This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER
CLASS OF 1830
Senator from Massachusetts

FOR BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAITÉ

DE

NUMISMATIQUE

DU

MOYEN AGE

Digitized by Google

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

Digitized by Google

TRAITÉ

DE

NUMISMATIQUE

DU

MOYEN AGE

PAR

ARTHUR ENGEL

ANCIEN MEMBRE DES ÉCOLES FRANÇAISES DE ROME ET D'ATHÈNES

ET

RAYMOND SERRURE

EXPERT

TOME PREMIER

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'A LA FIN DE L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

645 illustrations dans le texte

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1891

Digitized by Google

Arc 1390.8 (1)

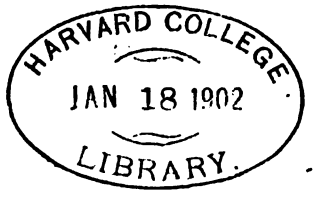

Summer fund.
(2 vol.)

Digitized by Google

A

MONSIEUR ANATOLE DE BARTHÉLEMY

MEMBRE DE L'INSTITUT

Hommage de respectueux dévouement

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

L'idée de ce livre nous est venue lors de la confection de notre *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française.*

Le dépouillement des nombreuses publications périodiques dans lesquelles nous espérions trouver quelques articles sur nos monnaies nationales, nous donna l'occasion d'étendre nos connaissances en numismatique étrangère, et de constater les énormes progrès universellement accomplis depuis l'apparition du livre de Lelewel.

Peu à peu, le projet téméraire de refaire l'œuvre de l'illustre Polonais s'empara de notre esprit, et bientôt nous arrêtâmes le plan suivant lequel nos recherches ultérieures devaient être conduites.

Une circonstance favorisa nos projets : nous avons une connaissance suffisante d'un assez grand nombre de langues étrangères pour recourir directement aux sources. Les ouvrages parus dans les idiomes slaves devaient seuls nous être fermés : la difficulté a été résolue avec l'aide de traducteurs.

L'impression de notre livre était déjà commencée, lorsque l'annonce de l'apparition du *Manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne* de M. J.-Adrien Blanchet faillit nous détourner de notre entreprise. Nous avons estimé cependant que notre *Manuel*[1] pouvait ne pas

1. Le titre que nous avions donné d'abord à notre livre était *Manuel de numismatique du moyen âge.* Obéissant à des scrupules que chacun comprendra, nous avons cru devoir remplacer ce titre par *Traité de numismatique du moyen âge.*

Digitized by Google

faire double emploi avec l'œuvre si consciencieuse de ce numismate d'avenir. Notre plan diffère, en effet, essentiellement du sien. M. Blanchet a adopté des divisions purement géographiques qui facilitent beaucoup les recherches, mais empêchent de suivre dans les pays d'une même civilisation l'évolution parallèle et synchronique de la monnaie à travers les âges. D'autre part, l'espace restreint dans lequel notre confrère a été confiné ne lui a pas permis de donner à certains détails le développement désirable. En somme, son livre est l'aide-mémoire excellent, le vade-mecum indispensable de celui qui sait, tandis que le nôtre s'adresse à celui qui veut apprendre. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à multiplier les figures, car pour l'enseignement de la numismatique, comme pour tous les autres, la méthode qui consiste à mettre les monuments sous les yeux, est incontestablement la plus féconde.

L'avenir nous dira si nous avons atteint notre but. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que nous ne nous sommes épargné aucune peine pour ne pas rester trop au-dessous de notre tâche.

A. E. R. S.

Paris, 30 novembre 1890.

Digitized by Google

INTRODUCTION

§ I. — *Coup d'œil sur l'histoire des études de numismatique médiévale.*

Comme toutes les sciences dont l'attrait est avivé par la collection des monuments, la *numismatique* eut de bonne heure de nombreux adeptes. Longtemps les souvenirs monétaires de la Grèce et de Rome tinrent seuls en éveil l'esprit d'investigation des curieux. Les monnaies du moyen âge, dédaignées pendant cette brillante époque intellectuelle qui fut la Renaissance, n'attirèrent l'attention qu'au début du XVIIe siècle.

En France, Paul Petau, archéologue orléanais (1584-1614), est un des premiers à faire graver dans un de ses livres quelques anciennes monnaies nationales. Le *Veterum nummorum gnorisma* paru en 1610 nous donne le dessin de six mérovingiennes et de huit deniers carolingiens, mais aucun texte n'accompagne les figures.

Un contemporain de Petau, Jean-Baptiste Haultin, conseiller au Châtelet, né à Paris vers 1580, mort en 1640, se proposait de publier un livre d'ensemble sur les monnaies royales de France. On ne possède de son œuvre que les planches: le texte n'a pas été imprimé. L'album de Haultin, tiré en 1619, se compose de 126 planches gravées sur bois; les trois premières contiennent 17 monnaies carolingiennes; la quatrième commence les capétiennes par le règne de Philippe-Auguste.

Claude Bouteroue est le troisième auteur qui s'adonna en France à l'étude de la numismatique nationale. Reçu en 1654 conseiller à la Cour des Monnaies, il se trouva amené par ses fonctions à étudier en détail les monuments métalliques de la monarchie. Ses études devaient avoir quatre volumes: le premier seul parut en 1666 sous le titre: *Re-*

Digitized by Google

cherches curieuses des monnoies de France depuis le commencement de la monarchie. Ce livre comprend une introduction dans laquelle l'auteur donne quelques renseignements généraux et examine la numismatique des Juifs, des Gaulois et des Romains. Puis viennent des recherches sur les monnaies royales mérovingiennes. Bouteroue commence cette série avec Pharamond, Clodion et Mérovée; mais comme il n'a point vu, et pour cause, leurs monnaies en nature, il laisse, à l'endroit où doivent venir les gravures, des « places vuides pour les remplir de pièces qui manquent ». Cet essai de numismatique mérovingienne est d'une inexpérience naturellement puérile. On n'en doit pas moins à Bouteroue la reconnaissance à laquelle les initiateurs ont toujours droit.

Les volumes restés inédits des *Recherches curieuses* passèrent, après la mort de l'auteur, à François Le Blanc qui utilisa également les notes laissées par Haultin, pour la mise en œuvre de son magistral *Traité historique des monnoyes de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent.* Ce livre parut en 1690; deux ans après, un libraire d'Amsterdam en fit une réimpression.

Cet ouvrage avait été précédé d'une *Dissertation historique sur quelques monnoyes de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Lothaire et de leurs successeurs, frappées dans Rome.* Le Blanc se montre, dans l'un et l'autre de ses livres, d'une compétence et d'une érudition auxquelles peu de numismates atteignirent plus tard. Il fut le véritable fondateur de la numismatique française: tout ce qui a paru depuis, sur les monnaies royales, procède de Le Blanc. Il faut convenir toutefois que l'auteur avait à sa disposition des documents d'archives dont un certain nombre n'existent plus aujourd'hui.

Les monnaies féodales furent étudiées longtemps après les monnaies des rois. Claude Gros de Boze, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Lyon, 1680-Paris, 1753) les recueillit le premier d'une façon méthodique, mais son œuvre eut le sort de celle d'Haultin. De rarissimes épreuves des quarante-cinq planches en subsistent seules aujourd'hui. De Boze donna aussi un mémoire sur les monnaies obsidionales; mais ses travaux dénotent un savant de bien moindre envergure que ne le fut l'illustre Le Blanc.

Deux contemporains de Gros de Boze, ses collègues à l'Académie des Inscriptions, Nicolas Mahudel et P.-N. Bonamy, publièrent plusieurs notices de numismatique qui firent longtemps autorité. La plus importante, parue à Paris en 1725, est une *Dissertation historique sur les monnaies antiques d'Espagne* dans laquelle Mahudel étudie la série wisigothe.

Quelques dissertations parues dans les provinces dans le cours du

Digitized by Google

XVIIIe siècle vinrent faciliter peu à peu la rédaction d'un *corpus* de numismatique seigneuriale.

En 1728, Dom Augustin Calmet, bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes, publia son *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine,* dans laquelle les monnaies ne sont pas oubliées; une édition entièrement refondue fut imprimée de 1745 à 1757.

Vers cette même époque, Nicolas Travers, prêtre du diocèse de Nantes (1686-1750), fit paraître une *Dissertation sur les monnaies de Bretagne,* qui est le plus ancien écrit où il soit question de l'histoire métallique de ce duché. L'opuscule de Travers est anonyme; l'auteur en préparait une nouvelle édition, mais la mort vint interrompre son projet.

Un abbé italien, Philippe Venuti (1709-1769), qui s'était fixé en France et était devenu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, joignit en 1754, à une dissertation sur les monuments de Bordeaux, un *Traité historique sur les monnoyes que les Anglais ont frappées en Aquitaine;* ce travail est accompagné de trois planches.

En Provence, Jules Fauris de Saint-Vincens, président au parlement d'Aix (1718-1798), réunit en un mémoire les monnaies en circulation dans cette province depuis la fin de l'empire d'Occident jusqu'au XVIe siècle.

L'abbé cambrésien, Henri-Denis Mutte (1706-1774), s'occupa de recueillir les *Monnaies des évêques et archevêques de Cambrai et des fiefs du Cambrésis,* mais on ne possède de ses recherches qu'un recueil de planches. Le texte ne fut jamais imprimé et se perdit.

Quand nous aurons cité les *Recherches sur les anciennes monnaies du comté de Bourgogne,* publiées en 1773 à Besançon par le moine bénédictin Dom Pierre-Philippe Grappin (1738-1833), nous aurons à peu près terminé l'énumération des travaux existant, à la fin du siècle dernier, sur la numismatique de nos anciennes provinces.

Un capitaine d'infanterie, né en Suisse en 1721, et qui devint à Paris interprète de la Bibliothèque du roi, Pierre Ancher Tobiesen Duby, entreprit de coordonner tous les travaux de ses prédécesseurs et de réaliser le projet de monographie des monnaies féodales que de Boze n'avait pu mener à bonne fin. Comme son devancier, Duby mourut avant l'achèvement de son œuvre. Son livre fut publié par les soins pieux de son fils et de Michelet d'Ennery sous le titre de *Traité des monnoyes des Barons.* Un autre ouvrage, le *Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité,* parut dans les mêmes conditions. L'un et l'autre de ces livres restèrent classiques jusqu'à notre époque.

Nous voilà arrivés au début du XIXe siècle. La Révolution ne fut pas

Digitized by Google

de nature à porter le goût du public vers le moyen âge; il était dangereux, à cette époque d'exécutions sommaires, de faire montre d'une trop grande passion pour les choses du passé. Le numismate nancéen F. Dominique de Mory d'Elvange paya de sa tête son attachement à l'ancien régime. Sa mort nous a privés d'un *Recueil pour servir à l'histoire métallique des maisons et duchés de Lorraine et de Bar,* que l'Académie de Nancy couronna en 1780, et dont heureusement le manuscrit fut conservé.

Sous l'Empire, le moyen âge ne rentra pas en faveur: Rome et toujours Rome absorba les illustrations scientifiques. Si l'archéologue Millin recommande, comme essentielle, l'étude des monnaies anciennes, il a plutôt en vue les grecques et les romaines que nos souvenirs métalliques nationaux. Le seul nom que nous avons à enregistrer pour le commencement du siècle est celui du baron N.-D. Marchant, docteur en médecine, maire de Metz, qui publia une série de lettres très sagaces sur les byzantines, les monnaies des Barbares et celles de l'Orient latin. C'est auprès du baron Marchant que de Saulcy et P.-Ch. Robert acquirent leurs premières notions de numismatique.

Le mouvement romantique de 1830 vint remettre complètement le moyen âge à la mode. C'est à vrai dire alors que commença l'étude sérieuse de tout ce qui précède saint Louis. Deux hommes de mérite, Etienne Cartier, ancien caissier de la Monnaie de Paris (1779-1859), et Jean-Louis de la Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon (1801-1878), donnèrent une irrésistible impulsion au mouvement scientifique, en créant, en 1836, la *Revue de la numismatique françoise.* « Le « but principal de notre *Revue,* disent les auteurs dans leur préface, sera « de faciliter les progrès de l'étude de cette partie de notre histoire qui « traite spécialement des monnoies royales et seigneuriales..... » Le moyen âge avait désormais un organe; les travaux en se multipliant allaient bientôt permettre la publication d'un sérieux corps de doctrine.

En Belgique, où l'histoire monétaire nationale a tant de rapports avec la nôtre, les monnaies médiévales ne furent étudiées sérieusement qu'à la fin du dernier siècle, grâce aux encouragements du gouverneur autrichien Charles-Alexandre de Lorraine.

L'abbé Joseph-Hippolyte Ghesquière, né à Courtrai sur les frontières de la Flandre française, en 1731, publia en 1786 son *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas,* ouvrage excellent pour l'époque et dont la lecture est encore pleine d'intérêt aujourd'hui.

Un autre ecclésiastique, A. Heylen, chanoine et archiviste de

Digitized by Google

l'abbaye de Tongerloo, donna en 1787 un mémoire flamand dans lequel il passe en revue les ateliers monétaires existant aux Pays-Bas pendant les XIVe et XVe siècles. Heylen eut à sa disposition de précieux documents d'archives dont il tira le meilleur parti.

L'académicien bruxellois Georges-Joseph Gérard, directeur de la bibliothèque de Bourgogne, présenta le 6 décembre 1786, à la compagnie d'érudits à laquelle il appartenait, de consciencieuses *Recherches sur les monnaies frappées dans les provinces des Pays-Bas, aux nom et armes des ducs de la maison de Bourgogne*. Ce mémoire, que l'Académie de Bruxelles fit imprimer, n'est pas le seul travail numismatique de Gérard, mais ses autres productions restèrent en manuscrit. Elles font partie aujourd'hui de la bibliothèque royale de La Haye.

La crise politique qui arrêta en France l'étude des monnaies du moyen âge eut dans les provinces belges un résultat identique. Il faut enjamber une période de quarante ans pour retrouver trace de nouvelles publications spéciales. Nous trouvons alors le premier essai d'une monographie provinciale, l'*Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liège* du comte Clément de Renesse-Breidbach, imprimée à Bruxelles en 1830 et 1831. Toute critique fait défaut à l'auteur qui fit œuvre de simple collectionneur et non de savant.

Dans les Pays-Bas septentrionaux, le père de la numismatique médiévale s'appelle Erasme van Houweninghen. Né à Dordrecht, vers 1540, il était orfèvre-graveur de son métier. En 1597, van Houweninghen publia sous le titre de *Penningboeck ofte wechwijser der Chroniken*, une monographie des monnaies des comtes de Hollande, depuis Thierry VII jusqu'à Philippe le Bon. Ce livre fut réimprimé en 1627 et refait complètement en 1700 par Corneille van Alkemade (1654-1737).

Un contemporain de ce savant, le peintre et historien François van Mieris dit le jeune, né à Leyde en 1689, et y décédé en 1763, décrivit les monnaies et les sceaux des évêques d'Utrecht. Son livre, qui date de 1726, est accompagné de 11 planches dont la première reproduit des tiers de sous de la première race et des deniers carolingiens. L'œuvre capitale de van Mieris, celle à laquelle est surtout attaché son nom et qui est encore le vade-mecum classique des collectionneurs néerlandais, est sa *Medalische historie der nederlandsche vorsten* en trois in-folios imprimés de 1732 à 1735. L'auteur va d'Albert, comte de Hollande, jusqu'à l'abdication de Charles-Quint; mais, quels que soient les mérites de ce volumineux ouvrage, c'est une histoire illustrée par les monuments métalliques plutôt qu'un livre de science numisma-

Digitized by Google

tique. Gérard van Loon, le continuateur de van Mieris, n'apporta rien à l'étude des monnaies du moyen âge, si l'on excepte quelques pages de son *Inleiding tot de hedendaagsche penningkunde,* introduction à la numismatique moderne, dont la première édition est de 1717.

Le pasteur Leitzmann, auquel on doit une courte histoire des études numismatiques en Allemagne, cite comme le plus ancien auteur qui se soit occupé, au delà du Rhin, de monnaies médiévales, Tileman Friese dont parut en 1588 un *Münzspiegel,* sorte d'encyclopédie monétaire accompagnée de dessins, le plus souvent très inexacts.

Il faut passer à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe pour assister à l'éclosion de travaux plus scientifiques. Quelques érudits tels que J.-Ch. Olearius, Schmidt et surtout Schlegel, rendirent à la numismatique des services sérieux. Le premier publia en 1694 à Iéna, sous le titre *Isagoge ad numophylacium bracteatorum,* un petit livre dans lequel il montre de très bonnes aptitudes; en 1698, il signa un *Specimen universae rei nummariae* et en 1702-03 un *Spicilegium antiquitatis* dans lequel les monnaies ne sont pas oubliées.

Jean-André Schmidt attacha son nom à une dissertation parue en 1695, sur les bractéates de Naumburg et de Pegau. Quant à Chr. Schlegel, dont le jugement est souvent plus sûr, il étudia spécialement les séries monétaires de la Thuringe et des régions voisines: Gotha, Cobourg, Mersebourg, Altenbourg, Saalfeld, Iéna, Mansfeld, Henneberg, Stolberg, etc., etc. Les dessins qui illustrent les travaux de Schlegel sont, en général, très satisfaisants.

Ainsi qu'on l'aura déjà remarqué, ce furent, de toutes les monnaies médiévales de l'Allemagne, les bractéates qui piquèrent, les premières, la curiosité des chercheurs. C'est à ce genre de pièces que s'adresse également Otto Sperling qui fit imprimer, en 1700, à Lubeck une lettre *De nummis cavis* accompagnée d'une planche assez bien dessinée.

Les publications deviennent plus nombreuses à mesure qu'on avance dans le cours du XVIIIe siècle, mais le bibliographe a surtout à enregistrer des opuscules de peu d'étendue dans lesquels on étudie, avec plus ou moins de compétence, des questions spéciales.

En 1709, Jean-Pierre von Ludewig écrit une introduction à l'étude de la numismatique allemande, *Einleitung zum teutschen Münzwesen,* dont Moser publiera en 1752 une nouvelle édition amendée. En 1711, Gottfried Dewerdeck consacre à la Silésie une monographie intitulée *Silesia in numis* qui restera longtemps classique. En 1707, Heineccius avait étudié, mais d'une façon assez superficielle, l'histoire de l'important atelier de Goslar. Vers cette même époque, le

Digitized by Google

savant berlinois réunit les éléments d'une monographie brandebourgeoise, dont il ne nous est parvenu que les 24 planches. Nous citerons encore, parmi les érudits d'alors, Philippe Rechtmeier qui, en 1722, publia un grand nombre de pièces de Brunswick-Lunebourg; Jean-Gerard Leuckfeld auquel on doit la mise en lumière de bractéates d'Halberstadt, de Magdebourg et de Quedlinbourg; Nicolas Seelander qui consacra dix dissertations à différents sujets de numismatique médiévale; Jean-David Koehler qui créa en 1729 à Nuremberg la première publication périodique exclusivement consacrée à la culture de notre science, les *Woechentliche Münzbelustigungen,* divertissements numismatiques hebdomadaires; Jean-François Joachim, bibliothécaire de l'université de Halle, qui dissémine des notices dans les *Hällische Anzeigen,* commence en 1739 son *Groschen-Cabinet* continué plus tard par Boehme; le champenois Valentin Jameray Duval qui, devenu conservateur du cabinet impérial des médailles à Vienne, en publie les monnaies d'or et d'argent en deux somptueux volumes (1756-59); Jean-Tobie Koehler qui donne en 1759-60, sous le nom de *Ducaten-Cabinet,* un catalogue très complet des monnaies d'or du module du florin et du ducat; et tant d'autres lettrés dont la nomenclature nous mènerait trop loin.

En 1760, l'Allemagne avait une littérature spéciale si riche et si variée, que Jean-Christophe Hirsch, conseiller aulique et inspecteur de la Monnaie, put éditer une *Bibliotheca numismatica* où le moyen âge tient une large part.

Le même savant avait réuni, de 1756 à 1759, en neuf in-folios, sous le titre de *Des teutschen Reichs Münz-Archiv,* un corpus diplomaticus de l'histoire monétaire de l'empire.

Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'activité des numismates d'outre-Rhin se ralentit quelque peu: les désastres de la guerre de sept ans n'étaient pas de nature à favoriser les travaux scientifiques. On assiste néanmoins, dans les pays germaniques, à l'apparition de quelques œuvres nouvelles; en 1771-78, A. Voigt a San Germano publie à Prague une *Beschreibung der bisher bekannten böhmische Münzen;* en 1780-81, G.-Em. Haller imprime à Berne une *Beschreibung schweizerischer Münzen und Medaillen,* encore classique de nos jours.

Au commencement de notre siècle vient prendre place un nom qui marque un progrès considérable de la numismatique médiévale. Joseph de Mader, professeur d'économie politique à l'université de Prague, imitant, dans une certaine mesure, ce que Eckhel avait fait pour les monnaies antiques, tenta, en coordonnant les résultats acquis, de donner pour celles du moyen âge un corps de doctrine. Son œuvre parut à

Digitized by Google

Prague de 1803 à 1813; elle forme six volumes ornés d'excellentes illustrations, sous le titre modeste de *Beiträgen zur Münzkunde des Mittelalters*. Les attributions de Mader sont en général heureuses; ses travaux témoignent d'une connaissance approfondie de l'histoire monétaire, mais la langue dans laquelle ils sont écrits les empêcha d'exercer sur l'érudition européenne l'influence à laquelle ils avaient droit.

En Allemagne, les *Beiträgen* de Mader contribuèrent énormément à développer l'esprit critique et facilitèrent l'accès d'une science qui n'eut jamais, pour se former des adeptes, la propagande d'un enseignement public.

Tandis que Mader préparait son fécond ouvrage, J.-G. Lipsius dotait les numismates d'un précieux instrument de travail: Sa *Bibliotheca numaria,* parue à Leipzig en 1801, vint remplacer la bibliographie de Hirsch vieillie d'un demi-siècle.

Les noms des savants et des collectionneurs qui apportent leur contingent de recherches à la science se présenteront désormais nombreux à notre plume.

En 1813, le conseiller Becker publie un recueil de *200 seltene Münzen des Mittelalter*. Le texte est sobre, les figures exactes: maint auteur de monographie spéciale y puisera avec fruit.

De 1820 à 1824, Joseph Appel, employé de la Monnaie et des mines d'Autriche, réunit en un immense catalogue les monnaies médiévales de l'Europe entière. Ce *Repertorium* fit connaître un grand nombre de pièces inédites, mais la critique de l'auteur laisse parfois à désirer.

L'ouvrage de Chr.-J. Goetz, les *Teutschlands Kaisermünzen des Mittelalters,* imprimé à Dresde en 1827, ne brille pas davantage par une critique rigoureuse et l'on peut chercher des qualités bien plus grandes dans certaines œuvres d'une portée locale comme celles de Bohl, pour Trèves, d'Hinkelbein et Herquet pour Fulda, de K.-F.-W. Erbstein pour la Saxe, de Beyschlag pour Augsbourg et la Souabe, de F.-J. Streber pour la Bavière, de Harzheim pour Cologne, de S.-A. Wurdtwein pour Mayence, etc.

Les pays du nord de l'Europe eurent une littérature beaucoup moins fournie que l'Allemagne. En Suède, le véritable initiateur est Elie Brenner (1647-1717), peintre en miniature de la cour. Son *Thesaurus numorum Sueo-Gothicorum,* paru en 1691, reçut en 1731 les honneurs d'une réédition posthume par les soins de Nicolas Keder (1659-1735) auquel nous sommes redevables de précieuses dissertations.

En Danemark, le premier travail important consacré à la numisma-

Digitized by Google

tique nationale est le *Specimen rei monetariae Danorum, ab antiquissimis temporibus usque ad initium stirpis oldenburgicae,* par Th. Brod. Bircherod. Cet ouvrage date de 1701.

Quatre numismates anglais du XVIIIe siècle méritent une mention dans l'histoire de la science. Voici l'indication de leurs travaux par ordre chronologique.

En 1705, Antoine Fountaine consacre un mémoire aux monnaies anglo-saxonnes et anglo-danoises.

En 1726, St.-Martin Leake publie son *Historia numi Britannici, or an historial Account of English money from the conquest to the uniting of the two kingdoms by King James I and of Great-Britain, to the present tyme.* Ce travail eut une seconde édition, dix-neuf ans plus tard.

L'auteur le plus fécond du siècle est incomparablement T. Snelling qui enrichit la littérature de l'Angleterre de nombreux écrits sur ses monnaies nationales. Adoptant la division pratique, mais peu savante, des pièces suivant leurs métaux, il étudie successivement l'argent (1762), l'or (1763) et le cuivre (1766). En 1768, Snelling étend ses vues à l'histoire monétaire de l'Ecosse.

Un contemporain de ce numismate zélé, Samuel Pegge produisit moins de travaux d'ensemble, mais étudia des questions particulières. Ses mémoires furent insérés dans l'*Archeologia,* journal de la Société des antiquaires de Londres.

En Ecosse, les monnaies furent étudiées avec ferveur par les fidèles de l'autonomie nationale. Jacques Anderson, né en 1662, décédé en 1728, réunit un recueil très estimé sous le titre : *Selectus diplomatum et numismatum Scotiae thesaurus.* Ce livre parut onze ans après la mort de l'auteur par les soins de Th. Ruddimann.

En 1786, Adam de Cardonnel publia un nouveau recueil des *Numismata Scotiae* depuis le règne de Guillaume le Lion jusqu'à l'union du pays avec l'Angleterre.

Les Iles Britanniques reçurent leur histoire monétaire définitive dans les premières années de notre siècle. L'œuvre due à sir Rogers Ruding a pour titre : *Annals of the coinage of Great-Britain and its dependencies.* Quatre éditions successives, dont la dernière a paru en 1840 et a été continuée jusqu'au règne de Victoria, ont fait de ce livre l'ouvrage classique, le « *standardwork* » de la numismatique anglaise.

Les ouvrages mis au commencement de ce siècle à la disposition des curieux de numismatique espagnole par les savants du pays, étaient au nombre de trois.

Digitized by Google

En 1759, H. Florez, moine de l'ordre de Saint-Augustin (Valladolid, 1701-1772) et Luis Jos. Velasquez de Velasco (Malaga, 1722-1772), publièrent, chacun de leur côté, un ouvrage portant le même titre: *Conjeturas sobre las medallas de los reyes Godos y Suevos de España.*

En 1818, José Salat écrivit un *Tratado de las monedas labradas en el Principado de Cataluña,* précieux travail accompagné de cinq planches de monnaies et fournissant de nombreux documents justificatifs.

En Italie, les travaux numismatiques de quelque importance paraissent à la fin du XVIIe siècle. En 1669, Philippe Bonanni publie un important ouvrage sur les monnaies pontificales: *Numismata Pontificum Romanorum, quae a tempore Martini V usque ad annum 1669, in lucem prodiere.* Quarante-quatre ans plus tard, César-Antoine Vergara donna ses Monnaies du royaume de Naples, depuis le roi Roger jusqu'à Charles VI.

Par ordre chronologique, nous trouvons ensuite les noms de Vettori qui en 1738 consacre un intéressant discours académique au florin de Florence; Muratori, bibliothécaire du duc de Modène, qui réserve à l'histoire monétaire d'importants chapitres de ses *Antiquitates Italiae medii aevi;* l'antiquaire frioulan, J.-Jo. Liruti qui publie en 1749 à Venise un livre sur les monnaies locales et étrangères circulant dans le duché de Frioul; le comte Giacomo Acami qui soutient une thèse numismatique, chère aux partisans du pouvoir temporel, dans sa *Dissertazione dell origine ed antichità della zecca pontificia,* parue en 1752 et réimprimée l'année suivante; Philippe Argelati, savant bolonais, qui rend à l'histoire monétaire l'inappréciable service de réunir en quatre volumes de nombreuses dissertations, manuscrites ou imprimées, dues à différents auteurs; Vincent Bellini qui étudie les annales métalliques de Ferrare et publie les monnaies inédites de sa collection personnelle; enfin Guid' Antonio Zanetti, conservateur du musée de Ferrare, qui imite l'exemple d'Argelati et fait imprimer de 1775 à 1789 cinq volumes intitulés: *Nuova raccolta delle monete e zecche d'Italia,* dans lesquels il réunit à des travaux personnels des mémoires inédits ou rares dus à ses devanciers.

Si, en quittant l'Italie, nous passons aux régions de l'Europe centrale et orientale, nous avons à signaler une bibliographie beaucoup moins riche. En Bohême, Adauct Voigt a San Germano publie à Prague, de 1771 à 1787, quatre volumes sur la numismatique nationale. Son ouvrage intitulé: *Beschreibung der bisher bekannten Böhmischen Münzen*

Digitized by Google

nach chronologischer Ordnung, est une des meilleures monographies imprimées jusqu'alors.

En Hongrie, Etienne Schoenvisner consacre en 1801 aux monnaies de son pays un mémoire illustré de vingt planches sur cuivre : *Notitia hungaricae rei numariae ab origine ad praesens tempus.*

En Pologne, Thadée Czacki, savant et homme d'État, résume en 1800 la numismatique en un volume malheureusement écrit dans un idiome peu répandu.

Nous avons terminé le rapide examen de ce que pouvait être une bibliothèque de médiéviste vers 1835, c'est-à-dire au moment où Lelewel donna son immortelle *Numismatique du moyen âge considérée sous le rapport du type.*

Joachim Lelewel naquit à Varsovie le 21 mars 1786. Après de brillantes études à l'université de Wilna, il y obtint la chaire d'histoire, qu'il conserva jusqu'à la suppression de l'établissement en 1824. Mêlé d'une manière active à l'insurrection de 1830, ministre de l'instruction publique et membre du gouvernement provisoire, il fut, après la prise de Varsovie par les Russes, obligé de s'expatrier. Lelewel vint alors en France, mais en 1833 il alla se fixer à Bruxelles.

Profondément versé dans l'histoire et la géographie historique, sachant le grec, le latin, toutes les langues slaves, le français, l'anglais, l'italien, l'allemand, l'espagnol, l'arabe, l'hébreu et le persan, connaissant par ses voyages et son exil nos musées et nos collections privées, Lelewel se trouvait admirablement préparé à composer l'ouvrage qui devait lui assurer la première place parmi les numismates du XIXe siècle.

Dans l'avant-propos de son livre, l'auteur raconte comment il fut attiré vers les études numismatiques. La Société philotechnique de Varsovie ayant acquis en 1825 un nombre considérable de monnaies trouvées près de Plotzk, chargea Lelewel de faire un rapport sur la découverte. Ce mémoire terminé, l'auteur étendit le cadre de ses recherches ; lorsqu'il vint en France en 1830, il put étudier à loisir les monnaies mérovingiennes, carolingiennes et féodales ; enfin son séjour en Belgique lui donna la connaissance des pièces si nombreuses de l'ancienne Lotharingie.

Le plan de Lelewel est assez restreint au point de vue chronologique. Il prend l'histoire de la monnaie à la chute de l'empire romain d'Occident et l'abandonne au moment de l'introduction du gros d'argent. Tel qu'il est, ce livre exercera une influence énorme. Comme l'auteur le dit lui-même, il écrit « dans une langue universellement connue » ; il révèle ainsi aux numismates français, généralement ignorants des langues

Digitized by Google

étrangères, du moins ceux d'alors, les monnaies des régions situées au delà du Rhin. Grâce à Lelewel, la science prit un caractère international qu'on lui aurait vainement cherché jusqu'alors.

Désormais les numismates de l'Europe entière ont une base commune à leurs études, et l'on peut dire sans excès de louanges que tout ce qui a été écrit depuis 1835 sur les monnaies médiévales procède de l'admirable synthèse du savant polonais.

La période de cinquante-cinq ans qui nous sépare du livre de Lelewel a été plus féconde pour l'étude des monnaies du moyen âge que ne le fut celle des deux siècles précédents. Le goût des recherches historiques se répand partout, les sociétés scientifiques se créent, les revues, les journaux spéciaux se multiplient.

En France, la *Revue numismatique* de Cartier et de La Saussaye sert de lien à tous ceux qui s'intéressent à nos études. Il semble que chacun des collaborateurs assume une tâche à laquelle il se consacre tout entier. Félicien de Saulcy, dont le nom peut être mis à la tête de nos maîtres, classe le premier les monnaies byzantines; il déchiffre les pièces si curieuses de l'Orient latin; donne d'excellentes monographies pour la Lorraine et le Barrois. Plus tard, la numismatique de l'antiquité l'absorbera, mais il reviendra dans les dernières années de sa vie à ses études de début pour dépouiller les trésors des archives et permettre le classement méthodique des monnaies capétiennes.

Après de Saulcy nous rangeons dans la série des numismates médiévistes français P.-Charles Robert. A lui nous devons la première lumière jetée sur l'organisation monétaire des Francs, les importantes monographies féodales de Cambrai, de Toul, de Verdun, une étude des mérovingiennes et carlovingiennes de la Belgique première et du Languedoc, sans compter les nombreux mémoires qui prodiguent les richesses d'une érudition aussi sûre que variée.

A côté de ces savants de haute marque, viennent prendre place: Duchalais trop tôt enlevé, mais qui eut le temps de faire montre d'un jugement pénétrant et d'une ingénieuse perspicacité; Adrien de Longpérier, intelligence d'élite, traitant avec une facilité égale les sujets les plus divers mais se laissant entraîner parfois par un regrettable parti pris; Charles Lenormant, dont l'imagination souvent téméraire a toutes les précieuses qualités de son défaut; Benjamin Fillon, érudit un peu fantaisiste mais artiste autant que numismate et possédant au plus haut degré le talent subtil de reconnaître les styles; Gustave de Ponton d'Amécourt rêvant un corpus des monnaies de la première race, dont il débrouille souvent avec succès l'inextricable écheveau.

Digitized by Google

A ces noms de savants regrettés nous devons joindre ceux des maîtres actuels de la science française: M. Anatole de Barthélemy dont la plume féconde a enrichi notre littérature spéciale de mémoires où le bon sens marche de pair avec la clarté et l'érudition; M. Louis Blancard, qui réunit à une connaissance approfondie des textes, toutes les ressources de son intelligence novatrice et hardie.

Il nous reste à citer une légion d'érudits dont le rôle est plus modeste, mais qui n'en ont pas moins rendu à l'œuvre commune les plus grands services. Ce sont les défricheurs de la numismatique régionale ou locale: dans le Nord, Rigollot, Hermand, Desains, Voillemier, Dancoisne, Van Hende, Dewismes, Rouyer, Deschamps de Pas, dont l'ensemble des travaux résume l'histoire monétaire de la Picardie, de l'Artois et de la Flandre; dans l'Est, Monnier, Rolin, Bretagne, Lepage, Laurent, Servais, Maxe Werly, qui contribuent à faire connaître d'intéressants détails de numismatique lorraine; en Alsace, l'abbé Hanauer dont les *Etudes économiques* sont trop peu répandues; en Franche-Comté, Plantet et Jeannet, auteurs d'une monographie; en Savoie, Rabut et Perrin; en Dauphiné, Morin-Pons, Roman, Ludovic Vallentin, Roger Vallentin et Vallier; en Bretagne, Bigot; dans le Maine et le Poitou, Lecointre-Dupont et Hucher; en Aquitaine, Chandruc de Crazannes; dans le Nivernais, le comte de Soultrait; en Champagne, Bourquelot et Ph. Salmon; dans le Limousin, M. Deloche; en Provence, le marquis de Lagoy, Carpentin et le zélé conservateur actuel du musée de Marseille, M. Laugier. Cette nomenclature est forcément incomplète, mais nous ne pouvons reproduire ici tous les noms qui figurent dans notre *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française.*

Les matériaux préparés par tous ces zélés travailleurs, divers écrivains s'occupèrent de les coordonner. De 1858 à 1862, le vendéen F. Poey d'Avant groupa en trois volumes toutes les monnaies féodales. Il s'en faut toutefois que ce vaste ouvrage soit une simple compilation; la part qui revient exclusivement à l'auteur est assez grande pour lui assurer une place honorable parmi les savants. Fougères et Combrouse s'étaient occupés de réunir de 1840 à 1845 les monnaies royales de France. Leurs ouvrages, qui n'ont de mérite que par leurs illustrations, ont été très bien remplacés pour la série capétienne par le somptueux volume dont M. H. Hoffmann a pris l'initiative. Les carolingiennes ont été traitées à leur tour par Gariel, mais ici encore les planches seules ont une valeur: le texte ne résiste guère à la critique. Nous terminerons cette revue des ouvrages d'ensemble par le

Digitized by Google

précieux supplément que M. Caron est venu donner aux *Monnaies féodales* de Poey d'Avant.

La numismatique étrangère n'eut jamais en France de fervents adeptes. A part M. Schlumberger auquel on doit une intéressante étude des bractéates allemandes et un magistral ouvrage sur les monnaies de l'Orient latin, nous n'avons d'autres travaux à rappeler que ceux de M. Heiss sur les wisigothes et les hispano-chrétiennes, ceux de Victor Langlois sur les monnaies d'Arménie et de Géorgie, puis encore l'utile monographie du type esterlin que son auteur, M. Chautard, devait faire suivre d'un livre analogue sur le gros tournois, malheureusement resté à l'état de projet.

En Belgique, le premier nom qui se présente à notre plume est celui de C.-P. Serrure, professeur d'histoire à l'Université de Gand : en 1847, cet érudit publia sous le titre modeste de *Notice sur le Cabinet monétaire de S. A. le Prince de Ligne* un ouvrage qui servit de base et de plan à toutes les monographies de l'histoire monétaire belge. Vers cette même époque, fut créée la Société belge de numismatique et une *Revue* parut sous ses auspices. Cette publication résuma longtemps le mouvement scientifique du pays : tous les numismates belges y collaborèrent. Ses premiers directeurs, R. Chalon, C.-P. Serrure et L. De Coster lui firent prendre une place considérable dans la presse scientifique.

Le montois Renier Chalon est peut-être de tous les numismates celui qui a imprimé le plus de notices et de mémoires. Savant d'un mérite réel, il est loin cependant d'égaler Louis De Coster, dont la plume fut beaucoup moins prodigue. Les travaux du premier sont en général purement descriptifs ; ceux du second sont attributifs. Chalon se dérobe aux difficultés par un mot d'esprit ; De Coster les attaque de front et parfois les résoud. Nous verrons dans le cours de ce livre les résultats dont lui est redevable la série carolingienne.

Parmi les numismates belges qui apportèrent encore au moyen âge de sérieuses contributions, nous citerons MM. C. Piot, Perreau, Cuypers van Velthoven, de La Fontaine, J. de Chestret, et surtout C.-A. Serrure. Ce dernier exerça sur les progrès de l'histoire monétaire des Pays-Bas une influence prépondérante, mais plutôt orale qu'écrite.

La Hollande compte beaucoup moins de médiévistes que sa sœur du midi. Quand nous aurons cité Rethaan Macaré, W. de Voogt, J. Meyer, J. Dirks, P.-J. Van der Chys et Hooft van Idde-

Digitized by Google

kinge, nous aurons achevé la liste des principaux numismates néerlandais. Le plus laborieux de tous fut incontestablement Van der Chys, le professeur de l'Université de Leyde ; on lui doit les monographies du Brabant, de la Hollande, de la Gueldre, de la Drenthe, d'Utrecht, de l'Overyssel et de la Frise. Le plus remarquable, tant par le savoir que par la vivacité de l'esprit, fut Hooft van Iddekinge, dont les qualités rappellent celles du français Duchalais.

En Allemagne, pendant la période qui s'étend depuis 1835, un nom domine tous les autres dans l'innombrable famille des numismates médiévistes, celui du hanovrien Hermann Grote. Né en 1802, Grote commença assez tard à prendre place parmi les écrivains numismates. Le journalisme politique constitua son début littéraire et son début scientifique fut la création d'un journal. Les *Blaetter für Münzkunde* parurent de 1834 à 1844 ; ils furent suivis de deux autres recueils que Grote rédigea sans faire appel à la collaboration de personne. De 1855 à 1877, le savant hanovrien publia les *Münzstudien ;* de 1874 à la fin de 1881, les *Blaetter für Münzfreunde.* Ces publications rendirent d'inappréciables services ; elles renferment plusieurs monographies importantes, les monnaies de Berg, de Münster, de Clèves, de Juliers, d'Osnabruck, d'Isembourg, de Werden, d'Essen ; toute la Westphalie et la Bavière du moyen âge sont étudiées avec soin ; des articles critiques, aux vues originales et marquées au coin du plus sévère bon sens, examinent le système monétaire mérovingien, la métrologie numismatique, le classement rationnel et systématique des monuments monétaires du moyen âge ; un volume entier est consacré aux *Stammtafeln,* tableaux généalogiques et chronologiques, soigneusement revisés, qui sont pour nous ce que sont pour les historiens de l'Église les précieuses listes de Gamms.

Grote apporte dans ses écrits la vivacité d'un ardent polémiste ; presque impeccable, il est sans pitié pour les fautes d'autrui, caractérise d'un mot la faiblesse de chacun, et pousse parfois l'ironie jusqu'à la cruauté.

Parmi les savants qui s'adonnèrent en Allemagne aux monnaies du moyen âge, deux autres noms sont à mettre hors de pair : Bernard de Koehne et M. Hermann Dannenberg.

De Koehne débuta dans la science à un âge beaucoup plus tendre que Grote. Né à Berlin en 1817, il n'avait que 20 ans lorsque sa première monographie le mit en lumière ; elle était consacrée aux monnaies de sa ville natale. Comme le numismate hanovrien, de Koehne comprit tous les services que la presse périodique pouvait

Digitized by Google

rendre à la science. Il commença en 1841 une revue sous le titre de *Zeitschrift für Münz, Siegel-und Wappenkunde ;* ce recueil fut interrompu en 1847 par suite du départ de l'auteur pour Saint-Pétersbourg, où de puissants protecteurs le firent attacher à la direction de l'Ermitage impérial. De Koehne fut le promoteur de la Société russe d'archéologie et de numismatique, dont il dirigea les Mémoires. De 1859 à 1862, le savant reprit à Berlin la publication de sa *Zeitschrift,* qui fut continuée ensuite jusqu'en 1873 sous le titre de *Berliner Blaetter für Münz- Siegel- und Wappenkunde.*

Le troisième chef de file des médiévistes allemands, M. H. Dannenberg, est berlinois comme de Koehne et plus jeune que lui de neuf ans. M. Dannenberg ne se borna pas à publier des articles de revues, il osa affronter les travaux de plus longue haleine. Ses *Deutschen Münzen der sæchsischen und fraenkischen Kaiserzeit,* témoignent de deux qualités, dont la réunion n'est pas fréquente : l'expérience nécessaire aux travaux de première main, et la patience laborieuse indispensable aux compilations éclairées.

Si Grote, de Koehne et Dannenberg sont d'incontestables savants, peut-on sans profaner ce titre l'appliquer à Leitzmann et à Cappe ? Peu d'écrivains furent aussi persévérants et aussi producteurs que Leitzmann, mais il en est peu qui occupent une place à la fois aussi grande dans nos bibliothèques et aussi restreinte dans la science. Grote, qui ne ménage pas ses termes, dit quelque part, en parlant des travaux de Leitzmann : *Multa sed non multum.* Cette brutale appréciation d'un compatriote est parfaitement exacte : on doit au pasteur de Tunzenhausen une revue, la *Numismatische Zeitung,* qui commence en 1834 et finit en 1871 ; un *Wegweiser auf dem Gebiete der deutschen Munzkunde,* sorte de dictionnaire géographique de la numismatique allemande ; une *Bibliotheca numaria,* faisant suite à celle de Lipsius. Tous ces travaux se ressentent d'une hâte de confection, d'une négligence, d'un désordre intellectuel et parfois d'une ignorance qui étonnent encore plus que la fiévreuse activité de l'auteur. La seule chose qu'on ne puisse contester à Leitzmann, c'est sa bonne volonté.

Cappe est avant tout un collectionneur. C'est un négociant fortuné qui réunit des monnaies du moyen âge et s'amuse ensuite à les publier en monographies. Nous lui devons ainsi la description des monnaies des empereurs et rois d'Allemagne et celle des séries féodales de Munster, Osnabruck, Paderborn, Corvei, Hervord, Augsbourg, Hildesheim, Cologne, Mayence, etc. Beaucoup de ces monographies sont remplacées aujourd'hui, mais il faut reconnaître que Cappe se rendit très utile par la publication des planches qui illustrent ses livres. Nous

Digitized by Google

avons porté un jugement analogue sur Gariel ; ces deux numismates peuvent être placés exactement sur la même ligne.

A côté de ces savants et de ces travailleurs viennent prendre place les écrivains qui portèrent leur attention sur des questions particulières ou des séries spéciales. Pour la génération du milieu du siècle, nous devons citer : Berstett, qui étudia les monnaies d'Alsace et de Bade ; Binder, auquel on doit un catalogue malheureusement non illustré des monnaies du Wurtemberg ; Hoffmeister, auteur d'une copieuse monographie de la Hesse ; Beyschlag, qui recueillit les monnaies d'Augsbourg comme Heller colligea celles de Bamberg ; Posern-Klett, qui augmenta nos connaissances en numismatique saxonne ; J.-P. Beierlein, connu par ses travaux sur la Bavière ; Vossberg, qui mit en œuvre les souvenirs laissés en Prusse par l'Ordre Teutonique ; le docteur Rüppell, voyageur francfortois, qui se reposait de ses explorations africaines par d'autres explorations moins dangereuses dans la série monétaire de sa ville natale ; Bergmann, qui fit avancer nos connaissances en numismatique autrichienne et étudia un plan général pour le classement des séries du moyen âge ; Merzdorf, qui apporta un utile tribut à l'histoire monétaire de l'Oldenbourg et du pays de Jever ; Bode, qui passa en revue les monnaies des villes et des états de la Basse-Saxe ; von Pfaffenhoffen, qui consacra un mémoire aux ducs d'Allemanie ; Lisch, qui s'adonna de préférence à l'histoire métallique du Mecklembourg ; Soetbeer, auteur d'un travail estimé sur le monnayage des Barbares ; Müller, dont on regrette de ne pas avoir au complet la *Deutsche Münzgeschichte*.

Nous pourrions allonger indéfiniment cette liste, mais quelle place laisserions-nous à la vaillante phalange de la génération actuelle ? Bien que nous lui accordions d'implicites éloges par les nombreuses indications bibliographiques dispersées dans notre livre, nous tenons à rappeler, parmi tant de noms de laborieux érudits, ceux de MM. J. Friedlaender, Paul Joseph, Jules et Albert Erbstein, Max et Emile Bahrfeldt, Ad. Meyer, A. Düning, F. Friedensburg, J. Isenbeck, Menadier, F. van Vleuten, Weingärtner, Eheberg, Tergast, F. Wibel, von Saurma-Jeltsch, G.-A. Mülverstedt, A. Luschin von Ebengreuth, Pichler, von Höfken, etc., etc. Presque tous ces écrivains réunis autour de leur vénérable nestor, M. H. Dannenberg, représentent la numismatique médiévale dans la revue dirigée à Berlin, avec tant d'autorité, par M. A. von Sallet, conservateur du Cabinet royal de Prusse, et dans celle publiée à Vienne sous les auspices de la Société autrichienne de numismatique.

Digitized by Google

En Suisse, c'est un Français devenu directeur du Musée de Lausanne, A. Morel-Fatio, qui coopéra le plus à l'avancement de l'histoire monétaire. Entretenant des rapports presque journaliers avec les maîtres de la science française, possédant au plus haut degré la secrète intuition du rare et de l'intéressant, toujours à l'affût de trouvailles, Morel Fatio écrivit beaucoup, et qui mieux est, d'excellentes choses. Son œuvre capitale, pour le moyen âge, est une *Histoire monétaire de Lausanne,* parue par fragments.

Avant Morel Fatio ou de son temps, J.-H. Meyer, conservateur du Musée de Zurich, et les érudits genevois Chaponnière et Mallet, publièrent des recherches sur leurs séries locales. Ces travaux, auxquels on peut joindre ceux de M. Ch.-F. Trachsel, donnent une meilleure idée de la science suisse que les livres sans critique, consacrés par Rod. Blanchet à la numismatique des bords du Léman et de la Bourgogne transjurane.

Depuis quelques années, la Suisse possède une revue spéciale, où le moyen âge n'occupe pas encore toute la place à laquelle il a droit. La rédaction actuelle semble nous réserver un avenir plein de promesses.

Le moyen âge eut toujours pour les numismates scandinaves un irrésistible attrait. La collection générale, la plus complète et la mieux classée que jamais particulier put réunir, fut formée en Danemark. Par une circonstance digne de remarque, le collectionneur se trouva être un savant : Chr. Jurgersen Thomsen, directeur des Musées royaux danois (1788-1865). Ce médiéviste imprima peu ; c'est dans sa correspondance privée qu'on trouverait dépensés les trésors de son grand savoir. Après la mort de Thomsen, un groupe de patriotes éclairés acheta le médaillier et en fit hommage au Cabinet des médailles de Copenhague. Dans le *Catalogue* publié de 1873 à 1876, par M. Erslev, sous la direction de M. de Herbst, le classement de Thomsen a été religieusement conservé : il témoigne d'une connaissance de la numismatique générale que possédèrent peut-être seuls Lelewel et Grote.

Les traditions scientifiques de Thomsen sont continuées en Danemark par MM. Müller, conservateur du Cabinet royal, Bergsoë et P.-C. Hauberg. Ce dernier publie dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord* une série d'articles dont l'ensemble formera un jour l'histoire monétaire définitive de sa patrie.

Pendant la première moitié de ce siècle, Ch. A. Holmboë représente la numismatique médiévale en Norwège. Ses recherches, habilement conduites, furent reprises vingt ans plus tard par C.-H. Schive,

Digitized by Google

auquel nous devons une monographie, parue de 1858 à 1861, sous le titre : *Norges Mynter i Middelalderen*. Il est regrettable que Schive n'ait pas imité son devancier et n'ait pas écrit en latin ou en allemand, L'emploi de l'idiome national prive cet ouvrage d'un grand nombre de lecteurs. Un reproche analogue peut être adressé à M. Stenersen, le conservateur actuel de la collection de l'Université de Christiania, et à M. Hans Hildebrand, conservateur du Cabinet royal de Stochkolm, savant aux aperçus ingénieux, dont les travaux sur la numismatique suédoise nous ont été du plus puissant secours.

L'étude des monnaies médiévales ne prit d'extension considérable en Angleterre qu'après 1836, lorsque John Yonge Akerman eut créé son *Numismatic Journal*. Deux ans plus tard, une Société était formée à Londres, et le journal, repris par elle, devint le *Numismatic Chronicle*, qui compte aujourd'hui quarante-deux ans d'existence.

Les ouvrages publiés en dehors de ce recueil sont assez rares ; ce sont des monographies d'ensemble que leurs dimensions ne permettaient pas d'insérer dans une publication périodique. Nous citerons les travaux de Lindsay sur l'Irlande (1839) et l'Ecosse (1845); la monographie des monnaies anglaises en argent d'Ed. Hawkins, dont une troisième édition posthume a paru en 1887; celle des monnaies d'or, complément de la précédente, due en 1884 à M. R. Lloyd Kenyon ; le savant catalogue des monnaies anglo-saxonnes du Musée britannique de M. Ch.-F. Keary (1887);les ouvrages de MM. R.-W. Cochran-Patrick et Ed. Burns sur les annales métalliques de l'Ecosse ; puis un grand nombre de livres qui tiennent plus de la vulgarisation que de la science pure.

Presque tous les auteurs que nous venons de citer ont collaboré au *Numismatic Chronicle*. Leurs noms s'y retrouvent en compagnie d'une foule d'érudits qui s'efforcent de pénétrer les secrets encore nombreux de l'histoire monétaire nationale. Nous relevons, parmi tous ces noms, ceux de MM. D.-H. Haigh, J. Evans, H. Montagu, Bunbury, Aquilla Smith, Neck, Pownall, Willett, etc., etc.

La presqu'île ibérique n'est pas restée en arrière, dans le grand mouvement qui a porté les esprits vers les monnaies médiévales. Si pour l'Espagne, c'est un savant français, M. Heiss, qui a dû prendre l'initiative de la monographie, en Portugal, il s'est trouvé un érudit pour mener à bonne fin l'histoire monétaire du pays. Don A.-Ch. Teixeira de Aragão, conservateur du Cabinet des médailles de feu le roi Louis, a réuni en une *Descripção geral e historica das moedas cunhadas em nome*

Digitized by Google

dos reis, regentes e governadores de Portugal, tous les monuments monétaires du royaume. Cet ouvrage montre une saine critique ; il se passera de longues années avant qu'il soit nécessaire de le remplacer. Parmi les autres numismates portugais qui ont enrichi leur littérature nationale d'œuvres méritoires, nous devons citer M. José Amaral B. de Tóro, dont le *Diccionario de numismatica portugueza* n'est pas encore terminé.

En Espagne, les séries celtibériennes et arabes attirent l'attention d'un plus grand nombre d'érudits que les hispano-chrétiennes. Les rangs assez clairsemés des médiévistes se composent de MM. A. Pedrals y Moliné, spécialiste érudit pour la Catalogne ; A. Campaner y Fuertes, auteur d'une monographie des monnaies du royaume de Majorque ; M. Vidal Ramon, possesseur de la plus belle collection de monnaies espagnoles connue, dont il a dressé un catalogue méthodique, encore manuscrit, et publié un inventaire ; J. de la Rada y Delgado, bibliographe de la numismatique nationale ; Celestino Pujol, etc.

L'Italie conserve, pour les temps contemporains, le rang élevé que les écrivains du dernier siècle lui avaient fait prendre. Dominique Promis, conservateur de la bibliothèque du roi de Sardaigne, né à Turin en 1804, décédé en 1874, est sans contredit le maître de la science au delà des monts. Ses travaux importants commencent en 1836 : il publie en 1841 les *Monete dei reali di Savoia,* qui resteront désormais comme une des plus belles et des plus savantes monographies de l'Italie. D. Promis étudie ensuite une série de monnaies inédites du Piémont, réunit les deniers pontificaux frappés avant l'an mil, met en lumière des pièces capitales pour la série lombarde, consacre des mémoires spéciaux aux ateliers d'Asti, de Dezana, de Savone.

D. Promis légua ses connaissances spéciales à son fils Vincent qui lui succéda à la bibliothèque de Turin et dont les lettres italiennes déplorent la perte récente. L'œuvre principale de celui-ci consiste en des Tables synoptiques des monnaies frappées dans la Péninsule depuis le VIIe siècle jusqu'en 1868, livre d'une composition ingrate, et qui demandait autant de critique que de savoir et de persévérance.

Parmi les érudits de la génération de D. Promis, nous citerons au hasard de la plume : C. Cordero di San Quintino, Cinagli, Gandolphi, Spinelli, Olivieri, Fusco, Ferrero della Marmora, Gazzera, Massagli, C. Kunz, Lazari, Maggiora-Vergano, Remedi, Schweitzer, C. Strozzi, Biondelli, etc. Aucun de ces hommes n'est plus, mais un groupe nombreux de savants non moins actifs est venu prendre leur place : MM. E. et F. Gnecchi, auxquels on doit une excellente monographie de Milan et la biblio-

Digitized by Google

graphie de la numismatique italienne; le comte N. Pappadopoli, qui nous livrera tous les secrets de la numismatique de Venise; le chev. Brambilla, auteur des *Monete de Pavia;* A. Portioli, dont l'histoire de la Zecca de Mantoue est justement appréciée; le savant modenais A. Crespellani, qui dirige ses investigations dans les archives de sa ville natale; U. Rossi, J. Sambon, O. Vitalini, qui tous font leur apport à l'œuvre commune. Avec de tels éléments, l'avenir des études numismatiques n'est pas en péril en Italie.

Si les pays de l'est de l'Europe, la Bohême, la Hongrie, la Pologne, les Etats danubiens, la Russie et la Grèce ne comptent pas cette profusion d'écrivains numismates que nous venons de signaler pour l'Occident, il serait injuste de ne pas reconnaître les sérieux progrès qu'y a accomplis la science. Privés le plus souvent des facilités offertes par les publications périodiques, les savants de ces régions ont publié très peu de ces mémoires de courte étendue dont nos bibliographies indiquent des centaines. Nous avons donc à signaler plutôt des travaux de longue haleine que des opuscules consacrés à des sujets variés. En 1846, J. Rupp achève à Pesth ses *Numi Hungariae,* le traité encore classique des monnaies hongroises. En 1888, les exécuteurs testamentaires de Max Donebauer éditent à Prague le catalogue illustré de sa collection de monnaies de Bohême, collection si complète que sa description vaut une monographie. Le livre le plus important sur la série polonaise est celui de M. Stronczynski, dont la dernière édition a paru en 1883, livre diffus où la critique trouverait énormément à reprendre et qui malheureusement est écrit en polonais.

Une bibliothèque de numismatique russe doit débuter par l'*Aperçu* du baron de Chaudoir. Elle comprendra le livre de T.-J. de Schubert (1843 et 1858), le catalogue de la merveilleuse collection de J. de Reichel, numismate de l'école de Thomsen et qui écrivit aussi peu que le savant danois; enfin, les mémoires étendus, consacrés par M. le comte Tolstoï, aux monnayages de Kiew, de Pskow et de Nowgorod. Ces trois derniers ouvrages sont écrits en russe.

Les pays slaves des rives du Danube, la Bulgarie, la Serbie et la Bosnie, ont reçu deux monographies intéressantes: le livre de J. Luczenbacher, publié en 1843, et celui du professeur d'Agram, M. S. Ljubic, publié en 1875; l'un et l'autre sont rédigés en serbo-croate.

En Roumanie, le prince D. A. Sturdza, secrétaire général de l'académie de Bucharest, se livre avec fruit à l'étude de la numismatique

Digitized by Google

nationale. Outre divers mémoires, on lui doit une petite bibliographie spéciale publiée en 1879.

Le pays par lequel nous terminerons cette rapide histoire des études numismatiques médiévales est la Grèce. Un seul nom est à citer, celui de P. Lambros, d'Athènes. Ses dissertations nombreuses, écrites en grec, ont puissamment contribué à faire connaître les séries si curieuses des fiefs de l'Orient latin.

§ II. — *Limites et divisions de la numismatique du moyen âge.*

La *numismatique* est, suivant la définition très exacte de M. Louis Blancard[1], la science de la monnaie dans ses rapports avec l'histoire, l'art et l'économie financière.

Ainsi limitée, la numismatique comprend, pour le moyen âge, deux groupes de monuments[2] :

1° Les *monnaies,* équivalents métalliques de valeurs ou signes métalliques représentatifs d'une valeur, destinés à faciliter les transactions commerciales.

2° Les *méreaux,* signes métalliques, représentatifs d'une somme à acquitter ou d'une somme à percevoir. Cette dernière destination leur fit donner très fréquemment un cours fiduciaire exclusivement local. Modestes auxiliaires de la circulation, les méreaux se multiplièrent au moyen âge à partir du XIIIe siècle; au point de vue de l'histoire générale, de l'art et de l'économie financière, leur importance est secondaire, mais leur examen n'est pas à dédaigner pour l'histoire des usages et des mœurs.

1. *Essai sur les monnaies de Charles I, comte de Provence.* Introduction.

2. La plupart des *numismates* ou *numismatistes,* par suite d'une extension abusive accordée à la numismatique, annexent à cette science tous les monuments *monétiformes.* Les trois principales catégories de ces monuments sont : 1° les *jetons,* instruments servant à calculer et dont l'invention remonte à l'époque où l'emploi des chiffres romains rendait les opérations arithmétiques très difficiles; 2° les *médailles,* monuments métalliques destinés à rappeler les traits d'un personnage, à commémorer un événement, à servir de récompense honorifique; inconnue de la plus grande partie du moyen âge, la mode des médailles ne prit une extension sérieuse qu'à la Renaissance; 3° les *poids,* dont un certain nombre, ceux du midi de la France par exemple sont monétiformes. L'étymologie même du mot *numismatique* s'oppose à ces annexions contre lesquelles on commence à réagir un peu aujourd'hui. La *jetonistique* (qu'on nous passe ce néologisme), la *médaillistique* et la *stathmétique* sont trois branches de l'archéologie.

Digitized by Google

Nous ne nous occuperons pas de ce genre de monuments, auxquels nous souhaiterions de voir consacrer un ouvrage spécial.

Au point de vue chronologique, la numismatique embrasse, comme l'histoire, quatre grandes périodes, dans les pays de civilisation gréco-latine : l'antiquité, le moyen âge, l'époque moderne et les temps contemporains.

Il est impossible de fixer, entre ces diverses périodes, une date précise, où l'une finit et où l'autre commence. Le progrès n'a jamais procédé par sauts brusques et entre deux périodes règne toujours un temps de transition appartenant aussi bien à l'espace chronologique qui précède qu'à celui qui suit. De plus, un même progrès ne s'accomplit pas à la même heure dans tous les pays d'une même civilisation : pour certaines régions, l'*antiquité* dure encore quand dans d'autres le *moyen âge* a depuis longtemps commencé. Aujourd'hui, si l'on considère l'adoption du système décimal comme la caractéristique de l'histoire monétaire *contemporaine,* certains pays, tels que l'Angleterre, en sont encore à l'époque *moderne.*

Chacune des grandes périodes que nous venons d'indiquer se subdivise naturellement elle-même. Pour le moyen âge, dont nous nous occuperons exclusivement ici, quatre groupes chronologiques se montrent, nettement tranchés :

1° *L'époque barbare,* qui n'est à proprement dire que la transition entre la numismatique antique et celle du moyen âge réel. Pour bien la comprendre, pour remonter à sa source, il faut aller jusqu'à la séparation de l'empire romain en empire d'Occident et empire d'Orient (395). Tous les monnayages barbares procèdent de ceux de ces deux empires.

2° *L'époque du denier carolingien* commence avec Pépin le Bref (752) et va jusqu'à la chute de la maison carolingienne, dans l'Occident de l'Europe. En Orient, et dans les pays d'influence byzantine, tels que le centre et le sud de l'Italie, cette époque ne se distingue pas de la première partie du moyen âge : ici nous assistons à l'évolution lente de l'ancien système romain, à la décadence irrémédiable du monnayage antique.

3° *L'époque du denier féodal* commence en France, avec Hugues Capet (987) ; en Allemagne, avec Henri l'Oiseleur (919) ; en Italie, avec Otton le Grand (962). Pour l'Angleterre, où la féodalité ne se développa jamais au détriment de la puissance royale, on peut adopter, comme point de départ de cette époque, un fait de l'histoire politique qui eut une grande influence sur l'art : la conquête de Canut le Grand (1016). Dans la péninsule ibérique les débuts du monnayage chrétien, dans les

Digitized by Google

pays slaves et scandinaves le commencement d'émissions nationales régulières, tels sont les points de départ de la troisième période du moyen âge numismatique.

En Orient, la série byzantine se poursuit et continue à former un groupe particulier exerçant une certaine influence sur la numismatique de l'Europe centrale. Les expéditions des Croisés créent en Syrie un monnayage essentiellement occidental.

4° *L'époque du gros d'argent et du florin d'or* est la dernière du moyen âge numismatique. Son caractère principal est l'adoption en Occident d'une monnaie d'argent fin plus forte que le denier et d'une monnaie d'or dont l'émission avait cessé depuis l'avènement des Carolingiens.

La date initiale de cette époque, en France, est le milieu du règne de Louis IX (1226-1270). Dans les autres pays de l'Europe, à l'exception de l'Italie, la réforme a lieu un peu plus tard : en Allemagne, sous Louis de Bavière (1314-1347); en Angleterre, sous Edouard I (1272-1307); en Bohême, sous Wenceslas II (1278-1305); en Hongrie, sous Charles d'Anjou (1310-1342); en Pologne, sous Casimir le Grand (1333-1370). L'empire byzantin continue son monnayage traditionnel jusqu'à la prise de sa capitale par les Turcs en 1453.

En Occident, la fabrication de monnaies d'argent à flan épais, les *testons* et les *thalers,* marque la fin du moyen âge numismatique, dans les dernières années du XVe siècle et les premières du XVIe. L'Italie est à la tête de cette réforme monétaire qui est une des manifestations les plus curieuses de la Renaissance. En France, le moyen âge se prolonge jusqu'aux dernières années du règne de Louis XII; ailleurs, plus tard encore.

Voilà, indiquées à grands traits, les quatre grandes divisions de l'histoire médiévale de la monnaie. Pour qui connaît l'histoire universelle, il est facile d'établir les limites géographiques de chacune d'elles. Les pays compris dans notre *Manuel* sont bornés par ceux où la fabrication de la monnaie est inconnue, ou par ceux où les Arabes frappent un numéraire exclusivement musulman.

« *Tout ordre géographique de monuments historiques doit correspondre à la géographie qui leur est contemporaine.* » Ce principe a été établi par Mader et Grote[1]; nous ne nous en sommes jamais départis. Nos cha-

1. Voyez Mader, *Ueber die Gränzen und Ordnung einer Sammlung von Münzen des Mittelalters* dans les *Beiträge,* t. II, p. 24, et Grote, *Die systematische Anordnung der modernen Münzen* dans les *Münzstudien,* t. VII, p. 241. Ce dernier auteur discute tous les systèmes proposés avant lui.

Digitized by Google

pitres sont toujours le reflet du temps auquel ils s'adressent, et dans l'ordre que nous leur donnons, nous nous sommes efforcés de ne pas éloigner les uns des autres des pays ayant eu entre eux des rapports monétaires plus ou moins serrés.

§ III. — *La monnaie au point de vue économique et juridique.*

a) *La monnaie, mesure de valeur.* — On appelle *mesure* une quantité convenue et connue, prise comme terme de comparaison avec des quantités inconnues. Pour *mesurer,* on se sert d'objets au moyen desquels l'unité de la mesure et ses divisions sont rendues palpables. L'instrument qui sert à mesurer une longueur est le morceau de bois, de corde ou d'étoffe qui représente le mètre; celui qui sert à mesurer la pesanteur est le poids; celui qui sert à mesurer la *valeur* est la *monnaie.*

Un objet quelconque ne peut servir de monnaie. De même que la mesure de la longueur, de la pesanteur, doit être une longueur, une pesanteur; de même la mesure de la valeur doit être une valeur. Seules les matières qui aux yeux de tous ont une valeur égale et durable, qui sont faciles à manier et divisibles sans perdition, peuvent servir de monnaie : les métaux précieux, c'est-à-dire l'*or* ou l'*argent,* remplissent, à l'exclusion de toutes autres matières, les conditions voulues.

b) *Les étalons et les monnaies d'appoint.* — Les métaux, choisis comme étalons de valeur, peuvent présenter trois combinaisons différentes, que l'un des deux soit employé seul ou qu'ils soient employés concurremment. Dans le premier cas, nous avons *monométallisme,* dans le second, *bimétallisme.*

1° *Etalon d'or.* On mesure toutes les valeurs avec le métal or. L'*argent* est considéré par rapport à l'or comme une simple marchandise. Les *monnaies d'argent* ne circulent que comme *appoint,* au même titre que celles de *billon* ou de *cuivre,* c'est-à-dire comme une sorte de monnaie fiduciaire.

L'étalon d'or fut celui de l'empire romain. Pendant la première période du moyen âge, il règne chez la plupart des peuples barbares : les Ostrogoths, les Wisigoths, les Suèves, les Mérovingiens, les Frisons, les Lombards.

2° *Etalon d'argent.* On mesure toutes les valeurs avec le métal argent. L'or est considéré par rapport à l'argent comme une simple marchandise. Lorsque l'étalon d'argent est choisi, l'*appoint* est formé de monnaies de *billon* ou de *cuivre*[1].

1. Au moyen âge, la monnaie d'appoint fait souvent défaut. Le *denier* et l'*obole,* les

Digitized by Google

L'étalon d'argent fut celui des Anglo-Saxons pendant la première période du moyen âge. L'avènement des Carolingiens provoqua l'adoption de l'étalon d'argent dans tout l'occident de l'Europe où il resta établi jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

3° *Etalons d'or et d'argent combinés*. Ce système repose sur une erreur économique; en effet, les métaux étant une marchandise, subissent de constantes fluctuations de prix; leur rapport n'est pas immuable.

Le bimétallisme fut le système du moyen âge depuis Louis IX. Les efforts des législations tendirent toujours à fixer le rapport forcément variable entre les deux étalons et c'est pour le maintenir que furent édictées, en partie, toutes ces réglementations factices, toutes ces interdictions de cours, tous ces édits arbitraires qui rendent si difficiles aujourd'hui les recherches relatives aux prix des choses dans le passé.

c) *Rapport entre l'or et l'argent*. — On appelle *rapport* le chiffre qui exprime la valeur relative des métaux précieux; le rapport indique le nombre d'unités d'argent qu'il faut donner pour se procurer une unité d'or.

Comme l'or et l'argent, indépendamment de leur *valeur commerciale,* ont aussi, lorsqu'ils sont monnayés, une *valeur légale,* il peut exister entre eux deux rapports bien distincts. « En effet, si l'on considère ces métaux comme des marchandises, les prix pratiqués sur le marché ou en banque établissent une première proportion qui est la seule réelle et la seule normale puisqu'elle dépend de l'offre et de la demande; de sa nature elle est essentiellement variable. On ne la connaît que par les opérations de change, par les payements faits au poids ou en monnaies étrangères, ou par les ordonnances qui fixent les prix auxquels les maîtres des ateliers monétaires doivent acheter la matière première des espèces. »

Lorsque l'or et l'argent sont transformés en monnaies, et qu'ils

monnaies les plus petites, représentent une valeur relativement grande. On se demande comment, dans ces circonstances, se pratiquaient les transactions journalières de détail. Il y a lieu de supposer que pour les petites sommes, le crédit rendait les monnaies d'appoint inutiles. La difficulté des communications qui empêchait le débiteur de se soustraire aux poursuites du créancier, les rapports de voisinage beaucoup plus étroits qu'aujourd'hui, rendaient le crédit entre fournisseurs et consommateurs plus facile. De nos jours, le pain, les comestibles, les vêtements s'acquittent le plus souvent au comptant. Au moyen âge, chaque famille avait chez les fournisseurs des comptes courants; la dette s'acquittait lorsqu'elle avait atteint un certain chiffre. A mesure que la population des villes s'accrut, la confiance diminua et le besoin de monnaies d'appoint se fit sentir; c'est alors, à partir du XIIe siècle, que commence le rôle du *méreau*. Ainsi que nous l'avons dit p. XXVIII, le méreau fut la véritable mesure fiduciaire des petites valeurs.

Digitized by Google

servent à régler le prix des autres marchandises, l'autorité publique intervient et réglemente le rapport des deux métaux. Ce second rapport, beaucoup plus fixe que l'autre, est tout à fait de convention. Les étrangers n'en tiennent aucun compte quand ils ont à recevoir les pièces frappées par leurs voisins.

De ces deux rapports, dit M. de Marcheville[1], le plus intéressant pour les numismates est assurément celui qui est établi par la loi; c'est aussi le moins difficile à retrouver. Pour le calculer, il faut d'abord déterminer, d'après la valeur nominale de la monnaie réelle, d'une part la quantité d'or et d'autre part la quantité d'argent que représente l'unité de compte, puis diviser le poids de cette unité en argent par le poids de cette unité en or.

Nous rappellerons, rapidement, d'après les travaux les plus récents, le résultat des calculs auxquels les savants se sont livrés pour retrouver les deux rapports, commercial et légal, des métaux précieux au moyen âge.

Les renseignements n'acquièrent quelque certitude qu'à partir du XIIIe siècle. En France, à cette époque, on trouve une proportion commerciale comme 1 est à 9 ou environ. En Angleterre, sous le règne de Henri I et de Henri II, le rapport était à peu près le même et il semble s'être maintenu tel jusque vers 1250. En Normandie, vers la fin du XIIe siècle, le rapport, extrêmement bas, semble être descendu à 7 et demi. En Orient, la proportion paraît avoir été également inférieure à 10 au moment du payement de la rançon de saint Louis. Le rapport commercial ne s'est pas modifié sensiblement pendant les années qui ont suivi le retour de la croisade; suivant M. Blancard, on peut fixer à 9 et demi au maximum la proportion moyenne. Dans toutes les villes de l'Italie, on trouve un rapport égal ou légèrement supérieur à 10 pour les années qui correspondent à la fin du règne de Louis IX.

Suivant Le Blanc et les auteurs qui l'ont suivi, le rapport légal entre l'or et l'argent était en France, sous saint Louis, comme 1 est à 12 et demi. Dans un récent travail, que nous avons cité plus haut, M. de Marcheville a soutenu avec des arguments plausibles que la proportion n'a pas dépassé 10. Sans vouloir entrer dans le fond d'un débat, pour lequel nous n'avons pas la compétence nécessaire, nous constaterons qu'au milieu du XIIIe siècle la proportion légale ne semble avoir été supérieure à 10 chez aucun des peuples voisins de la France. Le rapport

1. Nous devons beaucoup à l'excellent travail de cet écrivain : *Le rapport entre l'or et l'argent au temps de saint Louis* publié dans l'*Annuaire de la Société de numism.*, 1890. — Voyez aussi les travaux de Leblanc, de N. de Wailly et de Boutaric, et de MM. Blancard et Desimoni.

Digitized by Google

commença à se modifier en faveur de l'or, dans le troisième quart du XIIIe, et il s'éleva rapidement à partir de 1270. A la fin du XIIIe siècle, la proportion semble avoir été plus élevée en France qu'ailleurs, car on assiste à une exportation constante de l'argent en échange d'une importation d'or, et cela en dépit de tous les édits prohibitifs des rois. A Naples et en Sicile, vers 1280, le rapport était douzième; à Florence, il atteignait 13 et, en 1328, la proportion dépassait 14 à Venise. En Angleterre, lors de la première tentative de monnayage d'or, sous Henri III la loi établissait un équivalent comme 1 est à 9 et quart; en 1267, la proportion avait atteint 11 et un dixième.

d) *La monnaie de compte.* — Il n'y a pas de différence aujourd'hui entre la monnaie de compte et la monnaie réelle; celle-ci a une valeur fixe, invariable. La pièce émise pour un franc, reste un franc jusqu'à sa démonétisation. Il n'en était pas de même au moyen âge où le cours des monnaies était soumis au caprice du souverain qui augmentait ou diminuait la valeur des espèces à sa volonté.

La variabilité constante du numéraire amena, pour la facilité des comptes, la création d'une monnaie factice, idéale, la *monnaie de compte,* ne correspondant presque jamais à la monnaie réelle. En France, pendant tout le moyen âge, la monnaie de compte fut la *livre* qui se divisait en vingt *sous;* mais pour former une valeur d'une *livre* ou d'un *sou,* il fallait un nombre sans cesse variable de monnaies réelles. Lorsque saint Louis émit le *gros d'argent* de 12 deniers, son but était de créer un *sou* d'argent monnaie réelle; mais dès 1286, le *gros* circulait pour 15 deniers et l'identité entre les monnaies de compte et les monnaies réelles avait cessé d'exister.

e) *Poids des monnaies.* — Aujourd'hui que les instruments de pesage ont été perfectionnés, on pèse chaque monnaie après sa fabrication. Au moyen âge il n'en était pas de même; les balances étaient si défectueuses que les lois monétaires indiquaient non le poids spécial de chaque pièce, mais le nombre de pièces que l'ouvrier devait *tailler* dans une quantité de métal donnée[1].

Pour comprendre les documents monétaires il importe donc de connaître, avant tout, la valeur précise des poids employés pour les monnaies[2]. On sait qu'au moyen âge non seulement les poids différaient de pays à pays, de ville à ville, mais qu'ils variaient encore selon l'espèce des objets pesés.

1. En allemand, la taille s'appelle *Schrot.*
2. Cf. H. Grote, *Die numismatische Metrologie* dans les *Münzstudien* de 1863.

Digitized by Google

Charlemagne a inauguré un système pondéral dont les *divisions* sont probablement empruntées aux Romains, les *poids* aux Gaulois. L'unité supérieure du système romain, la *livre* se divisait en 12 parties ou *onces;* la livre gauloise comprenait 16 parties. Charlemagne conserva la division en 12, mais donna à chacune d'elles le poids de $\frac{1}{16}$ du pondus gaulois. Peut-être l'introduction de ce nouveau poids était-elle en relation étroite avec la modification du pied monétaire.

Pour les monnaies, on employa de bonne heure au lieu de la livre le *marc* qui correspondait à la demi-livre. A. de Barthélemy dit qu'on peut fixer entre 1070 et 1090 le premier emploi du marc.

Un document du XIVe siècle édité successivement par Ducange, Boizard et N. de Wailly, et extrait du registre *Noster* de l'ancienne Chambre des comptes de Paris, nous apprend qu'à cette époque il n'existait en France pas moins de quatre marcs différents : « *Ou royaume souloit avoir IV poids de marc, assavoir le marc de Troyes..... le marc de Limoges..... le marc de Tours..... et le marc de La Rochelle.* »

Le marc de Troyes devint le marc officiel de la France royale. Il se divisait en 8 onces, 64 gros, 192 deniers et 4608 grains; il correspondait à 244,75 grammes.

Le marc de Limoges était d'un poids équivalent à 226,28 grammes de notre système actuel. Celui de Tours correspondait à 223,39 grammes; enfin celui de La Rochelle, qu'on appelait aussi marc d'Angleterre, à 229,85 grammes.

Parmi les marcs en usage en dehors des limites de la France royale, l'un des plus importants était celui de Montpellier qui équivalait, suivant M. Blancard, à 239,11 grammes.

En Angleterre, l'ancien système pondéral emprunte son *poids* aux Germains, ses *divisions* aux Romains et aux Germains. En 1267, sous Henri II, on a: 1 pound (£) = 1 1/2 mark = 12 ounce (oz) = 240 pennyweight (dwt) = 7680 grains. Le pound anglais pesait 349,912 grammes. Ce système fut changé en 1526 par Henri VIII.

Dans les Pays-Bas, le *poids* est emprunté à la France et les *divisions* à l'Angleterre. Les Néerlandais complétèrent le système anglais au point de vue terminologique. Au pennyweight, ils donnèrent le nom d'*engelsche* ou *esterlin* et le partagèrent en une série de poids plus réduits. Voici le tableau complet de ces divisions pondérales: 1 marc = 8 onces = 160 esterlins = 320 mailles = 640 vierling ou felins = 1280 troiskens ou troisquins = 2560 deuskens ou deusquins = 5120 as ou grains. Le marc néerlandais correspondait à 246,083 grammes.

En Allemagne, le poids de l'argent fut le marc vieux germain déjà connu par des chartes du XIe siècle. Il correspondait à 233,855 grammes

Digitized by Google

et avait pour subdivisions 4 vierding (ferto) = 16 loth = 32 setin = 64 quentchen = 256 Richtpfennig = 512 heller. Ce poids ne servait que pour l'argent. Pour l'or, on employa le système byzantin: 1 solidus = 12 millaresia = 24 keratia ou seliqua = 288 follis ou nummi; l'or circulant en Allemagne avant le milieu du XIIIe siècle était uniquement de la monnaie byzantine. Cette circonstance explique l'adoption de ce système.

Dans les ouvrages de numismatique où les monnaies sont pesées, les auteurs se conforment généralement à leurs poids nationaux. H. Grote a eu l'heureuse idée de donner dans sa *Numismatische Metrologie* des tables de réduction de tous les poids étrangers en grammes. Nous ne pouvons reproduire ici ce travail, mais les numismates qui lisent les ouvrages étrangers feraient bien d'en avoir un extrait sous les yeux.

f) *Le titre des monnaies.* — Les métaux monnayés sont rarement employés à l'état pur. Soit pour donner aux pièces plus de dureté, soit pour leur donner plus de volume, on allie les métaux précieux à des métaux inférieurs: l'or, à l'argent et au cuivre; l'argent, au cuivre et a plomb.

Pour l'époque ancienne, en l'absence de tout document, une analyse chimique pourrait seule nous donner l'appréciation exacte des alliages auxquels les métaux monétaires furent soumis; mais lorsque les documents écrits apparaissent, les détails de la fabrication en ce qui concerne l'alliage, le *titre*[1], sont constatés par une échelle divisée en degrés de finesse.

Aujourd'hui on donne le degré de finesse d'un alliage en millièmes. Toute simple que nous semble cette méthode, nos ancêtres l'eussent trouvée trop abstraite, eux à qui une conception ne devenait intelligible que quand elle était liée à des représentations concrètes. On identifia donc l'échelle des finesses avec l'unité pondérale et on lui maintint les divisions de celle-ci; comme partout il y avait un poids particulier pour l'or et pour l'argent, partout il y eut une double échelle de finesse.

Pour l'argent, en France et dans la plupart des autres pays latins, l'échelle était divisée en 12 *deniers* à 24 *grains,* donc en 288 grains. L'argent employé dans la fabrication était dit *argent-le-Roi* et était à $\frac{23}{24}$ de fin. Lorsqu'on trouve dans un document qu'une pièce est frappée à 3 deniers d'argent-le-Roi, cette expression veut dire que la monnaie contient le quart de son poids d'argent-le-Roi.

En Allemagne et dans les Pays-Bas, l'échelle du fin de l'argent se

1. En allemand *Korn.*

Digitized by Google

subdivisait en 16 *loths* à 4 *quentins* à 4 *richtpfennigs,* donc en 256 degrés. Il semble cependant qu'avant le milieu du XIIIe siècle, on n'estimait le degré de fin que par quarts de loths ou *quentins,* ce qui donne une échelle de 64 parties seulement.

En Angleterre, on divisait l'échelle, correspondant au poids, en 12 onces à 20 deniers ou *pennyweights,* soit 240 pennyweights.

En Italie, la division était de 8 *onces* à 24 deniers, soit 192 *denari.*

Pour l'or, le titre des monnaies se comptait en *carats.* Le métal fin était dit à 24 carats. Si par exemple, l'ordre était donné de frapper des espèces à 23 carats seulement, le 24e carat, c'est-à-dire le 24e du poids de la pièce était formé d'un alliage. Les divisions de carats sont indiquées par fractions allant jusqu'à 1/8, ce qui donne une échelle de $8 \times 24 = 192$ degrés.

En Allemagne, le carat se subdivisait en 4 *grains,* soit une échelle de 96 degrés. En Angleterre et en Espagne, on garda les carats à 4 grains, avec fractions. En Italie, le carat était divisé en 24 parties appelées quelquefois *grain.*

A Venise, on eut une échelle de 1152 *carati.* On n'indiquait pas le nombre des parties d'or, mais celui des parties d'alliage, par exemple : « *peggio 288* » pire 288, c'est-à-dire de 288 carati pire que 1152 ou à 18 carats. En France, les changeurs et les maîtres des monnaies appliquèrent un système analogue aux monnaies anciennes ou étrangères sous le nom d'*empirance.*

g) *Valeur des monnaies.* — La valeur *nominale* des monnaies, c'est-à-dire celle à laquelle elles sont reçues dans le commerce, ne doit pas être confondue avec leur prix intrinsèque. Outre la valeur de la matière, on doit tenir compte des frais de fabrication, c'est-à-dire du *brassage,* et du bénéfice réalisé par le souverain sur les pièces fabriquées, c'est-à-dire du *seigneuriage*[1].

Le seigneuriage n'a jamais été soumis à une règle fixe; il dépendait de la volonté du souverain qui le déterminait à son gré. « Ce que nos rois prenaient sur la fabrication de leurs monnoyes, dit Le Blanc, était l'un des principaux revenus de leur domaine, ce qui a duré jusqu'à Charles VII. Lorsque le besoin de l'État le demandait, le roy pouvait encore non seulement augmenter ce droit, et lever de plus grosses sommes sur la fabrication des monnaies, mais même les affaiblir, c'est-à-dire en diminuer la bonté. » Ce système contre lequel, au moyen

1. En allemand *Schlegeschatz.*

Digitized by Google

âge même, des économistes s'élevèrent, fut une cause incessante de ruines et de perturbations.

h) *Droit de battre monnaie.* — Sous l'empire romain, le droit de battre monnaie fut toujours considéré comme le privilège exclusif de la souveraineté. Ce droit comprenait un double avantage, la signature des espèces et le bénéfice de la fabrication.

Parmi les rois barbares, les mérovingiens et anglo-saxons firent assez bon marché de la signature des espèces qu'ils déléguèrent aux agents ou fermiers du fisc chargés de la fabrication. Sous les Carolingiens, la signature de la monnaie redevient, sur le continent, l'apanage exclusif du souverain.

Lorsque la féodalité se fut définitivement assise, lorsque fut close l'ère des usurpations, le *jus monetae* resta la plus haute expression de la souveraineté. Il faut une concession solennelle de l'empereur, du roi ou du pape pour l'obtenir et souvent les concessions sont conditionnelles et limitées à certains ateliers et à certaines espèces. Si l'on examine, dit M. C.-A. Serrure[1], les différentes circonstances qui donnent lieu à l'exercice du droit monétaire, on trouve les suivantes à l'exclusion de toutes autres :

1° Le *dominium,* la qualité même de souverain, de prince régnant;

2° La *concessio expressa, personalis sive hereditaria.* Cette concession pouvait être accordée à un simple particulier.

3° L'*ususfructus.* C'est le droit exercé entre autres par les époux retenant le viager, les princesses douairières. Nous en trouverons de nombreux exemples tels que celui de Gaucher de Châtillon, comte de Porcien, qui monnaya dans le comté de Florennes et dans la seigneurie de Neuchâteau, comme second époux d'Isabelle de Rumigny, duchesse douairière de Lorraine.

4° Le *contractus,* c'est-à-dire la convention. C'est à la suite d'une convention, d'une prise à ferme, que les monétaires signent parfois les espèces; l'acte passé en 1186 entre Jean I comte de Ponthieu et une famille de financiers pour l'exploitation de son atelier monétaire, acte à la suite duquel Godin signe les deniers abbevillois, rentre dans cet ordre d'idées. Une des conventions les plus fréquentes à l'époque féodale est le *contractus pignoris,* l'engagère. Un prince contractait une dette; en échange de l'argent reçu, il accordait à tel ou tel seigneur, même subalterne, les droits de tonlieu et de péage, et le bénéfice de la monnaie, parfois la monnaie elle-même dans telle ou telle localité.

1. *Le soi-disant monnayage préfectoral dans les Pays-Bas* dans le *Bulletin de numism.,* t. I, p. 86.

Digitized by Google

5° Le *precarium sive concessio revocabilis ad nutum,* le droit de battre quelques menues monnaies accordé parfois à une petite ville pour rétablir ses finances, à une église pour permettre son achèvement. Cela se pratiqua aux Pays-Bas, surtout à la fin du XVe siècle.

6° La *protectio sive tutela.* Ce sont les cas de tutelle, de mainbournie, de protection ou de gouvernement provisoire, pendant la minorité ou captivité du prince régnant.

i) *Les conventions et les ligues monétaires.* — L'unité monétaire régnait chez les Francs et fut maintenue avec fermeté par les Carolingiens. Tous les capitulaires de Pépin et de ses successeurs qui s'occupent des monnaies semblent avoir pour objet de maintenir le cours exclusif des monnaies royales.

Après la dissolution de l'empire et les progrès de la féodalité, l'Europe présente une bigarrure extraordinaire de monnayages divers. Chaque comté, chaque seigneurie, voire chaque ville règle ses monnaies à sa guise. « Aux frontières de chacune de ces souverainetés lilliputiennes, dit M. Hanauer, apparaissent des espèces nouvelles. Les deniers d'une ville n'étaient admis dans la ville voisine, qu'en subissant un change plus ou moins onéreux. Les négociants et les voyageurs atténuaient en partie le mal, par l'emploi des lingots d'argent et des espèces d'or ; mais ces palliatifs ne l'empêchaient pas de peser lourdement sur le commerce et sur l'industrie. »

Dès le Xe siècle, dans certains pays, quelques seigneurs ou quelques villes, plus soucieux des intérêts du négoce, songèrent à conclure avec leurs voisins des conventions monétaires. Ces conventions peuvent se présenter sous trois formes différentes :

1° Des états admettent la circulation, sans change, de leurs monnaies respectives ; mais chaque état continue à monnayer suivant son pied et à son type national ;

2° Des états conviennent de frapper, sur un même pied, des monnaies qui auront cours sans change ; les types et les légendes restent autonomes ;

3° Des états conviennent de monnayer en commun et frappent une monnaie *commune* dont les types ou les légendes constatent l'alliance contractée.

Le premier cas a une importance économique incontestable, mais ne donne pas lieu à observations numismatiques. Le second cas est déjà plus intéressant pour nous, car il donne lieu à des créations de monnaies d'apparence analogue. Nous en citerons ici un exemple entre tous ceux que l'on trouvera dans le cours de ce manuel. Le 1er mars 1336

Digitized by Google

(1337 n. st.), le comte de Hainaut fit un traité avec Jean duc de Brabant pour la fabrication d'une monnaie commune à leurs deux pays. Cette monnaie devait être « un blanc denier d'argent de dix sols et quatre deniers de compte au marc de Troyes et de neuf deniers d'argent-le-Roi, et courront ces blancs deniers par tous nos deux pays les deux pour un gros. » Le type de ces monnaies fut le même pour les deux pays : quatre lions dans un quadrilobe ; mais les légendes sont autonomes. La pièce du Hainaut porte le nom de Guillaume Ier, celle du Brabant, le nom de Jean III. Un autre exemple de ce genre de convention nous est fourni au xve siècle en haute Alsace et en Suisse, par la ligue dite de la *Rappenmünze ;* nous en reparlerons en détail dans notre livre.

Le troisième cas d'alliance monétaire présente pour le numismate un intérêt tout particulier. La monnaie porte dans son type ou dans ses légendes la constatation de la convention conclue. Le plus ancien exemple que nous ayons d'un traité de ce genre remonte encore aux temps carolingiens. En 870, Charles le Chauve et Louis le Germanique se partageant, par le traité de Meersen, les états de Lothaire II, frappent en Lotharingie des monnaies portant le nom de Louis et le monogramme de Charles. Il s'agit toutefois dans ce cas plutôt d'un traité de paix politique rappelé par les monnaies que d'une alliance monétaire. Pour trouver celle-ci, dans toute son acception, il faut passer à la fin de la seconde race, lorsque nous voyons les villes de Chinon et Tours, de Meaux et Troyes, de Crépy et Troyes, de Troyes et Provins, frapper des monnaies portant deux indications locales qui annoncent leur cours dans deux localités appelées à faire ensemble de nombreuses transactions.

Pendant l'époque féodale, on trouve, d'alliances monétaires analogues, de nombreux exemples dans l'histoire des Pays-Bas. Parfois, alliance monétaire et alliance politique marchent de pair. Nous réunissons dans le tableau chronologique suivant tous les faits qui nous reviennent actuellement à l'esprit :

1° Jean I duc de Brabant (1268-94) et son allié politique Arnould comte de Looz (1280-1328) font un accord monétaire à la suite duquel le second de ces princes met sur ses *esterlins* un écu parti de Loos-Brabant.

2° Louis de Crécy comte de Flandre (1322-46) et Jean I comte de Namur (1297-1331) frappent ensemble des *gros* portant leurs deux noms.

3° Le même Louis de Crécy conclut en 1339 avec Jean III, duc de Brabant, une convention à la suite de laquelle ils frappèrent une mon-

Digitized by Google

naie commune, des *gros* portant non seulement leurs deux noms, mais encore ceux des villes : Gand et Louvain qui avaient été désignées pour la fabrication de ces espèces.

4° Entre 1337 et 1345, Guillaume I, comte de Namur, Adolphe de la Mark, évêque de Liège et Jean de Bohême, comte de Luxembourg, font un traité dont l'existence nous est rappelée par des monnaies aux noms des trois souverains contractants.

5° Le 9 mars 1342, Jean de Bohême, comte de Luxembourg et Henri IV, comte de Bar, font un traité dont le texte nous a été conservé.

6° En 1384, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, conclut pour cinq ans un traité monétaire avec Jeanne, duchesse de Brabant. Les monnaies d'or, d'argent et de billon, aux noms des deux princes, frappées à la suite de ce traité sont représentées aujourd'hui dans les collections.

7° Wenceslas I, duc de Luxembourg (1353-83) fit avec Bohémond de Saarbruck (1354-62), archevêque de Trèves, puis avec son successeur Conon de Falkenstein (1362-88), une convention monétaire. On possède des pièces aux noms conjugués de Wenceslas I et de Bohémond, et le texte de la convention conclue entre le duc et Conon de Falkenstein.

8° Le vendredi après les rois 1479, un accord qui donna lieu à l'émission de monnaies communes fut conclu entre les villes de Groningue, Deventer et Campen. Les pièces portent les armes des trois cités. En 1488, Campen se joignit à la convention.

Sur les bords du Rhin, les conventions monétaires commencent à jouer un rôle énorme dans l'histoire économique, pendant la seconde moitié du XIVe siècle. En 1370, Frédéric de Saarwerden, archevêque de Cologne (1370-1414) et Conon de Falkenstein, archevêque de Trèves (1362-1388), s'entendirent pour la frappe d'un numéraire commun. Chaque pays conserva à ses pièces son empreinte propre, mais y introduisit les armes de la puissance co-contractante. Cette alliance fut le premier pas vers la puissante confédération du Rhin qui comprit en 1391, Mayence, Trèves, Cologne et le Palatinat. Nous étudierons dans le cours de ce *Manuel* l'histoire complète de cette union monétaire, l'une des plus considérables que le moyen âge ait vues.

Aux émissions conventionnelles, produisant des monnaies qui portent la mention collective de plusieurs souverains, nous pouvons joindre celles faites dans des villes ou seigneuries dont la propriété était partagée entre plusieurs souverains. Ce cas est assez fréquent, car les par-

Digitized by Google

tages féodaux, multipliés à l'infini, coupaient parfois une même ville en deux, trois ou quatre souverainetés différentes.

Nous trouvons de curieux exemples de ces divisions en Provence et en Languedoc. M. L. Blancard les a signalés dans ses remarquables travaux. En 1177, l'archevêque Raimond de Bollène et le comte de Provence, Raimond IV Bérenger, co-propriétaires de la ville d'Arles, convinrent d'y faire frapper des espèces communes. Nous citons de préférence cette convention, car l'acte authentique qui la scelle en a été conservé aux archives des Bouches-du-Rhône. Les *deniers* frappés en suite de l'accord sont épiscopaux quant au type et comtaux quant aux légendes.

Dans les Pays-Bas, des situations territoriales analogues amenèrent des contrats analogues. C'est ainsi que l'atelier de Maestricht frappa au XIIIe siècle des monnaies aux noms conjugués du duc de Brabant et de l'évêque de Liège. Ici encore, les termes exacts de l'acte écrit qui constate l'union monétaire nous ont été conservés.

§ V. — *Les monnayeurs et leurs privilèges.*

On n'a point de données sur la situation sociale des monnayeurs[1] chez les peuples barbares qui occupèrent l'Europe après la chute de l'empire d'Occident. Il est toutefois probable qu'ils héritèrent de quelques-uns des privilèges dont jouissait la *familia monetalis* de l'époque impériale[2].

Pour l'époque carolingienne, nous manquons également de renseignements[3]; il faut descendre jusqu'à la fin du XIIe siècle pour rencontrer des documents de quelque précision. A cette époque, le roi de France, Philippe-Auguste, réunit les ouvriers qui *ouvraient* dans le domaine royal en une corporation, à laquelle il concéda des privilèges importants, et qui fut désignée sous le nom de *Serment de France*. Le Blanc place à 1211 une ordonnance réglant le salaire des ouvriers des mon-

1. Nous tenons à établir dès à présent une distinction entre les *monétaires* qui signent les espèces mérovingiennes, anglo-saxonnes, etc., et les *monnayeurs;* cette distinction est la même qu'entre des entrepreneurs et des ouvriers.

2. Cf. A. de Barthélemy, *Lettre à M. Lecointre-Dupont sur les magistrats et les corporations préposés à la fabrication des monnaies* dans la *Revue numism.* de 1847, 1848 et 1850.

3. On voit par un document de 809 (cf. Pertz, *Leges,* I, 159) que la monnaie était sous la surveillance du comte, que les monnayeurs ne pouvaient travailler que dans les lieux officiellement désignés, etc.

Digitized by Google

naies et leur « confirmant » leurs privilèges : ils étaient exempts d'aller à la guerre et de toutes sortes d'impositions ; ils ne reconnaissaient point d'autres juges que les maîtres des monnaies et ils ne pouvaient être tirés de leur juridiction, si ce n'est en cas de meurtre, de rapt et d'incendie. En juin 1296, Philippe le Bel donna de nouveaux privilèges aux généraux maîtres et clerc des monnaies, et aux ouvriers et monnayeurs du Serment de France.

L'exemple des rois de France fut suivi par les empereurs d'Allemagne et les feudataires. On vit se constituer ainsi le *Serment de Toulouse* qui comptait les monnayeurs établis dans l'ancien royaume d'Aquitaine, le *Serment d'Espagne* et le *Serment d'Empire.*

On possède sur l'organisation du Serment d'Empire des renseignements très complets[1]. Ce serment s'étendait à tous les pays de l'ancien royaume de Bourgogne-Provence, c'est-à-dire à la Provence, la Savoie, Lyon, Valence et Die, Montelimar, Arles, Orange, le Dauphiné, Vienne, le Comtat Venaisin et Lausanne. Tous les quatre ans, les ouvriers du Serment tenaient un parlement spécial dans lequel les intérêts corporatifs étaient discutés. Il y avait plusieurs manières d'être agrégé à la corporation des monnayeurs du Saint-Empire Romain ; la plus noble était celle qui consistait à être nommé directement par l'empereur ; la seconde manière consistait à être reçu par un parlement général à la demande de quelque prince, prélat ou baron ayant droit de monnaie ; le parlement lui-même pouvait de son autorité créer des monnayeurs ; enfin, chaque corps d'atelier finit par obtenir le même droit, mais ce fut à la fin de l'existence de l'institution. « L'office de monnayeur, dit M. Chaponnière, était héréditaire, il passait d'abord au fils aîné et légitime, mais il se pouvait aussi communiquer à la fille, au neveu et cousin. Il fallait prouver par gens de foi ou par lettres et titres authentiques la parenté d'abord et les droits du parent, puis une conduite loyale, une vie sans tache et une réputation sans reproche. Le fils avait à payer comme droit d'entrée un marc d'argent, le fils de fille, le neveu ou le cousin, ou tout autre reçu par grâce, deux marcs ou leur valeur pécuniaire. Le récipiendaire devait, de plus, donner un haut de chausses au prévôt, pour boire aux compagnons, et payait les lettres du notaire, avant de prêter serment. Si le monnayer se mariait postérieurement à sa réception, il payait un marc d'argent, et les enfants qu'il aurait pu avoir avant son mariage n'avaient aucun droit. »

1. J.-J. Chaponnière. *De l'institution des ouvriers monnayers du Saint-Empire romain et de leurs parlements* dans les *Mém. de la Soc. d'histoire et d'archéol. de Genève.* — R. Vallentin. *Le Parlement général des ouvriers et des monnayers du serment de l'Empire tenu à Avignon en mai 1531* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.* 1889, p. 302.

Digitized by Google

monétaires des Barbares et celles du xe et du xie siècle sont celles où les deux phénomènes dont nous nous occupons peuvent surtout être constatés.

Le monnayage barbare a débuté par l'émission de copies très fidèles des monnaies d'or romaines, mais de très bonne heure le type et les légendes, cessant d'avoir un sens pour ceux qui les gravaient, perdirent complètement leur aspect primitif. Nous verrons dans le cours de ce *Manuel* comment, à la suite d'immobilisation et de dégénérescence, la Victoire des *aurei* romains a pu devenir, sous les Mérovingiens, un ange aux bras étendus, une figure assise de profil, une image de saint, un oiseau les ailes étendues, etc.; comment certaines légendes en sont arrivées, à la suite d'altérations successives, non seulement à perdre toute signification, mais à ne plus se composer que d'une suite de jambages verticaux.

Pour les immobilisations du xe siècle, on peut établir en principe que fixer l'époque à laquelle un type carolingien fut immobilisé dans un atelier, c'est déterminer celle du passage de cet atelier sous le règne féodal[1]. En France, nous citerons parmi les types immobilisés de la seconde race qui ont exercé le plus d'influence sur le monnayage féodal: le temple, le monogramme de Carolus, la tête qui a donné lieu à la série de figures bizarres connue sous le nom de type chartrain, le nom d'Eudes et le type poitevin de Melle. En Allemagne le temple et le type épigraphique de Cologne sont les deux qui ont produit les dispositifs les plus curieux[2].

e) *Noms des monnaies.* — Les noms[3] génériques sous lesquels le signe d'échange est désigné pendant la première période du moyen âge sont les mêmes qu'à la fin de la période antique. Il y a des *sous (solidus)* et des *tiers de sou (triens, tremissis)* d'or, des *deniers (denarius)* et *oboles (obolus)* d'argent.

Lorsqu'à la fin de l'époque barbare, l'argent resta la seule monnaie circulante, les mots *denier, obole,* devinrent peu à peu synonymes de *monnaie* et quand on recommença à émettre des espèces plus fortes, soit d'argent, soit d'or, les mots furent conservés dans les documents avec le sens général que nous venons d'indiquer. On vit en circulation

1. B. Fillon, *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France,* p. 96.

2. M. Keary a inséré dans le *Numismatic Chronicle,* 3e série, t. VI, un intéressant article intitulé *Morphology of coins* dans lequel il étudie les plus curieuses des transformations de types produites par l'immobilisation et la dégénérescence.

3. Grote consacre un intéressant chapitre aux noms des monnaies. Voyez *Münzstudien,* t. IV, 1865, p. 151 et suiv., de plus, l'*onomatologia numismatica succincta* parue à Nuremberg en 1791 sans nom d'auteur.

Digitized by Google

charge. Dans le bail plus ou moins long qui lui était octroyé, il devait fixer son *faifort,* c'est-à-dire le nombre de marcs d'or qu'il devait monnayer dans chaque année de son bail, aussi bien que celui des marcs d'*œuvre;* ce dernier nom désignait les monnaies blanches et noires, c'est-à-dire d'argent et de billon. Le maître particulier, dans son bail, s'engageait à faire frapper les monnaies qu'il était chargé de fabriquer à des prix fixés pour l'or, pour le blanc et pour le noir, par des ordonnances royales. Les manœuvres sous sa direction étaient les *ouvriers* et les *monnayeurs*. Les premiers, aidés souvent d'ouvrières nommées *tailleresses,* préparaient les flans qui étaient remis en une certaine quantité appelée *brève,* aux *monnayeurs* chargés de les empreindre. Les *gardes* étaient détenteurs des fers ou coins dont ils devaient surveiller l'emploi et la remise en caisse, dès qu'ils avaient cessé d'être employés.

A l'origine, la haute direction des monnaies, dans le royaume de France, appartenait à la Chambre des comptes. Les *généraux maîtres* qui avaient la surveillance générale des ateliers faisaient partie de cette chambre. D'abord au nombre de trois, puis au nombre de quatre, ces fonctionnaires étaient les juges souverains de tout le personnel monétaire; une ordonnance de Philippe le Bel de juin 1313 leur permit d'exercer leur contrôle jusque dans les ateliers des vassaux. Les généraux maîtres devaient visiter au moins deux fois l'an les Hôtels des monnaies. En 1356, pendant la captivité du roi Jean, le dauphin détacha de la Chambre des comptes ses attributions monétaires et érigea la *Chambre des monnaies*; le nombre des généraux maîtres fut porté à cinq, puis à huit dont six pour les ateliers dits de *langue d'oil* et deux pour ceux situés dans les pays de *langue d'oc.*

En Allemagne, les monnayeurs formèrent des corporations appelées *Hausgenossen, Husgenossen,* dont la puissance fut beaucoup plus grande que celle des monnayeurs français. Dans certaines villes, comme Strasbourg, Bâle, Spire, Vienne, Bamberg, Erfurt, Francfort, Cologne, Augsbourg, Worms, Würzbourg, Wissembourg et Œhringen en Wurtemberg, les *Hausgenossen* formaient le patriciat de la cité[1].

Un document connu sous le nom de Code d'Erchambaud, mais rédigé au XIIe siècle, consacre aux monnaies et aux monnayeurs strasbourgeois vingt et un articles qui renseignent d'une manière complète sur les prérogatives exceptionnelles des *Husgenossen.* Il résulte de ce code que les monnayeurs formaient une corporation dont les membres

1. A. Hanauer. *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne,* t. I, p. 123 et suiv. — K. Th. Eheberg, *Ueber das ältere deutche Münzwesen und die Hausgenossenchaften besonders in Volkswirthschaftlicher Beziehung.* Leipzig, 1880, in-8.

Digitized by Google

avaient seuls le droit, non seulement de frapper les monnaies, mais encore le change. Pour y entrer, il fallait appartenir à la *famille* de l'évêque de Strasbourg, être l'un de ses hommes. Les droits d'admission étaient si élevés que les riches pouvaient seuls y aspirer. Le maître de la monnaie ou *Münzmeister* n'était pas seulement le directeur de l'atelier monétaire ; il avait des attributions judiciaires très étendues. Les *Husgenossen* étaient exempts des charges municipales.

Lehmann, dans sa chronique de Spire (L. IV, ch. 14) fournit de curieux renseignements sur la corporation de cette ville. « Les vieux bourgeois de la noblesse, dit-il, ont une société à part, qu'ils ne veulent pas confondre avec les tribus ni soumettre aux mêmes lois ; ils ont pris le nom de monnayeurs ou *Husgenossen*. Pour récompenser les services que ceux-ci leur ont rendus, en dehors de la bourgeoisie, les Empereurs et les rois leur ont accordé des privilèges particuliers. Ainsi : 1° la Monnaie et la maison de tout monnayeur jouissaient de cette franchise : ni le sénat, ni aucune autorité ne pouvait y arrêter ou en faire sortir, soit un monnayeur, sa femme, ses enfants ou ses domestiques, soit même un étranger qui s'y était réfugié, pour un méfait ou pour toute autre raison. Le sénat ne pouvait pas davantage faire comparaître les monnayeurs devant lui, par son bedeau, sous certaines peines stipulées dans la charte de leurs privilèges. — 2° Si un homme, monnayeur ou non, frappait quelqu'un à la Monnaie, il était puni d'une amende de 13 £ deniers, pour cette violation de la franchise. — 3° Seuls les *Husgenossen* pouvaient exercer le change, et cela nulle part ailleurs qu'à la Monnaie. — 4° Le *Müntzmeister* devait vérifier et ajuster les poids et les balances, pour tous les commerçants, indigènes ou étrangers qui vendaient au poids. — 5° Un *Husgenosse* pouvait exercer un métier ou un négoce, sans être tenu d'entrer dans une tribu ; sa veuve, tant qu'elle ne se remariait point, et ses enfants mâles jouissaient du même privilège. »

A une autre extrémité de l'Allemagne, à Vienne, les monnayeurs ou *Hausgenossen* obtinrent en 1277 des droits et usages corporatifs sanctionnés par l'empereur Rodolphe : Voici quelques fragments de cette concession : « Les *Hausgenossen*, et tous ceux qui les assistent dans leur art, relèvent immédiatement de Nous et de Notre chambre impériale. Aucun capitaine ou officier, aucun juge provincial ou autre, n'a juridiction sur leurs personnes et leurs biens. Une seule exception est faite en faveur du juge de la ville et pour le seul cas de violation de la paix. En toute autre circonstance, ils doivent être poursuivis devant le maître-monnayeur, au tribunal duquel ils sont tenus de se présenter, et au besoin devant la chambre archiducale. Le change des monnaies et

Digitized by Google

le commerce des métaux précieux ne sont permis qu'aux seuls *Hausgenossen*... Ils doivent remettre à la Monnaie les vieux deniers et la vieille argenterie qui tombent entre leurs mains, sous peine d'exclusion. S'ils sont dépouillés, à une foire étrangère, des deniers qu'ils y apportent pour les échanger, la perte, régulièrement constatée, doit être réparée par la chambre archiducale, parce que les deniers sont censés lui appartenir. De même, si, à une foire étrangère, il leur arrivait par malheur de blesser ou tuer quelqu'un, le juge local n'aurait pas le droit de saisir leur argent. Il enverra le coupable avec son argent au *Münzmeister* et aux *Hausgenossen* de Vienne. Ceux-ci prendront l'argent qui appartient à la chambre ; quant à la blessure ou au meurtre, le juge de la ville en décidera. Pour altération de poids, falsification des monnaies et autres malhonnêtetés, ils doivent être renvoyés, corps et biens, devant le maître-monnayeur de Vienne. A celui-ci seul appartient de juger, pour fait de faux-monnayage, dans toute l'étendue du pays. Le nombre des *Hausgenossen* ne doit pas s'élever au-dessus de 68, et personne ne sera admis dans la corporation à moins que ce ne soit de l'aveu et du consentement de tous. » Le droit d'asile que nous avons vu appartenir aux monnayeurs de Spire fut également reconnu à ceux de Vienne par Rodolphe; de même, l'hérédité de la charge est admise par lui.

Tous ces privilèges finirent par amener contre les *Hausgenossen* une réaction démocratique. L'histoire des *Hausgenossen,* dit M. Hanauer, se confond avec celle des patriciens et chacune des victoires démocratiques eut son contre-coup dans le corps des monnayeurs. A la fin du moyen-âge, les franchises exorbitantes que nous avons énumérées étaient déjà très amoindries.

L'organisation intérieure des ateliers monétaires allemands diffère peu de celle que nous avons constatée en France. Le personnel supérieur se composait à Vienne du *Münzmeister* ou maître et de l'*Anwalt* ou contrôleur, nommés tous les deux par les archiducs. Venaient ensuite les fondeurs *(Giesser),* l'essayeur *(Versucher),* les lamineurs *(Zainmeister),* les contre-maîtres *(Beschawmeister),* les tailleurs *(Schrotmeister),* les monnayeurs proprement dits *(Setzmeister),* le graveur qui était généralement orfèvre, le garde des coins *(Ysenhutter)* et quelques autres employés d'ordre subalterne.

§ V. — *La fabrication des monnaies.*

Pendant tout le moyen-âge, la fabrication des monnaies n'exigea

Digitized by Google

1° Modèles de module agrandi et de flan épais, véritables maquettes d'un type monétaire qui a été adopté ou non pour la gravure des coins des espèces[1].

2° Pièces du module des monnaies courantes, frappées sur flan monétaire ou sur flan épais, mais dont le type n'a pas été adopté.

3° Pièces du module des monnaies courantes, frappées sur flan épais, soit du métal des pièces courantes, soit d'un autre métal, avec les coins officiellement adoptés.

Les essais sur flan épais portent plus spécialement le nom de *piéfort* ou *piedfort*. Les piéforts parurent en France sous Philippe le Bel, ils étaient destinés à être donnés en cadeau aux grands dignitaires et aux officiers supérieurs des Monnaies. Une ordonnance du roi Jean du 28 décembre 1355[2] décida qu'à chaque changement des espèces les officiers des monnaies auraient *droit* à un spécimen, frappé en piedfort, des nouvelles espèces.

Dans les Pays-Bas, en Bohême, l'usage des *piedforts* exista également; en Allemagne les essais sont frappés en général sur flans carrés, appelés *Klippe* par les numismates. Nous ne nous occuperons d'essais monétaires, dans ce *Manuel*, que d'une manière incidente.

g) *Les contremarques*. — On appelle *contremarques* de petits poinçons dont on surfrappait les monnaies, dans certaines circonstances spéciales, soit pour leur donner cours dans un pays lorsqu'elles étaient d'origine étrangère, soit pour leur donner un cours plus élevé que celui auquel elles avaient été primitivement émises. L'usage des pièces contremarquées fut surtout fréquent pendant la quatrième période du moyen-âge en Allemagne, en Bohême et dans les Pays-Bas septentrionaux. Nous consacrons aux contremarques un chapitre spécial.

§ VII. — *Le faux-monnayage et l'imitation des types.*

a) *Faux-monnayage*. — *Le faux-monnayage* est le crime qui consiste, pour qui ne possède pas le *jus monetae*, à fabriquer des espèces en matières altérées reproduisant les monnaies légales.

A toutes les époques, le faux-monnayage a été puni avec la plus

1. Voyez par exemple J. Rouyer, *Patron monétaire de la courte ou double mite de Marie de Bourgogne, comtesse de Flandre*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1885, p. 227.— Cf. aussi Hoffmann, *Monn. royales de France*, pl. XIII, n° 4 ; pl. XXI, n° 48, etc., et Caron, *Monn. féod. françaises*, pl. V, n° 4.

2. Cf. de Saulcy, *Documents monétaires*, p. 351.

Digitized by Google

grande sévérité. Le Code Théodosien[1] condamne les faux-monnayeurs à la peine capitale, au feu ou à la déportation. Les lois carolingiennes conservent les mêmes pénalités aux pays jugés selon le code romain ; quant aux régions dans lesquelles les lois germaniques étaient en vigueur, la pénalité habituelle est celle de l'amputation de la main droite. L'édit de Pitres de Charles le Chauve, en 864, parle à trois reprises de la peine de l'amputation[2]. Nous citerons une partie du § XVI : « *Et in illa terra in qua judicia secundum legem romanam non judicantur, monetarius, sicut supra diximus, falsi denarii manum dexteram perdat.* »

Les lois des Lombards renferment des dispositifs analogues. Voici le texte de l'édit de Rotharis : « *Si quis sine jussione regis aurum figuraverit aut monetam confinxerit, manus ei incidatur*[3] ». Dans les lois lombardes codifiées sous Louis le Débonnaire, comme dans l'édit de Pitres, le complice du délit de faux-monnayage, celui qui passe la pièce fausse à son voisin, est condamné à 60 sous d'amende s'il est homme libre et à 60 coups de verge s'il est de condition servile.

Les lois des Wisigoths[4] et la loi anglo-saxonne d'Aethelstan[5] diffèrent peu des autres lois des peuples barbares. Cette dernière ajoute à la peine un détail qui augmente la solennité de l'exécution : la main coupée devait être clouée sur la porte de l'hôtel des monnaies.

Pendant l'époque féodale, les peines le plus souvent appliquées sont l'eau bouillante, la corde ou l'épée. M. Van Hende raconte, d'après les archives de Lille, qu'en cette ville, le patient était traîné sur une claie depuis la prison jusqu'à la place du Marché, devant la maison échevinale où était dressé le supplice. Là on plongeait le malheureux dans un chaudron d'eau bouillante où on le maintenait la tête au fond et les pieds en l'air au moyen de longues tenailles. On conserve encore dans quelques musées de la Hollande les chaudrons dans lesquels furent cuits au temps passé des faux-monnayeurs pris sur le fait.

Souvent à la peine de mort était jointe celle de la confiscation des biens au profit du seigneur. Cette dernière peine était atténuée dans la pratique par les franchises municipales. En 1287, nous voyons Gui de Dampierre, comte de Flandre, envoyer à son bailli de Lille une mainlevée de confiscation « des biens de cheus qui ont esté jugié de fausse monnoie » parce qu'ils étaient bourgeois de la ville.

1. *Codex Theodos.*, liv. IV, t. XXI à XXIII.
2. Cf. dans l'édit de Pitres les §§ XIII, XVI et XXIII.
3. Voyez les lois lombardes dans Pertz, *Leges*, t. IV, pp. 60, 268 et 534.
4. *Leg. Wisigh.*, liv. VII, tit. VI.
5. Voyez la loi d'Aelthelstan dans D. Wilkins, *Leges anglo-saxonicae*, Londres, 1721, in-4°, p. 59.

Digitized by Google

L'ancienne jurisprudence ne réservait pas ses sévérités aux seuls fabricants de fausses monnaies. En France et ailleurs, d'innombrables ordonnances viennent frapper les *billonneurs*. Était considéré comme billonnage le rognage et le limage des espèces circulentes ; le surachat des matières d'or et d'argent monnayées, soit pour les porter hors du royaume, soit pour les changer de nature en les fondant ; l'introduction dans le royaume des monnaies étrangères défendues et spécialement de celles à types copiés des espèces nationales, etc. [1].

Les collections renferment, pour toutes les époques, de nombreuses monnaies, œuvres de faussaires du temps ; ce sont des pièces de cuivre ou d'argent dorées pour simuler l'or, des pièces de cuivre blanchies ou de bas alliage, pour simuler l'argent. C'est surtout dans les moments de trouble, à la faveur des révolutions ou des guerres, que les faux-monnayeurs exercent avec sécurité leur industrie : les temps mérovingiens et la première moitié du XIVe siècle sont les deux époques pour lesquelles le plus de pièces fausses sont parvenues jusqu'à nous.

Il s'en faut que les fausses monnaies soient toujours la copie correcte de monnaies existantes. Ignorants ou peu soucieux de l'exactitude de leurs copies, destinées qu'elles étaient à circuler chez des gens qui ne savaient pas lire, souvent les faux-monnayeurs *mélangèrent* leurs coins de manière à produire des pièces hybrides, impossibles, où un avers et un revers complètement disparates sont accouplés.

Nous citons à la p. 129 un triens mérovingien faux du temps qui porte deux noms de lieu **CRENO CASTOM** et **NOVO VICOLO**. Parmi les *mélanges de coins* du XIVe siècle, nous rappellerons un *gros au cavalier* de Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut, dont le revers reproduit le coin d'un *gros* d'Alost ; les *gros* aux noms de Louis de Crécy, comte de Flandre, et de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg ; les *tiers de gros* avec les noms de Gand et de Halen ; les *esterlins* de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, ayant au revers le nom d'Aix-la-Chapelle ; le *gros à l'aigle* de son successeur Charles IV portant au revers l'indication de l'atelier de Bonn ; le *gros au portail* d'un seigneur de Hornes ayant au revers, la légende **MONETA MERAVDE**, etc., etc. [2]. Ces pièces, sans aucune valeur historique, ont parfois, à leur découverte, donné naissance à de savantes, mais bien inutiles dissertations. Lorsque le

1. Abot de Bazinghen donne du *billonnage* une définition très complète en neuf articles. En Allemagne, les billonneurs s'appelaient *Kipper* et *Wipper*, c'est-à-dire ceux qui *rognent* les monnaies et ceux qui les *pèsent* pour refondre les pièces lourdes et remettre en cours les légères.

2. Cf. une note de M. R. Serrure dans laquelle un certain nombre de pièces analogues sont signalées, *Revue belge de numism.*, 1880, p. 341.

Digitized by Google

numismate est mis en présence d'un monument historiquement inexplicable, dont le métal trahit une fraude, la plus grande prudence est nécessaire.

b) *Imitation frauduleuse.* — A une époque où l'exagération du seigneuriage et le surhaussement continuel des espèces mettaient une si grande différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies, les voisins d'un Etat à circulation métallique étendue pouvaient réaliser d'énormes bénéfices en imitant, même à titre et à taille égaux, les monnaies de cet Etat. Le même résultat était atteint lorsque les contrefacteurs officiels frappaient des copies à titre abaissé de monnaies de bon titre.

Les imitations [1] monétaires des Barbares n'ont d'autre but à l'origine que de faire concurrence au numéraire impérial: si les légendes sont tronquées, c'est l'ignorance des graveurs qui en est la cause, mais l'intention était de suivre d'aussi près que possible le prototype romain.

Pendant l'époque féodale, l'imitation des monnaies royales par les petits seigneurs investis du *jus monetae,* prit une extension énorme. Partout surgirent des *deniers tournois* féodaux qu'une légende disposée avec adresse et souvent en véritable trompe-l'œil permettait seule de distinguer des deniers du roi de France. Cette imitation provoqua des décrets sévères de la part de Louis IX qui interdit de la manière la plus formelle à tous vassaux, et en particulier à son frère Alphonse de Poitiers, de donner à leurs espèces des types pouvant amener une confusion avec ceux de la monnaie royale.

Au XIVe siècle, les feudataires français des régions frontières de l'empire d'Allemagne tournèrent habilement l'interdiction du roi en acquérant des seigneuries situées en terre impériale. C'est ce que firent, entre autres, les comtes de Saint-Pol qui se procurèrent la terre impériale d'Elincourt pour pouvoir y fabriquer à leur aise des imitations à titre affaibli des espèces royales.

Le roi de France ne se contentait pas d'interdire le cours de ces pièces « contrefaites »; il essayait par tous les moyens de mettre fin à leur fabrication. Des condamnations étaient prononcées contre les ouvriers et les graveurs des ateliers incriminés; le seigneur monnayant était l'objet de mille vexations partout où la puissance royale pouvait l'atteindre. En 1376, nous voyons Charles V destituer deux officiers de l'atelier royal de Saint-Quentin parce qu'ils avaient auparavant occupé des emplois dans l'atelier d'Elincourt « où l'en avoit contrefait par

1. *Imitation* se dit en allemand *Nachamung* et en néerlandais *naboolsing*. Les Anglais appellent les pièces d'imitation : *counterfeit coins.*

Digitized by Google

plusieurs fois les monnoies du Roy ». Un habile orfèvre, Ghislain le Charpentier, fut, en cette même année, obligé de solliciter des lettres de rémission pour pouvoir exercer son art en France, parce qu'il avait précédemment gravé pour Elincourt des coins imités de ceux du roi « excepté que en yceulx est escript le nom de nostre dit cousin (le comte de Saint-Pol) et autres petites et foutilles différences »[1].

Quelques puissants seigneurs furent aussi sévères que le roi de France lorsqu'il s'agissait de l'imitation de leurs espèces. En 1450, un vassal du duc de Brabant, Jean, comte de Megen, dont l'atelier inondait les terres ducales de copies frauduleuses de numéraire étranger, fut contraint par son suzerain de s'expliquer devant lui. Le sire de Megen essaya de se tirer d'affaire en rejetant la responsabilité sur son monnayeur et en le livrant au tribunal des échevins de Bois-le-Duc, qui le fit exécuter par le chaudron. Malgré le sacrifice de ce subalterne, Jean de Megen ne put échapper à la vindicte du duc qui lui enleva ses droits monétaires[2].

Les copies frauduleuses de monnaies en vogue nous révèlent souvent de véritables tours de force d'imagination, tant pour la formation du type que pour la rédaction des légendes. L'exactitude des blasons est parfois sacrifiée pour obtenir une ressemblance plus complète avec la monnaie prototype, lorsque celle-ci porte un type héraldique. A chaque pas, dans la quatrième partie de notre livre, on trouvera des exemples de ce fait. Dans les légendes, l'orthographe est rarement respectée lorsqu'un lapsus habile peut amener un trompe-l'œil. Si la comtesse de Bar, Yolande de Flandre, met sur ses *doubles parisis* le barbarisme **BRANCORVM**, ce n'est pas par ignorance, mais bien par désir de créer un mot simulant **FRANCORVM**. Lorsque Arnould d'Orey écrit sur ses *cavaliers* d'or **IOhANNES EVANG ET ERNOL DNS RVMIREN**, ce n'est point pour établir une comparaison sacrilège entre l'évangéliste et lui, mais uniquement pour former une légende commençant et se terminant comme **IOhANNES DEI GRA FRANCORVM REX**. De même Jean l'Aveugle écrit sur ses *esterlins* luxembourgeois ou *lushebournes*, comme disaient les Anglais, **EDIWANNES REX B**, non pour donner à son nom une apparence slave, mais pour rendre aussi bien que possible le **EDW. R. ANGL. DNS hYB** des *esterlins* d'Edouard III. Nous citerions pendant plusieurs pages des exemples aussi curieux de légendes rendues bizarres à dessein.

1. De Saulcy, *Documents monétaires*, p. 540 et 541.

2. P. Cuypers, *Notice sur les monnaies des comtes de Megen* dans la *Revue belge de numism.*, 1851.

Digitized by Google

c) *Imitation loyale.* — Il s'en faut que toutes les imitations de types monétaires au moyen-âge aient eu le même but frauduleux que nous venons de signaler. Pour un certain nombre de pièces telles que l'*esterlin* d'Angleterre, le *gros tournois* de France, le *florin d'or* de Florence, l'imitation est souvent faite dans l'intention très avouable, très louable, de faciliter les transactions internationales. Il est à remarquer que ce genre d'imitations ne s'est jamais adressé qu'à des monnaies de très bon titre.

Suivant une observation très sagace de M. de Marcheville, la fixation d'une proportion trop élevée en faveur de l'or en France, à la fin du XIIIe siècle, produisit une importation énorme d'or étranger correspondant à une exportation équivalente d'argent, c'est-à-dire de *gros tournois*. Les édits de Philippe IV qui interdisaient sous les peines les plus sévères l'importation des *florins d'or,* ne purent rien contre l'audace des agioteurs. Dans le premier quart du XIVe siècle l'argent français était sorti du royaume pour devenir le numéraire des Pays-Bas et Rhénans. C'est dans ces circonstances que se produisit sur les bords du Rhin la fabrication d'une quantité considérable d'imitations parfaitement loyales du *gros tournois* de France. Nous en trouvons la preuve dans un diplôme du 27 juillet 1328 par lequel Louis IV de Bavière, roi des Romains, accorde à Adolphe VIII, comte de Berg, le droit de frapper à Wippefürth des *gros tournois* à la condition de les faire à la taille et au titre des « autres *gros tournois* », c'est-à-dire de ceux de France[1].

En pratique, la distinction est presque impossible à établir entre les imitations frauduleuses et les imitations loyales d'une monnaie par un prince étranger. L'analyse et la pesée pourraient seules trancher la difficulté. Il importait néanmoins d'indiquer la différence entre le faux-monnayage proprement dit, ou vol privé, l'imitation frauduleuse ou vol international et l'imitation loyale dont les conséquences étaient aussi bienfaisantes que celles des deux autres étaient funestes.

§ VIII. — *Les monnaies anciennes considérées comme monuments historiques et objets de collection.*

a) *L'attribution des monnaies.* — Attribuer ou déterminer une monnaie, c'est lui donner sa place exacte dans la chronologie et dans la géographie, c'est dire quand, où, par qui et dans quelles circonstances elle a été frappée.

1. En raison de son importance, nous publions plus loin intégralement ce document.

Digitized by Google

L'attribution des monnaies modernes ne présente le plus souvent aucune difficulté. Leurs légendes donnent les indications nécessaires à leur classement : le millésime, le nom du pays, de la ville d'émission, celui du pouvoir monnayant. Il n'en est pas de même pour la plupart des monnaies du moyen-âge.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, le millésime fait défaut quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, un très grand nombre de princes sont homonymes et portent le même titre, enfin, la pièce peut être *anépigraphe* ou *muette*.

De nombreuses circonstances viennent encore augmenter les difficultés qu'on éprouve à déterminer une monnaie, par exemple, sa mauvaise conservation ou sa mauvaise frappe. Une pièce tréflée et mal rengrenée peut avoir des légendes complètement différentes de celles qu'elle devrait porter. M. van Vleuten a publié dans le *Zeitschrift für Numismatik*[1] comme curiosité de surfrappe, un *patard* brabançon, dit *briquet*, de la minorité de Philippe le Beau, où le hasard d'un maladroit rengrénage a provoqué la formation de la légende + SIMP'. PĀTĀRD : FAB̄CAT'. IN BITĀRD', F., alors que la pièce doit porter + SIMP'. PATARD : FAB̄CAT'. IN : BRĀ'. 1282. Le numismate qui, sans

reflexion, aurait placé en Brabant un atelier du nom de *Bitard* serait tombé dans l'erreur numismatique et géographique la plus grossière.

La reconstitution arbitraire d'une pièce mal conservée est aussi dangereuse. Que de rectifications n'aurait-on pas évitées si les anciens auteurs s'étaient gardés *d'interpréter* certains types peu nets et de donner, par suite de cette interprétation, des dessins de pièces inexistantes. En général, lorsqu'on se trouve en présence d'une pièce mal conservée ou d'une frappe imparfaite, il vaut mieux la laisser parmi les incertaines jusqu'à la découverte d'exemplaires plus complets, que de s'exposer à écrire une erreur. Les savants les plus expérimentés donnent à cet égard d'excellents exemples de prudence : Thomsen reléguait

1. *Ein Prägefehler* dans la *Zeitsch. f. numism.*, t. XV, 1887, p. 224.

Digitized by Google

dans un coin de son médaillier, qu'il appelait pittoresquement son *Cabinet d'ignorance,* tout ce qu'il possédait d'*indéterminées*.

Comme exemple de reconstitution erronée de pièce fruste, nous rappellerons un denier carolingien dont Le Blanc a donné le dessin à la p. 129 de son *Traité historique des Monnoyes de France*. L'auteur a rétabli du côté du monogramme la légende en partie effacée, de la manière suivante : +I /// KAMERACVS C.
alors que sur les exemplaires bien conservés retrouvés plus tard, il y a : +IMPERATORACVS T.
Faut-il s'étonner que les auteurs plus récents ne soient jamais parvenus à retrouver en nature le denier publié par Le Blanc ?

Pour peu qu'on ait acquis les premières notions de la numismatique, on peut facilement distribuer les monnaies entre les grands groupes auxquels elles appartiennent. Personne, au bout d'un jour d'études, ne confondra plus une mérovingienne avec un denier féodal, une byzantine avec un gros tournois, une carolingienne avec une bractéate. Les grandes erreurs *chronologiques* sont rares chez les gens de quelque expérience : la plus fréquente est peut-être celle qui consiste à faire d'un denier mérovingien ou anglo-saxon muet une monnaie gauloise[1]. L'erreur *géographique* pour des pièces d'une même période est infiniment plus fréquente : le seul moyen d'y échapper est d'étendre ses connaissances générales et de ne point se cantonner, comme l'ont fait beaucoup d'érudits, dans une même série. Celui qui se spécialise trop s'expose forcément à tomber dans les pièges tendus à sa science imparfaite par une homonymie ou une similitude d'emblème[2].

Dans son livre sur la *Numismatique de la principauté de Liège,* M. de Chestret publie un gros de Hugues de Bar, évêque de Verdun (1352-1361), comme étant de Hugues de Chalon, évêque de Liège (1296-1301). Cette erreur aurait été évitée si l'auteur, si compétent pour sa série spéciale, s'était rendu compte en étudiant les monnaies françaises,

1. Cf. notamment *Revue belge de numism.*, 1865, pl. XIII, fig. 7, et 1888, pl. XIII, fig. 18. — L'erreur inverse a été commise par M. Barry, qui a publié comme gauloise une mérovingienne, cf. *Mém. de l'académie de Toulouse,* 1848, p. 407.

2. Parmi les ouvrages généraux d'histoire et de géographie historique que nous considérons comme indispensables dans une bibliothèque de numismate, nous citerons : *L'Art de vérifier les dates* (de préférence l'édit. en XVIII vol.), les *Stammtafeln* de Grote (Leipzig, 1877, in-8), la *Series episcoporum* de Gams (Ratisbonne, 1873, in-4 ; ce livre est moins utile que les *Stammtafeln,* car Grote en a emprunté les indications), le *Trésor de chronologie* de M. de Mas-Latrie (Paris, 1889, f°), l'atlas de géographie du moyen âge de Spruner et Menke, l'*Histoire générale de l'Europe par la géographie politique* de Freeman (Paris, 1886).

Digitized by Google

que ce gros est copié du gros blanc à la fleur de lis du roi Jean le Bon (1350-1364). De même, Poey d'Avant[1] n'aurait pas attribué à Besançon une monnaie de Riga, s'il était sorti de sa spécialité pour donner à ses connaissances une teinture de numismatique générale.

La véritable difficulté est la distribution chronologique des monnaies d'un même pays entre des souverains homonymes qui se succèdent. En l'absence de tout document écrit contemporain des émissions, le seul moyen de trancher la difficulté est l'examen d'une *trouvaille*. Chaque coup de bêche qui amène la découverte d'une cachette monétaire — ce coffre-fort du passé — doit être considéré comme une bonne fortune pour la science. Le procès-verbal exact d'une trouvaille est souvent plus profitable à la numismatique que la dissertation académique le plus savamment charpentée. Que de systèmes ingénieusement élevés par la plus laborieuse érudition n'a-t-on pas vu détruits, sans phrases, par la déposition brutale d'un de ces impeccables témoins qu'on nomme une trouvaille ?

Prenons par exemple, pour faire comprendre toute l'importance de l'examen des trésors monétaires, la chronologie des ducs de Brabant, où trois princes du nom de Jean se succèdent de 1261 à 1355.

Supposons une trouvaille faite au village de X..., situé en plein pays brabançon. Cette trouvaille est composée de pièces de Gui de Dampierre, comte de Flandre (1280-1305), de Hugues de Chalon, évêque de Liège (1296-1301) et d'un plus grand nombre de monnaies de Jean, duc de Brabant. Auquel des trois Jean ces monnaies appartiendront-elles ? Le synchronisme nous révèle que l'enfouissement a eu lieu aux environs de l'année 1305. Les monnaies brabançonnes ont donc été frappées, soit par Jean I (1268-1294), soit par Jean II (1294-1312). Le duc Jean III doit être définitivement écarté.

Supposons une autre trouvaille faite quelque temps après, à Z... également dans le duché de Brabant. Elle se compose de pièces de Marguerite de Constantinople (1244-1280), d'Henri, seigneur de Herstal (1253-1285), d'Henri III, roi d'Angleterre (1216-1272) et d'un certain nombre de monnaies de Jean de Brabant déjà connues par la trouvaille de X... La date d'enfouissement de notre second trésor ne peut dépasser l'an 1285. Les Jean de Brabant reviendront donc à Jean I (1268-94).

Les deux trouvailles de X... et de Z... nous auront donné pour le classement de la série brabançonne les résultats que voici : 1° *Certitude*

1. *Monnaies féodales de France,* n° 1457 des descriptions. Cette erreur a été redressée par de Longpérier dans la *Rev. numism.*, 1862, p. 172.

Digitized by Google

que les pièces de la trouvaille de Z... sont de Jean I ; 2° *quasi-certitude* que les types de la trouvaille de X... absents de celle de Z... sont de Jean II ; 3° *probabilités* que la plupart des autres types au nom de Jean répandus dans les collections sont de Jean III.

L'importance des trouvailles est tout aussi grande au point de vue géographique, lorsqu'il s'agit de classer des pièces muettes. La découverte habituelle d'un type dans une même région le localise ; mais dans ce cas, les trouvailles d'exemplaires isolés sont plus probantes que celles de trésors. Les trésors, en effet, peuvent appartenir à un étranger et constituer une importation.

Un excellent critérium pour la distribution chronologique entre des souverains homonymes existe lorsque deux monnaies frappées dans des pays différents présentent le même type, c'est-à-dire, lorsqu'il y a eu une de ces imitations dont nous avons parlé p. LXXIII et suiv. On peut établir comme un axiome numismatique que dans tous les cas d'imitation, le prototype appartient à l'Etat le plus puissant, la copie à l'Etat le moins puissant.

Cet axiome va nous permettre de faire ici une petite rectification. On connaît des *tiers de gros* d'argent au type du cavalier armé, et des *deniers* d'argent au type du chevalier debout frappés par Gaucher de Châtillon, administrateur du comté de Vaudemont comme mari de la comtesse Helisende de Vergi (1301-1305). On peut placer l'émission de ces monnaies avant 1303, parce que Gaucher n'y prend pas le titre de comte de Porcieu qui lui fut dévolu en cette année. Les mêmes types monétaires étant connus pour un Ferri, duc de Lorraine, on peut formellement affirmer qu'il s'agit de Ferri III (1251-1303), prince contemporain de Gaucher et non de Ferri IV (1312-1329) dont le règne est trop récent. En attribuant ces pièces à ce dernier prince, de Saulcy a donc commis une erreur.

Pour la numismatique de certains pays, comme les Pays-Bas et l'Allemagne, le classement des pièces muettes de l'époque féodale est beaucoup facilité par la comparaison des types avec ceux des sceaux. On a atteint les résultats les plus féconds en faisant, dans certains cas, marcher de front la numismatique et la sigillographie[1].

Il serait puéril d'insister également sur la nécessité où se trouve le numismate d'étudier le blason et surtout les règles adoptées pour l'écartèlement et l'indication des brisures[2]. M. C.-A. Serrure a pu rectifier

1. Voyez les études de M. C. Piot sur les imitations du type des sceaux sur les monnaies dans la *Revue belge de numism.* de 1848.

2. L'ouvrage de Rietstap, *Armorial général,* 2e éd., a sa place marquée dans toutes

Digitized by Google

une erreur universellement admise, dans l'histoire monétaire de la Flandre, en se guidant d'après les données de l'héraldique négligées par ses devanciers[1].

Lorsqu'on se trouve en présence de types monétaires internationaux, comme le *gros tournois* et le *florin* de Florence, l'orthographe des noms propres peut fournir à l'attribution des bases sérieuses. Bien que le latin soit la langue des légendes, les idiomes nationaux ont eu sur les noms propres une influence parfois sensible. Une monnaie portant **WILHELMVS COMES** sans autre indication, devra être classée à l'Allemagne, tandis que la même pièce avec **GVILLELMVS COMES** sera, à de rares exceptions près, originaire d'un pays de langue française ou wallonne. De même, les pays germaniques revendiqueront des noms comme *Lodevicus, Ropertus, Rupertus,* car ces formes particulières de *Ludovicus* et de *Robertus* n'appartiennent jamais à des pays latins.

Il nous reste à mettre les numismates en garde contre les écarts d'imagination qui font naître des attributions trop ingénieuses et de les engager à ne jamais perdre de vue que les explications les plus simples sont toujours les meilleures.

b) *La contrefaçon des monnaies anciennes.* — L'industrie des faussaires s'est beaucoup moins exercée sur les monnaies du moyen-âge que sur les monnaies antiques. Celles-ci, par l'épaisseur de leur flan, le relief de leur gravure, se prêtent à merveille au surmoulage; leurs types, qui constituent souvent des chefs-d'œuvre de l'art plastique, ont tenté de célèbres burineurs, comme les Padouans; d'autre part, le nombre des collectionneurs de monnaies antiques étant plus considérable que celui des amateurs de monnaies médiévales, le faussaire a plus de chances de tirer parti de son indélicate opération.

Les contrefaçons de monnaies anciennes[2] appartiennent à dix catégories différentes, que nos lecteurs nous sauront certainement gré de leur signaler en détail :

1° *Refrappes.* On appelle refrappes, les pièces frappées actuellement avec les coins anciens conservés à la Monnaie, dans quelques musées et quelques collections particulières. Il n'existe pas ou presque pas de

les bibliothèques numismatiques. Nous recommanderons aussi Rentzmann, *Numismatisches Wappen-Lexicon* Berlin, 1876, texte in-8 et atlas in-plano.

1. Restitution à Robert de Cassel de monnaies attribuées à Robert de Béthune dans la *Revue belge de numismatique,* 1865, p. 470.

2. Nous n'entendons pas par *contrefaçons* les fac-similes en galvanoplastie et en métal fusible. Ces reproductions, en popularisant certains types rares, rendent plutôt service à la numismatique. Aucune d'elles ne résiste à l'action du .eu; une bougie suffirait pour déjouer la fraude si quelqu'un essayait de vendre un fac-simile pour un original.

Digitized by Google

refrappes de monnaies médiévales. Les coins anciens ont disparu, sont dépareillés ou nous sont conservés dans un tel état de rouille qu'ils sont inutilisables. La refrappe est la plaie de la numismatique moderne.

2° *Surmoulages.* Un très grand nombre de monnaies antiques ont été contrefaites par surmoulage. Pour le moyen-âge, cette fraude ne s'étend guère qu'aux pièces des deux premières périodes; elle est dangereuse surtout pour les monnaies des Barbares et les deniers carolingiens. Parmi les pièces qui ont été surmoulées, nous signalerons, par exemple, le denier de Pépin le Bref frappé à Chartres, au type de saint Chéron debout, celui du même roi frappé à Rouen ou à Reims, et le denier de Milon de Narbonne.

La pesée comparative de pièces indubitables et d'un exemplaire douteux peut déjouer parfois le piège tendu à la bonne foi de l'amateur par une pièce coulée; mais l'expérience que donne le maniement habituel d'un grand nombre de monnaies est, en définitive, le seul moyen existant pour reconnaître l'authenticité.

3° *Pièces frappées avec coins modernes copiés de monnaies anciennes.* C'est le cas de presque toutes les pièces frappées avec les coins de Becker. Le célèbre faussaire de Spire s'est peu adressé au moyen-âge, sauf pour la série wisigothe pour laquelle il n'existe pas moins de vingt-cinq *triens* différents. Ce sont des épreuves en argent de ces coins faux que Lelewel a pris dans sa *Numismatique du moyen-âge* pour des *deniers* et a publiés comme authentiques. Les monnaies carolingiennes et allemandes de l'époque saxonne et franconienne ont aussi tenté le burin de Ch. Guillaume Becker. Comme on possède le signalement complet de l'œuvre de ce graveur[1], le danger de ses pièces fausses est beaucoup atténué.

Parmi les monnaies gravées avec un coin faux par des émules de Becker, nous signalerons quelques mérovingiennes, celle de Trèves, par exemple, dont nous donnons la figure sous le n° 206, page 152, des oboles lyonnaises de Conrad[2] et quelques bractéates.

4° *Pièces frappées avec coins modernes, mais imaginaires ou copiés sur d'anciens dessins.* Parmi les pièces imaginaires, nous citerons une *maille* gantoise à la légende I COMIT qui serait venue enrichir d'un règne, celui de Jeanne de Constantinople, la série flamande, si la fraude n'en avait été révélée par ceux-là mêmes qui s'en étaient rendus coupables. Cette

1. Pinder, *Numismatique beckerienne. Recueil des médailles faites par Becker.* Paris, 1853, in-8, pl.

2. Voyez le signalement de la fraude des oboles de Conrad dans le *Numismate, bulletin périodique,* publié par M. Hoffmann, pp. 87 et 100.

Digitized by Google

pièce fut en effet gravée dans la seule intention de mystifier un collectionneur[1].

Un atelier de faussaire établi, paraît-il, à Noyon travailla dans un but beaucoup moins innocent. On lui doit la fabrication de deux pièces très connues que M. Hoffmann proclame apocryphes dans ses *Monnaies royales de France;* nous voulons parler du *royal* d'or de Louis IX et d'un *double ducat* d'or de Louis XII. La première de ces pièces fut publiée comme authentique dans la *Revue numismatique*[2] par A. de Longpérier, à l'autorité duquel un exemplaire dut d'entrer au Cabinet des médailles.

Nous rappellerons encore, pour la série française, les fameux deniers normands prétendûment trouvés à Pacy-sur-Eure, dont il est tant question dans les premières années de la *Revue numismatique*[3].

Dans la série médiévale de l'Italie, un certain nombre de coins faux ont essayé de surprendre les numismates[4]; il en est de même pour certaines bractéates allemandes dont on a, à l'aide de coins faux, frappé des épreuves en or.

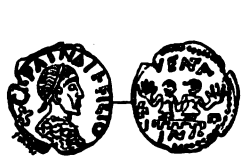

5° *Pièces gravées au burin ou à l'eau-forte.* Ces pièces rentrent presque toutes dans la série des monnaies *inventées*. Nous citerons de ce nombre le triens attribué par M. d'Amécourt à Winchester dont nous donnons ici la figure, le denier de Renier au Long Col, comte de Hainaut[5], un

1. M. Deschamps de Pas s'est laissé prendre à la maille de Jeanne dans le *Catalogue de la collection Ad. Dewismes.*

2. 1861, p. 363 et suiv. — M. A. de Barthélemy reconnaît implicitement la fausseté de cette pièce en omettant d'en parler dans l'*Éclaircissement numismatique* qu'il a joint au saint Louis de M. Wallon. D'autre part, nous avons sous les yeux une lettre d'Ernest Muret, dans laquelle le regretté conservateur adjoint du cabinet des médailles déclare que la fabrication moderne du *regalis aureus* ne faisait pas de doute pour lui.

3. 1836, p. 123 et p. 216.

4. Cf. V. Promis, *Tavole sinottiche delle monete italiane.* Cet auteur signale la plupart des contrefaçons dont ses monnaies nationales ont été l'objet.

5. Cette pièce figure, comme « facétie monétaire » dans le Catalogue de la vente Bigant, Douai, 8 mai 1860, p. 83, n° 800. Ses légendes sont + RAIN' . COME et + MONTIS CAS...

Digitized by Google

grand denier au type gantois, de Gerrem, seigneur de Mude[1], le denier d'Alphonse de Portugal, comte de Boulogne. Cette dernière pièce a été publiée dans la *Revue numismatique*[2] comme authentique, par A. de Longpérier, auquel divers auteurs l'ont empruntée depuis, mais sa fausseté indubitable est constatée par M. Teixeira de Aragão[3]. Nous reproduisons cette pièce ci-dessus.

Parmi les monnaies gravées au burin copiées d'originaux authentiques, qui nous ont passé sous les yeux, nous citerons un triens mérovingien aux légendes LENNA CAS — AEGOALDO[4].

6° *Pièces anciennes partiellement retouchées.* Cette fraude s'est surtout exercée sur les monnaies antiques. Les seuls exemples que nous en connaissions pour le moyen-âge consistent en déplacements de points secrets, dans le but d'enrichir des séries locales. Le point secret de l'atelier de Tournai a été mis ainsi après coup, sur quelques pièces. Les monnaies néerlandaises de la période espagnole ont aussi payé leur tribut à ce genre de « truquage » : un *vieux florin* de Charles-Quint pour le Brabant a été changé de province par la substitution de la fleur de lis, marque de l'atelier de Bruges, à la main, marque de l'atelier d'Anvers; cet exemple ne rentre pas dans la série médiévale.

1. Voyez la fig. de cette pièce dans V. Gaillard. *Monnaies des comtes de Flandre*, p. 181. Cet auteur signale la supercherie. — Les pièces de Gerrem, de petit module, ont été frappées avec un coin faux gravé par le même artiste que la maille de Jeanne de Constantinople.

2. 1874-77, p. 144, fig.

3. *Descripção geral e historica das moedas cunhadas em nome dos reis*, etc., *de Portugal*, t. I, p. 164.

4. Nous ne savons s'il faut classer aux coins faux ou aux pièces gravées au burin, les nombreuses facéties du numismate belge Van der Meer, de Tongres. Ce mauvais plaisant a fabriqué les pièces suivantes, qui toutes ont trompé ses contemporains :

a) Monnaie obsidionale de Jacques Van Artevelde publiée par E. Cartier dans la *Revue numismatique*, 1836, p. 355. La fraude est signalée par V. Gaillard, *Monn. des comtes de Flandre*, p. 181.

b) Gros au cavalier de Jeanne de Hainaut, qui fut présenté à l'Académie royale de Belgique. Cf. *Rev. numism.*, 1836, p. 433.

c) Monnaies liégeoises publiées comme authentiques par M. le comte de Renesse, pl. I, 7; pl. II, 3 ; pl. III, 1 ; V, 1 ; VI, 2; IX, 1; supplément nos 2 et 11. Toutes ces pièces ont été reprises par Lelewel.

d) Denier aux légendes LVDW . DE . LOS . CO . HOL publié comme authentique par Lelewel.

Van der Meer a trouvé plus tard un imitateur en M. R. Chalon, auquel on doit les deniers de Renier au Long-Col et de Gerrem de Mude, dont nous parlons plus haut. — Voyez sur les pièces fabriquées par Vander Meer, une note insérée par M. de Chestret dans la préface de sa *Numismatique de la Principauté de Liège*.

Digitized by Google

7° *Pièces anciennes empreintes de contremarques fausses.* Nous ne connaissons pas d'exemple de ce genre de fraude pour le moyen-âge; mais la série moderne, surtout les obsidionales et les coloniales, en a été récemment infestée[1].

8° *Pièces anciennes soudées l'une sur l'autre.* Cette fraude est rare; elle n'a du reste que pour but de faire de faux *piéforts*. L'examen attentif de la tranche la déjoue assez facilement.

9° *Pièces sciées et rapportées.* Le peu d'épaisseur de leur flan a sauvé les monnaies du moyen-âge de ce genre de contrefaçon.

10° *Pièces rognées.* Les *deniers* du moyen âge devenus *oboles*, les *gros* devenus *demi-gros* par suite de rognage de la bordure sont assez nombreux. Quelques pièces de ce genre ont obtenu droit de cité dans la numismatique et figurent dans des livres méritants[2]. Il y a quelques années, un bijoutier brugeois avait acquis une trouvaille composée de mailles flamandes et de *pennys* anglais d'Henri III; les mailles furent enlevées de suite par les amateurs locaux, mais les *pennys* semblaient invendables. Notre homme eut une idée de génie, il rogna les légendes des pièces anglaises qui ressemblèrent dès lors à s'y méprendre à des mailles de Flandre. Quelques amateurs belges se laissèrent, dit-on, prendre à la supercherie.

En résumé, la fabrication des fausses monnaies anciennes peut avoir deux causes, la spéculation et la mystification. Dans les deux cas elle est également blâmable, et il serait à souhaiter qu'une loi internationale la punît avec sévérité. Les monnaies (nous ne parlons pas des médailles), bien que hors de cours, n'en sont pas moins des documents officiels : la loi devrait, selon nous, assimiler la fabrication d'une pièce fausse au faux en écriture publique et punir celui qui s'en rend coupable de la même manière qu'elle punirait le généalogiste altérant d'anciens registres d'état civil.

En attendant, ce qui doit rassurer les numismates, c'est que tôt ou tard la fraude se découvre et qu'en fin de compte la science n'est jamais atteinte par elle que d'une façon passagère : le mauvais plaisant trahit lui-même son secret pour jouir de la déconvenue de sa victime, le contrefacteur par spéculation n'est jamais *assez fort* pour faire œuvre par-

1. Cf. entre autres des écus de Louis XV et Louis XVI, contremarqués à l'étoile des obsidionales de Maestricht : Ch. Préau, *Monnaies obsidionales inédites relatives au siège de Maestricht*. Paris, 1887, in-8.

2. Voyez dans de Saulcy, *Monnaies des évêques de Metz*, pl. II, n° 71, dans Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, pl. III, n° 8; dans un article de M. Roest, *Rev. belge de numism.*, 1882, pl. XVIII, n° 14.

Digitized by Google

faite : il pèche toujours par quelque imprévoyance[1]. Pour bien réussir une pièce fausse du moyen-âge, il faudrait vivre de la vie des monnayeurs d'autrefois, travailler de leurs outils, employer leur métal, et en fin de compte pour atteindre quoi? A faire péniblement une pièce qui après quelques exemplaires cesserait d'être rare, par conséquent de valoir cher. Le talent et la science nécessaires à un contrefacteur parfait sont trop grands, pour que celui qui les possède doive gagner sa vie par des moyens coupables.

c) *La valeur marchande des monnaies anciennes.* — La valeur marchande d'une monnaie ancienne dépend de trois causes principales : son intérêt historique, sa rareté et son état.

L'importance que présente une pièce pour l'histoire est évidemment ce qui doit, en première ligne, servir de base à son estimation. A rareté égale, une pièce rappelant un fait historique important vaudra toujours plus qu'une autre n'ayant qu'un intérêt de série.

La rareté, ou plutôt l'appréciation de la rareté, est essentiellement subordonnée à la loi de l'offre et de la demande. Si cent collectionneurs recherchent les monnaies de Mayence et vingt celles de Trèves, une pièce tréviroise dont vingt-cinq exemplaires sont connus atteindra un prix moins élevé qu'une pièce mogontienne dont on possède quatre-vingt-dix spécimens.

Les catalogues de numismatique indiquent assez souvent les degrés de rareté des pièces qu'ils décrivent. Mionnet, qui l'a fait pour les monnaies antiques, admet huit degrés de rareté. Dans les catalogues des ventes de Vienne, et notamment celles du docteur Frank et du baron Welzl von Wellenheim, on s'est contenté d'en établir quatre. De Reichel dans la grande description de sa collection en admet six. Ce dernier chiffre est également adopté par C.-P. Serrure dans sa *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le Prince de Ligne,* mais comme cet auteur fait suivre du mot *unique* les pièces dont il ne connaît qu'un exemplaire et qu'il omet toute indication à la suite des pièces *communes,* son échelle des raretés a en fin de compte huit degrés comme celle de Mionnet.

Au point de vue scientifique, l'indication de rareté qui se fait généralement au moyen des signes R^1, R^2, R^3, etc., ou R, RR, RRR, etc., n'est pas sans importance. Il est assez admissible en effet que la rareté actuelle donne une idée de l'importance relative qu'a eu le monnayage de chaque pièce.

1. Le faussaire lyonnais qui fabriqua les oboles de Conrad s'était servi du métal de nos pièces de 5 fr. L'analyse comparative d'un denier authentique et d'une des oboles soupçonnées montra la différence qu'il y avait entre les deux métaux.

Digitized by Google

Quelques auteurs, comme Combrouse, Gariel et M. Hoffmann pour les françaises, Cohen pour les romaines, Sabatier pour les byzantines, indiquent, non le degré de rareté, mais la valeur marchande en francs. Ce système plaît davantage aux amateurs, mais donne beaucoup plus prise à l'inexactitude[1].

De même qu'on l'a fait pour la rareté, on a établi dans les catalogues une sorte d'échelle des *états*. On a généralement confondu deux éléments très distincts de l'état d'un exemplaire : la perfection de la frappe et la conservation.

La *perfection de la frappe* varie suivant les époques. Un amateur difficile pour le choix des exemplaires peut exiger un *gros tournois* de Louis XI parfait; il devra toujours se contenter d'un denier médiocre de Hugues Capet frappé à Beauvais : il sera heureux si pour certaines pièces du Xe et du XIe siècle deux exemplaires réunis lui donnent l'empreinte complète du coin. L'appréciation de la beauté de la frappe est donc toute relative; ce qui dans une série pourra être appelé *très beau,* sera médiocre dans une autre.

Une pièce d'une *conservation* parfaite est dite *à fleur de coin*. La conservation a plus d'importance au point de vue scientifique que la perfection de la frappe; en effet le poids des pièces constituant une donnée, il importe, pour avoir un poids aussi exact que possible, d'avoir des exemplaires n'ayant rien perdu par cette usure de la circulation, appelée le *frai* dans la technique monétaire. Au point de vue esthétique, le seul auquel se placent beaucoup d'amateurs aujourd'hui, la conservation a une importance énorme, et nous comprenons toute l'influence qu'elle exerce sur les prix[2].

1. Aux livres avec cotes dont les indications vieillissent et ne sont jamais à l'abri de tout soupçon de partialité, nous préférons de beaucoup les catalogues avec prix de vente publiés par certaines maisons qui font le commerce des médailles anciennes. En France, ce système de vente, essentiellement loyal, a été inauguré par MM. Rollin et Feuardent dont l'établissement tient dans la numismatique une première place toujours incontestée. Les collectionneurs trouveront un guide excellent dans leur *Catalogue d'une collection de monnaies royales de France avec les prix de vente fixés à chaque numéro,* Paris, 1864, in-12, et dans leur *Catalogue d'une collection de monnaies seigneuriales,* Paris, 1865, in-12. Pour les pays étrangers, notamment l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie, des catalogues du même genre, également recommandables, ont été publiés à Francfort-sur-Mein, par M. A. Hess.

2. Dans les catalogues étrangers, voici les principaux termes employés pour indiquer la rareté et la conservation : *très rare* se dit en allem. *sehr selten ;* en néerlandais *zeer zeldzaam ;* en angl. *very rare,* etc. *A fleur de coin* est traduit en allemand par *Stempelglanz,* abrégé en *Stgl ;* en angl. par *Mint state ;* en italien par *fior di conio. Très beau* et *beau* se dit en allemand *sehr schön* ou *schön* et *très bien conservé, sehr gut erhalten,* abrégé en *s. g. e.* Une conservation médiocre est dite *ziemlich g. e.* Notons, en passant,

Digitized by Google

d) *Les collections numismatiques.* — Il est impossible de donner, pour la formation d'une collection, une règle fixe; elle sera complètement différente suivant qu'on réunira des monnaies au point de vue de la numismatique elle-même, de l'histoire, de l'art, de l'iconographie, de l'économie financière, de l'héraldique, de la paléographie, de la technique monétaire.

A qui veut entreprendre une collection générale[1], nous recommanderons comme plan, le plan même de ce livre. De même, pour une collection spéciale, l'ordre de nos chapitres pourra être suivi. On verra par la lecture de ce *Manuel* que certaines parties de la numismatique médiévale présentent à l'étude — et par conséquent à la collection — des éléments presque neufs.

qu'on est beaucoup moins sévère en Allemagne, pour les conservations, qu'en France et en Angleterre ; une pièce indiquée *s. g. e.* dans les catalogues allemands est en général simplement *belle,* une pièce *z. g. e.* est le plus souvent complètement fruste. Les expressions anglaises équivalentes à *t. b.* et à *b.* sont *very fine* et *fine.*

1. Toutes les capitales d'Europe et un très grand nombre de villes de province possèdent actuellement des collections publiques de monnaies du moyen-âge. On trouvera des renseignements très utiles sur les musées et sur les médailliers particuliers dans le livre de MM. F. et E. Gnecchi, *Guida numismatica universale,* dont la seconde édition a paru à Milan en 1889.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

L'EMPIRE D'OCCIDENT JUSQU'A SA CHUTE ET L'EMPIRE D'ORIENT JUSQU'AU MILIEU DU VIIIe SIÈCLE

SOURCES: H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain communément appelées médailles impériales.* Paris, 1859-1863, 6 vol. in-8. Supplément. Paris, 1868, in-8. — J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines frappées sous les empereurs d'Orient, depuis Arcadius jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.* Paris, 1862, in-8, 2 vol. — Th. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine,* traduite par le duc de Blacas et le baron J. de Witte. Paris, 1865-73, 3 vol. in-8. — J. et L. Sabatier, *Production de l'or, de l'argent et du cuivre chez les anciens, et hôtels monétaires romains et byzantins.* Saint-Pétersbourg, 1850, in-8.

Il est impossible d'entreprendre l'étude de la numismatique du haut moyen âge sans jeter d'abord un coup d'œil sur celle du Bas-Empire. Le monnayage romain de la décadence forme la transition entre le monnayage du monde antique et celui du monde nouveau qui va sortir des invasions barbares. Aussi, avant de conduire le lecteur chez les Vandales, les Suèves, les Hérules, les Ostrogoths, les Burgondes, les Wisigoths, les Francs, les Anglo-Saxons, lui exposerons-nous la situation monétaire de Rome et de Byzance.

Notre intention n'est pourtant pas de traiter en détail un sujet dont la place serait plutôt dans un manuel de numismatique antique. Nous nous bornerons à donner ici les indications essentielles à l'intelligence des chapitres qui vont suivre: quelques mots d'histoire et de chronologie, des renseignements succincts sur le système monétaire, une désignation sommaire des types les plus importants que les Barbares purent emprunter à Rome ou à Byzance, une rapide revue des légendes,

Digitized by Google

et une liste des ateliers utilisés par les empereurs pour la fabrication du signe d'échange.

En 395, après la mort de Théodose le Grand, se consomma la division définitive de l'empire romain, dans l'histoire duquel se résumait depuis quatre siècles l'histoire du monde. L'EMPIRE D'OCCIDENT ou d'Honorius comprit les deux grandes préfectures d'*Italie* (Italie, Rome, Illyrie, Afrique) et des *Gaules* (Espagne, Gaule, Grande-Bretagne); l'EMPIRE D'ORIENT ou d'Arcadius, celles d'*Illyrie orientale* (Dacie et Macédoine) et d'*Orient* (Orient, Égypte, Asie, Pont et Thrace).

L'empire d'Occident ne survécut qu'un siècle au partage. Ses diverses provinces tombèrent les unes après les autres au pouvoir des barbares. Les Wisigoths, les Alains, les Suèves, les Vandales, les Burgondes, les Francs se distribuèrent successivement ses riches dépouilles, et en 476, Odoacre, roi des Hérules, déposa Romulus, le dernier héritier de la pourpre des Césars.

L'empire d'Orient eut une destinée beaucoup plus longue. Au VIe siècle, les conquêtes de Justinien Ier ajoutèrent à ses provinces primitives l'Afrique, la Numidie, la Mauritanie, quatre districts de l'Espagne et toute l'Italie; mais cette puissance territoriale s'écroula après la mort de l'empereur qui l'avait créée. L'invasion des Lombards réduisit considérablement l'étendue des possessions byzantines en Italie. De 569 à 590, les empereurs n'y conservèrent plus que l'exarchat de Ravenne, la Pentapole, les duchés de Gênes, de Mantoue, de Rome, les deux Calabres, la Sicile, la Sardaigne et la Corse. En 624, les Wisigoths devinrent maîtres de toute l'Espagne; en 636, l'empire perdit la Syrie et la Mésopotamie; puis furent successivement soustraits à sa domination, l'Égypte en 640, l'Afrique de 670 à 707, la rive gauche du Danube de 623 à 641, Rome en 728, l'exarchat de Ravenne en 752.

Empereurs d'Occident.

Honorius, 393-423. — Constance III, 421. — Placidie, femme de Constance III. — Constantin III, usurpateur en Gaule et en Bretagne, 407-411. — Constant II, fils de Constantin III. — Maxime, usurpateur en Espagne, 409-411. — Jovin, usurpateur en Gaule, 411-413. — Sébastien, frère de Jovin. — Priscus Attale, usurpateur en Gaule et en Italie, 409-416.

Valentinien III, 424-455. — Licinia Eudoxia, sa femme. — Honoria, sa sœur. — Jean, usurpateur en Occident, 423-425.

Pétrone-Maxime, 455.

Avitus, 455-456.

Majorien, 457-461.

Sévère III, 461-465. — Ricimer, patrice, 456-472.

Digitized by Google

Anthème, 467-472. — Euphémie, sa femme.
Olybrius, 472. — Placidie, sa femme.
Glycère, 473-474.
Julius-Nepos, 474-475.
Romulus Augustule, 475-476.

Empereurs d'Orient.

Arcadius, 395-408. — Eudoxie, sa femme.
Théodose II, 408-450. — Eudoxie, sa femme.
Marcien, 450-457. — Pulchérie, sa femme.
Léon Ier, 457-474. — Aelia Verina, sa femme.
Léon II, 474.
Zénon, 474-476. — Aelia Ariadne, sa femme.
Basilisque, 476-477. — Aelia Zenonis, sa femme. — Marcus, son fils.
Zénon, rétabli, 477-491. — Léonce, usurpateur en Asie, 482-488.
Anastase Ier, 491-518.
Justin Ier le Thrace, 518-527. — Euphémie, sa femme.
Justinien Ier, 527-566.
Justin II, 566-578. — Sophie, sa femme.
Tibère II Constantin, 578-582. — Anastasie, sa femme.
Maurice Tibère, 582-602. — Constantine, sa femme. — Théodose, son fils.
Focas, 602-610. — Léontia, sa femme.
Héraclius Ier, 610-641. — Eudoxie, sa femme. — Martine, sa femme.
Héraclius II Constantin, 641, associé dès 613.
Héracléonas, 641. — David Tibère, son frère.
Constant II, 641-668.
Constantin IV Pogonat, 668-685. — Héraclius et Tibère, ses frères.
Justinien II Rhinotmète, 681-695.
Léonce II, 695-698.
Tibère V Absimare, 698-705.
Justinien II, retabli, 705-712. — Tibère IV, son fils.
Filépicus Bardanès, 712-713.
Anastase II Artémius, 713-716.
Théodose III Adramytène, 716.
Léon III l'Isaurien, 717-741.

§ I. — *Système monétaire.*

L'étalon monétaire de Rome, surtout à partir de Septime Sévère, fut l'or. L'argent et le cuivre étaient considérés comme des métaux secondaires, et les monnaies frappées en ces métaux comme des espèces d'appoint ayant plutôt une valeur fiduciaire qu'une valeur réelle.

L'or, qui intéressait au plus haut degré les finances de l'État et la fortune des classes élevées, resta fort longtemps à l'abri des altérations à la suite desquelles l'argent se trouvait, au moment de la réforme de

Digitized by Google

Dioclétien, transformé en un billon impur. L'or était revêtu d'une sorte de caractère sacré. C'était la *sacra moneta;* et « même à une époque où le nom romain avait tant perdu de son ancien prestige, un voyageur indien, nomme Kosmas, contemporain de Justinien Ier, nous apprend, dit Sabatier, que de son temps, le trafic du monde connu s'opérait au moyen de l'or romain qui était reçu et admiré partout ».

Sous Constantin le Grand, l'*aureus* romain appelé sou, *solidus,* était taillé à soixante-douze pièces à la livre; cette taille est rappelée en 367 par une ordonnance de Valentinien Ier et plus tard par une loi du Code Théodosien. Les subdivisions du sou étaient le demi-sou ou *semissis* et le tiers de sou ou *triens* qui constituait la fraction le plus fréquemment employée.

L'argent avait perdu toute valeur intrinsèque sérieuse, par suite d'affaiblissements successifs, lorsque Dioclétien décida la frappe de pièces au même titre que celles de Néron. Il y eut sous son règne des deniers d'argent fin ou *centoniales,* taillés à 96 à la livre, et des demi-deniers. Sous Constance II et Julien II, ces monnaies furent remplacées par des pièces plus légères, les *siliques* du poids de $\frac{1}{144}$ de livre. Deux siliques avaient la valeur d'un *milliarensis* qui faisait le douzième du sou d'or. Plus tard, sous Justin Ier et sous Justinien Ier, nous trouvons des *siliques* marqués des lettres **CN** (250 unités) et des demi-siliques marqués **PKϵ** (125 unités) ou **PK** (120 unités).

Héraclius et ses successeurs, jusqu'à Justinien II Rhinotmète inclusivement, adoptèrent un nouveau système pour la monnaie d'argent. Il y eut des *miliaresia* pesant $\frac{1}{48}$ de livre et des *demi-miliaresia* pesant $\frac{1}{96}$ de livre. Douze *miliaresia* valaient un sou d'or.

La réforme de Dioclétien, dont nous avons parlé plus haut, s'étendit aussi au monnayage du cuivre qui fut frappé en pièces de deux modules, le *follis* et le *demi-follis*. De Constantin le Grand à Arcadius on trouve des cuivres de quatre modules divers; mais l'émission des monnaies les plus grandes fut arrêtée, dans les deux empires, sous les règnes d'Arcadius et d'Honorius, peu de temps après leur avènement.

En 498, Anastase Ier introduisit une réforme importante dans le monnayage du cuivre. Il établit quatre modules distincts et ordonna que désormais chaque pièce porterait la marque de sa valeur. Ce système se compléta encore et il y eut jusqu'à six pièces de valeurs diverses : le *follis* (pièce de 40 *nummia*), le trois quarts de *follis* (pièce de 30 *nummia*), le *demi-follis* (pièce de 20 *nummia*), le *decanummium* (10 *nummia*), le *pentanummium* (5 *nummia*), enfin le *nummus* ou *denarius*.

Digitized by Google

§ II. — *Types et style des monnaies.*

La période qui s'étend du partage de l'empire entre Honorius et Arcadius au milieu du VIIIe siècle, se divise, au point de vue de l'aspect extérieur et du type des monnaies, en trois époques.

I. — La première, dans laquelle est compris l'empire d'Occident jusqu'à sa destruction par Odoacre, roi des Hérules (476), va pour l'Orient jusqu'au règne d'Anastase Ier. C'est la continuation complète des types romains et des procédés de frappe en usage avant la grande division de l'empire.

Arcadius et Honorius utilisent pour le droit de leurs *sous d'or* deux types différents : 1° *le buste casqué en costume militaire, vu de trois quarts,* une lance posée sur l'épaule droite et ayant sur la gauche un bouclier orné de la représentation d'un cavalier terrassant un ennemi (fig. 1); 2° *le buste de profil à droite,* vêtu du *paludamentum* avec fibule d'attache à l'épaule droite et couronne de lauriers (fig. 2). Le premier type, qui est reproduit par les successeurs d'Arcadius et d'Honorius, en Orient jusque sous Justinien Ier et en Occident jusqu'à la chute de l'empire, servira de prototype aux sous d'or de Théodoric, roi des Ostrogoths, de Théodebert Ier, roi des Francs, et de Gondebaud, roi des Burgondes. La tête de profil est reproduite par les empereurs sur les *demi-sous d'or* et les *tiers de sou;* elle restera en Orient la marque essentielle de ces dernières monnaies jusqu'au VIIe siècle, où la remplace le buste de face.

Fig. 1.

Fig. 2.

Au revers des *sous d'or* des fils de Théodose, apparaissent des types variés : tantôt, c'est Rome ou Constantinople assise de face dans diverses attitudes; tantôt une Victoire à demi nue assise à droite sur une cuirasse, et inscrivant la légende commémorative d'un vœu sur un bouclier; tantôt les deux empereurs nimbés assis de face, tenant ensemble un globe crucigère, et surmontés d'une Victoire aux ailes étendues (fig. 3); tantôt, enfin, c'est l'empereur debout à gauche, tenant le labarum et le globe nicéphore et posant le pied sur un captif (fig. 4).

Fig. 3.

Fig. 4.

Les *demi-sous d'or* ont, aux premiers temps du partage de l'empire,

Digitized by Google

Fig. 5.

le revers occupé par une Victoire assise écrivant sur un bouclier; quant aux *triens,* ils portent une Victoire marchant à droite et tenant une couronne et un globe crucigère (fig. 5).

Sur les *sous d'or* d'Eudoxie, femme de Théodose II, et sur ceux de Placidie, se montre pour la première fois, au revers, un type qui jouera un rôle considérable dans le monnayage des Barbares : la *Victoire de profil à gauche tenant une longue croix* (fig. 6). Cette Victoire revient, en Occident, jusque sous Romulus Augustule, et en Orient jusque sous Anastase Ier. Avec Léonce (482-488) nous voyons surgir la *Victoire de face tenant la croix et le globe crucigère,* type qui détrônera la Victoire de profil jusqu'à devenir le seul en usage pour les *sous d'or* de Justin Ier et de Justinien.

Fig. 6.

Parmi les types le plus fréquemment employés pour les subdivisions du *sou d'or* sous les successeurs d'Arcadius et d'Honorius, on doit citer le chrisme, tel qu'il se voit par exemple sur un *demi-sou* d'Anthème (fig. 7), et la croix dans une couronne, dont l'emploi fut exclusif sur les *triens* d'Avitus et de Majorien, enfin la Victoire à gauche tenant une croix, qui remplaça l'empreinte précédente sur les *triens* de l'empire d'Occident à partir de Sévère III.

Fig. 7.

II. — La seconde période débute avec Anastase Ier (491-518), dont nous avons rappelé plus haut la réforme introduite dans le monnayage du cuivre. Le « faire » romain est délaissé; les types ordinaires des revers sont remplacés parfois par des empreintes nouvelles; cette époque, pendant laquelle le monnayage de Byzance reste, somme toute, encore latin, s'arrête au commencement du VIIe siècle.

L'or d'Anastase est identique à celui des règnes précédents; sous Justin Ier, le revers des *sous d'or* reçoit une Victoire de face tenant de la

Fig. 8.

Fig. 9.

main droite une croix et de la gauche un globe crucigère. Sous Justinien Ier, ce type persiste, mais, au droit, l'empereur abandonne la haste qu'il avait à l'épaule et prend dans la main un globe crucigère (fig. 8).

Digitized by Google

Des dispositifs nouveaux se montrent pour l'or sous Tibère-Constantin ou Tibère II (566-578). Les *sous* portent à l'avers un buste dérivé de celui de Justinien, mais coiffé d'une couronne ; de l'autre côté une croix, dite byzantine, haussée sur quatre degrés, occupe le champ (fig. 9). Les *triens* conservent l'ancien buste du profil à droite, mais le revers est chargé d'une croix parfois posée sur un globe (fig. 10). C'est la donnée

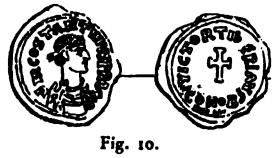

Fig. 10.

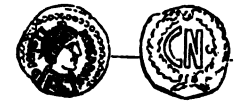

Fig. 11.

qu'adoptèrent les Mérovingiens pour la plupart de leurs tiers de sou à nom de monétaire.

Les menues espèces d'argent continuent à porter au revers, comme sous la précédente période, des lettres et des monogrammes. Voici une *silique* de Justin, l'un des prototypes de la monnaie des Ostrogoths (fig. 11).

Fig. 12.

La grande réforme d'Anastase, pour la monnaie de cuivre, donne surtout à la deuxième période du monnayage byzantin sa physionomie particulière. Les *follis* de Justin et de Justinien constituent parfois des

Fig. 13.

monuments monétaires des plus remarquables. On en jugera par les spécimens que nous reproduisons ici (fig. 12 et 13). A partir de Justi-

Digitized by Google

nien Ier, la plus petite monnaie de cuivre, le *denier,* dont de grandes quantités avaient été émises avant Anastase, cesse d'être battue et devient une simple monnaie de compte.

III. — Sous Héraclius Ier (610-641), le type précédemment décrit des *sous* d'or de Tibère-Constantin s'étend aux *triens*. C'est vers ce règne que s'ouvre la troisième époque du monnayage marquée par une transformation radicale du style : la raideur propre à l'art byzantin se montre désormais d'une manière saisissante par la fixité dans le costume officiel et la représentation des empereurs, qui figurent rarement

Fig. 14.

seuls sur le numéraire. Presque toujours le prince est accompagné d'un autre personnage auguste. Nous reproduisons ici, pour donner une idée de ces associations de figures, deux pièces des plus caractérisées. C'est d'abord un *follis* d'Héraclius et Héraclius Constantin (fig. 14), puis un *sou d'or* sur lequel figurent les images de Constant II, Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère (fig. 15).

Justinien II Rhinotmète inaugura, pour le revers des pièces d'or et d'argent, un type nouveau : le buste du Christ posé sur une croix

Fig. 15.

Fig. 16.

(fig. 16); c'est le commencement d'une série que nous retrouverons dans la seconde partie de ce livre.

Pendant la troisième époque, la numismatique byzantine cesse d'avoir une grande influence sur le monnayage de l'Occident de l'Europe.

§ III. — *La paléographie.*

Les lettres qui composent les légendes monétaires restent, à quelques

Digitized by Google

légères différences près, jusqu'à la fin du Ve siècle, ce qu'elles étaient avant la division de l'empire. Si nous trouvons dès Arcadius quelques caractères grecs, ce sont des indications purement numérales sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure. Jusqu'au règne de Zénon l'alphabet reste exclusivement latin. La transformation sera d'ailleurs très lente, car c'est seulement avec Constantin Copronyme et Léon IV, qu'un nouvel alphabet remplacera complètement l'ancien.

Les premières lettres qui se modifient sont l'V et l'E; dès avant le règne d'Anastase, elles deviennent ꝟ et ϵ. Sous Tibère Constantin, le changement s'étend au B, au G et à l'M, qui affectent les formes ƀ, ɠ et ɱ. La lettre R et la lettre L ne prennent la forme du *rau* et du *lambda* que sous Héraclius consul. Bientôt l'H devient cursif, l'*oméga* se montre; enfin l'S se grécise et devient C. La dernière lettre qui se modifie est l'N, dont la transformation nous reporte à la seconde moitié du VIIIe siècle.

Il n'y a pas de règle positive à indiquer quant à l'emploi de ce mélange d'alphabets. L'atelier de fabrication de la pièce est à prendre en considération sérieuse, car les pièces frappées en pays latins conservent plus longtemps les lettres latines sans mélange, que les monnaies frappées dans les officines orientales. On trouve donc sous un même empereur des pièces d'une paléographie sensiblement différente.

Voilà pour l'alphabet. Si l'on examine maintenant l'exécution de chaque lettre, on constate que leurs dimensions varient avec le temps. Anastase Ier a encore des lettres régulières, petites, massives; avec Justinien Ier elles deviennent plus grandes, moins larges, efflanquées et enfoncées dans le coin, sans grand souci de la symétrie.

A l'époque d'Arcadius et d'Honorius, les jambages des lettres sont coupés à pans droits et suivant la ligne (fig. 17); à la fin du Ve siècle, ils sont terminés en trapèze (fig. 18) :

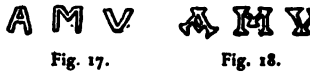

Fig. 17. Fig. 18.

Les exemples que nous donnons ci-dessus feront comprendre, mieux qu'une longue description, la transformation que nous venons d'indiquer.

Vers le temps de Constant II, les jambages des lettres commencent à prendre fréquemment une forme grêle avec extrémités globuleuses; les caractères sont aussi plus petits. Sur certains sous d'or de Constant II associé à Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère, les lettres deviennent presque microscopiques. A l'époque de Justinien II Rhinotmète et de Léon III l'Isaurien, l'aspect bouleté des jambages s'accentue

Digitized by Google

d'une manière singulière. Nous reproduisons ici la légende **VICTORIA AVGVS** calquée sur un sou d'or de ce dernier empereur.

Fig. 19.

§ IV. — *Les légendes et les monogrammes.*

Les légendes des monnaies romaines et byzantines donnent, à l'avers, le nom de l'empereur ou du personnage auguste accompagné de titres qui varient avec les époques. Arcadius et Honorius, en montant sur le trône, conservent la formule employée depuis longtemps par leurs prédécesseurs: **D· N· — P· F· AVG·**, c'est-à-dire: *Dominus noster — pius felix augustus*. En Occident, Avitus, et en Orient, Léon Ier, remplacèrent les mots *pius felix* par celui de *perpetuus* représenté sur les monnaies par les abréviations **PERPET.**, **PERP** ou **PP**. Sous leurs successeurs, l'épithète de *felix* reparut quelquefois associée à *perpetuus*.

Sur les monnaies de Justinien II Rhinotmète, de Filepicus et d'Anastase II, la légende de l'avers change et le mot *perpetuus* fait place à **MVLTVS** ou **MVLT· ANN·** (*multis annis*). Héraclius consul s'intitule sur quelques-unes de ses monnaies: **DN· ERACLIO** ou **ERACAI· CONSVAIBA** ou **CONSVAI** ou **CONSABIA**.

Au début de l'existence séparée des deux empires, les légendes des revers restent ce qu'elles étaient avant les fils de Théodose le Grand. Elles sont le plus souvent une allusion à la bonne entente des princes: **CONCORDIA AVGG.**; de vaines flatteries comme celles qui font d'Arcadius la **NOVA SPES REIPVBLICAE** ou le **TRIVMFATOR GENT· BARB.** Les légendes les plus communes sur l'or rappellent des succès militaires mensongers ou proclament une invincibilité des armées de la Ville Éternelle sans cesse démentie par les faits: **VIRT· EXERC· ROM·**, **VICTORIA AVGG·**, **GLORIA ROMANORVM**, **VIRTVS ROMANORVM** ou **INVICTA ROMA AETERNA**. Quelques princes, dit Cohen, eurent le bon sens de ne pas perpétuer ces mensonges ridicules sur leurs monnaies; leurs légendes font allusion au triomphe de la foi, qui, du moins, était réel: **SALVS REPVBLICAE**, **SALVS MVNDI**. Sur quelques sous d'or de Théodose II et de Léon Ier, l'inscription du revers mentionne la dix-septième année du consulat: **IMP. XXXXII· COS· XVII· PP·**; cette légende est reproduite sur les pièces d'Eudoxie et de Pulchérie.

Presque tous les empereurs romains ont mentionné sur leurs monnaies le renouvellement des vœux officiels. Cet usage fut continué par les premiers empereurs d'Orient, jusque sous Justinien Ier.

Digitized by Google

Théodose II frappa, le premier, de menues espèces de cuivre ayant au revers, pour tout type, le monogramme du nom impérial dans une couronne. Plus tard, ce type du monogramme s'étendit aux siliques d'argent. Les rois ostrogoths, les premiers rois francs, burgondes et wisigoths frappèrent à la mode byzantine des pièces sur lesquelles leurs monogrammes remplacent ceux des empereurs. Nous groupons ici les marques personnelles qui se rencontrent sur les espèces byzantines, depuis Théodose II jusqu'à Léon III l'Isaurien.

Théodose II.

Fig. 20 à 22.

Marcien.

Fig. 23 et 24.

Léon I.

Fig. 25.

Zénon.

Fig. 26.

Zénonis.

Fig. 27.

Anastase I.

Fig. 28 et 29.

Justinien I.

Fig. 30 à 35.

Maurice Tibère

Fig. 36.

Focas.

Fig. 37.

Héraclius I.

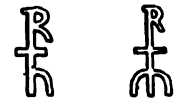

Fig. 38 à 41.

Héraclius Constantin.

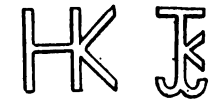

Fig. 42 et 43.

Tibère V Absimare.

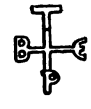

Fig. 44.

Léon III l'Isaurien.

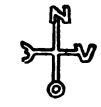

Fig. 45.

A partir de la réforme d'Anastase, les monnaies de cuivre ne portent plus de légende au revers, à de très rares exceptions près, comme

Digitized by Google

par exemple, la plus ancienne inscription grecque **ЄN TȣTO NIKA** qui se lit sur des bronzes d'Héraclius probablement frappés à Carthage. Le type du cuivre se compose désormais de chiffres ou de lettres numérales indiquant la valeur de la pièce. Ces lettres sont grecques ou latines suivant que les pièces devaient avoir cours en Orient ou en Occident : soit **M** ou **XXXX** pour le *follis*, **Λ** ou **XXX** pour le trois-quarts de *follis*, **K** ou **XX** pour le *demi-follis*, **I**, **X** ou **V + V** pour le *decanummium*, **Є** ou **V** pour le *pentanummium*. Le *nummus* ou *denarius* seul ne porte pas sa valeur, mais le chrisme, une croix ou le monogramme impérial. A l'exergue, les monnaies de cuivre, comme celles des autres métaux, portent le plus souvent le différent de la ville monétaire suivi d'une lettre numérale grecque, **A**, **B**, **Γ**, **Δ**, **Є** indiquant probablement le numéro de l'atelier d'origine.

Sous le règne de Justinien Ier s'introduisit l'usage d'inscrire la date sur les espèces de cuivre, et cet usage se continua jusque sous Léon III l'Isaurien. La date indiquée est généralement celle des années du règne ; seule, sur des pièces de Maurice Tibère et d'Héraclius et Héraclius Constantin, la date est désignée par l'*indiction* (période de 15 ans à partir de 312 ou 313 de J.-C.). Les dates sont le plus souvent écrites en chiffres romains, mais quelquefois les fractions de dizaines sont marquées en lettres numérales grecques ajoutées aux indications latines.

A la fin de la période dont nous nous occupons dans ce chapitre, sous Héraclius et ses successeurs jusqu'à Justinien II Rhinotmète inclusivement, les *miliaresia* d'argent portent la légende **DEVS ADIVTA ROMANIS**. L'or continue à porter **VICTORIA AVGG.**, mais Justinien II, qui conserve le type ancien tout en créant la nouvelle empreinte de la tête du Christ, entoure celle-ci de **DN· IHS· CHS· REX REGNANTIVM**.

§ V. — *Ateliers monétaires.*

Les monnaies romaines ne portèrent pas, antérieurement au règne de Gallien, de marques particulières destinées à faire connaître le lieu de leur fabrication. C'est sur les pièces de Salonine, femme de cet empereur, que nous voyons apparaître pour la première fois quelques différents spécifiant l'atelier d'origine. Les villes mentionnées sur les espèces impériales sont au nombre de vingt et une : Alexandrie, Amiens, Antioche, Aquilée, Arles, Carthage, Constantinople, Cyzique, Héraclée, Londres, Lyon, Milan, Narbonne, Nicomédie, Ostie, Rome, Serdica, Sirmium, Siscia, Thessalonique et Trèves. Au temps d'Arcadius et

Digitized by Google

d'Honorius, cinq de ces ateliers : Amiens, Arles, Serdica, Sirmium et Siscia, avaient été fermés et un nouveau créé à Ravenne.

Un fait sur lequel il y a lieu d'appeler l'attention, c'est qu'il n'y eut jamais, au point de vue de l'administration monétaire, une frontière bien tranchée entre l'empire d'Orient et l'empire d'Occident. Jusque vers la chute de celui-ci, un certain nombre d'ateliers furent communs aux souverains de Rome et de Constantinople.

A partir du règne d'Anastase Ier, l'organisation du monnayage byzantin subit une transformation complète. Les espèces d'or ne furent plus frappées que par l'hôtel de Constantinople, auquel vint se joindre, sous Justinien, celui de Ravenne reconquis par Bélisaire. Les pièces émises en Italie se distinguent parfaitement, par le style, de celles de provenance orientale. L'argent fut, à de rares exceptions, frappé à Constantinople, comme l'or, mais les monnaies d'argent ne portent presque jamais de différents.

Les pièces de cuivre ont généralement une indication d'origine. Depuis Anastase Ier jusqu'à Justinien II Rhinotmète, elles n'offrent pas moins de dix-neuf ateliers différents, dont trois seulement continuent à être mentionnés sous les successeurs de ce prince. Sous Léon III l'Isaurien, quelques rares pièces de cuivre montrent « pour la dernière fois les marques des ateliers de Constantinople, de Ravenne ou de Sicile. A dater de cette époque, la monnaie byzantine de cuivre ne porte plus de marque et il est fort probable que, dès lors, tout le cuivre de l'empire d'Orient fut frappé à Constantinople. »

Sabatier a donné des ateliers byzantins une liste que nous reproduisons ici en la réduisant aux notions essentielles :

1. *Alexandrie.* AAЄ ξ sur des monnaies des empereurs : Anastase Ier. — Justin Ier. — Justinien Ier. — Tibère Constantin. — Maurice. — Héraclius. — Héraclius et Héraclius Constantin. — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas. — Constant II. — Constantin Pogonat.

2. *Antioche.* ANT; MANT; ANTX; ANTIX, etc., sur des monnaies des empereurs : Anastase Ier. — Justin Ier. — Justinien Ier.

En novembre 528, sous le règne de Justinien Ier, la ville d'Antioche fut détruite par un tremblement de terre, mais elle fut immédiatement reconstruite sous le nom de *Théoupolis :* THЄV; THЄVP; THЄVΠ; THЄVΠO; THЄYOΠ; ΘV; ΘVΠ; ΘVΠO; ΘVΠOVS; ΘVΠOΛЄ, etc., sur des monnaies des empereurs : Justinien Ier. — Justin II et Sophie. — Tibère Constantin. — Maurice. — Focas et Léontia. — Héraclius. — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas.

3. *Carthage.* CAR; KAR; KART; CT; KARTG; KARTAGO sur des monnaies des empereurs : Justin Ier. — Justinien Ier. — Tibère Cons-

Digitized by Google

tantin. — Maurice. — Focas. — Héraclius, consul. — Héraclius Ier. Constant II. — Constant II, Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère. — Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère. — Justinien II Rhinotmète.

4. *Catane.* CAT sur des monnaies des empereurs : Maurice. — Focas. — Héraclius. — Héraclius et Héraclius Constantin.

5. *Chypre.* KVΠP; KYΠP, sur des monnaies : d'Héraclius, Héraclius Constantin et Martine. — d'Héraclius Constantin et Héracléonas.

6. *Constantinople.* CON; COM; CON · A; CON · Δ; CONOB; COMOB, etc., sur des monnaies des empereurs : Anastase Ier. — Justin Ier. — Justin et Justinien. — Justinien Ier. — Justin II. — Justin II et Sophie. — Tibère Constantin. — Maurice Tibère. — Focas. — Focas et Léontia. — Héraclius. — Héraclius et Héraclius Constantin. — Héraclius, Héraclius Constantin et Martine. — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas. — Constant II. — Constant II et Constantin Pogonat. — Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère. — Constantin IV Pogonat. — Justinien II Rhinotmète. — Justinien II et Tibère. — Tibère V Absimare. — Filépicus. — Léon III l'Isaurien.

7. *Cyzique.* KY; KVZ; KYZ·A; KYZ·B; etc., sur des monnaies des empereurs : Justin Ier. — Justinien Ier. — Justin II et Sophie. — Tibère Constantin. — Maurice. — Focas et Léontia. — Héraclius. — Héraclius et Héraclius Constantin.

8. *Ephèse?* SEPSUS sur des monnaies d'Héraclius et d'Héraclius Constantin.

9. *Isaurie.* ISAVR sur des monnaies d'Héraclius et Héraclius Constantin.

10. *Kherson.* L'atelier de Kherson est mentionné sur les monnaies, soit par XЄP, XЄPCONOC ou XЄPCѠNOC, soit par un monogramme dont nous intercalons ici la figure. Il y a des pièces de Kherson pour Justinien Ier et pour Maurice, Constantin et Théodose.

Fig. 46.

11. *Milan.* ML sur des monnaies de Maurice Tibère.

12. *Naples.* NЄ sur des monnaies des empereurs : Constant II. — Tibère V Absimare.

13. *Nicée?* NC sur une monnaie de Constant II.

14. *Nicomédie.* NI; NIC; NIK; NIKM; NIK·A; NIKO; NIKO·A; NIKO·B, etc., sur des monnaies des empereurs : Anastase Ier. — Justin Ier. — Justin et Justinien. — Justinien Ier. — Tibère Constantin. — Maurice. — Héraclius. — Héraclius et Héraclius Constantin. — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas.

15. *Oasis* ou *Abazis,* en Égypte. ABAZI sur une monnaie de Constantin Pogonat.

Digitized by Google

16. *Ravenne.* **RA**; **RAB**; **RAS**; **RAV**; **RAVENN**; **RAVENNA** sur des monnaies des empereurs: Justinien Ier. — Tibère Constantin. — Maurice. — Focas. — Héraclius et Héraclius Constantin. — Héraclius, Héraclius Constantin et Martine. — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas. — Constant II. — Constant II, Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère. — Constantin IV Pogonat. — Tibère V Absimare. — Léon III l'Isaurien.

17. *Rome.* **ROMA**; **R**; **RO · ϖ** sur des monnaies des empereurs: Anastase Ier. — Justin Ier. — Justinien Ier. — Justin II et Sophie. — Tibère Constantin. — Maurice. — Héraclius Constantin et Héracléonas. — Héracléonas, Tibère et Constant II. — Constant II. — Constant II, Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère.— Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère. — Constantin IV Pogonat.

18. *Sicile.* **SECILIA**; **SICILIA**; **SICL** sur des monnaies des empereurs: Maurice. — Héraclius et Héraclius Constantin. — Constantin II et Constantin Pogonat. — Constant II, Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère. — Constantin IV Pogonat. — Tibère V Absimare. — Léon III l'Isaurien.

19. *Thessalonique.* **TC**; **TES**; **ΘES**; **ΘEC**; etc., sur des monnaies des empereurs: Justin Ier. — Justinien Ier. — Justin II. — Justin II et Sophie. — Tibère Constantin et Anastasie. — Maurice Tibère. — Focas. — Héraclius et Héraclius Constantin. — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas.

§ VI. — *Les imitations serviles des Barbares.*

Lorsque les Barbares s'installèrent dans les provinces de l'empire, l'usage de la monnaie romaine ne leur était pas inconnu. Depuis longtemps, ils avaient appris à se servir d'un numéraire qui leur avait été apporté, non seulement par le commerce, le pillage et les tributs, mais encore par la solde qu'un grand nombre d'entre eux avaient touchée comme soldats-mercenaires des armées romaines. Les envahisseurs utilisèrent donc tout naturellement, au début, les espèces en circulation dans les régions où ils se fixèrent, et, lorsqu'ils durent pourvoir aux exigences des transactions commerciales, ils se bornèrent, pour la frappe de l'or, le véritable métal étalon, à reproduire, avec toute la fidélité possible, les types impériaux.

Si l'on considère que les Barbares pouvaient, pour la gravure de leurs coins, faire appel à des ouvriers instruits aux écoles artistiques de Rome, on comprendra combien il est difficile de distinguer, le plus

Digitized by Google

souvent, les uns des autres, les sous ou les tiers de sou émis dans les ateliers byzantins et ceux frappés pour le compte des nouveaux maîtres du pays[1].

Plus difficile encore est la répartition à faire, entre les différents peuples barbares, des pièces d'imitation servile qui leur appartiennent. Feu M. le comte de Salis a appliqué aux séries du Musée britannique un classement souvent cité, mais qui n'a jamais été l'objet d'aucune publication spéciale, sans doute parce que l'auteur sentait lui-même combien il est difficile de traduire par la plume les nuances de style, les infimes détails de frappe que son œil de numismate exercé lui permettait de saisir.

Le système de M. de Salis[2] repose à la fois sur la provenance habituelle des pièces et sur l'analogie de fabrique qu'elles présentent avec des monnaies d'attribution certaine. C'est ainsi qu'on voit classés aux Suèves, aux Vandales, aux Bourguignons, aux Francs, aux Wisigoths, etc., des sous d'or et des *triens* qui ont, avec les pièces de chacun de ces peuples, un certain air de famille. Assurément, ce système est séduisant en théorie, mais, en pratique, on se heurte à d'incessantes difficultés. D'abord, les indications de provenance sont très souvent sujettes à caution; de plus, à une époque où les monnaies étaient sans cesse copiées les unes sur les autres et où produits romains et produits barbares, identiques pour les yeux du vulgaire, circulaient de concert, une pièce imitée dans une région pouvait l'être, à son tour, n'importe où, avec tous ses caractères.

Cette répartition des monnaies d'imitation servile entre les différents peuples barbares restera donc longtemps, sinon toujours, le point le plus obscur de la numismatique médiévale. En ce qui nous concerne, nous nous bornerons à constater que tous les Barbares débutèrent dans leur monnayage par la copie littérale des types romains, et nous ne ferons remonter la numismatique nationale de chacun de ces peuples qu'au moment où, soit par une dégénérescence particulière, soit par l'introduction, dans les coins, de marques spéciales, les produits de leurs ateliers sont nettement caractérisés.

1. P. Ch. Robert, *Numism. de la province de Languedoc.* II. *Période wisigothe et franque.* Toulouse, 1879, in-4, p. 10.

2. Le système du comte de Salis a été utilisé par M. Ch. F. Keary dans son travail: *The coinage of western Europe from the fall of the western Empire under Honorius to its reconstruction under Charles the Great.* Londres, 1879, in-8.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME

LES VANDALES

SOURCES: J. Friedlaender, *Die Münzen der Vandalen*. Berlin, 1849, in-8. – Ad. Soetbeer, *Beitraege zur Geschichte des Geld-und Münzwesens in Deutschland* dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. I, 1862. — J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, Paris, t. I, 1862, pp. 212-222. — Ch. F. Keary, *The coinage of western Europe from the fall of the western Empire under Honorius to its reconstruction under Charles the Great*. Londres, 1879, in-8.

Vers la fin de l'année 409, les Alains, les Suèves et les Vandales franchirent les Pyrénées et occupèrent l'Espagne. En 418, les Alains, vaincus par les Wisigoths, abandonnèrent la Lusitanie où ils s'étaient d'abord établis, se réfugièrent auprès des Vandales fixés en Bétique et passèrent avec eux, en 428, sous la conduite de Genséric, en Afrique, où les appelait le comte Boniface, gouverneur de cette province pour l'empereur Valentinien III. Les barbares, établis d'abord en Mauritanie, conquirent ensuite tout le diocèse d'Afrique, y compris Carthage dont ils s'emparèrent en 439 et qui devint leur capitale.

Les Vandales furent exterminés en 534 par Bélisaire qui, ayant débarqué en Afrique, défit leur roi Gélimer, à Tricaméron, dans la Byzacène.

Le monnayage des Vandales a été étudié en 1849 par J. Friedlaender et, depuis cette époque, très peu de chose a été ajouté à l'histoire monétaire de ce peuple. Seul, Sabatier, qui a résumé et traduit en partie le mémoire du savant conservateur du Musée de Berlin, a fait connaître quelques pièces nouvelles.

Il est difficile de donner des indications précises sur le système monétaire des Vandales. L'or ne semble pas avoir été monnayé au nom de leurs rois, et c'est d'une manière tout à fait hypothétique que M. Keary attribue à ce peuple des sous d'or de Valentinien III et d'Anastase Ier, dont le faire se rapproche, dans une certaine mesure, de celui des pièces d'argent et de bronze d'origine vandale certaine[1]. Les fortes sommes

1. L'existence de monnaies d'or des Vandales ne laissait pas de doute pour M. Fr. Lenormant (*La Monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 440-441). « Il n'est pas probable,

Digitized by Google

étaient du reste supputées en métal au poids, comme à Constantinople; nous avons la preuve de ce fait dans Victor de Vita. Parlant des confiscations exercées par le roi Hunnéric contre les catholiques, l'auteur du livre *De persecutione Vandalica* (lib. VI, cap. II) dit qu'elles s'élevaient à « auri *pondo* tricena, argenti *pondo* dena et denae *librae* ».

Les indications de valeur des monnaies elles-mêmes établissent que pour l'argent il y avait des espèces valant XXV fois, L fois ou C fois l'unité ou *denarius*.

D'après J. Friedlaender, on peut fixer approximativement le poids primitif et normal de ces pièces comme suit:

Pièce de C *denarii*	2gr 50
Pièce de L *denarii*	1 25
Pièce de XXV *denarii*.	0 625

« Mais, dit Sabatier, il est resté trop peu de ces monnaies, et elles sont rarement assez bien conservées pour qu'on puisse tirer de leur poids des inductions précises.

« Les monnaies de cuivre avec les indices XLII, XXI, XII et IIII précédées de la lettre N désignant l'unité monétaire, probablement le *nummium,* ne représentent non plus qu'une valeur inconnue, puisque nous ignorons la véritable valeur de cette unité en Afrique; mais certainement la valeur des monnaies d'argent et de celles de cuivre ne se basait pas sur la même unité, car, dans ce cas, nous trouverions un rapport d'analogie entre elles. En outre, les indices XLII, XXI, XII et IIII, représentent un système irrégulier et bizarre, puisque ces chiffres ne sont pas des diviseurs exacts d'une quantité commune. Le poids de ces monnaies présente la même disproportion[1].

On possède des monnaies d'argent et de bronze au nom des cinq

dit-il, que ces princes, possesseurs de la grande ville de Carthage et de son riche territoire dont l'indépendance avait été reconnue par les empereurs dès 442 et qui, d'ailleurs, se montrèrent toujours les ennemis acharnés de l'empire, se soient abstenus du monnayage de l'or. Nul doute qu'on n'arrive à reconnaître leurs espèces de ce métal, qui ont dû commencer à être frappées dès le temps de Genséric. »

1. On possède un grand nombre de grands et de moyens bronzes romains, depuis Auguste jusqu'à Philippe Ier, portant le chiffre XLII en *graffito* vigoureusement incisé à l'aide d'un poinçon ou d'un stylet. MM. Friedlaender (*Zeitschr. f. Numism.*, 1879, p. 21) et Dressel (*Bullet. di corresp. archeol.*, 1879, p. 126) ont démontré que cette espèce de contremarque a été apposée par les Vandales pour légaliser chez eux le cours des bronzes impériaux. Une autre contremarque LXXVIII, beaucoup moins fréquente, semble avoir la même origine.

Digitized by Google

derniers rois vandales. Nous en dresserons le tableau en suivant l'ordre chronologique des règnes.

Hunnéric (477-484). — Il ne reste de ce roi que des monnaies d'argent frappées à Carthage (K). L'avers est occupé par le buste diadémé vêtu du *paludamentum* et tourné à droite. Hunnéric latinise son nom et signe : **HONORIVS·ACT**. Le revers porte une figure debout, de face et tenant des épis à la main, la légende mentionne l'année du règne pendant laquelle la pièce a été battue (fig. 33).

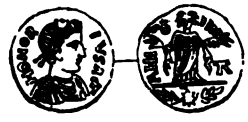

Fig. 33.

Fig. 34.

Gunthamund (484-496). — Ce roi ne donne également que des monnaies d'argent sur lesquelles la légende **DN·REX·GVNTHAMVND**, parfois abrégée, entoure le buste. Au revers, nous trouvons une couronne au milieu de laquelle est placée une indication de valeur accompagnée des lettres **DN** que Sabatier a interprétées par le mot *denarii* (fig. 34).

Thrasamund (496-523), qui s'intitule **DN·REX TRASAMVND**, frappa à la fois de l'argent et du cuivre. Pour l'argent, le type est le même que sous son prédécesseur. Les monnaies de cuivre de Thrasamund portent à l'avers le buste et, au revers, une Victoire à gauche tenant une couronne.

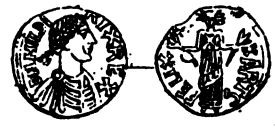

Fig. 35.

Fig. 36.

Hildéric (523-530). — Les monnaies d'argent de Hildéric, **DN· HILDIRIX·REX**, empruntent les types de leurs revers à la fois aux pièces de son père Hunnéric et à celles de ses deux prédécesseurs immédiats ; mais, dans le premier cas, la figure de face est accompagnée de la légende explicite : **KARTG·FELIX** (fig. 35). Le cuivre ne présente au revers qu'une simple croisette.

On rattache généralement au temps de Hildéric une série de monnaies carthaginoises autonomes, de cuivre, portant au droit, soit un guerrier (fig. 36), soit la figure debout tenant les épis, soit un buste. Le revers

Digitized by Google

donne des indications de valeur accompagnées d'une tête de cheval ou placées dans une couronne.

Gélamir (530-534). — Le dernier roi vandale, DN·REX·GELAMIR, possède des monnaies d'argent reproduisant le type inauguré par Gunthamund et des pièces de cuivre d'un dispositif analogue, mais où l'indication de valeur du revers est remplacée par un monogramme (fig. 37).

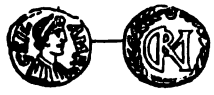

Fig. 37.

Ainsi que nous l'avons dit au commencement du chapitre, la puissance des Vandales s'écroula sous Gélamir et le nord de l'Afrique fut réuni à l'empire d'Orient.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME

LES SUÈVES

SOURCES: E. A. Allen et H. N. Teixeira, *Monnaies d'or suèvo-lusitaniennes*, dans la *Revue numismatique*, 1865, pp. 235-249. — Communication de M. A. Heiss, faite le 2 novembre 1888 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les Suèves entrèrent en Espagne en 409 avec les Alains et les Vandales. Ils se fixèrent en Galice. En 430, ils conquirent la Lusitanie et formèrent un État particulier qui s'étendit, après le départ des Vandales pour l'Afrique, sur presque toute la Péninsule. En 456, les Suèves furent défaits et expulsés de la Lusitanie par les Wisigoths qui détruisirent leur royaume en 585.

Rois des Suèves :

Hermanric, 408-438.	. . . . .
Rechila, 438-448.	Théodemir, 558-570.
* Richiaire, 448-456.	Ariomir, ... 561...
Rechimond, 457-465.	Miro, 570-583.
Remismond, 465-468.	Eboric, 583.
. . . . .	Audica, 583-585.

Les monnaies d'or frappées par les Suèves offrent l'immobilisation des types monétaires d'Avitus et d'Honorius, et spécialement de celui des *triens* portant au revers une croisette dans une couronne avec le seul mot **CONOB** comme légende.

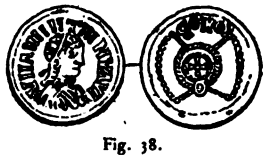

Fig. 38.

La fabrication de ces copies dura près de deux siècles. D'abord d'une gravure assez correcte, leur barbarie va toujours en augmentant et les légendes deviennent, à la longue, complètement inintelligibles (fig. 38). Lorsqu'à l'exemple de ce que faisaient tous les autres peuples barbares, les Suèves commencèrent à substituer dans la légende quelques indications significatives aux lettres incohérentes qui simulaient seulement une inscription, ce furent le plus souvent des désignations de

Digitized by Google

villes où eut lieu l'émission. La légende la plus caractéristique qui se lise sur un *triens* suève (fig. 39) donne l'indication de l'atelier de Mérida : **LATINA EMERI MVNITA** (*latina Emeritae moneta*). D'autres triens portent **LATINA MVNITA BENE**, **LATINA MVNITA GOTII**. M. Heiss traduit cette dernière légende par : *monnaie latine des Goths,* ce qui prouverait, dit-il, qu'après l'expulsion des Suèves de la Lusitanie, les Wisigoths devenus maîtres d'Emerita auraient continué, pendant les premiers temps de leur occupation, à frapper dans cet atelier des triens aux types des vaincus, mais en affirmant leur autorité par l'indication ethnique qui termine la légende. Quelques monnaies d'or des Suèves portent, dans le champ du revers, des lettres isolées telles que **L**, **R**, **I**, etc., sur le sens desquelles on n'est pas encore fixé ; leur présence sur des triens portant le nom d'Emerita permet toutefois d'affirmer qu'elles ne sont pas des initiales de noms de lieux.

Fig. 39.

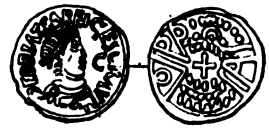

Fig. 40.

Un tiers de sou de très basse époque, encore inédit, conservé au Musée de Madrid, présente du côté du buste une légende qui, si nous nous en rapportons à l'empreinte placée sous nos yeux, doit être **DEODIAZCA REIGES CRAV** ou quelque chose d'approchant (fig. 40). Aucun roi suève ne porte ce nom, mais on sait que la chronologie de ces princes barbares est fort mal établie, puisqu'entre Remismond et Théodemir il existe une lacune de plus de quatre-vingts ans. Quoi qu'il en soit, le titre **REIGES** est d'une lecture indubitable, et sa présence sur le triens du Musée de Madrid permet d'entrevoir le jour où l'on possédera la série des monnaies d'or signées des rois suèves.

On connaît d'ailleurs, depuis le temps où Eckhel écrivit sa *Doctrina numorum,* un curieux denier d'argent que Richiaire (448-456) frappa à Bracara, aujourd'hui Braga. Cette monnaie offre au droit une effigie fort correcte et la légende d'Honorius, mort depuis un quart de siècle. Au revers, on lit **IVSSV RICHIARI REGES** ; le type est une couronne renfermant une croix accostée des lettres **B-R**, marque spéciale de l'atelier monétaire de Bracara (fig. 41). Le changement d'**I** en **E** qui se remarque dans le mot *reges,* mis pour *regis,* est, de même que la modifi-

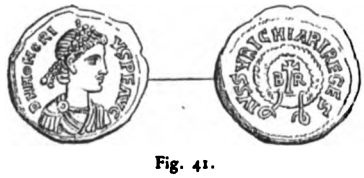

Fig. 41.

Digitized by Google

cation inverse, très fréquent sur les monnaies frappées par les Barbares en Espagne ; nous en rencontrerons de nombreux exemples dans le chapitre consacré à la numismatique des Wisigoths, les successeurs des Suèves dans la péninsule ibérique.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME

LES HÉRULES ET LES OSTROGOTHS

Sources : J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*. Paris, 1862, t. I, pp. 196-211. — J. Friedlaender, *Die Münzen der Ostgothen*. Berlin, 1844, in-8. — Ch. F. Keary, *The coinage of western Europe from the fall of the western Empire under Honorius to its reconstruction under Charles the Great*. Londres, 1879, in-8. — P. Ch. Robert, *Lettre à M. Biondelli sur les imitations ostrogothes des sous et tiers de sou d'or romains* dans les *Atti dell' Instituto lombardo*, t. II, 1861.

Vers le troisième quart du ve siècle, les Hérules établis sur les bords du Danube, au nord de la Thrace, envahirent l'Italie sous la conduite de leur chef Odoacre. En 476, ils s'emparèrent de la ville de Rome et détrônèrent Romulus Augustule, le dernier empereur d'Occident. Odoacre resta dès lors le maître absolu de l'Italie. Anastase le reconnut et lui conféra le titre de patrice.

On possède d'Odoacre des monnaies d'argent et de cuivre. Ses pièces d'argent portent d'un côté le buste diadémé de l'empereur Anastase; de l'autre, se voit un monogramme dans lequel on trouve DN·ODVAC·P· (fig. 42). Sur les cuivres, le buste du roi des Hérules, FL·ODOVAC, remplace la tête et la mention impériales; au revers, le monogramme, moins compliqué que sur le numéraire d'argent (fig. 43 à 45), ne laisse voir que les lettres ODVAƆ; parfois les sigles RV placées à l'exergue indiquent l'atelier monétaire à Ravenne.

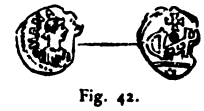

Fig. 42.

Fig. 43 à 45.

La domination d'Odoacre prit fin par l'invasion des Ostrogoths.

Ce peuple pénétra en Italie, en 489, sous la conduite de Théodoric qui s'empara d'abord de l'Istrie, de la Vénétie, puis du restant de l'Italie, régions auxquelles vint encore se joindre la Sicile que Thrasamund, roi des Vandales, lui abandonna. La prise de Ravenne et

Digitized by Google

l'assassinat d'Odoacre assurèrent, en 494, à Théodoric la possession définitive de son royaume.

Rois des Ostrogoths :

Théodemir † 475

- I. Théodoric 493-526
  - Amalasunde régente 526-534, ép. Gutharic
    - II. Athalaric 526-534
    - IV. Matasunde épouse Witigès 536-540
- Amalfride ép. N...
  - III. Théodahat 534-536
- N...
  - V. Théodebald 540-541
  - VI. Eraric 541
  - N... (fille) ép. N...
    - VII. Baduila-Totila 541-552
    - VIII. Théia 552-553 vaincu par Narsès.

Théodoric le Grand (493-526). — Les premières monnaies frappées par Théodoric sont des sous d'or et des tiers de sou au nom d'Anastase sur lesquels le roi ostrogoth se borne à indiquer les ateliers d'émission. Théodoric, dit F. Lenormant[1], affecta d'une manière toute spéciale, entre les barbares, le rôle de champion armé de la romanité. Son ambition, à peine déguisée, était de ressusciter l'empire d'Occident et de prendre la place vacante des Césars de Rome, ou du moins, puisque son origine barbare, avec les préjugés encore tout-puissants sur l'esprit des peuples, ne lui permettait pas de prétendre au titre impérial, de devenir une sorte de vicaire de l'empereur absent. C'est pour cela qu'il rétablit l'usage interrompu pendant la domination d'Odoacre, de désigner, d'accord avec la cour de Byzance, un consul pour l'Occident, et qu'après de longues négociations, il parvint à obtenir d'Anastase, en 497, le renvoi à Rome des ornements impériaux d'Occident. Jusqu'à ce moment, il fit, dans diverses villes d'Italie, frapper la monnaie d'or au nom d'Anastase, sans y mettre au-

Fig. 46.

1. *La Monnaie dans l'antiquité*, t. II, pp. 446-447.

Digitized by Google

cune marque personnelle, en indiquant seulement l'atelier d'émission par un monogramme dans le champ, ou bien par une modification de la légende du revers, **VICTORIA AVGVSTORVM** devenant **VICTORIA AVGVSTOROM** sur les pièces de Rome (**ROM**), **VICTORIA AVGVSTO BON**, sur celles de Bononia (**BON**), **VICTORIA AVGVSTORVN**, sur celles de Ravenne (**RVN**), etc. Après le renvoi des ornements impériaux, en 498, qui était comme un sacre de son autorité, il osa aller plus loin et placer le monogramme de son propre nom à la fin de la légende du revers; tandis que la marque d'atelier, **RM** pour Rome, **M** ou **MD** pour Milan, et **RV** pour Ravenne, est dans le champ (fig. 46).

Théodoric ne se borna point à l'émission de l'or. On a de lui des

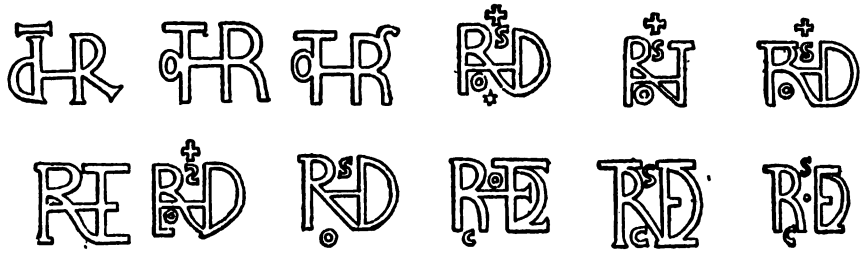

Fig. 47 à 58.

pièces d'argent (*siliques* et *demi-siliques*) et de cuivre (*nummi*) portant à l'avers la tête, soit d'Anastase, soit de Justin Ier, et au revers, le monogramme du roi goth au milieu du champ. Ce monogramme présente dans sa composition des variantes assez nombreuses. J. Sabatier n'en a pas réuni moins de douze sur ses planches; nous les reproduisons sous nos fig. 47 à 58.

Une monnaie de cuivre, citée par Mionnet, mais que Friedlaender et Sabatier n'ont point vue en nature, diffère par son type et son caractère des pièces dont nous avons parlé ci-dessus. Elle serait, en effet, exempte de toute mention impériale et porterait la tête casquée de Rome, avec **INVICTA ROMA** et le nom **DN· THEODORICVS REX** dans une couronne.

Athalaric (526-534). — Ce roi n'a pas laissé de monnaies d'or. Son argent porte la tête et le nom de Justin Ier, ou de Justinien. Il en est presque toujours de même pour le cuivre. Seul, l'atelier de Rome remplace parfois l'effigie impériale par celle de la déesse *Roma*. Le type du revers se compose soit de **DN· ATHALARICVS REX** écrit en quatre lignes, soit du monogramme royal dont les combinaisons sont presque aussi nombreuses que pour Théodoric (fig. 59 à 65).

Sur les monnaies spéciales à la ville de Rome, Athalaric figure par-

Digitized by Google

fois debout, dans une attitude martiale, appuyé sur une lance et un bouclier; parfois encore, le champ est occupé par le chiffre V, mais dans ces deux cas le nom royal est placé en légende circulaire.

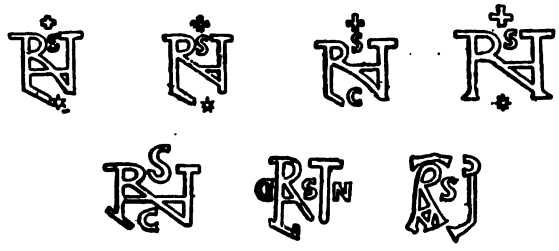

Fig. 59 à 65.

Théodahat (534-536) vit le royaume des Ostrogoths diminué par la perte de la Sicile et de la Dalmatie, conquises par les armées de Justinien Ier que conduisait Bélisaire.

Fig. 66 à 70.

Théodahat se borna, comme son prédécesseur, à l'émission de pièces en deux métaux. Son argent et ses bronzes de petit module respectent le buste et le nom de Justinien et portent au revers **DN· THEODAHATHVS REX** en quatre lignes, ou l'un de ses monogrammes (fig. 66 à 70).

Sur des bronzes de module moyen, le nom du roi goth est écrit au revers en quatre lignes, tandis qu'au droit est placé le buste de *Roma*, **INVICTA ROMA**. Mais les pièces les plus importantes du règne, celles qui constituent chez les Ostrogoths une véritable révolution monétaire, sont des bronzes de grand module montrant, avec le nom, la tête couronnée et quelquefois barbue de Théodahat; le revers de ces pièces remarquables offre la Victoire debout sur une proue de vaisseau tenant une couronne à la main et une longue palme sur l'épaule, type copié sur une monnaie du haut empire. Cette Victoire est accostée des lettres **S-C**; la légende circulaire est, soit **VICTORIA PRINCIPVM**, soit **VICTORIA AVGVST** (fig. 71).

Fig. 71.

Witigès (526-540) continua la lutte contre Bélisaire, qui finit par le

Digitized by Google

faire prisonnier. Sa numismatique se ressent des troubles de l'époque; elle consiste en deux pièces seulement : une monnaie d'argent avec la tête de Justinien (fig. 72), une de bronze au type de la déesse Roma; le nom de Witigès est écrit en toutes lettres au revers : **DN WITIGES REX.**

Matasunde (540), femme de Witigès, paraît avoir occupé momentanément le trône après la chute de son mari. On a reconnu son monogramme (fig. 73 et 74) au revers de pièces d'argent au buste de Justinien.

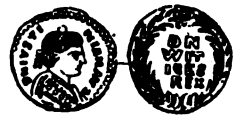

Fig. 72.

Fig. 73 et 74.

Fig. 75.

Théodebald (540-541) n'a pas, jusqu'à ce jour, de monnaie d'attribution certaine. Le marquis de Lagoy lui donne une petite pièce d'argent au buste de Justinien, portant au revers un monogramme (fig. 75), qui peut tout aussi bien convenir au roi mérovingien Théodebald, fils de Théodebert Ier, qu'au roi ostrogoth homonyme.

Erraric (541) a, par contre, des monnaies d'argent et de cuivre

Fig. 76 à 80.

d'attribution indubitable. Elles sont à l'effigie de Justinien et désignent le monarque ostrogoth par son monogramme (fig. 76 à 80).

Baduila, appelé aussi *Totila* (541-552), a laissé des monnaies assez nombreuses en argent et en cuivre. Il en est où il figure seul (fig. 81); d'autres portent la tête d'Anastase, et d'autres celle de Justinien. Sur une pièce de cuivre fort intéressante, nous trouvons à l'avers un buste de femme, à couronne tourelée, personnifiant la ville de Pavie : **FELIX TICINVS** (fig. 82). Les revers présentent quatre empreintes diffé-

Fig. 81.

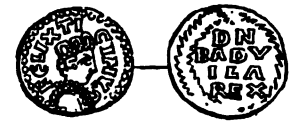

Fig. 82.

rentes : 1° Une inscription placée dans une couronne, généralement **DN BADVELA REX** ou **DN BADVILA REX** en quatre lignes, parfois, mais sur le cuivre seulement, **DN REX B·** en deux lignes, ou **DN·B·**

Digitized by Google

2° Un monogramme dans une couronne; ce monogramme donne les éléments du nom Baduela (fig. 83) ou ceux du nom Totila ou Totela (fig. 84 et 85). 3° Un guerrier debout à droite, tenant une haste et posant la main gauche sur un bouclier. 4° Un lion marchant vers la droite. Ces deux derniers dispositifs sont exclusifs aux pièces de cuivre.

Fig. 83.

Fig. 84 et 85.

Fig. 86.

Théia (552-553), le dernier roi ostrogoth, tué près de Nocera dans la bataille que lui livra Narsès, ne nous a laissé, à son nom, que des monnaies d'argent. Elles ont au droit le buste et le nom d'Anastase ou de Justinien : les premières ont au revers **DN THEIA REX** ou une légende analogue en quatre lignes; les dernières ont le monogramme de Théia (fig. 86).

Outre les pièces que nous venons de passer en revue, et qui portent les indications royales, sauf les premiers sous d'or de Théodoric, on doit rattacher au monnayage des Ostrogoths un certain nombre de *follis* et de *demi-follis* frappés à Rome et quelques pièces de cuivre frappées à Ravenne, dépourvues de toute mention de souverain monnayant.

Les monnaies romaines sont au type de Rome casquée; le revers représente une aigle, la Louve allaitant Romulus et Rémus, ou encore la Victoire sur une proue, telle que nous l'avons vue sous Théodahat. Les indications numérales **XL** et **XX** accompagnent souvent ces représentations (fig. 87). A Ravenne, le droit montre un buste de femme

Fig. 87.

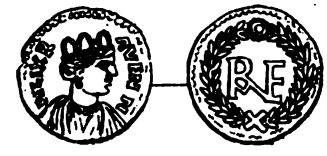

Fig. 88.

tourelé personnifiant la ville, **FELIX RAVENNA** ; le revers donne le monogramme de Ravenne dans une couronne (fig. 88) ou une aigle avec l'indice de valeur **X**.

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME

LES LOMBARDS

SOURCES : G. Cordero di San Quintino, *Monete battute dai Longobardi in Italia, ne' secoli* VII *e* VIII. Naples, 1835. — C. Brambilla, *Monete di Pavia*. Pavie, 1883, in-8. — Massagli, *Della zecca e delle monete lucchesi nei secoli di mezzo*. Lucques, 1858, in-8. — V. Promis, *Tavole sinottiche delle monete italiane*. Turin, 1869, in-4. — D. Promis, *Monete di zecche italiane inedite o corrette*. Turin, 1867, in-4. — G. Cordero di San Quintino. *Delle monete dell' imperatore Giustiniano II*. Turin, 1846, in-4.

§ I. — *Le royaume des Lombards.*

Peu d'années après la destruction du royaume des Ostrogoths et le retour du pays sous la domination des empereurs d'Orient, les Lombards, appelés par Narsès, vinrent en Italie. Sous la conduite de leur chef Alboïn, ils conquirent tout le nord de la Péninsule, excepté l'exarchat de Ravenne, et toutes les côtes depuis le Pô jusqu'au Tibre. La ville de Pavie, tombée en 571 au pouvoir d'Alboïn, devint la capitale de la monarchie lombarde.

Sous Autharis, l'un des successeurs d'Alboïn, la puissance des Lombards s'étendit jusqu'à Bénévent, Capoue et Salerne. Vers 752, Astaulf voulut achever la conquête de la péninsule en s'emparant de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole, mais le roi de France, Pépin le Bref, que le pape Etienne IV appela à son secours, lui prit ce pays et en fit don au souverain pontife (754). Enfin, Charlemagne détruisit la monarchie lombarde en 774; le dernier roi, Didier, emmené en captivité en deçà des monts, finit ses jours dans les murs de l'abbaye de Corbie.

Voici, telle que la donne Grote, dans ses *Stammtafeln*, la chronologie d'Alboïn et de ses successeurs :

Alboïn, 568-573.
Cleph, 573-575.
Autharis, 585-591.
Agilholf, 591-615.
Adelwalt, 615-625.
Ariowalt, 625-636.
Rotharis, 636-652.
Rudwalt, 652-654.
Aripert Ier, 654-661.
Bertrad ou Pertarid (à Milan), 661-662.
Gondebert (à Pavie), 661-662.
*Grimoald, duc de Bénévent, 662-671.

Digitized by Google

Garoald, 671-672.
* Bertrad ou Pertarid, rétabli, 672-680.
* Cunipert, 680-702.
Leutbert, 702.
Ragimbert, 702.
* Aripert II, 702-713.
Ansbrand, 713.
* Leutbrand, 713-744.
Hildebrand, 744.
* Radchis, 744-749.
* Astaulf, 749-756.
* Didier, 757-774.
* Athalgis, 774.
* Charlemagne, 774.

A l'époque où Lelewel écrivit sa *Numismatique du moyen âge,* la série monétaire des Lombards était pour ainsi dire complètement ignorée ; il y consacre à peine une page. L'année même où parut le livre de l'illustre Polonais, un savant italien, G. Cordero di San Quintino, publia un essai de monographie qui doit encore servir de base aux travaux qu'on voudrait entreprendre sur la numismatique des successeurs d'Alboïn. L'opuscule de San Quintino n'est cependant plus à la hauteur de la science actuelle ; outre les erreurs qu'il renferme et qu'il faut redresser, il y a à tenir compte des pièces nouvelles découvertes depuis cinquante ans et que divers numismates tels que MM. Massagli, D. Promis, C. Brambilla et Feuardent ont mises en lumière.

Les monnaies des premiers rois lombards manquent encore dans les collections. Il est certain d'ailleurs que les émissions du début furent anonymes et ne font que reproduire des types mis en circulation par les empereurs de Byzance. Nous donnons, sous notre fig. 89, un tiers de sou d'or imité de ceux de Maurice Tibère (582-602), que la présence d'une particularité de fabrique, sur laquelle nous insistons plus loin, permet d'attribuer, en toute sécurité, aux Lombards.

Fig. 89.

Au milieu du VIIe siècle, le roi Rotharis (636-652) établit une pénalité contre les faux monnayeurs, ce qui indique assez, dit M. de Barthélemy, qu'il se considérait comme possédant dans son intégrité le droit de réglementer et de frapper le numéraire de ses États[1]. Voici le texte de la loi de Rotharis : « *Si quis sine jussione regis aurum figu-*

1. M. Brambilla a publié un tiers de sou lombard où il lit au droit : MARINVS MO et au revers : D. N. ROTHARY VICTORIA ; mais cette lecture est loin d'être certaine et nous croyons avec M. Maurice Prou que cette pièce, conservée au Musée municipal de Brescia, n'est qu'une imitation barbare d'une monnaie impériale. L'usage de laisser aux monétaires la signature des espèces ne semble jamais être entré dans les mœurs administratives des Lombards. — Cf. Brambilla, *Tremisse di Rotari, re dei Longobardi, nel Museo civico di Brescia.* Pavie, 1887, gr. in-8.

Digitized by Google

raverit, aut monetam confinxerit, manus ejus incidatur. » (Lex Longob., XXVIII, lib. I.)

Les Lombards semblent avoir eu un système complet de monnaies d'or, d'argent et de cuivre, mais les premières furent seules frappées en une certaine abondance, au point que dans un travail d'ensemble on peut en quelque sorte considérer les rares pièces de métal inférieur comme une quantité négligeable, n'influençant en rien le classement général.

Sous le rapport du style et de la fabrication, l'or lombard forme deux groupes complètement tranchés. Dans les régions méridionales, frontières du Bénéventin et des possessions byzantines, les espèces conservent l'aspect des monnaies impériales contemporaines. Dans la véritable Lombardie et dans la Toscane, les *tiers de sou* d'or présentent une particularité qui leur assigne une place à part dans l'ensemble du monnayage des Barbares : l'empreinte est entourée d'une sorte de marge ou d'anneau qui sert de cadre à la pièce; la minceur du flan rend les légendes souvent illisibles, car ce qui est marqué en relief sur une face reparaît en creux sur l'autre; enfin le flan est légèrement scyphoïde. Ces pièces sont, sous certains rapports, les avant-coureurs des semi-bractéates d'argent que nous rencontrerons dans les mêmes pays, sous les Carolingiens.

Le commencement de la période où les monnaies lombardes cessent d'être de simples imitations à légendes immobilisées, pour devenir des espèces signées avec plus ou moins de clarté par le prince qui les fait frapper, semble correspondre avec la révolution politique qui mit sur le trône, en 662, Grimoald, duc de Bénévent, au détriment des fils du roi Aripert Ier. On possède un triens dont nous donnons ici la figure (fig. 90), sur lequel des numismates de la plus grande compétence ont lu, à l'avers et au revers, *Grimoaldus rex*. Par une inconcevable méprise, récemment relevée par M. Boyne[1], M. Gariel a donné place à cette monnaie, dans son livre sur la numismatique carolingienne, en l'attribuant à Charlemagne.

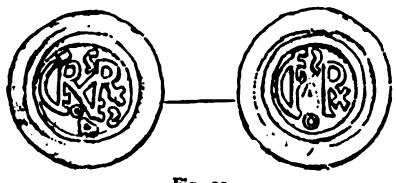

Fig. 90.

Après Grimoald, l'un des princes qu'il avait dépossédés, Pertarid (671-686) reprit possession de la couronne lombarde. On a de lui quelques monnaies d'argent. Les *siliques* de Pertarid, qui faisaient partie d'un petit trésor exhumé non loin de Biella, portent comme type les lettres PER; les flans en sont légèrement scyphoïdes, comme ceux des monnaies d'or.

1. *Annuaire de la Soc. franç. de Numism.*, t. X, 1886, p. 461.

Digitized by Google

Cunipert régna d'abord conjointement avec son père Pertarid (679-688), puis seul (688-700). Il existe des *tiers de sou* d'or, portant à l'avers le buste royal, de profil à droite, entouré de **DN CVNINCPERT** et accompagné à la hauteur du nez d'une lettre isolée dans le champ : au revers, la Victoire romaine appuyée sur une longue croix est censée représenter saint Michel : **SCS MIHIHL.**

Aripert II (701-712) continua, dans le nord de la Péninsule, le monnayage des *tiers de sou* d'or au buste et au Saint-Michel, en se bornant à remplacer, par **DN ARIPER**, le nom de son prédécesseur. M. D. Promis a étudié un curieux *triens* de fabrique méridionale, sur lequel la mention royale est associée à celle d'un des ducs entre lesquels était partagée la majeure partie des conquêtes lombardes. Cette pièce, que nous reproduisons ici (fig. 91), porte d'un côté un buste de face, couronné, avec le globe crucigère : **ARIPER XCEL REX** *(Aripert excellentissimus rex)*; le revers a la croix byzantine à long pied entourée de **IFFO GLORIVSO DVX.** On ne connaît pas, dans l'histoire, le personnage dont il est question dans cette remarquable inscription monétaire; quant au titre de *gloriosus* dont Iffo se décore, M. D. Promis l'a retrouvé dans un diplôme du milieu du VIIIe siècle, où Gisolf, duc de Bénévent, s'intitule *vir gloriosus*.

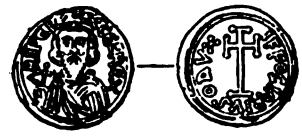

Fig. 91.

On n'a pas encore reconnu, à ce que nous sachions du moins, les monnaies de l'usurpateur Ansbrand. Il n'occupa du reste le pouvoir que très peu de temps, et ses émissions durent être très restreintes.

Les *tiers de sol* au Saint-Michel de Luitprand (713-744) sont d'un type un peu plus barbare que celui de ses prédécesseurs. Il s'y intitule **DN LVTPRAN** en lettres partiellement liées. Les marques monétaires usuelles, placées devant le visage royal, sont **M**, Milan, **T**, *Ticinus*, Pavie. Le médaillier du comte de Salis, aujourd'hui au Musée Britannique, renferme une *silique* d'argent que son savant collecteur attribuait à Luitprand; le droit de cette pièce est occupé par un buste drapé et diadémé, de profil à droite, avec légende immobilisée et inintelligible; le revers porte un monogramme dans lequel on retrouve toutes les lettres des mots *Dn. Luidprand rex*. C'est à tort, croyons-nous, que M. Keary a contesté cette attribution, aussi certaine que peut l'être celle d'une pièce où le nom du prince doit se découvrir par la décomposition d'un monogramme (fig. 92).

Fig. 92.

On classe à Radchis (744-749) des *triens* chargés au droit d'un monogramme et au revers d'une croix à branches potencées, ceinte de la

Digitized by Google

légende immobilisée VIVIVI...; mais cette attribution demande à être confirmée.

Sous Astaulf (749-756), les données de la science redeviennent certaines; pour la première fois, nous trouvons, écrite en toutes lettres, la mention d'un atelier monétaire. Ce roi, DN AISTVLF REX, battit à Lucques, FLAVIA LVCA, des *triens* portant à l'avers une croix à branches potencées, analogue à celle de la pièce attribuée à Radchis, et au revers une étoile à six rais. Un autre atelier, sans doute Pavie, utilise une dernière fois l'empreinte du Saint-Michel que nous avons déjà maintes fois signalée, mais le buste royal a fait place à un monogramme encore inexpliqué (fig. 93).

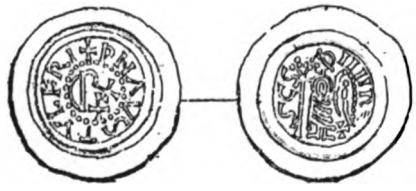

Fig. 93.

Dans les régions italiennes soumises à l'influence plus directe de Byzance, Astaulf, frappe, peut-être après la prise de Ravenne, des *sous d'or* de flan épais où s'étale un buste de face, barbu, couronné et crucigère, imité de celui des empereurs. Au revers, la croix byzantine supporte l'initiale d'Astaulf; quant à la légende, c'est une réédition altérée de celle des sous d'or impériaux : VICTORIA SA, et le traditionnel CO[NOB] à l'exergue (fig. 94).

Fig. 94.

De tous les rois lombards, Didier (757-774) est celui qui eut le monnayage le plus actif. On ne lui connaît pas moins de six ateliers monétaires : Pavie, Lucques, Milan, Plaisance, Sutri près de Viterbe, et Pise. Les numismates qui ont traité de la série lombarde ajoutent encore Trévise à la liste; mais la légende dans laquelle Azzoni a cru reconnaître le nom de cette ville est évidemment mal lue : le prétendu *triens* de Trévise fait double emploi avec celui de Sutri auquel M. Brambilla vient de consacrer un intéressant mémoire[1]. Le type des triens de Didier reproduit l'un de ceux adoptés par Astaulf : d'un côté une croix à branches égales potencées, de l'autre une étoile à six rais. Le nom du roi est toujours précédé du titre de *dominus* et suivi de celui de *rex*, suivant la coutume établie; quant au nom de l'atelier, il est accompagné d'une qualification flatteuse pour l'amour-propre des citoyens de la ville où il est établi. C'est ainsi que Pise est dite *glorieuse*, et que les autres villes sont parées du titre de *flaviennes*, parfois même joint à celui d'*augustes :* FLAVIA TICINO, Pavie, FLAVIA LVCA,

1. *Tremisse inedito al nome di Desiderio, re dei Longobardi.* Pavie, 1888, in-4°.

Digitized by Google

Lucques, **FLA·MEDIOLANO**, Milan (fig. 95), **FLA·PLACENTI·AVG**, Plaisance, **FLAVIA SIDRIO**, Sutri. Nous avons vu des épithètes analogues jointes aux noms de Pavie, de Rome et de Ravenne, sur les monnaies des Ostrogoths.

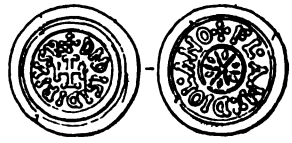

Fig. 95.

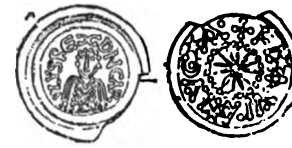

Fig. 96.

Didier avait associé au pouvoir royal son fils Athalgis. On possède quelques triens à monogramme dans lesquels on a voulu retrouver des pièces frappées par ce prince. Ce point demeure douteux, et nous n'avons pas à nous y arrêter; mais nous devons, avant de clore ce paragraphe, mentionner les *tiers de sou* que Charlemagne frappa, en Lombardie, au lendemain de sa conquête. On possède en effet deux pièces battues à Lucques, **FLAVIA LVCA**, qui rentrent complètement dans le système monétaire lombard et sont antérieures à l'introduction en Italie du système carolingien. Ces curieuses monnaies de transition conservent, du côté du nom de l'atelier, le type de l'étoile; mais, du côté du nom royal : **DN CARLVS REX**, Charlemagne substitue parfois un buste de face à la petite croix lombarde (fig. 96).

§ II. — *Les ducs de Bénévent.*

Le royaume des Lombards ne formait pas un territoire réuni tout entier entre les mains du souverain. Lors de la conquête, le pays fut divisé en trente-six duchés donnés aux principaux compagnons d'armes d'Alboïn. Ces duchés, dont les plus étendus furent ceux de Bénévent, de Spolète, de Frioul, devinrent bientôt héréditaires.

Les ducs bénéventins, les plus puissants de tous, monnayèrent de très bonne heure. Ils émirent pendant tout le VIIIe siècle des sous d'or et des triens imités des pièces byzantines contemporaines, et portant au droit le buste de face tenant le globe crucigère et au revers la croix byzantine haussée sur trois degrés. Dans le champ du revers figurent les initiales des ducs de Bénévent :

Fig. 97.

Digitized by Google

Romoald II (706-731)	R (fig. 97)
Adelao (731-733).	Monogramme.
Grégoire (733-739).	ϱ ς
Godescale (739-742).	ς ⊏
Gisulf III (742-751).	ς ϱ
Luitprand (751-758).	L
Arigis (758-787, prince depuis 774).	A

Lors de la chute des rois lombards, Arigis, gendre de Didier, puis Grimoald III, tentèrent de ressaisir la couronne d'Italie. Après plusieurs efforts infructueux, Grimoald céda et conserva le duché de Bénévent avec le droit de frapper monnaie; seulement l'empereur mit pour condition à l'exercice de ce droit que son nom serait gravé sur les espèces : *Nummosque sui nominis characteribus superscribi semper juberet*[1].

Fig. 98.

Il existe une série monétaire complète sur laquelle figure le nom de Charles, mais comme les deniers d'argent appartiennent au système importé par les Carolingiens, nous n'avons à citer ici que les *sous* et *tiers de sou* d'or. Au droit, le nom du prince bénéventin GRIMVALD entoure la tête de face; au revers, l'ancienne légende impériale est remplacée par le nom du roi des Francs : DOMS·CAR· RX· VIC (fig. 98).

1. *Herchemperti Historia*, dans Peregrini, *Histor, principum Longobardorum*, t. II, 1750, p. 84.

Digitized by Google

CHAPITRE SIXIÈME

LES BOURGUIGNONS

SOURCES : Ch. Lenormant : *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne* (1re lettre), dans la *Revue numismatique* de 1848. — Ch.-F. Keary, *The coinage of western Europe from the fall of the western Empire under Honorius to its reconstruction under Charles the Great*, Londres, 1879, in-8°.

Les Bourguignons s'établirent dans la Séquanaise et les régions environnantes, à la fin du IVe siècle; en 534, leur royaume fut détruit par les Francs.

Rois bourguignons :

Gondowic, 452-473.

* Gondebaud	Godegisèle	Chilpéric	Gondomar Ier
473-516	473-500	473-486	473-486
à Lyon.	à Besançon.	à Genève.	à Vienne.

* Sigismond	* Gondomar II
516-524.	524-534.

Ce n'est qu'après la mort de Gondowic, ou, pour préciser davantage, lorsque l'un de ses fils, Gondebaud, se fut emparé de la totalité de l'héritage paternel (500), que la Bourgogne reçut un monnayage caractérisé par des marques spéciales, susceptibles d'être reconnues de tous.

On possède une série de *solidi* (fig. 99) et de *trientes* d'or, au nom et aux types d'Anastase, dans le champ desquels figure, au revers, un monogramme donnant très clairement les lettres essentielles du nom de Gondebaud. Une grande partie de l'or de ce prince serait, suivant Ch. Lenormant, frappé à Dijon; l'initiale du nom de cette ville termine parfois, en effet, la légende

Fig. 99.

Digitized by Google

immobilisée de l'exergue, mais cette forme **CONOD** pour **CONOB** est le résultat d'une altération plutôt qu'une modification voulue.

On possède de Gondebaud des monnaies d'argent dont deux types importants ont déjà été signalés :

1° **D. N. ANASTASIV·LV.** Buste impérial à droite. — Monogramme surmonté d'une croisette (fig. 100).

Fig. 100.

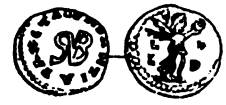

Fig. 101.

2° **PAX ET ABVNDANTIA.** Monogramme identique à celui de la pièce précédente. — Victoire à droite, tenant une couronne ; dans le champ des lettres **LD** (fig. 101).

Les lettres **LV** qui terminent la légende de la première pièce et **LD** qui figurent au revers de la seconde désignent, les unes et les autres, l'atelier de Lyon. Les Ostrogoths, à la même époque, indiquaient *Roma* par **RM**, *Ravenna* par **RV**, *Mediolanum* par **MD** ; l'abréviation d'un nom par la mention de ses deux premières lettres, moins ancienne et moins parfaite, sera celle que nous verrons surtout en usage chez les Mérovingiens[1]. La série de Gondebaud se complète par une petite pièce de bronze sur laquelle se voit au droit une tête à dr., sans légende, et au revers un monogramme analogue à celui des monnaies d'argent, accompagné des lettres **LD** (fig. 102).

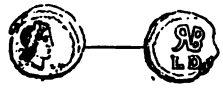

Fig. 102.

La loi des Bourguignons, connue sous le nom de loi Gombette, est le seul document écrit qui vienne nous instruire sur la circulation monétaire de ce peuple. Voici les termes de cette loi, dont les transcriptions sont évidemment altérées : *De monetis solidorum præcipimus custodire ut omne aurum, quodcumque pensaverit, accipiatur, præter quatuor monetas, Valentiniani, Genavensis et Gothium, qui a tempore Alarici regis adaerati sunt, et Ardaricanos.* Il en résulte que les monnaies d'or étaient prises au poids, à l'exception de quatre espèces : les pièces frappées à Genève, celles des rois wisigoths qui ont été altérées depuis le règne d'Alaric, enfin deux espèces au sujet desquelles on n'est pas fixé : les *Valentiniani* et les *Ardaricani*[2].

1. De Ponton d'Amécourt, *Excursion num. dans la Bourgogne du* VIIe *siècle.* (*Annuaire*, t. II, p. 115.)

2. « Les variantes des ms. font hésiter sur la leçon *Valentiniani* ou *Valentiani* ; si cette dernière était la vraie, il ne s'agirait pas de monnaies de Valentinien, comme l'a admis M. de Pétigny, mais de monnaies de Valence. » Ch. Lenormant a proposé

Digitized by Google

Après Gondebaud, la Bourgogne passa d'abord à son fils aîné Sigismond, puis au puîné Gondomar II. L'un et l'autre ont laissé des monnaies où leur nom est indiqué de la même manière que l'avait été celui de leur père. Le monogramme de Sigismond est aussi indubitable que celui de Gondebaud; nous le voyons paraître sur des *solidi* et des *trientes* d'or (fig. 103) et des *deniers* d'argent[1] au nom de l'empereur Anastase.

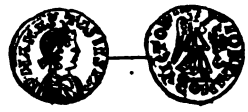

Fig. 103.

Fig. 104.

Gondomar II signe d'un simple G des *trientes* d'or (fig. 104) qui reproduisent le nom de Justin[2], mais son monogramme complet, *Gundomarus,* figure sur une petite pièce de bronze déchiffrée par M. de Lagoy.

A côté du monnayage royal, Ch. Lenormant était tenté de reconnaître à la Bourgogne plusieurs monnayages de villes, telles que Genève et Valence. Le décri, inséré dans la loi Gombette, des premières de ces monnaies, et peut-être des secondes, est un argument en faveur de cette supposition qui demanderait toutefois à être appuyée davantage. Les monnaies de Genève, dont Gondebaud interdisait le cours, pourraient, en effet, avoir été battues par son frère Chilpéric, qui avait choisi cette ville comme résidence.

de corriger *Ardaricani* en *Armoricani* et d'y voir les imitations de monnaies romaines frappées en Armorique.

1. Cf. ce denier d'argent, encore inédit, dans le *Catal. des Monn. de Bourgogne léguées par M. Ernest Gariel à la ville d'Auxerre.* Paris, 1885, p. 2, n° 8.

2. D'Amécourt, *loco cit.*, p. 116.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME

LES WISIGOTHS

SOURCES: Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne* (lettre IX), dans la *Revue numismatique*, 1854. — A. Heiss, *Description générale des monnaies des rois wisigoths*. Paris, 1872, in-4°. — P.-Ch. Robert, *Numismatique de la province de Languedoc. Période wisigothe et franque*. Toulouse, 1879, in-4°. — Ch.-F. Keary, *The coinage of western Europe from the fall of the western Empire under Honorius to its reconstruction under Charles the Great*. Londres, 1879, in-8°.

Les Wisigoths, établis d'abord en Italie, envahirent en 412 la Gaule narbonnaise sous la conduite d'Ataulf. Honorius favorisa leur établissement dans l'Espagne romaine pour les opposer aux Suèves, et leur céda l'Aquitaine depuis l'Océan jusqu'à Toulouse, qui devint la capitale de leurs possessions. Bientôt après, les Wisigoths se rendirent maîtres de la Novempopulanie, de Narbonnne, d'Arles, de Marseille, de la Septimanie, du Berry, de l'Auvergne et de la Touraine.

La puissance des rois wisigoths dans les Gaules fut fortement réduite par Clovis, vainqueur d'Alaric II à la bataille de Vouillé (507): il ne resta plus sous leur domination que la Narbonnaise. Les successeurs d'Amalaric fixèrent habituellement leur résidence en Espagne.

Au commencement du VIIIe siècle, l'Espagne wisigothe fut conquise par les Arabes, et le royaume fondé par Ataulf disparut de l'histoire.

Rois wisigoths.

Ataulf, 412-415.
Sigéric, 415.
Wallia, 415-419.
Théodoric Ier, 419-451.
Thorismond, 451-453.
Théodoric II, 453-466.
Euric, 466-484.
Alaric II, 484-507.
Gésalic, 507-511.
Amalaric, 511-531.
Theudis, 531-548.
Théodigisèle, 548-549.
Agila, 549-554.
Athanagilde, 554-567.
Luiva Ier, 567-572.
Léovigilde, 573-586.
Herménégilde, 579-585.
Reccarède Ier, 586-601.
Luiva II, 601-603.
Wittéric, 603-610.
Gondemar, 610-612.
Sisebut, 612-621.

Digitized by Google

Reccarède II, 621.
Svinthila, 621-631.
Sisenand, 631-636.
Chintila, 636-640.
Tulga, 640-642.
Chindasuinthe, 642-653.
Reccesuinthe, 653-672.
Wamba, 672-680.
Ervige, 680-687.
Egica, 687-700.
Wittiza, 700-710.
Achila.....?
Rodrigue, 710-711.

PREMIÈRE ÉPOQUE

LES DÉBUTS DU MONNAYAGE WISIGOTH

Comme tous les Barbares, les Wisigoths commencent leur fabrication monétaire par la copie servile du numéraire byzantin. Alaric II, roi des Wisigoths de Toulouse (484-507), avait profondément altéré le titre des pièces qu'il faisait frapper aux effigies impériales, et pour mieux bénéficier de cette fabrication déloyale, avait obligé ses sujets à prendre au poids de l'or véritable cette monnaie falsifiée[1]. Les altérations des monnaies commises par Alaric devinrent aussi proverbiales que le furent plus tard celles de Philippe le Bel; saint Avit, dans sa soixante-dix-huitième lettre, signale « l'or d'Alaric » à la réprobation des honnêtes gens, et le roi bourguignon Gondebaud le décria dans ses États par un arrêt que nous avons rapporté dans le précédent chapitre.

M. Ch. Lenormant a publié, le premier, quelques échantillons de ces monnaies wisigothes. Elles sont à l'effigie d'Anastase, et dépourvues de marques royales, mais portent les initiales des ateliers de Bordeaux, BV*rdigala* et de Toulouse, T*olosa* (fig. 105) dans le champ du revers, ou les initiales de TO*losa* et de N*arbo* à la suite de la légende circulaire du même côté de la pièce.

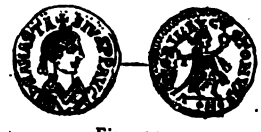
Fig. 105.

Le successeur d'Alaric, Amalaric (507-531), qui ne possédait plus en Gaule que le pays de Narbonne, émit des pièces d'or et de menues monnaies de bronze. L'existence de l'atelier de Narbonne est constatée par Sidoine Apollinaire dans son treizième Chant, où il s'adresse à la ville en ces termes :

Salve Narbo potens salubritate
Delubris, Capitoliis, Monetis.

Les monnaies d'or d'Amalaric portent le buste de Justin ou de Jus-

1. *Leges Wisigoth.*, VII, VI, 5.

Digitized by Google

tinien, et les légendes des prototypes impériaux, mais dans le champ du revers paraît un monogramme formé des lettres **AMR** sur la signification duquel il n'y a plus guère de controverse aujourd'hui (fig. 106).

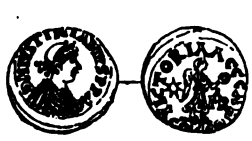

Fig. 106.

Fig. 107.

Sur les petites pièces de cuivre, nous retrouvons un monogramme légèrement différent et beaucoup plus complet; il y occupe tout le champ de l'avers, tandis qu'au revers, le graveur a inscrit le chrisme à l'imitation des pièces byzantines (fig. 107).

Après Amalaric, le monnayage wisigoth semble en revenir exclusivement aux contrefaçons absolument barbares des *triens* (fig. 108) de Justinien; la gravure wisigothe est très aisément reconnaissable. Cette période dure jusqu'au jour où Léovigilde (572-586), marchant sur les traces de Théodebert, roi d'Austrasie, affranchit ses espèces de la légende impériale.

Fig. 108.

DEUXIÈME ÉPOQUE

LES MONNAIES WISIGOTHES DEPUIS LÉOVIGILDE

« Peu de séries, dit à juste titre M. Heiss, offrent un ensemble aussi complet que les monnaies wisigothes, sous le rapport de la succession des règnes. Depuis Léovigilde, le premier qui ait frappé des tiers de sou d'or à son nom, jusqu'à Rodrigue, qui périt en même temps que la nation dont il était le chef, les seules espèces qui fassent défaut, sont celles de Reccarède II; encore est-il fort probable que, des nombreux triens frappés par Reccarède Ier, plusieurs doivent être restitués au règne éphémère du fils de Sisebut. »

Sous le rapport géographique, les monnaies wisigothes ne sont pas moins intéressantes à étudier : elles nous instruisent de l'importance relative d'un grand nombre de villes et même de l'existence de quelques localités inconnues dans l'histoire.

Enfin, elles fournissent le tableau exact de l'art aux diverses époques de la monarchie. Elles permettent de suivre pas à pas la formation d'un art essentiellement national qui acquit son point culminant à la fin du

Digitized by Google

VIe siècle, pour marcher bientôt vers la décadence. Cette décadence, déjà très marquée dès le temps de Wamba, ne fait que s'accentuer sous les règnes suivants ; les types ne sont plus que d'informes débris avec lesquels il est souvent impossible de reconstituer l'apparence d'une tête ou d'un buste.

Le système monétaire des Wisigoths est très simple, car les seules monnaies battues depuis Léovigilde jusqu'à la chute de la monarchie sont les *triens*. Les plus anciens sont de bon or ; les pièces de bas aloi ne sont communes que sous les derniers rois.

§ I. — *Les types.*

Lorsqu'on envisage l'ensemble de la série wisigothe, on constate l'existence de huit combinaisons de types différentes sous Léovigilde et ses successeurs. En voici la nomenclature avec les renseignements qu'elle comporte :

Fig. 109.

1. Buste à droite coupant la légende ; le milieu du buste est occupé par une croix. — Victoire à droite (fig. 109).

Ce type est la continuation des copies des pièces de Justin et de Justinien ; il s'étend aux règnes de Léovigilde (573-586) et d'Herménégilde (579-585).

2. Buste à droite. — Croix.

Nous trouvons ce type dès Léovigilde. Sur les *triens* de ce prince, le buste coupe toujours la légende ; la croix est haussée sur deux ou trois degrés et la légende immobilisée CONOB figure à l'exergue.

Sous Reccarède Ier (586-601), nous rencontrons, dans le midi de la Gaule, un type dont la donnée générale est celle du buste de profil et de la croix, mais dont les détails sont empruntés au numéraire frappé à Marseille sous le nom de Maurice Tibère. Le buste, au lieu d'avoir la forme oblongue et élancée des profils wisigoths, se rapproche de la facture mérovingienne. La croix du revers, dont les bras sont tous potencés, est haussée sur

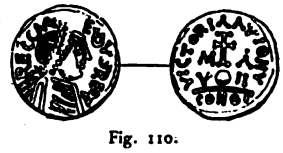

Fig. 110.

Fig. 111.

Fig. 112.

un globe posé sur un degré ; dans le champ, figurent les lettres M-A et l'indice V-II des prototypes (fig. 110). Cet emprunt à l'art mérovingien constituerait une

Digitized by Google

exception dans l'art du monnayage wisigoth; si l'on n'avait les pièces d'Amalaric conçues d'après la même donnée.

Le véritable buste wisigoth de profil, accompagné de la croix haussée au revers, ne reparaît que sous Reccesuinthe (653-672), c'est-à-dire plus d'un siècle après Léovigilde (fig. 111 et 112).

Déjà, sous le règne de Reccesuinthe, le buste cesse parfois de couper la légende (fig. 113); cette particularité se retrouve presque sans exception sous Wamba (672-680), Ervige (680-687), Egica 687-698), Wittiza (700-711), Rodrigue (711), et le roi inconnu Achila. A partir de Wamba, le buste est fréquemment pourvu d'une main tenant une croix, et la croix du revers est assez souvent accostée de deux fleurons.

Fig. 113.

3. Buste de face. — Buste de face.

Ce type est le type wisigoth par excellence. Il fut usité sous tous les règnes, depuis Léovigilde jusqu'à Reccesuinthe, Herménégilde seul excepté. Il y a de notables différences dans la manière dont ce dispositif fut interprété par les divers ateliers en activité dans la monarchie wisigothe. Ainsi, dans les ateliers de la Galice: Asturica (fig. 114), Bergio (fig. 115), Bracara, les bustes n'ont pas

Fig. 114.

Fig. 115.

de cou et souvent pas de menton; de plus, leur exécution est de la plus grande rudesse. Dans la Carthaginaise et la Bétique, à Barbi, à Hispalis (fig. 116),

Fig. 116.

Fig. 117.

à Tolède (fig. 117), les bustes sont composés d'éléments rectilignes comme ceux de la Galice, mais la tête est plus dégagée, le dessin est moins insuffisant.

Fig. 118.

Fig. 119.

Dans la plupart des ateliers tarraconais, Saragosse (fig. 118), Gérone, Tarragone (fig. 119), les bustes sont ornés d'un paludamentum retenu sur l'épaule

Digitized by Google

par une grande fibule. En Lusitanie, le buste du droit porte toujours une cuirasse, et celui du revers, qui coupe le plus souvent la légende, semble revêtu d'un manteau (fig. 120 et 121).

Fig. 120.

Fig. 121.

4. Buste de face. — Croix généralement haussée sur des degrés.

Ce dispositif est très rare à l'origine : on le trouve à Narbonne, sous Chintila, et à Cordoue sous Reccesuinthe. A partir d'Ervige, son emploi devient un peu plus fréquent et il dure jusqu'à la fin de la monarchie (fig. 122 et 123).

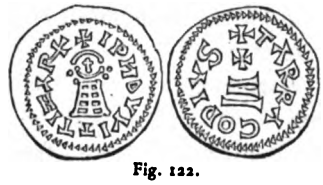

Fig. 122.

Fig. 123.

Sous Chindasuinthe, à Lucus (fig. 124), la croix est remplacée par une *l* barrée non haussée sur des degrés. Sous Wittiza, à Tolède, la croix, très petite, est placée dans une couronne formée d'entrelacs (fig. 125).

Fig. 124.

Fig. 125.

5. Deux bustes en regard séparés par un sceptre. — Monogramme cruciforme.

Fig. 126.

Fig. 127.

Ce type (fig. 126-127) apparaît sur les tiers de sou lorsque le pouvoir royal fut partagé entre Egica et Wittiza. Le monogramme du revers désigne toujours l'atelier monétaire.

6. Deux bustes en regard séparés par un sceptre. — Croix haussée sur trois degrés.

Ce type ne se voit qu'à Narbonne pendant l'association au trône de Chindasuinthe et de Reccesuinthe.

7. Buste à droite ou à gauche. — Monogramme.

Digitized by Google

Type usité à Emerita, Hispalis et Tolède sous la même association de rois.

8. Tête de face. — Monogramme.

Cette combinaison n'a été signalée qu'à Gerunda, lors de l'association au trône d'Egica et de Wittiza.

Sous le rapport de la chronologie, les différents types que nous venons d'examiner se répartissent comme suit entre les divers rois :

Léovigilde : Buste à droite. — Victoire.
Buste à droite. — Croix.
Buste de face. — Buste de face.

Herménégilde : Buste à droite. — Victoire.

Reccarède : Buste de face. — Buste de face.
Buste à droite. — Croix de Marseille.

De *Liuba II* à *Sisenand :* Buste de face. — Buste de face.

Chinthila : Buste de face. — Buste de face.
Buste de face. — Croix (Narbonne).

Tulga : Buste de face. — Buste de face.

Chindasuinthe : Buste ou tête de face. — Buste ou tête de face.
Buste de face. — L barré (Lucus).

Chindasuinthe et *Reccesuinthe :* Buste à droite. — Monogramme.
Buste à gauche. — Monogramme.
Deux bustes. — Croix haussée sur trois degrés (Narbonne).

Reccesuinthe : Buste à droite. — Croix haussée sur trois degrés (Bracara, Cordoue, Egitania, Emerita, Hispalis, Narbonne, Tarragone, Tudae).
Tête de face. — Croix haussée sur trois degrés (Cordoue).
Tête de face. — Tête de face (Cordoue)

Wamba : Buste à droite. — Croix haussée sur trois degrés. (A Tolède le buste tient une croix.)

Ervige : Buste à droite. — Croix.
Tête de face. — Croix.

Egica : Buste à droite quelquefois tenant une croix. — Croix.
Buste de face. — Croix (Tarragone, Salmantica, Mentesa).

Egica et *Wittiza :* Deux bustes. — Monogramme.

Wittiza : Buste de face. — Croix haussée sur trois degrés, sauf à Tolède où elle est simple et posée dans une couronne d'entrelacs.
Buste à droite. — Croix.

Rodrigue : Buste de face. — Croix.
Buste à droite.

Achila : Mêmes types.

Digitized by Google

§ II. — *Les légendes et les monogrammes.*

Avant de parler des légendes monétaires des Wisigoths, il n'est pas sans utilité de dire quelques mots de leur paléographie, qui ne subit pas de transformations sensibles pendant le siècle et demi que dura le monnayage royal. Les monnaies wisigothes sont toujours frappées avec grand relief et les lettres sont très empâtées; la lecture des légendes est dès lors facile si l'on tient compte des observations suivantes:

La lettre A n'est jamais barrée. Le D a parfois la forme d'un delta Δ, surtout à *Rodas,* à *Hispalis* et à *Mandola.* Il a aussi la forme d'un thêta, Θ, mais ce caractère remplit plutôt l'office de *th,* comme dans les noms royaux: Chindasuin*th*e, Reccesuin*th*e. Par une erreur du graveur des coins, D est quelquefois mis pour B. La lettre E affecte exceptionnellement la forme lunaire, Є, sous Reccesuinthe. Sur un triens de Léovigilde une croix remplace la lettre L comme dans +IVVIGI+DVS, INC+ITVS. Le G se rapproche quelquefois de l'S avec lequel il arrive même qu'il soit confondu.

Un assez grand nombre de pièces montrent l'emploi de globules ou de points substitués à certaines lettres dans les légendes. C'est ainsi qu'on trouve CE:AR·CO:TA pour *Cesaracosta,* TARR:CO: pour *Tarracona.* Cette particularité est, à vrai dire, la seule qui déroute le numismate peu familiarisé avec l'alphabet wisigoth.

Il y a, chez les Wisigoths, beaucoup moins qu'ailleurs, d'exemples d'erreurs de poinçonnage dans les légendes. Le livre de M. Heiss ne signale qu'une seule inscription placée à rebours: +ΛJITNIHƆ pour *Chintila* sur un triens frappé à *Acci.* Les lettres retournées sont également rares, les erreurs les plus fréquentes portent sur le V et sur l'S placés comme Λ et Ƨ.

Les légendes, surtout sous Chindasuinthe, sont assez souvent parsemées de ligatures ou de lettres monogrammatiques. Nous les avons réunis dans la vignette ci-dessous, qui donne le nom de ce roi et les principales formes du mot *rex:*

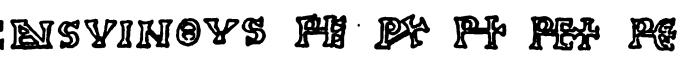

Fig. 128.

Mais les véritables monogrammes ne se rencontrent qu'au revers de certaines monnaies wisigothes pendant les associations au trône d'Egica et de Wittiza, puis de Chindasuinthe et de Reccesuinthe, pour désigner le nom de l'atelier monétaire. L'interprétation de ces monogrammes ne

Digitized by Google

présente jamais de difficultés; on y voit très clairement les noms de *Bracara* (fig. 129), *Caesaraugusta* (fig. 130), *Cordoba* (fig. 131-132), *Emerita* (fig. 133-134), *Gerunda* (fig. 135), *Hispalis* (fig. 136), *Narbona* (fig. 137), *Tarraco* (fig. 138), *Toletum* (fig. 139-140), *Iliberris* (fig. 141) et *Mentesa* (fig. 142).

Fig. 129.

Fig. 130.

Fig. 131 et 132.

Fig. 133 et 134.

Fig. 135.

Fig. 136.

Fig. 137.

Fig. 138.

Fig. 139 et 140.

Fig. 141.

Fig. 142.

Les légendes des monnaies wisigothes mentionnent toujours, à partir de Léovigilde, le nom royal. Ce nom est écrit uniformément au *nominatif,* sauf au début du monnayage de Léovigilde et d'Herménégilde, où le *génitif* est employé. L'orthographe du radical est soumise à de fréquentes variations pendant la durée d'un même règne; aussi dresserons-nous, comme l'a fait d'ailleurs avant nous M. Heiss, le tableau des formes sous lesquelles apparaît, sur les triens, le nom d'un même roi :

Léovigilde. . . LIVVIGILDI, LEOVIGILDVS, LIVVIGILDVS, +IVVIGI+DVS.
Herménégilde . ERMENEGILDI, ERMENIGILDI, ERMENEGLD.
Reccarède I . . RECCAREDVS, RECCAREAVS, RECCARIDVS.
Liuva II. . . . LEOVA, LIVVA, LEVVA.
Wittéric. . . . WITTIRICVS, WITIRICVS, W:T:RICV:, WITTERICVS.
Gondemar. . . C·ONDEMARVS, GVNDEMARVS, C·ONDEMARV:.
Sisebut . . . . SISEBVTVS, SISIBVTVS.
Suinthila. . . . SVINTHILA, SINTILA, SVINTILA, SVINTH:L:, SVINTIIV.
Sisenand. . . . SISENVNDVS, SISSEN·NV, SISENVDVS.
Chinthila . . . CHINTILV, CINTHILV, CINTILV.
Tulga. . . . . TVLGVN, TVLGV.
Chindasuinthe. CNDSVINΘV·, CHENDVSINTVS, CINDVSVINTH, CHSVINΘVS, CINDASVINT, C·NDASVIN·V:, CINDSVINTHVS, C:NDASVNTVS, CASVTΘVS.

Digitized by Google

Reccesuinthe. . RECCESVINΘVS, RECCES·INS, RECCESSVINΘVS, RECCESVINTVS, RECCESVINO, RECCESVINOVS.
Wamba. . . . VVAMBA.
Ervige. . . . . ERVIGIVS, ERV:GIVS, ERVIGVS.
Egica . . . . . EGICA, EGCA.
Wittiza . . . . VVITTIZA, VVITZ, VVITTIGIS.
Rodrigue . . . RVDERICVS.
Achila. . . . . ACHILA. Ce roi est inconnu dans l'histoire.

Le nom du roi est toujours accompagné d'un ou de plusieurs titres, ou d'un qualificatif. Sur des triens de Léovigilde, de Reccarède et de Liuva II, le nom du roi est précédé des sigles D N, *dominus noster*. A partir de Liuva II, ce qualificatif disparaît, et les noms royaux ne sont plus précédés d'aucun titre ; mais on trouve sur une monnaie de Chindasuinthe frappée à Tolède l'inscription INDN, *in Dei nomine*. Cette formule n'existe pas sur les espèces connues de son fils et successeur Reccessuinthe, mais depuis Wamba jusqu'à la fin de la monarchie, il y a toujours IN D NM, IN DI NMN, I D NM, en tête de la légende du droit.

Le nom royal est toujours suivi du titre de *rex* écrit soit en entier, soit par une abréviation. Sur les monnaies d'association d'Egica et de Wittiza leurs noms sont suivis de *reges :* RC, R·G, R·G·S, RGS, REGS, REGIS. Après *rex,* viennent souvent des qualificatifs ou surnoms :

FELIX, sur une pièce de Reccarède frappée à Narbonne.

INCLITVS, sur des monnaies de Léovigilde et d'Herménégilde, sans nom de ville.

PIVS, sous tous les rois wisigoths.

IVSTVS, sous tous les rois wisigoths.

VICTOR, sur des pièces de Léovigilde, Reccarède, Suinthila, Chintila, Chindasuinthe et Egica.

Toutes les monnaies wisigothes, à l'exception de quelques-unes de Léovigilde et de celles d'Herménégilde, portent au revers un nom de ville. Ce nom, qui désigne l'atelier monétaire, figure tantôt seul, tantôt suivi d'un adjectif qui le qualifie, tantôt au milieu d'une phrase ou accompagné d'un substantif. Dans ce dernier cas, la légende perpétue toujours un souvenir historique :

CORDOBA BIS OPTINVIT. Léovigilde prit la deuxième fois Cordoue en 584.

CVM D OPTINIT SPLI *(cum Deo obtinuit Ispalim)*. Allusion à la prise de Séville par Léovigilde en 584.

CVM DI RODA *(cum Deo obtinuit Rodam)*.

DERTOSA FECIT, sur une pièce de Reccarède.

RECCOPOLI FECIT, sous Léovigilde et Reccarède. Reccopolis fut

Digitized by Google

édifiée par Léovigilde pour perpétuer la mémoire de son fils Reccarède.

EMERITA VICTORI, allusion à la prise de cette ville par Léovigilde, en l'année 584.

TORNIO VICTORIA. Reccarède s'en empare vers 587.

VICTORIA IN TVDE. Reccarède s'en empare en 587.

Les principaux qualificatifs joints aux noms de villes sont :

NARBONA GALER· ou GAL·ERA, dont on n'a pas encore l'explication exacte.

CORDOBA PATRICIA, inscrit sur les pièces de Chindasuinthe à Wittiza, souvenir de l'origine patricienne de la colonie de Cordoue.

VRB ISPALI, sur un triens de Chindasuinthe.

On a sur les monnaies wisigothes un seul exemple d'invocation. Un triens d'Herménégilde, sans nom de lieu, porte ERMENEGILDI REGI A DEO VITA, ce qui semblerait, suivant Florez, une allusion à la conversion d'Herménégilde à la foi catholique.

§ III. — *Les ateliers monétaires.*

Les rois wisigoths ouvrirent des ateliers monétaires dans soixante et une villes différentes, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes, telles que Bergio, aujourd'hui détruites. Nous avons réuni, dans le tableau ci-après, la liste alphabétique de ces monnayeries, en ayant soin d'indiquer sous quels princes elles furent en activité :

Acci (Guadix el Viejo), ACI et ACC, Suinthila; ACI, Chintila; ACCI, Egica.

Arros (Arros, suffragant de l'évêché d'Iria), ARROS, Wittéric.

Asturica (Astorga), ASTORICA, Suinthila; ASTVRIE, Chindasuinthe.

Aurence (Orense), AVRENSE, Chindasuinthe.

Barbi (près de Martos), BARBI, Suinthila, Sisenand et Tulga.

Barcinona (Barcelone), BARCINONA, Reccarède, Liuva II, Wittéric.

Beatia (Baeza), BIATIA, Tulga; BEATIA, Chindasuinthe.

Bergancia (Betanzos), BERGANCA, Reccarède; BERCANCIA, Wittéric.

Bergio (ruines du Vierzo), BERGIO, Sisebut.

Biterris (Béziers), BITERRI, Wittéric (d'après Bouteroue).

Bracara (Braga), BRACARA, Léovigilde, Wittéric, Chindasuinthe, Reccesuinthe, Egica. Le nom de Bracara est écrit en monogramme sur les pièces du gouvernement associé d'Egica et de Wittiza (fig. 129).

Calapa (ruines entre Moïmenta et Cualedro), CALAPA, Chindasuinthe.

Caliabria (près de Ciudad-Rodrigo), CALIABRIA, Wittéric.

Castulona (métairie de Cazlona), CAST·L·NA, Chintila.

Digitized by Google

Catora (localité indéterminée de la Galice ou des frontières de Lusitanie), CATORA, Wittéric.

Caesar Augusta (Saragosse) CE:ARACO:TA, CE:AR:CO:TA, Léovigilde, Reccarède, Liuva II, Wittéric, Gondemar, Sisebut, Suinthila, Sisenand, Tulga; CESARAGVSTA, Ervige; CESAR·AVGVSTA, Egica; CESA·RA:VSTA, Wittiza. Le monogramme de Saragosse figure sur les monnaies d'association de Egica et Wittiza (fig. 130).

Cestauvi (Cestovi ?), C : ESTAVVI, Reccarède.

Coleia (Goleia), COLEIA, Reccarède; COLEVA, Suinthila.

Contosolia? (Magacela), CONTONS, Reccarède.

Cordoba (Cordoue), CORDOBA, Léovigilde, Reccarède, Suinthila, Chintila, Tulga; CORΔOBA, Sisenand; CORDOBA PATRICIA, Chindasuinthe, Reccesuinthe, Wamba, Ervige, Egica, Wittiza. Le monogramme de Cordoue se trouve sur les monnaies d'association d'Egica et de Wittiza (fig. 131 et 132.)

Dertosa (Tortose), DERTOSA, Reccarède.

Egessa (Egea de los Caballeros) EGESSA, Léovigilde.

Egitania (Idanha-Velha), EGITANIA, Reccarède, Sisebut, Sisenand, Tulga, Reccesuinthe, Rodrigue.

Eliberris (Monte de Elvia), ILIBERRI, LIBERRI, Reccarède; ELIBERRI, Reccarède, Wittéric, Gondemar, Ervige, Egica; ELIBERI, Gondemar; ELIBER, Suinthila, Chindasuinthe. Le monogramme d'Eliberris est placé au revers des monnaies d'association d'Egica et de Wittiza (fig. 141).

Elvora (Evora), ELVORA, Léovigilde, Reccarède, Liuva II, Wittéric, Sisebut.

Emerita (Merida), EMERETA, Luiva II, Wittéric; EMERITA, Léovigilde, Reccarède, Liuva II, Wittéric, Sisebut, Suinthila, Sisenand, Chintila, Tulga, Chindasuinthe, Reccesuinthe, Wamba, Ervige, Egica, Wittiza. Le monogramme d'Emerita est inscrit sur des monnaies d'association de Chindasuinthe et Reccesuinthe, puis d'Egica et Wittiza (fig. 133 et 134).

Eminio (Coïmbre), EMINIO, Chintila; IMINIO, Reccarède, Liuva II, Sisebut.

Fraucelo (Francelos), FRAVCELO, Chindasuinthe.

Georres (Puebla de Valdeorras), GEORRES, Wittéric; GIORRES, Suinthila.

Gerunda (Girone), G:RVND:, Chintila; GЄRVNΘA, Egica; GERVNΘA, Wittiza. Sur les monnaies d'association d'Egica et Wittiza figure le monogramme de Girone (fig. 135).

Ispali (Séville), ISPALI, sur les monnaies de tous les rois wisigoths,

Digitized by Google

excepté Rodrigue. Le monogramme d'Ispali apparaît sur les pièces de Chindasuinthe et Reccesuinthe, et sur celles d'Egica et Wittiza (fig. 136).

Laetera (Ledra ou Latra), LAETERA, Wittéric, Tulga.

Lamego (Lamego), LAMEGO, Sisebut.

Laucu?l?o? (légende incomplète), LAV?C?V?LO, Wittéric.

Lebea (ruines près de Leiba), LEBEV, Léovigilde.

Lucus (Lugo), LVCO, Suinthila; LVCV, Chintila, Chindasuinthe.

Mandolas (Mandolas), M-AN-ΔOLAS, Liuva II.

Mave (Mabegundo ou Mave ? ou Totana ?), MAVE, Chintila, Chindasuinthe.

Mentesa (la Guardia), MENTESA, Reccarède, Wittéric, Sisebut, Sisenand, Egica, Wittiza. Le monogramme de cette ville paraît en outre sur les pièces d'Egica et Wittiza (fig. 142).

Narbona (Narbonne), NARBONA, Léovigilde, Reccarède, Wittéric, Sisenand, Chintila, Chindasuinthe, Reccesuinthe, Ervige, Egica, Wittiza, Achila; NARBONA GALER·A, NARBONA GAL·ER, Léovigilde. Le monogramme de Narbonne se rencontre au revers de monnaies d'association d'Egica et Wittiza (fig. 137).

Oliovasio (Olibes ?), OLOVASIO, Reccarède; OL·IO·VAS·OVS, Wittéric.

Palantucio (localité indéterminée), PAL:NTVCIO, Wittéric.

Petra (localité indéterminée), PETRA, Chintila, Chindasuinthe.

Pincia (Pentes), PI·NCINV·ECTDI, sans doute PINCIA VICTRI ? Reccarède. Cette pièce n'est connue que par un dessin de Florez.

Portocale (O'Porto), PORTOCALE, Léovigilde, Reccarède, Liuva II, Sisebut.

Reccopolis (près d'Almonacide de Zurita), RECCOPOLIS, Léovigilde, Reccarède.

Rodas (Rosas), RODAS, ROΔA, Léovigilde, Reccarède.

Saguntum (Murviedro), SAGVNTO, Sisebut.

Saldania (Saldagne), SALDANIA, Wittéric, Chindasuinthe.

Salmantica (Salamanque), SALMVNTEC·I, Reccarède; SALMVNTIC, Ervige; SALM·NICA, Egica.

Senure (Senra), SIMV·R·E, Sisebut; SENV-ER, Sisenand.

Tarraco (Tarragone), TERR:CONA, TARR:CONA, Reccarède; TARR:CO:, Wittéric, Sisebut, Suinthila, Sisenand, Tulga; TARRACO:A, Gondemar, Sisebut; TARAC:NA, Chintila; TARRACO, Reccesuinthe, Wamba, Ervige, Egica, Wittiza, Achila. On trouve le monogramme de Tarragone sur les pièces d'Egica et Wittiza (fig. 138).

Tirasona (Tarazone), TIRA:ONE, Reccarède, Gondemar; TIRA:ONA, Reccarède, Sisebut; TIR:S:NA, Reccarède; TIR·A:ON·E, Suinthila.

Digitized by Google

Toletum (Tolède), **TOLETO**, sous tous les rois wisigoths. Le monogramme de Tolède se trouve sur des monnaies communes à Chindasuinte et Reccesuinthe, et à Egica et Wittiza (fig. 139 et 140). Tolède était la capitale de la monarchie wisigothe depuis Athanagilde; elle tomba en 711 au pouvoir des Arabes.

Toriviana (Torebia), **TORIVIANA**, Chindasuinthe.

Tornio (localité incertaine), **TORNIO**, Reccarède.

Tucci (Martos), **TV:CI**, **TVCI**, Suinthila; **TVC**: Chintila; **TVCCI**, Ervige.

Tude (Tuy), **TVDE**, Reccarède, Wittéric, Chindasuinthe, Reccesuinthe.

Valentia (Valence), **VALENTIA**, Suinthila, Chinthila, Egica.

Ventosa (localité indéterminée), **VENTOSA**, Suinthila.

Veseo (Viseu), **VESEO**, Sisebut.

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME

LES FRANCS

PREMIÈRE ÉPOQUE

LE MONNAYAGE JUSQU'AU MILIEU DU VIe SIÈCLE

§ I. — *L'or avant Théodebert Ier.*

SOURCES : J.-J. Chifflet, *Anastasis Childerici I Francorum regis, sive Thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus.* Anvers, 1655, in-4. — Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne,* dans la *Revue numismatique* de 1848, 1849, 1853 et 1854. — J. de Petigny, *Monnayage de la Gaule après la chute de l'empire d'Occident,* dans la *Revue numismatique* de 1851. — P.-Ch. Robert, *Trésor de Chinon,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numismatique,* t. VI, 1882.

Les Francs, venus de la Germanie, apparaissent pour la première fois sur la scène historique vers le milieu du IIIe siècle. L'empereur Julien, pour mettre fin aux dévastations qu'ils portaient en Gaule, traita avec eux et leur abandonna la Toxandrie à condition qu'ils défendraient, de ce côté, l'empire contre les invasions nouvelles. A la chute de l'empire d'Occident, on les trouve établis dans toute la Belgique actuelle et dans une partie du nord du pays qui devait prendre le nom de France.

Lorsqu'en 1654 on découvrit à Tournai le tombeau de Childéric, on y trouva, avec les cendres, le sceau et les armes de ce prince, un nombre assez considérable de monnaies : cent pièces d'or de Marcien, de Théodose II, de Valentinien III, de Zénon, de Léon, de Jules Népos et de Basilisque ; deux cents monnaies d'argent, également romaines, dont une pièce remontant encore au temps de la République. Cette trouvaille a pour l'histoire monétaire des Francs une importance très considérable, bien que purement négative : elle prouve que sous Chil-

Digitized by Google

déric (458-481), le monnayage, si toutefois il avait commencé, se borna à la fabrication de copies des pièces impériales identiques aux originaux romains.

C'est apparemment avec Clovis Ier (481-511), le véritable fondateur de la monarchie, que le monnayage franc sort de la période de copie absolue ; nous voyons apparaître sur les espèces des signes particuliers qui révèlent une fabrication personnelle aux Barbares. Cette numismatique initiale a été étudiée par M. Ch. Lenormant, dans ses *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments* de la série mérovingienne. Selon l'ancien conservateur du cabinet des Médailles, les *solidi* et les *trientes* frappés par Clovis Ier seraient à l'effigie de son contemporain l'empereur Anastase Ier (491-518); ils seraient reconnaissables à deux C, le premier placé à rebours, qui commencent et terminent la légende de l'avers et se font face aux deux côtés du buste de l'empereur. Dans le champ du revers sont parfois gravées des lettres dans lesquelles on a reconnu les initiales des ateliers de Paris, Metz, Toul, Laon, Soissons, peut-être aussi de Cologne et Orléans.

Les deux C affrontés, que l'on a appelés *marque chlodovéenne*, auraient été conservés par trois des fils de Clovis Ier : Clodomir, Childebert Ier et Clotaire Ier, aux noms desquels ils pouvaient également convenir. On les trouve en effet sur des monnaies à l'effigie de Justin ou de Justinien (fig. 143) frappées dans les villes des États de ces trois princes.

Fig. 143.

Thierry Ier, roi d'Austrasie, aurait, d'après M. Lenormant, abandonné la marque chlodovéenne qui n'allait pas à son nom pour signer des pièces au type de Justin d'un grand T placé entre deux points à la fin de la légende du revers.

Le système de Ch. Lenormant, que nous venons d'exposer et dont nous devons tenir compte comme d'une sérieuse tentative d'interprétation, tient beaucoup de la pure hypothèse. Les ingénieuses suppositions relatives à la *marque chlodovéenne* et au .T., prétendue initiale de Thierry Ier, ne résistent pas à une critique un peu sévère, et l'on doit, sans doute, renoncer à chercher sur les premières monnaies franques des marques royales ; mais ce qui subsistera toujours des travaux de Ch. Lenormant, c'est son explication, par les initiales d'ateliers monétaires, des lettres parasites placées par les Mérovingiens dans le champ ou à la fin des légendes des *sous* d'or et des triens qu'ils frappèrent à l'imitation des monnaies romaines.

Digitized by Google

§ II. — *Le cuivre et l'argent sous les premiers rois des Francs.*

SOURCES : Le Blanc, *Traité historique des monnoyes de France.* Paris, 1690, in-4. — Mis de Lagoy, *Explication de quelques médailles à monogrammes des rois goths d'Italie, découvertes dans le midi de la France.* Aix, 1843, in-4. — Vte de Ponton d'Amécourt, *Description raisonnée des monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numismat.*, t. IV, 1873-76.

Si l'or resta longtemps empreint de l'effigie impériale et chargé de légendes romaines à peine altérées par l'immobilisation, les rois mérovingiens s'attribuèrent de très bonne heure le droit d'émettre à leur nom de menues espèces de cuivre ou même d'argent.

Ces pièces sont analogues, sous le rapport du type, aux monnaies d'appoint frappées par les empereurs d'Orient et que, déjà avant les Mérovingiens, les Goths et les Burgondes avaient copiées. Les premiers rois francs qui signent le cuivre sont deux fils de Clovis Ier, Thierry, roi d'Austrasie (511-534) et Childebert Ier, roi de Paris (511-558), qui avait joint à ses États la Bourgogne après la mort de Gondemar. La pièce qui porte le nom de Thierry était déjà connue du temps où Le Blanc écrivait son *Traité historique des Monnoyes de France;* elle est chargée à l'avers d'une croix haussée sur un globule et entourée de **TEVDERICI** ; au revers, un monogramme donne, suivant M. d'Amécourt, la répétition du nom royal (fig. 144).

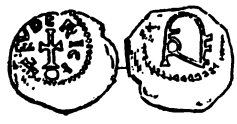

Fig. 144.

Childebert Ier ne possède pas moins de trois types de pièces de cuivre : 1° **HELDEBERT REX**, autour d'une croix et au revers, un monogramme dans une couronne de lauriers (fig. 145); 2° **EL-DEBER-TIR**, dans un cercle, et, au revers, le chrisme (fig. 146); une variété de cette monnaie, déjà publiée par Le Blanc, porte le nom royal au nominatif : **EL-DEBER-TVS** ; 3° monogramme dans une couronne et chrisme dans une couronne (fig. 147).

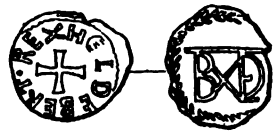

Fig. 145.

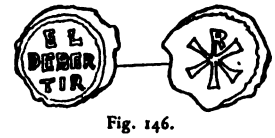

Fig. 146.

Childebert eut aussi de petites pièces d'argent. Le marquis de Lagoy a retrouvé un fragment de monnaie de ce métal reproduisant le deuxième des types que nous venons de signaler pour le cuivre ; d'autre

Digitized by Google

part la collection d'Amécourt renferme une pièce au monogramme heldebertin qui présente au revers la légende **DONO DI**.

En Austrasie, le monnayage du cuivre continua sous Théodebert Ier (534-548), dont il existe trois pièces différentes. L'une d'elles porte en toutes lettres le nom de l'atelier de Chalon-sur-Saône. Nous les décrirons en raison de leur importance historique :

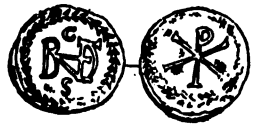

Fig. 147.

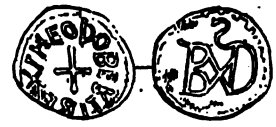

Fig. 148.

1. **TEVDEBERTE**, entre deux grènetis. Au centre, un chrisme. ℞. **CA-BI-LON-NV**. Croix longue coupant la légende et cantonnée de quatre globules; 2. **THEODOBERTI REX**, autour d'une croix à branches égales. ℞. Monogramme (fig. 148); 3. Monogramme dans une couronne. ℞. Chrisme dans une couronne. Pas de légende.

Les fouilles faites en 1868 au cimetière mérovingien de Nesle, près de Neufchâtel-en-Bray, amenèrent la découverte de diverses monnaies romaines du Haut et du Bas Empire, parmi lesquelles une petite pièce d'argent du roi Théodebert. Ce petit monument, resté, croyons-nous, unique jusqu'à ce jour, a été attribué par M. Chabouillet à l'atelier d'Arles. Il porte à l'avers un buste de profil à droite avec la légende **DN THEODEBERTVS VI** pour *Victor;* au revers, une croix accostée des lettres **AR** (*Arelatum*), est entourée d'une couronne (fig. 149)[1].

Fig. 149.

Le marquis de Lagoy a publié un cuivre analogue à des pièces de Théodebert signalées plus haut, mais dans le monogramme duquel il a vu le nom de Théodebald (548-555), fils du roi d'Austrasie. Cette attribution, bien que probable, n'est cependant pas admise par tous les numismates.

Le monnayage royal de cuivre semble s'être arrêté au milieu du VIe siècle; quant à l'argent, il continua à être battu en petite quantité jusqu'au jour où il supplanta l'or comme métal étalon, c'est-à-dire jusqu'au VIIIe siècle.

1. Note de l'abbé Cochet dans la *Rev. des Sociétés savantes des départements*, 5e série, t. I, 1870, p. 25.

Digitized by Google

§ III. — *L'or de Théodebert Ier et de ses contemporains.*

SOURCES : Voillemier, *Les monnaies de Théodebert Ier*, dans la *Revue numismatique de* 1841. — Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne*, dans la *Revue numismatique* de 1848 [3e lettre]. — J. de Petigny, *Monnayage de la Gaule au milieu du* VIe *siècle*, dans la *Revue numism.* de 1852. — Deloche, *Des monnaies d'or au nom du roi Théodebert Ier ; des causes de leur abondance, de leur titre élevé et de la substitution, sur ces monnaies, de la légende royale à la légende impériale*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, t. XXII, 1re partie, 1886. — P.-Ch. Robert, *Observations sur le deuxième mémoire de M. Deloche relatif aux monnaies d'or frappées sous le roi d'Austrasie Théodebert Ier*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, décembre 1887. — Renseignements manuscrits fournis par M. G. de Ponton d'Amécourt.

Le règne de Théodebert Ier marque une véritable révolution dans le monnayage de l'empire mérovingien. L'or, dont la signature avait été invariablement considérée comme le privilège exclusif des empereurs, reçoit pour la première fois le nom du roi des Francs exprimé en toutes lettres.

On a assigné des causes diverses à cette innovation capitale. Il paraît aujourd'hui certain qu'il faut y attacher une importance essentiellement politique. En effet, Théodebert Ier, maître des confins germaniques et grandi par sa campagne d'Italie où il avait vaincu à la fois Justinien et Witigès, put se considérer comme l'héritier de la puissance romaine en Occident et s'arroger, avec l'*imperium*, le droit de signer l'or de son nom. Ainsi que l'a fort bien dit M. Maximin Deloche [1], les monnaies de Théodebert constituent l'affirmation et la manifestation de l'indépendance royale à l'égard de la cour byzantine. Les prédécesseurs du roi d'Austrasie avaient continué à subir le prestige de l'Empire et reconnaissaient dans le souverain siégeant à Constantinople une puissance supérieure, une sorte de suzerain. C'est contre la subordination ou même l'apparence de la subordination à cette suzeraineté que Théodebert protestait en rompant avec une tradition et une règle jusque-là respectées. Les circonstances favorisaient d'ailleurs le roi franc dans la réussite et le développement de ce nouveau monnayage. « L'Austrasie primitive, celle à laquelle Théodebert avait principalement affaire, était occupée par des populations de race germanique ou mélangées de Germains et restées, au fond, réfractaires à l'influence romaine. Peu ou point imbues de ces idées presque idolâtres pour l'effigie et la légende impériales, encore vivantes chez les Gallo-Romains, ces populations étaient assez bien préparées à recevoir des monnaies revêtues du nom

1. *Revue numismatique*, 1886, p. 383.

Digitized by Google

de leur roi, pourvu qu'elles fussent de bon poids et de pur métal. » Or, à ce point de vue, les monnaies théodebertines sont irréprochables.

L'usurpation de Théodebert est rappelée par Procope dans sa *Guerre gothique :* « Maintenant (après 536), dit-il, comme s'il s'agissait d'un fait extraordinaire, les Francs frappent avec l'or des mines de la Gaule des *solidi* sur lesquels ils ont placé, non la tête de l'empereur romain, comme c'est l'usage et la loi, mais leur propre effigie.... Ce que les Perses n'auraient pu faire, les Francs y ont réussi dans la Gaule[1] ! »

La série des pièces d'or au nom de Théodebert se compose de *sous* et de *tiers de sou*. Les sous connus jusqu'à ce jour présentent presque tous à l'avers le buste du roi, à la tête vue de trois quarts ; le casque est orné de trois rangs de perles et surmonté d'un cimier ; le vêtement est surchargé d'ornements à la mode byzantine ; le prince tient de la main droite une lance appuyée sur l'épaule, et, de la gauche, un bouclier dans la partie supérieure duquel est représenté un personnage à cheval. L'inscription est soit **DN THEODEBERTVS VICTOR**, soit simplement **DN THEODE-**

Fig. 150.

Fig. 151.

BERTVS. Le revers habituel des sous d'or est la Victoire de face, debout sur une base, tenant de la main droite une lance et, de la gauche, un globe crucigère ; la légende est **VICTORIA AVCCC** plus ou moins dégénérée (fig. 150 et 151).

Dans le champ du revers des sous d'or dont nous venons de donner le type, figurent, en général, des lettres ou des monogrammes indiquant presque toujours un atelier monétaire. On a reconnu ainsi les localités suivantes :

Laon (*Lugdunum clavatum*) .	**LAV. CLAV** en monogramme (fig. 152)
Toul (*Tullum*)	**T** (fig. 150)
Metz (*Mettis*)	**M** (fig. 151)
Reims (*Remis*)	**RE** en monogramme (fig. 153)
Boulogne (*Bononia*) ou Bonn (*Bonna*)	**BO**
Lyon (*Lugdunum*)	**LV** en monogramme (fig. 154)
Verdun (*Virdunum*) . . .	**VI**
Nantes (*Namnetis*)	**N**

1. *Bell. goth.*, III, 33.

Digitized by Google

Un sou d'or au nom de Théodebert et au même type que les pièces précédentes porte dans le champ du revers un monogramme (fig. 155)

Fig. 152.

Fig. 153.

Fig. 154.

Fig. 155.

dans lequel M. d'Amécourt retrouve le nom de Childebert Ier. « De même, dit ce savant, qu'au commencement du VIe siècle, les Burgondes, reproduisant les types d'Anastase, de Justin Ier et de Justinien, introduisaient presque subrepticement leurs monogrammes dans le champ des monnaies impériales, de même, vingt ans plus tard, Childebert Ier, reproduisant les types de son neveu Théodebert, glissa son propre monogramme dans le champ de la monnaie austrasienne. » Cette hypothèse, à laquelle M. Robert n'hésitait pas à accorder sa haute approbation, est très admissible; le monogramme en question a en effet toute l'apparence d'un monogramme de nom d'homme et ressemble fort à ceux déjà connus de Childebert. D'autre part, il est évident que parmi les localités incontestablement désignées sur les monnaies d'or de Théodebert Ier, il s'en trouve qui appartenaient à Childebert Ier et à Clotaire Ier. C'est en vain que M. Deloche a voulu rapporter à des villes austrasiennes tous les monogrammes marqués sur l'or théodebertin; son système est inadmissible, quel que soit le talent avec lequel il a été exposé.

Outre la Victoire de face qui figure sur les sous que nous avons décrits, Théodebert employa deux autres empreintes aux revers de ses plus grandes pièces d'or. Sur une pièce frappée à Cologne (*Colonia Ubiorum*), le prince est représenté debout, à droite, tenant une palme et une Victoire, le pied sur la poitrine d'un ennemi terrassé; dans le champ, les lettres COL.·V indiquent l'atelier d'origine (fig. 156). Ce type est emprunté à des sous d'or de Valentinien III, comme l'a fait remarquer M. Keary.

Fig. 156.

Un sou d'or de Mayence, trouvé par feu M. Justen dans la Campine belge, donne à Théodebert le titre de roi, D. THEODEBERTVS REX, et porte au revers une Victoire à gauche et au repos, appuyée sur une longue croix; le vêtement est relevé jusqu'au haut des jambes; l'une des jambes a le genou plié et croisé avec l'autre jambe. La légende circulaire, d'invention franque, est PAX ET LIBERTAS; à l'exergue, on lit CONOM à l'exemple du CONOB des prototypes byzantins; dans le champ, une étoile et le mot MAGVNCIA en lettres dispersées.

Digitized by Google

Tous les sous d'or dont nous venons de parler ont, à l'avers, le buste à la tête de trois quarts, avec la lance sur l'épaule. MM. Ch. Lenormant et Fillon ont publié une pièce, restée peut-être unique, sur laquelle le roi franc est représenté de face, élevant de la main droite un globe surmonté du signe de la rédemption. Au revers, le graveur des coins a conservé la Victoire de face. C'est la copie exacte d'un type inauguré à Byzance sous le règne de Justinien Ier.

Fig. 157.

La pièce de Théodebert porte à l'exergue un indice où l'on a vu Riom ou Remagen, *Ricomagus,* mais cette dernière attribution est préférable, car l'orthographe du nom, **DN THVODIBERTVS**, semble indiquer que ce sou d'or a été frappé sur les frontières de la Germanie (fig. 157).

En résumé, Théodebert Ier n'employa, pour ses sous d'or, pas moins de quatre types différents :

1° Buste avec tête de trois quarts et lance. — Victoire de face.

2° Même buste. — Personnage debout terrassant un ennemi.

3° Même buste. — Victoire à gauche appuyée sur une croix.

4° Buste avec tête de face et globe crucigère. — Victoire de face.

Les *triens* au nom de Théodebert sont assez nombreux; on en connaît pour Autun (**VICTORIA AGVSTODVN**), Andernach (**ANTONACVM** en monogramme, fig. 158), Lyon (**LV** dans le champ), Le Mans (**CM** dans le champ, fig. 159), Mouson (**MOS** en monogramme,

Fig. 158.

Fig. 159.

Fig. 160.

Fig. 161.

fig. 160), Metz (**M** dans le champ), Reims (**RE** en monogramme, fig. 162), Troyes (? **TS** dans le champ), Trèves (? **TR** en monogramme, fig. 161); leur type habituel, reproduction fidèle de celui des *triens* byzantins, se compose, au droit, du buste et, au revers, de la Victoire placés l'un et l'autre de profil (fig. 162). Le curieux sou d'or de Mayence trouve son correspondant dans un *triens* de l'ancienne collection de Reichel, conservé aujourd'hui au Musée de l'Ermitage impérial de Saint-Pétersbourg. Enfin, sur une pièce sans marque d'atelier, mais que son style a fait attribuer à Lyon, par M. d'Amécourt, nous rencontrons au revers la Victoire de face, tenant à gauche un diadème et à droite une croix.

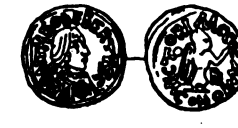

Fig. 162.

Digitized by Google

Le monnayage de Théodebert Ier resta un fait pour ainsi dire isolé. Seul, Childebert Ier osa, dans une certaine mesure, imiter l'audacieuse innovation de son neveu. Nous avons vu paraître son monogramme sur un sou d'or de Théodebert. Un monogramme analogue se montre sur un tiers de sol de fabrique lyonnaise, au type de la Victoire et au nom de l'empereur Justinien (fig. 163). Nous le retrouvons encore, et cette fois occupant tout le champ, sur un triens que signe en toutes

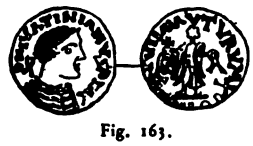

Fig. 163.

Fig. 164.

lettres un de ces personnages appelés *monetarii*, dont nous examinerons plus loin le rôle : **DE OFFICINA MAVRENTI** (fig. 164). Cette pièce est très probablement frappée à Lyon comme la précédente ; une variété publiée par Fillon, et sur laquelle la légende du revers est **DE OFICINA MARET**, porte devant le buste, à la hauteur des lèvres, l'initiale de Lugdunum.

§ IV. — *La persistance du nom impérial dans le midi de la France.*

Sources : P.-N. Bonamy, *Histoire de Gondovald, prétendu fils de Clotaire Ier, pour servir d'explication à des médailles frappées à Arles et à Marseille au coin de l'empereur Maurice,* dans les *Mém. de l'Académie des Inscriptions,* t. XX. — M. Deloche, *Renseignements archéologiques sur la transformation du c guttural du latin en une sifflante, et Mémoire sur le monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère,* dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.,* t. XXX, 2e partie, 1883. — P.-Ch. Robert, *Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la Province et sur les monnaies qui en seraient la preuve,* dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.,* t. XXX, 2e partie, 1883. — Vte de Ponton d'Amécourt, *Note sur les monnaies au type de la boucle perdue,* dans l'*Annuaire de la Société franç. de Numism.*, t. V, 1877, p. 34 et suiv.

Après la mort de Childebert Ier, comme en Austrasie après la mort de Théodebert, les émissions d'or au nom du souverain régnant semblent cesser. Il est fort probable qu'on en revint pour un temps au monnayage servilement imité des espèces impériales de Justinien ou de Justin II. C'est ainsi que des monnaies au nom de l'un ou l'autre de ces princes portent dans le champ du revers le monogramme rémois ou, devant le buste les initiales **TR**, Trèves, ou **CO**, Cologne. Toutefois, ce retour vers l'empreinte byzantine eut peu de durée, car

Digitized by Google

bientôt, dans le nord, dans l'est, dans l'ouest et dans le centre de la France, le monnayage mérovingien prend le caractère propre, essentiellement national, qu'il n'abandonnera plus.

Dans le midi et dans le bassin moyen du Rhône, les traditions romaines furent longtemps conservées et les noms de Justin II (565-568), Maurice Tibère (582-602), Phocas (602-610) et Héraclius (610-641), parurent encore sur le numéraire.

A Marseille, Arles, Viviers, Uzès, les sous d'or ou les triens, émis au nom des empereurs de Byzance, n'ont rien de particulier. Le type du droit se compose du buste, souvent de profil, plus rarement de face, accompagné en légende du nom et du titre impériaux. Au revers les coins portent la croix haussée sur un globe, accostée de **M·A** ou **M·AS**

Fig. 165.

Fig. 166.

(fig. 165), **A·R**, **VI·VA** (fig. 166) ou **V·C** (fig. 167), marques des ateliers, et de quelques indications numérales. L'inscription circulaire répète l'antique formule : **VICTORIA AVGG** avec plus ou moins d'exactitude.

Ailleurs, quelques noms de monétaires font leur apparition. Un triens de Maurice Tibère frappé à Valence ou à Gap, car les lettres **V·A** peuvent désigner aussi bien *Vapincum* que *Valentiae,* porte la signature

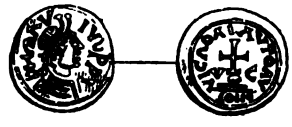

Fig. 167.

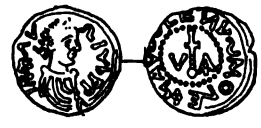

Fig. 168.

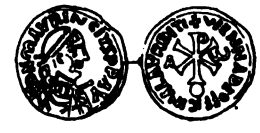

Fig. 169.

de Gaudolenus (fig. 168), et une pièce remarquable entre toutes, tant par son exécution que par la correction de ses légendes, donne, en toutes lettres, autour du chrisme accosté d'Alpha et d'Omega, **+VIENNA DE OFFICINA LAVRENTI** (fig. 169).

Au siècle dernier, P.-N. Bonamy a voulu chercher dans les pièces frappées en Provence au nom de l'empereur Maurice Tibère la preuve

Digitized by Google

d'une restauration du pouvoir de Byzance, dans la région méridionale des Gaules, à la suite de la révolte de Gondovald. Cette thèse, déjà battue en brèche par M. Laugier et le Dr Soetbeer, a été victorieusement réfutée par M. Ch. Robert. Les pièces frappées dans les Gaules au nom de Maurice et de ses successeurs ne sont autre chose qu'une continuation du système de contrefaçon et d'imitation des espèces d'or impériales adopté en vue de la circulation et des transactions commerciales, facilité en outre par l'attachement des méridionaux aux souvenirs de l'*imperium*. La discussion qui a eu lieu, il y a cinq ans, à l'Institut de France, entre MM. Deloche et Robert, a jeté sur la « question Gondovald » une lumière complète [1].

Tandis qu'à Marseille et dans quelques cités, le nom du souverain de Byzance est conservé sur les monnaies sous une forme intelligible, dans d'autres localités, plus septentrionales, les monnayeurs, moins habiles, produisent des inscriptions trompe-l'œil où la légende impériale, totalement ou partiellement simulée par des lettres dépourvues de sens (fig. 170), est complétée parfois par un mot mentionnant généralement l'atelier mérovingien. Sous le rapport chronologique, les pièces de cette catégorie appartiennent à la deuxième époque du monnayage; elles sont, en effet, postérieures à 550 et ont été frappées presque toutes dans la Bourgogne, sous Gontran (561-592), ou pendant les quinze ans qui précédèrent son règne. Mais, derniers reflets de l'influence directe de Byzance, elles sont, numismatiquement, inséparables de la première période.

Fig. 170.

La monographie de ce genre de monnaies est encore à faire et celui qui l'entreprendrait atteindrait pour la science des résultats profitables. Le cadre de notre livre nous interdisant de trop nous étendre sur ce sujet, nous nous bornons à y attirer l'attention du lecteur et à citer quelques specimens choisis parmi les plus caractéristiques.

C'est ici que viennent se placer, entre autres, les tiers de sou d'or frappés à Chalon-sur-Saône par l'autorité de l'évêque et de l'Église, monuments d'importance capitale, puisqu'ils nous montrent pour la première fois le clergé en possession du monnayage. Sur l'une de ces pièces la légende de l'avers est ECLIS CAVELONO (fig. 171), sur l'autre on lit, au revers, le mot EPISCOPVS, suivi de lettres dans lesquelles on a peut-être eu tort de chercher un nom d'homme (fig. 172). Un troisième exemplaire, plus complet, réunit le droit de

1. Voyez un intéressant résumé de la discussion par M. Blancard, *La question Gondovald*, dans les *Mém. de l'Acad. de Marseille*, 1884-85.

Digitized by Google

la première pièce au revers de l'autre. Au même groupe, sur lequel nous reviendrons en parlant des types monétaires, se rattache un triens

Fig. 171.

Fig. 172.

Fig. 173.

frappé à Lausanne, dont l'inscription de l'avers, **NESNOCHNCEV**, est inintelligible, mais dont le revers porte correctement **LANSONNA CIVETATE** (fig. 173).

M. A. de Barthélemy a localisé d'une manière définitive d'intéressantes immobilisations du type de Maurice-Tibère frappées à Senez et à Venasque[1]. La croix haussée sur un globe, placée au revers, est accostée soit des lettres **SAN** pour *Sanetium*, soit de **VE** ou **VEN** pour *Vendasca*. M. de la Sizeranne a reconnu le nom de Die, **DI·A**, placé de la même manière sur un triens de sa collection[2].

§ V. — *Le système monétaire.*

SOURCES: Duchalais, *Poids de l'aureus romain dans la Gaule*, dans la *Revue numism.* de 1840, p. 261. — B. Guérard, *Polyptique de l'abbé Irminon*, t. I, *Prolégomènes*. Paris, 1844, in-4, pp. 109-158. — J.-H. Müller, *Deutsche Münzgeschichte bis zu der Ottonenzeit*. Leipzig, 1860, in-8°. — G. Waitz, *Ueber die Münzverhæltnisse in den ælteren Rechtsbüchern des Frænkischen Reichs*, dans les *Abhandlungen der Kœniglichen Gesellschaft der Wissenschaften*, de Goettingue, t. IX, 1861. — H. Grote, *Die Solidi und Denarii der Merowinger*, dans les *Münzstudien*, t. II, 1862, p. 789. — Ad. Soetbeer, *Beitræge zur Geldgeschichte des Geld- und Münzwesens in Deutschland*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. I, p. 1862.

Les Francs, comme tous les Barbares, calquèrent leur système monétaire et pondéral sur celui de l'Empire. Depuis Constantin, le sou d'or était taillé à 72 pièces à la livre et, comme celle-ci se subdivisait à Byzance en 1,728 siliques, chaque sou d'or pesait 24 siliques-poids et s'échangeait contre 24 siliques-monnaie d'argent. Le tiers de sou d'or, *triens* ou *tremissis*, formait la coupure la plus fréquemment employée.

Le plus ancien monument législatif des Francs, la loi salique codifiée

1. *Monnaies mérov. de Senez et de Venasque*, dans la *Rev. numism.*, 1885, p. 259.

2. *Un tiers de sol frappé à Die*, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1886, p. 53.

Digitized by Google

sous Clovis avant 486, nous apprend que de son temps la circulation monétaire des Gaules se composait des trois pièces suivantes :

1° Sou d'or, *solidus, aureus,* valant 40 deniers.

2° Tiers de sou d'or, *triens,* valant 13 deniers et un tiers.

3° Denier d'argent[1].

Il faut naturellement y ajouter les pièces de cuivre de différents modules, mais l'échelle de leurs valeurs respectives nous est inconnue.

Le *denier* à 40 pour un sou devait correspondre à la pièce qui avait cours à Byzance à 43 pour un sou, c'est-à-dire à la *demi-silique.* Grote a parfaitement montré la rareté de l'argent en Gaule et la nécessité d'admettre que le rapport entre les deux métaux précieux n'était pas exactement le même dans la monarchie franque que dans l'Empire.

C'est d'après le système indiqué dans la loi salique que furent strictement battues les monnaies anonymes des premiers rois mérovingiens et les excellentes pièces d'or de Théodebert; mais cette situation n'était pas durable. En effet, dans les régions de la Gaule en relations commerciales habituelles avec l'Orient, les agioteurs devaient inévitablement se livrer à un drainage de l'or et à son remplacement par l'argent apporté de Byzance. Aussi voyons-nous, de bonne heure, les monnayeurs francs affaiblir les *sous* et les *triens* en leur conservant toutefois, malgré la réduction ainsi faite, leur taux de 40 deniers. Ainsi que l'a constaté Duchalais, le premier affaiblissement légal remonte à la seconde partie du VIe siècle, c'est-à-dire au temps où régnait à Byzance l'empereur Maurice Tibère et, fait à noter, il commence dans l'atelier de Marseille. Le sou d'or fut descendu au poids de 21 siliques et le triens à 7 siliques, affaiblissement souvent constaté sur les espèces elles-mêmes par des notations numérales inscrites dans le champ du revers[2]. Cette révolution donna naissance au système franc proprement dit et produisit ces *solidi franci* dont parle, dans son *Recueil de formules,* le moine Marculfe qui vivait, à ce qu'on croit, au VI siècle[3]. Quelle que soit la prudence avec laquelle il faille faire usage des pesées, nous constaterons que sous Théodebert le poids des sous d'or varie de 4 gr. 29 à 4 gr. 42, et que sous les rois postérieurs à la réforme, il descendit entre 3 gr. 40

1. Voici les passages de la loi salique qui nous intéressent: « *40 denarii qui faciunt solidum unum* » (II, 5). — « *Trientem, quod est tertia pars solidi, id est 13 denarii et tertia pars unius denarii* (XLI, 15).

2. Quelques-unes des pièces déjà reproduites dans les précédents §§ montrent des indications numérales. Voy. XXI sur la fig. 161; VII sur la fig. 184.

3. Voici le passage de Marculfe: « *Similiter dono tibi in auro vel argento solidos Francos tantos* ». Cf. *Formul. Lindenbrog.* LXXXII.

Digitized by Google

et 3 gr. 87. Pendant cette nouvelle période, la frappe du sou fut pour ainsi dire complètement suspendue, tandis qu'une production surabondante fut réservée aux triens. Ceux-ci devinrent la monnaie mérovingienne par excellence.

L'affaiblissement de la fin du VIe siècle ne fut pas le seul que subit l'or mérovingien. A mesure que le prix de l'argent s'abaissa, par suite d'importations successives et de la mise en œuvre des mines de Melle, l'or des triens devint de plus en plus allié. Grâce à cet expédient, l'équivalence entre le sou et 40 deniers, fixée par la loi salique fut sauvegardée jusqu'à la fin de la première race. Les capitulaires de Charlemagne parlent jusqu'en 816 des anciens *solidi* à 40 deniers.

Le système monétaire arrêté par la loi salique, se maintint donc avec fixité pendant toute la durée de l'époque mérovingienne, et dans toutes les parties de la monarchie franque. Malgré la dissémination surprenante des ateliers, malgré les divisions du pays en royaumes souvent hostiles, malgré les droits monétaires concédés aux églises, il ne surgit jamais de systèmes monétaires locaux, comme nous en verrons se multiplier dès les débuts des temps féodaux.

Ce fait semble d'autant plus remarquable que la manière de compter de la plus grande partie des peuples compris dans l'Austrasie n'était pas celle des populations gallo-romaines et de leurs vainqueurs, les Francs Saliens. Les Germains avaient appris à connaître la monnaie au temps de la République romaine, c'est-à-dire à une époque où Rome faisait usage de l'étalon d'argent. Tacite raconte que de toutes les monnaies romaines, les pièces à bords dentelés en manière de scie étaient acceptées de préférence par les populations teutonnes : « *Argentum magis quam aurum sequuntur... Pecuniam probant veterem,* SERRATOS *bigatosque.* » Les *nummi serrati* étaient appelés *saigae,* scies, par les Germains et, dans la suite, le mot *saiga* devint synonyme de *denarius*.

Les anciens deniers romains, du moins ceux frappés après la réforme de Néron, valaient intrinsèquement le triple de la demi-silique byzantine, ou, si l'on veut, le triple du *denarius,* tel que l'entendait la loi salique. Il en fallait donc, dans l'Empire, seize pour faire l'équivalent d'un sou d'or, et treize un tiers, en Gaule, sous les premiers rois mérovingiens. Dans les pays germaniques, les rives du Rhin et la Bavière, le taux de l'argent semble avoir été plus élevé qu'en Orient et en Gaule. On voit, en effet, dans les lois des Ripuaires, des Bavarois et des Allemands que le sou n'y valait que 12 *deniers-saigae,* c'est-à-dire 36 deniers mérovingiens.

Voici les différents textes qui nous renseignent sur la manière de compter dans les pays habitués à la *saiga :*

Digitized by Google

Lex Ripuaria. — « *Pro solido duodecim denarios* » (Tit. XXXVI, 12.) — « *Tremissem, id est quatuor denarios* » (XXIII).

Lex Baiwariorum. — « *Una saiga, id est : tres denarios.* » — « *Solidum quod sunt tres tremissos* » (IX, 2).

Lex Alamannorum. — « *Saiga est quarta pars tremissis, hoc est : denarius unus; duo saigae duo denarii dicuntur; tremissis est tertia pars solidi et sunt denarii quatuor* » (VI, 2).

Le désir de faire concorder les données de la loi salique avec celles des autres lois germaniques a donné lieu à des systèmes multiples et également inadmissibles; presque tous les auteurs qui se sont occupés de la question sont d'un avis divergent. B. Guérard[1] et ceux qui ont suivi son système croient qu'à côté du sou d'or de 40 deniers, *monnaie réelle*, il existait chez les Ripuaires et les Allemands un sou d'argent de 12 deniers *monnaie de compte*. Nous avons adopté, dans les lignes qui précèdent, la plupart des idées de H. Grote; cet érudit a sur les autres l'avantage d'être numismate, de tenir compte des monnaies et des textes, et de chercher dans ceux-ci non la lettre, mais l'esprit.

1. Le système de Guérard a été développé dans les *Prolégomènes* du *Polyptique de l'abbé Irminon;* il comprend quatorze propositions dont les dix suivantes se rapportent à l'époque mérovingienne :

I. Les deniers mérovingiens, soit qu'ils fussent de 40 au sou d'or, ou de 12 au sou d'argent, étaient de même espèce et de même valeur.

II. Le poids moyen du triens fut de 23 grains et demi, et celui du sou d'or de 70 grains et demi.

III. Le denier moyen de la première race pèse de fait 21 grains et demi environ.

IV. Le denier moyen et légal descendit jusqu'à 20 grains et demi sous la première race.

V. Sous le roi Pépin, la taille fut d'abord conforme à celle de la première race.....

VI, VII et VIII. (La fin de la 5e proposition et les propositions 6 à 8 sont relatives au monnayage carolingien.)

IX. La monnaie d'or fut abolie par le roi Pépin.

X. Les sous en usage dans la loi des Ripuaires étaient des sous d'or.

XI. L'or valait douze fois plus que l'argent sous les Francs.

XII. La valeur intrinsèque du denier légal est de 23 centimes et 19 centièmes sous la première race..... La valeur intrinsèque du sou d'or mérovingien est de 9 francs 28 centimes.

XIII. La valeur relative du denier fut, sous la première race, de 2 fr. 23 cent..... La valeur relative du sou d'or était de 90 fr.

XIV. (Cette proposition est relative au monnayage carolingien).

Digitized by Google

DEUXIÈME ÉPOQUE

LE MONNAYAGE FRANC, DEPUIS LE MILIEU DU VIe SIÈCLE JUSQU'A L'AVÈNEMENT DES CAROLINGIENS

§ Ier. — *Les monnaies à noms de rois.*

SOURCES : Le Blanc, *Traité historique des monnoyes de France.* Paris, 1690, in-4°. — A. de Longpérier, *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau.* Paris, 1848, in-8°. — De Ponton d'Amécourt, *Descritpion raisonnée des monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. IV, 1873-76. — Keary, *The coinage of Western Europe from the fall of the Western Empire under Honorius to its reconstruction under Charles the Great.* Londres, 1879, in-8°.

Nous avons vu paraître sur deux monnaies du roi Childebert Ier la signature de personnages que les pièces postérieures ou contemporaines appellent *monetarii.* Pendant la seconde époque du monnayage mérovingien, qui s'ouvre vers le milieu du VIe siècle pour terminer avec la chute de la race de Clovis, ces *monetarii* signent pour ainsi dire seuls les espèces. La présence du nom royal sur le signe d'échange, qui était de règle sous Théodebert, constitue désormais une véritable exception et ne semble avoir, le plus souvent, d'autre cause que le caprice des monnayeurs ou, dans certaines régions comme la Provence, qu'une continuation presque inconsciente des mœurs romaines.

Nous expliquerons, dans le prochain paragraphe, le rôle des monétaires et l'organisation probable du monnayage mérovingien pendant cette vaste période de près de trois siècles. Nous nous bornerons, en ce moment, à donner par ordre chronologique la nomenclature des rois mérovingiens avec l'indication des espèces signées de leurs noms. M. de Ponton d'Amécourt avait préparé un mémoire très complet sur les monnaies de la première race à indication royale. La mort de cet éminent numismate est venue arrêter la publication de ce livre auquel notre travail n'a pas la prétention de suppléer.

Clotaire Ier, fils de Clovis, d'abord roi de Soissons, puis maître de toute la monarchie, de 558 à 561.

Clotaire Ier semble avoir, à l'exemple de Childebert Ier, commencé son monnayage par l'émission, dans les villes importantes de ses États, de pièces au nom de Théodebert Ier, particularisées par la présence d'un monogramme. Nous avons rappelé dans notre précédent paragraphe, p. 60, cette hypothèse très vraisemblable.

Digitized by Google

Rois Mérovingiens :

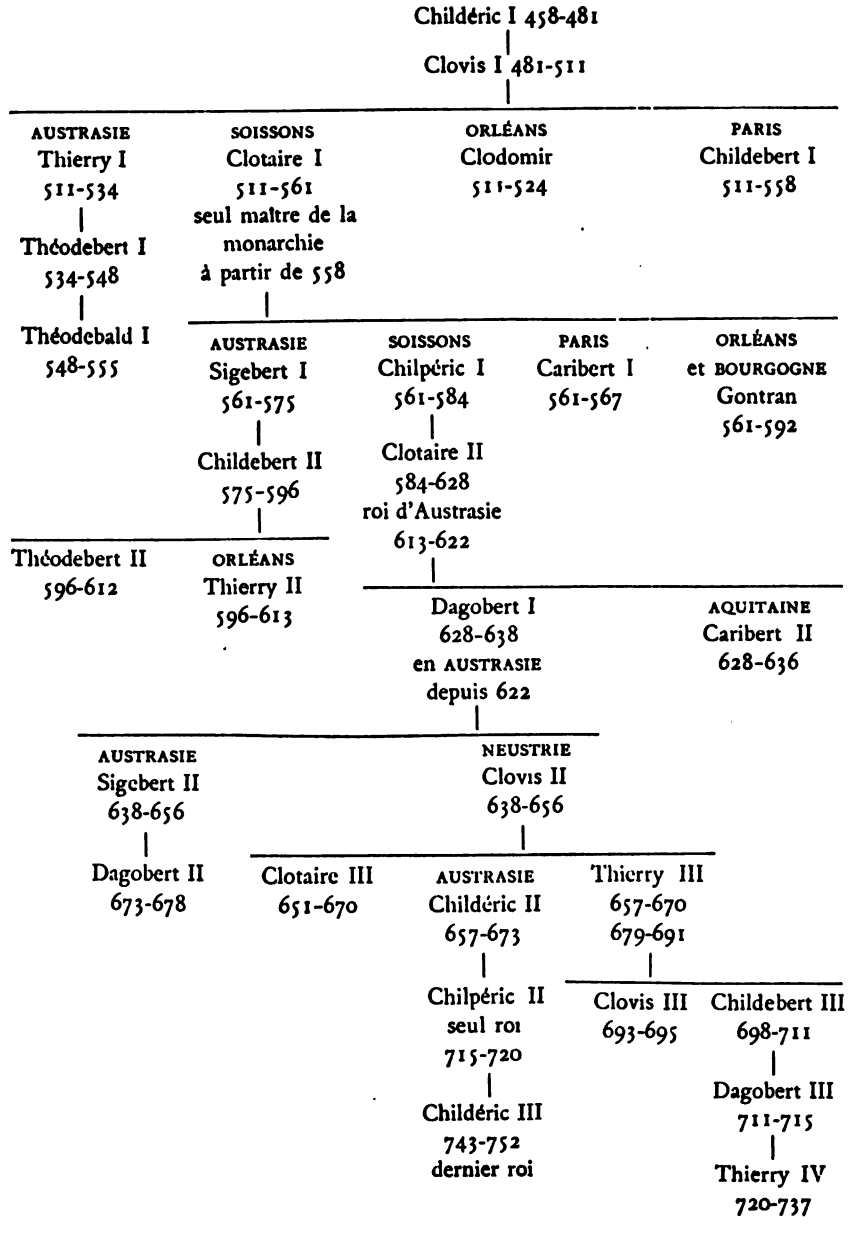

Digitized by Google

Après l'année 558 et avant peut-être, le roi franc eut probablement des espèces à son nom, mais ces monnaies n'ont pas encore été retrouvées. M. d'Amécourt inclinait à attribuer à Clotaire Ier un tiers de sou de Chalon-sur-Saône, mais la découverte des monnaies de Gontran, dont nous parlerons plus loin, rend cette opinion inadmissible; la pièce porte en effet une croix au revers, au lieu de l'ancienne Victoire; or ce type ne fut abandonné qu'au milieu du règne de Gontran. Le Clotaire de Chalon appartient évidemment à Clotaire II.

Sigebert Ier, fils de Clotaire Ier et roi d'Austrasie (561-575), frappa à Toul, TVLLO, un triens où son nom, SIGIBERTVS REX, est claire-

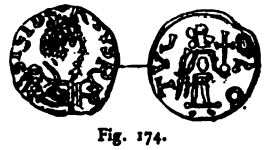

Fig. 174.

Fig. 175.

ment écrit; le type de cette remarquable monnaie reproduit au revers une Victoire très dégénérée (fig. 174).

Le Sigebert de Toul fut publié pour la première fois par M. Robert, dans la *Revue numismatique* de 1868. Dès 1844 le même recueil fit connaître un triens du même roi qui a été attribué à l'atelier de Trèves; à l'avers, autour du buste de profil, on lit SIGIBERTVS REX; du côté de la Victoire, la légende circulaire donne le nom d'un monétaire: MANOBIO (fig. 175).

La collection Dassy renfermait un tiers de sou de Sigebert Ier, laissé par de Longpérier parmi les inexpliqués, mais que M. d'Amécourt attribuait à Reims; la légende du revers serait en effet, suivant lui, DACCH· REMVS CIVVT, ce qui donne le nom d'un monétaire, Daccho, suivi du nom de la cité. Le type est le même que celui des deux pièces précédentes: le buste et la Victoire à droite.

Chilpéric Ier, fils de Clotaire Ier et roi de Neustrie (561-584) n'est pas représenté jusqu'à ce jour dans les collections numismatiques.

Caribert Ier, fils de Clotaire Ier et roi de Paris (561-567), laisse, comme son frère Chilpéric, une place vide.

Gontran, fils de Clotaire Ier fut roi d'Orléans et de Bourgogne (561-593). Le Blanc a publié un triens de Gontran frappé à Sens. Le droit porte : GVNTHACHRAM R et un buste à droite; le revers SENONI CIVITA et une Victoire crucigère très dégénérée. Cette pièce est aujourd'hui perdue.

Digitized by Google

Le musée de Madrid renferme deux précieux tiers de sou de Gontran, dont nous reproduisons ici la figure. L'un, aux types du buste et de la

Fig. 176.

Fig. 177.

Victoire, porte **GVNTHACHARANNV** (fig. 176); l'autre, au revers de laquelle la Victoire a fait place à la croix, offre le nom royal sous une forme plus moderne : **GVNTHRAMNV**... (fig. 177). Ces monnaies, dont l'importance pour la chronologie de la numismatique mérovingienne n'échappera à personne, puisqu'elle détermine l'époque exacte de la substitution, en Bourgogne, de la croix à la Victoire, paraissent sortir l'une et l'autre de l'atelier de Chalon-sur-Saône. L'initiale de cette ville figure dans le champ du droit de la première et son nom se soupçonne presque en entier au revers de la seconde, dans la fin de la légende..... **CAVILII**.....

Childebert II, fils de Sigebert Ier (575-595), régna d'abord sur l'Austrasie, puis sur le royaume d'Orléans après la mort de Gontran.

Sur un de ses tiers de sou, frappé au début de son règne, Childebert II reproduit le type de la Victoire de profil que nous avons vu employé sans exception par les monnayeurs de Sigebert Ier. La légende du droit est **HILDEBERTVS** sans qualification; au revers, on lit **CHRAMNVS** autour de la Victoire et, à l'exergue, la reproduction de l'indication **CONOB** qui figure sur les prototypes romains (fig. 178). Lorsqu'en 1842, M. Robert publia cette curieuse monnaie, il l'attribua à Childebert Ier et à son neveu, le malheureux Chramne. Cette conjecture reçut successivement l'approbation de Longpérier, de Charles et de François Lenormant, mais elle fut contestée par B. Fillon qui se refusa à voir dans *Chramnus* autre chose qu'un monétaire. L'opinion de Fillon semble devoir être définitivement adoptée, malgré tout ce que celle de M. Robert a de séduisant. Il paraît certain aujourd'hui que si Chidebert Ier mit une marque personnelle sur quelques-unes de ses pièces, ce fut toujours sous la forme modeste d'un monogramme : Théodebert fut le seul mérovingien de son temps qui se crût assez de prestige pour substituer sur les monnaies d'or son nom à celui de l'Empereur.

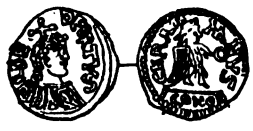

Fig. 178.

Le nom de Childebert II est écrit au génitif: + **CHILDBERTI**, sur

Digitized by Google

un triens de Tours au revers duquel le graveur a représenté un quadrupède monstrueux, sorte de dragon dont les pattes sont munies de griffes

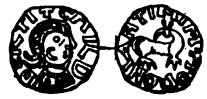

Fig. 179.

Fig. 180.

et la tête armée d'un bec. La légende donne à la fois l'indication de l'atelier et la signature du monétaire : + TORONI ANTIMI M (fig. 179).

L'atelier de Rodez, la *civitas Rutenorum,* fournit pour le règne de Childebert II deux pièces caractérisées par la présence, à l'avers, d'un buste de face de style wisigoth et, au revers, d'un monogramme où l'on a proposé de retrouver les éléments du nom de lieu[1]. Les légendes présentent deux variantes :

+ CHILDBERTVM — ...OGOMERIG MON

CHILDEBERTVS — MARETOMOS FESET. (Fig. 180.)

A. de Longpérier, qui a le premier fait connaître ce dernier triens, l'attribue à Childebert Ier ; mais son attribution n'a pas résisté à un examen ultérieur. Il la combat du reste lui-même en faisant remarquer que l'usage d'un type wisigoth est très naturel sous Childebert II, dont les relations avec l'Espagne furent rendues fréquentes par son mariage, contracté en 580 avec la fille de Léovigilde.

La collection d'Amécourt renferme un triens que son propriétaire classait également à la cité des Rutènes. En voici la description : .....DIBIRTHVS RIX. Croix élevée sur un globe et accostée de R-V. Revers : MAVRINO... Victoire dégénérée à gauche. L'attribution de cette pièce à Rodez nous paraît très douteuse, bien qu'elle ait reçu l'approbation, assez hésitante, il est vrai, de M. Ch. Robert.

Les planches de Bouteroue et de Le Blanc reproduisent un triens de Childebert II frappé à Arles, dont les exemplaires originaux ne sont plus connus aujourd'hui. Le nom du roi se lit autour du buste à droite sous la forme : CHILDEBERTVS REX ; le revers porte le chrisme accosté de A-R, et la légende : ARELATO CIVIT.

Un autre triens, déjà connu de Le Blanc, et dont un exemplaire existe au Cabinet de France, porte les indices non équivoques de l'atelier de Clermont en Auvergne, les lettres AR CI superposées, pour *Arverni civitas* (fig. 181).

Fig. 181.

1. P.-Ch. Robert, *Numismatique de la Province de Languedoc.* II, *Période wisigothe et franque.* Toulouse, 1879, p. 58.

Digitized by Google

Clotaire II, fils de Chilpéric Ier, roi de Soissons à partir de 561, devint souverain de la Bourgogne en 593, après la mort de Gontran. De 613 à 622, toute la monarchie fut réunie sous son sceptre.

Clotaire II eut à Marseille un monnayage fécond. Le seul trésor découvert en juin 1866 à Wieuwerd, en Frise[1], renfermait neuf *sous d'or* et deux *triens* frappés dans l'antique cité phocéenne. Le type, très uniforme, se compose à l'avers d'un buste à droite; au revers, de la croix haussée sur un globe et accostée de M-A et parfois d'indications numérales. Les légendes (fig. 182) répètent le nom du prince des deux côtés de la pièce ou font allusion, au revers, à des victoires remportées par le monarque franc :

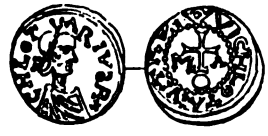

Fig. 182.

CHLOTARIVS REX — CHLOTARI VICTVRIA
CLOTARIVS REX — CHLOTARI VICTVRIA
CHLOTARIVS REX — CHLOTARIVS REX
CHLOTARIVS REX — VICTVRIC NIOVƆO

A ces légendes, Leblanc ajoute encore VICTORIA GOTHICA, mais, ainsi que l'a déjà fait remarquer Ch. Lenormant, il est certain que nous sommes en présence d'une mauvaise lecture.

Les types usités à Arles et à Viviers ne diffèrent de ceux de Marseille que par la présence au revers des lettres A-R ou VI-VA au lieu de M-A. De la première de ces villes il existe, outre un certain nombre de *triens* rarissimes, un *sou* d'or (fig. 183) qu'un orfèvre mérovingien a transformé en chaton d'anneau. De la seconde, on possède des *triens* dont la légende du revers, CLOTAR · A · ROTHIV pour *Clotarii Victoria,* est partiellement rétrograde (fig. 184).

Fig. 183.

Une curieuse influence wisigothe se fait sentir dans l'inscription HINCLITVS ET PIVS placée sur le *triens* frappé par Clotaire II à Uzès (fig. 185); cette formule constitue un emprunt aux monnaies du roi Léovigilde (573-586).

Sur toutes les monnaies de Clotaire II qui précèdent, nous n'avons rencontré aucun nom d'homme autre que celui du roi; si nous quittons la Provence et le Languedoc pour passer à des ateliers de régions plus

1. J. Dirks, *Trésor de Wieuwerd* dans la *Rev. belge de numism.*, 1867, p. 149.

Digitized by Google

septentrionales, nous voyons les signatures de monétaires apparaître

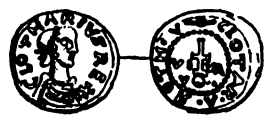

Fig. 184.

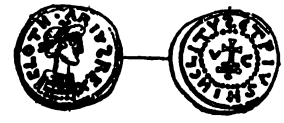

Fig. 185.

parfois à côté de la mention royale. Un *triens* d'Embrun (fig. 186), où le nom de Clotaire est écrit CHLOTHACHARIVS RIX, porte au revers + AVNEBERTO MVNETARIO; l'atelier est indiqué aux côtés de la croix par les lettres E-B. Un *triens* de mauvais style attribué à Grenoble

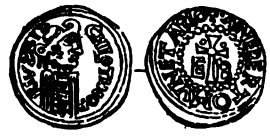

Fig. 186.

Fig. 187.

(fig. 187), à cause des lettres G-R posées de même façon, est signé par le monétaire Lioncius.

Nous avons dit plus haut la raison péremptoire pour laquelle on devait refuser à Clotaire Ier un tiers de sou de bonne gravure frappé à Chalon-sur-Saône. Cette pièce porte le nom de l'atelier : CAVILONNOFIT autour du buste et le nom du roi + CHLOTHARIVS REX autour d'une croix accostée des lettres C-A et posée sur trois degrés. L'attribution à Clotaire II est très plausible.

Il nous reste à citer, pour achever l'énumération des monnaies attribuées à ce roi, un triens émis dans un atelier fort rare de la série mérovingienne, à Saint-Yrieix. Voici la description de cette pièce dont la lecture est due à de Longpérier : AREDI rétrograde. Buste à droite. ℟: .....HL...TARIO. Croix dans une couronne.

Ce triens pourrait bien appartenir à Clotaire III. Il est du reste assez difficile de faire entre les deux derniers rois du nom de Clotaire la répartition des pièces qui leur appartiennent. L'étude de quelques trouvailles permettrait seule de décider la question et, malheureusement, pour la période mérovingienne, la plupart des monuments numismatiques nous sont rendus isolément par la terre.

Théodebert II, fils de Childebert II (595-612), ne nous donne qu'une monnaie jusqu'à ce jour : un triens frappé à Clermont-Ferrand par le monétaire Manileobus. L'exemplaire conservé au cabinet de France porte du côté du buste D. THEODOBERTVS REX; au revers le champ

Digitized by Google

est occupé par les mots AR· CIVIT en deux lignes et la légende circulaire donne : MANILEOBO MON.

Une pièce analogue publiée par M. Robert[1] semble porter, au lieu du nom de Théodebert II, celui de son frère Thierry II, mais nous croyons, avec M. d'Amécourt, que la légende lue THIOD... DIRII par le savant académicien sur un exemplaire fruste et rogné est, en réalité, THIOD... BIRTI.

Dépouillé de la pièce qui précède, il ne resterait à *Thierry II,* fils de Childebert II (596-613), qu'un triens portant TEVDERIC autour d'un profil barbare et ARASTES autour d'une croix chrismée. Mais nous ne croyons pas à la possibilité d'admettre, comme le fait M. Keary, cette pièce dans la série royale; ARASTES est le nom d'un monétaire et TEVDERIC l'abréviation du nom de localité, bien connu dans la série mérovingienne : *Teudericiacum* ou *Teodericiacum.*

Dagobert Ier, fils de Clotaire II (622-638), fut couronné roi d'Austrasie en 622, succéda à son père comme roi de Neustrie et d'Austrasie en 628 et soumit, en 631, la portion du royaume qui avait échu à son frère Caribert.

« Il nous reste, dit Le Blanc, quantité de monnoyes qui portent le « nom de Dagobert. Je crois que la plupart sont de Dagobert Ier qui « régna fort longtemps sur toute la monarchie, au lieu que Dagobert II « ne posséda qu'un petit état le long du Rhin, pendant l'espace de six « ou sept ans, et que Dagobert III ne régna environ que cinq ans sous « la tutelle des maires du palais. » L'observation de Le Blanc est fort judicieuse et le nombre des pièces dagobertines qui sont à classer au deuxième et au troisième roi mérovingien du nom est des plus restreint.

La série de Dagobert Ier s'ouvre par une pièce frappée à Limoges qui, par son type et ses légendes, occupe une place à part dans la numismatique de la première race. Voici la description de ce curieux monument, découvert en Angleterre non loin de Wibeldon, au comté de Surrey, et qui est aujourd'hui un des joyaux du médaillier national de France : Au droit, un buste à vêtement très orné laissant voir le bras gauche qui élève un sceptre; autour du champ : + LEMMOVIX AGVSTOREDO ANSOINDO MO ; au revers, une croix potencée dont la haste pénètre dans une couronne et qui est posée sur une base doublée d'une rangée de perles; la croix est cantonnée des quatre syllabes suivantes : IN-CI-VI-FIT ; elle est enfermée dans un grénetis, ouvert à

1. *Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Regnault.* Metz, 1851, p. 11.

Digitized by Google

sa base, pour laisser passer un grand alpha surmonté d'un oméga retourné. Les légendes sont : + DOMNVS DAGOBERTHVS REX FRANCORVM (fig. 188). Originairement, la pièce était enchassée dans trois rangées de grenetis, mais cet encadrement a en partie disparu. Le poids de cet aureus est d'environ un sou d'or et demi. M. Deloche a parfaitement établi[1] que ce monument ne pouvait être une monnaie, et devait être considéré comme une sorte de médaille; mais nous ne saurions cependant le suivre, lorsqu'il tente de lui attribuer la portée commémorative d'une pièce frappée à l'occasion du passage de Dagobert Ier à Limoges ou de la réunion de l'Aquitaine aux États de ce prince. Le fait de la découverte de l'aureus en Angleterre indique bien plutôt qu'il a été battu dans le but d'être offert par le roi des Francs à quelque prince anglo-saxon. Ce genre de cadeaux était fort en usage à Rome et à Byzance, et les rois francs avaient très probablement emprunté aux empereurs une coutume parfaitement en harmonie avec le faste de la souveraineté.

Fig. 188.

Les monnaies signées par Dagobert Ier se répartissent sur un très grand nombre d'ateliers que nous allons successivement passer en revue en commençant par l'atelier de la capitale. On connaît deux triens frappés à Paris. Le premier, publié par Leblanc, porte à l'avers la légende PARISI CIV... autour d'un buste diadémé à droite. Au revers, le nom du roi DAGOBERTVS REX occupe le pourtour, tandis qu'au centre du champ une croix, élevée sur la branche médiane d'un oméga, est accostée des syllabes : ELI-GI.

M. d'Amécourt a fait connaître une autre pièce frappée, non plus dans l'atelier de la cité parisienne, mais dans celui du palais royal : DAGOBERTHVS RX. Buste à droite. Revers : MONETA PALATI. Croix chrismée sur deux degrés; dans le champ ELI-GI[2]. On peut encore rattacher à la série parisienne le triens donné par Le Blanc où le nom DAGOBERTVS est écrit autour du buste, tandis qu'au revers, autour d'une croix ancrée accostée de ELI-GI, on lit REX FELICC.....

Toutes ces monnaies portent le nom d'un monétaire appelé *Eligius*.

1. M. Deloche, *De l'Association sur un sou d'or mérovingien du nom gallo-romain et du nom plus récent d'une ville gauloise* dans la *Rev. archéologique*, octobre 1878.

2. *Monnaies de l'école palatine* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.* 1885, p. 271, pl. III, n° 4.

Digitized by Google

L'identification de ce personnage avec saint Eloi était considérée depuis deux siècles comme un point définitivement acquis à la science, lorsque M. de Barthélemy, crut pouvoir la révoquer en doute. « Il me semble, « dit-il, qu'il n'est permis d'admettre qu'avec la plus grande réserve la « conjecture d'après laquelle saint Eloi aurait signé des monnaies. Si le « nom d'Eligius paraissait exclusivement sur des monnaies de Dago- « bert Ier, on pourrait hésiter; mais on le lit fréquemment, bien que « les noms royaux soient rares dans la numismatique mérovingienne, « sur des triens de Clovis II, qui régna de 638 à 656. Saint Eloi ayant « été élu évêque de Noyon vers 640, il me semble difficile d'admettre « qu'il ait été monnayer sous Clovis II; d'ailleurs, saint Ouen, son ami « et son contemporain, à qui nous devons tant de détails sur sa vie, qui « nous parle même de son habileté dans l'art de l'orfèvrerie, ne fait « aucune allusion à la part qu'il aurait prise à la fabrication matérielle « des monnaies royales. »

Dans une note aussi spirituelle que savante, M. d'Amécourt n'a pas craint de s'élever contre les savants qui poussent jusqu'à l'excès la rigidité scientifique, et, réunissant tous les arguments qui plaident en faveur de l'identité d'Eligius et de saint Eloi, il nous semble avoir clos définitivement le débat. On nous saura gré de rappeler ici le passage de son travail dans lequel il expose le parallélisme des faits certains qui se rattachent à l'Eligius évêque-ministre et l'Eligius monnayeur, en supposant que ces deux personnages soient distincts. « Douze cents noms composent la liste des monnayeurs connus jusqu'à « ce jour; ces douze cents noms désignent plus de douze cents indi- « vidus parce qu'il y eut beaucoup d'homonymes; mais un seul « monétaire s'est appelé Eligius, l'unité de son œuvre en donne la « certitude.

« L'histoire, de son côté, signale un très grand nombre de person- « nages ayant vécu dans le même temps, des ducs, des ministres, des « comtes, des saints au nombre de plus de mille, des évêques, des « leudes, des hommes de tout rang; on peut sans exagération évaluer « leur nombre à six mille....; les homonymes sont donc encore là « très nombreux; mais un seul homme ayant quelque notoriété porte « le nom d'*Eligius,* c'est l'évêque de Noyon. L'un Eligius était mo- « nétaire, l'autre était orfèvre et les mêmes hommes exerçaient en « ce temps-là les professions de *monetarii* et de *fabri aurifices*. Le « monétaire vivait de 610 à 650; l'évêque orfèvre vivait en même « temps. Le monétaire exerçait son industrie à Paris; l'évêque or- « fèvre habitait Paris. Le monétaire a fait une apparition à Marseille « où il a signé des espèces; l'évêque orfèvre a été faire un voyage en

Digitized by Google

« Provence et à Marseille. Le monétaire dirigeait l'atelier du Palais; « l'évêque orfèvre habitait le Palais. Le monétaire a associé son nom « aux noms des rois Dagobert et Clovis II...; saint Eloi a été le « ministre des mêmes rois Dagobert Ier et Clovis II[1]. Le monétaire « a été fonctionnaire du palais; non seulement il a présidé l'atelier « particulier du Palais et de l'Ecole du roi, mais encore il a occupé un « rang unique et exceptionnel; seul entre tous les monétaires, il a « inscrit son nom sur une ligne horizontale au milieu du champ « des monnaies.... Saint Eloi a vécu dans l'intimité de quatre rois « successifs, dignitaire de l'Ecole et prenant part à tous les actes royaux. « Le monétaire était un très habile orfèvre, car il a produit des types « qui par leur art et leur élégance sont au premier rang parmi les « types mérovingiens; il a même eu le génie de son art puisqu'il a « créé des types nouveaux, notamment celui de la croix ancrée..... « Saint Eloi de son côté était un élève éminent de l'orfèvre monétaire « Abbon, exercé par conséquent, par le fait même de son apprentissage, « à l'art de battre monnaie[2]. »

Est-il besoin maintenant de demander si le monétaire Eligius et le ministre Eligius sont le même personnage? Pour notre part, nous ne le pensons pas. L'identité du monétaire et de saint Eloi est un des faits les plus nettement démontrés de l'histoire numismatique de France.

Sur les tiers de sol les plus anciens frappés à Marseille sous Dagobert Ier, aucune mention de monétaire n'est faite. Du côté du buste, on lit **DAGOBERTVS REX**; au revers, nous retrouvons l'ancien type marseillais, la croix haussée sur des degrés et accostée de **M-A**, avec l'antique formule : ..... **VICTVRIA** comme légende circulaire. Les monnaies signées par saint Eloi comprennent des sous d'or et des triens. Leur type est le même que celui des pièces précédentes, mais le nom **ELEGIVS MONE** remplace au revers la légende **VICTVRIA**.

Dans les limites du Languedoc[3] trois ateliers, Viviers, Uzès et une localité du Gévaudan ont frappé des triens de Dagobert Ier. Dans la première de ces cités le type est presque identique à celui de Marseille; à l'avers, le buste avec **DAGOBERTVS**; au revers, une croix haussée sur un globe accostée de **VI-V** et placée dans un grenetis. Le

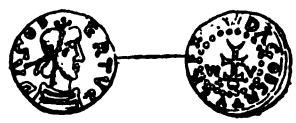

Fig. 189.

1. Cf. sous notre fig. 196, un triens d'Eligius frappé sous Clovis II.

2. *Les monétaires francs. Encore Abbon et saint Éloi,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1882, p. 79-81.

3. P.-Ch. Robert, *Numism. de la Province de Languedoc.* II. *Période wisigothe et franque.* Toulouse, 1879, in-4°, passim.

Digitized by Google

nom du souverain est répété de ce côté de la pièce, suivi cette fois du titre de REX (fig. 189).

Le tiers de sou d'Uzès, conservé au Cabinet de France, était déjà connu des anciens auteurs qui ont écrit sur les monnaies royales. La curieuse légende du revers, DEVS REX, est expliquée par Le Blanc comme une marque de reconnaissance envers l'Éternel qui avait rétabli Dagobert Ier, contre toutes les apparences, dans une partie du royaume de son père. L'attribution à Uzès des lettres V-C n'a été proposée que de nos jours, mais déjà Bouteroue voyait dans ces deux sigles l'indication d'un atelier (fig. 190).

Le tiers de sou frappé dans une localité du Gévaudan par Dagobert Ier a reçu des attributions multiples. Il y a cinquante ans à peine,

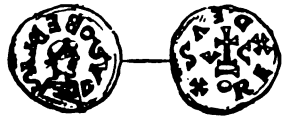

Fig. 190.

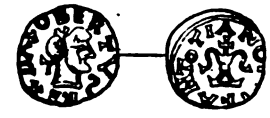

Fig. 191.

on y voyait une pièce battue à Gand, mais cette opinion n'est pas soutenable : il s'agit bien ici d'un produit d'un atelier situé non loin de Bannassac. La légende du revers CANTOVIANOI FIT. FANTOTIANO.... ou LANTOTIANO.... ne présente malheureusement pas de lecture certaine (fig. 191).

Si l'on remonte vers le nord, dans le bassin du Rhône, deux villes sont connues aujourd'hui pour avoir émis sous Dagobert Ier des espèces à mention royale : à Embrun, nous trouvons un triens de la collection d'Amécourt signé par le monétaire Donatus; à Saint-Maurice en Valais, l'antique *Agaunense monasterium*, d'autres triens portent DAGOBERTVS RIX du côté du buste et ROMANOS MV. ACAVNINSIS autour de la croix accostée de l'indication V-II. C'est un exemplaire mal lu de la pièce d'Agaune que M. Keary a voulu attribuer à Mayence.

Le numismate lorrain, Mory d'Elvange, dont les manuscrits sont conservés à la bibliothèque de Nancy, avait rencontré un tiers de sou de Dagobert Ier frappé à Verdun : DAGOBERTVS-VIRIDVNVM CIV. La trace de cette pièce a été perdue; aucune collection actuelle ne la renferme. Peut-être Mory d'Elvange nous a-t-il donné une mauvaise lecture. Quoi qu'il en soit, si Verdun était dépouillé de ce tiers de sou, son nom n'en resterait pas moins au nombre de ceux des villes ayant fourni des pièces dagobertines. MM. Fillon, d'Amécourt et Robert sont unanimes pour attribuer à la cité meusienne un triens du monétaire Ordagparius : + DAGOBERTHVS REX — + ORDAGPARIO MN

Digitized by Google

(fig. 192). Le style de cette pièce se rapproche beaucoup, en effet, de celui de l'Austrasie.

C'est également par analogie de style qu'on a classé à Cologne un très beau tiers de sol que signe le monétaire Amolenus : + AMO-

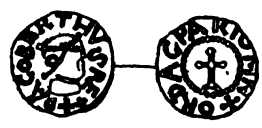

Fig. 192.

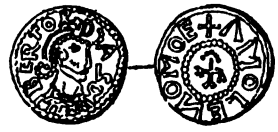

Fig. 193.

LENO MOE. Par une véritable anomalie épigraphique, le nom du roi + DAGOBERTO R est écrit à l'ablatif comme celui du monétaire (fig. 193).

Gemellus est connu comme monétaire tourangeau. On est donc fondé à classer à Tours le triens sur lequel son nom, GEMELLVS, entoure un buste à droite, tandis qu'au revers, DAGOBERTVS RE accompagne une croix placée sur un degré et accostée de deux points. De Longpérier, dans le Catalogue Dassy, attribue cette pièce à Dagobert III, mais elle est d'assez bon style pour qu'avec M. d'Amécourt, nous la laissions au roi contemporain de saint Eloi.

Il nous reste, pour terminer cette revue des monnaies de Dagobert Ier, à faire une excursion dans le Cenomannicúm. Un triens de Dagobert, sans indication locale, est signé au revers par le monétaire Margisilus, dont le nom se lit sur tous les produits de l'atelier d'*Alaona, vicus* qui paraît pouvoir être identifié avec Allonnes, non loin du Mans[1].

Nous croyons pouvoir nous dispenser de citer ici quelques monnaies incertaines attribuées à Dagobert Ier, par exemple les triens donnés par M. d'Amécourt à Cormes et à Clermont, une pièce citée par M. Keary comme portant le nom de Chalon-sur-Saône, différents tiers de sou, évidemment mal lus, publiés par Le Blanc. La numismatique du protecteur de saint Éloi est assez riche pour qu'on ne soit pas obligé de la grossir de monuments sur l'attribution desquels la science n'est pas définitivement fixée.

Caribert II (628-631), fils de Clotaire II, roi d'Aquitaine. A sa mort ses États furent réunis à ceux de son frère Dagobert Ier.

L'atelier de Bannassac, en Gévaudan, nous a laissé de nombreux triens du roi Caribert II. Leur type est caractérisé par la présence à

1. De Ponton d'Amécourt, *Recherche des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*. Le Mans, 1883, in-8°, p. 75.

Digitized by Google

l'avers d'une tête diadémée à droite, et au revers par un calice surmonté d'une petite croix. Les légendes présentent trois combinaisons diverses[1] : le roi et l'atelier, + CHARIBERTVS REX — BANNIACIACO FIIT (fig. 194,) le roi et le monétaire Maximin, MAXIMINVS M — CHARIBERTVS REX, le roi et le monétaire Léodegisile, LEVCDGIS MONETA — CHARIBERTVS RE.

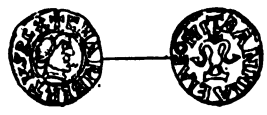

Fig. 194.

Caribert II nous a laissé également quelques monnaies frappées à Marseille. L'ancien type y reste toujours en possession des coins, mais le nom de la cité, MASSILIA, est écrit, en entier, au revers, indépendamment des initiales M-A placées aux côtés de la croix.

Sigebert II le Saint, fils de Dagobert Ier (638-656), hérita de l'Austrasie qu'il gouvernait déjà du vivant de son père.

La numismatique actuellement connue de Sigebert II se compose de pièces frappées à Marseille, à Viviers et à Bannassac en Gévaudan. Les types sont ceux que nous avons déjà rencontrés dans chacune de ces villes. A Marseille, *sous* d'or (fig. 195) et *triens* ont l'antique croix haussée sur un globe : il en est de même des pièces sorties de l'atelier de Viviers. A Bannassac le revers reproduit le calice à deux anses que nous avons vu sous Caribert II; la légende est GAVALETANO, complétée par BAN à l'exergue.

Fig. 195.

Sigebert II laissa, en mourant, un fils nommé Dagobert, âgé d'environ quatre ans. Grimoald, maire du palais, enleva ce jeune prince et le fit conduire en Ecosse, dans l'espoir de placer la couronne sur la tête de son propre fils. Une révolution empêcha l'usurpation de s'accomplir et l'Austrasie alla grossir l'héritage de Clovis II.

Clovis II, fils de Dagobert Ier (638-656), succéda à son père dans la Neustrie et la Bourgogne.

L'atelier de Paris continua à être dirigé par saint Eloi. Sur les *triens,* apparemment les plus anciens, les dispositifs employés sont les mêmes que sous Dagobert Ier. Le buste de profil, à droite, est entouré de

1. De Ponton d'Amécourt et Moré de Préviala, *Monnaies mérovingiennes du Gévaudan,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1883, p. 182.

Digitized by Google

l'ethnique : PARISIVS, parfois complété par : IN CIVIT. Au revers, la légende circulaire donne le nom du roi, CHLODOVIVS REX, tandis que le ministre contresigne la monnaie en plaçant ELIGI aux côtés de la croix ancrée (fig. 196). Des *triens*, d'émission sans doute plus récente, donnent le nom de Clovis II autour du buste et + LIEGIVS MONETA autour de la croix. Ces pièces sont dépourvues d'indication locale, mais leur origine parisienne ne saurait être contestée.

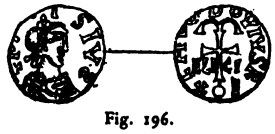

Fig. 196.

Comme sous Dagobert Ier, Eloi administra, sous Clovis II, l'atelier du Palais. Le Cabinet de France possède un précieux *tiers de sou* qui témoigne de ce fait : + CHLOTHOVECHVS R. Buste jeune, à droite, finement gravé ; un ornement perlé entoure la tête depuis le haut du front jusqu'à l'épaule. ℞ MONETA PALAT:I. Croix chrismée haussée sur trois degrés et accostée de ELIGI[1].

La gestion d'Eligius ne fut pas limitée aux ateliers monétaires de Paris. La signature du ministre de Clovis II figure sur des pièces frappées à Marseille, à Arles et peut-être à Limoges. Dans les deux premières villes, elle entoure le type bien connu de la croix accompagnée de M-A ou de A-R. L'attribution d'un *triens* à Limoges a été proposée par de Longpérier dans sa *Notice* sur la collection Rousseau ; mais la pièce qui en est l'objet présente une légende trop incomplète pour qu'il soit possible de la restituer.

Un atelier que nous n'avons pas encore rencontré dans la série royale, Amiens, frappa sous Clovis II des *triens* dont Lelewel a donné la figure[2] d'après un très mauvais exemplaire. Un spécimen meilleur, de la collection d'Amécourt, porte à l'avers le nom du monétaire : SIGCHRAMNO M et un buste à droite ; au revers, AMBIAN [.·.CH]LOBOVIVS et une croix ancrée accostée de REX

Leblanc a publié, comme étant de Clovis Ier, une pièce ayant au revers le nom de la ville de Tournai : TORNACVM. Ce *triens* n'est plus connu aujourd'hui en nature ; mais, s'il a existé, il appartient incontestablement à Clovis II. Nous devons à Combrouse le dessin d'un *triens* de Clovis II frappé à Orléans : CHLODOVIVS. Buste à droite. ℞ AVRILIANIS HTVS. Croix ancrée accostée de RE-R.[3] Enfin

1. De Ponton d'Amécourt. *Monnaies de l'École palatine* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. IX, 1885, pl. III.

2. *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 43 et 66 ; Atlas, pl. III, n° 44.

3. *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*, pl. XVIII, n° 4.

Digitized by Google

Ebregiselus, le signataire habituel des monnaies de l'abbaye de Saint-Denis, frappe une pièce qui se rattache au règne de Clovis II : **EBIRECI-SILO**. Buste à droite ·R·**CHLO VICTIR**. Croix ancrée au-dessus d'un globe[1].

C'est vers le règne de Clovis II que l'argent commence à rentrer en faveur dans les ateliers mérovingiens. La collection Gariel renfermait un *denier* d'excellent style reproduisant, à quelques détails près, le type des premiers tiers de sou d'Eloi, c'est-à-dire le buste à droite et la croix sur un globe supportant un ω renversé. Les légendes sont **CHLO-DOVIVS R** et **VILLEBERTO PA**; ces deux dernières lettres ont été prises avec raison pour le commencement de *Parisius*.

Clotaire III, fils de Clovis II, régna seul, sur toute la monarchie, sous la tutelle de sa mère Batilde, jusqu'en 660. En cette année l'Austrasie fut donnée à Childéric II.

M. Carpentin a publié dans la *Revue numismatique* de 1865 un *triens* appartenant à la Bibliothèque de Marseille qui constitue le souvenir le plus récent de la gestion financière d'Eloi: **CHLOTARIVS RI**. Buste diadémé à droite, R **ELGIVS MOMITA**. Type marseillais habituel avec **M-A** et **V-II** aux côtés de la croix. Cette précieuse pièce doit avoir été frappée de l'année 656, date de l'avènement de Clotaire III, à l'année 659, époque de la mort de saint Eloi. Un autre triens de Marseille, publié par Le Blanc, porte les deux noms de Clotaire III et de Childéric II : **CHLOTARIVS REX** — + **CHILDRICVS REX**, en témoignage, sans doute, d'une possession indivise.

Dans un atelier des environs de Paris, un monétaire signe + **VVAN-ΔELENO M** des *triens* portant à l'avers un buste très barbare entouré de **LOTHAVIVS REX**, et au revers une croix ancrée. Le règne de Clotaire III marque le début d'une décadence artistique qui ne fera que croître sous ses successeurs.

Childéric II, fils de Clovis II (660-673), fut proclamé roi d'Austrasie. En 670, appelé par les Neustriens qui avaient détrôné Thierry III, il devint roi de toute la France.

Le seul atelier certain pour Childéric II est Marseille[2]. Les mon-

1. Vte de Ponton d'Amécourt. *Monnaies mérovingiennes de Saint-Denis,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. VIII, 1884, p. 268.

2. Différents auteurs ont attribué à Childéric II des *triens* frappés à Metz, mais le

Digitized by Google

nayeurs restent attachés à l'ancien type local, mais leurs productions sont empreintes d'une barbarie extrême (fig. 197). Le nom de la ville, écrit au revers, est toujours accompagé de son titre : **CIVITATI** ou **CIVITATIS MASSILIE**. A l'avers des *sous* d'or, devant le visage royal, on voit une ou deux lettres qui sont ou des initiales de monétaires, ou des marques destinées à différencier les émissions.

Fig. 197.

Dagobert II, fils de Sigebert II (673-678), que Grimoald avait exilé après la mort de son père, revint d'Angleterre et monta sur le trône d'Austrasie. Sa puissance fut toutefois limitée à l'Alsace et à quelques autres régions des bords du Rhin.

De Longpérier attribue à ce roi un tiers de sol de fabrique austrasienne sur lequel on lit d'un côté le nom de Dagobert et, de l'autre, **DONATVS MONETA**, autour d'une croix accostée des lettres **BER**[1]. Ce classement a toutefois été contesté par M. Ch. Robert qui reporte la pièce à Dagobert I.

Thierry III, fils de Clovis II (670-691), succéda à son père dans la Neustrie et la Bourgogne, mais peu de temps après il fut détrôné au profit de Childéric II. En 673, Thierry III sortit du monastère de Saint-Denis où il avait été enfermé et reprit le pouvoir. On ne connaît pas de monnaies de ce roi.

Clovis III, fils de Thierry III (691-695), régna après lui en Neustrie et en Bourgogne. L'auteur de la *Notice* sur la collection Rousseau a donné à Clovis III un *triens* du monétaire Eborinus dont voici le dessin (fig. 198). « La fabrique barbare de cette monnaie, son apparence si différente de celle des autres tiers de sol de Clovis, la forme des lettres de ses légendes, sont autant de raisons, dit-il, qui m'ont déterminé à y voir un monument de la fin du VIIe siècle. »

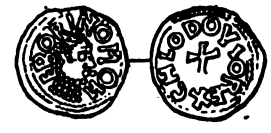

Fig. 198.

Childéric qui les signe est un simple monétaire. Plusieurs exemplaires portent CHVLDIRICV MVNITA, ce qui tranche la question.

1. Combrouse, *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France,* Atlas, pl. 156[d], fig. 8.

Digitized by Google

Childebert III, fils de Thierry (695-711), recueillit l'héritage de son père. La ville de Marseille, dont la possession fut parfois indivise entre les divers rois mérovingiens contemporains, émit au nom de Childebert III, HILΔEBERTVS RIX (fig. 199) des sous d'or qui reproduisent une dernière fois le type local de la croix haussée et accostée de M-A.

Fig. 199.

Dagobert III, fils de Childebert III (711-715). — De Longpérier a classé à ce fantôme de roi un tiers de sol de la collection Rousseau aux légendes: + DAGOBERTVS REX — + VVALDEBERTO MN. Son opinion est basée sur ce que la fabrique de la pièce « n'a plus rien de romain et s'éloigne sensiblement de celle qui convient au temps où régnaient les autres rois du même nom ». Si cette attribution est exacte, cette pièce serait la dernière mérovingienne à nom de roi. On ne possède en effet aucune monnaie de *Chilpéric II,* fils de Childéric II (715-720), *Thierry IV,* fils de Dagobert III (720-737), et *Childéric III,* fils de Chilpéric II (743-753); il est probable du reste qu'ils n'eurent jamais de pièces signées. De leur temps l'autorité des Maires du palais avait complètement annihilé l'autorité royale.

§ II. — *L'organisation du monnayage.*

SOURCES: P.-Ch. Robert, *Considérations sur la monnaie à l'époque romane et description de quelques triens mérovingiens.* Metz, 1851, in-8°. — A. de Barthélemy, *Numismatique mérovingienne. Etude sur les monnayers, les noms de lieux et la fabrication de la monnaie,* dans la *Rev. archéologique,* nouv. série, t. XI, 1865. — B. Fillon, *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites.* Paris, 1853, in-8°. — Vte de Ponton d'Amécourt, *Du rôle joué dans l'histoire par les monétaires,* dans les *Comptes rendus de la Soc. franç. de numism.,* t. IV, 1873, p. 146. — A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes,* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 6e série, t. I, 1864-65, p. 443. — M. Prou, *Les ateliers monétaires mérovingiens,* dans la *Rev. numismatique,* 1888.

La question de savoir comment le monnayage mérovingien fut organisé est une des plus complexes et des plus difficiles de la numismatique du moyen âge. Dès le milieu du VIe siècle, la signature des espèces, à la différence de ce qu'elle était à Rome et de ce qu'elle redevint sous les Carolingiens, cesse, en France, d'être l'attribut exclusif du pouvoir souverain pour tomber en partage à des personnages d'ordre

Digitized by Google

subalterne appelés *monetarii;* les ateliers monétaires, qui étaient au nombre de trois, dans les Gaules, sous les Romains, se multiplient à l'infini; chaque cité, chaque village, chaque exploitation agricole ou minière a sa monnayerie, et, malgré cette dissémination surprenante des fabriques d'espèces, la France entière conserve un système d'une remarquable unité; le droit de monnayer ou tout au moins son exercice n'est plus exclusivement aux mains du pouvoir central; nous trouvons des espèces frappées par les monastères et les églises; enfin les légendes nous font part de formules, telles que **RACIO FISCI, RACIO DOMINI** qui ne se sont jamais rencontrées auparavant.

On comprend sans peine combien la coordination de ces diverses données a dû préoccuper les érudits. Aujourd'hui encore, malgré les nombreux travaux consacrés au sujet, on n'est pas parvenu à donner de l'organisation monétaire mérovingienne un tableau à l'épreuve de toute critique. Nous essayerons de prendre aux monuments et aux textes tous les renseignements qu'ils peuvent fournir, nous exposerons ensuite les divers systèmes proposés en retenant les points qui nous paraîtront vrais.

a) *Le caractère fiscal de la monnaie.*

Le biographe de saint Eloi, parlant de l'atelier monétaire de Limoges, l'appelle *publica fiscalis monetae officina*. Dans un autre chapitre de son livre, saint Ouen raconte un miracle accompli par l'intercession de l'évêque orfèvre. Le fonctionnaire chargé de lever le cens dans un domaine qu'il ignorait être exempt par suite d'une concession royale faite à saint Eloi, avait centralisé tout l'or provenant de sa collecte; il l'avait remis au *monetarius* afin de le fondre, de l'affiner et de lui donner la forme sous laquelle le métal devait être porté au trésor[1]. Malgré des tentatives multipliées pendant plusieurs jours, l'or résista à la mise en fusion et saint Eloi eut le temps de faire annuler la perception irrégulière. Voici la reproduction textuelle de ce récit : « *Erat autem tempus quo census publicus ex eodem pago regis thesauro exigebatur inferendus, sed quum omnis census in unum collectus regi pararetur ferendus, ac vellet domesticus simul et monetarius aurum ipsum fornacis coctione purgare, ut, juxta ritum, purissimum ac rutilum aulae regis praesentaretur metallum (nesciebant enim praedium esse Eligio concessum) toto nisu atque conatu per triduum aut quatriduum laborare insistentes, nulla poterunt, deo id*

1. Remarquons ici un usage emprunté aux empereurs romains: des lois de Valentinien, datées de 387, ordonnaient de fondre sur place et de réduire en lingots tout l'or versé par les contribuables. Cf. *Cod. Theod.*, XII, tit. 7, l. 3. — *Symmachus*, l. IV, ép. 56. — *Rev. numism.*, 1857, p. 134 (art. de Petigny).

Digitized by Google

praepediente, arte proficere. » Il résulte de ces textes que, sous les Mérovingiens, la fabrication des monnaies avait un rapport direct, intime, avec la perception des impôts.

Les inscriptions monétaires elles-mêmes viennent confirmer ce dernier point. Sur des *triens* frappés à Trèves, on lit le mot CONSTIT(*utio*), impôt, et un grand nombre d'autres pièces frappées dans diverses régions de la France portent des légendes telles que RACIO FISCI, RACIO DOMINI. On a beaucoup discuté sur le sens du mot *ratio;* dans un remarquable article récemment publié, M. Maurice Prou[1], auquel la numismatique mérovingienne est déjà redevable de plusieurs observations fort judicieuses, nous semble avoir tranché définitivement la question. Partant de ce principe que les barbares ont emprunté leur organisation à l'empire romain, M. Prou cherche le sens du mot *ratio* dans celui qu'il avait dans les textes de l'époque romaine. Or, *ratio* dans la langue officielle de l'empire désignait généralement une administration et les bureaux de cette administration. C'est ainsi que dans une inscription contemporaine de Marc Aurèle qui relate des lettres écrites par un affranchi impérial *a rationibus,* nous trouvons cette phrase: *ut ratio fisci indemnis sit,* littéralement: pour que l'administration du Trésor ne soit pas lésée. Plus loin, l'expression *res dominica* remplace *ratio fisci.* Il n'est donc pas surprenant que nous trouvions sur les monnaies de l'époque franque, tantôt RACIO FISCI, tantôt RACIO DOMINI. Ces deux formules sont synonymes. Elles indiquent que les pièces, où elles ont été frappées, l'ont été pour le compte de l'administration fiscale.

Rapprochées du récit de Grégoire de Tours, ces légendes ne montrent-elles pas que les percepteurs d'impôts versaient au fisc, sous forme d'espèces nouvellement monnayées, le produit de leurs perceptions?

b) *Le monnayage des établissements religieux.*

Sous les Mérovingiens, un grand nombre d'églises et de monastères obtinrent non seulement une exemption complète d'impôts, mais ils reçurent, dans certains cas, l'autorisation de percevoir les redevances qui devaient être payées au fisc[1]. Empruntant au Trésor son organisation, les établissements religieux convertirent, comme lui, le produit de leurs impositions. Les légendes des pièces, où se trouvent les formules *ratio ecclesie, ratio basilice, ratio monasterii* affirment ce fait d'une manière

1. *Revue numismatique,* 1889, p. 57.

2. J. Tardif, *Etudes sur les institutions politiques et administratives de la France. Période mérovingienne,* t. I. Paris, 1881, in-8°, pp. 155 et 157.

Digitized by Google

absolue. D'autres triens portent la formule **IN HONORE** et dans la basse latinité *honor, honores,* indiquent des droits à percevoir, des tributs seigneuriaux sous diverses formes, un cens féodal, et, par extension, souvent le domaine tributaire ou acensé[1].

Les monnaies des établissements religieux comprennent deux groupes très nettement tranchés. Les unes, frappées directement soit par l'abbaye ou par l'église, soit par l'abbé ou l'évêque, leur représentant légal, portent des légendes telles que :

ECLIS CAVELONO — EPISCOPVS ESTNV,	Chalon-sur-Saône.
A....VS EBESCOBVS — AR	Clermont.
AVRILIANIS CIVI — RACIO MVNAXTESII	Orléans.
BVRDIGALA — SCI STEFAN.	Bordeaux.
BANNACIACO FIIT — SCI MARTINI	Bannassac.
GAVALOR — RACIO BASELICI.	»
AGAVNO MO — IN HONORE SCI MAVRICI MARTI	Saint-Maurice.

Les autres ont été émises par l'intervention d'un *monetarius,* comme toutes les monnaies frappées par le fisc. Telles sont les pièces portant, par exemple : **ECLISIE BVRDEG — BETTO MO ; LEMOVIX RATIO — ECLISIAE MARINIANO MONETA ; RACIO AECLIS — LEMO DOMVLFVS MONETA.**

c) *Les ateliers monétaires.*

Le nombre des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, aujourd'hui connues, est d'environ huit cents. Si l'on considère que les refontes successives ont certainement absorbé les neuf dixièmes des pièces frappées, que la terre est loin d'avoir rendu tous les dépôts confiés à sa garde, que les collections d'une certaine importance renferment presque toutes des pièces inédites, on peut affirmer que le total des ethniques mentionnés originairement par les Francs sur leurs tiers de sou atteignait au moins cinq mille.

Le Blanc et tous les auteurs qui, jusqu'au milieu de ce siècle, se sont occupés de numismatique française n'ont pas hésité à reconnaître, dans le nom de lieu mentionné sur les espèces mérovingiennes, l'indication de l'endroit où elles avaient été frappées. C'est à tort que M. de Barthélemy a voulu révoquer cette opinion en doute. Ainsi que l'a fort bien dit M. Prou, les mots **FIT, FITVR,** qui suivent, dans le plus grand nombre de cas, l'ethnique, indiquent parfaitement la fabrication ;

1. J. Colin, *Sur un sens du mot* honor *dans la basse latinité,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numismatique,* t. II, 1867, p. 289.

Digitized by Google

DORESTATE FIT, SIDVNIS FIT, SVESSIONIS FIT ne pourraient autrement se traduire que par: *fait à Dorestad, fait à Sion, fait à Soissons.*

Les ateliers mérovingiens n'étaient pas répartis de la même manière dans toutes les régions de la monarchie. Certaines provinces eurent leur fabrication centralisée dans la cité ou dans la métropole; dans d'autres régions, chaque *vicus,* chaque *viculus,* chaque *villa,* chaque *silva,* chaque *pagus* a sa monnayerie[1].

La concentration du monnayage a lieu dans le Midi, le pays le plus

1. L'inventaire sommaire de la collection d'Amécourt publié dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numismatique,* t. V, 1877-81, p. 175, qui classe les mérovingiennes par départements, permet de donner une idée approximative de la densité comparée des ateliers monétaires répandus à l'époque franque sur le territoire de la monarchie. Voici le résumé de cette statistique :

Bassin inférieur du Rhône: Bouches-du-Rhône 1, Gard 2, Hérault 0, Vaucluse 0, Var 0, Alpes-Maritimes 0, Basses-Alpes 0, Hautes-Alpes 2, Drôme 1, Ardèche 1, Rhône 2. — Total 9 ateliers.

Bassin supérieur du Rhône, etc.: Isère 7, Savoie 2, Ain 4, Jura 5, Saône-et-Loire 4, Côte-d'Or 8, Doubs 4, Haute-Saône 5, Suisse et vallée d'Aoste 12. — Total 51 ateliers.

Bassins de la Garonne et de l'Adour: Pyrénées (Hautes et Basses) 2, Haute-Garonne 2, Ariège 2, Aude 0, Pyrénées-Orientales 0, Tarn-et-Garonne 0, Tarn 1, Gers 1, Landes 1, Gironde 4, Lot-et-Garonne 1, Aveyron 2, Lozère 2, Cantal 6, Corrèze 11, Dordogne 9, Lot 4. — Total 48 ateliers.

Bassins de la Loire et de la Charente: Haute-Loire 6, Puy-de-Dôme 12, Loire 0, Allier 3, Creuse 3, Haute-Vienne 12, Charente 5, Charente-Inférieure 2, Vienne 4, Vendée 2, Deux-Sèvres 12, Indre 1, Indre-et-Loire 28, Maine-et-Loire 6, Loire-Inférieure 3, Mayenne 11, Sarthe 24, Loir-et-Cher 14, Cher 3, Nièvre 2. — Total 153 ateliers.

Bassins de la Seine et de la Somme: Calvados 3, Orne 3, Eure-et-Loir 5, Eure 2, Seine-Inférieure 6, Seine-et-Oise 11, Seine-et-Marne 17, Loiret 7, Yonne 4, Aube 9, Haute-Marne 9, Marne 15, Aisne 8, Seine 4, Oise 4, Somme 4. — Total 111 ateliers.

Bassins de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin: Pas-de-Calais 9, Nord 4, Ardennes 4, Meuse 8, Vosges 4, Alsace-Lorraine 12, Belgique et Hollande 14, Allemagne rhénane 12. — Total 67 ateliers.

Bassins secondaires de la Bretagne: Morbihan 1, Ille-et-Vilaine 1, Manche 4, Finistère 0, Côtes-du-Nord 0. — Total 6 ateliers.

Cette statistique est fort incomplète puisqu'elle ne s'applique qu'à une collection privée; elle est en outre défectueuse dans ses détails, car mainte monnaie classée dans un département appartient à une localité homonyme du département voisin. Elle suffit néanmoins pour permettre de juger de la densité relative des ateliers mérovingiens. Nous y voyons clairement, qu'abstraction faite de la Septimanie wisigothe (Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales) et de la Bretagne indépendante, la monarchie franque comprenait deux grandes régions monétaires: 1° le bassin du Rhône jusqu'à la Saône, celui de l'Adour et celui de la Garonne (la région au nord de la Dordogne exceptée) où la fabrication monétaire était concentrée dans les cités; 2° les pays situés plus au nord où la dissémination des ateliers était de règle.

Digitized by Google

imbu des idées centralisatrices des Romains. C'est ainsi que Marseille absorbe toute la production métallique de la Provence, que Javouls accapare le monnayage du Gévaudan, que Rodez est le seul atelier du pays des Ruthènes. Dans les régions plus septentrionales, où les Francs avaient jeté des racines plus profondes, on constate toujours une grande dissémination des ateliers. La Bourgogne, l'Auvergne, le Limousin sont les provinces qui forment, au sud, les frontières de la décentralisation. Il s'en faut, du reste, que dans ces pays mêmes le nombre des officines soit proportionné à l'étendue du sol; les pays de production industrielle ont plus d'ateliers que ceux vivant plus spécialement de transactions commerciales, mais dans ces derniers les ateliers montrent une activité beaucoup plus grande. Enfin, l'on peut dire que le nombre des monnayeries est en relation directe avec la prospérité de la région. La Bourgogne, arrivée à l'apogée de sa richesse, sous Gontran, a précisément vers cette époque son monnayage le plus florissant; mais peu de temps après le règne de ce prince, on voit les *monetarii* chalonnais déserter pour aller, les uns vers Metz, les autres vers Limoges, villes qui deviennent des centres de fabrication importante, autour desquels viennent se grouper les forges plus modestes de nombreuses bourgades.

c) *Les monétaires; leur rôle dans l'administration.*

Les *monetarii* n'apparaissent pas également ni en même temps dans les diverses parties de la France. Les mêmes causes qui font rester le Midi fidèle à la centralisation romaine pour ce qui concerne les ateliers, font persister le nom d'un souverain, empereur ou roi franc, sur le numéraire. A Marseille, les *monetarii* n'interviennent nominalement sur les espèces qu'à titre exceptionnel; il lui faut l'autorité d'un Eligius pour qu'il puisse faire accepter sa signature. Ailleurs qu'en Provence, les *monetarii* signent de bonne heure, pour ainsi dire sans exception.

Les plus anciens de ces personnages, ceux du moins dont la date est précisée par la juxtaposition d'une mention impériale ou royale, sont Maurentius à Lyon, qui paraît sur des triens de Childebert Ier (511-558), Daccho, mentionné en même temps que Sigebert Ier (551-575), Maretomus à Rodez et Antimius à Tours, sous Childebert II (575-595), Laurentius à Vienne, qui inscrit son nom sur une pièce au buste de Maurice Tibère (582-602). Il est à remarquer que les plus anciens monétaires portent assez fréquemment des noms gallo-romains et que les premiers apparaissent précisément dans les régions où les empereurs avaient eu les ateliers de Trèves et de Lyon. Il semble dès lors que ces monétaires ne sont pas étrangers aux derniers monnayeurs romains

Digitized by Google

« qui n'étaient plus de simples ouvriers payés pour fabriquer les es-
« pèces, mais des hommes prenant part à l'émission du signe d'échange
« et aux bénéfices qui en étaient la conséquence »[1].

Lorsqu'on examine, sans parti pris, l'ensemble des monuments que nous ont laissés les monétaires mérovingiens, la fonction de ces personnages nous apparaît comme étant à la fois un métier et une charge. Les plus anciennes formules **DE OFICINA MARET, DE OFFICINA LAVRENTI, MARETOMOS FESET** indiquent bien la fabrique d'un industriel en monnayage, vivant des produits de son établissement; les patrons-potiers gallo-romains signent exactement de même manière les vases sortis de leurs usines.

Le caractère commercial du monétariat ressort encore du fait que l'on voit des monétaires exploiter plusieurs ateliers situés dans des localités différentes, ou bien encore se déplacer, aller d'une ville à une autre suivant que l'exploitation d'une forge offre plus ou moins de bénéfices. M. d'Amécourt a cité de ce genre de déplacements un exemple auquel nous avons déjà fait allusion et qui nous paraît absolument concluant. On trouve à Chalon-sur-Saône un groupe synchronique de monétaires appelés Saturnus, Baudegiselus, Betto, Domulfus et Fraternus; ces mêmes noms se retrouvent tous à Limoges ou dans les environs de cette ville sur des triens d'un type identique ou analogue à ceux frappés à Chalon. De plus, on possède des pièces frappées dans cette ville par un monétaire nommé Abbon, et à Limoges Abbon fut le maître de saint Eloi. Or, chronologiquement, la grande activité monétaire de la Bourgogne cesse quand celle du Limousin commence.

Comme corollaires aux faits qui se sont passés à Chalon et à Limoges, nous rappellerons l'observation de M. Hooft van Iddekinge relative aux ateliers de Duurstede et de Maestricht. Dans le premier quart du VIIe siècle, un monétaire Rimoaldus travaillait à *Triectum;* lorsque Dagobert Ier eut soumis les Frisons, le même Rimoaldus — l'identité des personnages est prouvée par l'identité de leurs produits — s'installe à *Dorestatum* et y ouvre un atelier dont l'existence fut très courte, la ville ayant été perdue peu de temps après par les Francs. Vers la fin du même siècle, Maestricht avait un *monetarius* du nom de Madelinus. En 689, Duurstede est reconquis par Pépin d'Herstal; aussitôt Madelinus y transporte ses forges qui inondent le pays de leurs triens d'or[2].

1. P.-Ch. Robert, *Numismatique de la province de Languedoc. II. Période wisigothe et franque,* p. 39.

2. Voyez un article inséré dans la revue hollandaise, *De Nederlandsche Spectator,* n° du 14 juillet 1883.

Digitized by Google

Les exemples d'exploitation simultanée de deux ateliers par le même individu sont innombrables. Nous ne retiendrons que celui fourni par saint Eloi dirigeant sous Clovis II à la fois les monnayeries de Paris, de Marseille et d'Arles.

Dans certaines grandes villes, de commerce actif et, dès lors, de production monétaire importante, on constate des exemples d'associations contractées par deux individus pour l'exploitation en commun d'un même atelier. Pendant la grande période monétaire de Chalon-sur-Saône, il n'y eut pas moins de sept de ces sociétés en nom collectif : 1° *Priscus* et *Domnolus;* 2° *Baiolfus* et *Baio;* 3° *Domulfus* et *Baio;* 4° *Baudomeres* et *Rignoaldus;* 5° *Wintrio* et *Betto;* 6° *Wintrio* et *....?;* 7° *Bonefacius* et *Wintrio.* Dans deux autres cités importantes de la Bourgogne, un certain nombre de triens portent les signatures réunies de deux monétaires : à Mâcon, *.....ius* et *Juse;* à Lyon, *Guirius* et *Petrus.*

Les textes qui peuvent nous apporter des éclaircissements sur la situation des monétaires mérovingiens sont d'une désolante rareté. Grégoire de Tours parle d'un *monetarius* de Paris qui obtint sa guérison en faisant construire une chapelle sur le tombeau de sainte Crescentia : « *Monetarius urbis graviter aegrotare coepit, cui in visione puellae adparuit dicens : vade, ait, quantocius, et tumulum Crescentiae virgine tege. Erit tibi hoc adjutorium, ne a morbo quo captus es, diutius fatigeris. At ille confidus calces inquirit oratorium desuper construit, protinusque ab infirmitate sanatur*[1] » Ailleurs, le même auteur mentionne un *monetarius* tourangeau : « *Quaedam mulier Nicovera nomine, conjunx Turonici monetarii*[2]. »

Nous avons rappelé plus haut qu'à Limoges, au dire de saint Ouen, le biographe de saint Eloi, vivait un orfèvre, Abbon, homme considéré à cause de sa probité et de son adresse, qui, en outre, était monétaire : « *Tradidit eum (Eligium) ad imbuendum honorabili viro, Abbone vocabulo, fabro aurifici probatissimo, qui eo tempore in urbe Lemovicina publicam fiscalis monetae officinam gerebat*[3]. » Un peu plus loin le biographe d'Eligius nous donne encore ce passage à noter : « *Multos in publica moneta misit solidos.* »

La plupart des monétaires sont des inconnus, et il faut se garder de faire des identifications entre les noms inscrits sur la monnaie et ceux des personnages historiques. C'est un écueil dont M. d'Amécourt

1. *De gloria confessorum*, cap. 105.
2. *De vita S. Aridii abbatis*, cap. 20.
3. *De vita S. Eligii.*

Digitized by Google

n'a pas su se garder et, dans la plupart de ses livres, il a donné place aux hypothèses les plus aventurées. C'est ainsi que dans sa *Description des monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône,* les monétaires Priscus, Domnolus, Baudulfus, Rignoaldus, Wintrio, Betto, Baudemirès, Berteramnus, Mummolus, Emmes, deviennent, par des suppositions plus ingénieuses que solides, le juif Priscus, Domnole, évêque de Vienne, Baudulf, leude de Bourgogne, le duc Ragnovald, Wintrion, duc de Champagne et patrice, le comte Betton, le prétendant Ballomer, connu sous le nom de Gondovald, l'évêque Bertramn, le patrice Mummole, enfin Emme, archevêque de Sens.

L'insuccès de ses identifications a jeté le discrédit sur d'autres comme celle d'Abbon et d'Eligius, dont l'exactitude saute aux yeux. Le fait de voir saint Eloi conserver ses fonctions de monétaire après son élévation à l'épiscopat, prouve à l'évidence que les monétaires n'étaient pas de simples artisans, mais parfois de très hauts personnages. On peut d'ailleurs affirmer, par l'inspection des monnaies elles-mêmes, que le *monetarius* n'était pas l'ouvrier monnayeur gravant ses coins et travaillant pour son propre compte, mais bien un véritable patron occupant de nombreux ouvriers. Le Blanc, sous ce rapport, devance la science moderne lorsqu'il traduit *monetarius* par fermier de la monnaie et lorsqu'il rapproche les monétaires mérovingiens des personnages, parfois importants et toujours riches qui, au moyen âge, affermaient la fabrication monétaire de toute une région, ou recevaient soit en fief, soit en simple don, l'exploitation d'un atelier avec les profits qui en étaient la conséquence.

Il résulte des textes que nous avons cités plus haut, et des enseignements que nous avons pris aux monnaies elles-mêmes: 1° que les *monetarii* n'appartenaient pas à une classe inférieure de la société, mais étaient plutôt des gens riches, le monétaire parisien cité par Grégoire de Tours pouvant accomplir des vœux aussi coûteux que la construction d'une chapelle; 2° que les monétaires étaient des fonctionnaires publics; 3° que la charge de directeur d'une *officina publica fiscalis monetae* n'était pas incompatible avec l'exercice du métier d'orfèvre et de négociant en métaux précieux; 4° que les monétaires étaient des spéculateurs et des industriels en même temps que des fonctionnaires.

d) *Organisation du monnayage.*

Les auteurs qui se sont occupés de numismatique mérovingienne ont émis diverses hypothèses pour expliquer, en l'absence de renseignements contemporains, les phénomènes si bizarres de la dissémination

Digitized by Google

des ateliers et de la substitution, sur les espèces, de la signature d'un *monetarius* à celle du roi, dépositaire des droits régaliens.

En 1853, Benjamin Fillon a voulu, dans ses *Lettres à M. Dugast Matifeux,* mettre le monnayage mérovingien en rapport avec la propriété. Son opinion ne doit plus être citée aujourd'hui que pour mémoire. Les Francs, dit Fillon, à leur arrivée en Gaule, trouvèrent le sol partagé en quatre espèces de propriétés : 1° le domaine impérial composé de près du tiers des terres en rapport, cultivé par les colons de l'empereur, où l'on prenait les employés du fisc chargés de la perception des fermages et des impôts; 2° les bénéfices militaires, disséminés en une multitude de cantons épars; 3° les territoires des cités, subdivisés en propriétés particulières et en propriétés communales; 4° les terres de l'Eglise qui possédait à titre particulier. Il résulte de cette division, conservée dans une certaine mesure par les Francs, suivant Fillon, que :

1° Les monnaies dites royales étaient frappées dans les domaines privés du roi.

2° Les monnaies portant un nom de lieu et celui d'un monétaire étaient presque toujours municipales.

3° Les évêques et les monastères avaient des ateliers particuliers.

4° Par assimilation, les chefs militaires usaient des mêmes droits que les rois, les cités, les évêques et les abbayes.

D'après ce système, un grand nombre de monnaies mérovingiennes seraient de véritables monnaies féodales; mais, ainsi que M. Robert l'a judicieusement fait remarquer, l'exercice d'un droit régalien « sur tant de points différents et pendant deux cent cinquante ans, aurait produit nécessairement cette bigarrure de type, cette variété de forme qu'enfanta, au moyen âge, le relâchement du lien féodal. Or tout le monde sait que les triens des monétaires forment un seul système, une seule collection et présentent uniformité de métal et constance de caractères extérieurs[1]. »

En 1851, dans son utile *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne,* M. Anatole de Barthélemy s'est expliqué à son tour sur ce qu'il pensait de l'organisation monétaire mérovingienne. « La fabrication des monnaies mérovingiennes, dit-il, se faisait ainsi. Lorsqu'il y avait un impôt à lever, le domestique du palais, accompagné d'un monnayer, parcourait les pays auxquels le tribut était imposé: ils percevaient en métal la valeur demandée, puis s'arrêtant lorsque leur

1. *Etudes numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France.* Metz, 1852, pp. 111 et 112.

Digitized by Google

collecte était assez considérable, le monnayer frappait des tiers de sou, dans la localité où il se trouvait, gravant sur le coin son nom et celui de la ville ou du village, lieu de sa résidence momentanée. Il ne faut pas oublier, cependant, que dans les grandes villes, dans les cités, il y avait très probablement des monnayers sédentaires qui frappaient soit pour le roi, soit pour les particuliers : s'il arrivait, par exemple qu'une abbaye ait besoin d'argent, elle fournissait le métal au monnayer qui inscrivait son nom ainsi que celui du monastère avec le mot **RACIO**. Dans les provinces qui formaient le domaine du roi, on mettait **RACIO DOMINI** ou **RACIO FISCI**.

« Suivant nous, et contrairement à plusieurs numismates, il est évident qu'aucun dignitaire, aucune abbaye, aucune corporation n'eut le droit de frapper monnaie à l'époque mérovingienne; au roi seul appartenait ce privilège : aucun texte, à notre connaissance, ne vient nous contredire. Seulement, le nombre très multiplié des monnayers devait rendre toute espèce de contrôle impossible : l'exercice du monnayage était tellement répandu qu'il ne pouvait guère y avoir lieu à l'usurpation du droit lui-même. Nous ne pouvons donner une idée de notre appréciation à cet égard que très approximativement : les monnayers étant des *officiers publics*, puisque leurs noms sur les monnaies étaient une garantie véritable, ils les fabriquaient pour le roi, de même que les notaires ont fait des actes au nom du souverain. »

L'opinion de M. de Barthélemy s'est beaucoup modifiée depuis qu'il a écrit ces lignes. Dans l'*Etude sur les monnoyers mérovingiens* publiée en 1865 par la *Revue archéologique*, l'auteur fait, de l'exercice du monnayage, un véritable métier libre. « De qui les monnoyers, dit M. de Barthélemy, tenaient-ils leur caractère d'officiers publics, si cette expression m'est permise? Rien ne prouve que le roi ait eu le privilège exclusif de créer des monnayers; je ne connais à cet égard aucun texte, aucune formule. Ces artisans qui, pendant près de deux siècles, exercèrent leur profession d'après un système uniforme dans toute la Gaule, étaient probablement choisis parmi les orfèvres. . . . . Ne serait-il pas permis de penser que les propriétaires de grands domaines avaient coutume de désigner leurs monnayers parmi les orfèvres qui faisaient partie de leurs hommes? »

Cette opinion qui s'appuie, comme la précédente, sur l'absence de tout texte contradictoire, ravale le signe d'échange, le signe représentatif de la fortune nationale, au rang d'un objet d'industrie vulgaire, fabriqué sans contrôle de l'État. M. Robert nous semble avoir victorieusement répondu qu'il est impossible de chercher l'explication du « Monétariat » dans la liberté qu'auraient eue de simples particuliers de créer des

Digitized by Google

coins et une forge et d'émettre des espèces sans caractère public, qu'ils auraient signées eux-mêmes ou fait signer par un artisan à leur solde. Aucun État, même très civilisé et possédant les puissants ressorts des temps modernes, ne pourrait vivre dans de telles conditions, et certes les Francs de la première race n'auraient pas tardé à succomber dans d'effroyables crises monétaires causées par une fabrication tantôt excessive, tantôt insuffisante, et surtout par la multitude des pièces fausses, fourrées ou dorées. »

M. Robert, au précieux avis duquel nous venons deux fois de recourir, fit faire, en 1851, un pas immense à la question du monnayage mérovingien. Administrateur distingué, numismate d'une réelle expérience, ce savant était mieux préparé que personne pour résoudre un problème qui se rattache à la fois à l'organisation administrative, à l'histoire du droit et à l'histoire monétaire. La petite brochure intitulée *Considérations sur la numismatique romane* est de celles qui valent mieux que maint et maint livre. Suivant M. Robert, « les ateliers monétaires n'étaient pas destinés, à l'époque mérovingienne, comme au temps des Romains, comme de nos jours, à la fabrication exclusive, par le gouvernement, des signes représentatifs de la fortune publique.....; mais ils devaient avoir un rapport direct et intime avec la perception de l'impôt, avec la réalisation et l'encaissement des différentes branches du revenu. Cette hypothèse ne paraîtra pas insolite si l'on remarque que les combinaisons administratives devaient être toutes différentes à cette époque de ce qu'elles sont aujourd'hui; que l'absence de crédit et sans doute de valeurs représentatives en papier ne permettait pas, comme de nos jours, à chaque percepteur d'impôt, à chaque agent pourvu de fonctions analogues à celles que remplissent aujourd'hui les receveurs généraux du Trésor et les caissiers des villes ou des établissements particuliers, de régler leurs comptes avec l'Etat, avec la ville, avec l'établissement, par l'envoi de simples bordereaux, sans même qu'il y ait lieu à déplacer matériellement les fonds. Il était donc fort commode d'autoriser le collecteur d'un impôt particulier, le fermier d'une saline, le régisseur du domaine royal, l'économe d'un monastère, etc., etc., à recevoir au besoin, en paiement, des prestations en nature, des monnaies étrangères ou anciennes, des métaux au poids, et à rendre le montant de ses recettes ou de ses fermages en espèces monnayées sur place et portant avec elles une signature qui servait de garantie à leur titre et à leur valeur et un nom de lieu qui en rappelait l'origine. Ce système contribuait en même temps à faciliter la distinction des sources du revenu qu'on ne savait assurément point établir, comme aujourd'hui, par de savantes inscriptions aux divers chapitres du budget ».

Digitized by Google

Le système de M. Charles Robert est le seul qui explique d'une manière satisfaisante l'organisation du monnayage mérovingien. Nous essayerons seulement de le compléter en nous demandant si l'origine de cette organisation singulière ne réside pas dans ce fait que les Mérovingiens affermaient, généralement, les impôts, et que la qualité de fermier d'impôts impliquait nécessairement celle de monétaire?

La possession d'une ferme d'impôts pouvait résulter de deux causes :

1° Location. C'est le cas de la grande majorité des monétaires. Ils prenaient à ferme des impôts à percevoir dans une ville ou dans une région et, comme le dit M. Robert, versaient au Trésor, des monnaies portant leur nom, comme garantie, et une indication de lieu, comme provenance. Le nombre de pièces exigées par l'État une fois fourni, ils convertissaient en monnaies circulantes les métaux que les particuliers pouvaient leur apporter, en prélevant sur la fabrication le bénéfice stipulé par la loi ou admis par la coutume. Le monétaire était, dans l'exercice de sa profession, entièrement libre; le seul règlement auquel il était contraint de se conformer était celui concernant la taille, le titre et la signature des pièces; quant au type, c'était affaire entre ses ouvriers et lui d'une part, et le public de l'autre. S'il lui arrivait d'ajouter aux légendes le nom du roi, c'était une gracieuseté qu'il faisait au souverain, mais pas le moins du monde une obligation à laquelle il s'assujétissait.

2° Don gracieux du souverain. Le don gracieux du souverain était fait, le plus souvent, à des églises ou des monastères. Si le roi donnait à un établissement religieux les impôts d'une région, cet établissement les percevait directement et les convertissait, sous la garantie de son chef, en numéraire, ou bien les affermait à son tour à un entrepreneur qui pouvait être déjà *monetarius* établi. C'est le cas par exemple du monétaire Betto qui, à Bordeaux, signe à la fois les pièces qu'il frappait comme fermier des impôts de l'État et comme *monetarius ecclesiae*.

L'opinion de M. Robert, complétée comme nous venons de le faire, tient compte de tous les points du problème. Elle est tellement vraisemblable qu'elle doit être vraie.

Digitized by Google

§ III. — *Les légendes des monnaies.*

SOURCES : J. Lelewel, *La numismatique du moyen âge considérée sous le rapport du type.* Paris, 1835, in-8°, t. I. — G. Combrouse, *Monétaires des rois mérovingiens.* Paris, 1843, in-4. — De Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours.* Paris, 1864, in-8°. — De Ponton d'Amécourt, *Remarques sur un certain nombre de légendes de monnaies mérovingiennes* dans les *Comptes rendus de la Soc. franç. de numism.*, t. VI, 1875, p. 173. — A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6e série, t. I, 1864-65. — A. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne*, dans le même recueil, 1881, t. XLII. — Deloche, *Explication d'une formule inscrite sur plusieurs monnaies mérovingiennes* dans la *Revue archéologique*, nouv. série, 1880, t. XL, p. 170.

a) *La paléographie*

Les lettres qui composent les légendes sont loin d'avoir la même forme dans toutes les parties de la France et pendant toute la durée du monnayage mérovingien. Bien que pris en général sur les modèles romains d'Occident, les alphabets monétaires ne laissent pas que de donner lieu à d'assez nombreuses observations. Le mélange sans règle des majuscules et des minuscules, des capitales et des cursives[1], les emprunts faits à l'alphabet grec, l'introduction de formes saxonnes ou franques, enfin la négligence ou la fantaisie de certains monnayeurs rendent les légendes d'une lecture parfois très laborieuse.

Lelewel et Combrouse ont donné successivement des alphabets pour l'intelligence des monnaies mérovingiennes. Celui de ce dernier auteur, beaucoup plus complet que celui de Lelewel, nous a servi de base pour la composition du tableau suivant (fig. 200), soigneusement revisé et augmenté de formes nouvelles.

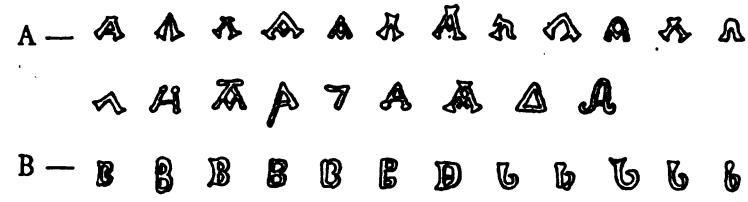

1. M. Maurice Prou vient de signaler dans la *Revue numismatique*, 1889, p. 39, un curieux emploi de lettres cursives sur un triens de Chalon-sur-Saône où on lit CωVIVONNO FIT pour *Cavilonno fit*. L'*a* en forme d'omega ou *m* oncial renversé est fréquent dans l'écriture des documents des VIIe et VIIIe siècles ; cet *a* est sorti de l'*a* minuscule, ouvert à sa partie supérieure à la façon de l'*u*, par la simple exagération du trait final.

Digitized by Google

C— 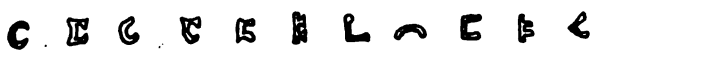

D— 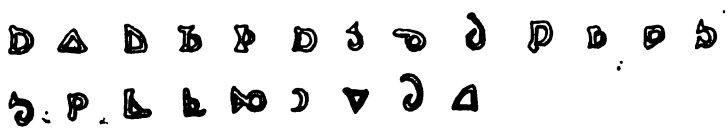

E—

F— 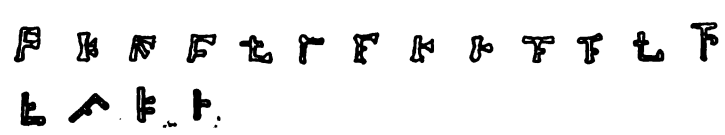

G— 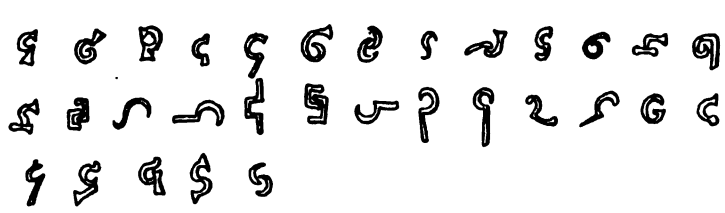

H—

I—

K—

L— 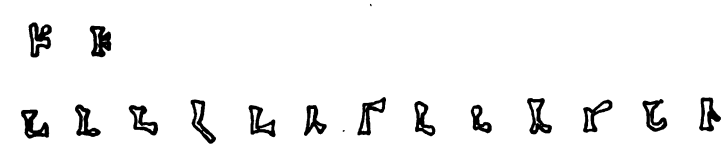

M— 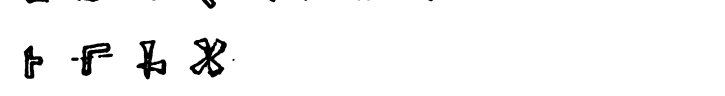

N—

O— 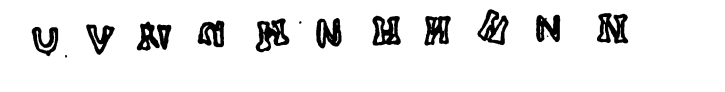

P—

Q—

Digitized by Google

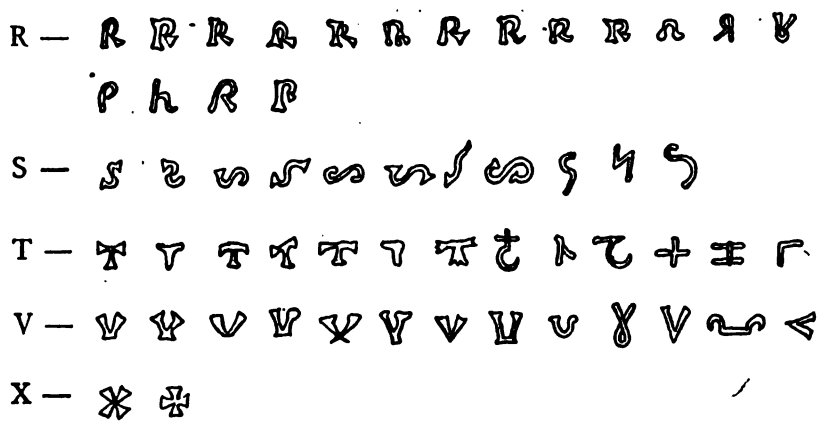

Fig. 200.

Un assez grand nombre de variétés dans la forme des lettres résultent de la régularité plus ou moins grande avec laquelle ont été réunis, juxtaposés, les différents poinçons dont se servait le graveur de coins pour l'exécution de chaque caractère. Nous aurions pu augmenter encore ces alphabets si nous avions tenu compte de la forme des jambages. Les graveurs mérovingiens n'ont, en effet, pas moins de six formes diverses pour marquer la fin des jambages droits de leurs lettres : tantôt les extrémités sont marquées en trapèze ; tantôt elles sont tridentées, bouletées ou coupées à pan droit ; tantôt encore le jambage est cunéiforme ; tantôt, enfin, le point final est un petit losange plus ou moins allongé (fig. 201).

Fig. 201.

Les variantes que nous venons d'indiquer ne sont jamais rencontrées ensemble sur une même pièce ; tel graveur usant de telle forme de lettres n'empiétera pas sur telle autre forme qui reste l'apanage d'un de ses confrères, de sorte que l'étude de la forme des jambages, jointe à l'examen de la forme générale des lettres, peut fournir des indices précieux pour le classement géographique et chronologique des monnaies. On a constaté, par exemple, que l'O en losange est propre à Chalon-sur-Saône et que l'M cintré se rencontre spécialement dans la région du Nord-Est, à Metz, à Marsal, à Sarrebourg, etc. Presque toutes les lettres de la même région ont les jambages bouletés, tandis que cette particularité ne se montre jamais dans d'autres parties de la Gaule, telles que la Provence. On pourrait multiplier à l'infini ces observations.

Digitized by Google

La paléographie monétaire des Mérovingiens offre des incorrections fréquentes et nombreuses. Les lettres retournées, couchées, transposées, incomplètes, émaillent sans cesse les légendes, surtout dans les basses époques. Il ne faut pas cependant mettre toutes les anomalies sur le compte d'erreurs commises par les artistes mérovingiens. Certaines transpositions ou substitutions de lettres sont voulues; c'est ainsi que lorsque nous rencontrons: **OAVALORVM** pour *Gavalorum,* **OELLAO** pour *Vellao,* **OELLOMONTE** pour *Bellomonte,* **CAOILONNO** pour *Cabilonno,* nous sommes en présence d'un phénomène phonétique.

Les légendes les plus anciennes sont en général les plus complètes et les plus explicites. Ainsi que l'a dit fort bien M. d'Amécourt, une abréviation suppose la connaissance parfaite de la formule tronquée, et cette connaissance suppose l'inscription préalable. A mesure qu'on avance dans les temps, on voit les abréviations apparaître et se développer. Un certain nombre de noms de lieux sont écrits en abrégé; on trouve par exemple **TEODERICIA** pour **TEODERICIACO**, **TEODEBERCIA** pour **TEODEBERCIACO**, etc.; mais, à vrai dire, les abréviations ne portent en général que les mots accessoires, tels que le titre de monétaire qui devient **MONET**, **MVNET**, **MON**, **MVN**, **M**, ou encore les indications complémentaires du nom de lieu: *civitas, vicus,* etc. Rarement la présence d'un trait abréviatif annonce qu'une lettre ou une syllabe est omise.

La paléographie monétaire des Mérovingiens est assez riche en lettres liées, mais ces ligatures sont toujours d'une intelligence facile. Nous en avons réuni quelques-unes des plus fréquentes ou des plus intéressantes dans le tableau ci-dessous:

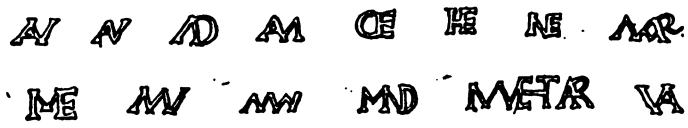

Fig. 202.

elles donnent les combinaisons suivantes: **AV** ou **AN**, **AD**, **AM**, **DE**, **HE**, **NE**, **MAR**, **ME**, **MV**, **MVN**, **MVND**, **MVNETAR**, **VA**.

b) *Les noms d'hommes et les titres*

Les légendes des monnaies mérovingiennes comprennent généralement un nom d'homme souvent suivi d'un titre, un nom géographique fréquemment accompagné d'un mot explicatif, enfin diverses formules relatives à la fabrication des espèces, à leur poids, etc.

Les noms d'hommes, si on les classe au point de vue du rang occupé

Digitized by Google

par les personnages qu'ils désignent, comprennent des noms de rois, quelques noms d'évêques, un nombre immense de noms de monétaires; si on les classe au point de vue de la philologie, on trouve : 1° des noms gallo-romains ou classiques ; 2° des noms anglo-saxons; 3° quelques rares noms juifs ; 4° des noms germains.

Les noms gallo-romains sont en assez grand nombre. C'est à cette catégorie qu'appartiennent ceux des monétaires les plus anciens. Nous citerons, à titre d'exemples, *Agnus, Anglus, Aspasius, Ausonius, Basinus, Bonifacius, Caritus, Carolus, Cassanus, Celestus, Domnicius, Esperius, Eugenius, Eusebius, Faustinus, Flavianus, Fraternus, Leo, Marcus, Marinianus, Martinus, Moderatus, Narcianus, Optatus, Pascasius, Passincius, Paulus, Pegasus, Peonius, Petrus, Precistatus, Precerius, Romanus, Scaurus, Silvanus, Stephanus.* Ces noms gallo-romains affectent très fréquemment une forme diminutive terminée par l'un des suffixes *olus* ou *inus;* c'est ainsi qu'on a *Bonolus, Domnolus, Firminus, Maurolus, Maurinus, Santolus,* diminutifs de *Bonus, Domnus, Firmus, Maurus, Santus.*

Les noms anglo-saxons, généralement terminés en *a,* se rencontrent principalement dans les ateliers du littoral de la Manche ou de l'Océan : *Dutta* et *Ela* signent des triens de Quentovic, *Dutta* reparaît à Lisieux, *Pecca* se montre à Rouen, *Guerda* à Tournai, *Cusa* à Dinant, *Alapta* à Bordeaux. Dans l'intérieur des terres, les noms anglo-saxons sont très rares.

M. d'Amécourt a signalé *Jusef* à Mâcon et *Jaco* à Orléans et à Chalon qui paraissent appartenir à l'onomastique juive. Ce point demanderait toutefois à être confirmé par de nouveaux exemples.

Les noms d'origine teutonne sont naturellement ceux qui se trouvent en plus grand nombre dans les légendes des monnaies mérovingiennes; ils comprennent environ les quatre cinquièmes de la totalité. L'ignorance complète de la philologie germanique a fait commettre aux auteurs français qui, avant M. d'Amécourt, se sont occupés de numismatique franque, des erreurs aussi graves que fréquentes dans la lecture et la transcription des noms de monétaires. On trouve, par exemple, dans les anciennes listes de légendes des vocables comme *Fripiricus* au lieu de *Fridiricus, Mallebopes* au lieu de *Mallebodes, Suso* au lieu de *Suno, Vulzolenus* au lieu de *Vulfolenus*[1], erreurs de lecture qu'une connaissance élémentaire des racines germaniques aurait facilement

1. Cf. Cartier, *Tables générales de la Revue numismatique,* t. XXI, 1856, pp. 162 et suiv.

Digitized by Google

évitées. Dans ces conditions, il n'est pas hors de propos de donner ici quelques notions sommaires de la composition des noms propres francs.

Ces noms sont construits sur un nombre assez restreint de radicaux qui parfois apparaissent seuls comme dans *Ago, Allo, Audo, Babo, Bebo, Berio, Betto, Bilo, Bodo, Boso, Daccho, Dodo, Ebbo, Erpo, Erto, Etto, Gaiso, Ido, Ivo, Iuſſo, Ludo, Magano, Manno, Sicco, Sobo, Suno, Taso, Tilo, Valdo, Uggo,* etc ; mais qui, le plus souvent, forment, abstraction faite de la désinence latine, des composés binaires. Ces radicaux ne sont pas toujours faciles à reconnaître par suite des innombrables variantes d'aspiration, de vocalisme et de consonance. Nous devons nous borner à indiquer les radicaux le plus fréquemment employés. Ces notions ne peuvent nullement suppléer à l'emploi du livre consacré par M. Förstemann[1] à l'onomastique des vieilles langues tudesques; elles seront néanmoins suffisantes pour guider le lecteur dans la plupart des cas[2].

AGI, AG, EGI, EG, AIG, EIG, AI, EI apparaît seul dans le nom *Ago* et en composition dans *Agiulfus, Agobardus, Agolenus, Agomares, Aigimundus, Aigoaldus, Aigulfus, Aiganarius.*

ALAH, ALCH, ELCH se retrouve dans le nom du monétaire *Alchemundus.*

ALD. Ce radical, dont le sens est *vieux, ancien,* est très souvent employé, mais toujours comme préfixe. Les mots terminés par -ALD viennent d'une forme WALD dont l'initiale s'est perdue par aphérèse. La préfixe ALD apparaît sous sa forme pure ou sous les formes OLD, ELD, AUD, AD, OD, OUD; parfois il est précédé d'une aspiration H ou CH. Parmi les noms de monétaires dans lesquels ALD se rencontre, nous citerons : *Audo, Aldoaldus, Audoaldus, Adoaldus, Chadoaldus, Audolaicus, Audomares, Chadomares, Audomundus, Audemundus, Aldericus, Audericus, Audiricus.*

ANS ne se rencontre que comme préfixe dans les noms tels que *Ansaricus, Ansebertus, Ansoaldus, Ansoindus.*

ARA, ARIN, ERN a le sens d'*aigle;* c'est un des nombreux noms d'animaux qui sont entrés dans la composition des noms d'hommes. Nous le trouvons comme préfixe dans *Airulfus, Arnebodes, Arnoaldus, Ernoaldus.*

ATHAL, *noble,* adouci en ADAL, ADEL, EDEL, se retrouve dans *Adelbertus, Adelenus.*

AUN, AON est un radical très fréquent, mais il ne se rencontre que comme préfixe : *Aunaldus, Aunardus, Aunebertus, Aunegisilus, Aunoaldus, Aunobertus, Aunulfus.*

1. *Altdeutsches Namenbuch,* t. I, *Personennamen.* Nordhausen, 1856, in-4.

2. M. d'Amécourt a déjà donné un tableau analogue dans la *Numismatique mérovingienne comparée à la Géographie de Grégoire de Tours,* p. 206, mais, réunies à la hâte, sans critique approfondie, ses indications sont souvent erronées. C'est ainsi qu'il confond les racines ALD, VALD, ATHAL, HILDI et HARI, BERA et EBAR, GUND et SUNN. Nous ne saurions assez mettre le lecteur en garde contre ce travail exécuté de seconde main.

Digitized by Google

BALD, *fort, audacieux,* se confond fréquemment avec WALD. Par les phénomènes du vocalisme BALD devient BAUD, BAD, BOUD, BOD. Voici quelques noms de monétaires dans lesquels il entre soit comme préfixe, soit comme suffixe: *Baudacharius, Bautharius, Baltherius, Baudolenus, Baudemires, Baudomeres, Badiricus, Baldulfus, Badulfus, Baudulfus, Gundobades, Isobades, Francobodus, Genobaudus, Mallebodes.*

BERA, BERIN, BER signifie *ours.* Ce radical sert de préfixe à: *Berebodes, Berecharius, Beregiselus, Beremundus, Berulfus, Berilfus, Beroaldus.*

BERAHT, BERHT, BERT, PERT, *célèbre,* est un des radicaux dont l'emploi est le plus fréquent. Les noms des rois *Caribert, Childebert, Dagobert, Sigebert* et *Theodebert* lui sont partiellement empruntés; il se retrouve aussi dans un grand nombre de noms de monétaires tant comme préfixe que comme suffixe: *Bertechrammus, Bertianus, Bertoaldus, Bertoinus, Pertoenus, Bertulfus, Adelbertus, Aigobertus, Aunobertus, Garibertus, Chudbertus, Ermobertus, Genobertus, Gillibertus, Landebertus, Ranepertus, Segobertus.* Les noms des rois lombards *Pertarid* et *Aripert* appartiennent au même radical.

BLID a le sens de *gai, joyeux.* Nous le trouvons dans *Blidemundus* et *Blidiricus;* peut-être aussi dans *Bridericus,* le son *l* s'étant changé en *r* par rotacisme.

BON est peut-être emprunté par les Germains à la langue latine, avec son sens primitif. Nous le trouvons seul sous la forme *Bono* ou, en composition, dans *Bonoaldus, Bonulfus.*

DAG, DAC, DOC comporte l'idée de *beau.* Ce radical existe seul dans *Daccho* et comme préfixe dans *Dagomares, Docomares, Dagulfus, Daulfus.* Il a servi à former le nom du roi *Dagobert.*

DOM, DOMN est assez fréquent, surtout comme préfixe: *Domarus, Domardus, Domaricus, Domericus, Domecius, Domulfus, Domnacharus, Domnigiselus.*

DRUHT, DRUCT, DROCT a le sens de *peuple.* Nous le retrouvons comme préfixe dans les noms suivants: *Droctegiselus, Dructegisilus, Dructoaldus, Droctoaldus, Dructomarus.*

EBAR, EBER, EBR, signifie *sanglier* et n'est pas, comme l'a dit M. d'Amécourt, le même mot que BER modifié par métathèse: *Ebregiselus, Ebrigesilus, Ebrigisilus, Ebroïnus, Ebricharius, Ebroaldus, Ebromares, Ebrulfus.*

ED se trouve dans *Edmundus, Edomirus.*

FRANC, nom ethnique ayant le sens de *Franc,* se trouve à l'état simple dans *Franco* et *Francio.* A l'état composé dans *Francobodus, Franculfus, Francolenus.*

FRID, FRED, *bienveillant, paisible,* se rencontre fréquemment comme préfixe et comme suffixe: *Fridericus, Fredericus, Fredovaldus, Fredoaldus, Fredulfus, Godofridus, Charifridus, Sigofredus.*

GAN, GIN, GEN. Ce radical donne les noms suivants: *Genegiselus, Gennacius, Genobertus, Genobaudus, Gennardus, Genulfus.*

GISAL, GISEL, GISIL, *compagnon,* est un des radicaux qui ont fourni le contingent le plus nombreux à l'onomastique mérovingienne, tant comme préfixe que comme suffixe: *Aeguselus, Agrigisilus, Aldegisilus, Audegisilus, Audicisilus, Alligiselus, Beregiselus, Bridigiselus, Charigisilus, Charisilus, Domnigiselus, Droctegisilus, Dructegisilus, Ebregiselus, Ebrigesilus, Ebrigisilus, Genegisilus, Gomegisilus, Leodegiselus, Leodegesilus, Leudegisolus, Medegisilus, Ramnisilus, Ricisilus, Sunnegesilus, Teudegesilus, Teudegisellus, Theodegiselus, Wanegiselus.*

Digitized by Google

GOD, GUD, GOT, GUT, a le sens de *bon*. Il entre dans les noms suivants: *Godofridus, Gudumundus, Godobodes, Godolaïcus, Udumundus.*

GRIM, *cruel,* se trouve dans un seul nom de monétaire: *Grimbertus.*

GUND, GOND, UND, a le sens de *combat, bataille.* Il se confond parfois avec GUD, GOD. Nous le rencontrons comme préfixe dans: *Gundobandus, Gundobodus, Gunderadus, Gundericus, Undericus, Gundoaldus, Gundomeres, Gundufus, Gundolenus, Gundenus, Gundboldus, Gundofridus, Gundobertus.* Le radical a formé le nom du roi *Gontran.*

HARD, HERD, CHARD, ART, ARD, *dur.* Ce radical se confond parfois: 1° avec WARD par aphérèse du W ou de l'H; 2° avec RAD par métathèse de l'R. On le trouve à l'état simple dans *Chardo* et à l'état composé dans *Niviardus.*

HAGAN, HAGN, CHAGN. C'est à cette racine qu'appartient le nom de *Chaino,* abbé de Saint-Denis, dont nous verrons plus loin un denier, et du monétaire *Chagnoaldus.*

HARI, HAR, HERI, HER, CHARI, CHERE, CARI, GARI, ARI, ERH, ER. Ce radical a le sens de *maître.* C'est un de ceux qui se rencontrent le plus souvent, tant au commencement qu'à la fin d'un nom. *Aribaldus, Arivaldus, Arvaldus, Charoaldus, Garoaldus, Aribodes, Aribodeus, Charimundus, Charegisilus, Charisilus, Charifridus, Garibertus, Baudacharius, Berecharius, Domnacharius, Ebricharius, Teudcharius, Arimundus, Arnoaldus.* C'est à ce radical qu'appartient le nom du roi *Caribert.*

HATH, HAD, HED, HET, CHAD a servi à former les noms suivants: *Chadoaldus, Chadomares, Chadulfus, Hadelenus.*

HILDI, HELDI, CHILD, CHELD, ILD, ELD signifie *héros.* Nous avons un monétaire *Hildebertus* et le roi *Childebert;* puis les monétaires *Hildoaldus, Childricus, Chuldricus.*

HILP, *aide,* se trouve dans *Chilpéricus.*

HLOD, LOD, CHLOD, FLOD, LOT, a servi à former les noms royaux *Chlodoveus, Chlothovechus* et *Clotarius.*

HROD, ROD, CHROD, RUD, FROD a fourni un assez grand nombre de noms tels que *Chrodebertus, Chrodogisilus, Chrodoaldus, Rodomeris.*

HROM, ROM, veut dire *romain.* Ce radical se trouve dans *Romaricus* et *Romulfus.*

ING survient comme préfixe dans *Ingoaldus* et dans *Ingomarus;* comme suffixe dans *Wadingus.*

LAIC figure comme suffixe dans *Audolaïcus, Godolaïcus, Sigilaïcus.*

LAND, LANT, LEND, LENT a le sens de *terre.* Il entre dans la composition des mots suivants: *Landebertus, Landericus, Landoaldus, Landulfus, Landegisilus.*

LEW, LEWON, LEUN. De même que l'ours, le sanglier et le loup, le *lion* a prêté son nom à la composition de noms d'hommes tels que *Leunardus, Leunulfus.*

LIUB, LIEB, LIB, LEOV, LIEV, etc., a le sens de *cher (carus).* Ce radical se montre dans *Libiricus.*

LIUD, LEOD, LUD, LUT, LEUD, etc., *peuple,* n'intervient, à de rarissimes exceptions près, que comme préfixe: *Leudenus, Leudelinus, Leodardus, Leodegiselus, Leodomarus, Leudomarus, Leodomundus, Leudulfus.*

MAGAN, MEGIN, MAGIN, MAIN, MAGN, MAG. Ce radical implique une idée de *force.* Il est seul dans *Magano* et entre dans la composition des noms *Magnoaldus, Magnulfus, Magulfus.*

Digitized by Google

MAL, MEL, se trouve comme préfixe dans *Mallebaudes, Mellobaudes.*

MAR, MER, MIR, signifie *illustre.* Ce radical a servi à la formation d'un très grand nombre de noms comme suffixe : *Agomares, Audemarus, Hildomares, Ildomarus, Chadomares, Baudemires, Baudomeres, Augemaris, Dagomares, Docomarus, Druclomarus, Ebromares, Edomirius, Filamarius, Gaucemares, Gundomeres, Ingomarus, Leodomares, Leodomarus, Onemarus, Ragnemarus, Ragnimarius, Ragnomares, Sigomarus, Teudomeres, Ulcemeres, Vincemarus.* Le même radical se trouve comme préfixe dans *Margisilus;* enfin il forme seul le nom *Meris.*

MARAH, MARACH, MARCH, MARC, *cheval,* intervient dans les noms suivants : *Marcoaldus, Marculfus.*

MATH, MAD, MED, a le sens d'*honneur.* Nous le trouvons dans *Madelinus, Madegisilus, Medegiselus, Medoaldus, Medobodus.*

MUN, MON, *aimable,* est reconnaissable dans *Munuald, Monoaldus.*

MUND, *bouche,* sert parfois de préfixe, comme dans *Mundericus,* mais plus fréquemment de suffixe. C'est le cas pour les noms suivants : *Aigimundus, Alchemundus, Allamundus, Audemundus, Audomundus, Beremundus, Blidemundus, Blidomundus, Edmundus, Gevemundus, Gislimundus, Gudumundus, Udumundus, Launomundus, Leodomundus, Raimundus, Sigimundus, Thrasemundus.*

NIW, NIV, *nouveau,* se retrouve dans *Niviardus.*

RAGAN, RAGIN, REGIN, RAIN, REIN, comporte l'idée de *conseil.* Ce radical est presque toujours usité au commencement du nom : *Ragnemarus, Ragnimarius, Ragnomares, Ragnoaldus, Rignoaldus, Ragnolfus, Ragnulfus, Ranepertus.*

RIC, RIG, *riche,* est employé comme préfixe dans : *Rigisilus, Rigovaldus, Rigoaldus, Rigobertus, Rigolenus, Ricobodus,* et comme suffixe dans : *Aldericus, Audericus, Audiricus, Badiricus, Chuldiricus, Childericus, Childricus, Hildericus, Blidiricus, Domaricus, Domericus, Fredericus, Fridiricus, Gundericus, Sunnericus, Landericus, Mundericus, Undericus, Teodericus, Teodiricus, Theodoricus.*

SIG, SEG, SIC, SEC, *victoire,* se trouve seul dans le nom *Seco* et en composition dans le nom de roi *Sigebert* et ceux des monétaires suivants : *Segobertus, Sisbertus, Sicolenus, Sicoinnus, Seggelenus, Siggulfus, Sigilaicus, Sigimundus, Sigofredus, Sigomarus, Sicchrammus, Sicoaldus.*

SIS, SES, a fourni le nom *Sesoaldus.*

SUNN, SONN, *soleil,* apparaît seul dans *Suno* et sous une forme composée dans *Sunnegiselus.*

THIUDA, THEUD, THEOD, DEOD, DID, DIT, TUD, TEUD, etc., *famille,* a fourni un très grand nombre de noms tels que ceux des rois *Théodoric* et *Théodebert,* et ceux des monétaires *Teodericus, Teodiricus, Theodiricus, Teudebertus, Teudegesilus, Teudegisillus, Theodegisilus, Teudcharius, Teudomeres, Theudelenus, Teudulfus, Theudulfus, Teudulfus, Theudemundus.*

THRAS, *courageux, emporté,* a formé *Thrasemundus.*

VAD, WAD, VED, WED, comporte une idée de mouvement, un sens d'*aller.* Nous trouvons ce radical seul dans *Wado* et en composition dans *Wadardus, Vaddolenus.*

VALD, WALD, ALD, GUALD, GALD, VALT, WALT, etc., renferme un sens de *règne,*

Digitized by Google

de *puissance*. Nous avons dit plus haut que par aphérèse de l'initiale ce radical se confond très souvent avec *ald*. Nous le trouvons seul dans *Waldo, Valdo*. Parmi ses composés, nous citerons *Valdolenus, Valdovaldus, Waltechramnus, Ambrovaldus, Arivaldus, Fredovaldus*.

VIL, WIL, GUIL, *volonté*. Ce radical est donné par le nom *Willulfus*.

VIN, WIN, *ami*, se retrouve dans *Vinoaldus, Vinulfus*.

VULF, WULF, ULF, OLF, qui a le sens de *loup*, est un des noms d'animaux auquel les Germains ont eu le plus souvent recours. Ses dérivés sont innombrables: *Vulfolenus, Aegulfus, Agiulfus, Augiulfus, Aunulfus, Austrulfus, Badulfus, Baldulfus, Baudulfus, Berilfus, Berulfus, Ebrulfus, Bertulfus, Bidulfus, Idulfus, Bonulfus, Briolfus, Dagulfus, Daulfus, Domulfus, Flaulfus, Fragiulfus, Franculfus, Fredulfus, Genulfus, Igulfus, Landulfus, Launulfus, Leudulfus, Lhaudulfus, Leunulfus, Magnulfus, Marculfus, Medulfus, Produlfus, Ragnolfus, Ragnulfus, Romulfus, Siggulfus, Teudulfus, Theodulfus, Vanodulfus, Willulfus*.

VUN, WUN, WIN, *gain*, se trouve dans *Vunnoaldus, Winicarius*.

Un certain nombre de noms germaniques simples ont produit des dérivés par l'adjonction d'un diminutif affectueux latin: *Gundenus, Gundolenus, Hadenus, Hadelenus, Leudenus, Leudelinus, Sicolenus, Seggelenus, Vaddolenus, Vulfolenus, Francolenus, Childelenus, Bertinus, Bodolenus*.

Les noms d'hommes sont le plus souvent accompagnés d'un titre, sur les monnaies mérovingiennes, suivant qu'ils désignent le roi, un personnage ecclésiastique, ou un monétaire.

Dans le premier cas, le titre est REX ou RIX. Clotaire II, sur un *triens* frappé à Uzès, ajoute, à la mode wisigothe, HINCLITVS ET PIVS. Sur une grande pièce d'or de Dagobert Ier on lit en toutes lettres: DOMNVS DAGOBERTHVS REX FRANCORVM ; mais, ainsi que nous l'avons dit p. 77, cette pièce constitue une exception dans la série mérovingienne.

Les noms de personnages ecclésiastiques sont rares à l'époque franque. Nous avons à relever d'abord les légendes déjà connues de nos lecteurs, EPISCOPVS ESTNV à Chalon-sur-Saône et A... VS EBESCOBVS à Clermont en Auvergne. Un tiers de sou à la légende EVPARDVS EPIS, attribué à Eupardus, évêque d'Autun, doit peut-être être restitué à un de ses homonymes de Grande-Bretagne, pays où la pièce a du reste été trouvée. Enfin de Longpérier a publié un curieux denier d'argent portant LAMTBERTVS IPS, nom que le savant numismate a identifié avec celui de saint Lambert.

Les monétaires sont désignés sur les espèces par MONETARIVS, MVNITARIVS, MVNITARIOS ou par les abréviations de ces formes. Des triens frappés à Saint-Remy portent BETTO MONETARIVS PRAECI ou PRI, qualificatif que M. Deloche a très heureusement rendu par *præcipuus*: il y avait vraisemblablement plusieurs monétaires à

Digitized by Google

Saint-Rémy, et Betto, afin que personne ne pût l'ignorer, affirmait sur les espèces sorties de son officine qu'il était le monétaire principal. Au début du monnayage, deux monétaires font précéder leur nom, mis au génitif, de la formule **DE OFFICINA**[1]. Sous Childebert II, le monétaire Maretomus fait suivre le sien du verbe *fecit*, **FESET**, mais son exemple ne fut que rarement imité[2]. Trois monétaires accompagnent leur signature d'un adjectif ethnique, indiquant le siège de leur officine :

TORONI(*cus*) **ANTIMI**(*us*) **M**(*onetarius*) sous Childebert II.
ROMANOS MV(*netarius*) **ACAVNINSIS** sous Dagobert Ier.
DOMINO MONETARIO ALBIVIINSE.

Ces légendes sont à rapprocher des textes de Grégoire de Tours cités p. 93, où il est question d'un *monetarius urbis* et d'un *turonicus monetarius ;* c'est bien à tort qu'on a voulu rapporter les adjectifs *acauninsis* et *albiviinse* aux mots *ecclesia* et *civitate* sous-entendus.

c) *Les noms de lieu et leurs qualificatifs.*

Les noms propres géographiques paraissent sur les monnaies mérovingiennes tantôt seuls, tantôt suivis ou précédés d'un nom commun qui nous renseigne sur la nature ou l'importance relative des lieux indiqués par les légendes. Les qualificatifs que nous avons pu relever sont au nombre de dix-neuf : *civitas, pagus, vicus, viculus, castrum, castellum, curtis, mallum, villa, portus, pons, vadum, domus, casa, campus, locus, silva, palatium, schola, basilica, ecclesia, monasterium.*

Le mot *civitas* a deux sens : le plus souvent il désigne les chefs-lieux des cités, c'est-à-dire les villes épiscopales ; parfois, mais très rarement, il comporte l'idée du territoire de la cité lui-même. C'est dans ce dernier sens qu'on le lit sur un triens de Cannac, dans le pays de Rodez, où est écrit : **CANNACO IN RVTENE CIVE.**

Sur les plus anciennes monnaies, le qualificatif de *civitas* est rarement omis à la suite du nom de la ville épiscopale et il est écrit en toutes lettres ; bientôt le monnayeur en abrège la forme ou crée une orthographe absolument incorrecte. Suivant une ingénieuse observation de M. d'Amécourt, on est fondé à présumer que l'ordre de décadence du mot *civitas* concorde assez bien avec l'ordre chronologique d'émission des monnaies d'un même atelier. Voici l'indication de quelques-unes des formes les plus habituelles dans les légendes monétaires : **CIVITAS, CIVITATE, CIVITAT, CIVITA, CIVIT, CIVI, CIV, CI, C, CIVETATI,**

1. Voyez pp. 62 et 63, fig. 164 et 169.

2. Jusef à Mâcon signe JVSE FACIT ; à Chalon, on trouve : BERTHECHRAMNVS FECI et et à Limoges : BOSO FICIT.

Digitized by Google

CVETATI, CAETATE, CIVIATE, CIVETAT, CIVETIT, CIVIS, CIVAI, CIVEM, CIVE, etc.

Comme l'a fait M. A. de Barthélemy dans ses *Noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, nous donnerons ici la nomenclature des cités de la Gaule. Celles dont les pièces n'ont pas encore été retrouvées ont leur nom imprimé en italique et nous indiquons par un point d'interrogation les attributions douteuses ou sérieusement contestées.

Première Lyonnaise. — Lyon, Langres, Autun, Chalon-sur-Saône, Macon.

Deuxième Lyonnaise. — Rouen, Bayeux, Avranches, *Evreux*, Séez, Lisieux, Coutances.

Troisième Lyonnaise. — Tours, Le Mans, Rennes, Angers, Nantes, *Quimper*, Vannes, *Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Alet*, Dol.

Quatrième Lyonnaise. — Sens, Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris, Meaux, Nevers.

Première Belgique. — Trèves, Metz, Toul, Verdun.

Deuxième Belgique. — Reims, Soissons, Châlons-sur-Marne, Vermand, Noyon, Arras, Cambrai, Tournai, Senlis, *Beauvais*, Amiens, Térouanne, Laon. Nous ajouterons à cette liste Boulogne-sur-Mer dont il existe des tiers de sou portant BONONIA CIVI.

Première Germanie. — Mayence, Strasbourg, Spire, Worms, *Constance*.

Deuxième Germanie. — Cologne, Maestricht, Duurstede (qui, comme ville, précéda *Utrecht*). Il y a lieu d'ajouter à ces noms celui de Namur, ville dont on a des monnaies portant : NAMVCO CIVE.

Séquanie. — Besançon, *Belley*, Lausanne, Bâle.

Alpes Graies. — Moûtiers, Aoste, Sion.

Première Viennoise. — Vienne, Genève, Grenoble, Viviers, Die, Valence, Saint-Jean-de-Maurienne.

Deuxième Viennoise. — Arles, *Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison*, Orange, *Cavaillon*, Avignon, Marseille, *Toulon, Carpentras*.

Première Aquitaine. — Bourges, Clermont, Rodez, Alby, Cahors, Limoges, Javouls-Mende, Le Puy.

Deuxième Aquitaine. — Bordeaux, Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers, Périgueux.

Novempopulanie. — Auch, Dax (?), *Lectoure*, Comminge, Conserans, *Lescar*, Aire, Bazas, Bigorre, Oloron, *Bayonne*.

Première Narbonnaise. — *Narbonne* (atelier monétaire wisigoth), Toulouse, *Béziers, Nîmes, Lodève*, Uzès, *Agde, Carcassonne, Elne, Maguelonne*.

Deuxième Narbonnaise. — *Aix, Apt, Riez, Fréjus*, Gap, *Sisteron, Antibes*.

Alpes-Maritimes. — Embrun, Digne, Senez, *Glandève, Nice*, Vence.

On a beaucoup disserté sur la signification du mot *pagus*. M. Alfred Jacobs[1] a parfaitement établi qu'il indiquait à l'époque mérovingienne toute espèce de territoire, mais aussi, et, l'on peut dire, de préférence, d'anciennes circonscriptions fixes existant à l'époque de la Gaule romaine. On trouve aujourd'hui sept exemples du mot *pagus* en numismatique mérovingienne: **ALETIA PAGO, BIAENATE PAGO, BRIENNONE**

1. *Géographie de Grégoire de Tours*. Paris, 1858, in-8.

Digitized by Google

PAVO, CAMBORTESE PAGO, CONDADENSE P, COR.....DA PAGO, REMENSE PAGO.

D'autres noms géographiques inscrits sur les tiers de sou se rapportent évidemment à des divisions territoriales, mais le qualificatif *pagus* est omis; tel est le cas d'*Austrebante,* l'Ostrevant, d'*Henegaucia,* le Hainaut, de *Velcassino,* le Vexin, de *Viminao,* le Vineux, de *Tellao,* le Tellau, de *Vellao,* le Vellay, etc.

Parfois un nom de localité est suivi d'une indication territoriale précédée de la préposition *in;* nous avons cité plus haut un exemple de cité ainsi indiquée; pour le *pagus,* le cas est plus fréquent; c'est ainsi qu'on a **NASIO VICV IN BARRENSE,** Naix en Barrois, **VVICV IN PONTIO,** Wic en Ponthieu, Quentovic.

Le *vicus,* réunion de maisons sans remparts ni forteresse, est le plus fréquemment mentionné sur les monnaies mérovingiennes. En 1864, M. d'Amécourt en comptait jusqu'à cent vingt et aujourd'hui ce chiffre pourrait sans inconvénient être porté à deux cents. L'un des exemples les plus curieux de l'emploi du mot *vicus* est celui que nous fournissent les légendes **CASTRA VICO** où l'on voit un ancien *castrum* romain remplacé par une ville mérovingienne non fortifiée. C'est d'une manière analogue que s'est formé le nom de Cologne, **COLONIA CIVET,** l'ancienne *colonie* devenue *cité.*

Les *castra,* agglomérations d'habitants ceintes de murs ou défendues par une citadelle, sont assez nombreux. M. de Barthélemy en relève vingt-sept; nous ajoutons douze noms à sa liste et nous en retranchons deux.

ALISIA CAS
ANTON CASTRO
AVALLONE CA
BARRO CASTRO
BELENO CAS
BORBONE C
BVRBVRNE CAS
CAINONE CAS
CASTRA AVDMINI
CASTRO FVSCI
CASTRO LVCIDV
CASTRO MA....
CHOAE CASTRO
CLARVCCO CAS
CORNILIO CASTRO
CORNV CASTRO
CRENO CASTRO
DONNA CASTRO
EBROCE CA
EBVRIO CAS
LENNA CAS
MEDIANO C
MEDIOLANO CASTRO
MEODENA C
MOSOMO CASTRO
NEIOALO CAS
NOECIOI CASTRA
OLICCIA CAS
PETRA CASTRO
POTINCACO CAS
SCEFLEA C?
SESEMO C

Digitized by Google

SCIONTIS CAS? TILA CASTRO
TALILO CAS VZERCA CAS
THAISA CA

Les légendes publiées jusqu'à ce jour fournissent deux exemples du mot *castellum :* IVLIOCO CASTIL, MOSOMO CASTELLO.

Le *mallum* ne se rencontre qu'en Austrasie. On en a retrouvé cinq : MALLO ARLAVIS, MALLO CAMPIONE, MALLO MANRIACO, MALLO MATIRIACO, MALLO SATIVIVII.

Le qualificatif *campus* ne se rencontre que deux fois dans l'épigraphie des *triens :* CAMPO TRECIO, Tresson, CAMP AVSCIACO, Izé.

Ces deux pièces appartiennent à la région du Mans où les *campi* sont nombreux. *Campotrecio* c'est Tresson (Sarthe) appelé *Trecio, Tritio* dans des documents du VIe siècle ; *Camp. Ausciaco* doit se rendre par Izé (Mayenne), désigné sous le nom d'*Ausciacum* en 642.

Le *campus* cénomannique correspond au *mallum* de l'Austrasie. C'est sans doute un ensemble d'habitations agricoles dispersées dans la plaine, mais avant tout un grand lieu de réunions à la fois politiques, judiciaires et commerciales. La foire qui se tenait à des époques déterminées donnait lieu à une intervention du fisc et par conséquent à l'émission d'une *moneta fiscalis* signée par celui qui avait pris la rentrée des impôts à ferme.

Nous ne trouvons que deux *domus* et deux *curtes ;* une localité semble porter à la fois les deux indications BVLBIA CVRTE DOME. Les autres *domus* et *curtes* sont : MERONNO DOMO, DOMO PARIS, DVFCIACO CVRTE SCI MARTINI.

Les *villa* sont plus nombreuses. M. de Barthélemy en comptait sept en 1865. Ce nombre ne s'est pas augmenté : CANETI VLIL, CARVILLA, IVLIAC VILLA, MEFRO VILLA, MEDOLO VLLA, VILLA MAORIN, VILLA VS?

Il y a du reste une certaine difficulté à reconnaître les *villae* des *vici,* avec lesquels elles resteront confondues, car l'irrégularité des abréviations usitées en épigraphie numismatique mérovingienne est telle que la syllabe VI, suivant un nom de lieu, peut être indifféremment interprétée par *vicus* et par *villa.*

Le mot *portus,* au moyen âge, avait entre autres significations le sens de passage de rivière ou de montagne ; on peut considérer *portus* comme signifiant plus spécialement *passage de bac.* On connaît au moins trois *portus* en épigraphie mérovingienne : BĀS POR, PORTO VIDRARI ou VEDERI et CRISTOIALO PORTO.

Les mots *pons,* pont, et *vadum,* gué, ne se rencontrent guère qu'en

Digitized by Google

composition, aussi n'avons-nous pas à nous en occuper spécialement; il en est de même de *locus*, de *casa*.

Les forêts, *silva*, ne fournissent qu'un nom indiscutable: **PREVVNDA SILVA**. M. d'Amécourt propose encore de retrouver une forêt, celle de Gastine, dans le Maine, dans la légende d'un triens portant **VASTINA**, mais son opinion ne semble pas étayée de preuves suffisantes pour être dès à présent admise.

Le *palatium* et la *schola* marchent souvent de pair, et notamment à Paris où ils ont chacun un atelier distinct.

Les établissements religieux mentionnés sur les monnaies mérovingiennes sont nombreux. On trouve, selon M. de Barthélemy, des *basilicae* à Orléans, Chalon-sur-Saône et Tours, des *ecclesiae* à Angers, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Rouen et Sens, des *monasteria* à Orléans, Bannassac, Brioude, Ligugé, Saint-Martin de Tours, Saint-Denis, Jumièges, Soissons, Saint-Maurice en Valais et Chelles. Parmi ces noms d'établissements religieux doivent prendre place les légendes formées d'un nom de saint, au génitif ou à l'ablatif: **SCI AVICVLA, SCO AREDIO, SCE ECCLESIE, SCO FILIBER, SCTA FLVRA, SCI GILASI, SCI IORGI, SCI IVLIANI, SCI MAVRICI, SCI MAXENT, SCI MAXIMINI, SCI MEDARDI, SCI STEPHAN, SCI PETRI.**

Lorsque le nom de lieu inscrit sur les monnaies mérovingiennes n'est suivi d'aucun qualificatif, ou simplement de celui de *vicus*, son identification avec un nom de lieu actuel présente parfois des difficultés considérables. Il faut se tenir en garde contre les rapprochements hâtifs qui ont souvent été faits, car, ce que nous avons dit plus haut de l'extrême légèreté apportée, par les numismates, à la transcription des noms de monétaires, peut s'appliquer avec autant de justesse à la manière arbitraire avec laquelle on a localisé de nombreux tiers de sou. Dans les anciennes listes telles que celle de Cartier[1], les erreurs de traduction abondent; c'est ainsi que la légende **ALNA VICO** est rendue par *Aulnay*, que **BERTVNO** est devenu *Béthune*, que l'on a trouvé fort naturel d'attribuer à Thorigny et à Saucourt des pièces portant **TAVRILIACO** et **SAVRICIACO**, etc.

Ces traductions fantaisistes ne se seraient certainement pas produites, si leurs auteurs avaient eu les notions les plus élémentaires de la formation française des noms de lieux gallo- et franco-romains. Nous ne pouvons, sans sortir du cadre de ce manuel exposer ici les règles suivant lesquelles les ethniques en sont successivement arrivés de leur

1. *Table alphabétique des légendes de monnaies mérovingiennes* dans les *Tables de la Rev. numism.*, Paris, 1856, p. 163 et suiv.

Digitized by Google

forme latine à celle qu'ils ont aujourd'hui; mais nous ne saurions assez insister sur la nécessité absolue dans laquelle se trouvent tous ceux qui veulent s'occuper de numismatique mérovingienne, de s'y préparer par une étude sérieuse de la philologie[1].

d) *Indications diverses.*

Outre les noms d'hommes et de lieux qui forment les légendes essentielles des monnaies mérovingiennes, celles-ci peuvent porter différentes indications complémentaires relatives à leur valeur ou aux circonstances de leur émission.

Les indications de valeur se composent généralement des chiffres XXI inscrits sur les *sous* d'or frappés à Marseille, et VIII ou VII placés dans le champ du revers d'un grand nombre de *tiers de sou*. Ces dernières indications sont parfois complétées par les mots DE SELEGAS mis à la suite d'une des légendes circulaires. On trouve ainsi :

CABILONNO FIT DE SELEGAS VIII à Chalon.
IVSE FACIT DE SELEGAS VIII à Mâcon.
VESVNCIONE DE SELEGAS VII à Besançon.
AVGVSTEDVNO FIT DE SELEGVAS VII+ à Autun.

Ainsi que l'a établi pour la première fois le savant Duchalais, ces chiffres indiquent la valeur de la pièce en siliques. M. Deloche a très bien complété cette explication en faisant observer que le mot *selega*, à propos duquel on s'était livré aux plus extravagantes hypothèses, n'est autre chose qu'une transcription barbare du latin *siliqua*.

L'indication de VIII siliques, qui apparaît sur des pièces antérieures à l'affaiblissement monétaire contemporain de Maurice Tibère (582-602), est rare. On ne la trouve que dans une région très peu étendue de l'ancienne *Provincia lugdunensis :* à Chalon-sur-Saône, à Dijon, à Mâcon, à Lausanne, etc. La mention de VII siliques est infiniment plus fréquente et se retrouve dans presque toute la Gaule. Sur un certain nombre de pièces, elle est précédée des lettres CG. On a supposé que ces sigles, placées généralement aux côtés de la croix, signifiaient *crux*

1. Parmi les ouvrages élémentaires dont les numismates peuvent s'aider, nous citerons spécialement : J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu.* Paris, 1867, in-12. — Voyez aussi différents mémoires de M. H. d'Arbois de Jubainville, tels que *Exemples de noms de fundi formés à l'aide des gentilices romains et du suffixe acus,* dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes,* 1887, p. 357, et les importants travaux de géographie historique dus à M. Longnon : *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle,* Paris, 1878, gr. in-8; et *Atlas historique de la France,* texte, 2e livraison, Paris, 1888. p. 162 et suiv.

Digitized by Google

gloriosa. « Je ne pense pas, dit M. d'Amécourt[1], que ce soit là leur vrai sens; ce qui est certain, c'est qu'elles sont toujours accompagnées du chiffre VII, de sorte qu'on peut les considérer comme en corrélation avec le chiffre pour exprimer une seule pensée qui est encore problématique. » La formule CG. VII. a été rencontré sur des *triens* de Chalon, d'*Iviacum*, de Limoges, de Saint-Bertrand de Comminges, de *Begorra* et de Foix.

Parmi les légendes qui viennent encore renseigner sur la valeur des espèces, nous devons citer celles de ces *triens* de Trèves sur lesquels on lit : TREVERIS CIVITATE OBRIVS FIT ou TREVERIS CIVITATE OBRIV. Le glossaire de Du Cange donne une infinité de formes qui se rapprochent beaucoup d'*obrius* et qui permettent de traduire ce mot par *or purifié*. Les mots *obricius, obridiacus, obriziatus, obrizzatus, obryzeus, obryziacus, obryzum*, etc., désignent tous, dans la basse latinité, l'or soumis à l'affinage. Les inscriptions des *triens* de Trèves contiennent donc l'affirmation de la pureté du métal employé à la fabrication[2].

Nous avons insisté précédemment sur quelques légendes monétaires qui font allusion au caractère fiscal de la monnaie, tels que : CONSTIT. IN HONORE SCI MAVRICI MARTI, RACIO FISCI, RACIO DOMINI, RACIO MVNAXTESII, RACIO AECLISIE. Il serait superflu d'y revenir; mais nous devons nous arrêter un instant aux lettres isolées qui sont placées, le plus souvent au nombre de deux, rarement au nombre de quatre, dans le champ du revers des tiers de sou.

Ces lettres comprennent, d'après leur signification, six groupes différents :

1° Elles peuvent être les initiales du nom de l'atelier déjà inscrit sur un des côtés de la pièce. A cette catégorie appartiennent les sigles suivantes : AG *Augustodunum* Autun, *Agennum;* AL *Alisia* Alisa; AR *Arelatum* Arles, *Arverni* Clermont; AV *Augusta* Aoste; BC *Belnum castrum* Beaune; BE *Betorica* Bourges; CA *Cabilonum* Chalon; DI *Divio* Dijon; EB *Ebrodunum* Embrun; GA *Gaciacum* Gex, *Gabalitanum* Javouls; GR *Gratianopolis* Grenoble; IS *Isarnoderum* Isernore; LEMO ou LE *Lemovix* Limoges; LV *Lugdunum* Lyon; MA *Massilia* Marseille, *Maurienna* Maurienne, *Matisconum* Mâcon; NE *Nebernum* Nevers PO

1. *Recherche des monn. mérov. du Cenomanicum*, p. 241. — Peut-être faut-il voir dans CG une abréviation du mot *selega*, mal orthographié : *celega*. On sait qu'à l'époque mérovingienne l'orthographe était subordonnée à la prononciation; or la lettre s et la lettre c permutent fréquemment. Le même nom de lieu est écrit tantôt *Cesemo*, tantôt *Sesemo*, le verbe *fecit* apparaît sur les monnaies sous la forme *feset*, etc.

2. Voyez les *Comptes rendus de la Soc. franç. de numism.*, t. IV, 1875, p. 180.

Digitized by Google

Pons clavitus Pontaillier; SI *Sidunis* Sion; TR *Treveris* Trèves; TV *Tullum* Toul; VC *Ucetia* Uzès; VA *Vapincum* Gap, *Valentia* Valence; VIVA *Vivarium* Viviers.

2° Elles peuvent être les initiales du nom de la *civitas* où l'atelier d'émission est situé. Nous trouvons par exemple LE ou LEMO au revers de plusieurs triens frappés dans des *vici* et des *castra* du Limousin, à *Compriniacum* Compreignac, *Serotennum* Sarrou, *Salviacum* Sauviac, *Userca* Uzerche, *Talilum* Teillol, *Vallaria* Vallière, *Espaniacum* Espagnac, *Blatomagus* Blond, *Ferruciacum* Fursac, *Montiniacum* Montignac. Un usage analogue existait dans la cité de Clermont où presque tous les ateliers écrivaient AR sur leurs produits; on trouve ces lettres sur des *triens* frappés à Mauriac, à *Vorolium,* à *Ricomagus* Riom, à *Vindiciacum,* etc. La cité de Vienne est indiquée par VI sur des *triens* frappés à Albon, celle de Valence, par VA sur les pièces de Beaumont.

3° Les lettres ECL ou EC désignent généralement l'intervention d'une église dans l'émission des espèces [1].

4° On est parfois en présence d'une répétition abrégée du nom du monétaire, mais ce cas est très rare. Nous citerons: RO sur une pièce frappée à *Avicum* par le monétaire Romaricus, puis les lettres AΩNV placées aux extrémités d'une croix sur un *triens* frappé à *Latona,* Saint-Jean de Laosne, par le monétaire Aunulfus.

5° Les lettres isolées du champ peuvent constituer une invocation religieuse telle que AΩ, allusion à la parole que saint Jean met dans la bouche du Seigneur, dans l'Apocalypse: *Ego sum Alpha et Omega, principium et finis.* Nous mentionnerons également ici le mot PAX qui figure aux côtés de la croix sur un *triens* frappé à Amiens par le monétaire *Sicchramnus.* Le même mot PAX figure à l'exergue d'un grand nombre de pièces du Gévaudan; enfin, on a signalé sa présence sur un tiers de sou de Maestricht, mais il y est écrit à la suite de la légende : TRIECTO FIT PAX.

6° Les lettres du champ peuvent être le résultat d'une immobilisation et par conséquent être dépourvues de toute signification réelle. C'est le cas des sigles CA qui, de Chalon-sur-Saône, se répandirent, à la suite de l'imitation dont les coins chalonnais furent l'objet, dans une grande partie des ateliers septentrionaux du royaume d'Austrasie, par exemple à Metz, Marsal, Novéant, Toul, Scarponne, etc.

1. L. Lacroix, *Des sigles EC sur quelques tiers de sol mérovingiens* dans le *Recueil des travaux de la Soc. des sciences d'Agen,* 1883, p. 201.

Digitized by Google

e) *La grammaire.*

A l'époque mérovingienne, dit M. d'Amécourt, « l'orthographe et la grammaire entraient dans une période de désordre qui fut le prélude de la transformation de la langue latine en de nombreux dialectes romans ». Ce désordre est toutefois beaucoup plus apparent que réel, et il est assez facile de classifier les modifications que font subir à l'orthographe des légendes les influences persistantes du langage populaire sur le latin classique.

On remarque, dans l'épigraphie monétaire des Mérovingiens, comme dans leurs textes paléographiques, quatre changements habituels de voyelles :

1° Une tendance à substituer l'*u* à l'*o* latin. On écrira par exemple *monetarios, dinarios, Launovios* au lieu de *monetarius, dinarius, Launovius.*

2° Une tendance inverse à substituer un *o* à l'*u* latin. Par exemple, *victuria, colunia, vicu, munetarius, castru,* au lieu de *victoria, colonia, vico, monetarius, castro.*

3° Une tendance à remplacer l'*e* latin par un *i,* comme dans *rix, ficit,* mis pour *rex, fecit.*

4° Une tendance inverse à remplacer l'*i* latin par un *e.* Témoins les mots *feset, selegas, vecturia, Betorex,* mis pour *fecit, siliquas, victuria, Betorix.*

Les modifications de consonnes tiennent aux règles générales de la formation de la langue française. Nous pouvons donc nous dispenser d'en parler pour passer à quelques observations grammaticales.

Les noms d'hommes qui se lisent sur les monnaies mérovingiennes sont déclinés à trois cas différents. Les appellations royales sont mises au nominatif, comme SIGIBERTVS REX, ou au génitif comme CHLOTARI VICTVRIA. Les noms de monétaires paraissent au nominatif comme NONNVS MONITARIVS, ou à l'ablatif, comme AVNVLFO MONETARIO. Tous les noms d'hommes appartiennent soit à la deuxième, soit à la troisième déclinaison. Les uns ne donnent lieu à aucune observation particulière ; les autres se déclinent tous sur les quatre modèles suivants :

Nom.	Gén.	Abl.
Baudomeres	(*Baudomeris*)	*Baudomere*
Abbo	(*Abbonis*)	*Abbone*
Pecca	(*Peccanis*)	*Peccane*
Jaco	(*Jacotis*)	*Jacote*

Digitized by Google

Quelques noms appartiennent à la fois à la seconde et à la troisième déclinaison: tous ceux qui se terminent par *-marus* ou par *-baudus* ont un doublet en *-meres* ou en *-baudes*.

Les ethniques présentent sur les monnaies quatre cas différents. Quelques-uns d'entre eux sont écrits au nominatif: **BETOREX, LEMOVIX**, etc. Les noms de monastères ou d'églises sont généralement écrits au génitif en sous-entendant *monasterium, ecclesia*. Des génitifs pluriels sont également employés à Sion et à Genève dans les légendes: **SIDVNINSIVM CIVITATI** et **GENAVINSIVM CIVIT**. Un grand nombre de pluriels sont à l'accusatif faisant fonction de locatif: **BETOREGAS, CARNOTAS, LINGONAS, REDONAS, ABRINKTAS, LEMOVECAS** [1]. La quantité la plus grande, les neuf dixièmes des noms, sont à l'ablatif: **BLESO CASTRO, BRIVATE VICO, MATASCONE**, etc.

f) *Liste générale des ateliers mérovingiens.*

La liste que nous insérons ici est plus complète et plus exacte que celles mises jusqu'à ce jour à la disposition des travailleurs. Nous avons soigneusement revisé celles données par nos devanciers et nous les avons augmentées de tous les noms publiés dans les dernières années.

Notre nomenclature comprend non seulement les légendes des *triens*, mais celles des *deniers* d'argent dont nous parlerons dans notre § IV. Les noms des ateliers sont donnés tels qu'ils figurent sur les pièces; nous avons respecté l'orthographe et le cas grammatical employés par le graveur des coins. Quant aux noms des monétaires, nous les indiquons au nominatif et généralement sous leur forme la plus complète. Nous n'avons du reste pas hésité à multiplier dans ce travail les points d'interrogation. Le lecteur verra de la sorte que, si un grand pas a été fait dans la numismatique, il reste encore un nombre immense de points à élucider. Suivant le mode adopté par M. d'Amécourt, nous indiquons entre crochets, [ ], les lettres placées dans le champ des monnaies. Les noms de monétaires mis entre parenthèse nous semblent des formes corrompues du nom qui les précède.

ABALLONE, AVALLONE C. *Avallon* (Yonne). — Biulfus, Iudave...isel ?, Ulfomeres.

ABINIO. *Avigneau* (Yonne) ? — Denier signé par le monétaire Gislimundus.

1. Voyez: H. d'Arbois de Jubainville, *Influence de la déclinaison gauloise sur la déclinaison latine dans les documents de l'époque mérovingienne*, dans la *Revue celtique*, t. I, 1870-72, p. 320.

Digitized by Google

ABRIANECO. Voyez : APRIANCO.

ABRINKTAS, ABRENKTAS, ABRINCATAS. *Avranches* (Manche). — Adalbertus, Berilfus, Leubadus?, Leudulfus, Sepagiens.

ACAVNO, ACAVNINSIS. *Saint-Maurice-en-Valais* (Suisse). — Nicasius, Romanos. Ce monétaire signe un triens frappé à Saint-Maurice au nom de Dagobert I. Voyez : SCI MAVRICI.

ADVBIA VICO. *Doubs* (Doubs). — Mugnoaldus.

AGENNAPIO. Voyez : GENNAPIO.

AGENNO. *Agen* (Lot-et-Garonne). — Optatus. Voyez : AVENNO CIET.

AGENNO [AG]. *Ajain* (Creuse). — Bobbolus.

AGIODICICA. — Teudovaldus.

AGIVNNIS [AR]. *Ahun* (Creuse)? — Ivus.

AGRO. — Leodoaldus.

AGRVMRONNO. — Caritus.

AGVNNA [AR]. — Arigius.

AGVSTA [RI], AGVSTA. *Aoste* (Italie). — Adoaldus, ...cnidisaius. Voyez : AVSTA.

AILIRVBRIAS. — Dramus, Pulinus.

ALABO. — Ebroaldus.

ALAONA, AVLAVNA VI. *Alonnes* (Sarthe). — Margisilus.

ALBENNO [VI], ALBINNO. *Albens* (Savoie). — Celestus, Maxumus, ...atus.

ALBIACO VICO, ALVIACO. — Audenus.

ALBIE, ALBICE...., ALBIGIINSE, ALBIVIINSE. *Alby* (Tarn). — Dominus (Gominus), Dagumares, Narcianus.

ALBIGI. *Aube* (Moselle)? ou *Alby* (Tarn). — Le revers porte une légende immobilisée.

ALETIA PAGO. — Aegulfus.

ALFECO, ALFICO. *Le Pecq* (Seine-et-Oise). — Baudigilus, Ricomesios.

ALINGAVIAS. *Langeais* (Indre-et-Loire). — Fraternus, Leodomares.

ALISEIO. — Moedus.

ALISIA. *Alaise* (Doubs). — Daccho.

ALISIA CAS [AL]. *Alise-Sainte-Reine* (Côte-d'Or). — Chaddoveus.

ALLECO VICO. — Medenus.

ALNA VICO. — Arigis.

ALOIA VI ou IAVIALO? — Denier signé par le monétaire Martinus.

ALSEGAVDIA VICO [AL], ALSEGAVRIA VICO. *Le pays d'Ajoye* (Doubs). — Aldoaldus, Fulcoaldus, Leudebertus.

ALVIACO. Voyez : ALBIACO VICO.

AMBACEA, AMBACIA VICO, ANBACE. *Amboise* (Indre-et-Loire). — Chare-

Digitized by Google

gisilus (Erigisilus, Rigisilus), Domnacharus (Domnarius), Francobodus, Marcovaldus, Nonnitus, Patorninus.

AMBACIACO. *Ambazac* (Haute-Vienne). — Passencius (Passincius).

AMBIANIS, AMBEANIS, AMBIANES CIVI. *Amiens* (Somme). — Audigisilus, Bertoaldus, Maurus, Medovaldus (Medoaldus), Sigchramnus, Tostus, Wullebertus. — Le monétaire Sigchramnus signe un triens au nom de Clovis II.

AMBRO VVIC. *Lambres* (Nord) ? — Audemarus.

AMPLIACO. *Ampilly* (Côte-d'Or) ? — Ebromarus.

...AMPANICO ?. — .....can ?

AMVTAO. — Amadoaidus.

ANALIACO, ANAVLIACO. *Naillat* (Haute-Vienne). — Audobodus, Gundobodes.

ANATOLO. — Baudardus (Madardus).

ANA VICO — ?

ANDE.....NVL. — Ernoaldus.

ANDECAVI ECLESIE. *Cathédrale d'Angers*. — Alligiselus.

ANDEGAVIS CIVI, ANDEGAVES, ANDECAVIS [ANDS], ANDICAVIS CIV, ANDICAV. *Angers* (Maine-et-Loire). — Allo, Baudulfus, Bonriadus ?, Chudbertus, Gundoaldus, Ido, Launardus (Leunardus, Aunardus), Leudenus, Landoaldus, Leudulfus (Leunulfus), Martinus, Nunnus, Seudulfus, Sisbertus, Theodegisilus.

ANDELAO VICO. *Andelot* (Haute-Marne). — An....omarus.

ANDERNOING. — Teodenus.

ANDERPVS. *Anvers* (Belgique). — Chrodigisilus.

ANESTOLO. — Nenegisilus.

ANIACO VICO. *Angé* (Loir-et-Cher). — Leudobertus.

ANICIO. *Le Puy* (Haute-Loire). — Agennus, Dagomares, Magennus, Monoaldus. Le nom du monétaire Regnulfus apparaît sur un denier d'argent.

ANISIACO VICO. *Aigné* (Sarthe) ? — Fredulfus, Munnus.

ANTEBRINNACO, ANTEBRENNACO. *Ambernac* (Charente). — Ebroaldus, Fedardus, Leodoaldus, Leudinus, Maurus (Marius).

ANTON CASTRO. — Le nom du monétaire est illisible.

ANTONNACO. *Andernach* (Prusse rhénane). — Charifridus.

ANTRO VICO [CA]. *Antre* (Savoie). — Teodomaris.

AOIVIS. *Dax* (Landes) ? — Erpo.

AORIACO. — Justinus. Voyez : ORIACO.

APRARICIA. *Aprey* (Haute-Marne) ? — Gaimodus, Patricius.

APRIANCO, ABRIANECO. — Autharius, Antigarius.

ARA ? — Animuneus.

Digitized by Google

ARAVCO V OU SARAVCO V. — Idicius.
ARCEGETO. — Nonnus.
ARCIACA. *Arcis-sur-Aube* (Aube). — Daovaldus, Leudericus.
ARCIACAS. *Saint-Jean-d'Assé* (Sarthe). — Maurinos.
ARDVNO. — Wallulfus.
ARECALIACO. — Mauritanus.
AREDVNO VICO, AREDVNO VI. *Ardin* (Deux-Sèvres). — Fantolenus, Magnoaldus, Theodulfus.
ARELATO CIVIT, [AR]. *Arles* (Bouches-du-Rhône). — Binidius, Eligius, Faustinus, Leo. — L'atelier d'Arles a frappé des monnaies à noms de rois sous Childebert II et Clotaire II.
ARELENCO. *Arlanc* (Puy-de-Dôme) ? — Proculus.
ARGENTA V [AR rétrograde]. — Vulfarius ?
ARGENTA VI. — Cosiananus.
ARGENTO. — Edaidus, Joannis, Peonius.
ARGENTORATO. *Strasbourg* (Alsace). — Aunulfus, Dumtilinus. Voyez : STRADIBVRG.
ARIACO. *Héry* (Nièvre). — Leodulfus.
ARIINTOMA [CA]. — Ingomares.
ARLATE VICO. *Arlet* (Haute-Loire) ? — Santus.
ARNOLANTE. — Gevaldus.
ARON. *Aron* (Mayenne). — Originus.
ARPACONE. *Arpajon* (Cantal) ? — Leoderamnus.
ARTONA VICO. *Artonne* (Puy-de-Dôme). — Ledelenus.
ARTONACO, VRTVNACO. *Arthon* (Indre) ? —Betto, ...ndu...., Mariaius.
ARVERNVS CIVIS, ARVEIRNVS, ARVERNO [AR], AREVERNO, ARROVERNO [AR], [AR CIV]. *Clermont-Ferrand* (Puy-de-Dôme). — Ariraudus, Aribaldus, Austrodus, Beregiselus, Eblinius, Eodicius, Hildoaldus, Manileobus, Mari?, Maximus, Parius, Sesoaldus, Sicolenus, Teodicius. — L'atelier de Clermont a frappé des monnaies à noms de rois sous Childebert II et Théodebert II. Le triens de Sesoaldus porte le nom d'un évêque de Clermont : A ...us ebescobus.
ASNIACO. *Aizenay* (Vendée) — ...omnolenus.
ATACIACO VICO. — Chadul.....
ATAGINOS. — Teodufos.
ATRAVETES, ATREBETIS. *Arras* (Pas-de-Calais). — Alchemundus, Rudebades.
ATVNDERI. — Le revers porte un monogramme.
ATVRRE. *Aire* (Landes). — Bautharius.
AVALLONE. Voyez : ABALLONE.
AVANACO VCO. *Avenay* (Marne). — Landoaldus.

Digitized by Google

AVCIACO. *Oizé* (Sarthe). — Leubovaldus.

AVDEMARVS. *Saint-Omer* (Pas-de-Calais) ? — Audm.

AVDERICI. — Fredulfus.

AVENNO CIET. *Agen* (Lot-et-Garonne). — Nonnitus. Voyez : AGENNO.

AVENTECO. *Avenche* (Suisse). — Agiulfus.

AVGVSTEDVNO [AG], AGVSTEDVNVM [AG], AVGVSTIDVNO [AG], AVGVSOTEDVNO [AG]. *Autun* (Saône-et-Loire). — Austrulfus (Austruleus), Baudulfus, Flavatius, Florus (Ioorus, Moriis), Magnoaldus (Mucnoaldus), Marculfus, Quiriacus, Teudulfus.

AVICIO C ?, AVICIO. *Avize* (Marne) ?. — Ermoaldus, Vot.....vi ?

AVICO [RO]. — Romaricus.

AVINIONI CIV. *Avignon* (Vaucluse). — Le nom du monétaire n'est pas lisible.

AVITIGADR ? — Erchimgiselus.

AVNACO. — Ildericus.

AVRELIANIS CIVITATE, AVRILIANIS, AVRILIA CIVITATE, AVRELIANIS IN CIVITA. *Orléans* (Loiret). — Aio....mernus ?, Aucriesa ?, Augiulfus, Aulinus, Aumulfus, Bertulfus (Britulfus), Chagnedo ?, Dogomares, Dosolinus, Ebrigiselus, Eudolinus, Iaco, Martinus, Maurinus, Melinus, Saxo, Sigoinus, Vincemarus, Violinus.

AVRILIANIS CIVI RACIO MVNAXTESII. *Le monastère d'Orléans*. — Sans signature de monétaire.

AVSCIVS, AVSCIS. *Auch* (Gers). — Aunulfus, Romulfus.

AVSENO. — Teutocindus.

AVSTA CIVITA, AVSTA, AVSTA CAL. *Aoste* (Italie). — Avidius (Nidius, Vidius) Betto, Daccho, Guilinius, Optatus, Santolus. Voyez : AGVSTA.

AVSTREBANTO. *L'Ostrevent* (Nord). — Baggo.

AVTIZIODERO CI, AVTIZIODIRO, AVTISIODRO, AVTIXIODIRO. *Auxerre* (Yonne). — Audo, Charesus, Tasio, Vadeo.

AXIMAIONIO. — Alamunus.

AXSONAC. — Ebo.

BAIECI..... — Dructoaldus.

BAINISSONE, BAGNISONI VI. *Binson* (Marne). — Allo, Airulfus.

BAIOCAS CIVI. *Bayeux* (Calvados). — Allacius, Auderanus, Beregisilus, Childolenus, Franco, Mallastes, Rocco.

BAIORATE, BAORATE. — Alafius.

BALACIACO. — Laeudolenus.

BALAIONNO, BALAIONN, PALAINNO. *Baillan* (Sarthe) ? — Agibodius, Arivindus, Baudericus, Isobaudes, Eivius, Ettone.

BALATEDENE VI. — Leonidus.

BALAVO. *Baillou* (Loir-et-Cher). — Aeguselus.

Digitized by Google

BALCIACO, BELCIACO. *Beaugé* (Maine-et-Loire). — Leudomarus, Produlfus, Rolendeus, Wadradus.

BALLA...VICO. — Gaiso.

BALLATETONE, PALATETONE. — Bobolenus.

BAN, BANNACIACO, BANNACACO, BANNIACIACO. *Bannassac* (Lozère). — C'est à Bannassac que fut concentré tout le monnayage du Gévaudan dont le nom est souvent mentionné sur les tiers de sou. Voyez : GABALORVM et GAVALETANO. On possède de cet atelier des triens au nom de Caribert II. Les monétaires suivants signent des pièces gabales : Elafius (Telafius), Leugogisolus, Maximinus, Sperius. Un assez grand nombre de triens de Bannassac ne portent pas d'indication de monétaire. Sur un d'entre eux on lit le nom de l'église de Saint-Martin ; voyez : SCI MARTINI.

BAOCIVLO. *Baillou* (Loir-et-Cher). — Gundobodes.

BARACILLO, BARECILLO, BERECILLO, BERCCILO, BRICILLOO. — Aegulfus, Moderatus (Modradus), Uradius, ...voaldus, Bebo, Friucfo.

BARELOCO. *Barlieu* (Cher). — ?

BARBIACO VI. — Proviturus.

BARRO CASTRO. *Bar-sur-Corrèze* (Corrèze). — Mariulfus. Ce monétaire signe un sou d'or.

BASILIA. *Bâle* (Suisse). — Gunsomi.....

BAS CI. — Adalbertus.

BAS POR. *Vaas* (Sarthe). — Johannes.

BEDICCO VICO. — Alelasius.

BEGEKIITA. — Ekogittus.

BEGORRA. *Tarbes* (Hautes-Pyrénées). — Taurecus.

BELCIACO. Voyez : BALCIACO.

BELEAVK. — Teodovaldus.

BELENO CAS, BELENO [BC], BELNO. *Beaune* (Côte-d'Or). — Bodolenus, Eudolinus, Santolus.

BELLOFAETO, PELLOFACTO, PELLOFVCLO. *Fyé* (Sarthe). — Fredomundus.

BELLOMONTE, BELLOMO [VA]. *Beaumont-les-Valence* (Drôme) — Arponer, Audiernus, Ermoalus, Usma.... ?

BENAIAS COV pour VICO. *Benayes* (Corrèze). — Leodomudus.

BENAVIA OU BLANAVIA. — Addolenus.

BERECILLO. — Voyez : BARACILLO.

BERTVNO. *Birten* (Prusse rhénane). — Bilo.

BETOREGAS CI, BETOREGAS [BE], BETORGAS, BETVRGAS, BEOREGAS, BETOREX. *Bourges* (Cher).— Agomares, Aigimundus, Antidius, Aras, Fredulfus, Medo... ?, Mummolus, Saegsos ?, Vaddole.... ?

BETTINIS. *Bethines* (Vienne). — Medoaldus.

Digitized by Google

BIAENATE PAGO [LEMO]. *Le pays de Beynat* (Corrèze). — Seco.
BILLIOMV VICO. *Billom* (Puy-de-Dôme). — Domnechillus.
BISVCO VICO [CV]. — Babo.
BLANAVIA. — Addolenus.
BLATOMAGO, BLATOMO SCI MAR. *Blond* (Haute-Vienne). — Savelo, Acolenus, Leo.
BLENATE. — Climuasus.
BLESO CASTRO, BLEISO CASTRO. *Blois* (Loir-et-Cher). — Aunobertus, Domarus, Domnitus, Edomirius, Lodegisilus, Precistatus.
BLOTE. *Blot-l'Eglise* (Puy-de-Dôme). — Valdolenus.
BODESIO VICO, BODEISO VICO, DODESIO VICO, BOTESIO VC, BODISI VICO. *Vic-sur-Seille* (Meurthe). — Domnolenus, Fainulfus, Gen...naivus, Madelinus, Rosoaldus, Trasoaldus, Waltechramnus, Wannegisilus (Waregiselus).
BODOGISV, BODEGSV. — Bertonaus.
BODOVRECA. — Wariulfus.
BODRICASONO. — Dobalus ?, Laubodus, Launobodus.
BOLBEAM. — Moderatus.
BOLODRO. *Bouloire* (Sarthe). — Magnidius.
BONA. *Bannes* (Sarthe). — Chadoaldus.
BONECVLIAS. *Bonneuil* (Oise) ? — Ipaultus.
BONISI. *Bondy* (Seine) ? — Scoinus.
BONOCLIO. *Bonneuil* (Indre) ? — Valdo (Alduo).
BONONIA CIVI. *Boulogne-sur-Mer* (Pas-de-Calais). — Borsa, Ibbinus.
BORBONE C. *Bourbonne-les-Bains* (Haute-Marne). — Medulfus. — Voyez : BVRBVRNE CAS.
BORGOIALO. *Saint-Epain* (Indre-et-Loire) ? — Baba, Audegisilus.
BOTVNIS VICO. — Landilinus.
BRAIA VICO. *Vibraye* (Sarthe) ? — Willulfus.
BRECIACO. *Berzac* (Haute-Vienne) ? — Fredulfus.
BREGVSIA. *Bourgoin* (Isère). — Magnidius.
BREXIS VICO, BRIXIS VICO. *Brizay* (Indre-et-Loire). — Valdo (Waldo, Waddo).
BRICA VICO, BRICCA VICO. *Brèches* (Indre-et-Loire). — Raimundus.
BRIENNONE PAGO, BRIVNNONE. *Le pays de Brienne-le-Château* (Aube). — Aigulfus.
BRILLIACO VI (lu aussi BRICCIACO). *Brillac* (Charente) ou *Bréé* (Mayenne). — Eperinus, Villomodus.
BRINNOVAITO. — Magnus.
BRIONNA. *Brionne* (Creuse). — Charvaricus ?
BRIONNO VICO. — Leo, Leudigisilus, Suninus.

Digitized by Google

BRIOSSO VICO. *Brioux* (Deux-Sèvres). — Chadulfus (Chaidulfus), Gennastis.

BRIOTREITE VICO. *Bléré* (Indre-et-Loire). — Dado.

BRIOVERO, BRIVVIRI. — Ebroaldus, Graudulfus.

BRIVA VICO, BRIVI VICO. *Brives-la-Gaillarde* (Corrèze). — Falco, Mariulfus, Ursio.

BRI, BRIVATE [AR], BRIVATE VICO, BRIVATE SCI IVLIANI. *Brioude* (Haute-Loire). — Audiricus, Faustinus, Framelenus (Fragiulenus), Mariulfus, Moderatus, Secolenus, Senoaldus, Preserius.

BRIXIS VICO. — Voyez : BREXIS VICO.

BRVCIRON. *Brûlon* (Sarthe). — Irulfus.

BVBIVLLO. *Bulles* (Oise) ? — Ronsi ?

BVLBIA CVRTE DOME. — Maurontus.

BVRBVRNE CAS. *Bourbonne-les-Bains* (Haute-Marne) ? — Villemundus.

BVRDEGALA, BVRDEGALE, BORDIGALA. *Bordeaux* (Gironde). — Alapta, Berebodes, Bertigiselus, Betto, Choso, Maurolenus (Maurollinus), Moderatus, Mummolinus, Oderanus ? Segilenus (Seggelenus), Senoaldus, Sorellus ?, Teodericus.

BVRDEG. ECLISIE, BVRDIGALA SCI STEFAN. *Cathédrale de Bordeaux*. — Betto.

BVRDIALE. — Waldo.

BVRIACO ou DVRIACO ? *Yvré-l'Évêque* (Sarthe) ?— Bertinus.

CABANISIO. *Chabanais* (Charente). — Leodulfus.

CABILIACO. — Le nom du monétaire est illisible.

CABILONNO CIVE, CABLONNO [CA], CAVILONNO [CA], CABILOINO CIVITATE, CAVELONO. *Chalon-sur-Saône* (Saône-et-Loire). — Abbo, Alasius, Austadius, Baudegiselus, Baudomeres, Bertheramnus, Betto, Bonefacius, Bonnasius, Domnitus, Domnolus, Domulfus, Duccio, Emmes, Fraternus, Iaco, Inportunus, Magnoaldus, Mummolus, Nonnitus, Saturnus, Ucias, Wintrio, Baiolfus et Baio, Baudomeres et Rignoaldus, Bonefacius et Wintrio, Domulfus et Baio, Priscus et Domnolus, Wintrio et Betto, Wintrio et..... — L'atelier de Chalon a produit des triens à noms royaux sous Gontran et Clotaire II. Il existe en outre des pièces émanées de l'autorité de l'évêque et de l'église (fig. 171 et 172).

CABOR..... — Chademundus.

CABIRIACO VICO. *Chabrac* (Corrèze) ?. — Baidenus.

CADOCIDI. Voyez : VADOLIDI.

CADVRCA, CADORCA, CATVRCA. *Cahors* (Lot). — Combolenus, Franculfus, Leo, Magnus.

CAEL..... — Maurinus.

CAIMBARILLO. — Teodulfus.

Digitized by Google

CAINONE CAS [CA]. *Chinon* (Indre-et-Loire) ou *Château-Chinon* (Nièvre). — Cicoaldus.

CAIO VICO. *Le Chay* (Puy-de-Dôme) ? — Ammonealdus, Betto, Launigsolus.

CAL. *Chelles*. — Ebroaldus. Voyez : SCI IORGI.

CALACVSIA. — Iuvenis.

CALLACO. — Agobrandus.

CALMACIACO. *Crémieux* (Isère). — Baldulfus.

CAMARACO CIVI, CAMERACO. *Cambrai* (Nord). — Alamoneus, Bedesiiulinus, Landebertus.

CAMBARISIO, CAMBARISI. *Camaris* (Aveyron) ? — Castricius, Leodulfus.

CAMBIACO. *Chaingy* (Loiret). — Clarus.

CAMBIDONNO, CANDIDONNO, CAMDONNO. *Cambon* (Loire-Inférieure). — Franco (Francio).

CAMBORTESE PAGO. *Le pays de Chambourg* (Indre-et-Loire).—Launobodus.

CAMILIACO. *Chémillé* (Indre-et-Loire). — Chadulfus, Hadenus (Chadenus), Doxnoti..? Voyez : KAMELACO.

CAMPANIAC. — Baudegiselus. Voyez : AMPANICO.

CAMP. AVSCIAC. *Izé* (Mayenne). — Baudigiselus.

CAMPO TRECIO. *Tresson* (Sarthe). — Medulus.

CAMRACO. — Geldu...us ?

CANCIACO. *Canchy* (Pas-de-Calais) ?. — Le nom du monétaire est illisible.

CANECHORIS. — Facstm ?

CANETI VLIL pour VILL. — Lidulfus.

CANETIS. — Medulfus.

CANIAVIACO. — Aunaldo.

CANNACO, CANNACO, IN RVTENE CIVE, CANNACO RVTINO. *Cannac* (Aveyron). — Les triens de Cannac ne portent pas de noms de monétaires.

CANNANE VICO. — Audoaldus.

CANOATEO ? — Oliu..?

CAIIOTAIO. — Basilianus.

CANOGACO VIC. *Cangey* (Indre-et-Loire) ? — Tauricligilus.

CANSENO VICO. — Baidenus, Gaudo.

CANTOANO. *Cantoin* (Aveyron) ? — Franco.

CANTOFIANO..... — Ce nom paraît sur un triens au nom de Dagobert Ier.

CANTOLIANO. — Leodulfus.

CANTOLIMETE. *Champlitte* (Haute-Saône). — Fulcoaldus.

CANTVNACO ou CANIVNACO. — Flavianus.

CAPPAS. *Cheppes* (Marne). — Mau.....?

CAPVD CERVIC. *Sacierges* (Indre). — Santus.

Digitized by Google

CARANCIACO. *Crancey* (Aube) ? — Lopus.
CARESINISI. — Bodolenus.
CARIACO. *Chirat-l'Eglise* (Allier). — Adus, Angobrandus, Ursinus.
CARICTAS. — Laudulfus.
CARILIACO. *Charly* (Aisne) ?. — Bono, Launomundus.
CARISIACO VIC, CHARISIACO. *Quierzy-sur-Oise* (Aisne). — Baidenus, Leudenus, Fravardus.
CARNOTAS CIV, CARNOTES. *Chartres* (Eure-et-Loir). — Blidiricus, Blidomundus, Gundericus. Un denier d'argent porte au revers un monogramme.
CAROFO. *Charroux* (Vienne). — Arivaldus.
CARONNO VICO. *Charonne* (Seine). — Eotelius.
CARONTE. — Dumuneus.
CAROVICVS, CAROVVI. *Chateau-Chervix* (Haute-Vienne). — Teodelenus.
CARTINICO. — Arculfus, Lidulfus, Mariulfus.
CARVILLA. — Censulfus.
CASSORIACO [AR], CASTORIACO. *Chitry* (Allier). — Flodoaldus (Lodoaldus).
CAST. — Domolus.
CASTR..... — Ragnolenus.
CASTRA, CASTRA VICO. *Arpajon* (Seine-et-Oise). — Ebroaldus (Erdouldus), Timmacus.
CASTRA AVDMINI. — Trennulfus.
CASTRO. *Arpajon* (Seine-et-Oise) ? — Parentis.
CASTRO FVSCI, CASTRO FVSI. *Foix* (Ariège). — Aunebertus, Framigillus.
CASTRO LVCIDV. *Ludes* (Marne). — Betto.
CASTRO MA. — Adrianus,
CASTRO VICO, CASTRO VICVS. — Marius, Maurinus.
CATALA CIVE, CATALAVNIS. *Châlons-sur-Marne* (Marne). — Lullus, Severinus.
CATHIRIGI. — Rhunthigus.
CATILIACO, CATILIACO VICO. — Cadevigienus ?, Ragnulfus, ...olenus.
CATIRIACO. — Geldu.....us.
CATOLACO, CATVLLACO. *Saint-Denis* (Seine). — Ebregisilus (Ebregisirus).
CATOMARIO VICO. *Chepniers* (Charente-Inférieure) ? — Jocundus.
CATONACO. — Leodulfus, Audoaldus.
CAVACO VICO ? — ?
CAVLLEDVH. — Savolus.
CAVONOS VC. *Chavonne* (Aisne) ? — Parentis.
CELEMANNIS lu aussi MELLE + SINNA. — ....ocoveus.
CELLA VICO. *La Celle-sur-Nièvre* (Nièvre) ? — Aegulfus.

Digitized by Google

CENOMANNIS, CENNOMANI. — *Le Mans* (Sarthe). Augemaris, Etto, Fedolenus. Maurinus, Mellio, Pegasus, Siggulfus.
CERILIA. *Cerilly* (Allier) ? — Enthivololathu ? Voyez : CIRILIA.
CESEMO. *Souesmes* (Loir-et-Cher). — Gennacius, Voyez : IN CESEMO.
CESIMO. *Soulesmes* (Meuse). — Ebroaldus. Voyez : SESEMO.
CHOAE CASTRO, CHOE, CHOIV, CHOE, HOE. *Huy* (Belgique). — Bertoaldus, Beto ?, Bettevinus, Bobo, Gandebertus, Gandelio, Landegisilus (ce monétaire signe un sou d'or), Rigoaldus.
CHOISSSI [LEMO]. *Chauses* (Corrèze). — Thibaius.
CICIVɔ + O...I [LEMO]. *Cissac* (Gironde). — Teudovaldus.
CINTINIACO. *Chignac* (Corrèze). — Audoaldus.
CIOERO VICO. — Ragolenus.
CIOMSO LOCI. — Radulfus.
CIRIALACO. — Launomundus.
CIRILIA. *Cerilly* (Allier). — .....ount....
CIRIMONDE. — Shcacimoaivoh ?
CISOMO VI. *Chisseaux* (Indre-et-Loire). — Domolus.
CIVIONO V. — Leubolenus.
CLAIO. *Claye* (Seine-et-Marne). — Bobolinus.
CLARIACO. *Cléry* (Loiret) ? — Landericus.
CLARVCÇO CAS. — Can.....
CLIMONE, CLIMANE. *Climon* (Cher) ? — Ausomundus, Vinoaldus.
CLIPPIACO. *Clichy* (Seine). — Mellio.
CLISI. — Leodenus.
CLOTE. *Le Lude* (Sarthe). — Audolfus, Leodoaldus.
COCCACO. — Gundulfus.
COCCIACO. — Vadolenus.
COCIACO. *Coussac-Bonneval* (Haute-Vienne). — Bonoaldus.
COCIACO VICO. — Ursolenus.
COLLIACO VICO. *Couilly* (Seine-et-Marne) ? — Solenno....
CO, COLONIA, COLONIA CIVI, COLVNIA CIVET. *Cologne* (Prusse rhénane). — Gaucemares, Suno.
COLOSA. *Couleur* (Indre-et-Loire). — Loppus.
COLVMBARIO VICO. *Colombiers* (Allier) ? — Corbo.
COMBELLIS. *Combault* (Seine-et-Marne) ? — Rodomeres.
CONBENA, CONBENAS. *Saint-Bertrand-de-Comminges* (Haute-Garonne). — Bonitus, Nonnitus (ce monétaire signe un sou d'or), Ucoderius.
CONDADENSE P. *Malicorne* (Sarthe) ? — Fredovaldus.
CONDATE VICO. *Candes* (Indre-et-Loire). — Berecharius.
CONDATE VICO. *Saint-Claude* (Jura). — Audomundus.
CONDETAI. — Denier sans nom de monétaire.

Digitized by Google

CONPRINIACO [LE]. *Compreignac* (Haute-Vienne). — Saturnus.
CONSERINES, CVNSERANIS. *Saint-Lizier* (Ariège). — .....amnus, Oses, Ulcemeres.
CORARIA. *Courrières* (Haute-Vienne)?. — Arimundus.
CORBORONNO. — Stang.....uliu ?
COR....DA PAGO. — Edobeus.
CORIALLO. — Rignichares.
CORITVVOIV. — Manca.
CORMA VICO. *Cormes* (Sarthe). — Badolenus, Gundobertus, Gundericus.
CORNILIO CASTRO. *Cornil* (Corrèze). — Bonus, Tenes.
CORNV CASTRO. — Launomundus.
CORONO VICO. *Coren* (Cantal)? — Mellobaudis.
COSIOCO ou IOSOCOS. — Licinic....
COSSE. — Mariulfus.
COSTANCA. *Coutances* (Manche). — Leudomarus. Voyez : CVSTANCIA.
CRENO CASTOM. *Craon* (Mayenne). — Ce triens, œuvre d'un faux-monnayeur mérovingien, porte au revers : NOVO VICOLO.
CRENNO. *Craon* (Mayenne)?. — Orballum? (peut-être nom de lieu).
CRESIA. — Magnovaldus.
CRIDECIACO VICO. *Crécy-en-Ponthieu* (Somme). — Wandelinus.
CRISCIAC. *Crissé* (Sarthe). — Genaubodes, Magnovaldus.
CRISTOIALO PORTO. *Créteil* (Seine). — Johannes.
CROVIO. *Cré* (Sarthe). — Mellobaudes.
CVCCIACO. *Choisy-au-Bac* (Seine-et-Oise). — Leodogisilus, Solenus.
CVILV VICO, immobilisation pour SOLLIACO VIC. *Souillé* (Sarthe). — Alebodeus.
CVNSERANIS. Voyez : CONSERINES.
CVPIDIS VIC. *Queudes* (Marne). — Vicanus.
CVRBNACVM. *Corbon* (Orne)?. — Godobodes.
CVRBONNO. — Fraibo.....
CVRCIACO VICO. *Curçay* (Indre-et-Loire)?. — Fedegius.
CVRISIACO. *Cursac* (Gironde)?. — Fravardus, Marcoaldus.
CVRTARIV. *Courtrai* (Belgique). — Aldoaldus.
CVSTANCIA. *Coutances* (Manche). — Dionicius.
CVSTELIACO. — Domecius.
DAERNALO. — Juffo.
DARANTASIA, DARANTAS. *Moutier-en-Tarantaise* (Haute-Savoie). — Justus, Ninchinus, Optatus. Voyez : TARANTASIA.
DARA VICO. *Dière* (Indre-et-Loire). — Bera.
DARIA, DARIA VICO. *Dière* (Indre-et-Loire). — Abbo, Agobardus (Chagobardus), Aldoricus.

Digitized by Google

DARTA. — Charivaldus.
DEAS VICO. *Dio* (Hérault) ?. — Alovius.
DEONANTE, DEONANT, DEONAN. *Dinant* (Belgique). — Abolinus, Arobertus, Bertemarus, Carifridus, Haroaldus, Amerinus.
[DIA]. *Die* (Drôme). — Triens sans nom de monétaire.
DIVICATIIACAO. — Olermanus.
DIVIONE [DI]. *Dijon* (Côte-d'Or). — Baudoveus, Maudolus.
DODANO. — Guabtullus ?
DOLVS. *Dol* (Ille-et-Vilaine). — ..... ?, Redovaldus.
DONICIA VICO. — Dagulfus.
DONNA CASTRO. — Le nom du monétaire est illisible.
DONNACIACO. *Donnezat* (Puy-de-Dôme). — Ebrigisilus.
DORESTATE, DORESTATI. *Duurstede* (Pays-Bas). — Madelinus, Grimoaldus (Rimoaldus).
DORIO, DORIO VICO. *Trôo* (Loir-et-Cher). — Leofredus, Verolus.
DOROCAS. *Dreux* (Eure-et-Loir) ?. — Gundofridus.
DORTENCO. *Dourdan* (Seine-et-Oise) ?. — Eugolinus.
DOSO VICO. *Dieuze* (Lorraine). — Bertoaldus, Bobo, Boudeghildus, Bocciniidus ?.
DRAVERNO C. *Draveil* (Seine-et-Oise). — Landericus.
DROCIACV. — Clona.
DVBEIIA PAGO. — Le nom du monétaire est illisible.
DVCCIOLINO, DVCCELENO. — Baudogisilus.
DVFCIACO CVRTE SCI MARTIN. *Doussais* (Vienne). — Audigisilus.
DVNO. *Châteaudun* (Eure-et-Loir) ?. — Suvidus, Waliulfus.
EATAVNGOI ? — Bertulfus.
EBERDVNO, EBREDVNO [E-B]. *Embrun* (Hautes-Alpes). — Domericus, ... ?
L'indication d'Embrun, E-B, figure aussi sur un triens aux noms de Clotaire II et du monétaire Aunebertus (fig. 186).
EBORE VICO, EBRORA VICVS. *Yèvre* (Aude). — Fridegiselus, Oparedus.
EBROCE CA. — Ansoaldus.
EBOFICVCEIVS. — Mannus.
EBVRIO CAS. *Eyburie* (Creuse). — Riculfus.
ECIDEIO VICO. *Exideuil* (Dordogne) ? — M....nio ?
ECALENIO. — Uggo.
EGALO MVNIN. *Eyjeaux* (Haute-Vienne) ? — Savelus.
ELARIACO. — Sandiricus.
ELINIAC VICO. — Walestus.
ELENTOPS. — Canresus.
EGOLISINA, ICOLISIMA. *Angoulême* (Charente). — Audericus, Baudomeres.

Digitized by Google

EMVNCIACO. — Wandalegselus.
EOVORICO. *Voivres* (Sarthe). — Eosenus.
EPOSIO. *Ivoy-Carignan* (Ardennes). — Munnus, Tottus.
ESANDONE, ISANDONE. *Yssandon* (Corrèze). — Ebbo, Ledeguselus.
ESPANIACO. *Espagnac* (Corrèze). Gandolenus. — Voyez : SPANIACO.
EVANNV. — Fredevaldus.
EVERA VICO. — Valasius.
EVIRA VICO. *Esvres* (Indre-et-Loire). — Ebroaldus, Gruellus, Sedulfus.
EXONA, EXSONA VICO. *Essonnes* (Seine-et-Oise). — Betto, Ebbo.
FALMARTIS. *Famars* (Nord). — Madelinus.
FANABII. — Ostus.
FERRV, FERRVCIAC, FERRVCIACO. *Furzac* (Corrèze). — Genardus, Genegiselus, Gundoaldus, Teodoaldus.
FLVRINIACO. *Fleurigné* (Ille-et-Vilaine). — Frodovaldus.
GAASAN VICO. — Itanti?
GABALORVM, GAVALORVM, GAVALORVM VOR. *Le Gévaudan* (Lozère). — Cette indication figure sur des triens gabales sans nom de monétaires frappés vraisemblablement à Bannassac. Voyez : BAN.
GACIA... — Ragnom...
GACIACO [GA]. *Gex* (Ain). — Andoaldus, Droctebadus, Darcolenus.
GATELSO VICO. — Denlco?
GAVCE... — Ilvius.
GAVNO VICO. — Daulfus.
GAVGE. *Cheuge* (Côte-d'Or). — Gaudelinus.
GAVALETANO. *Le Gévaudan* (Lozère). — L'indication du Gévaudan figure sur les triens de Bannassac. Voyez : BAN.
GAVARONNO, GAVRONNO. *Javron* (Mayenne). — Audegiselus, Boso.
GAVECI. — Murolus.
GEM..... — Grimbertus.
GEMEDICO COL. *Jumièges* (Seine-Inférieure). — (Avec le nom de *sco filibert.*)
GEMELIACO VICO, GEMILIACO [LEMO]. *Le Grand-Jumilhac* (Dordogne). — Nectarius, Ausonius, Ursus, Mumolenus.
GENAVA, GENAVINSIVM CIVIT. *Genève* (Suisse). — Istephanus, Tinila, Valirinus.
GENILIACO VICO. *Genillé* (Indre-et-Loire). — Charimundus.
GENTILIACO. — Audulfus?, Ansaricus.
GEVS. — Alloves.
GIANS ICVETATE? — Maurus.
GIARE VICO? — Lusica.
GLANONNO. *Glanon* (Côte-d'Or). — Aldegiselus.

Digitized by Google

GNEA VICO? peut-être ENSA VICO? — Onemarus.
GONTRIACO. — Beroaldus.
GONTROVACO VICO. *Contrexeville* (Vosges)?. — Augemundus.
GRACIANOPOLE, GRACIANOPOLIS, GRACIANOBLE, GRATIAN. *Grenoble* (Isère). — Domnicius, Flavianus (Flaninus), Ricoaldus, Secundinus. Un triens de Clotaire II signé par le monétaire Lioncius est attribué à Grenoble à cause des lettres GR qui accostent la croix du revers. (Voyez : fig. 187.)
GRANNO VI. *Grand* (Vosges). — Dadoaldus.
GRAVNANTO VICO. — Ansoaldus.
GREDACA. — Santolus,
GRICCIATI. — Marcus.
GVTVNACO VI. — ?
HENEGAVGIAS. *Le Hainaut*. — Charecaugius.
HEROLO CIVET. *Oloron* (Basses-Pyrénées). — Tauneboii?
HICCIODERO VI [C-A], ICIODIRO VICO, ICIODORO. *Izeure* (Côte-d'Or). — Gundobaudus, Rigolenus.
HONORE. — ....vius?
IABOLENTIS VI. *Jublains* (Mayenne). — Marcovaldus. Voyez : DIABLENTIS.
IACANA VICO. — Armichisilus.
IANA. — Fedolenus.
IARTO VICO. *Jard* (Vendée). — Voitisu?
IBILLACO. *Bellange* (Lorraine). — Berteiricus.
ICCTOMO, immobilisation pour ROTOMO. *Pont-de-Ruan* (Indre-et-Loire). — Desiderius.
IBCODICIS? — Cinvonicus.
ICETIA FITC. — Anurus.
ICIOBONA. — ?
ICIODIRO VICO, ICIODORO. Voyez : HICCIODERO.
ICOLORATE. — Resoaldus (Tresoaldus).
ICONNA VI. *Château-Chinon* (Nièvre)? — Adericus.
IEDVSV VICO. — Bertoaldus.
ILAM.....VICO. — Le nom du monétaire est illisible.
ILLECO VICO. — Medenus.
IN CESEMO. *Souesme* (Loir-et-Cher)? — Leonardus. Voyez : CESEMO.
IN CVMMONIGO. *Le Pays de Comminges* (Haute-Garonne). — Fridiricus.
INNISE. — Munus.
IN NOVO VICO. — Taso.
INOCIVIGO. — Le nom du monétaire est illisible.
IN PALACIO. *Le Palais, à Paris*. — Ilgoaldus, Ingomarus.

Digitized by Google

IN PONTIO VVIC, IN HWIC PONTIO. *Quentovic-en-Ponthieu*, aujourd'hui *Etaples* (Pas-de-Calais). — Dagulfus. Voyez : WICCO.
IN SCOLA. *L'Ecole, à Paris*. — Ilgoaldus, Ingomarus.
INTERAMNIS. *Entramnes* (Mayenne). — Audigisilus.
IOIOASTRANO EC. — Cleodinus.
IORO [CE]. *Jouarre* (Seine-et-Marne). — Vector.
IRALO VICO. — Ulidamus.
IRSTACOE. — Valdovaldus.
ISANDONE. *Yssandon* (Corrèze) ? — Ebbo.
ISARNOBERO VIC, ISERNODERO, ISERNODRO. *Izernore* (Ain). — Droctebadus, Virualdus, Wintrio.
ISELANIACO. *Salagnac* (Dordogne) ? — ....coinus, Ingomarus.
ISGAVDE. — Adoaldus.
ISIODOCVSIA. — Baudulfus.
ITIBERCIACO. — Maurinus.
ITIGADRAV. — ?
IVCLIACO. — Lucino.....?
IVEGIO VICO. — Leudulfus. La pièce signée par ce monétaire est un sol d'or.
IVIACO, IVIACO V. — Chademundus, Gandulfus.
IVLIAOVCICI. — Lucimius ?
IVLIACO VILLA. *Juillac* (Corrèze). — Opencius.
IVLINIACO. *Juillenay* (Côte-d'Or) ? — Wedegislus.
IVLIOCO CASTIL. — Tigaliaefus ?
IVSCIACO. *Jussac* (Cantal). — Gratulfus.
KAMELACO VICO. *Chémillé* (Maine-et-Loire). — Vulfolenus.
KBILONNO. Voyez : CABILONNO.
KENONE. — Domnobertus.
KLA. Voyez : CALA.
KLENDAS. — ?
KROVILLV. Voyez : CARVILL et MEFROVILLA.
LACCIACO VI. *Lassay* (Mayenne) ? — Magnovaldus.
LAIDIOS. *Lay* (Seine) ? — Vitalis.
LANTICIACO VIC. *Lancy* (Loiret) ? — Baudenus.
LAONO. — Le nom du monétaire est illisible.
LARETICO. — Ettel.... ?
LARNACO. *Larnay* (Vienne) ? — Fredemundus.
LARVDRIAS. — Dramus.
LASCIA VICO. *Lesches* (Seine-et-Marne) ? — Magnovaldus, Mallarius.
LASSONE VI. *Lesson* (Vendée). — Firmus.
LATASCONE. *Lasson* (Yonne) ? — ?

Digitized by Google

LATE VICO. *Ciran-la-Latte* (Indre-et-Loire). — Avitus.

LATHILVNE. — Beremodus.

LATILIACO. *Latillé* (Vienne)? — Eudevigilenus?, Radulfus, Ragnolfus.

LATOCHVNCVS. — Aumengiselus.

LATONA VICO. *Saint-Jean-de-Losne* (Côte-d'Or). — Aunulfus.

LAVDVNOS, LAVDVNO. *Laon* (Aisne). — Badulfus, Cloatus, Sigilaicus, Sigimundus.

LAVSONNA, LANSONNA CIVETATE, LOSONNA. *Lausanne* (Suisse). — Rugcilus?, Ragnulfus, Gapaugus?

LEDARIACO. *Léré* (Cher)? — Optatus.

LEDESO VICO [AR], LEDOSVM VICO. *Lezoux* (Puy-de-Dôme). — Bertoaldus, Egidius.

LEDODVS. — Saxo.

LEMARIACO, LIMARIACO. *Limeray* (Indre-et-Loire). — Gundericus, Medobodus.

LEMO, LEMOVECAS, LEMODECAS, LEMOVIX, LEMMOVIX AGVSTOREDO IN CIVI, LIMOVICAS. *Limoges* (Haute-Vienne). — Abbo?, Ansoindus, Ascaricus, Boso, Daulfus, Domulfus, Marinianus, Rumordus, Saturnus. Le monétaire Marinianus signe le sou d'or de l'église de Limoges, l'un des trois sous d'or non royaux connus. Outre les monnaies à noms de monétaires, il existe pour Limoges une pièce de Dagobert Ier (fig. 188).

LENGARONE, LINGARONE. *Langiron* (Nièvre)? — Audulfus, Walaricus.

LENNA CAS. *Lens* (Pas-de-Calais)? — Aegoaldus.

LEVDVNO. *Laon* (Aisne). — Sigimundus. Voyez: LAVDVNOS.

LIMARIACO. Voyez: LEMARIACO.

LIMONE CAS. *Le Mans* (Sarthe)? — Vinoaldus. Voyez: CLIMANE.

LIMOVICAS. Voyez: LEMOVECAS.

LINGARONE. Voyez: LENGARONE.

LINGONAS CIVI, LINCONAS, LINGVENI(NSE)S MONITA. *Langres* (Haute-Marne). — Audigisilus, Bavio, Droictoaldus, Marculfus.

LINIO VICO. — Le nom du monétaire est illisible.

LIPPINACO. — ?

LIXVVIOOS, XIXVVIOOS. *Lisieux* (Calvados). — Dutta.

LO...ANCO VICO. *Louhans* (Saône-et-Loire)? — Le nom du monétaire est illisible.

LOCI VELACORVM. *Lieuvillers* (Oise). — Leodogiselus.

LOCO SANCTO, LOCO SANTCO, LOCO SANTO. *Lieusaint* (Seine-et-Marne). — Ascaricus, Dacovaldus (Dacoaldus).

LOCOTEIACO SCI MARTINI. *Ligugé* (Vienne). — Baudichiselus.

LODENO, LODINO. — Mannus.

Digitized by Google

LOIA VICO. — Valdo.

LOISDANACO. — Nantoaldus.

LOLIFTIRCHI ? — Liberigisilus.

LOPERCACO. *Louvercy* (Marne). — Le nom du monétaire est illisible.

LOROVIO VICO. *Le Loroux* (Maine-et-Loire). — Mellobaudes.

LOVENNO. — ...aofous ?

LVCCIACO ? ou CVCCIACO. — Leodogisolus.

LVDEDIS VICO. *Leudeville* (Seine-et-Oise). — Denier d'argent sans légende au revers.

[LV], LVGDVNV CIVITATE, LVGDVNO, LVG, LVGDVNVM. *Lyon* (Rhône). — Doccio, Dructebertus, Eocirius, Eudolinus, Eulerius, Guirius, Guirius et Petrus, Justus, Lugarrius, Maretomus, Ragnoaldus. Ce dernier monétaire signe un denier d'argent.

LVNDVCONNI. *Loudun* (Vienne) ? — Bonicius.

LVSNA VICO. — Maviginus.

LVSSALIA [LEMO]. *Ussel* (Corrèze). — Dagulfus.

MABILO..... — Le nom du monétaire est illisible.

MACEDIACO. *Macey* (Aube) ? — Thudegisilus.

MADRONAS. *Marnes* (Deux-Sèvres). — Aurovius.

MAILACO. — Gibboneius.

MALLO ARLAVIS. — Ardulfus.

MALLO CAMPIONE, MALLO CAMOPIONE. *Champion,* commune de Chailly (Moselle). — Adelenus, Landilinus.

MALLO MANRIACO. — ?

MALLO MATIRIACO, MALLO MATRIACO. — Theudelenus, Warimundus.

MALLO SATIAIA ? — Thevonlenus ?

MARCA [AC]. *La Marche* (Nièvre). — Austr.... ?

MARCIACO. *Marzac* (Corrèze). — Ceranius.

MARCILIAC. *Marcilly-les-Buxy* (Saône-et-Loire). — Odenandus.

MARCILIACO, MARSILIACO. *Marcillé* (Mayenne). — Dauvius.

MARCILIACO, MARCILLIACO. *Marcilly-la-Villette* (Loiret). — Edmundus, Ildomarus, Leud....?

MARSALLO VICO. *Marsal* (Lorraine). — Andoaldus, Ansoaldus, Austroaldus, Fanti...., Garoaldus, Gisloaldus, Landoaldus, Luolframnus, Mugisedus, Muldulu?, Theudulfus (Thedulfus, Heudulfus), Tilo, Toto, Troclinus.

MARTINIACO. *Martigné* (Mayenne). — Beroaldus, Leodomundus.

MASICIACO. — Childiernus, Sunnegesilus.

MASILIA CIVITATI, MASILIE CIVITATIS, MASSILIA, MASILIA, MAS, MA. *Marseille* (Bouches-du-Rhône). — Cosio....urus ?, Eligius, Gevemundus, Isarnus ?, ...ertavos ?, Maurus, Segobertus. Il existe pour Marseille

Digitized by Google

un très grand nombre de sous et de triens royaux dépourvus de toute indication de monétaire. (Voyez p. 74 et suiv).

MASSA VICO ou MASOAL VICO. — Theothatus.

MATASCONE C, MATASCONE. *Mâcon* (Saône-et-Loire). — ....ius et Jusef, Jusef, Ramnisilus.

MATOLIACO. — Domnolinus.

MATOVALLO, MATOVALL. *Bonneveau* (Loir-et-Cher). — Gundobodes, Madobodus, Wasendosus.

MAVGONACO. *Magnac-Bourg* (Haute-Vienne). — Theodulfus.

MAVRIACO VICO [AR]. *Mauriac* (Cantal). — Bertoaldus, Domolenus.

MAVRIENNA, MAVRIEN, MAVRENNA. *Saint-Jean-de-Maurienne* (Savoie). — Ba...gius, Carolus, Chiscolus, Flavinus, Optatus, Sigoaldus.

MAVRILIACO. — Laun....?

MECLEDONE, MECLIDONE. *Melun* (Seine-et-Marne). — Adrebertus, Fulcoaldus, Magnovaldus, Maurinus.

MECLISINA, MELICSINA. — ...ocoveus?, Acmigisilus.

MEDECONNO. *Mougon* (Deux-Sèvres). — Agnichisilus.

MEDIANO C. — Bertemundus, Gundovaldus.

MEDIANO VICO, MEDIANV VICV. *Moyenvic* (Lorraine). — Germanus, Theudemundus, Trasulfus, Waltechramnus (Walechramnus).

MEDIOLANO CASTRO. *Château-Meillant* (Cher). — Au.....?

MEDIOLANO MON. SCI PETRI. *Moutier-en-Der* (Haute-Marne). — Triens sans nom de monétaire.

MEDIOLANV.... — Ligerius.

MEDIO VICO. — Leodelenus.

MEDOLO VICO, METOLO, METALV, METVLLO. *Melle* (Deux-Sèvres). — Inportunus, Nonnus, Sedulfus, Placidus.

MEDOLO VLLA. — Nonnus.

MEDVLLO, METVLLO. Voyez: MEDOLO VICO.

MEFRO VILLA. — Cinsulfus. Voyez: KROVILLV.

MEIOLANO. *Moelain* (Haute-Marne). — Arastes (Aragastes).

MELDVS CIVE, MELDVS CIVIT, MELDVS CIVETAS. *Meaux* (Seine-et-Marne). — Alacharius, Audoaldus, Baltherius, Betto, ...inus?, Gudumundus, Sichramnus.

MELICIO VI? *La Milesse* (Sarthe). — ....vimindus ?

MENOIO. — ....silus?

MEODENA C. *Mayenne* (Mayenne). — Le nom du monétaire est illisible.

MERONNO DOMO. *Méron* (Maine-et-Loire). — Leudoaldus.

METALV, METOLO, METVLLO. Voyez: MEDOLO VICO.

METATS. *Metz* (Lorraine). — Teudegisilus. Voyez: METTIS.

METTIS CIVETATI, METTIS CIVETATE, METTIS CAETATE, METTIS, METTV CVE-

Digitized by Google

TATI, METTIS CIVE. *Metz* (Lorraine). — Ansoaldus, Bertec....? Budulenus, Chuldericus, Dosledenus? (Dolceocnus?), Gar....aros?, Halidus, Theudegiselus, Theudelenus (ce nom présente d'innombrables variantes et dégénérescences : Heudelenus, Eudelenus, Nedellius, Thedenus, etc.).

MIRILIACO. — Gl....dus?

MIRONNO. *Méron* (Maine-et-Loire). — Bertoinus.

MISSIACO. *Messey-sur-Grosne* (Saône-et-Loire)? — Gundomeres.

MOGONTIA CIV, MOGONCIACO, MOGONTA CIV, MOGONN. *Mayence* (Allemagne). — Agilinus, Airoenus, Garoaldus, Gonderadus, Maridaus?, Martinus, Mundus, Nantaharius.

MONARBONI. — Audigisilus.

MONTI CLAVETI. *Laon* (Aisne). — Ebroaldus.

MONTINIACO. *Montignac* (Creuse). — Eodulfus.

MONTOCO VI. — Le monétaire est illisible.

MOSA VICO. *Meuvy* (Haute-Marne). — Marculfus, Mucnoaldus.

MOSOMO CASTRO, MOSOMO CASTELLO, MVSOMO. *Mouson* (Ardennes). — Bertacharius, Bodio, Gisoaldus, Rinobodes, Teudelinus, Theudemarus (Teudomares).

MVGRECE VICO. *Mouroux* (Seine-et-Marne). — Audigisilus.

MVNITA IS? — Adoaldus, Gisco.

MVNTA. — Orivio?

MVNTIRIACO. *Montry* (Seine-et-Marne)? — Eodomundus.

MVREGIVNIM. — Ninus.

MVRISCO. *Muret* (Aisne)? — Winicarius.

MVSICACO VIC. *Mouzay* (Indre-et-Loire). — Bertolenus.

NACCIOCIM? — Aldegisilus.

NAMNETIS, NANNETIS, NAMNETI. *Nantes* (Loire-Inférieure). — Fidigius, Fortunatus, Franco, Johannes, Medulfus, Roacianus?, Viliomadus?

NAMVCO CIVE, NAMVCO C, NAMVCO, NAMMVCO. *Namur* (Belgique). — Adeleus, Adomarus, Bertelandus, Tullio.

NANCIACO. *Nancy* (Meurthe). — Medoaldus.

NANETAGO. — Ginnacius.

NARONNO. *Néron* (Eure-et-Loir). — Arnoaldus.

NASIO..., NASIO VICV IN BARRENSE. *Naix* (Meuse). — Bidulfus (Idulfus), ...aldus?

NAVSSO? — Baudegiselus.

NEBERNO CIVI, NEBERNI. *Nevers* (Nièvre). — Anadligilus?, Beroaldus.

NEIOACO. — Denier d'argent signé par Siggolenus.

NEIOIALO CAS. *Nieuil-les-Saintes* (Charente-Inférieure). — Meris.

NEOVDINOVS? — Or...anbnii?

Digitized by Google

NEVACRA. — Sigil...?

NIGROLOTO, NIGORLOTO, NIGRIOLOTO. *Noirlieu* (Marne). — Baudochillus, Gennobaudes.

NIIGIONE. — Leu....doc...?

NINOA. — Bertunis?

NIVIALCHA. *Nuillé* (Mayenne). — Aiganarius.

N...LVOTE. — Leunus.

NOECIOI CASTRA. — Leodinus.

NOGIANIS, NOIVIANIS. *Saint-Cloud* (Seine). — Uncimesa?

NOINCV. — Rigobertus.

NOIOIMOE. *Charleval* (Eure). — Arinugilus.

NOIOMAVO. *Noyon* (Oise)? — Aigovaldus.

NOIORDO VICO. *Niort* (Mayenne). — Leodastes.

NOIVIANI. — Vilionus.

NONTOCCIO VICO.. — Audenus.

NONTRON. *Nontron* (Dordogne). — Adraldus, Leonardus.

NOIVIACV... — Teudo....?

NOVIENTO VICO, NIOVICENTO VICVM, NOVIINTO VICO. *Novéant* (Moselle). — Audericus, Ducciorellus (ce nom présente de nombreuses variantes: Dacciovellus, Vacciovellus, etc.).

NOVIOMACO. *Nijon* (Saône-et-Loire)? — Tisi...laicus.

NOVIOMAVO, NOIOMAVO. *Noyen* (Sarthe)? — Arivaldus, Aigovaldus.

NOVIOMO, NOVIOM, NOVIVMV. *Noyen* (Sarthe)? — Audumundus, Audulfus, Basinus, Charigillus, Framigillus, Genegiselus, Launulfus.

NOVIOMO CI, NOVIOMO SCI MEDARDI. *Noyon* (Oise). — Amelsilus, Charoaldus, Ciranius.

NOVONTRA, NOVOANTRV. *Nouhant* (Creuse). — Theodulfus.

NOVO VICO, VONO VICO. *Neuvy* (Sarthe). — Audolinus, Audulfus, Domolus, Eudastes, Flanulfus (Flaulfus), Fridiricus, Iflavitus, Launulfus, Teodoricus.

NOVO VICO. *Nouic* (Haute-Vienne). — Leobaredus.

NOVO VICOLO. — Sur un triens faux du temps portant au revers un autre nom de lieu.

NVV-LIACS. *Neuillay-les-Bois* (Indre). — Ernua...?

OBAVTE ORTI. — Bertericus.

OCACONIVCO? — Balvoaldus.

O. CAINO CO. *Chinon* (Indre-et-Loire). — Dabaudes.

ODOMO. *Château-Thierry* (Aisne)? — Dructigisilus, Vulfolenus.

OKDVNVCIO. — Iaimundus.

OLICCIA CA. — Bobo.

ONACEDONE VICO. — Guni...aldus?

Digitized by Google

ONACIACO VICO. *Oncy* (Seine-et-Oise)? — Firminus.
ONIACO VICO. *Oigny* (Loir-et-Cher)? — Leudobertus.
ORDORIO. — Leofredus.
ORGADOIALV. *Orziaux* (Seine-et-Oise)? — Rusticus, Walso.
ORGATOILO. *Orgedeuil* (Charente). — Widdo.
ORIACO VICO. *Oiry* (Marne)? — Itinus, Ulfinus.
ORIENE VICO. — Bodo.
ORTEBRIDVRE. *Provins* (Seine-et-Marne)? — Provinus.
OSIVLI? — Launomundus.
OTAGIVS. — Vanimundus.
PALACEOLO, PALACIOLO. *Pfalzel* (Prusse rhénane). — Domegiselus.
PALACIACO. *Placé* (Mayenne). — Leudolenus.
PALACIO, PALACIOLO. *Palaiseau* (Seine-et-Oise).—Domnolenus, Marculfus.
PALANIONI. — Ellutus.
PALATI MON, IN PALATIO, IN PALACIO. *Le Palais du roi* à Paris. — Dignus?, Eligius, Ingoaldus, Ingomarus, Ragnimarus. Quelques pièces frappées au Palais portent au revers le nom Eligius et l'indication ESCOLARE MON.
PALLATETONE. — Voyez: BALLATETONE.
PARDVCIO. — Teotharius.
PARISIVS CIVE, PARIS, DOMO PARIS, PARISIS, PARISVS, PARIVS, PA. *Paris* (Seine). — Aeigobertus (Aigobertus), Aegomundus, Alco, Arnebodes, Arnoaldus, Audegiselus, Beroaldus, Bertoaldus, Edviadus, Eligius, Frido...., Munsobe...?, Rigulde?, Sesi?, Sigofredus, Thillo, Ulfinus, Vulfarius, Villebertus. Il existe des pièces frappées à Paris au nom de Clotaire II; la signature du roi est accompagnée de celle d'Eligius ou de Villebertus.
PASEMO? — Leonardus.
PATERMV? — Maderulfus.
PATERNACO. *Pernay* (Indre-et-Loire) — Denier d'argent du monétaire Bert...us?
PATIGASO VICO. *Pageas* (Haute-Vienne). — Deorigisilus, Ragnulfus.
PAVLIACO VICO, PAVLIACVM, PAOLIACO. *Pouillé* (Loir-et-Cher)? ou *Poillé* (Sarthe). — Daddolenus, Daulfus, Leudovaldus (Ledovaldus), Marcianus, Sesoaldus, Valorignus.
PECTAVIS CIVE, PECTAVIS CIVIT, PECTAVOS, PECTAV, PECT. ECLESI. *Poitiers* (Vienne). — Abolenus, Adadus, Adraldus, Agolenus, Aribaldus, Arnobertus, Audigisilus, Audolenus, Avendus, Betto, Carosus, Ermobertus, Fantoaldus, Fidigius, Fridiricus, Gocolaïcus, Ingomarus, Magnulfus, Paulus, Provendus, Seudulfus. Voyez: RACIO ECLESI.
PENOBRIA. *Pennery* (Loiret)? — Modericus (Morricus).
PERTAS. *Perthes* (Haute-Marne). — Dachomarus.

Digitized by Google

PETRA CASTRO. *Pierrechâtel* (Isère). — ....tolus?

PETRA FICTA. *Peyrafiche* (Haute-Vienne). — Hildebodus, ...mundus?

PETROCORIS CIVITATE, PETROCORIS, PETRACORIS C. *Périgueux* (Dordogne). — Flaccius, Marfelilus, Niviardus, Panadius.

PINO. *Pineau* (Haute-Vienne). — Childolenus, Hildebodus (Ildebodus).

POCCIACO *Poussey* (Aube). — Ursolenus.

PONTE CLAT VICO. *Pontaillier* (Côte-d'Or). — Vandelenus.

PONTE CLAVITI. — Garoaldus?

PONTE PETRIO. *Pontpierre* (Vosges). — Bertericus.

PORTO VETERI, PORTO VEDIRI, PORTO VIDRARI. *Port-Saint-Père* (Loire-Inférieure). — Bertoenus, Leodulfus, Paulus.

POTENTO. *Château-Ponsat* (Haute-Vienne). — Launecui...?

POTINCACO CAS. — Magnus.

PREVVNDA SILVA. — Magnulfus.

PTOTOM CIVITA. Voyez: ROTOMO CIVITATI.

PVCCILIRO? — Serenus.

PVRTIS PAL. *Perthes* (Haute-Marne)? — Beregisilus. Voyez: PERTAS.

RACIATE VICO, RACIATE, RACIAT, RACIATI VICO. *Rezé* (Loire-Inférieure). — Baudoveus, Elarianus, Mallastes, Pascasius, Teodiricus. Un denier d'argent est signé par le monétaire Morlateus.

RACIO AECLIS [LEMO], RACIO AECLISIAE, RATIO ECLISIAE LEMOVIX. *L'église de Limoges.* — Domulfus, Marinianus, Omacius.

RACIO BASELICI CAVALON [CA]. *La cathédrale de Chalon-sur-Saône.* — Aucun monétaire ne signe cette pièce.

RACIO BASILICI SANCTI ANIANE. *La basilique de Saint-Aignan.* — Aucun monétaire ne signe cette pièce.

RACIO BASILICI SCI MARTINI. *La cathédrale de Saint-Martin de Tours.* — Aucun monétaire ne signe ce triens.

RACIO BASILII, RACIO BASIICI. — Basuius, Teodenus (denier d'argent).

RACIO DOMINI, RACIO DOMNI, RACIO DOMI, RACIO DOM. *L'administration fiscale.* — Abolenus, Aunulfus, Daovaldus, Laudulfus, Obosindus (Bosindus)?

RACIO ECLES SENON. *L'église de Sens.* — Denier d'argent du monétaire Actelinus.

RACIO ECLESI. *L'église de Poitiers.* — Hildoaldus, Fridrius. Ces monétaires signent des deniers d'argent.

RACIO ECLISI [ED]. — Ma....?

RACIO FISCI REDONIS. *L'administration fiscale à Rennes.* — Aucun monétaire ne signe ce triens.

RACIO FISCI. *L'administration fiscale.* — Abolenus.

Digitized by Google

RACIO MVNAXTISII AVRILIANIS CIVI. *Le monastère d'Orléans.* — Aucun monétaire ne signe ce triens.

RACIO S MARTINI. *La cathédrale de Saint-Martin de Tours.* — Moderatus.

RACIO SCI MA. — Aldegiselus.

RACIO SCI MAXC. *L'église de Saint-Maixent.* — Merobaudes.

REDONAS CIVI, REDONIS. *Rennes* (Ille-et-Vilaine). — Badiricus, Baro, Betto, Bodolenus, Canterellus (Fanterellus), Chadoaldus, Ebrigisilus (Bridigiselus), Francio, Isperadus, Leodelaieus, Leudigiselus, Maurinus, Radulus, Romovertus, Vecolevius. Voyez : RACIO FISCI.

REMENSE PAGO. *Le pagus de Reims* (Marne). — Arivaldus.

REMVS CIVET, RIMVS. *Reims* (Marne). — Betto, Felcharius, Filamarius (Filumarus), Garibertus, Iodu ? Un triens rémois porte les signatures associées du roi Sigebert Ier et du monétaire Daccho.

RIALACO VI. — Launomundus, Onatius ?, Valdo.

RICOMAGO VICO [AR]. *Riom* (Puy-de-Dôme). — Honoratus.

RIEODVNIN [LEMO]. *Rieu, près Dun* (Creuse). — Freodolenus (Theodolenus).

RILAC. — Ramons ?

RIOMO. *Riom* (Puy-de-Dôme). — Aribaldus (Arivaldus), Charifredus.

RIOVALLO MO. — Audoaldus.

RITTVLDIACO. — Chun...us ?

RIVARINNA VIC. *Rivarenne* (Indre-et-Loire). — Orivius.

RIVI...ANI. — Flodoaldus.

ROCCO. — Iscicsdileio ?

RODOMAGI. *Rouen* (Seine-Inférieure). — Berio. Voyez : ROTOMO.

RODOMO. *Pont de Ruan* (Indre-et-Loire). — Denier d'argent signé par Hadoar.

ROIA. — Netulfus.

ROLENDEO ? (Peut-être un nom d'homme). — Le revers de cette pièce est anépigraphe.

ROTOMO CIVITATI, ROTOMO CIV, ROTOMO CI, ROTOOM, PTOTOM CIV, PTOTOM CIVITA. *Rouen* (Seine-Inférieure). — Aigoaldus, Andoaldus, Arnoaldus, Audomundus, Auldolinus (Tauldolinus, Toldolinus), Bertechramnus, Chagnoaldus, Cheloaldus (Chelaldus, Cneloaldus), Disiderius, Dodo, Ermobertus, Ernebertus, Leodesius, Mellitus, (Melgitus), Mertus (Merius), Pecca, Siggoaldus, Vizoleus ?

ROTOMO VIC. *Pont-de-Ruan* (Indre-et-Loire). — Baudacharius. Voyez : RODOMO.

ROVAR. — Orul(fus).

RVFIACV, RVFICO. *Rouffiac* (Cantal). — Leodesius.

[RV]. *Rodez* (Aveyron) ? — Triens de Dagobert Ier signé par le monétaire Maurinus.

Digitized by Google

RVTENE CIVE. Cette indication accompagne le nom CANNACO (Voyez à ce nom). — L'atelier de *Rodez* (Aveyron) marque ses produits d'un monogramme; sur une seule pièce ce monogramme est expliqué au revers par RVENVS FIT. Sur les autres, on trouve les noms de monétaires suivants: Aienius, Anciolutrius, Aspasius, Avitus, Bonulfus, Deoderius, Espérius, Lopolus, Maretomus, Maurinus, Ptoneus, Rosolus, Teudegusolus (Tedegusolus), Ursolenus, Vendemius (Vendimius).

SAGONO. *Saosne* (Sarthe). — Orgesa.

SAGRACIACO. *Segry* (Indre). — Teodolenus.

SAGRACIACO. *Sarazac* (Dordogne). — Eosevius.

SAIVS CIVITA. *Séez* (Orne). — Launo...des?, Munnus.

SALECON. — Radulfus.

SALIACO. *Seilhac* (Corrèze). — Bosolenus, Magnoaldus.

SALIONNO. — Santinus.

SALLO VICO SALAO VICO. *Celle* (Deux-Sèvres)? — Sendulfus.

SALVIACO. *Sauviat* (Haute-Vienne). — Madelinus.

[SAN]. *Senez* (Basses-Alpes). — Triens à légendes immobilisées sans nom de monétaire.

SANCTONAS CI, SCONAS CIVITA, SANTONAS, SANTONIS. *Saintes* (Charente-Inférieure). — Aribodeus, Ascaricus, Ausonius, Baudolenus, Fledinus (Fleditus), Iterius, Lidulfus.

SANONNO. *Saosne* (Sarthe)? — Bladil...?, Domardus.

SANSAT. — Leudinus.

SANTELE C. *Santeau* (Loiret). — Ceorulfus.

SANTI REMIDI VICO [AR], SANTI REMI VICO [AR]. *Vieil-Saint-Remy* (Ardennes)? — Betto.

SARACIACO. *Sarazac* (Dordogne). — Bodo.

SARAVCO V. Voyez ARAVCOV.

SAREBVRGO. *Sarrebourg* (Meurthe). — Bobo, Vultericus.

SAVINACO. — Vanegiloeus.

S(AVI)NIACO? *Savignac* (Dordogne)? — Iterius?

SAVINIACO VICO. *Savignac* (Dordogne). — Resoaldus.

SAVLIACO VICO. — Ludufus.

SAVRICIACO. *Sorcy* (Meuse)? — Boefridus.

SAXOB...CIO? — Gicinus?

SCARPONNA. *Charpeigne,* commune de Dieulouard (Meurthe). — Faunulfus, Trasoaldus, Waregiselus.

SCEFLEA C? — Lonofredus.

SCIONTIS CAS. — Maurolenus.

SCO AREDIO, SCO AREDI, AREDI. *Saint-Yrieix* (Haute-Vienne). — Baudo-

Digitized by Google

gisilus, Baudolenus (Baudolefius, Caudolefius). Un triens de Saint-Yrieix porte le nom de Clotaire II.

SCO AROC + IO. — R...udaius ?

SCI AVICVLA. — Maurinus, ...ovaldus.

SCI DIONISI MV. *Saint-Denis* (Seine). — Ebregiselus. Voyez : CATOLACO. Un triens d'Ebregisèle porte le nom de Clovis II.

SCE ECLESIE. *Mère-Eglise* (Eure-et-Loir) ? — Austus.

SCO FILIBER GEMEDICO COL. *Jumièges* (Seine-Inférieure). — Triens sans nom de monétaire.

SCTA FLVRA. *Saint-Flour* (Cantal). — Defii...s ?

SCI GILASI. *Saint-Gelais* (Deux-Sèvres). — Berulfus.

SCI IORGI, SCI ORGI. *Chelles* (Seine-et-Marne) ? — Bodolenus. Voyez : CALA.

SCI IVLIANI BRIVATE. *Brioude* (Haute-Loire). — Fragiulenus.

SCII MARTINI, SCI MAR. *Saint-Martin de Tours*. — Agnus, Aldegiselus, Fraternus, Gemellus, Mauregiselus, Unicter, Erloinus. Ces deux derniers signent des deniers d'argent.

SCI MARTINI BANNACIACO. *Bannassac* (Lozère). — Triens sans nom de monétaire.

SCI MAR. Voyez : BLATOMO.

SCI MARTINI. Voyez : DVFCIACO CVRTE.

SCI MARTINI LOCOTEIACO. *Ligugé* (Vienne). — Triens sans nom de monétaire.

SCI MAVRICI. *Saint-Maurice en Valais* (Suisse). — Bertemindus, Nicasius. Voyez : ACAVNO.

SCI MAXENT, SCO MAXENTIO, *Saint-Maixent* (Deux-Sèvres). — Aldegiselus, Hildulfus, Merobaudes.

SCI MAXIMINI. *Magnac-Laval* (Haute-Vienne). — Leodulfus.

SCI MEDARDI NOVIOMO CI. *Noyon* (Oise). — Ce triens n'est pas signé par un monétaire.

SCI STEPHAN BVRDIGALA. *Bordeaux* (Gironde). — Ce triens n'est pas signé par un monétaire.

SCI PETRI MEDIOLANO MON. *Montier-en-Der* (Haute-Marne). — Ce triens n'est pas signé par un monétaire.

SEDELOCO VIC. *Saulieu* (Côte-d'Or). — Baudoaldus.

SEFINIACO. — Gundenus.

SELANIACO. *Salagnac* (Dordogne). — Betto.

SELLO VICO. *Celle* (Deux-Sèvres). — Maelinus. Voyez : SALLO VIC.

SELONACO. — Aldoaldus.

SENNAMAVRO. *Morterol-Senar* (Haute-Vienne). — Satornus.

SENONAS, SENNONAS CIVITA, SENONIS CIVITAS. *Sens* (Yonne). — Far..... ?

Digitized by Google

Guarresus?, Marcoaldus, Sigofridus, Ursus. Outre les pièces à noms de monétaires, on possède un triens frappé à Sens par le roi Gontran. Voyez un denier de l'église de Sens : RACIO ECLISI SENO.

SEROTENNO. *Sardent* (Creuse). — Baudigiselus.

SESA VI. — Leo.

SESO VICO. — Le nom du monétaire est illisible.

SESEMO VICO, SESEMO, SESEMO C. — Bosolenus, Gennacius.

SESIACO ? — Domniiisilus.

SIAM VICO. — Ebuvigdus ?

SICVSIO. *Suze* (Italie). — Le revers porte ANICIO VACETO, légende dans laquelle il faut peut-être voir deux noms de monétaires accolés.

SIDVNIS CIVITATE, SIDVNINSIVM CIVITATE, SEDYNINSIVM CIVITATE. *Sion* (Suisse). — Aecius (Aietius, Aiecius), A....bertus, Betto, Felorcius, Gratus (Gracus), Mundericus (Undericus), Totus.

SILANACE. — Ratus.

SILANIACO, SILANIACOI. *Soligné* (Deux-Sèvres). — Abundantius, ...coinus?

SILIONACO. — Augulfus, Teudomeris.

SILLIACO. *Sillé-le-Guillaume* (Sarthe). — Maurinus.

SILVANECTES, SILVANECTIS, SILVANECTI, SILVANE. *Senlis* (Oise). — Betto, Domnus, Magnulfus, Ragnulfus, Sigimarus, Ursolinus.

SILVIACO. *Sillé-le-Philippe* (Sarthe). — Ginnicisilus.

SILVINIACO. *Souvigny* (Allier). — Francaubodus.

SIMILIACO. *Semilly* (Haute-Marne) ? — Procomeres.

SINEMVRO. *Semur* (Côte-d'Or). — Sigoaldus.

SIRALLO. *Ciral* (Orne). — E....ndus?, Ebrulfus.

SITIAIIVTIATI. — Ocreo ?

SOBERATO. — Botrea ?

SODIONIS. — Vunnoaldus.

SODODAVO ou SODODVVO. — Merforinus.

SOLEMNIS. *Solesmes* (Sarthe). — Auptoaldus ?

SOLIACO VICO, SOLLIACO VIC, SOLVACOVIC, SVILIACV, SVLLIACO, SVLLIAC, SOVILIACO. *Souillé* (Sarthe). — Mallebodus (Alebodes, Aleodus).

SOLNACO SOLNOCVC, SOLONACO VICO, SOLONAIO, SOLONA. *Sonnai* (Indre-et-Loire). — Baio, Ernoaldus, Idoneus.

SOLPACO VIC. — Mallebodis.

SORIE ou SOBIE. — Edomnius.

SORNEGDIANO VICO. — Automedus, Ernoaldus.

SOTECI, SOTCCI. — Ctigtchindus ?

SOVILIACO. *Souillé* (Sarthe). — Alebodes.

SPANIACO. *Espagnac* (Corrèze). — Fredvindus (Tirtewindus, Tatemindus). Voyez : ESPANIACO.

Digitized by Google

SPIRA. *Spire* (Allemagne). — Badus (Bodus), Gaido (Gaiso, Ghiso).

STAGNEETISO. — Tanoirelt?

STAMPAS. *Etampes* (Seine-et-Oise). — Droctegisilus, Ructomarus.

STEDVNVMI [CA]. *L'Astenois* (Ardennes). — Ar....dus.

STOLIACO. *Estouilly* (Somme). — Virulfus.

STRADIBVRG, STRATOIBVRG. *Strasbourg* (Alsace). — Cosrubet?, Telano, Vego.

SVESSIONIS, SVESSIONO. *Soissons* (Aisne). — Audoaldus, Betto, Bituegarius, Elalius, Ragnemarus.

SVGELIONE, SVGILIONE VI. — Airigunsus?

SVLIVCV, SVVLIVCV, SVLIVCO. *Souillé* (Sarthe). Voyez: SOLIACO VICO.

SVSOIVO. — ...idradus.

TAGRO. — Leodoaldus.

TALILO CAS. *Teillol* (Corrèze). — ...ilus?

TANNAIO, TEIENNAIO. — Betto.

TAOTVN...? — Villebodes.

TARANTASIA. *Moutiers-en-Tarentaise* (Haute-Savoie). — Rinchinus. Voyez: DARANTASIA.

TAROANNA. *Térouanne* (Pas-de-Calais). — Rosottus.

TAVCGVNNACO. *Tagenat* (Puy-de-Dôme)? — Arigius.

TAVRECINO. — Luppus.

TAVRILIACO. *Truyes* (Indre-et-Loire)? — Aribodes.

TELEMATE, TELEMETE. *Saint-Amand-Tallende* (Puy-de-Dôme). — Bertovaldus (Bertoaldus), Garivaldus (Arivaldus), Sigofredus, Someli...?

TELLAO. *Le Tellau* (Seine-Inférieure). — Ermacharius, Wadingus.

TENGANES. — Charialdus.

TEODEBERCIA, TEODEBERCIACO, THEODEBERCIACO. *Thiverzay*, commune de Fontenay (Vendée). — Aunoaldus, Censurius, Chadulfus, Eonomius, Johannes, Munoaldus, Spectatus.

TEODERICIA, TEODERICIACO. *Trisay* (Vendée). — Teodiricus (Teodericus).

TERNODERO. *Tonnerre* (Yonne). — Berulfus.

TEVDERIC. — Arastes, Carcillus.

TEVDERICACO, TEVDERICIACO. *Trisay* (Vendée). — Eonomius, Chadulfus.

THEODILIACO. — Edigisilus.

THICOVOSNA. — Le nom du monétaire est illisible.

THOLOSA, TOLOSA, TVLVSA. *Toulouse* (Haute-Garonne). — Arnebodes, Auddolenus (Addolenus), Audulfus, Baldulfus, Bodomeres, Ebromares, Framigillus, Fredoaldus, Isorus, Lopus, Magnus, Manoaldus, Teuddolenus, Vanodulfus. Voyez: [ECL]. THOLOSA.

Digitized by Google

TICINACO, TICINNACO. — Charigiselus.

TIDIRICIACO, TIDIRICIACO VI. *Trisay* (Vendée). — Aegulfus, Aonobode, Aonoaldus, Cinsulfus (Cinculcus), Garoaldus?, Gundobodes, Johannes, Magnulfus, Maurinus, Sigoaldus. Voyez : TEODERICIACO.

TILA CASTRO. *Thil-Châtel* (Côte-d'Or). — Ascailaicus.

TIRICIACO. *Trisay* (Vendée). — Wita. Voyez : TIDIRICIACO.

TIVERNIVNI VI. — (Sigoaldus)?, Sigimundus.

TOAREGAS. — *Thouars* (Deux-Sèvres). — Monnus.

TOATVN? — Villebodes.

TOBRENCIA? — Aunobertus.

TOIIANOCIV. — Ledoaldus.

TONETOS? — Adelemarus.

TRECAS CIV, TRICAS CIVITATE. *Troyes* (Aube). — Audolenus, Concessus, Gennulfus, Leo, Maurinus, Mummolinus, Villobertus.

TREMEOLEO, TREMOLO VIC, TREMOLLO. *La Trémouille* (Vienne). — Baudoleus, Geldomundus, Leudomundus.

TREVERIS CIVITATE, TREVERIS CIVIT, TREVERVS CIV. *Trèves* (Allemagne). — Bertianus, Launovius, Monoarm?, Monualdus, Vinulfus.

TRICIRCO. — Drucoivifus.

TRIECTO, TRIECTV, TRIECVO. *Maestricht* (Pays-Bas). — Adelbertus, Ansoaldus, Boso, Chagnomaris, Chrodebertus, Domaricus, Godofridus, Madelinus, Magano, Rimoaldus, Thrasemundus.

TRVSCIACO [AR]. *Trizac* (Cantal)? — Valerius.

TVLBIACO. *Zulpich* (Allemagne). — Chivinulfus, Gabiulfus.

TVLLO, TVLLO CIVITATE, TVLVS CIVIT, [T-V]. *Toul* (Meurthe). — Artovallus, Audoaldus, Audulfus, Ructoaldus, Gibiricus, Leudius, Lupus, Selevigselus, Vodotus. Un triens de Toul porte le nom de Sigebert Ier (fig. 174).

TVRIACO. *Zurich* (Suisse). — ?

TVRNACO, TVRNAC, TVRVNACO. *Tournai* (Belgique). — Guerda, Teudcharius (Teudaharius). Leblanc a publié un triens de Clovis II portant : TORNACVM.

TVRONVS CIVITA, TVRONVS CIVI, TVRONVS. *Tours* (Indre-et-Loire). — Adelemarus, Chadomarus, Domnigisilus, Laurufus, Maurus, Mutinus. Outre ces monétaires, il faut rappeler Antimius qui inscrit TORONI ANTIMI M sur un triens de Childebert II et Gemellus qui signe une pièce de Dagobert Ier. Voyez aussi : SCI MARTINI et RACIO BASILI SCI MARTINI.

TVRTVRONNO. *Tourteron* (Deux-Sèvres). — Aunulfus, Blodericus, Leudenus, Merlotes, Ricobodus.

VCECE, [V-C]. *Uzès* (Gard). — Aldericus, Aspasius, Bertoaldus, Hade-

Digitized by Google

lenus (Adelenus), Petrus. On possède des triens frappés à Uzès par Clovis II (fig. 185) et Dagobert Ier (fig. 190).

VNCESIA VICO ou VIACESIA VICO. — Eugenius.

VRANOLVNO. — Epicillus.

VRBA VIC. *Orbe* (Suisse). — ?

VREDO VICO. Voyez : VVREDO VICO.

VSERCA, VSERCACAS. *Uzerche* (Corrèze). — Ago, Basilianus, Irso, Leodomodus, Maurus.

VADOLIDI, CADOFIDI. *Gué-du-Loir* (Loir-et-Cher). — Joannes.

VADOET. — Babrica.

VAGINNACO VICO. — ?

VALENTIA CIVI [VA]. *Valence* (Drôme). — Gaudolenus.

VALLARIA VICO [LE]. *Vallières* (Creuse). — Glavio.

VALLEGOLES. *Valuéjols* (Cantal). — Bonus.

VALLETCIA VI. *Vallèche* (Vienne). — Chademundus.

VALIIGOLI. — Guimorius.

VALMIOLLO. — Agadopus.

VAPINCO. *Gap* (Hautes-Alpes). — Launomires.

VAPPONACO VI. *Chaponnay* (Isère). — Medegisilus.

VARINIO. — Orulfus.

VARINNAS. *Varnes* (Vendée). — Angisilus.

VARMACIA. *Worms* (Allemagne). — Dodo.

VASATIS CIVE. *Basas* (Gironde). — Beremundus.

VASTINA. *La Gastine* (Loir-et-Cher). — Acatus.

VATVNACO VI, VATVNNACO VICO. — Allamundus (Alemundus), Sigimundus.

VEGOSTE VILLA. — Produlfus.

VELECASSINO. *Le Vexin* (Oise). — Aunegisilus.

VELLACO VICO. — Uneligilus.

VELLAO, VELLAVOS, VELLA. *Le Puy-en-Velay* (Haute-Loire). — Dagomares, Esperius, Leudulfus, Magennus, Monoaldus.

VELLINO. — Teienn... ?

[VE], [VEN]. *Venasque* (Vaucluse). — Triens à légendes immobilisées, sans nom de monétaire.

VENDA VIC. — Le nom du monétaire est illisible.

VENDONESSE, VINDONISSE. *Vindisch* (Suisse). — Ago, Tuta.

VENDOGILO. — Frodelinus.

VENETVS. *Vannes* (Morbihan). — Chardo, Genn.... ?

VENISCIACO. *Vancé* (Sarthe). — Leudulfus.

VEREDACO VICO. — ....lenus ?

Digitized by Google

VEREMVND, VIROMANDIS. *Vermand* (Aisne). — Babontus, Dotiloranus, Pini....s?

VERILODIO. *Vélu* (Pas-de-Calais)? — Aonulfus.

VERNEMITO VIC, VERNEMITO, VERNEMIT. — Attila, Aldomeris.

VERNO VICO. *Saint-Cosme-de-Ver* (Sarthe). — Aiulfus.

VERSORODO. — Audoricus.

VESARONNO. — Magnus.

VESONNO VICO. *Bezons* (Seine-et-Oise). — Frunigisilus.

VESVNCIONE, VESONCIONE. *Besançon* (Doubs). — Gennardus, Porto...?, Sobo.

VICO. — Cassanus (Sassanus).

VICO IEDVS. — Bertoaldus.

VICO IVLI CIVETAS. *Aire* (Landes). — Escupilio. Voyez: ATVRRE.

VIDVA VICO. *Veuves* (Loir-et-Cher). — Francobodes, Francolenus, Fransicinus, Fravorinus.

VIENNA CIVITATI, VIENNA, VIEN, [V-I]. *Vienne* (Isère). — Arivaldus (Arvaldus), Audemundus, Bappa, Bertulus, Blidemundus, Julianus, Laurentius, Leudelinus, Maguno, Renius?, Sanctus, Teudecendus, Vivatus. Voyez: VIGENIANA CIV.

VIENNA. *Vienne-en-Val* (Loiret). — Leudinus, Leolenus.

VIENNA VICO. *Vienne-le-Château* (Marne). — Gundomarus.

VIGENIANA CIV. *Vienne* (Isère). — Ituatunius. Voyez: VIENNA CIVITATI.

VILLA MAORIN. *Marney* (Meurthe). — Vitalis.

VILLAVS. — Airailfus.

VIMINAO. *Le Vimeux* (Seine-Inférieure). — Pipero.

VINDARIA VI. *Vendière* (Marne). — Le nom du monétaire est illisible.

VINDELLO VC. *Vendel* (Ille-et-Vilaine). — Erto, Genoaldus, Maurus.

VINDEOERA. *Vendoeuvre* (Meuse)? — Tenulfus.

VINDICCO. — Gomegiselus.

VINDICIACO. *Saint-Saturnin-de-Vensat* (Puy-de-Dôme). — Hildomarus (Ildomafus).

VINDOCINO, VIDOCINO. *Vendôme* (Loir-et-Cher). — Agrigisilus, Eudocinus, Genno, Igulfus?, Launodous.

VINDOMVIS. — Le nom du monétaire est illisible.

VINDONISSE. *Windisch* (Suisse). — Voyez: VENDONESSE.

VINDOVERA. *Vendœuvre* (Meuse). — Chrodoaldus, ...anorius.

VIRDVNO, VIRDVNIS CIVITATE, VIRIDVNO, VEREDVNO. *Verdun* (Meuse). — Ambrovaldus, Audegisilus, Bertoaldus, Dacobertus, Dodo, Fragiulfus, Giselus, Iselenus, Mauracharius, Rainulfus, Ratialanus, Tassalo?, Tottolenus, Undenicacus. Un ancien auteur cite un triens de Dagobert Ier frappé à Verdun. Voyez aussi notre fig. 192.

Digitized by Google

VIRIACO VICO. *Virey* (Aube). — Aegulfus.
VIRILIACO VICO. *Verly* (Aisne). — Teodericus, Fredericus.
VIRISOND VIC, VIRISVNT VICO. — Berulfus.
[VIVA], VIVARIO CIVI. *Viviers* (Ardèche). — Jaco. On a des triens de Viviers, sans nom de monétaire, signés par Clotaire II et Dagobert Ier (fig. 184 et 189).
VODINCV. — Aenonus.
VODVARBILIO. — Vindocharius.
VONGO VICVS ? — Protasius.
VOROCIO VICO. — Ebroaldus.
VOSONNO VI. *Vosnon* (Aube). — Eudolinus.
VVLTACONNO. *Voultegon* (Deux-Sèvres). — Marculfus, Teudomeres.
VVREDO VICO. — Leobolenus.
VVAIGAS. *Wassy* (Haute-Marne) ? — Aigulfus, Teudocindus.
VVICCO, VVICVS, VICVS. *Quentovic,* aujourd'hui *Etaples* (Pas-de-Calais). — Anglus (Angius, Ancus, Unccus), Domolenus, Donna, Dutta, Ela, Ifiscus, Lep... ?, Sassanus [1].

§ IV. — *Le type des monnaies.*

SOURCES: G. Combrouse, *Monétaires des rois mérovingiens.* Paris, 1843, in-4. — M. Deloche, *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin,* dans la *Revue numism.* de 1857 à 1862. — P.-Ch. Robert, *Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France.* Metz, 1852, in-4. — P.-Ch. Robert, *Numismatique de la province de Languedoc.* II. *Période wisigothe et franque.* Toulouse, 1879, in-4. — De Ponton d'Amécourt, *Excursion numismatique dans la Bourgogne du* VIIe *siècle et sur les frontières de l'Austrasie,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.,* t. I, 1866, p. 110. — De Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine,* dans le même recueil, t. III, 1868-1872, p. 86. — De Ponton d'Amécourt, *Description raisonnée des monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône,* dans le même recueil, t. IV, 1873-1876, p. 37. — De Ponton d'Amécourt, *Notes sur les monnaies aux types de la boucle perdue, de l'orant et de l'étoile,* dans le même recueil, t. V, 1877-1881, pp. 34, 175 et 178. — De Ponton d'Amécourt, *Recherche des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum.* Mamers, 1883, in-8. — De Ponton d'Amécourt et Moré de Préviala, *Monnaies mérovingiennes du Gévaudan,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.,* t. VII, 1883. — P.-O. Van der Chys, *De munten der frankisch- en duitsch-nederlandsche vorsten.* Haarlem, 1866, in-4. — Voyez *passim* les travaux de MM. de Ponton d'Amécourt, B. Fillon, A. de Longpérier, P.-Ch. Robert, E. Cartier, Lecointre-Dupont, Duchalais, M. Prou, etc.

L'étude du type a une importance capitale pour le classement des monnaies mérovingiennes. Le type est la base de toute attribution; la

1. En terminant cette liste, nous devons adresser nos remercîments les plus sincères

Digitized by Google

légende n'est ici qu'un accessoire : elle précise le *lieu* de l'émission, mais n'indique presque jamais dans quelle *région* ce lieu se trouve.

Nous avons donc, dans ce paragraphe, à donner des règles générales qui permettent de localiser une monnaie d'après son type. La tâche est loin d'être facile, car les groupes géographiques qu'on peut indiquer ne sont jamais susceptibles de recevoir des limites absolument définies. Il en est des types des monnaies mérovingiennes comme des divers dialectes d'une langue : entre les centres de deux dialectes se trouve une région dont les habitants empruntent des formes à l'un et à l'autre de ces dialectes ; entre deux régions s'inspirant de deux écoles artistiques distinctes se trouvent un certain nombre d'ateliers, sans caractère propre, prenant tel détail à une école, et tel détail à l'autre. Comme l'a fort bien dit M. d'Amécourt, « mille phénomènes de localisation apparaissent à l'observateur exercé » mis en présence d'une monnaie mérovingienne. « L'œil, le nez, la bouche, le diadème et ses ornements, le manteau présentent des variétés infinies qui toutes certifient l'origine de la pièce. Si l'on prend la peine de tracer au compas, sur une carte de France, autant de cercles qu'on a remarqué d'indices communs à plusieurs ateliers, chacun de ces cercles embrassant toutes les villes sur les monnaies desquelles le même détail artistique apparaît, on obtiendra, par l'enchevêtrement de ces innombrables cercles, tous les arcs de segments communs à plusieurs nuances qu'on aura observées ; on pourra, à la simple inspection du style d'une monnaie, déterminer mathématiquement sa localisation, et c'est alors que la légende viendra confirmer l'attribution[1]. »

Les indications que nous allons fournir n'ont donc rien d'absolu ; ce ne sont que des points de repère plus ou moins certains. Au surplus, sur bien des questions, même d'importance capitale, la science n'est pas encore fixée ; et un manuel perd son caractère d'utilité générale s'il enregistre trop d'hypothèses.

à M. A. de Barthélemy qui a bien voulu nous permettre de consulter le copieux inventaire dressé par lui des légendes monétaires mérovingiennes. Cette bienveillante communication, faite au moment où notre travail était déjà en épreuves, nous a puissamment servi de moyen de contrôle et nous a fourni une quinzaine de noms échappés à nos recherches. Parmi ces noms nous en rappellerons deux qui viennent augmenter le nombre des *villa* et *pagi :* VEGOSTE VILLA et DVBEIIA PAGO.

Nous profiterons de cette note pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre texte. Parmi les monétaires de DEONANTE, le nom *Arobertus* est à supprimer ; ce nom qui se retrouve dans la plupart des nomenclatures dues à nos devanciers, n'est qu'une mauvaise lecture de *Bertemarus*.

1. Cf. *Comptes rendus de la Soc. franç. de numism.*, t. I, p. 209.

Digitized by Google

a) *Les types de l'avers.*

Pour procéder d'une manière méthodique, nous étudierons d'abord le type de l'avers, qui est presque toujours un buste de profil. C'est à titre exceptionnel qu'on trouve une tête de face, deux têtes conjuguées, des représentations d'oiseaux, de quadrupèdes et d'insectes, des croix, etc.; mais ces empreintes essentiellement locales ne sont susceptibles d'être soumises à aucune règle quant à leur distribution géographique.

Le véritable type de l'avers des monnaies mérovingiennes est donc le *buste de profil,* presque toujours tourné vers la droite. Ce buste, continuation de l'empreinte des tiers de sou impériaux, affecte sur les pièces une multitude de formes que Lelewel signalait déjà à l'attention des savants.

Chronologiquement les bustes se groupent en deux catégories: 1° les imitations directes du buste impérial qui se trouvent spécialement dans les bassins du Rhône, de la Saône, du Lot, de l'Aveyron, de la Meuse, de la Marne et du Rhin; 2° les bustes dégénérés du type romain, puis affranchis de la donnée classique et dénotant une création franque propre, qui se trouvent dans presque toute la France.

La dégénérescence du buste romain ne se produisit pas d'une manière uniforme; elle prit deux allures, essentiellement différentes, d'après la forme que les graveurs mérovingiens donnèrent aux épaules. Chez les uns, le burin produisit des épaules en trapèze ou en rectangle: c'est

Fig. 203 à 205.

l'exagération de la poitrine des prototypes (fig. 204). Les autres, exagérant l'épitoge, ou, si l'on veut, la manche de leurs modèles, dessinèrent des épaules en cintre (fig. 205). A mesure que l'on avance dans les temps « la tendance au fractionnement de l'unité artistique prend des proportions énormes; elle descend de la région, de la cité, à la simple localité ».

Si l'on veut rester dans les notions d'ensemble, on peut rattacher tous les types mérovingiens à quatre grands centres, quatre grandes écoles de gravure monétaire créatrices de centres moins importants.

1. *Marseille* où les influences classiques restèrent prépondérantes jusqu'à la fin de la première race. L'école marseillaise eut une influence considérable sur Chalon-sur-Saône.

2. *Trèves* dont les principes artistiques furent suivis par Reims, lieu d'origine des bustes cintrés.

Digitized by Google

3. *Chalon-sur-Saône* qui, d'abord école sœur de Trèves, subit une influence marseillaise décisive. En Austrasie, le « faire » chalonnais créa un type nouveau et, dans une autre région de la France, des artistes émigrés de Chalon fondèrent l'école limousine.

4. *Limoges,* l'école la plus récente en date, rayonna dans le centre et dans l'ouest. Les ateliers de Tours, d'Amboise, de Poitiers s'y rattachent, et saint Eloi, élève d'Abbon, porta l'art limousin jusqu'à Paris.

Que nos lecteurs se reportent au § où nous traitons des *monnaies à noms de rois,* qu'ils examinent le *sou* d'or et les *triens* représentés sous nos fig. 182 à 185, et ils seront certainement frappés par l'analogie de gravure que ces différentes pièces présentent entre elles. La tête a, sur toutes, un aspect commun. Le diadème, dont les deux extrémités sont presque toujours bifurquées, coupe la chevelure en trois parties, laissant une sorte de calotte dans le haut, une houppe de cheveux au-dessus du front, et une touffe en manière de chignon derrière l'oreille. Le cou est élancé, la joue faite d'un poinçon isolé, le menton proéminent. Le buste, très ample, drapé à la romaine, sur la fig. 182, suit sur les fig. 183 à 185 des simplifications successives et finit par n'avoir plus que des plis horizontaux, mais il n'abandonne pas les deux boules ou saillies qui marquent les extrémités supérieures.

Le type que nous venons de décrire est celui qu'a produit l'école de Marseille, et qui, de cette métropole, s'est répandue à Viviers, Uzès, Arles, dans la cité des Vellaves et jusqu'en Auvergne. Ce type subit très peu de modifications dans le cours des temps : tel on le voit sur les pièces de Clotaire II (584-622), tel on le retrouve jusque sous Childebert III (695-711).

Si du midi nous passons au nord, nous trouvons dans la Belgique première, à Trèves (fig. 206), à Mouson, à Toul sous Sigebert I (561-571), à Metz (fig. 208), à Huy, à Cologne, à Reims (fig. 209), à Soissons, à Binson, à Troyes (fig. 207), un type qui est une dégénérescence directe du coin de Justinien. L'exécution du buste impérial

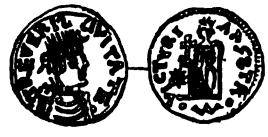

Fig. 206.

Fig. 207.

offre plusieurs particularités remarquables. Sur les triens les plus anciens du groupe, les cheveux sont hérissés et trois mèches tombent

Digitized by Google

sur la joue; fréquemment le diadème est sommé d'un croissant, et les lemnisques qui doivent le terminer sont figurés isolément derrière la

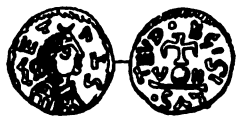

Fig. 208.

Fig. 209.

tête par une sorte de « boucle perdue ». Le manteau porte une épitoge en forme d'épaulettes à franges. Sur les pièces un peu plus récentes, quelques-uns de ces détails s'effacent, mais pour l'ensemble, l'exécution reste la même.

L'empreinte qu'on vient de voir n'est pas sans rapport avec celle qui, vers la même époque, se montre dans le royaume de Bourgogne, à Chalon-sur-Saône, à Lyon et jusqu'à Lausanne (cf. fig. 170 à 173), mais ici l'épitoge est presque toujours absente et, dans l'ensemble des traits, il y a quelque chose de moins vertical que dans le nord. On ne retrouve pas non plus les trois mèches descendantes, mais la « boucle perdue » est fidèlement reproduite. Un tiers de sou du musée de Madrid (fig. 176) qui porte la signature du roi Gontran (561-593) vient dater ce groupe.

Les types que nous venons de rencontrer en Austrasie et en Bourgogne ne persistèrent pas jusqu'à la fin du règne de Gontran. Des transformations assez rapides, régionales ou locales, développèrent suivant le hasard ou le caprice des graveurs, telle ou telle partie du buste, et, avant la fin du VIe siècle, nous trouvons dans ces régions de la Gaule trois empreintes principales que nous allons décrire, en les prenant au moment où elles eurent acquis leurs caractères les plus nettement accusés.

Dans le nord de la Bourgogne, et spécialement dans une région dont Besançon serait le centre, Chalon et Alaise les points extrêmes, la tête a un aspect difforme; la joue s'allonge et se confond avec le cou que gonfle un goître. Les narines et les lèvres sont formées de quatre petites boules, parfois verticalement posées les unes au-dessus des autres. L'oreille est un crochet, l'œil est arrondi et démesurément écarquillé. Les cheveux hérissés sont retenus par un bandeau, parfois surmonté du croissant des prototypes; enfin, le buste très rudimentaire sur lequel pose la tête, sans transition de cou, se compose de deux échelles légèrement inclinées l'une vers l'autre (fig. 210 à 212). Un *triens* de Gon-

Digitized by Google

tran, frappé à Chalon (fig. 177), se rapproche beaucoup de ce signalement.

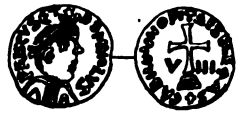

Fig. 210.

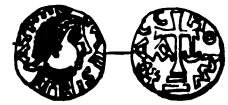

Fig. 211.

Fig. 212.

Ce type, que nous appellerons *vesontin* pour fixer les idées, n'est pas sans analogie avec celui, qu'en remontant vers le nord, nous rejoignons sur les bords du Rhin et le cours moyen de la Meuse, à Strasbourg, Mayence, Worms, Spire, Zulpich, Duurstede, Maestricht, Huy (fig. 215), Verdun (fig. 213), Naix en Barrois (fig. 214). Les caractères géné-

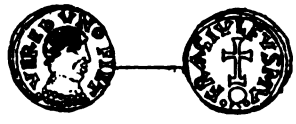

Fig. 213.

Fig. 215.

Fig. 214.

raux sont les mêmes, mais la difformité en forme de goître descend et marque le cou. Le diadème presque toujours composé de perles est tranché par l'oreille, et plusieurs lignes de points superposés dessinent le buste.

Au début du VIIe siècle, Lyon, Châlon-sur-Saône et, dans une certaine mesure, tout le bassin du Rhône, subit une très forte influence artistique du midi. Le « faire » de Marseille est transmis aux artistes de Bourgogne qui, après quelques tâtonnements, se mettent à copier le buste des *triens* provençaux. Il y a peu de différence dans la donnée générale du buste-modèle et du buste-copie, mais celui-ci montre à la fois plus de raideur dans le dessin et plus de finesse dans la gravure. Cette raideur est plus accentuée à mesure qu'on approche des Alpes : sur un *triens* de Clotaire II, frappé à Embrun (fig. 186), le buste est un véritable rectangle.

Lorsque le type marseillais fut importé à Chalon, cette ville venait d'atteindre l'apogée de son importance commerciale. Plusieurs ateliers monétaires travaillaient de concert à fournir au négoce les espèces indispensables aux transactions. L'art devait tirer profit de cette concurrence : c'était, entre les monétaires, une lutte à qui fabriquerait les *tiers de sou* les plus beaux et les plus parfaits. Le triens du monétaire Domnitus,

Digitized by Google

représenté sous notre fig. 216, montre mieux qu'une longue dissertation le degré de perfection auquel atteignit l'industrie chalonnaise.

L'importance commerciale de Chalon semble avoir décliné après la

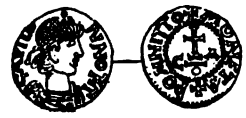

Fig. 216.

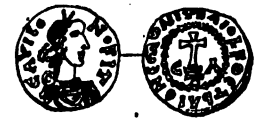

Fig. 217.

mort de Clotaire II. La surproduction monétaire devait du reste provoquer une accalmie, par suite de l'absence de lingots à refondre. Les principaux *monetarii* quittèrent Chalon, entraînant à leur suite les artistes attachés à leur officine. Les uns se dirigèrent vers Metz et l'Austrasie, les autres vers Limoges.

Nous avons vu plus haut quel type régnait dans les vallées de la Moselle, de la Meuse et du Rhin. Ce type fut complètement transformé par les artistes venus de Bourgogne, et de cette transformation naquit celui connu sous le nom d'*austrasien* dans les ouvrages de numismatique. Nous donnons sous les fig. 218 et 219 deux pièces qui montrent, l'une une reproduction directe du buste chalonnais, l'autre le buste *austrasien* sous sa forme définitive.

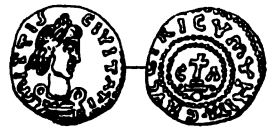

Fig. 218.

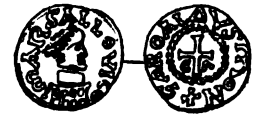

Fig. 219.

Les monnaies de ce groupe sont peut-être celles qu'il est le plus facile de démêler de la masse des *triens*. Le buste affecte des caractères très tranchés. La poitrine est presque carrée; le cou, trop large, formé d'un poinçon, est enfoncé isolément dans le coin et complètement séparé de ceux qui marquent le corps et la tête. La chevelure, dessinée

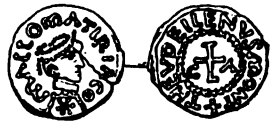

Fig. 220.

Fig. 221.

par des traits ou des globules, et parfois absente, est retenue par un bandeau perlé concave. L'œil et les lèvres sont de simples boules. Cette

Digitized by Google

empreinte se rencontre à Metz, Toul, Marsal, Charpeigne, Vic-sur-Seille, etc. (fig. 218 à 221).

Vers le temps où le monétaire Fragiulfus monnayait à Verdun (fig. 213), nous voyons surgir à Reims une empreinte très nettement caractérisée. Le buste très large est formé d'un demi-ovale dont la partie inférieure est occupée par un ornement en forme de M et la partie supérieure par des traits obliques. Ce buste est surmonté d'une tête très petite, ronde, coupée par un diadème courbé. Le graveur ne s'est pas mis en frais d'imagination pour dessiner les traits, souvent l'oreille est absente, le nez est un angle, l'œil et les lèvres sont de simples globules (fig. 222).

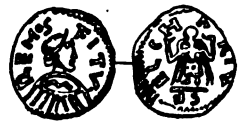

Fig. 222.

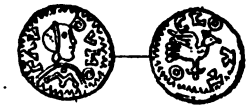

Fig. 223.

Ce type est une transformation du plus ancien type de Trèves (fig. 206). Ainsi que nous l'avons déjà dit, le buste *cintré* résulte d'une exagération de l'épitoge. Les localités voisines de Reims ou en relations commerciales suivies avec cette métropole ne se firent point faute de lui emprunter son coin auquel, suivant l'habitude, les graveurs firent subir les transformations de détail que leur goût leur inspira. Dans le nord, Laon (fig. 223) reproduit fidèlement le modèle rémois; à Arras, Tournai, Courtrai, la copie de la tête est exacte, mais le buste aban-

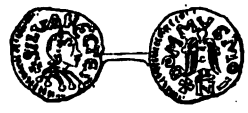

Fig. 224.

Fig. 225.

donne le cintre. Dans l'ouest, le type rémois va jusqu'à Senlis (fig. 224); de là, il descend le long de la Seine pour s'arrêter à Rouen et s'étendre plus tard, en Normandie, en Bretagne (fig. 225) et même en Saintonge.

M. d'Amécourt a établi avec infiniment de vraisemblance que la grande activité du Limousin commença lorsqu'une colonie d'orfèvres et de *monetarii* établis à Chalon abandonna cette ville pour venir se fixer à Limoges et aux environs. Cette cité devint alors le centre d'une école artistique, la plus importante de l'Aquitaine, en même temps que se développaient ses relations commerciales.

Digitized by Google

Selon M. Deloche, qui a consacré aux monnaies du Limousin une monographie, « le trait caractéristique des effigies limousines, celui qui forme le véritable type, c'est une sorte de houppe sur le front qui rappelle la coupe carrée de la chevelure des Bretons ». Les lignes du visage sont assez bien développées; le buste est bien posé sur sa base; le diadème se prolonge aux deux extrémités, soit par un globule, soit par deux ou trois bandelettes; l'œil est représenté en olive et de face; enfin, les graveurs emploient une profusion de perles (fig. 226 à 228).

Fig. 226.

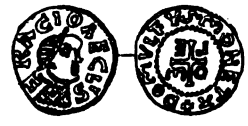

Fig. 227.

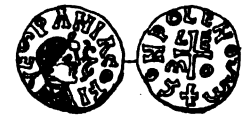

Fig. 228.

L'influence de Limoges rayonna au loin, et, pendant toute la première moitié du VIIe siècle, c'est-à-dire aussi longtemps que les types purent se garder de la barbarie, le centre et l'ouest de la France restèrent tributaires de l'école artistique limousine pour la donnée générale du type.

On sait, par les témoignages historiques, que saint Eloi apprit l'art de l'orfèvrerie chez Abbon, qui, à Limoges, *publicam officinam monetam gerebat*. A défaut de ce passage de saint Ouen, souvent rappelé, les monnaies elles-mêmes viendraient nous apprendre que l'école de gravure parisienne procède directement de l'école limousine. Quelques-

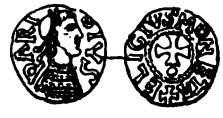

Fig. 229.

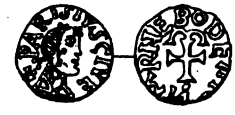

Fig. 230.

unes des pièces signées par *Eligius* ou ses contemporains offrent une ressemblance frappante avec les produits de l'atelier de Limoges; la touffe de cheveux au-dessus du front est conservée, l'œil reste en olive, le buste en trapèze. Si on compare à notre fig. 226 l'avers de la fig. 230 et le revers de la fig. 229, on sera frappé de la similitude.

Les *triens* émis sous la garantie d'Eligius sont loin d'avoir été tous gravés de la main du maître, mais nous sommes parfaitement d'accord avec M. d'Amécourt pour voir une œuvre originale de l'évêque-orfèvre dans ce superbe triens de Clovis II, frappé au Palais de Paris (fig. 231). La pièce reproduite sous notre fig. 232, d'un art beaucoup moins par-

Digitized by Google

fait, est évidemment d'une autre main. Elle annonce une barbarie dont la fin du règne de Clovis II fut le signal.

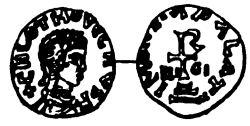

Fig. 231.

Fig. 232.

Le buste qui s'acclimata en Touraine emprunte à celui de Limoges une partie de son cachet particulier. Le type tourangeau est caractérisé par la présence d'un diadème dont la position est plus verticale que dans la plupart des dessins de têtes contemporaines. Ce diadème fait saillie sur l'occiput et au-dessus du front où souvent une petite croix le termine. Le buste a la forme d'un trapèze; l'œil est dessiné en olive

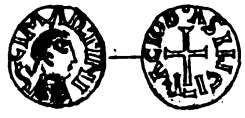

Fig. 233.

Fig. 234.

comme à Limoges; il est généralement placé si près des cheveux qu'il n'y a point de place pour le front. Parfois aussi l'œil est vertical au lieu d'être horizontal (fig. 233 et 234).

Un détail qui se remarque sur un assez grand nombre de pièces est une ligne de globules qui, allant du front jusqu'à la nuque, dessine la crête d'une sorte de casque; mais ce détail nouveau constitue les éléments

Fig. 235.

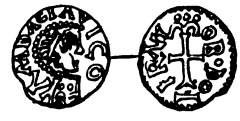

Fig. 236.

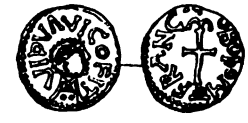

Fig. 237.

d'un groupe de classification nouveau. M. d'Amécourt, auquel on doit la plupart des observations relatives au style des monnaies mérovin-

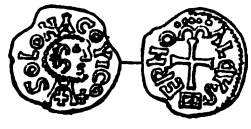

Fig. 238.

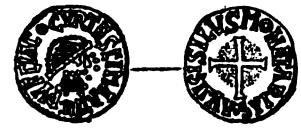

Fig. 239.

giennes, appelle ce style le *chaperon perlé* (fig. 235 à 239). Nous n'avons aucun motif pour repousser ce nom, bien qu'il reste entendu

Digitized by Google

que ces dénominations n'ont d'autre but que de servir d'aide-mémoire. Le chaperon perlé a pour centre Amboise. On peut indiquer comme points extrêmes de son aire de dispersion, Tours à l'ouest, Blois à l'est, Doussay (fig. 239) au sud.

Le nez angulaire du buste de Doussay se ressent déjà de la proximité du Poitou. Le type particulier de cette région ne se distingue pas par la beauté de ses formes : l'un de ses caractères principaux consiste dans les lèvres qui sont gravées au moyen de deux coins dont les pointes s'enfoncent dans le visage (fig. 240).

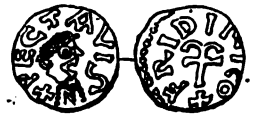

Fig. 240.

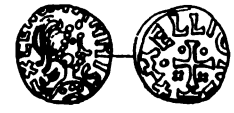

Fig. 241.

Le type qui paraît spécial à la région cénomannique et qui se trouve, en effet, au VIIe siècle sur des monnaies du Mans et d'un grand nombre de localités environnantes, a été appelé par M. d'Amécourt : *type du profil concave* (fig. 241). En voici les principales particularités : Le nez est représenté par un arc de cercle dont la concavité s'enfonce dans le profil ; l'œil et les lèvres sont indiqués par de simples globules ; l'oreille est traitée par une courbe, en sens inverse de la courbe naturelle ; le diadème est un cordon de perles dont la courbe est inverse à la ligne de convexité du crâne ; la partie postérieure est indiquée par une sorte de calotte lisse, hémisphérique, posée derrière le diadème ; le cou est maigre ; le haut du buste est formé d'un ou deux arcs de cercle, agrémenté d'une ligne de globules.

Il existe un rapport de gravure et de forme très intime entre les monnaies des cités de Cahors, de Rodez et de Javouls (fig. 242 à 244). Les bustes qui y sont représentés ont le même aspect général, qu'il est impossible de confondre avec aucune représentation analogue créée dans d'autres parties de la Gaule mérovingienne. Soit que la tête ait été tranchée à la hauteur des épaules et ait le cou nu, soit qu'elle surmonte un rudiment de buste marqué par un débris du paludamentum antique, la même donnée artistique a présidé à la confection des divers poinçons destinés à la creuser dans l'acier du coin. Le diadème est toujours rejeté en arrière et laisse, comme sur les monnaies de Marseille et de Limoges, une forte mèche de cheveux déborder sur le front ; ce diadème est presque toujours terminé par des lemnisques et,

Digitized by Google

à Javouls, encore surmonté du croissant des prototypes romains. Les traits sont accusés et l'arcade sourcilière, très prononcée, leur donne quelque chose de sévère. A Cahors, le diadème est caché par un rameau qui broche sur la chevelure; à Rodez et chez les Gabales, le même rameau ou une croix est placé devant le buste. La légende qui sur la

Fig. 242.

Fig. 243.

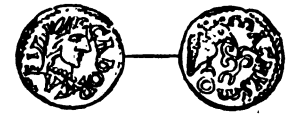

Fig. 244.

plupart des monnaies mérovingiennes entoure la tête, est généralement absente sur les *triens* de la *Civitas Rutenorum* et de la *Civitas Gabalorum;* sur les pièces cadurciennes, elle est posée en demi-cercle devant le visage.

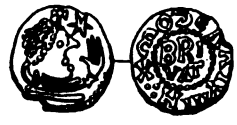

Fig. 245.

Fig. 246.

Il y a quelque air de famille entre les pièces que nous venons de passer en revue et celles frappées en Auvergne (fig. 245 à 247). Très fréquemment les artistes de cette région dessinent, au lieu d'une simple tête avec buste rudimentaire, une effigie accompagnée d'une main bénissant. N'est-ce pas un buste épiscopal que l'on a ainsi voulu représenter? Ne sommes-nous pas en présence de l'évêque du Puy, G..IIVS EBESCOBVS, assurant ses ouailles de sa protection et prononçant le *pax vobis?* L'existence à Brioude et à Toulouse de types analogues sur les *triens* émis par autorité de l'Église vient donner un certain poids à cette supposition (fig. 247 et 248).

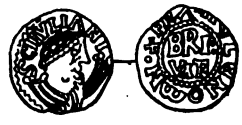

Fig. 247.

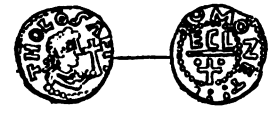

Fig. 248.

Vers la fin du VIIe siècle, alors qu'on retournait à la barbarie, un type auquel M. d'Amécourt a donné le nom de *type de l'appendice perlé* (fig. 249 et 250) s'étend sur une large zone depuis Paris, Senlis, Meaux et Troyes jusqu'à Orléans, Nantes et Avranches, en passant par Le Mans, Blois, Angers, Amboise et Tours. Voici les caractéris-

Digitized by Google

tiques de cette empreinte : « Une ligne courbe sans brisure, partant du front, marque le contour du crâne, se prolonge derrière la nuque et renverse sa sinuosité comme pour indiquer la volute d'un long appen-

Fig. 249.

Fig. 250.

dice de cheveux; en même temps, une autre ligne, partant de l'oreille et marquant la limite inférieure de la chevelure, suit la courbe de la précédente et s'en rapproche pour se terminer en volute avec elle au bas de l'appendice. Entre ces deux lignes qui marquent la chevelure, un cordon de perles suit leurs ondulations ». L'origine du type de l'appendice perlé est évidemment parisienne : c'est une dégénérescence de la belle effigie chlodovéenne dessinée par saint Eloi (Voyez fig. 231).

Les artistes mérovingiens ne se confinèrent pas toujours dans la reproduction stricte du profil du bas empire. Quelques-uns consultèrent des modèles antiques, d'autres copièrent le monnayage wisigoth, d'autres enfin firent montre d'une invention propre.

Parmi les graveurs qui allèrent chercher dans les monuments de la bonne époque impériale des inspirations pour leur burin, nous citerons tout spécialement celui qui tailla les fers d'un *triens* maestrichtois de Thrasemundus. La tête casquée dessinée par cet artiste est la reproduction textuelle du buste placé sur certains bronzes de Constantin le Grand (fig. 251). Une autre pièce où il est permis de voir une renaissance antique est le *triens* que signe Magnidius à *Bregusia,* aujourd'hui Bourgoin (fig. 252); enfin, nous citerons un *triens* de Saint-Maurice en Valais (fig. 253). Mais ces tentatives restèrent isolées et purement locales.

Fig. 251.

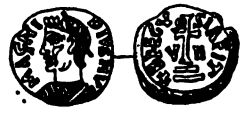

Fig. 252.

Fig. 253.

Comme témoins irrécusables d'emprunts au monnayage wisigoth, nous rappellerons la curieuse pièce de la *Vellavorum civitas* où deux bustes sont affrontés (fig. 254) comme sous les rois Egica et Witiza ou Chindasuinthe et Reccesuinthe, puis le Childebert II à la tête de face frappé à Rodez (fig. 130).

Digitized by Google

Ce dernier type obtint un certain succès en pays mérovingien. Les artistes chalonnais s'en emparèrent et, l'embellissant, ils en ornèrent,

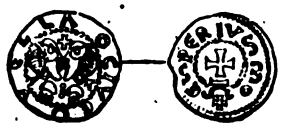

Fig. 254.

Fig. 256.

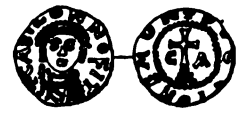

Fig. 255.

vers la fin du VIe siècle, un certain nombre de tiers de sou (fig. 255). La migration des monétaires vers le Limousin introduisit la tête de face dans cette province : une pièce frappée à Compreignac ne le cède en rien, comme exécution, aux meilleures productions chalonnaises (fig. 256). Du Limousin le type s'étendit dans le Maine (fig. 257) et de là

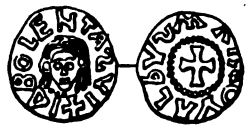

Fig. 257.

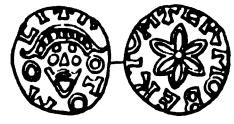

Fig. 258.

Fig. 259.

en Normandie (fig. 258), à Paris (fig. 259) et de là jusqu'à Cambrai. Un autre courant parti de Chalon porta la tête de face à Aoste, à Lausanne, à Avenches, à Mâcon, à Tonnerre (fig. 260), à Besançon, tandis que dans la ville même où l'empreinte avait été créée une précoce immobilisation la déforma d'une façon grotesque (fig. 261).

Fig. 260.

Fig. 261.

Les inventions originales des artistes francs ne sont pas très nombreuses, en ce qui concerne le buste. Nous citerons en premier lieu le charmant tiers de sou d'*Evira,* où figure un personnage de profil, à mi-

Fig. 262.

Fig. 263.

Fig. 264.

corps, les mains étendues et ayant devant lui une palme. Un chef-d'œuvre, pour l'époque, que cette petite pièce où le graveur a très

Digitized by Google

habilement vaincu la difficulté que présentait le raccourci du bras droit (fig. 262).

Parmi les créations propres de l'art monétaire mérovingien, peuvent encore prendre place deux produits de l'atelier d'Autun, la tête coiffée d'un casque à figure humaine (fig. 263) et les deux bustes accolés (fig. 264). Cette dernière représentation a donné lieu à diverses hypothèses historiques; le P. Chifflet y reconnaissait Sigebert et Brunehaut; Bouteroue et Leblanc se sont prononcés en faveur de Thierry II et Brunehaut; Lelewel proposait d'y voir Gontran et Childebert. Ces identifications sont aussi inadmissibles les unes que les autres. M. Prou a expliqué d'une façon très ingénieuse la manière dont le dessin des deux bustes a pu venir à l'esprit du graveur monétaire. « Il est probable, dit cet auteur, que leur origine se trouve dans un défaut de frappe du prototype : le monnayeur autunois qui le premier les a gravés aura pris pour modèle un tiers de sou où le glissement du coin avait produit une double ligne de profil. »

Nous avons dit en commençant que les Mérovingiens s'écartèrent rarement de la tradition impériale, en vertu de laquelle une tête devait occuper l'avers des espèces. L'image qui remplace l'effigie est parfois une figure debout comme sur un curieux sou d'or de l'église de Limoges (fig. 266), parfois aussi un symbole religieux tel qu'une croix, un chrisme (fig. 265) ou un ostensoir, mais plus souvent encore une représentation empruntée au règne animal (fig. 267).

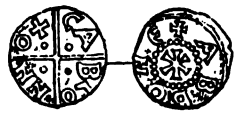

Fig. 265.

Fig. 266.

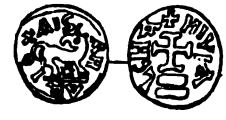

Fig. 267.

Les numismates n'ont pas hésité — et c'est selon nous, avec raison, quelque paradoxale que puisse paraître l'idée à premier examen — à reconnaître dans un certain nombre de ces types essentiellement locaux, des *types parlants,* véritables rébus dont le nom de l'atelier monétaire était l'objet.

On trouve par exemple un triens du monétaire Leodomares frappé à Langeais, ALINGAVIAS VICO, qui porte au droit un oiseau volant; de Longpérier pense fort judicieusement que l'artiste a voulu représenter une mouette éployée pour faire une sorte de rébus (alae-gaviae) sur le mot *Alingavia* (fig. 268).

M. Ch. Robert a publié dans la *Revue numismatique* de 1863 une

Digitized by Google

monnaie sur laquelle s'étale un type parlant indéniable. Nous faisons allusion au triens sur lequel la légende **LOCI VELACORVM** entoure une tête de loup de profil (fig. 269). On sait que *velacos* est l'ancienne dénomination gauloise du loup et un grand nombre de locutions gauloises se sont certainement perpétuées dans le langage populaire jusqu'à l'époque mérovingienne.

Fig. 268.

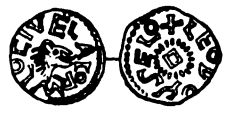

Fig. 269.

Fig. 270.

Nous pouvons encore allonger cette liste en citant l'animal étrange d'allure presque *diabolique* qui forme le type de certaines pièces de Jublains, **DIABLENTAS** (fig. 270), l'insecte orthoptère à corps allongé et à six pattes, une *blatte,* qui est représenté sur un triens à la légende **BLOTE FIT**[1], etc. Mais les exemples que nous venons de rappeler suffisent, nous semble-t-il, pour montrer que les artistes mérovingiens donnèrent place parfois sur les monnaies, à un genre de types parlants dont les monnayeurs de l'antiquité grecque et de la République romaine avaient fréquemment fait usage.

b) *Le type du revers.*

Le type le plus ancien du revers des monnaies mérovingiennes est la Victoire placée tantôt de face, tantôt de profil. Cette Victoire, d'abord correctement reproduite, donne lieu, par suite de dégénérescences successives, à des représentations diverses. En Bourgogne, où elle est généralement représentée de face (voyez les fig. 163, 170 à 173 et 176), son emploi cesse vers le milieu du règne de Gontran (561-593). Le nord-est, qui affectionnait plutôt la Victoire de profil à droite (voyez les fig. 174 et 175), l'abandonne après Sigebert I (561-575).

Dans les ateliers du centre, du nord et de l'ouest, la substitution de la croix à la Victoire fut beaucoup plus tardive et moins générale : il y eut une tendance à transformer la figure payenne en une figure chrétienne, mais non à la remplacer par le signe de la Rédemption. Ici, on en fit un ange en prières, levant les mains au ciel; là, elle devint l'image vénérée d'un saint local. A Orléans et à Dreux, la dégéné-

1. Cf. A. de Longpérier, *Notice des monnaies franç. de M. J. Rousseau,* p. 50.

Digitized by Google

rescence produit une figure debout, de face, ayant une croix à la main gauche. Les ateliers de Laon, d'Angers, d'*Odomum* (fig. 271) et de Rennes (fig. 272) représentent un personnage assis sur une chaise et vu de profil; sur le triens de cette dernière ville, ce type a envahi l'avers de la monnaie et le revers est occupé par un ostensoir.

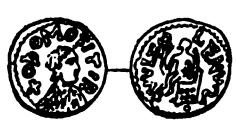

Fig. 271.

Fig. 273.

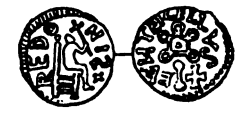

Fig. 272.

Dans le centre et le midi, la Victoire donne lieu parfois à des interprétations bizarres. Sur des pièces d'Argentat et de Cannac, le graveur, s'expliquant mal les ailes de son prototype, dessine un aigle prenant son vol, tandis qu'un coin de Tours nous montre une figure debout entre deux oiseaux (fig. 273). Toutes les représentations que nous venons de passer en revue sont intéressantes à signaler comme exemples curieux de dégénérescences, mais, d'un caractère presque exclusivement local, elles offrent beaucoup moins d'éléments de classification que les détails du buste.

Les ateliers mérovingiens de la Provence ne connurent jamais l'emploi de la Victoire comme motif d'ornementation. Dès le début du monnayage barbare, nous y trouvons la croix au revers des *sous* et des *tiers de sou* d'or. La cause de cette particularité est facile à comprendre. Marseille était liée à l'Orient par des relations commerciales incessantes; ses monnayeurs se tenaient au courant des dernières émissions byzantines et les imitaient pour donner aux espèces sorties de leurs mains un accès facile sur le marché international où l'or de Constantinople faisait loi.

Tandis que, dans le nord, on en était encore à regarder les pièces d'Anastase, de Justin et de Justinien comme le dernier mot de la nouveauté monétaire, Marseille recevait l'or de Tibère II (566-578) sur lequel le revers est occupé par une croix. C'est en marchant sur les traces marseillaises que l'atelier de Chalon abandonna vers 575 l'image de la Victoire pour y substituer celle, d'une exécution d'ailleurs plus facile, à laquelle la mode byzantine venait de donner la préférence; de Bourgogne, la croix se répandit par toute la Gaule en prenant bientôt, çà et là, des formes particulières qui restèrent l'apanage d'un atelier ou d'une région.

Les deux croix des monnaies byzantines, celle haussée sur des degrés

Digitized by Google

et celle haussée sur un globe, furent dans toute l'étendue de la monarchie franque l'objet d'une faveur presque égale ; mais à ces deux types primordiaux s'ajoutèrent de bonne heure une foule de variétés : croix à branches égales, croix latine à la haste plus longue que les bras, croix chrismée, croix fichée, croix soudée à une base, croix pattée, croix bouletée, croix posée sur un calvaire, croix potencée, croix à pendentifs, croix cantonnée de globules ou d'étoiles, croix ancrée. Cette dernière variété est, de toutes, peut-être la plus intéressante, car elle fournit un important jalon de chronologie. La croix ancrée, comme le buste à appendice perlé, est en effet une dégénérescence d'un type créé par saint Eloi, dans l'atelier de Paris ; ainsi que M. d'Amécourt l'a parfaitement établi, suivant nous, elle résulte d'une mauvaise interprétation de l'*oméga* soudé à la branche supérieure du signe de la Rédemption.

La figure ainsi composée eut un succès immense auprès des monnayeurs francs de la seconde moitié du VIIe siècle ; on la trouve à la fois à Cambrai, à Bordeaux, à Cahors, à Chartres, à Rouen, à Verdun et à Poitiers. Le bassin du Rhône et les régions du nord-est de l'Austrasie sont peut-être les seules parties de la France dans lesquelles la croix ancrée ne pénétra jamais.

Toutes les monnaies mérovingiennes ne portent pas au revers une dégénérescence de la Victoire ou une croix. Ici, comme pour les types de l'avers, nous trouvons des emprunts faits à l'antiquité, des influences de monnayages étrangers, des créations franques propres.

Les types que les graveurs mérovingiens sont allés demander aux monnaies antiques sont assez nombreux. C'est ainsi qu'un remarquable triens d'Ardin, signé par le monétaire Fantolenus, reproduit, au revers, une enseigne militaire romaine entourée de deux palmes, type copié, suivant l'observation de B. Fillon, de quelque monnaie impériale de la famille flavienne. En Auvergne, et spécialement à Clermont (fig. 274), les monnayeurs copièrent le revers d'une monnaie romaine représentant l'empereur debout appuyé sur une haste et un bouclier. La démonstration de cette imitation a été faite récemment par M. Prou, et l'on devra se garder désormais de voir, dans la figure auvergnate, une dégénérescence de la Victoire. Dans certaines régions du midi, à Saint-Bertrand-de-Comminges (fig. 275), à Bordeaux (fig. 276), à *Cambidonnum,* le revers est occupé par deux personnages tenant une haste ou une croix, empreinte également inspirée directement par un coin antique.

L'exemple d'un type emprunté à un monnayage barbare contemporain des Mérovingiens nous est fourni par une pièce de Lisieux, frappée par le monétaire Dutta, où le revers est manifestement copié

Digitized by Google

d'une sceatta anglo-saxonne (fig. 277). Parmi les types où nous trouvons une invention franque, nous relevons : le corbeau placé au

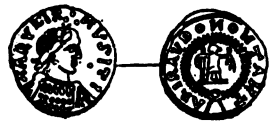

Fig. 274.

Fig. 275.

revers de certains triens de Laon, type parlant de *Lugdunum,* la rosace qui se voit sur un groupe de pièces normandes, à Rouen, à Jumièges et dans le pays de Tellau, l'ostensoir de Rennes, de Rouen et de Tournai, les coins spéciaux à Cahors : une colombe tenant dans le bec une grappe de raisin ou deux colombes buvant dans un calice, le calice surmonté d'une croisette popularisé par les nombreux tiers de sou du Gévaudan, etc.

Fig. 276.

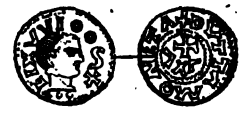

Fig. 277.

Les types dits *épigraphiques,* composés soit d'un monogramme, soit de lettres posées dans le champ, peuvent également être rangés parmi ceux de création originale. Nous avons déjà signalé les lettres AR qui sont pendant toute une période l'apanage des pièces auvergnates, le nom BRI-VAT écrit en deux lignes sur des triens de Brioude, le mot ECL placé dans le champ d'une monnaie de l'église de Bordeaux; nous pouvons y ajouter la lettre A qui constitue le type du revers des triens d'Arras. Les véritables monogrammes sont assez rares pour l'époque des monétaires et, de même que les lettres placées aux côtés de la croix, ils désignent tantôt un nom d'homme, tantôt un nom de lieu.

L'exemple de réserver le revers tout entier à un monogramme avait été donné par Childebert I, sur ses triens frappés à Vienne sous la garantie de Maurentus (voyez fig. 164). Sous Childebert II, nous trouvons le monogramme de la *Civitas Rutenorum* sur les pièces émises dans cette ville (voyez fig. 180), et ce type y persista avec quelques variantes jusqu'à la fin du monnayage.

Dans la cité des Gabales, où la numismatique présente avec celle de Rodez de sensibles analogies, le monogramme de Bannassac s'empare aussi un instant du coin du revers, mais sans réussir à détrôner le type

Digitized by Google

essentiellement local du calice. Parmi les autres monogrammes qui désignent, d'une manière incontestable, le lieu de fabrication, nous citerons encore celui d'Angers (fig. 278), dont l'apparition semble également exceptionnelle.

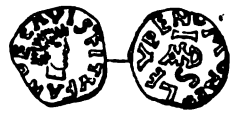

Fig. 278.

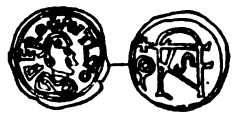

Fig. 279.

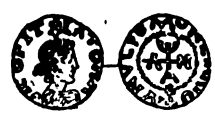

Fig. 280.

M. Ch. Robert a vu le nom du monétaire *Landulfus* dans le monogramme inscrit sur un curieux triens d'Auxerre (fig. 279)[1]. Enfin, une pièce de Saint-Jean-de-Losne nous montre le monétaire Aunulfus répéter son nom, combiné avec A et ω, dans un monogramme cruciforme (fig. 280).

Les types épigraphiques furent d'un emploi peu fréquent, pendant tout le VIe siècle et la première moitié du VIIe, mais lorsque la frappe de l'argent se généralisa, le monogramme, la légende rectiligne ou la lettre isolée dans le champ devinrent d'un usage à peu près constant dans toute la Gaule : c'était le début d'une ornementation nouvelle qui prit sous les Carolingiens son complet épanouissement.

§ V. — *Le Monnayage de l'argent*

SOURCES : B. Fillon, *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, Paris, 1853, in-8. — Vte G. de Ponton d'Amécourt, *Recherches sur l'origine et la filiation des types des premières monnaies carolingiennes* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numismatique*, t. III, 1862-72. — A. de Longpérier, *Notice des monnaies françaises composant la collection J. Rousseau*. Paris, 1847, in-4. — Carpentin, *Marseille, Monnaies des Patrices* dans la *Revue numismatique*, 1864, p. 113.

C'est une erreur généralement répandue que les Mérovingiens ne connurent presque pas la circulation du numéraire d'argent. Certes, pendant tout le VIe siècle et une grande partie du VIIe, l'or fut frappé en quantité immense, sans doute parce que ce métal était le seul servant à l'encaissement des impôts, mais l'argent n'en constituait pas moins le facteur essentiel des transactions de détail. Toutes les fouilles faites dans les nécropoles franques ont amené la découverte de deniers d'argent et de bronzes romains dont l'usure dénotait une

1. P.-Ch. Robert, *Monnaies mérovingiennes*, dans la *Revue numismatique*, 1863, pl. XVII, fig. 2.

Digitized by Google

circulation prolongée. C'étaient ces monnaies séculaires qui servaient aux besoins du négoce, et tel était le nombre de pièces émises par les anciens maîtres de la Gaule, que fort longtemps elles suffirent à alimenter le marché.

Vers la fin du VIe siècle, le besoin d'une refonte des pièces d'argent, détériorées par le frai, commença à se faire sentir. Aussi voyons-nous se multiplier bientôt les émissions de petits deniers. « Il est à remarquer, dit très judicieusement B. Fillon, que la plupart des deniers remontant à cette époque reculée sont sortis d'ateliers ecclésiastiques. Cela tient à ce que l'Église, qui résumait en elle l'idée de progrès et qui prenait l'initiative de toutes les innovations profitables au peuple, poussa à la réaction contre l'or dans le dessein de favoriser les petites transactions commerciales. »

Les séries les plus complètes de deniers d'argent que nous possédions sont, en effet, fournies par des ateliers ecclésiastiques. Un évêque de

Fig. 281.

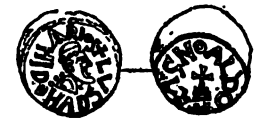

Fig. 282.

Lyon, saint Lantbert (680-690) signe en toutes lettres un denier qui porte + LAMTBERTVS IPS, et un de ses prédécesseurs anonymes nous donne la curieuse pièce à la légende + LVGDVNO DINARIOS (fig. 281 et 282). Au Mans, nous trouvons des pièces dont le type,

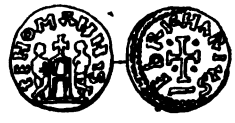

Fig. 283.

Fig 284.

essentiellement local, est formé d'un menhir surmonté d'une croix et accosté de l'image des saints Gervais et Protais (fig. 283). Ce type fut continué longtemps dans cette ville épiscopale. A Saint-Martin de Tours, le monnayage fut de bonne heure très fécond ; la trouvaille de Savonnières a répandu en assez grand nombre de charmantes petites pièces où le nom du monastère, + SCI MARTINI, entoure la tête tonsurée du patron (fig. 284).

Dans l'abbaye de Saint-Denis, deux abbés successifs, Chardiricus (672) et Chaino (696-706) mettent leurs monogrammes au revers des espèces (fig. 285 et 286). Partout où règne un immuniste ecclésiastique, évêque

Digitized by Google

ou abbé, un monnayage d'argent surgit. On possède des deniers de

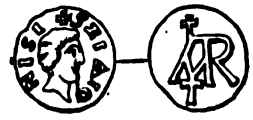

Fig. 285.

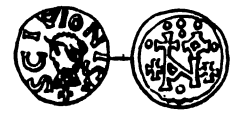

Fig. 286.

Paris (fig. 287), de Troyes, de Chartres (fig. 288), de Maestricht, de Poitiers, de Clermont-Ferrand, du Puy, de Riom, de Javols, etc.

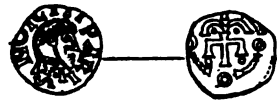

Fig. 287.

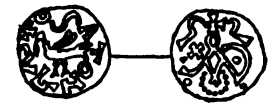

Fig. 288.

L'exemple donné par les églises fut suivi par les immunistes laïcs. Une charte faisant partie du cartulaire de Saint-Victor de Marseille, datée de l'an 780, mentionne quatre patrices de la ville, parmi lesquels Antenor, Nemphidius, Metrano. Or, M. Carpentin a étudié une série fort nombreuse de deniers, exhumés en Provence, qui appartiennent indubitablement à ces trois personnages. Ces pièces portent à l'avers une tête, à droite ou à gauche et au revers un nom, tel que ANTENOR, NIFIDVS, N·F·I·DS, NEF (fig. 289), ou un monogramme très facile à décomposer. De son côté, M. Rondier a retrouvé une monnaie d'argent, provenant de fouilles faites près de Melle, qu'il range avec grande vraisemblance à Boggis, duc d'Aquitaine[1]. Enfin, A. de Longpérier n'a pas

Fig. 289.

Fig. 290.

hésité à reconnaître dans la légende d'un denier le nom d'Ebroïn, maire du palais de Neustrie (659-681). « En disposant le nom d'Ebroïn, dit cet auteur, ainsi qu'on le voit sur le denier, le graveur a pu avoir pour but, non seulement de donner une importance presque royale au maire du palais, mais encore d'imiter certaines monnaies byzantines qui présentent au revers un grand E lunaire (fig. 290). »

Les attributions que nous venons de rappeler représentent une très faible partie des renseignements que fournirait l'étude des monnaies

1. *Revue numismatique*, 1864, p. 194 et suiv.

Digitized by Google

mérovingiennes d'argent actuellement découvertes; mais, malgré son puissant intérêt, cette étude est presque entièrement à faire. Plusieurs trésors de deniers ont été exhumés[1] et aucun n'a fait l'objet d'un examen approfondi. Nous ne pouvons donc dans ce paragraphe qu'effleurer un sujet dont l'examen demanderait de longs chapitres.

Au point de vue du type, les plus anciens deniers ne se distinguent pas des *triens* de monétaires. Leur ressemblance avec l'or est telle que les numismatistes sont exposés à confondre avec les pièces d'argent les triens faux du temps, qu'un séjour prolongé dans le sol a dépouillés de leur fragile dorure. « Dans les vingt premières années du VIIIe siècle, dit Fillon, l'usage de décorer les monnaies d'une tête commença à être abandonné, et les dix qui suivirent furent à peine écoulées, que le champ fut presque envahi de chaque côté par les légendes horizontales. » Les pièces de cette époque, dont nous donnons ici un spécimen énigmatique (fig. 291), montrent la révolution que subit l'art mérovingien, révolution dont sortirent les types monétaires de la seconde race.

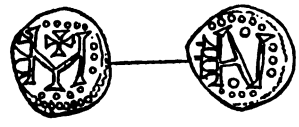

Fig. 291.

1. Tels sont la trouvaille de Plassac, acquise par M. le Marquis de Lagrange, celle de Savonnières en Touraine, celle faite près de Nice et dont les principaux types ont été légués par M. Morel Fatio au Cabinet des médailles, enfin le trésor exhumé à Saint-Pierre-des-Étieux, sur les limites du Cher et de l'Allier, dont M. Buhot de Kersers s'est occupé sommairement dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*, 1884, t. XI, p. 277 et suiv.

Digitized by Google

CHAPITRE NEUVIÈME

LES ANGLO-SAXONS

SOURCES : Ruding, *Annals of the coinage of Great Britain and its dependencies*, 3e édition. Londres, 1840, 3 vol. in-4. — Edw. Hawkins, *The silver coins of England arranged and described*, 3e édition. Londres, 1887, in-8. — R. L. Kenyon, *The gold coins of England arranged and described*. Londres, 1884, in-8. — J. Dirks, *Les Anglo-Saxons et leurs petits deniers dits sceattas. Essai historique et numismatique*, dans la *Revue belge de numism.*, de 1870. — A. de Longpérier, *Gold triens with Dorovernis* dans *The numismatic Journal*, 1838, p. 232. — G. de Ponton d'Amécourt, *Monnaies de l'heptarchie anglo-saxonne. Un triens de Winchester* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. VIII, 1883, p. 326. — C. F. Keary, *A catalogue of English coins in the British Museum. Anglo-saxon series. Volume I.* Londres, 1887, in-8.

Le départ des légions romaines de l'île de Bretagne, en 414, laissa les habitants sans défense contre les invasions barbares. Dans la seconde moitié du Ve siècle et pendant le siècle suivant, les Angles et les Saxons s'établirent dans le pays et y fondèrent successivement les sept royaumes connus sous le nom d'heptarchie : royaume de Kent (446), royaume de Sussex (491), royaume de Wessex (516), royaume d'Essex, démembré de celui de Kent (526), royaume de Northumberland (547), royaume d'Est-Anglie (571) et royaume de Mercie (584). Les Saxons venaient en partie de l'Allemagne et en partie du *littus saxonicum* gaulois; les Angles avaient été établis plus au nord, dans le Sleswig.

§ I. — *Généralités, paléographie, types.*

Si l'on envisage dans son ensemble le monnayage que l'on trouve en Angleterre après les invasions anglo-saxonnes, on constate l'existence d'un système complet de monnaies d'or, d'argent et de cuivre : des *sous* et des *triens* d'or analogues aux pièces mérovingiennes, des deniers d'argent appelées *sceattas*[1], des pièces de cuivre appelées *stycas*[2]. Mais, à l'inverse de ce que nous avons vu sur le continent, l'argent joue le principal rôle dans la circulation monétaire.

1. « Le mot *sceat, schet,* dans l'ancienne langue frisonne qui correspond si bien à la langue anglo-saxonne, signifie en même temps de l'argent, de la valeur et du bétail. Il s'est conservé dans les mots néerlandais : *schat,* trésor, *bruidschat,* dot. » — Cf. Dirks, p. 68.

2. Le mot *styca* ou *stic* signifie, littéralement, *pièce.* C'est l'allemand *stück.*

Digitized by Google

L'émission des rares pièces d'or semble au surplus s'être concentrée dans les régions méridionales, peuplées par les Saxons ou par les Angles de Mercie, et dont les habitants étaient en contact continuel avec les Francs. Le système monétaire des Anglo-Saxons paraît du reste être tout entier d'importation mérovingienne.

L'étude de cette numismatique barbare est des plus difficiles et les classements faits jusqu'à ce jour sont purement empiriques. M. Head, dans son récent catalogue des séries anglo-saxonnes du Musée britannique, n'a jeté aucun jour sur la matière; il réunit en un immense chapitre d'indéterminées la majeure partie des monnaies frappées en Angleterre au VIe et au VIIe siècle, et n'ouvre de séries géographiques que pour un petit nombre de pièces sur lesquelles une légende indique l'origine. Nous ne pouvons, dans ce livre où tant de sujets divers sont successivement abordés, essayer de mieux faire que le savant conservateur du Musée de Londres. Nous examinerons donc rapidement les monnaies jusqu'à ce jour inclassées, pour passer ensuite en revue les pièces dont l'attribution particulière à l'un des divers royaumes de l'heptarchie est certaine ou probable.

Toutes les difficultés semblent accumulées à plaisir pour rendre plus obscure la numismatique anglo-saxonne. Les types présentent une variété infinie et, sauf pour la Northumbrie, l'immense majorité des pièces est muette. Les rares légendes que l'on rencontre peuvent être classées en quatre catégories :

1° Immobilisations de légendes romaines sans signification propre.

2° Légendes en caractères analogues à ceux employés par les Mérovingiens. Elles se trouvent dans le Kent et l'Essex, c'est-à-dire dans les pays où nous constaterons une imitation constante des types francs.

Fig. 292

Fig. 293

3° Légendes en caractères runiques[1] qui semblent spéciales à la Mercie et à la région limitrophe des Est-Angles. Nous étudierons dans les §§ IV et V des *sceattas* portant en lettres runiques les noms d'Epa,

1. Voyez sur les légendes runiques : B. V. Head, *Anglo Saxon coins with runic legends* dans le *Numismatic Chronicle*, 1868, p. 75, et D. H. Haig, *Miscellaneous notes on the old english coinage* dans le même recueil, 1869, p. 171.

Digitized by Google

Peada, Aethelred, rois merciens, et de Beonna, roi est-angle. A ce même groupe épigraphique se rattachent deux précieux *sous d'or,* les deux seuls *sous d'or* anglo-saxons du VIIe siècle. Copiées d'une pièce d'Honorius, les légendes latines ont été immobilisées, sauf au revers où elles ont été remplacées partiellement par des caractères runiques. La légende de la première pièce peut être transcrite par *Scanomodu,* mot

Fig. 294

Fig. 295

qui semble être un nom d'homme. Les caractères du second sou d'or, qui peuvent être rendus par *Hama,* n'ont pas encore reçu d'interprétation satisfaisante.

4° Légendes en caractères latins légèrement transformés par l'introduction de quelques runes. Ce quatrième groupe comprend la numismatique de la Northumbrie.

Sous le rapport du type, les monnaies anglo-saxonnes muettes se partagent en trois catégories, suivant que le graveur s'est inspiré d'un coin romain, d'un coin mérovingien ou qu'il fait preuve d'une invention propre.

Fig. 296

Fig. 297

Pour les pièces appartenant à la première de ces catégories, l'un des prototypes les plus curieux est un sou d'or de Magnus Maximus (fig. 296). Le revers de la pièce romaine représente deux personnages assis de face, tenant ensemble le globe et séparés par une Victoire dont les ailes ouvertes couvrent leurs têtes. Les artistes anglo-saxons ont reproduit ce dispositif à la fois sur des *sceattas* et sur des *triens* d'or (fig. 297), en l'accommodant naturellement à leur façon. Un autre emprunt, non moins curieux, a été fait à des monnaies romaines portant la louve, nourrice de Romulus et de Rémus (fig. 298). Cette louve d'abord copiée avec quelque exactitude devint successivement, entre les mains des graveurs barbares, un serpent et un oiseau. Nous reproduisons sous les n°s 299 à 302 les dégénérescences de ce type qui montrent les transformations qu'une copie malhabile suivie d'une interprétation erronée ont pu faire subir à une image: la numismatique féodale nous fournira de nombreux exemples de phénomènes

Digitized by Google

analogues, que nous noterons dans la suite de ce livre. Le type du

Fig. 298

Fig. 299

serpent ou du dragon obtint chez les Anglo-Saxons un succès immense, peut-être parce qu'il flattait leurs antiques croyances payennes où le monstre de Wodan joue un rôle important.

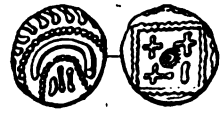

Fig. 300

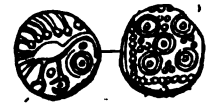

Fig. 301

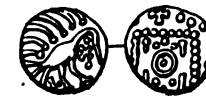

Fig. 302

Un troisième type romain auquel les monnayeurs anglais eurent fréquemment recours est celui de *vexillum* qui se voit sur certains petits bronzes de l'époque constantine (fig. 303). Ce *vexillum* porte sur les pièces romaines la légende VOT XX. placée en deux lignes. Entre les mains des graveurs britanniques, l'enseigne militaire impériale

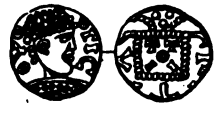

Fig. 304

Fig. 303

Fig. 305

Fig. 306

devint un simple carré; l'ordre des cinq caractères fut changé; l'O fut placé au centre; les quatre angles furent occupés par les quatre lettres VTXX qui finirent peu à peu par subir des altérations aussi variées que nombreuses (fig. 300 à 306).

Le type imité de la louve est fréquemment accolé à celui dérivé du *vexillum*, mais ce dernier sert également de revers à un coin qui reproduit le profil romain à la couronne radiée si répandu à partir du IIIe siècle (fig. 304).

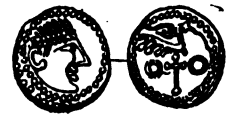

Fig. 307

Fig. 308

Parmi les types que les Anglo-Saxons semblent avoir pris aux Mérovingiens — qu'il s'agisse soit d'une composition franque originale, soit

Digitized by Google

d'une adaptation d'empreinte romaine faite par un artiste continental — nous citerons les nombreuses têtes de profil, ceintes de bandeaux, les têtes de face à cheveux hérissés, la croix surmontée d'un oiseau, copie

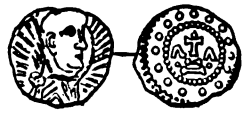

Fig. 309

Fig. 310

évidente d'un triens de Laon, la figure ou les deux figures debout posées parfois dans un bateau, les deux têtes affrontées, les dispositifs épigraphiques. Les copies des coins mérovingiens sont parfois tellement

Fig. 311

Fig. 312

littérales qu'il devient difficile de distinguer les *sceattas* insulaires de nos *saigas* franques, et la sagacité des numismatistes les plus experts a été mise en défaut sur ce point (fig. 307 à 312.)

Les types de création anglo-saxonne propre consistent principalement en dessins symétriques, rosaces, croisettes ou entrelacs (fig. 317 et 318). Les transformations successives de la louve romaine ont fini également

Fig. 313

Fig. 314

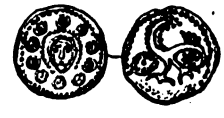

Fig. 315

par produire des images essentiellement nationales qu'on peut classer parmi les œuvres originales des artistes anglais: tel, l'animal mythologique enroulé, serpent ou dragon, dans l'exécution duquel on remarque souvent une réelle perfection de dessin (fig. 313 à 316 et 318).

Fig. 316

Fig. 317

Fig. 318

On ne peut du reste établir entre les trois catégories de types une ligne de démarcation bien tranchée. Les coins furent mélangés sans égard à l'origine de leur ornementation, et aussi bien voit-on une imitation servile de type romain venir s'accoupler à une empreinte de

Digitized by Google

création nationale, que deux dessins de provenance mérovingienne occuper l'un le droit, l'autre le revers d'un *sceatta*.

Ainsi que nous l'avons dit, on n'a pas encore établi jusqu'à ce jour de classement géographique dans la curieuse numismatique des *sceattas* de l'heptarchie. La théorie de M. Dirks, qui croit retrouver un type spécial saxon et un type spécial angle, n'a pas résisté aux observations ultérieures. Il est permis toutefois d'affirmer que la Northumbrie resta étrangère à l'émission de la plupart des pièces que nous venons de passer en revue.

§ II. — *Royaumes de Kent et d'Essex.*

Le royaume de Kent, dont la capitale était Canterbury, fut fondé en 455 par le saxon Hengist. Il comprenait à l'origine le territoire sur lequel s'étendent aujourd'hui les comtés de Kent, de Norfolk, de Suffolk, d'Essex et de Middlesex. En 526, Erkewin détacha du Kent la région septentrionale, qui devint le royaumc d'Essex avec Londres pour capitale.

Situés vis-à-vis de la France, en relations continuelles avec les pays mérovingiens, les Saxons du Kent et de l'Essex eurent plus que tous autres un monnayage similaire à celui des Francs. Ils semblent même avoir pris à ces derniers leur organisation administrative, car un certain nombre de pièces frappées sur le littoral anglais de la Manche et du Pas-de-Calais portent des noms de monétaires, et qui plus est, de monétaires mérovingiens. C'est également dans cette région que nous trouvons une émission régulière de pièces d'or.

C'est à de Longpérier que revient l'honneur d'avoir restitué à Can-

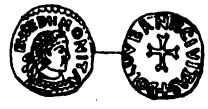

Fig. 319

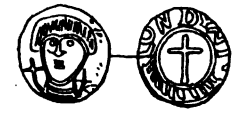

Fig. 320

terbury un *triens* portant à l'avers, autour d'un buste : **EVSEBII MONITA** et au revers autour d'une croix + **DOROVERNIS CIVITAS**. La gravure de cette pièce est due, selon toute évidence, à un artiste continental (fig. 319).

Il n'en est pas de même des *triens* frappés à Londres dont la trouvaille de Crondal est venue permettre l'étude. Ici nous nous trouvons en présence d'œuvres positivement saxonnes et, franchement, l'art n'y gagne rien. Les triens londoniens portent le nom de la ville **LONDONIA**

Digitized by Google

en demi-cercle autour d'une croix ; à l'avers une tête de face affreusement barbare est accostée de deux croisettes (fig. 320). Sur des pièces d'or analogues la tête de face est remplacée par un profil parfois accompagné de la légende ABBONI MANET (fig. 321).

L'atelier de Londres mit en circulation un grand nombre de deniers d'argent portant son nom. Leur type est généralement composé à l'avers d'un buste à droite accompagné de la légende LVNDONIA et au revers

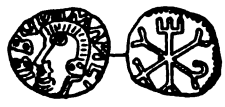

Fig. 321

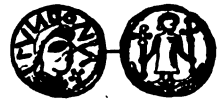

Fig. 322

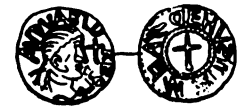

Fig. 323

d'un personnage tenant deux croix, debout dans un bateau (fig. 322). Nous avons déjà noté ce type parmi les pièces muettes ; il est probable que ces dernières ont été pour la plupart frappées à Londres.

On n'a pas encore retrouvé de monnaies portant avec certitude le nom d'un roi de Kent. Une pièce attribuée par certains auteurs à Eadwald (616-640) semble porter AVDVABLD REGES. Dans tous les cas, le monnayage des Saxons étant visiblement organisé suivant les habitudes mérovingiennes, il est probable que les signatures royales y constitueront toujours une rare exception. Au revers, la pièce d'Eadwald a le nom d'un monétaire suivi de l'ethnique londonien : ...MBA L-DENVS sur l'exemplaire du Musée Britannique (fig. 323), ...AMBAL LONDENVS, en caractères très nets, sur l'exemplaire de la collection d'Amécourt.

§ III. — *Royaume de Wessex.*

Le Wessex, auquel le Sussex fut annexé au VIe siècle, semble pouvoir donner lieu aux mêmes observations que le Kent et l'Essex. Son monnayage dut être beaucoup plus restreint que celui de ces deux états ; jusqu'à ce jour aucune pièce certaine n'a été découverte.

M. de Ponton d'Amécourt a publié[1] un triens qu'il attribuait à Winchester ; malheureusement cette pièce, que nous avons vue depuis, est une maladroite invention moderne à laquelle nous ne comprenons pas qu'un numismate de quelque expérience ait pu se laisser prendre.

1. G. de Ponton d'Amécourt, *Monnaies de l'heptarchie anglo-saxonne. Un triens de Winchester*, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. VII, 1883, p. 326.

Digitized by Google

§ IV. — *Royaume de Mercie.*

Avec le royaume de Mercie nous entrons dans les régions colonisées par les Angles, peuples qui, plus éloignés des Francs que les Saxons, semblent s'être bornés au monnayage de l'argent. Les *sous d'or* dont nous avons parlé dans le § 1, et qui sont très vraisemblablement de frappe mercienne, n'infirment nullement cette observation; ce genre de pièce étant forgé autant pour servir d'ornement et de bijou que pour aider aux transactions commerciales.

La Mercie était située entre l'Est-Anglie et le Northumberland; elle correspondait aux comtés actuels de Glocester, Worcester, Leicester, Northampton, Bedford, Buckingham, Derby, Nottingham, Hereford, Warwick, Chester et Lincoln. Ses rois avaient fixé à Lincoln la capitale de leur état.

Les *sceattas* aux noms des souverains de Mercie portent des légendes runiques qui ont été expliquées par MM. Head et Haigh[1]. On en possède aujourd'hui de trois souverains différents dont l'attribution peut être considérée comme certaine :

1. *Epa* ou Eoba, fils du roi Penda et qui, du vivant de son père, fut associé au gouvernement; il est appelé roi des Merciens dans les *Annales cambriennes*. Epa fut tué dans une bataille en 642. Les *sceattas* d'Epa portent à l'avers un buste à droite avec couronne radiée; le nom est écrit en caractères runiques devant le visage (fig. 324). La forme régulière de ce nom est donnée par les trois runes reproduites sous notre fig. 325, mais les erreurs de gravure sont assez fréquentes, et parfois la légende est renversée. Au revers, le type des pièces d'Epa est formé du carré dégénéré du *vexillum*.

Fig. 324

Fig. 325

2. *Peada,* frère d'Epa, reçut, du vivant de son père, le gouvernement de la Mercie méridionale avec le titre de roi. Il succéda à Penda en 655 et fut tué en 656. Ce fut lui qui introduisit le christianisme en Mercie.

Les *sceattas* de Peada présentent une certaine variété de type. A

1. *Numismatic chronicle,* nouv. série, t. VIII et t. IX.

Digitized by Google

l'avers, un buste à droite est accompagné d'une légende en caractères latins sans signification déterminée. Au revers, le nom royal est placé soit dans un cartouche oblong, soit à l'un des côtés du carré traditionnel,

Fig. 326

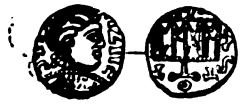

Fig. 327

soit encore autour d'une croix (fig. 326 et 327). Le nom de Paeda (*Pada*) est écrit au moyen de quatre runes parfois soudées l'une à l'autre (fig. 328).

3. *Aethelred,* frère de Peada et de Wulfhere, succéda à celui-ci en 675 ; il régna jusqu'en 704. Les monnaies qu'on lui attribue de préférence à Ethelbert Ier, roi de Kent, portent d'un côté une dégénérescence de la louve romaine, et de l'autre le nom royal écrit en deux lignes et en boustrophédon. Parfois l'orthographe est rétrograde (fig. 329 et 330).

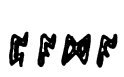

Fig. 328

Fig. 329

330

Il est permis de supposer que la numismatique signée des rois de Mercie s'étendra à d'autres règnes. Nous donnerons, en attendant, la chronologie de ces souverains, jusqu'à Offa qui introduisit dans ses états le monnayage des grands deniers, à la façon carolingienne.

Wybba.
Penda, 626-655.
* Epa, associé au trône, † 642.
* Peada, 655-656.
Wulfhere, 656-675.
* Aethelred, 675-704.
Cénred, 704-709.
Ceolred, 709-716.
Aethelbald, 716-757.
Beornred, usurpateur.
* Offa, 757-796.

§ V. — *Royaume d'Est-Anglie.*

Le royaume d'Est-Anglie fut fondé en 571 par une troupe d'Angles détachée de l'armée d'Idda. Son territoire comprenait le pays où s'étendent aujourd'hui les comtés de Norfolk, de Suffolk et de Cambridge.

Le seul roi d'Est-Anglie, dont on possède des monnaies signées, est *Beonna* qui régna environ de 690 à 714. Ses pièces appartiennent encore

Digitized by Google

au système des *sceattas,* mais le module est déjà agrandi au détriment de l'épaisseur du flan. Au droit, on lit le nom du roi suivi du titre de REX, écrit en entier en lettres latines ou en caractères latins entremêlés de runes BEONNA; le centre du champ est occupé par un globule

Fig. 331

dans un grènetis. Le revers porte le carré orné d'un sautoir et accosté de + EFE, légende qui semble une signature de monétaire.

On possède une autre monnaie qui paraît être le résultat d'une alliance entre Beonna, roi d'Est-Anglie, et Ethelred, roi de Wessex; mais elle est un véritable *denier* de grand module et de flan mince. Les *sceattas* de Beonna peuvent donc être considérés comme les derniers représentants du système monétaire anglo-saxon en Est-Anglie.

§ VI. — *Royaume de Northumbrie.*

Ce royaume situé au nord de l'Humber fut fondé en 547 par Idda et ses douze fils. Sa capitale était York et son territoire s'étendait sur les comtés actuels d'Edimbourg, Haddington, Berwick, Peebles, Selkirk et Roxburg, en Ecosse, et de Nottingham, York, Durham, Northumberland et Lancaster, en Angleterre.

Les rois de Northumbrie nous fournissent une suite très complète et fort curieuse de *sceattas* et de *stycas*.

La première pièce connue est un *styca* d'*Ecgfrid* (670-685) d'un type très remarquable. Au droit on y voit une petite croisette entourée des mots ECGFRID REX et au revers une croix projetant des rayons, entourée des lettres + LVX. Ce type semble une allusion aux dispositions chrétiennes que montra Ecgfrid pendant tout le cours de son règne. Ces monnaies d'Ecgfrid sont de la plus grande rareté. Les quelques exemplaires qu'on en possède ont été découverts en 1813 à Heworth (Durham).

Aldfrid (685-705), frère illégitime du précédent, possède, de l'avis du plus grand nombre des numismatistes anglais, deux *sceattas* d'un même type. D'un côté le monnayeur a reproduit, mais en le transformant en une sorte de quadrupède, le monstre de Wodan; de l'autre il a gravé le nom royal: + ALDЄRIDVS autour d'un globule placé dans un grènetis.

Les monnaies des successeurs immédiats d'Aldfrid manquent encore, et il faut passer à l'époque d'*Eadberht* (737-758) pour retrouver des espèces. Les *sceattas* de ce roi présentent deux coins distincts:

Digitized by Google

1° EOTBERETVA. Au centre, une croisette dans un grènetis. — Animal analogue à celui des monnaies d'Aldfrid (fig. 332).

Fig. 332

2° Même droit — ECGBERHT. Personnage debout, tenant une croix dans chaque main. La légende est placée en demi-cercle, devant la figure.

Longtemps ces monnaies ont été attribuées à Ecgberth, roi de Kent, mais la ressemblance du 1er type avec celui d'Alfrid les a fait restituer à Eadberht, roi de Northumberland. Le nom d'Ecgbert qui figure au revers du second type est celui de Ecgberht, archevêque d'York, frère du roi. On verra dans la suite de l'histoire monétaire des îles britanniques que ce genre d'association est loin d'être sans exemple.

Après la mort d'Eadberht, son fils Oswulf lui succéda, mais il régna quelques mois à peine, et on n'a pas encore retrouvé de pièces à son nom. Son successeur, *Moll Ethilwald* (759-765), reprit le monnayage. Ses pièces ont des deux côtés une croisette dans un grènetis avec les légendes: EDILHDLV ou ATHBALDIV(?) au droit et ECBERHT AR, au revers. Ce nom est toujours celui d'Ecgberht, archevêque d'York, qui fut en possession de ce siège de 730 à 766.

Alchred (765-774) en revint au type du quadrupède à droite, usité sous Eadberht. Son nom, qui entoure une croisette, est + ALCHRED.

Les pièces d'Aethelred, successeur d'Alchred, ne sont pas encore retrouvées.

Sous *Elfwald* (779-788), le quadrupède ne conserve pas une position immuable; tantôt il est placé à droite, tantôt il figure à gauche. Le nom royal, dont la position ne se modifie pas, est écrit: + ELFVALV, Elfvalu, + VLEFDLVA, Alefdlav, ou sous une autre forme plus altérée.

Après Elfwald, nous avons encore à enregistrer une lacune. Les émissions ne reprennent que sous *Heardulf* (794-806), dont les pièces ont été retrouvées en 1833 pour la première fois. Le type de ce prince est uniformément une croisette entourée au droit de son nom HEARDALF et au revers d'un monétaire: Eadvini, Eurthvul, Eomund, Ervulix?, Edilred? Herred, Huaetred, Odilo.

M. Lindsay donne à *Elfwald II* (806-808) deux *stycas* de sa collection, dont le type ne diffère guère des pièces précédentes. On y lit le nom royal et des noms de monétaires: Eadvini et Eane.

Eanred (808-840), à en juger par ce que l'on possède aujourd'hui de ses pièces, a émis un nombre très considérable de monnaies de cuivre. Deux mille de ses *stycas* se trouvaient dans la trouvaille d'Hexham.

Digitized by Google

Le type est celui des monnaies des précédents règnes, bien que l'une des croisettes centrales ou même les deux soient quelquefois remplacées par une lettre ou un globule. Les légendes se composent du nom du roi, écrit soit régulièrement, soit de diverses façons EANRED REX ЄANRED REX et d'un des noms de monétaires suivants : Adulfere, Aelser, Aldates, Alfheard, Badigils, Broader, Broder, Brodr, Broer, Brother, Coenred, Cudhard, Cuaulf, Cuaalf, Cunvulf, Cuunyef, Cyaalf, Cyaanlf, Cyaunlf, Cynaalf, Cynvalf, Cynvuf, Cynvulf, Cynvunf, Cynvul, Cyvunf, Cyvunlf, Daegberct, Daegberht, Daexberc, Daexberct, Eadvini, Eaduni, Eadvulf, Eanred, Eanredi, Eanreth, Earaini, Eardulf, Earrdvulf, Edenod, Edilvard, Edilvead, Eodvulf, Eolnod, Eordrdae, Eordred, Erdred, Erwinne, Eunvalf, Folcno, Folcnod, Fordred, Frdred, Fulcnod, Fuldnod, Fulnod, Gadteis, Gadutes, Gaduteis, Gadutels, Heardlf, Heardulf, Heardvulf, Heardwulf, Hendilber, Hearethi, Herrd, Herred, Herreda, Herreth, Hrred, Huaetred, Ieadvine, Monne, Odilo (fig. 333), Ordred, Teveh, Thadigils, Tidvini, Tiduni, Vilheah, Vulfehrld, Wulfred, Vulfred, Wintred, Wintred, Wintrr.

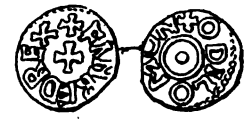

Fig. 333

Dès le règne d'Eanred, on commença l'émission de *pennies* d'argent de grand module, mais les *stycas* continuèrent à être le monnayage unique, du moins quant à ce que nous en savons, du règne *Aethelred II* (840-848). Nous avons pour ce roi un nombre considérable de pièces de cuivre portant + EDEƦRED REX, + AEƟELRED REX, associé à celui d'un monétaire. Les types sont une rosace (fig. 334), une croisette, une lettre, un globule. Un *styca* du monétaire LEOF·DEG·N fait exception à cette uniformité, en reproduisant, par une sorte de caprice archéologique, l'animal, chien ou loup, à droite des premiers

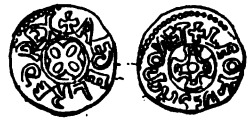

Fig. 334

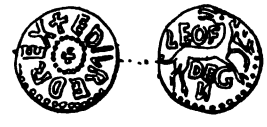

Fig. 335

rois de Northumbrie ; le nom du monétaire est écrit en trois tronçons dont l'un est placé sur le dos de l'animal et les deux autres sous le ventre (fig. 335).

Voici la liste des monétaires d'Aethelred II telle que la donne Hawkins : Aeilred, Aeilredr, Ailreda, Aldhere, Alghere, Anfesig, Anrad, Anred, Bardvulf, Broder, Brother, Ceolbald, Ceolhard, Coenred, Cudheard, Cunemund, Cunenard, Eadinne, Eadmund, Eadvi, Eadvin, Eadvini, Eafdvulf, Eanbald, Eaninald, Eanred, Eanrede, Eanredi,

Digitized by Google

Eanredo, Eanredr, Eanwald, Eardulf, Eardvulf, Eardwulf, Earvulf, Edelor, Edilreed, Edilverld, Ediluth, Edlebearht, Elehoih, Eleofdegn, Enaex, Endeberh, Enwulf, Eonred, Eordred, Eradwlde, Erwinne, Eudrteda, Fordred, Gadutes, Herred, Highere, Hnifula, Hunlaf, Ievube, Inred, Leodegn, Leofdeg, Leofdegn, Leodegnx, Leofdexn, Leofdgn, Leogdegn, Lunemuth, Monne, Odilo, Oldun, Ordred, Ordvulf, Tidulf, Vandelberht, Vandlebearht, Ubroder, Vendelberht, Vintred, Vulfred, Vulfric, Vulfsic, Werned, Wintnre, Wintrd, Wintnrd, Wintred, Wulfred.

Redulf n'est mentionné par aucun historien, sauf par Mathieu de Westminster. Ethelred fut expulsé en 844 et Redulf monta sur le trône; mais, selon cet auteur, il fut défait dans une bataille contre les payens et Ethelred fut restauré. Pendant la courte période de son règne, Redulf a battu un assez grand nombre de *stycas;* le grand trésor d'Hexham en contenait une centaine. Le type des pièces ne diffère presque pas de ceux de ses prédécesseurs. Le nom royal est écrit **REDVLF REX, RE** ou **RX, REDVVLF REX, REDVLE RE** ou **REDVL RE.** On a relevé sur les stycas de Redulf les noms des monétaires suivants : Alghere, Broder, Brother, Coened, Cudbereht, Cuthbearht, Eanred, Eardulf, Eoenre, Eordred, Fordred, Herred, Huactnud, Huaetnodd, Huaetndd, Hunlaf, Monne, Vendelberht, Wintred.

Le successeur d'Ethelred, *Osbercht* (848-867) fut déposé en 862 en faveur d'Aella, mais il recouvra le trône en 867 lorsqu'il joignit ses forces à celles d'Aella pour repousser les Danois à York. Les deux princes furent tués pendant la guerre. On ne possède pas de monnaies certaines d'Aella. M. Adamson lui attribue une pièce dans sa description de la fameuse trouvaille d'Hexham, mais la lecture en reste très douteuse.

Les *stycas* d'Osbercht, pour être rares, n'en sont pas moins parfaitement connus. Leur type est conforme à la donnée générale des derniers règnes, mais on y signale d'assez nombreuses variantes. L'emblème que les légendes entourent est tantôt une croix, tantôt un globule, etc. M. Henfreys ne signale pas moins de quatorze variétés. Le nom d'Osbrecht est écrit de plusieurs manières différentes : **OSBERCHT, OSBERCHTE, OSBERCHE, OSBERCHEC, OSBERCHT RE** ou **REX, OSBRCHT RE, OSBERH R** ou **OSBVEHT REX.** Les noms des monétaires suivants apparaissent au revers des monnaies : Eabre, Banulf, Eadrva?, Eanred, Eanulf, Eanvulf, Edelhelm, Ednure, Edulhu, Embrm, Ethelhelm, Monne, Ranulf, Vineberht, Vinibeght, Viniberht, Vulfred, Vulfsi, Vulfsit, Vulsi.

Osbercht fut le dernier roi de Northumbrie monnayant dans le sys-

Digitized by Google

tème anglo-saxon. Le pays conquis définitivement en 876 par les Danois reçut le monnayage à flan large, dont nous aurons à parler dans la seconde partie de ce livre.

§ VII. — *Archevêques d'York.*

Nous avons signalé, en parlant des monnaies des rois de Northumberland, Eadberht et Moll Ethilwald, des *stycas* sur lesquels est associé au nom des rois celui d'*Ecgberht,* archevêque d'York (730-766).

Les successeurs d'Ecgberht au siège archiépiscopal continuèrent le monnayage, mais en omettant la mention royale. Les premières pièces qu'on rencontre portent le nom d'un prélat appelé *Eanbald.*

Le premier archevêque de ce nom fut consacré en 780 et mourut en 796, le second lui succéda immédiatement et mourut du vivant du roi Eanred ; la date exacte de son décès ne nous a pas été conservée. C'est vraisemblablement à Eanbald II que doivent être données les monnaies; elles sont en effet du même type que les pièces d'Eanred et portent au revers la signature des monétaires de ce roi (fig. 336). Le nom de l'archevêque est orthographié de diverses manières + EANBALD ARE est la forme habituelle; le titre exprimé par AREP, ou par des abréviations plus courtes, est parfois complètement omis.

Voici les monétaires qui signent les *stycas* d'Eanbald aujourd'hui assez répandus dans les collections: Aedvulf, Cavaalf, Cvyvulf, Cyanulf, Cynvulf, Eabvulf, Eadlvuf, Eadvulf, Eadvulrf, Eadwolf, Eaevulf, Eaodvulf, Edilvard, Edilvardi, Edilveard, Eodvulf, Eodvulfi, Eunulf, Eunvalf, Eurnulf.

Le successeur d'Eanbald II, Wulsius, ne nous donne aucun monument monétaire, mais *Wigmund* (831-854) eut une fabrication assez

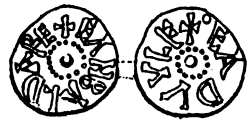

Fig. 336

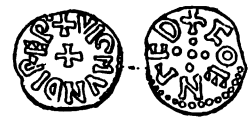

Fig. 337

active. Les pièces de ce prélat portent son nom, VIGMVND, VGMVND, VIGMVD ou EIGMVND généralement suivi d'une abréviation du titre *archiepiscopus.* Un *styca* publié par Ruding donne à Vigmund le titre de RX, mais c'est là sans doute une de ces inadvertances de graveur qui sont loin d'être sans exemple. Cette circonstance prouve toutefois que les coins des monnaies des archevêques d'York et de celles des rois

Digitized by Google

de Northumbrie étaient taillés par les mêmes artistes : ils ont du reste des types complètement analogues.

Quelques *stycas* de Vigmund portent son nom des deux côtés du flan, mais c'est là une exception et le revers est généralement chargé du nom d'un des monétaires suivants : Coened, Coenred, Conered, Coinred, Eoenred, Eoenreo, Eofnred, Edelhelm, Eulphelm, Edilhard, Edilvead, Edilveaid, Edilveard, Edilveiaed, Edilveiied, Edilverrd, Edilvhurd, Edlveard, Eilvhurd, Elfheard, Ethelveard, Froinne, Hunlaf, Hunla, Hnulaf, Hdiraf.

Ulfhere (854-895) est le dernier archevêque d'York qui semble avoir monnayé suivant le système anglo-saxon. Ses *stycas*, qui sont rares, ne diffèrent pas comme aspect de ceux de ses prédécesseurs. Son nom est écrit VLFHERE ABER, APER ou ABP. Un seul monétaire, Vulfred, contresigne ses espèces.

Digitized by Google

CHAPITRE DIXIÈME

LES FRISONS

Sources: A. Duchalais, *Triens de la Frise* dans la *Rev. numism.*, 1854, p. 41. — P.-O. Van der Chys, *De munten der frankische en duitsch-nederlandsche vorsten.* Haarlem, 1866, in-4. — R. Serrure, *Un nouveau triens de la Frise,* dans le *Bulletin de numism.*, t. V, 1885-86, p. 20. — J. Dirks. *Monnaies anciennes trouvées en Frise,* dans la *Revue belge de numismatique,* 1858, p. 8. — J. Dirks, *Trésor de Wieuwerd,* dans le même recueil, 1867, p. 149. — J. Dirks, *La trouvaille de Dronrijp en Frise,* dans le même recueil, 1887, p. 91.

Les Frisons formaient une nation indépendante, sans grande unité politique, gouvernée par des chefs auxquels les anciens auteurs donnent tantôt le titre de duc, tantôt le titre de roi. Les premières monnaies dont ils se servirent furent, comme chez tous les Barbares, des monnaies romaines, et l'on trouve fréquemment dans le pays jusqu'à des deniers de la République. A l'époque où commence le Moyen-âge, l'or du Bas-Empire formait la base de la circulation monétaire en Frise. Plus tard, le marché fut principalement alimenté par les *triens* mérovingiens et les *sceattas* anglo-saxons. Il ne se passe pour ainsi dire pas d'année sans que le nivellement d'un de ces tertres artificiels appelés *terpen,* sur lesquels les Frisons d'autrefois bâtissaient leurs habitations pour les soustraire aux inondations périodiques de la mer du Nord, n'amène l'exhumation d'un trésor; grâce à ces découvertes successives dont M. J. Dirks, président de la Société archéologique de Leeuwarden, a dressé l'inventaire avec une louable persévérance, nous sommes renseignés d'une manière à peu près complète sur le numéraire en usage en Frise du VIe au VIIIe siècle.

On peut affirmer, sans crainte de verser dans l'erreur, que la fabrication d'une monnaie nationale fut toujours très limitée chez les Frisons. A part une tentative de monnayage autonome sur laquelle nous nous étendrons tout à l'heure, les émissions se bornèrent toujours à des contrefaçons serviles d'espèces étrangères.

La pièce la plus ancienne dont l'attribution puisse être faite à la

Digitized by Google

Frise est un tiers de sou d'or au nom de l'empereur Anastase Ier (491-518) sur lequel la légende de l'avers, DN ANASTASIVS FRIS, semble intentionnellement tronquée pour se terminer par une abréviation de l'ethnique. Cette curieuse monnaie, conservée au Cabinet des médailles de Berlin, est d'un assez bon style et, si la Frise est réellement son pays d'origine, il faut admettre, hypothèse d'ailleurs fort plausible, qu'un artiste bourguignon ou franc en a gravé les coins (fig. 338).

Fig. 338.

Nous ignorons où le *triens,* au nom d'Anastase, a été trouvé et l'absence de ce renseignement est très regrettable. C'est, en effet, en se basant sur leur provenance exclusive et constante qu'on peut classer aux Frisons une série d'imitations des triens de Justin, dont nous re-

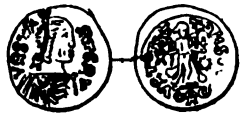

Fig. 339

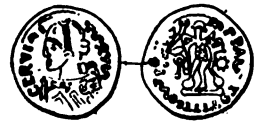

Fig. 340

Fig. 341

produisons ici trois spécimens (fig. 339 à 341). Le caractère commun de ces pièces, œuvres incontestables d'artistes barbares, est la présence, non seulement dans le champ, mais encore dans les pseudo-légendes, du signe dit *boucle perdue,* que nous avons rencontré sur des mérovingiennes de Bourgogne et d'Austrasie. Il est évident qu'une de ces dernières monnaies, et non un original romain, a servi de modèle aux graveurs frisons.

L'histoire politique de la Frise est complètement inconnue; aucun auteur ancien n'a recueilli la liste de ses rois ou de ses chefs. La numismatique vient partiellement remplir cette regrettable lacune. Vers la fin du VIe siècle, un chef appelé *Audulfus,* qui régnait selon toute apparence sur la partie méridionale de la Frise, désireux de doter son pays d'un monnayage autonome, fit appel à des artistes francs et frappa des tiers de sou dont un seul exemplaire est parvenu jusqu'à nous. Voici la description de ce précieux monument publié pour la première fois par Duchalais et que B. Fillon, suivi par quelques autres numismatistes, a voulu, à tort selon nous, enlever à la Frise[1]. A l'avers, la légende AVDVLFVS FRISIA entoure un buste diadémé, tourné à droite, les épaules

1. D'après Fillon, le triens serait frappé à Frise (Somme) et Audulfus serait un simple monétaire mérovingien. Voyez l'exposé de cette opinion dans les *Etudes numismatiques,* Paris, 1856, in-8, p. 27.

Digitized by Google

couvertes du paludamentum ; au revers, l'inscription est VICTVRIA AVDVLFO et le type une croix latine haussée sur un tertre, aux branches latérales de laquelle sont appendus l'A et l'ω (fig. 342). Les prototypes de cette monnaie sont faciles à retrouver parmi les triens mérovingiens de l'école artistique de Trèves[1] ; quant à la légende VICTVRIA AVDVLFO, qui ne pourrait en aucun cas convenir à un monétaire, elle est visiblement inspirée des pièces sur lesquelles Clotaire II écrivait VICTVRIA CLOTHARII. L'émission de la monnaie d'Audulfus doit donc être fixée aux dernières années du VIe siècle ou aux premières du VIIe.

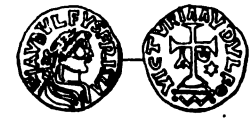

Fig. 342

C'est vers cette époque que les rois mérovingiens, avides d'étendre leurs frontières, cherchèrent à s'emparer de la Frise. Des campagnes de Clotaire II et de Dagobert I, terminées à l'avantage des Francs, mirent sous leur domination une partie du pays, notamment l'importante ville de Duurstede, *Dorestatum urbs frisica,* où les nouveaux maîtres s'empressèrent d'installer un monétaire venu de Maëstricht[2]. La conquête franque ne s'étendit pas jusqu'au cœur de la Frise ; protégés par leurs marais et leurs inondations périodiques contre toute invasion, les Frisons du Nord restèrent libres.

Les trésors enfouis dans le cours du VIe siècle renferment en grand nombre des triens d'or pâle que leur provenance nous fait, sans la moindre hésitation, ranger dans la série frisonne. Nous reproduisons sous notre fig. 343 un spécimen très caractéristique de ces pièces, affreuses copies des triens frappés à Chalon-sur-Saône au temps de Clotaire II. Entre les mains inhabiles des graveurs barbares, les légendes se sont complètement altérées, mais on reconnaît parfaitement dans les lettres informes qui accostent la croix un souvenir des sigles C-A placées de même manière sur les pièces chalonnaises.

Fig. 343

1. Voyez, p. 152, nos fig. 206 et 207.

2. Dans son important mémoire *Friesland en de Friezen in de Middeleeuwen,* Leide, 1881, in-8, M. Hooft van Iddekinge résume comme suit l'histoire de l'atelier mérovingien de Duurstede :

« Vers 625. Premier établissement de l'atelier sous la direction du monétaire Rimoaldus, de *Trajectum* (Maestricht), à la suite de la conquête de la Frise par Clotaire II et Dagobert. Cet établissement eut peu de durée.

« Vers 690. Second établissement de l'atelier sous la direction du monétaire maestrichtois Madelinus, second de ce nom, après la défaite de Radbode, chef des Frisons, par Pépin de Herstal (689). »

Digitized by Google

Cette monnaie eut parmi les Frisons une grande vogue, mais à la fin du VIIe siècle sa popularité disparut au profit des tiers de sou mérovingiens frappés à Duurstede par le monétaire Madelinus et des *sceattas* anglo-saxons. Les copies frisonnes de ces pièces fabriquées à foison encombrèrent les marchés de Doccum [1] et de Stavoren jusqu'au commencement de la période carolingienne, c'est-à-dire pendant tout le VIIIe siècle.

1. C'est à Doccum que la tradition place le plus ancien atelier monétaire de la Frise indépendante. Cette tradition est rappelée en ces termes, sur une médaille commémorative frappée en 1582 à l'occasion de la reconstruction de la ville : *Orbo dux Frisiae Doccum burg. condidit anno 248 ; ubi Gondebold rex civitatem Doccum moeniis cinxit et auream monetam cudit anno 739,* etc. — Voyez le dessin de cette médaille dans le grand ouvrage de Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas,* t. I, p. 321 de l'édition française.

Digitized by Google

CHAPITRE ONZIÈME

LES ARABES

SOURCES : J.-G. Stickel, *Handbuch der morgenländische Münzkunde.* Leipzig, 1845-70, 2 vol. in-4. — J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines,* t. I, p. 88. — Baron Marchand, *Lettres sur la numismatique,* 2e édition. Paris, 1851, in-8. Annotations à la 1re lettre par A. de Longpérier. — F. Codera y Zaidin, *Tratado de numismática arábigo-española.* Madrid, 1879, in-8. — H. Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes du Département des médailles de la Bibliothèque nationale.* Paris, 1887, in-8 ; introduction.

Antérieurement à l'islamisme, les monnaies qui couraient usuellement en Arabie était le *sou* d'or bizantin et la *drachme* d'argent sassanide. Le besoin d'un monnayage propre ne vint aux Arabes qu'après les conquêtes des successeurs de Mahomet et les premières pièces qu'ils émirent furent des copies serviles des espèces byzantines. Cette circonstance nous force à réserver à la numismatique musulmane un chapitre de ce livre, mais comme notre plan ne comporte pas l'étude des monnaies orientales, nous arrêterons l'histoire monétaire des khalifes au moment où un système autonome est substiué au monnayage d'imitation.

Dans son récent *Catalogue des monnaies musulmanes du Département des médailles,* M. H. Lavoix a résumé, d'une façon magistrale, les annales métalliques des débuts de l'Islam. Les notions que nous donnons ici sont extraites de son livre auquel nous avons emprunté non seulement les faits, mais parfois des phrases.

§ I. — *La Syrie.*

La première province de l'empire byzantin qui tomba au pouvoir de l'Islam, fut la Syrie. En 632, les Arabes en commencèrent la conquête par la prise de Bostra. La victoire d'Aiznadin leur permit d'assiéger Damas qui se rendit après une longue résistance. Emèse et Balbek suivirent le sort de cette ville et toute la Coelésyrie subit la domination du khalife Omar. Effrayé de la marche de l'invasion mahométane, l'empereur Héraclius envoya le patrice Manuel, à la tête d'une armée

Digitized by Google

nombreuse, au secours de la Syrie, mais les Byzantins furent vaincus définitivement sur les bords de l'Yermouk, près du lac Tibériade. Toutes les villes syriennes tombèrent successivement au pouvoir des Arabes : Antioche, Jérusalem, les cités du littoral de la Méditerranée ouvrirent leurs portes aux troupes du khalife.

Omar conserva aux monnaies syriennes le type de Byzance. Les pièces de bronze, les *felous,* frappés après la conquête, portent à l'avers la figure d'Héraclius, debout, de face, tenant le globe crucigère et la longue croix. Au revers le coin reproduit l'indice monétaire **M** surmonté du chrisme (fig. 344). Tous les emblèmes chrétiens gravés sur les pièces impériales sont soigneusement conservés. Les plus anciens *felous* arabes de Damas portent, en grec, le nom abrégé de l'atelier monétaire **ΔAM** et la date de l'émission, **ANNO XVII**, c'est-à-dire la dix-septième année de l'Hégire. Dans le champ, à côté de l'effigie de l'empereur prennent place trois lettres **AEO**, **ΛCO** ou **ΛEΦ** dont l'interprétation a soulevé de grandes controverses. M. Lavoix, dont le remarquable travail nous a surtout servi de base pour la rédaction de ce chapitre, considère ces lettres comme l'abréviation de λεφτον, mot auquel correspond l'arabe *fels,* qui indique la monnaie de cuivre.

A cette première émission de *felous,* en succéda une autre qui marque « la progression d'un système monétaire plus indépendant. La monnaie musulmane obéit toujours au type byzantin, mais, au fur et à mesure

Fig. 344

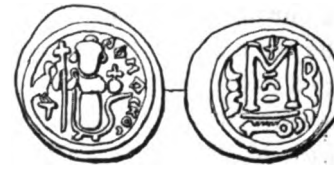

Fig. 345

que le pouvoir du conquérant s'impose, elle se dégage de l'imitation commune aux deux peuples, elle devient bilingue : d'un côté le mot grec **ΔAMAΣKOΣ**, de l'autre, les mots arabes *frappé à Damas,* et, de plus, le mot arabe *qui peut passer,* adjectif de garantie et par lequel s'affirme le cours légal de la monnaie (fig. 345). Les ateliers d'Emèse, de Balbek, de Kinnasrîn, de Tibériade procèdent de la même façon, soit qu'ils reproduisent les *felous* à l'effigie d'Héraclius seul, soit qu'ils les reproduisent à celle d'Héraclius avec son fils Héraclius-Constantin ou ses deux fils Héraclius-Constantin et Héracléonas (fig. 346). Les noms arabes correspondent aux noms grecs

Fig. 346

Digitized by Google

des villes et l'on trouve, en face du mot grec KAAON, un mot arabe dont le sens est le même. Seulement la légende musulmane tend à se faire une place plus grande : la formule *au nom de Dieu* est introduite et suivie bientôt de la profession de foi que nous trouvons sur les *felous* au type d'Héraclius, d'Héraclius Constantin et d'Héracléonas, et sur les *dinars* aux mêmes effigies. La croix a disparu des diadèmes et du globe portés par les trois personnages impériaux, et une croix pommetée haussée sur quatre degrés s'est substituée, en la rappelant encore malgré cette déformation, à la croix potencée des sous d'or de l'empereur et de ses deux fils. »

L'adoption d'un type entièrement autonome pour l'or et l'argent fut consommée sous le khalifat d'Abd-el-Mâlek, qui pour la forme des pièces emprunta aux Sassanides le flan mince et plat.

Sur ses *dinars* les plus anciens, et jusque pendant les années 76 et 77 de l'Hégire, Abd-el-Mâlek s'était fait représenter debout, à la mode grecque. Renonçant à ce monnayage, le khalife inaugura l'ornementation monétaire ne consistant qu'en des légendes. L'or porta, d'un côté, en légende circulaire, la date de l'émission de la pièce : *Au nom de Dieu, ce dinar a été frappé l'an ...*; dans le champ, la formule pieuse suivante est écrite en trois lignes : *Dieu est un, Dieu est éternel, il n'a point enfanté.* Au revers, la légende circulaire dit : *Mohammed est l'envoyé de Dieu qui l'a envoyé avec la bonne direction et la vraie religion pour élever celle-ci au-dessus de toutes les autres,* tandis que, dans le champ, nous trouvons cette profession de foi : *il n'y a de Dieu que le Dieu unique.*

Les monnaies d'argent portent, en légende circulaire, le nom de

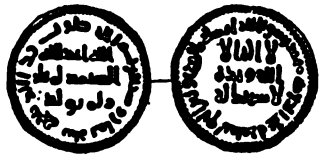

Fig. 347.

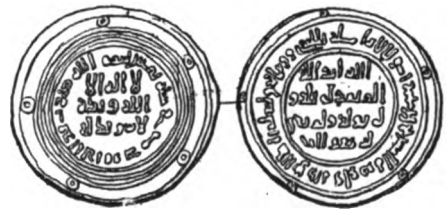

Fig. 348.

l'atelier monétaire et la date de l'émission : *Au nom de Dieu, ce dirhem a été frappé à ... l'an ...* La légende placée au milieu du champ est analogue à celle des dinars : *Il n'y a de Dieu que Dieu.* Les inscriptions du revers sont très développées : *Dieu est un; Dieu est éternel. Il n'a pas enfanté et n'a point été enfanté. Il n'a point d'égal en qui que ce soit,* dans le champ, et : *Mohammed est l'envoyé de Dieu qui l'a envoyé avec la bonne*

Digitized by Google

direction et la vraie religion pour la faire triompher sur toutes les autres religions, dussent les polythéistes en concevoir du dépit, en légende circulaire.

La monnaie ne portait pas le nom du khalife. Les nombreux ateliers persans frappèrent les *dirhems* au type nouveau. Quant aux *dinars,* ils ne furent émis qu'à Damas et peut-être en Egypte. De toutes les villes de la Syrie, de la Palestine et de l'Egypte, Damas seule fabriqua des pièces d'argent pendant le gouvernement des Ommeyades.

§ II. — *L'Afrique et l'Espagne.*

La conquête de l'Afrique fut beaucoup moins rapide que ne l'avait été celle de la Syrie, de la Perse et de l'Egypte et la monnaie arabe n'apparut que lorsque le khalife Abd-el-Mâlek eut donné au pays un émir indépendant.

En Afrique, comme en Syrie, comme en Perse, la politique du vainqueur accepta le monnayage du vaincu. Sous Héraclius et les princes de sa famille qui lui succédèrent, Carthage avait frappé des monnaies d'or et de cuivre qui se distinguent des autres espèces byzantines par leur flan épais et en quelque sorte globuleux. Ce furent ces espèces que les Arabes prirent comme modèle des monnaies qu'ils frappèrent dans l'atelier de Kairoun. « Les légendes au début sont entièrement latines et n'admettent que rarement des mots arabes. Obéissant à l'usage arabe, le graveur du coin supprime les voyelles et ne se sert que de consonnes; il grave dans tous les sens, de gauche à droite et de droite à gauche; il oublie des mots; il en répète d'autres; il multiplie par une série de fautes les difficultés de la lecture. » Ces inscriptions qui, il faut bien le dire, tenaient un peu de l'énigme, ont été déchiffrées en grande partie. Les lectures suivantes ne font plus de doute. On lit sur la monnaie: INNDNIMISRCVSDS, c'est-à-dire *in nomine domini misericordis unus deus.* On trouve le groupe de lettres NNESDSNISISDSCVINSA, qui se traduit par *non est deus nisi solus deus cui non socius alius.* A l'inscription NNESDSNISIVNSCVNNDALISIMILS répond la phrase: *non est deus nisi unus cui non deus alius similis.*

Le système monétaire des Arabes en Afrique n'obéit pas aux prescriptions de la réforme d'Abd-el-Mâlek. « Le dinar africain a bien le poids du dinar de la Syrie et de l'Egypte, mais si ces derniers ne mentionnent pas l'atelier monétaire, il porte, lui, le nom de la province où il a été frappé. » La légende qui constate l'émission de la monnaie est

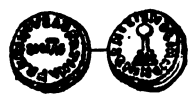

Fig. 349.

Digitized by Google

généralement d'intelligence facile: **INNDNIMSRCSHSLDFERTINAFRC** pour *in nomine domini misericordis hic solidus feritus in Africa.* « Parfois les lettres **RC** qui terminent le mot *Africa,* faute d'espace pour être gravées dans la légende circulaire, sont rejetées dans le champ de la pièce et suivies des initiales du mot *indictio* accompagné du nombre qui détermine l'indiction. » C'est par l'indiction, période de quinze années, à dater de la seconde prise de Carthage par Hasan-ben-el-Nômân, en l'an 79 de l'hégire, que se date la monnaie arabe d'Afrique.

Sur les monnaies de bronze figure parfois le nom de l'émir Mousa-ben-Noseir qui gouverna l'Afrique depuis la fin de 85 jusqu'en 95 (novembre 713). Voici la légende d'une pièce que de Saulcy a, le premier, fait connaître : **IN NOMINE DOMINI IVSSIT MVSE AMIRA — IN NOMINE DOMINI NVMVS IN TRIPOLI FAKTVS.**

En 92 de l'hégire, Thârik-ben-Ziâd, lieutenant de l'émir Mousa, commença la conquête de l'Espagne. Après s'être emparé du château d'Algésiras et du rocher de Calpé, il marcha à la rencontre du roi Rodrigue. Les Wisigoths furent vaincus sur les bords du Guadalète et cette bataille décida du sort de leur monarchie. Tolède, Séville, Mérida tombèrent successivement au pouvoir des Arabes qui n'eurent qu'à commencer l'organisation de leur nouvelle conquête.

Le système monétaire de l'Afrique fut importé en Espagne par les monnayeurs de Mousa. Les légendes des premiers *dinars* andalous sont écrites en latin et conçues dans le même esprit que celles des pièces battues à Kairouan ; la formule **HIC SOLIDVS FERITVS IN SPANIA** indique l'origine des espèces.

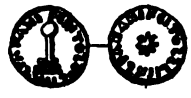

Fig. 350

Vers l'an 98 de l'hégire commence en Espagne et en Afrique le monnayage bilingue. De curieux *felous* dont nous donnons ici un spécimen très caractéristique reproduisent à l'avers le buste des monnaies d'or wisigothes avec la légende **DHEDSQVITIBISIMILIS,** *Domine deus quis tibi similis,* tandis qu'au revers est écrit en arabe : *Au nom de Dieu,*

Fig. 351

fels frappé à Tanger. Bientôt ces pièces de transition disparaissent et, dans les premiers dix ans du second siècle de l'hégire, un monnayage

Digitized by Google

purement musulman pourvoira aux nécessités des transactions, et livrera au commerce de belles et bonnes pièces, plates, minces et rondes qui ser-

Fig. 352.

viront, quant à la forme et toute proportion de poids gardée, de modèle aux deniers carolingiens. Le *dirhem* que nous reproduisons ici, à titre de spécimen, est de l'an 106[1].

1. Voici la traduction des légendes de cette pièce: *Au nom de Dieu, ce dirhem a été frappé dans l'Andlos l'an 106. Il n'y a de Dieu que Dieu : le seul; il n'a pas d'associé. Dieu est un; Dieu est éternel; il n'a point été engendré et n'a point engendré; il n'a point d'égal. Mohammed est l'envoyé de Dieu qui l'a envoyé avec la direction et la vraie religion, pour la rendre supérieure sur toutes les religions, dussent les polythéistes en concevoir du dépit.*

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIERS CAROLINGIENS

SOURCES : Le Blanc, *Traité historique des monnaies de France, depuis le commencement de la monarchie.* 1690, in-4. — Guérard, *Du système monétaire des Francs sous les deux premières races,* dans la *Revue numism.* 1837, p. 406 et suiv. — Fougères et Combrouse, *Description complète et raisonnée des monnaies de la deuxième race royale de France.* Paris, 1837-42, in-4. — A. de Longpérier, *Notice des monnaies de France composant la collection de M. J. Rousseau.* Paris, 1848, in-8. — A. de Longpérier, *Cent deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne, découverts près d'Imphy en Nivernais,* dans la *Revue numism.* 1858, p. 202 et suiv. — De Coster, *Restitution de quelques monnaies à Charlemagne,* dans la *Rev. de la numism. belge.* 1852, p. 369 et suiv. — De Coster, *Renseignements pour servir à la numismatique de la seconde race,* dans la *Rev. de la numism. belge.* 1853, p. 357 et suiv. — De Coster, *Nouvelles considérations sur des monnaies restituées à Charlemagne,* dans la *Rev. de la numism. belge.* 1855, p. 1 et suiv. — De Coster, *Explications faisant suite aux précédentes notices sur l'attribution à Charlemagne de quelques types monétaires,* dans la *Rev. de la numism. belge.* 1857, p. 30 et suiv. — De Coster, *Considérations à propos de quelques deniers inédits de Pépin le Bref et de Charlemagne,* dans la *Rev. de la numism. belge.* 1859, p. 210 et suiv. — Cartier, *Des monnaies de Charlemagne et particulièrement de celles qui portent son monogramme,* dans la *Rev. numism.* 1853, p. 348 et suiv. — G. de Ponton d'Amécourt, *Recherches sur l'origine et la filiation des types des premières monnaies carlovingiennes,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. III, 1869, p. 306 et suiv. — A. de Barthélemy, *Les monnaies de Charlemagne.* Eclaircissement II, dans *Charlemagne,* par A. Vétault. Tours, 1877, gr. in-8. — P.-Ch. Robert, *Numismatique de la province de Languedoc,* III, *Période carolingienne.* Toulouse, 1880, in-4. — Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne.* Strasbourg, 2 vol. 1883-85, in-4. — L. Blancard, *La pile de Charlemagne. Etude sur l'origine et les poids des deniers neufs et de la livre de Charlemagne,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1887.

§ I. — *Pépin le Bref* (752-768).

Nous avons vu à la p. 169, de ce livre, comment, dans les derniers temps mérovingiens, l'argent rentra peu à peu en faveur dans la circulation monétaire de la France. Le signe d'échange se composait, dans la première moitié du VIIIe siècle, de *triens* d'or nombreux, mais dont

Digitized by Google

l'émission se ralentissait de jour en jour, et de *denarii* d'argent, dont la fabrication prenait une extension sans cesse plus grande.

La coexistence de deux étalons monétaires, au rapport toujours variable et soumis à toutes les fluctuations du marché métallique, était, pour le négoce, une source continuelle de confusions, de malentendus et de fraudes. Pépin se montra excellent administrateur en arrêtant complètement, dès le début de son règne, le monnayage de l'or déprécié par les altérations que les *monetarii* lui faisaient subir, et en bornant ses émissions à l'argent seul.

M. A. de Barthélemy a exposé de la manière la plus claire la révolution économique qui marque l'avènement des Carolingiens et qu'une évolution lente avait préparée. « Lorsque Pépin fut proclamé roi, dit « ce savant, il prit officiellement deux mesures que dès Charles Martel « on avait commencé à établir. Il abolit la monnaie d'or pour la rem- « placer par la monnaie d'argent; ensuite il supprima le monopole de « la corporation des monnayers, véritables industriels qui faisaient de « la monnaie une marchandise exploitée à leur profit. » La signature de la monnaie redevint, avec Pépin, ce qu'elle était à Rome, un des attributs essentiels de la puissance souveraine; et, en même temps, la fabrication du signe d'échange se centralisa dans quelques grandes villes, quelques chefs-lieux de *pagi*, de rares églises et un nombre limité de monastères importants.

Il semble qu'aucun changement n'eut lieu dans la taille des espèces au commencement du règne de Pépin. Ses premiers deniers ont encore le flan épais des *saigas* taillées à 25 sous à la livre; le poids moyen, ou, pour mieux dire, théorique, peut être fixé à 1 gr. 08.

Le 11 juillet 755, Pépin réunit un concile à son palais de Vernon-sur-Seine; la taille des monnaies y fut modifiée, ainsi que le constate le canon 27 du capitulaire que le roi des Francs promulgua: *De moneta constituimus..., ut amplius non habeat in libra pensante nisi viginti duo solidos, et de ipsis viginti duobus solidis monetarius habeat solidum unum, et illos alios domino cujus sunt reddat.* Cette taille nouvelle, à 22 sous, fournit des deniers pesant, selon les calculs de M. de Barthélemy, 1 gr. 28 environ.

En même temps que le poids s'accroît, le flan monétaire s'élargit et s'amincit; le *denier* prend, en un mot, l'aspect général qu'il conservera pendant toute la durée du moyen âge. Suivant une remarque sagace de M. P.-Ch. Robert, l'élargissement et l'amincissement des flans ne sont pas un perfectionnement imaginé de toutes pièces par les monnayeurs de Pépin, mais le résultat plutôt d'une heureuse influence arabe.

Digitized by Google

Sous le rapport du type, les monnaies pipiniennes sont d'une réelle rudesse. Le dispositif, d'une uniformité manifeste dans tout le royaume, montre la centralisation dont nous parlions tout à l'heure. D'un côté,

Fig. 353

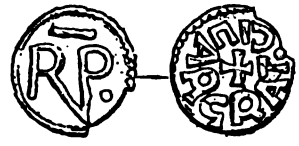

Fig. 354

les deniers de Pépin portent, à une seule exception près, les initiales RP, *rex Pipinus* ou RF, *rex Francorum,* placées dans le champ qu'elles

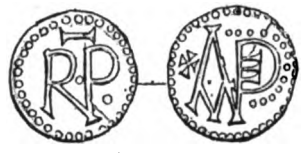

Fig. 355

Fig. 356

occupent tout entier. Sur l'autre face, les pièces ont généralement une légende en une ou deux lignes horizontales, quelquefois une légende circulairement disposée autour d'une rosace, quelquefois encore une initiale ou un monogramme, plus souvent enfin la reproduction d'un type local en usage sous les Mérovingiens. C'est ainsi qu'à Poitiers, dans l'abbaye de Sainte-Croix, les monnaies de Pépin perpétuent l'image de la croix potencée et à pied fiché; qu'à Chartres on retrouve la représentation de saint Chéron debout, qu'à Maestricht les coins con-

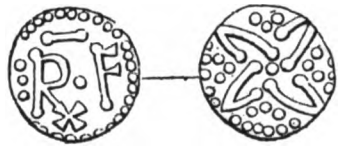

Fig. 357

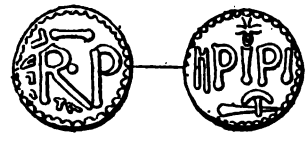

Fig. 358

servent le quatrefeuille qui auparavant y marquait les *saigas,* qu'à Paris, qu'à Tours on recourt à des dispositifs créés sous la première race.

Les légendes des monnaies de Pépin disent le nom et le titre royaux. Le nom n'est indiqué que par l'initiale, sauf dans le nord de l'Austrasie, à Duurstede, où l'on trouve ΠPIPI, et à Tours où se lit PIPI REX. Un denier unique dans la série carolingienne, et dont la légende du revers ELI·MOƧI·NA nous enseigne la destination spéciale, porte à l'avers DOM·PIPI; cette pièce est la seule donnant au roi des Francs le titre de *dominus.*

Digitized by Google

Après la mention royale, les indications les plus fréquentes sur les monnaies de Pépin sont les noms d'ateliers monétaires, exprimés souvent en abrégé, mais aussi en toutes lettres. Dans ce cas, ces noms

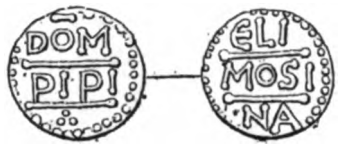

Fig. 359

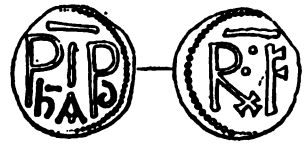

Fig. 360

sont déclinés, à l'accusatif pluriel ou à l'ablatif lorsqu'ils sont ceux d'une ville, au génitif et rarement au nominatif lorsqu'il s'agit de monastères désignés par le nom du saint patron. Par exemple : *Tricas, Cambraco, Nuessio, Sci Cirici, Sci Martini, Sci Petri, Scs Ao, Sca Maria*. A. de Longpérier a reconnu sur les deniers de Pépin trois noms d'hommes indubitables : *Gaddo, Had...* et *Milo*. Ces noms sont écrits au nominatif, comme le nom royal.

Nous donnons ci-après le tableau général et complet du monnayage de Pépin; nous procéderons d'une manière analogue pour ses successeurs.

1° *Monnaie spéciale pour les aumônes royales.*

Avers : DŌM-PIPI en deux lignes soulignées chacune d'une barre horizontale; au-dessous, trois points. Revers : ELI-MOSI-NA en trois lignes séparées par deux barres horizontales (fig. 359).

2° *Monnaies sans nom d'atelier, ni de second personnage.*

Il existe quelques deniers portant d'un côté RP et de l'autre RF; leur fabrication les place au centre de la France. Sur d'autres pièces d'origine septentrionale, on lit à l'avers ΠPIPI et au revers RF.

3° *Monnaies avec indication locale.*

Ces monnaies sont les plus nombreuses. Nous les classerons par ordre alphabétique d'atelier monétaire et n'indiquerons que le type du revers.

Angers. Monogramme pour *Andecavi* (fig. 361).

Antrain. ANT-TRA-NO en trois lignes séparées par deux traits horizontaux. La légende est fréquemment altérée.

Digitized by Google

Aoste?. Monogramme AV (fig. 362).
Beaucaire?. Les lettres BQ dans le champ.
Besançon. + VE-SON en deux lignes.
Brioux. Croix formée de quatre branches bifurquées s'adaptant à un annelet central. Sans légende.

Fig. 361

Fig. 362a

Fig. 363

Fig. 364

Fig. 365

Fig. 366

Fig 367

Fig. 368

Cambrai. CAMb-RACO en deux lignes séparées par une barre horizontale.
Chalon-sur-Saône. CAVI en lettres liées et placé à rebours (fig. 363).
Chartres. Saint Chéron debout, de face tenant une croix dans chaque main. Sur les deniers les plus récents, ceux dont le flan est le plus large, les quatre lettres C-A-R-N sont disposées horizontalement dans le champ (fig. 356). Ainsi que l'a fait remarquer de Longpérier, les lettres CARN peuvent représenter à la fois le nom de la ville, *Carnotae*, et le nom du saint, *Caraunus*.
Chelles?. KAS rétrograde. Denier de très petit module.
Condé-sur-l'Escaut. CON en une ligne.
Duurstede. Un denier avec TIPIPI, comme ceux indiqués dans notre 2e groupe, porte au revers, disposées dans le champ, à gauche de RF, les petites lettres microscopiques AVRSTA (fig. 358).
Genève. C-EN en deux lignes.
Grenoble?. Monogramme pour *Gratian*, selon M. Roman (fig. 364).
Herstal?. Grand A au milieu d'une étoile formée de deux triangles superposés ou les lettres AR liées.
Laon. Monogramme pour *Lauduno* (fig. 365).
Le Mans. Monogramme (fig. 366).
Lyon. LVC en une ligne.
Maestricht. Quatrefeuille avec trois globules dans chaque angle (fig. 357).
Mayence. Les lettres + MACOCS placées irrégulièrement dans le champ.
Meaux. MELDIS écrit en groupes monogrammatiques.
Nantes?. Monogramme (fig. 367).
Narbonne. Les lettres $\overline{\text{NR}}$.
Neuss-sur-le-Rhin. NVESSIO écrit autour d'un petit quatrefeuille.
Nevers?. NE en monogramme; dans le champ, des signes indistincts.

Digitized by Google

Noyon?. NO-VINO-MO en trois lignes séparées par deux barres horizontales (fig. 369). L'attribution à Noyon, *Noviomo,* est douteuse puisqu'elle suppose une erreur du graveur des coins. De Longpérier lisait *Novino monetario.*

Fig. 369

Paris. Croix ancrée dont les branches horizontales sont potencées. Ce type se rencontre sur des monnaies mérovingiennes de Paris.

Quentovic. QVEN-VVIC en deux lignes séparées par une barre horizontale. Les lettres sont souvent liées.

Reims. Grand R entre deux croisettes pommetées.

Saint-Ao...?. SCS + AO en deux lignes.

Sainte-Croix de Poitiers. Croix ansée à pied fiché, entourée de la légende SCI CRVCIS.

Saint-Etienne de Dijon. SCO-SEF en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Saint-Firmin d'Amiens. SCI-FIRM en deux lignes.

Saint-Géry de Cambrai. SCI GAV en une ou deux lignes séparées par une barre horizontale (fig. 368).

Saint-Marcelde...?. SCI-MAR en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Sainte-Mariede...?. SCA-MARIA en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Saint-Martin de Tours. Le revers des deniers de Saint-Martin porte + SCI MARTINI autour d'un globule ou autour d'un S cerclé d'un grènetis, deux dispositifs déjà usités sur les monnaies mérovingiennes d'argent de la Touraine. A l'avers, les pièces au globule portent PI + PI-REX en deux lignes.

Saint-Pierre de Sens. SCI-PETRI en deux lignes (TR liés).

Strasbourg. CIV. ARGRAT en légende circulaire autour d'une croisette (fig. 354). Ce denier est le seul de Pépin sur lequel un nom de localité est accompagné d'un qualificatif.

Troyes. + TRI-CAS en deux lignes.

Venasque. VINSCOQ écrit autour d'une croisette.

Verdun. Cet atelier a deux types différents : VIR-DVN en deux lignes séparées par une barre horizontale. — VIR-DVN écrit en deux lignes concaves autour d'une croisette.

4° *Monnaies avec noms d'hommes.*

Ces pièces constituent une exception dans la numismatique de Pépin. Nous examinerons, en parlant des monnaies analogues frappées

Digitized by Google

sous Charlemagne, quel semble avoir été le rang social des personnages mentionnés.

Gaddo. GAD-DO en deux lignes.

Had... A l'avers PIP-ƀAD en deux lignes; au revers, RF (fig. 360).

Milo. Pièce de petit module : à l'avers ꟼRE en une ligne; au dessous, une croisette. Au revers MIL-O en deux lignes (fig. 370).

Fig. 370

A. de Longpérier reconnaissait d'autres noms d'hommes sur des monnaies de Pépin, mais la seule légende qui pourrait, à la rigueur, être ajoutée aux trois relevées ci-dessus est NOVIMO MO dans laquelle les auteurs les plus récents s'accordent à voir Noyon.

On a pu s'assurer par l'énumération qui précède de la variété relative que présentent les monnaies de Pépin. Qu'on se garde de conclure que ces pièces sont connues en grand nombre. Si l'on excepte les deniers d'Antrain et de Reims, villes qui semblent avoir eu des émissions assez actives, et certaines pièces de notre deuxième groupe, les monnaies pipiniennes sont presque toutes uniques ou connues à de rarissimes exemplaires. La terre s'est toujours montrée avare des monnaies du fondateur de la deuxième dynastie : elle ne les rend qu'une à une et, si une fois, en 1858, à Imphy en Nivernais, des fouilles heureuses en ont amené un « trésor », ce trésor ne comprenait que soixante-trois spécimens.

Il est permis de conclure de ces indications fournies par la rareté des monnaies de Pépin, que jamais ce roi n'eut une fabrication monétaire considérable : la grande refonte de l'argent eut lieu sous Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve.

§ II. — *Carloman* (768-771).

Dans une assemblée générale des grands de la nation, l'héritage de Pépin fut partagé entre ses deux fils, Charles et Carloman, mais les chroniqueurs, même les plus rapprochés du partage, ne sont pas d'accord sur sa base géographique. On peut assurer toutefois que le royaume de Carloman comprit la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, l'Allemanie et l'Alsace, le pays entre la Seine et la Loire, les diocèses de Laon, de Reims, de Châlons-sur-Marne, de Senlis et de Soissons.

On ne possède aucun document écrit sur la législation monétaire de Carloman. Les monnaies elles-mêmes, les plus rares de toute la série carolingienne, permettent cependant d'affirmer que la taille et le titre furent sensiblement les mêmes que sous Pépin le Bref. Le dispositif

Digitized by Google

des types conserve également une apparence pipinienne et les légendes ou les monogrammes continuent à couvrir presque seuls le flan des deniers.

Le nom de Carloman est indiqué au droit des monnaies et généralement abrégé par de nombreuses ligatures (fig. 371 à 374). Sur deux pièces, celles de Saint-Aignan et de Sainte-Croix de Poitiers, on lit CAR-LOM en deux lignes.

Fig. 371

Fig. 372

Fig. 373

Fig. 374

On peut diviser les monnaies de Carloman en trois groupes, caractérisés, le premier par la présence du nom royal seul, le second par l'adjonction d'un nom de localité, le troisième par la signature simultanée du roi et d'un autre personnage.

1er groupe.

Deniers portant au revers R-F. Nous pensons que ces monnaies, sans indication locale, qui se trouvent sous Pépin et ses deux fils ont été émises dans la résidence royale; elles correspondent aux pièces qui, à partir de Louis le Débonnaire, portent PALATINA MONETA. Si notre conjecture est exacte, le denier de Carloman serait frappé à Soissons, siège de son gouvernement.

2e groupe.

Carloman donne six ateliers monétaires mentionnés, alors que son père en avait trente-sept.

Angers. Monogramme pour *Andecavi,* type déjà signalé sous Pépin (fig. 361).

Arles. ARE en une ligne.

Clermont-Ferrand. AR et, au-dessous, une sigle difficile à déterminer.

Lyon. LVC en une ligne, type déjà signalé sous Pépin.

Saint-Aignan. SCI ANIAI en légende circulaire; au centre saint Aignan debout, nimbé, tourné à gauche et tenant une crosse (fig. 375).

Sainte-Croix de Poitiers. SCI CRVCIS en légende circulaire; au centre, une croix potencée à pied fiché. Ce type s'est déjà rencontré sous Pépin.

Deux de ces attributions, celle à Angers et celle à Sainte-Croix de Poitiers proposée par de Longpérier, sont contestées par Gariel qui s'appuie sur ce fait, que ni Angers, ni Poitiers ne sont mentionnés dans les auteurs comme ayant fait partie du royaume de Carloman;

Digitized by Google

mais, nous l'avons constaté au commencement de ce paragraphe, la géographie politique du VIIIe siècle est loin d'être connue.

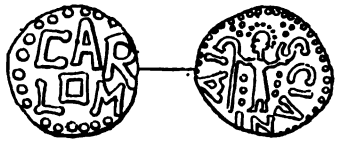

Fig. 375.

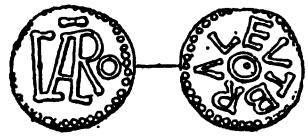

Fig. 376.

3e groupe.

On ne connaît qu'un seul denier de ce groupe; il porte le nom d'un personnage, *Leutbrannus,* **LEVTBRA** en légende circulaire autour d'un globule inscrit dans un cercle (fig. 376). Cette pièce faisait partie, avec trois autres deniers de Carloman, du célèbre trésor d'Imphy.

§ III. — *Charlemagne* (768-811).

L'histoire monétaire de Charlemagne se divise en deux grandes périodes auxquelles l'expédition d'Italie de 774-775 sert de transition.

Pendant la première partie du règne, la taille des monnaies, au sujet de laquelle nous ne possédons aucun renseignement écrit, semble être toujours celle à 22 sous à la livre que Pépin le Bref avait établie en 755 au concile de Verneuil. Les types conservent leur rudesse pipinienne et quelques-uns d'entre eux constituent encore des réminiscences des types de la dernière période mérovingienne.

Pour la seconde partie du règne de Charlemagne, on est, au contraire, assez bien fourni en textes; on peut avec quelque certitude esquisser la législation du signe d'échange. La taille des espèces est établie à 20 sous à la livre; le poids augmente; les flans s'élargissent un peu; enfin les types subissent des modifications nombreuses et l'on voit apparaître le monogramme carolin, le temple chrétien, le profil impérial dans l'exécution duquel les monnayeurs mettent parfois un art réel.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Les deniers représentent presque invariablement à l'avers le nom de Charles, **CARO-LUS** écrit en deux lignes. Au revers se montrent comme sous Pépin et Carloman, les initiales **RF**, une indication locale ou un nom d'homme.

Digitized by Google

Les indications d'ateliers monétaires se multiplient sensiblement sous

Fig. 377

Fig. 378

Fig. 379

Fig. 380

Fig. 381

Charlemagne. Le tableau suivant ne donne pas moins de soixante-sept noms et certainement le nombre s'en augmentera-t-il encore.

Aix-la-Chapelle. AQVISGRAN en légende circulaire autour d'une croix pommetée.

Am.....?. Monogramme formé des lettres *Amb* ou *Ame* (fig. 377). La conservation du seul exemplaire connu est très défectueuse.

Amiens. AM-BIAN en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Angers. Monogramme pour *Andecavi,* type déjà rencontré sous Pépin et Carloman (fig. 361).

Angoulême. ECOLISINA en légende circulaire autour d'une rosace.

Antrain. ANT-TRA-NO en trois lignes séparées par trois barres horizontales.

Arles?. Les lettres A-R-D-IS disposées dans les cantons d'une grande croix. Ce type, qui se retrouve à Avignon, à Béziers, à Narbonne, à Marseille, à Razès, etc., est spécial au midi de la France.

Avignon. Les lettres + AVENI disposées irrégulièrement dans le champ. — Les lettres A-VI-NI-O disposées dans les cantons d'une grande croix.

Avranches. ABRN-CAS en deux lignes.

Bingen. BIN-GIAC en deux lignes.

Bonn. BONA en une ligne. Dans le champ des emblèmes accessoires tels qu'une hache et une croisette ou une hache et une crosse (fig. 382). La hache se retrouve sur plusieurs deniers de la région septentrionale tels que ceux de Duurstede et de Saint-Bavon-les-Gand. La crosse semble montrer une immixtion de l'archevêque de Cologne, dans le diocèse duquel Bonn se trouvait.

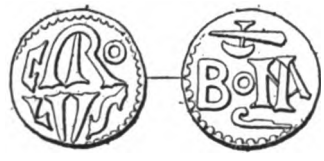
Fig. 382

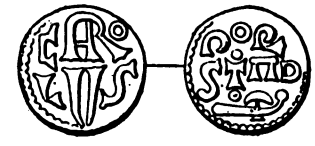
Fig. 383

Béziers. Les lettres BE-TE-RR-IS dans les cantons d'une croix à branches ancrées.

Digitized by Google

Cambrai. CANЬ-RACO en deux lignes.

Carcassonne. CAR-CAS en deux lignes.

Chalon-surSaône. CA̅VI en lettres liées.

Chartres. CARNOTIS en légende circulaire autour d'un S barré. — CARNOTAS en légende circulaire autour d'une croisette. — Sans légende. Saint Chéron debout de face, tenant deux croix. Ce dernier type, sans doute le premier employé par Charlemagne, était déjà en usage sous Pépin le Bref.

Clermont-Ferrand. ARV̅R-NIS en deux lignes.

Cologne. CoL̅S, CL̅S en grandes lettres; parfois, dans le champ, une crosse comme emblème accessoire.

Condé. CON-DAT en deux lignes séparées par une barre horizontale; dans le champ une hachette comme sur les deniers de Bonn, Duurstede, etc.

Dinant. DEO-NANT ou DEO-NEN en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Dun-sur-Meuse. ƆLIN-NOS en deux lignes séparées par une barre horizontale. A l'avers, ce dernier porte + CARLVS R en légende circulaire autour d'une croisette. Ce type est un acheminement vers ceux de la seconde période du monnayage de Charlemagne.

Duurstede. DOR-STAD en deux lignes; au dessous une hachette comme sur les pièces de Bonn, Condé, Saint-Bavon. Les pièces de Duurstede sont au nombre des plus communes de la première période de Charlemagne; d'un cours très étendu, elles furent l'objet de nombreuses imitations frappées jusque dans les pays scandinaves.

Huy. CHO-GIS en deux lignes.

Laon. LAVDVN écrit en légende circulaire autour d'une croisette.

Le Mans. CINO-MNI écrit en deux lignes concaves autour d'une croisette. Voyez sous Pépin un dispositif analogue à Verdun.

Limoges. LE̅M en une ligne.

Lyon. LV̅Ç en une ligne. — LVÇ-DLIN en deux lignes. Le premier type, évidemment le plus ancien, s'est déjà rencontré sous Pépin et Carloman.

Maestricht. Quatrefeuille avec un globule au centre et dans chaque angle. — TRI-ᘔ + en deux lignes. — TRI-IECT en deux lignes. Le premier de ces trois types, employé sous Pépin, caractérisait déjà les monnaies maestrichtoises d'argent de la dernière période mérovingienne.

Marseille. Les lettres M-A-S-S placées dans les cantons d'une grande croix.

Digitized by Google

Mâcon. Les lettres M-AI-C-N placées dans les cantons d'une grande croix ayant le centre formé par un cercle.

Mayence. Les lettres + MAGOCS placées sans ordre dans le champ. — + MOCONTIA en légende circulaire autour d'une croix pattée. — Les lettres M-D-C-G placées dans les cantons d'une croix. — Croix formée des lettres M-D-G-C réunies autour d'un O qui forme le centre. Ce type et le précédent se rencontrent sur des deniers à l'avers duquel le nom de Charles est indiqué par les lettres K-R-X-F posées en forme de croix; c'est l'embryon du monogramme carolingien que nous verrons régner, presque sans partage, pendant la seconde période du règne de Charles.

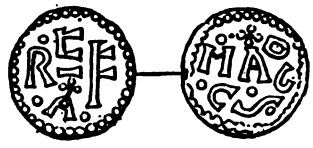

Fig. 384

Fig. 385

Melle ou *Médoc?*. MEDO⁊VS en légende circulaire autour d'une rosace. Cette légende est parfois en lettres liées et altérées, en deux lignes séparées par une barre horizontale. Nous sommes loin d'être fixés sur l'attribution de ces pièces. Longpérier y déchiffrait le nom d'homme *Metthadolus*.

Metz. ME-TTI-IS en trois lignes. Denier qui n'est plus connu aujourd'hui en nature et qui, peut-être, est mal lu.

Mouson?. MŌ-SMO en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Namur. NA-MV ou VN-AM en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Narbonne. Les lettres N-R-B-◇ placées dans les cantons d'une croix à branches grêles et ancrées.

Paderborn. Monogramme (fig. 378).

Paris. Croix dont la branche supérieure est ancrée et les branches horizontales potencées (fig. 379). Type déjà employé sous Pépin. — P̄RI-SVS en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Ramerupt. REMEI-RODO en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Razès. Les lettres R-E-D-S placées dans les cantons d'une grande croix.

Reims. REM-CIVIT en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Rennes. REDO-NIS en deux lignes séparées par une barre horizontale. — RĒD-NIS en deux lignes.

Roye. RAV-DIO en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Saintes. SCO-NIS en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Digitized by Google

Saint-Bavon de Gand. SCS-BAB en deux lignes; au-dessus, une hachette.

Sainte-Croix de Poitiers. SCI CRVCIS écrit autour d'une croix à pied fiché. A l'avers, le nom de Charles est écrit KA̅R̅; au-dessous un F couché (fig. 381).

Saint-Firmin d'Amiens. SCI-FIRMI-NI en trois lignes. Sur une variété de ce denier, on lit à l'avers, CA-ROL-REX en trois lignes.

Saint-Maixent. MAX-ENT en deux lignes; au centre, un S.

Sainte-Marie de .....?. SC̅E-MRE en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Sainte-Marie de Reims. SC MARIA REMO en légende circulaire autour d'une croisette.

Sainte-Marie de Verdun. SCE MARI en légende circulaire autour d'un globule placé dans un grènetis.

Saint-Martin de Tours. SCI MARTINI en légende circulaire autour d'un globule ou d'une croisette placés dans un grènetis.

Saint-Maur...?. SCI MAVR en légende circulaire autour d'un globule placé dans un grènetis.

Sainte-Mitre?. SCE·MITR· ou SCE·MTR· en légende circulaire autour d'un globule placé dans un grènetis. Il semble qu'à une certaine époque du règne de Charlemagne, ce dispositif ait été spécialement réservé aux églises et aux monastères jouissant du droit de battre la monnaie royale.

Saint-Trond. SCI-TRV-DO en trois lignes.

Saint-Pierre de...?. 2P̅E dans le champ; la haste du P est traversée par une barre, de manière à former une croix.

Senlis. Monogramme pour *Silvanectis* (fig. 380).

Soissons?. ПIE-SON en deux lignes séparées par une barre horizontale. Attribution très douteuse.

Spire. SP̅R; au-dessous une croix.

Strasbourg. CIVI-ARGE en deux lignes séparées par une barre horizontale. A l'avers ce denier porte CAR̅L-RF en deux lignes séparées par une barre horizontale. — STRATBVRCS en légende circulaire autour d'une croisette.

Térouanne. TVV-ANNA en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Tournai. TOR-+NA+-CO en trois lignes séparées par des barres horizontales.

Tours. TVRNIS en légende circulaire autour d'une croisette placée dans un grènetis.

Trèves. TRE dans le champ.

Troyes. TRI-CAS en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Digitized by Google

Uzès. Les lettres V-C-Є-I placées dans les cantons d'une grande croix. — VCE-CIA en deux lignes séparées par une barre horizontale. L'attribution du premier denier est douteuse.

Venasque. VINSCO CI en légende circulaire autour d'une croisette.

Verdun. VIRDVN, VIRDVNS en légende circulaire autour d'un globule ou d'une croisette placés dans un grènetis.

Les noms d'hommes indubitables qui se lisent au revers de monnaies de Charlemagne sont aujourd'hui au nombre de sept :

Fiufarius. FIVF + AR en légende circulaire autour d'un grand annelet. A l'avers le nom du roi +KRL·+RX·F est disposé de la même manière. Ce denier appartient, selon toute vraisemblance, à l'Aquitaine.

Gervasius. ЄER-VAƧI en deux lignes séparées par une barre horizontale.

Maurinus. MA-RINVS en deux lignes séparées par une barre horizontale; les trois dernières lettres en monogramme.

Odalricus. OƆALRICVS en légende circulaire autour d'une croisette.

Adradis. ADRA-DIS en deux lignes.

Rodlandus. RŌD-LAN en deux lignes séparées par une ligne de grènetis. — ROD-LAN̄ en deux lignes. A l'avers, ce denier porte dans le champ au lieu de *Carolus,* KR̄F.

Walacarius. VVALA-CARIO en deux lignes séparées par une barre horizontale.

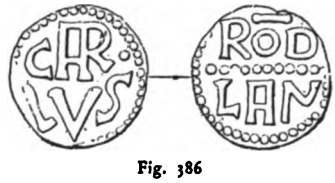

Fig. 386

Fig. 387

On doit ajouter à cette liste un curieux denier de Narbonne portant d'un côté la croix cantonnée de N-R-B-O et de l'autre une croix analogue cantonnée de M-I-L-O.

Les savants sont loin d'être d'accord sur la situation sociale des personnages dont le nom figure sur des monnaies de Pépin le Bref, de Carloman et de Charlemagne. Pour A. de Longpérier qui, l'un des premiers, signala quelques-uns de ces noms, nous sommes en présence de monétaires survivant à la destruction du monétariat [1]. Cette opinion a été combattue par M. A. de Barthélemy, et ses arguments ont une force réelle : « Il semble difficile d'admettre, dit ce savant, qu'au moment où

1. Le principal argument de de Longpérier est fourni par l'existence d'un denier de Pépin portant NOVINOMO, mais il y a un assez grand nombre d'exemples de légendes altérées dans la numismatique carolingienne pour qu'il soit permis de voir dans ce mot le nom corrompu de Noyon, *Noviomo,* ainsi que l'ont fait J. de San Quintino et Gariel.

Digitized by Google

« le souverain centralisait dans ses mains l'administration monétaire, « et enlevait à la corporation des monnayers son autorité et son mo- « nopole, quelques-uns de ces fonctionnaires d'ordre inférieur aient « encore osé signer des deniers. A la rigueur, cela aurait pu avoir lieu « dans les premières années de Pépin, mais sous Charlemagne, il ne « devait plus en être question. »

M. de Barthélemy préfère voir dans ces noms ceux de quelques grands personnages que leurs hautes fonctions faisaient les lieutenants du roi. Dès lors, il est naturellement amené à songer aux comtes des Marches, gouverneurs des confins militaires et véritables vice-rois de territoires qui formaient une ceinture de défense autour du royaume franc. Les noms relevés sur les monnaies viennent confirmer d'une manière éclatante le système de M. de Barthélemy. Sur les sept noms que nous avons énumérés plus haut, trois appartiennent à des personnages connus dans l'histoire pour avoir occupé du temps de Charlemagne une situation vraiment exceptionnelle.

Fig. 388

Rodlandus, le paladin Roland, devenu si célèbre par les romans de chevalerie, était, au dire d'Eginhard, préfet des marches de Bretagne : *Hruodlandus Britannici limitis praefectus*. Roland fut tué à la bataille de Roncevaux en 778.

Le comte *Milon* est cité à Narbonne en 782, comme fondateur de l'abbaye de Caunes. Il était vraisemblablement chargé de défendre, dès le règne de Pépin, la frontière du royaume du côté des Wisigoths.

De Longpérier lui-même, en publiant le denier d'*Odalricus,* n'a pu s'empêcher de faire remarquer l'existence d'un beau-frère de Charlemagne appelé de ce nom. Cet Odalric, frère de l'impératrice Hildegarde, avait été, au dire du moine de Saint-Gall, comblé de dignités tant dans la partie orientale que dans l'ouest du royaume.

Les noms d'hommes disparaissent des monnaies de Charlemagne avec la fin de la première partie de son règne. La campagne d'Italie, les honneurs reçus à Rome par le roi des Francs devaient, en flattant son orgueil, le disposer davantage à l'absolutisme et à la centralisation; pendant toute la deuxième période de l'histoire monétaire de Charlemagne, son nom seul occupera les espèces.

CAMPAGNE D'ITALIE.

C'est au début de l'année 774 que l'armée de Charlemagne, divisée en deux corps, passa les Alpes et alla assiéger Didier, roi des Lombards,

Digitized by Google

dans Pavie, et son fils Adalgise, dans Vérone. Tandis que le siège de Pavie traînait en longueur, Charlemagne se rendit dans la Ville Éternelle pour y passer la semaine pascale; le sénat et le peuple lui conférèrent le titre de *patrice,* qui lui permit d'exercer à Rome le pouvoir souverain.

La chute de Pavie marqua la fin du royaume lombard; mais le roi des Francs conserva au pays son autonomie, se contentant d'ajouter à ses titres de *Rex Francorum* et de *Patricius Romanorum,* celui de *Rex Langobardorum* (mai-juin 774). De tous les ducs lombards un seul, Arigis, duc de Bénévent, refusa de reconnaître Charlemagne.

Dès son entrée en Italie, Charles installa dans les principales villes qui tombèrent en son pouvoir des ateliers monétaires où l'on monnaya d'après le système carolingien, et en se conformant aux types en faveur en deçà des monts. Les coins furent gravés toutefois par des artistes indigènes: les grandes lettres du champ ont une forme spéciale que seules nous donnent en France les monnaies de quelques rares villes du Midi. L'aspect de ces lettres est plus gracieux, plus grêle que sur les deniers de France et, particularité caractéristique, les extrémités des jambages sont fréquemment bifurqués.

Fig. 389

Fig. 390.

Les premiers deniers frappés dans les cités italiennes ont au revers les grandes sigles **RF**; l'indication de l'atelier se borne à une ou plusieurs lettres placées dans le champ. On a reconnu ainsi les indices de Florence (**P**), de Parme (**PARM**), de Mantoue (**CE**, *Cenomanni*), de Trévise (**T**), de Venise (**V**) et peut-être de Milan (fig. 389).

A ce monnayage dont la trouvaille faite à Sarzana[1] a révélé presque tous les spécimens aujourd'hui connus, succéda de très bonne heure l'émission de deniers portant au revers, non plus le titre de *Rex Francorum,* mais le seul nom de l'atelier monétaire. On a relevé jusqu'à ce jour six localités possédant des monnaies de cette série:
Florence. **FLO-RENT** en deux lignes.

1. Cf. A. de Longpérier, *Deniers de Charlemagne trouvés à Sarzana,* dans la *Rev. numismatique,* 1868, p. 345.

Digitized by Google

Lucques. LVCA en une ligne. — Les lettres L-V-C-A placées dans les cantons d'une croix pointillée. Ce denier est d'une gravure extraordinairement fine.

Parma. PAR-MA en deux lignes. — Les lettres P-A-R-M placées dans les cantons d'une croix (fig. 390).

Rome. Les lettres R-O-M-A placées dans les cantons d'une croix comme sur les deniers de Lucques et de Parme. A l'avers, le nom de Charles est écrit KAR; au-dessous un F couché (fig. 380). Ce denier a été attribué à Worms, mais cette attribution ne résiste pas à l'examen.

Sienne. SEN en une ligne.

Trévise. + TARVISIVS en légende circulaire autour d'une croisette placée dans un grènetis. — Monogramme carolingien de grande dimension occupant tout le champ. Revers: + TARVISO en légende circulaire autour d'un globule placé dans un grènetis. Ce denier est le plus ancien sur lequel se montre le monogramme carolingien complet.

A Lucques, on continua jusqu'en 797 à frapper des tiers de sou d'or dans le système lombard; la date de l'adoption définitive de la législation monétaire franque a été établie dans un remarquable mémoire consacré à la numismatique lucquoise par M. D. Massagli. Les trientes battus par Charlemagne ont un type absolument lombard; le plus ancien est la copie servile d'une pièce de Didier; à l'avers, Charlemagne y est représenté de face à mi-corps entouré de DN CARLVS REX; le revers porte + FL*AVIA*LVC*A en légende circulaire autour d'une étoile à douze rais. Sur des pièces d'une émission subséquente le buste du roi des Francs est remplacé par une croix potencée à branches égales.

Fig. 391

La promotion de Charles au rang de patrice des Romains donna lieu à la frappe d'un denier qui constitue un monument exceptionnel dans la série monétaire du règne; car il a servi de prototype à la plupart des pièces frappées pendant la seconde période. Au droit on y lit le nom et le premier titre du roi: + CARLVS REX FR autour du monogramme carolingien placé dans un grènetis. Le revers continue l'énumération des titres + ET LANG AC PAT ROM; le centre du champ est occupé par un monogramme sur l'interprétation duquel les opinions sont partagées. On y a vu tour à tour *Ravenna, S. Marcus, Roma* et les lettres A P A Ω *(Adrianus Papa, Alpha Oméga);* les deux premières lectures sont insoutenables: le titre exceptionnel de *Patricius Romanorum* indique à toute évidence que le denier a été frappé à Rome; mais nous n'oserions

Digitized by Google

nous prononcer plutôt en faveur de *Roma* que de A.P.AC. Peut-être dans la conception même du graveur des coins le monogramme était-il à double entente: nous avons déjà cité, d'après de Longpérier, un exemple de jeu d'esprit analogue à propos des deniers de Pépin de Chartres.

DEUXIÈME PÉRIODE (775-811).

Cette période est subdivisée en deux parties inégales par l'élévation de Charles à la dignité impériale, en 800.

Désormais on possède pour esquisser l'histoire monétaire de Charlemagne d'autres documents que les monnaies elles-mêmes. De 779, jusqu'à l'élévation à l'empire, il n'existe pas moins de cinq textes relatifs à la législation du signe d'échange. Trois de ces textes présentent pour notre sujet un intérêt direct:

779. — Il résulte d'un texte connu par les actes du concile d'Herstal que la livre d'argent était de 20 sous; que le denier pesait alors 25 grains $\frac{6}{10}$; que le sou se composait de 12 deniers.

Vers 781. — Un capitulaire dit: *De moneta: ut nullus, post kalendas augustas, istos denarios quos modo habere visi sumus, dare audeat aut recipere; si quis hoc fecerit, bannum nostrum componat.* Défense, sous peine d'amende, de donner ou de recevoir les deniers qui dernièrement avaient cours.

794. — Canon du capitulaire de Francfort: *De denariis autem certissime sciatis nostrum edictum, quod in omni loco, in omni civitate et in omni emptorio similiter vadant isti novi denarii, et accipiantur ab omnibus. Si autem nominis nostri nomisma habent et mero sunt argento, pleniter pensantes, si quis contradicit eos in ullo loco, in aliquo negotio emptionis vel venditionis, si ingenuus sit homo, XV solidos componat ad opus regis: si servilis conditionis, si suum est illud negotium proprium, perdat illud negotium, aut flagelletur nudus ad palam coram populo. Si autem ex jussione sui domini fecerit, tunc ille dominus solidos XV componat si ei adprobatum fuerit.* Ordre de recevoir partout les deniers qui portent le *nomisma* du nom de Charles.

Le premier de ces textes constate un important changement dans la taille des monnaies. Les deniers de la première période étaient taillés à 22 sous; Charlemagne introduit la taille à 20 sous (240 deniers ou 480 oboles à la livre). Cette modification remontait à plus haut que l'année 779; le texte le dit implicitement; et M. de Barthélemy a constaté que le denier au titre de *Patricius Romanorum* est déjà taillé d'après le pied nouveau. Or, cette pièce remarquable, M. de Barthélemy la reporte comme nous à l'année 774.

Digitized by Google

Le règlement que l'on place à l'année 781 constate une démonétisation. Elle s'applique évidemment aux deniers de la première période qui durent assez longtemps résister au retrait.

Le capitulaire de 794 proscrit le cours de tous les deniers, sauf ceux qui portent le *nomisma* royal s'ils sont de bon poids et d'argent fin. Le Blanc remarque que le mot *nomisma* ne peut signifier que le monogramme du nom du prince; il n'eût pas été nécessaire de stipuler, observe l'auteur du *Traité historique,* « qu'il falloit que les nouveaux « deniers eussent le nom du Roy pour avoir cours, *s'il n'y eût quelque « différence entre ceux-cy et les premiers sur lesquels on mettoit toujours le « nom du Roy.* » Le capitulaire de Francfort insiste sur la condition de bonté du poids et du titre des pièces, sans doute parce qu'à la faveur des guerres la monnaie avait été affaiblie dans un certain nombre d'ateliers et que Charlemagne voulait la rétablir dans sa pureté primitive. « Les désordres et les affaiblissements monétaires, dit De Coster, « sont constatés d'une manière remarquable dans l'ensemble de mes « deniers au monogramme. Ainsi, parmi ceux qui sont demeurés par- « faitement intacts, j'en ai trouvé pesant successivement depuis 1 gr. 25 « jusques 1 gr. 65 fort. »

Les monnaies de Charlemagne au type du monogramme se répartissent en *deniers* et en *oboles;* les uns portent en légendes circulaires + CARLVS REX FR et un nom de ville rarement accompagné d'un qualificatif tel que CIVI., VRBS, MONAS.; sur les autres le nom de ville seul paraît autour de la croix pattée du revers, tandis qu'au droit le monogramme de grande dimension couvre le champ entier. Le faire des deniers de Charlemagne est généralement large; les lettres sont grasses aux jambages taillés en biseau. Nous assistons à une véritable renaissance artistique provoquée, suivant toute apparence, par des graveurs venus d'Italie à l'appel du roi des Francs[1].

La fabrication des *oboles,* subdivisions de l'unité monétaire, semble une innovation de Charlemagne. Pour Pépin, on ne possède aucune obole indubitable, car les pièces qui ont été regardées comme telles sont des deniers à la taille de 24 sous à la livre frappés par le père de Charles au début de son règne.

Les pièces au monogramme se répartissent sur un assez grand nombre d'ateliers. En voici le tableau par ordre alphabétique.

1. Un historien raconte qu'en 787, Charlemagne, après avoir passé les fêtes de Pâques à Rome, vint en France emmenant avec lui des chantres, de très habiles grammairiens et des calculateurs. Il est fort probable que dès son premier séjour en Italie, le roi des Francs provoqua une émigration d'artistes.

Digitized by Google

Italie.

Lucques. LVCA,
Milan. MEDIOL.
Pavie. PAPIA.
Pise. PISA.
Trévise. TARVIS.

France, Aquitaine et Germanie.

Dax. ACVIS VRBS, ACVIS CIVE, AQVIS CI.
Agen. AGINNO, AGIN CIVITAS. — Oboles avec AGINNO,
Arles. ARELATO. — Oboles.
Béziers. BEDERRIS.
Bourges. BITVRICAS. — Oboles.
Châteaudun. CASTELDUN.
Chelles. CALA MONAS.
Cologne. COLONIA. Denier inédit appartenant à MM. Rollin et Feuardent.
Dun-sur-Meuse. DVNNOS.
Duurstede. DORESTADO. — Oboles.
Laon. LAVDVNO.
Lyon. LVGDVNVM.
Mayence. MOGONTIA. — Mayence a, outre le type habituel, deux types spéciaux: sur quelques deniers la croix pattée est remplacée par une croisette sur trois degrés; sur d'autres pièces la croix est remplacée par un P, lettre sur la signification de laquelle les numismates ne sont pas encore fixés.
Marseille. MASSILIA.

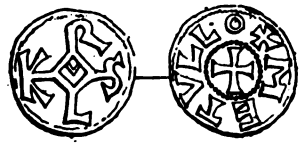

Fig. 392

Fig. 393

Melle. METVLLO. — Oboles (fig. 392).
Narbonne. NARBONA. — Obole.
Noyon?. NOVIO-IM.
Quentovic. QVANTOWICO.
Rouen. ROTOMAGVS.
Saint-Denis. SCI DYONISII
Sainte-Marie de Laon. SCA MARIA. Sur le côté où figure le nom

Digitized by Google

du roi, le centre du champ est occupé par une croisette accompagnée de la légende intérieure LAVDVNO (fig. 393).

Sens. SENNES, SENONES CIVITA. — Sur un denier avec SENNES la croix pattée est remplacée par une croisette haussée sur trois degrés.

Tun? TVNNIS.

Toulouse. TOLOSA, TOLVSA. — Obole.

Tours. TVRONIS. — Obole.

Trèves. TREVERIS.

Vienne. VIENNA.

Espagne.

En 778, Charlemagne pénétra en Espagne et étendit la domination franque sur le territoire nord-est de la péninsule. Trois ateliers monétaires s'élevèrent à la suite de cette conquête : *Ampurias.* IMPVRIAS ; *Barcelone.* BARCINONA ; *Gérone.* GERVNDA.

On doit rattacher au groupe si considérable des monnaies au monogramme des deniers sur lesquels le nom de l'atelier est remplacé par la légende : EX METALLO NOVO, EX MEALLO NOVO. Les numismates ont émis diverses opinions sur la signification de cette inscription, mais bien que le sens en soit assez clair, on n'est pas encore parvenu, jusqu'à ce jour, à expliquer les motifs de sa présence sur le numéraire.

Dans un de ses remarquables articles sur les monnaies de Charlemagne, de Coster a attribué à ce prince un groupe de deniers caractérisés par la présence à l'avers d'une croisette entourée de CARLVS REX et au revers du nom de l'atelier écrit en deux lignes. Ce type, que nous verrons bientôt en faveur sous Louis le Débonnaire, procède de la première empreinte de Charlemagne et notamment d'un denier de Dun-sur-Meuse, dont nous avons parlé p. 207[1]. Il ne s'est rencontré jusqu'à ce jour que dans trois ateliers situés tous les trois au centre de la France :

Fig. 394

Meaux. MEL-DIS en deux lignes ; au-dessus et au-dessous, une croisette.

Paris. PARI-SII en deux lignes (fig. 394).

Sens. SENO-NES en deux lignes.

1. Par une de ces étrangetés qui abondent malheureusement dans son livre, Gariel donne ces deniers de Meaux, Paris et Sens à Charles le Simple ; il suffit de comparer les nos 41, 55 et 71 de ses planches avec les nos 42, 43, 56, 57, 58, 59, 69 et 70 pour constater l'immense abîme qui sépare les premiers des seconds.

Digitized by Google

On retrouve la même empreinte, mais avec CARLVS REX FR à l'avers, sur un denier et une obole portant METAL-LVM en deux lignes, légende dans laquelle Gariel s'est gardé avec raison de voir le nom de la ville de Melle.

Nous examinerons, lorsque nous passerons en revue les *preuves* des classements que nous adoptons dans ce §, les motifs pour lesquels on peut, en toute confiance, accorder à Charlemagne le groupe que nous venons de déterminer. Plus difficile est de dire à quelle époque du règne ce type fut employé. Nous pensons, quant à nous, nous trouver en présence d'une empreinte essentiellement régionale et temporaire, née de cette soif de perfectionnement monétaire qui semble avoir caractérisé le règne du fils de Pépin. Les émissions à légende bilinéaire nous paraissent s'intercaler dans celles au type du monogramme, et nous ne serions pas éloigné, d'admettre qu'elles furent au nombre de celles contre lesquelles Charlemagne dirigea en 794 un des articles du capitulaire de Francfort.

Le type du temple et celui, connexe, de la porte de ville, occupent au contraire dans la série de Charlemagne une place chronologiquement

Fig. 395

Fig. 396

déterminée : ils sont les derniers qui durent empreindre les flans monétaires sous la *royauté* de Charlemagne. Ce qui le prouve, abstraction faite de tout autre argument, c'est le fait de voir se conserver, et le temple et la porte de ville, sur les deniers émis lorsque le roi des Francs eut été élevé à la dignité impériale.

Les deniers au temple sont fréquemment dépourvus d'indication locale : le nom de l'atelier est remplacé sur un grand nombre d'exemplaires par la légende XPISTIANA RELIGIO qui fait ici sa première apparition (fig. 397). Les monnaies à la porte de ville ont, pour un motif aisé à comprendre, toujours un nom d'origine.

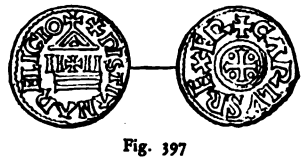

Fig. 397

Voici le tableau de ce monnayage qui dura jusqu'en 800 :

Auxerre. ATISIODIRO CIVI. Temple.

Bourges. BITVRICES CVT. Temple.

Chartres. CARNOTIS CIVITAS. Temple. — CAR-NO-TIS. Porte de ville.

Digitized by Google

Melle. A l'avers : **CARLVS REX FRANCO**, Temple. Au revers: **METVLLO**. Croix.
Orléans. **AVRELIANIS**. Temple ou porte de ville.
Paris. **PARISII CIVITAS**. Temple.
Quentovic. **QVENTVVICVS**. Temple.
Reims. **REMIS CIVITAS**. Temple.
Saint-Martin de Tours. **SCI MARTINI MONETA**. Temple (fig. 395).
Sens. **SENONES CIVITAS**. Temple (fig. 396).

Ce type, comme celui aux légendes bilinéaires, semble s'être restreint aux ateliers de la Gaule : ils ne pénétrèrent ni l'un ni l'autre en Italie où l'on battit sans doute, jusqu'à l'empire, les monnaies au monogramme. Et en effet, les deniers à cette empreinte pour Milan sont au nombre des plus communes de la série mérovingienne.

Le jour de Noël 800, Charlemagne assistait à Rome à la célébration de la messe; le pape Léon III vint poser la couronne impériale sur la tête du roi des Francs, aux acclamations unanimes du clergé et du peuple. Cette cérémonie décora Charlemagne d'un titre placé dans l'opinion bien au-dessus de l'autorité royale et l'investit d'une puissance plus absolue.

Les textes qui nous restent de la période impériale nous montrent Charles restreignant le monnayage et le concentrant entre les mains du pouvoir central. En 805 une loi *de falsis monetis,* édictée à Thionville, dit ce qui suit : « Comme il se fabrique de la fausse monnaie dans « beaucoup de localités, frauduleusement et contrairement à notre or- « donnance, nous voulons qu'il n'y ait plus de Monnaie nulle part que « dans notre palais *(in palatio nostro), à moins que nous n'en ayons ordonné « autrement.* Néanmoins les deniers qui courent seront reçus s'ils ont « le poids et s'ils sont de bon métal. »

En 808, le capitulaire de Nimègue vint restreindre le monnayage à l'atelier du Palais : « Au sujet des monnaies : qu'il ne soit frappé de « monnaie qu'à notre cour *(nisi ad curtem)* et que les deniers palatins « *(denarii palatini)* aient cours partout. »

Les monnaies impériales de Charlemagne sont, dit M. A. de Barthélemy, les plus belles de la série carolingienne au point de vue artistique. Toutes portent à l'avers l'effigie impériale; et « le buste de l'empereur est gravé de manière à rappeler certaines monnaies du Bas-Empire ». Les traits du visage ont sur certains exemplaires tout le caractère personnel d'un

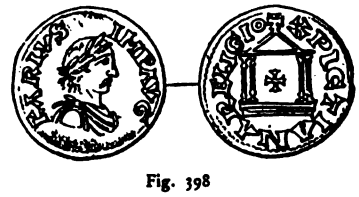
Fig. 398

Digitized by Google

portrait : Charles porte la longue moustache germanique, comme sur la statuette équestre, jadis au trésor de la cathédrale de Metz, conservée aujourd'hui au musée Carnavalet.

Les deniers purement palatins doivent être cherchés sans doute au nombre des pièces sans indication locale qui portent au revers la légende XPISTIANA RELIGIO. Sur un certain nombre de deniers analogues, de fabrique italienne, on trouve glissée sous le buste une initiale qui indique leur atelier d'émission. C'est ainsi qu'on a reconnu des pièces frappées à F, Florence, à M, Milan, et à V, Venise.

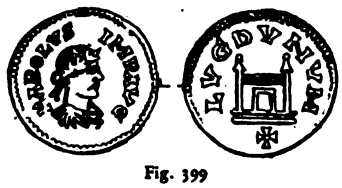

Fig. 399

Fig. 400

Dans les Gaules le nom de l'atelier est écrit en toutes lettres au revers d'un temple ou d'une porte de ville. A Duurstede, l'un des ateliers les plus féconds, les monnayeurs créent un type qui fait allusion au commerce maritime : un navire avec ses cordages et son mât que surmonte le signe de la rédemption (fig. 400).

Nous avons rencontré dans les émissions de Charles, comme roi, des monnaies portant les légendes EX METALLO NOVO ou METALLVM. Dans la série impériale vient prendre place un denier dont le revers présente l'inscription METALL. GERMAN autour des instruments dont se composait au IXe siècle le matériel d'une monnayerie : deux marteaux, un billot et deux coins, la pile et le trousseau. Le légende *Metallum germanicum* prouve à l'évidence qu'on ne peut chercher dans *Metallum* le nom de la ville de Melle en Poitou, toujours écrit *Metullo* ou *Metallo* sur les monnaies ; mais on est encore indécis sur sa signification exacte. Van der Chys a supposé que *Metallum germanicum* veut dire argent tiré des mines de Germanie, mais la première découverte d'argent dans le Hartz ne remonte qu'à 968. Pour Gariel, *metallum* serait synonyme de tribut.

Les monnaies de l'Empire donnent le nom de Charlemagne orthographié de diverses manières et ses titres exprimés avec plus ou moins de développement. Dans le tableau suivant qui résume tout ce que nous a laissé le monnayage de 800 à 814, nous transcrivons les légendes :

1° *Deniers sans nom d'atelier.*

Deniers du Palais à la légende chrétienne. KARLVS IMP AVG ou DN KARLVS IWP AVG REX F ET L (fig. 398).

Digitized by Google

Deniers avec les initiales des ateliers de Florence, Milan ou Venise. KAROLVS IMP AVG.
Deniers avec Metallum germanicum. KARLVS IMP AVG.

2° *Deniers avec nom d'atelier.*

Arles. ARELATO. Porte de ville. KAROLVS IMP. AVG. ou DN KARLVS IMP AVG REX F ET L.
Duurstede. DORESTADO. Vaisseau. KAROLVS IMP AVG (fig. 400).
Lyon. LVGDVNVM. Porte de ville. KAROLVS IMP AVG (fig. 399).
Rouen. RODOMAGVM. Porte de ville. KAROLVS IMP AVG.
Trèves. TREVERIS. Porte de ville. KARLVS IMP AVG.

Pour terminer notre revue du monnayage de Charlemagne, il nous reste à parler des monnaies d'or qu'il battit en Gaule et des monnaies sur lesquelles Grimoald, duc de Bénévent, et les papes inscrivirent le nom ou le monogramme du roi de France.

Charlemagne frappa à Uzès des *sous d'or* représentant au droit son monogramme placé au champ, sans légende circulaire, et, au revers, VCE-CIA en deux lignes séparées par une barre horizontale. On ne sait, dit Gariel, à quels besoins aurait répondu la création de cette monnaie d'or et, partant, il rejette ces curieux monuments de la série monétaire carolingienne. M. de Barthélemy n'hésite pas à les regarder comme monnaies circulantes. Cette opinion est corroborée par un texte. En 813, peu de temps avant la mort du grand empereur, le concile de Reims prit la disposition suivante : « Que « le seigneur roi, conformément au règlement du seigneur Pépin, « d'heureuse mémoire, daigne défendre le cours des sous qui, d'après « la loi, valent quarante deniers ; cette monnaie, en effet, est le pré- « texte de nombreux parjures et faux témoignages. » Ce vœu, qui rappela Charlemagne aux principes du monométallisme auquel son père n'avait jamais dérogé, semble n'être pas resté sans écho ; les sous d'or d'Uzès sont de la plus grande rareté.

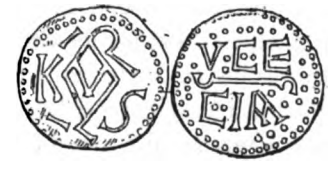
Fig. 401

Le monnayage de Grimoald ne doit être cité ici qu'à titre de rappel. Il en sera plus longuement question lorsque nous traiterons du monnayage de l'Italie. Voici dans quelles circonstances il eut lieu : Lorsque, après plusieurs efforts infructueux pour saisir la couronne de roi des Lombards, Grimoald fut obligé de renoncer à ses prétentions, Charlemagne lui laissa le duché de Bénévent et le droit de frapper monnaie ;

Digitized by Google

seulement l'empereur mit pour condition que son nom y serait gravé: Grimoald ne se soumit pas longtemps à cette humiliante obligation et le nom de Charlemagne disparut des espèces bénéventines.

A Rome, le pape Léon III (795-816) exerça la prérogative monétaire aux mêmes conditions que le duc de Benevent: les deniers pontificaux portèrent d'un côté le nom et le titre de Charlemagne, de l'autre le monogramme de Léon et la légende **SCS PETRVS**. Nous étudierons, plus loin, dans tous ses détails, cette numismatique romaine, qui, moins altérée, moins faussée que les documents écrits, fournit de si précieux renseignements sur l'origine du pouvoir temporel.

PREUVES DU CLASSEMENT DES MONNAIES DE CHARLEMAGNE.

Il n'existe aucune difficulté pour le classement des monnaies de Pépin et de Carloman. Leurs pièces ne sont pas à confondre avec celles d'autres rois carolingiens et, si elles peuvent donner lieu à quelque discussion, ce n'est qu'au point de vue de la localisation des ateliers monétaires.

Il n'en est malheureusement pas de même pour les monnaies de Charlemagne.

Dans le long paragraphe qui précède nous avons donné l'histoire monétaire du règne de Charles Ier telle qu'une étude consciencieuse des trouvailles et des textes nous l'a fait concevoir. Il nous reste maintenant à fournir les *preuves* de notre classement, si logique qu'il soit; car, soit que l'autorité d'A. de Longpérier ait étouffé les idées des numismates de France, soit que le désir de ne pas blesser l'amour-propre si susceptible du maître ait influencé ses contemporains, aucun livre publié de son vivant, c'est-à-dire avant 1881, n'a traité la question avec une indépendance d'esprit complète.

De Longpérier ne reconnaissait à Charlemagne que deux types monétaires: 1° celui que nous avons rangé à la première partie du règne et qui est la continuation pure et simple du coin de Pépin; 2° le type impérial des deniers à effigie (800-814).

Le vice capital, rédhibitoire, de ce système saute aux yeux, alors même qu'on n'aurait pas la composition des trouvailles pour le faire ressortir. Comment admettre que Charlemagne ait passé sans transition aucune, de l'empreinte grossière et rude employée sous Pépin, au type du buste qui apparaît comme le summum artistique de la gravure monétaire à l'époque carolingienne? « Est-il présumable, écri-« vait de Coster en 1852, que sous un monarque de si haute intelli-« gence, qui aimait et protégeait les arts, la gravure soit demeurée

Digitized by Google

« languissante et sans progresser pendant trente-deux ans (768-800)
« pour arriver subitement à un état de perfection si élevé. »

La nécessité d'un monnayage intermédiaire, d'une transition artistique est évidente. Or, c'est ici que se viennent placer les pièces au monogramme dont quelques-unes ont conservé des traces de rudesse très apparentes. Jusqu'en 1848 aucun doute ne s'était, du reste, élevé sur l'attribution à Charlemagne des deniers au monogramme accompagné de la légende CARLVS REX FR. Le Blanc, Lelewel, tous les auteurs qui avaient écrit sur la numismatique étaient d'accord sur ce point. « M. de Longpérier, dans sa *Notice sur les monnaies françaises*
« *composant la collection Rousseau,* s'éleva contre l'opinion reçue. Com-
« battu par M. de Coster et M. Cartier, il fut soutenu par M. B. Fillon;
« la querelle prit des proportions aiguës que ne semblait pas devoir
« comporter le débat. Enfin M. B. Fillon s'étant rallié à l'opinion gé-
« nérale, M. de Longpérier resta seul. »

Dans cette grande discussion du monogramme, vidée aujourd'hui, on perdit de vue deux points très importants soulevés par de Coster: l'attribution à Charlemagne des deniers avec CARLVS REX et le nom d'atelier en deux lignes, et des deniers au temple ou à la porte de ville. Gariel ne mentionne même pas dans son livre l'opinion de son expert devancier. C'est ici que nous aurons surtout à exposer des preuves, preuves qui se sont, depuis la mort de de Coster, renforcées d'arguments nouveaux:

A. — *Les trouvailles de Wyk-by-Duurstede.* La ville de Duurstede, *Dorestatum,* fut complètement détruite en 837; les Normands la brûlèrent et on retrouve aujourd'hui à un mètre sous le sol du village de Wyk la couche de ruines qui seule témoigne de son ancienne splendeur. Des fouilles pratiquées à Wyk depuis 1837 amenèrent la découverte d'un grand nombre de monnaies de la seconde race, répandues au milieu de charbons et de cendres, de débris de poteries, d'ustensiles de ménage. Les plus récentes de ces monnaies appartiennent à Louis le Débonnaire et à Lothaire I qui, ayons hâte de le dire, fut associé à l'empire dès 817 : *jamais on n'a trouvé à Wyk-by-Duurstede un Charles le Chauve avec la légende* GRATIA D-I REX. Par contre, on y a recueilli un denier de Paris avec CARLVS REX et PARI-SII en deux lignes et des pièces au temple ou à la porte de ville de Reims, Orléans, Sens, Saint-Martin-de-Tours, etc. Donc ces pièces sont de Charlemagne.

B. — *Trouvaille de La Haye.* Cette trouvaille a été décrite par Gariel. Elle se composait des pièces suivantes:

Deniers au temple de Charles (Reims et XPISTIANA RELIGIO).
Denier à tête de Charles, *empereur* (Lyon).

Digitized by Google

Nombre considérable de deniers de Louis le Débonnaire, 814-840 (Duurstede, Mayence, Strasbourg et XPISTIANA RELIGIO).

Denier de Pepin I d'Aquitaine, 817-838.

Ce trésor avait été réuni par un habitant du pays où il a été enfoui et non par un étranger nouvellement arrivé dans ce pays; la présence des Louis le Débonnaire qui appartiennent tous à la Germanie le prouve. Si les deniers au nom de Charles sont de Charles le Chauve (840-877), l'enfouissement a dû s'être fait après 875, puisque la pièce de Lyon est de KAROLVS IMP AVG. Or, dans cette hypothèse, le trésor enfoui en plein territoire de Lothaire I renfermerait des pièces de ce prince qui monnaya activement à Duurstede pendant son association à l'empire et régna jusqu'en 855. L'absence de monnaies de Lothaire et la présence du grand nombre de monnaies de Louis I prouvent que l'enfouissement a eu lieu du vivant de celui-ci. Donc les monnaies au nom de Charles ne peuvent être que de Charlemagne.

C. — *Trouvaille faite dans l'Indre,* publiée par Gariel. Elle comprenait 24 pièces dont 22 de Louis le Débonnaire (814-840), 1 de Pépin I d'Aquitaine (817-838) et 1 de Charles au type du temple.

Ce trésor a été confié à la terre au moment où les espèces de Louis le Débonnaire étaient en plein cours, c'est-à-dire de son vivant. Donc le Charles au temple appartient à Charlemagne.

Les trouvailles de Ballon, de Neuvi-au-Houlme et de Brioux sont de composition analogue à celle que nous venons de rappeler.

Voilà ce que l'opinion de de Coster, adoptée par nous, peut revendiquer aujourd'hui comme preuves *positives*. Comme preuve *négative,* il suffit d'examiner les trésors dont la masse se compose de Charles le Chauve indubitables, c'est-à-dire de deniers avec GRATIA DI REX. Pas un seul de ces trésors ne renferme un denier avec CAROLVS REX FR et le temple, ou un denier avec CAROLVS REX et le nom de l'atelier en deux lignes!

En résumé, Charlemagne fut le créateur de tous les types monétaires carolingiens et, au point de vue numismatique, comme à tous les autres, ce prince résume en lui tout l'esprit de la seconde race.

§ IV. — *Louis I le Débonnaire* (814-840).

Louis I, né en 778, fut sacré roi d'Aquitaine en 781. Nous décrirons dans le chapitre suivant les monnaies qui rappellent son règne dans ce pays, monnaies frappées plutôt *ad pompam vel ostentationem* qu'à titre de numéraire régulier.

Digitized by Google

Ce fut en 814 que Louis I recueillit l'héritage de l'Empire de son père. Prince faible, il n'était point fait pour succéder à Charlemagne. Si son règne n'est pas un recul manifeste, c'est une de ces époques d'attente, de stationnement, d'immobilité plus funestes peut-être qu'une réaction franche et catégorique. L'Empire vit du souvenir du grand homme qui n'est plus, mais rien de nouveau, rien d'original ne se montre. La numismatique, en bon miroir de l'état social, reflète absolument la situation du règne. Pas un seul type inventé n'apparaît, tous sont la continuation de ceux créés par le génie artistique des contemporains de Charlemagne. Les monnaies de Louis le Débonnaire sont en général d'une exécution propre et soignée, mais il n'y a plus chez les graveurs des coins cette largeur de burin, cette sincérité de taille de celui qui crée.

Au point de vue des combinaisons de l'empreinte, on distingue neuf catégories dans les monnaies d'argent de Louis I, mais on peut les ranger, pour ne pas multiplier les divisions, en trois groupes nettement déterminés :

1° Les monnaies à tête impériale;

2° Les monnaies dont le type général est d'un côté une croix pattée et de l'autre une légende disposée en une, deux ou trois lignes.

3° Les monnaies au temple.

Il est difficile de dire si ce classement par type a une importance quelconque au point de vue chronologique. Les textes, peu nombreux, qui nous ont été conservés, du règne de Louis I ne renferment aucun passage de nature à guider le numismatiste. Nous supposons toutefois, — mais ceci est une simple hypothèse, — que les monnaies à tête sont les premières émises, puisqu'elles continuent le type qu'employait Charlemagne au moment de sa mort. Nous pensons en outre que les pièces au temple et à la légende chrétienne, frappées dans un but de propagande religieuse, furent destinées spécialement aux transactions avec les peuples payens tels que les Wendes, les Frisons et les Saxons restés fidèles au culte de leurs pères, malgré la conversion apparente et obligatoire de quelques-uns d'entre eux. En effet, les trouvailles faites en France se composent généralement des monnaies que nous avons rangées sous notre deuxième groupe ; en Frise, au contraire, les deniers au temple abondent et forment parfois le seul contingent d'un trésor; il est à remarquer encore, à l'appui de la supposition que nous faisons ici, que l'empreinte du temple a été, bien plus que toute autre, l'objet d'imitations de la part de peuples situés hors de l'action directe du gouvernement carolingien.

Nous donnerons ici, pour Louis I comme pour les autres rois caro-

Digitized by Google

lingiens, un tableau du monnayage. Dans un travail comme le nôtre, il s'agit surtout de viser aux exposés pratiques.

Premier groupe: Monnaies à tête.

1re Variété. — Au droit, les pièces portent la tête laurée du souverain et, en légende, son nom avec le titre impérial, **HLVDOVVICVS IMP**, parfois accompagné du qualificatif d'auguste **AVG**. Le revers présente une porte de ville analogue à celle que nous avons rencontrée sur les monnaies de Charlemagne; la légende nous donne un nom d'atelier.

On possède de ce type des *deniers* des sept villes suivantes: Arles, **ARELATVM**; Orléans, **AVRELIANIS**; Pavie, **PAPIA**; Sens, **SENONES**; Strasbourg, **STRAZBVRG**; Toulouse, **TOLVSA** et Tours, **TVRONES**. Toulouse est jusqu'à ce jour le seul atelier dont on ait retrouvé des *oboles*.

2e Variété. — Au droit, nous retrouvons la tête laurée; au revers figure un temple tétrastyle. Sur le plus grand nombre d'exemplaires connus, la légende **XPISTIANA RELIGIO** remplace autour du temple toute indication locale. Nous avons cependant à mentionner des deniers de Milan, **MEDIOLANVM**, et de Sens.

Fig. 402

Fig. 403

3e Variété. — Cette variété est particulière à une seule fabrication: deniers et oboles. A l'avers, la tête laurée; au revers, des instruments de monnayage, deux coins et deux marteaux entourés du mot **METALLVM**.

4e Variété. — Cette variété est spéciale aux ateliers de Duurstede, **DORESTATVS**, et de Quentovic, **QVENTOVVICVS**. Au droit, une tête laurée et au revers, un navire avec mât et cordages.

5e Variété. — Toujours la tête laurée sur l'une des faces de la monnaie. L'indication locale est gravée dans le champ du revers en lignes horizontales. Nous ne connaissons de cette catégorie qu'un denier de Toulouse: **TOLVSA**, et une obole indéterminée portant **VISTA-ГEDCH**.

Groupe intermédiaire.

6e Variété. — Oboles portant une croix du côté du nom impérial et des instruments de monnayage avec **METALLVM**, sur l'autre face.

Digitized by Google

7e Variété. — Croix des deux côtés de la pièce. Les légendes du revers donnent l'inscription **XPISTIANA RELIGIO** ou **METALLVM** sur des deniers et des oboles et **TOLVSA CIVI** sur des deniers. Une pièce, qui n'est peut-être que le résultat d'un mélange de coins dû à une erreur de frappe, porte **HLDOWICVS IMP** de chaque côté.

Deuxième groupe : Légende dans le champ.

8e Variété. — Cette série monétaire est sans contredit la plus intéressante de Louis le Débonnaire au point de vue de l'histoire et de la géographie historique. Les noms d'ateliers qui ont été retrouvés jusqu'au-

Fig. 404

Fig. 405

jourd'hui sont nombreux. Nous marquons d'un astérique les localités dont il existe des oboles.

Alagotesheim?. **ALA-BOTES-HAIM, ALA-DOTES-HAIN.**

Altenheim. **ALDVN-HEIM.**

Ampurias. **IMPV-RIAS.**

Aquitaine*. **AQVI-TANIA.

Arles*. **AREL-ATVM.

Barcelone. **BAR-CINO-NA, BAR-CNIO-NA.** Les oboles portent le nom des pays autour de la croix et **LVDO-VVIC** en deux lignes.

Besançon. **VESON-TIVM.**

Bordeaux. **BVRDI-GALA.**

Bourges*. **BITV-RIGES. Les oboles de Bourges portent le nom de la ville autour de la croix et **LVDO-VVIC** en deux lignes.

Cambrai. **CAMA-RACVS.**

Chalon-sur-Saône. **CAVIL-ONVM.**

Coire. **CVRIA.**

Cologne*. **COLO-NIA. Les oboles ont **COLONA.**

Dax*. **AQVIS-VASCON, AQVIS-VVAS-CON, AQVIS-VASON. Les oboles portent **AQV-IS** ou **AQVI-S PALA.**

Duurstede. **DOR-ESTA-TVS.** Cet atelier, si actif sous les Mérovingiens et sous Charlemagne, conserva sous Louis le Débonnaire toute son importance; elle est témoignée par les nombreuses variantes que présentent ses monnaies.

La Rodde. **ROD-DA.**

Digitized by Google

Lucques. LVCA.
Lyon. LVGD-VNVM.
Marseille. MASS-ILIA.
Mayence. MO-GON-TIA-CVS.
**Meaux.* MELDIS, MEL-DIS. Oboles analogues à celles d'Aquitaine et de Bourges.
Metallum?. META-LLVM, META.
Metz. METTIS, MEDI-OMAT-RICI.
Milan. MEDIO-LANVM.
**Nantes.* NAMN-ETVM. Les oboles ont, comme celles de plusieurs autres ateliers, le nom de lieu autour de la croix et LVDO-VVIC en deux lignes.
**Narbonne.* NAR-BONA.
Orléans. AVREL-IANIS.
Le Palais. PALA-TINAMO-NETA.
Paris. PAR-ISII, PARISII.
Pavie. PAPIA, PAPIA-CIVITA.
**Quentovic.* QVENTO-VICVS, QVINTO-VICVS. Pour les oboles, même observation que pour Nantes.
Ratisbonne. REGA-NESB-VRG.
**Reims.* REMIS-CIVIS, REMI-SCIVI-TAS, REMI-CIVI-TAS, REIMS-CIVIS. Les oboles ont LVDO-VVIC en deux lignes.
Rennes. REDO-NIS.
**Rouen.* ROTV-MAGVS. Les oboles ont LVDO-VVIC en deux lignes.
**Sens.* SENO-NES.
Strasbourg. STRA-TBVR-GVS. Quelques deniers strasbourgeois portent dans le champ du revers la volute d'une crosse dans laquelle on a vu avec raison le témoignage de la participation qu'avaient les prélats de Strasbourg à l'émission de la monnaie impériale. Déjà, sous Charlemagne, nous avons vu une crosse sur certains deniers de Bonn.
Stoutenburg. STOT-TEN-BVRG.
**Toulouse.* TOLV-SA, TOLO-SA CIVI-TAS, TOLO-SVCIAI-TAS·
**Tours.* TVRO-NES. Les oboles de Tours ont LVDO-VVIC en deux lignes et le nom de l'atelier autour de la croix.
Trèves. TREV-ERIS.
Trévise. TARVI-SIVM.
Venise. + VEN-ECIAS parfois rétrograde, + VENE-CIAS MO-NETA.
Verdun. VIRID-VNVM.
Vienne. VIENNA, VENNA.

Tous les ateliers monétaires, en activité sous l'empereur Louis le

Digitized by Google

Débonnaire, se retrouvent dans la liste qui précède. Deux d'entre eux, Ampurias et Barcelone, sont situés en Espagne; cinq autres, Lucques, Milan, Pavie, Trévise, Venise, appartiennent à l'Italie. L'Allemagne, la Suisse et la Hollande peuvent revendiquer neuf ateliers. Tous les autres, au nombre de vingt-cinq, font partie de la France actuelle.

Troisième groupe : Temple tétrastyle.

9e Variété. — Ce groupe comprend des deniers et des oboles ayant d'un côté une croix et HLVDOVVICVS IMP, et de l'autre un temple tétrastyle avec la légende circulaire XPISTIANA RELIGIO.

Les deniers à ce type sont au nombre des pièces les plus communes de la série carolingienne. Ces monnaies furent battues dans toute l'étendue de l'Empire, sauf peut-être l'Aquitaine. Il y en a un grand nombre dont la fabrique est évidemment italienne : Milan a dû en émettre beaucoup. L'atelier de Duurstede fut également un centre très actif de production, à en juger par l'identité de frappe de certains spécimens avec les monnaies au même type de Lothaire I qui portent en toutes lettres DORESTATVS MON.

La plupart des pièces au temple ont, soit dans le champ, soit dans les légendes, des marques monétaires, lettres, signes, points secrets, dont l'étude attentive mènerait suivant toutes les probabilités à un classement, sinon par ateliers, du moins par régions d'émission. Dès 1859, M. P.-Ch. Robert a montré tout l'intérêt que présente l'examen de ces différents en faisant connaître un denier où, sous le temple, est dessiné un angle ou une sorte de pignon; la figure ainsi composée est évidemment celle dans laquelle on doit chercher l'origine du soi-disant monogramme qui forma, à partir du XIIe siècle, le type habituel des monnaies du Hainaut. Un denier au temple retrouvé par de Coster, porte la lettre S placée sous les degrés de l'édifice. Cette initiale s'applique vraisemblablement à Sens, *Senones*, ville qui fut un atelier carolingien très actif.

Nous ne voulons pas multiplier ces exemples; ceux que nous venons de citer suffisent pour justifier ce que nous disions tout à l'heure des résultats à attendre de l'étude et du rapprochement d'un grand nombre d'exemplaires des monnaies au temple et à la légende chrétienne.

Louis le Débonnaire ne borna pas ses émissions monétaires au seul métal argent. On possède de lui un nombre assez considérable de *sous* d'or et, récemment, des fouilles faites en Hollande ont amené la découverte d'un *demi-sou*[1]. Comme pour les sous d'or de Charlemagne

1. Cette pièce encore inédite fait partie du cabinet de M. le vicomte B. de Jonghe, à Bruxelles.

Digitized by Google

frappés à Uzès, quelques numismatistes ont refusé de reconnaître aux pièces d'or de Louis le Débonnaire la qualité de numéraire circulant. Cette opinion est évidemment erronée, car elle est en opposition flagrante avec des textes. On peut, toutefois, admettre que les sous d'or circulèrent peu en France; le pays où ils furent surtout en faveur fut le nord de la Germanie, la Frise et la Saxe où ils furent l'objet d'une fréquente imitation. Les copies exécutées dans ces régions sont loin d'avoir la beauté artistique des spécimens sortis des ateliers impériaux: elles sont parfois d'une barbarie réellement enfantine; aux légendes latines qu'on reproduisait sans les comprendre, finissent par se substituer une suite de jambages verticaux.

Le type ordinaire des *sous* d'or et du seul *demi-sou* retrouvé se compose, à l'avers, de l'effigie impériale, le buste est drapé, la tête laurée et, le plus souvent, tournée à droite. La légende est DN HLVDOVVICVS IMP AVG. Au revers, une croix pattée est posée dans une couronne formée de deux branches de laurier nouées par un ruban; l'inscription circulaire est MVNVS DIVINVM.

Fig. 406

Louis le Débonnaire est le dernier Carolingien qui battit des monnaies d'or. L'usage de ce métal est désormais banni de France jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME

LE ROYAUME D'AQUITAINE JUSQU'A SA RÉUNION A LA FRANCE

SOURCES : La plupart des ouvrages généraux indiqués en tête du précédent chapitre. — A. de Longpérier, *Deniers de Waïfre, duc d'Aquitaine* (*Revue numismatique,* 1858, p. 331 et suiv.). — Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France,* t. II, 1860, p. 70.

§ I. — *L'Aquitaine avant la conquête carolingienne.*

Au milieu du VIIe siècle, l'Aquitaine, qui comprenait le Toulousain, le Quercy, l'Agenais, le Poitou, le Périgord et la Gascogne, fut érigée en royaume en faveur de Caribert, fils de Clotaire II. Peu d'années après, Boggis et Bertrand, fils de Caribert, obtinrent l'Aquitaine comme duché héréditaire à charge de reconnaître la suzeraineté des rois mérovingiens et de leur payer un tribut annuel.

Sous les rois fainéants, les ducs d'Aquitaine se rendirent en quelque sorte indépendants de la monarchie, et, lorsque Pépin le Bref se fut fait couronner roi de France, le duc Waïfre lui refusa nettement l'hommage. La lutte entre le roi des Francs et Waïfre se poursuivit jusqu'au jour où un crime politique débarrassa Pépin de son ardent adversaire.

A. de Longpérier a fait connaître, le premier, un denier de Waïfre.

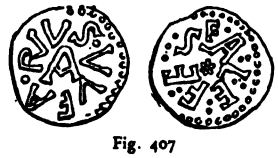

Fig. 407

Au droit, un grand A, peut-être l'initiale d'*Aquitania,* est entouré de la légende circulaire VVFARIVS ; au revers se lit, autour d'une rosace, le nom d'un second personnage FLAVLEFES, sans doute *Flaulfus,* dans lequel nous reconnaîtrons volontiers, avec notre savant devancier, un *monetarius*, entrepreneur du monnayage aquitain sous Waïfre.

§ II. — *Louis Ier, roi d'Aquitaine* (781-814).

En 781, Charlemagne érigea le royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis, alors âgé de trois ans. Le titre de roi, accordé au jeune prince, ne pouvait être que purement honorifique ; et l'on peut affirmer qu'au point de vue de l'administration monétaire, l'Aquitaine ne se distingua pas des autres régions de l'empire carolingien.

Digitized by Google

On possède un curieux denier d'ancien style, au nom de Louis et frappé à Clermont-Ferrand, selon toute apparence l'année même du couronnement du jeune roi. Cette pièce exceptionnelle, qui a toute la valeur d'une médaille commémorative, porte d'un côté ꝺLV-DVIꝺ en deux lignes, et de l'autre, le nom de l'atelier ARVR-+NIS disposé

Fig. 408

Fig. 409

d'une manière analogue (fig. 408). Une trouvaille faite en 1885 au Krinkberg dans le Holstein et qui est aujourd'hui conservée tout entière au Musée de Kiel, a révélé l'existence d'un second denier frappé au nom de Louis peu de temps après son élévation au trône d'Aquitaine (fig. 409). La pièce porte à l'avers ꝺLV-DVIꝺ en deux lignes, comme le denier de Clermont ; au revers, nous trouvons un monogramme dans lequel M. R. Serrure a lu : *Stefani*[1]. Faut-il voir dans cette indication un nom d'homme ou le vocable de Saint-Étienne, patron d'une église de Bordeaux dont il y a des triens mérovingiens ? C'est un point que nous laisserons dans le doute.

Dans la seconde partie du règne de Charlemagne, Louis le Débonnaire paraît avoir signé, comme roi nominal d'Aquitaine, une série d'oboles à la légende AQVITANIA écrite soit en deux lignes, soit autour d'une croix pattée. Le nom de Louis est suivi parfois du titre de *rex*, HLVDOWICVS RE; parfois aussi il figure sans épithète, LVDO-WIC comme sur le denier de Clermont.

Lorsqu'à la mort de Charlemagne, Louis le Débonnaire recueillit son héritage, les monnaies spéciales au royaume d'Aquitaine disparurent : dans cette région, comme ailleurs, Louis ne prit d'autre titre qu'*imperator*.

§ III. — *Pépin I et Pépin II, rois d'Aquitaine* (817-852).

Pépin, fils de Louis le Débonnaire, fut couronné roi d'Aquitaine en 817. Il mourut à Poitiers le 13 décembre 838. Son fils Pépin II fut proclamé son successeur par les Aquitains et il se maintint, malgré son oncle Charles le Chauve, jusque vers 852.

Il n'est pas facile de répartir d'une manière certaine entre Pépin I et Pépin II les monnaies aquitaniques qui portent leur nom. Gariel, qui

1. *Revue numismatique*, 1889, p. 360.

Digitized by Google

a tenté de le faire, se heurte aux plus grandes difficultés et n'aboutit pas à un classement logique. Nous avons préféré diviser les monnaies pipiniennes en groupes en prenant le type pour base, plutôt que d'essayer un ordre chronologique condamné d'avance à l'arbitraire.

On peut reconnaître cinq types différents dans les monnaies des Pépin d'Aquitaine.

1° *Pièces à tête.*

Sans nom d'atelier. + **PIPINVS REX.** Buste à droite. Au revers, un temple informe entouré de **AQVITANIORVM.**

Fig. 410

Fig. 411

Bourges. + **PIPINVS RE.** Buste d'assez bon style à droite. Au revers : **BITV-RICES** en deux lignes.

2° *Pièces au temple.*

Sans nom d'atelier. + **PIPINVS REX EQ.** Croix cantonnée de quatre globules. Le côté du temple tétrastyle a pour légende + **AQVITANIORVM** ou **XPISTIANA RELIGIO.**

Dax. Autour du temple **AQVIS VRBI.** Deniers et oboles.

Les pièces au temple appartiennent à Pépin I; ce type était représenté dans les trouvailles composées sans mélange de monnaies de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, telles que celles de Ballon, de La Haye, etc.

3° *Croix pattée et légende dans le champ.*

Sans nom d'atelier. Oboles avec **AQVI-TANIA** en deux lignes ou **EQVI-TANI-ORVM** en trois lignes.

Limoges. Oboles avec **LIMO-DICAS** en deux lignes.

Ce type est plutôt de Pépin I, contemporain de Louis le Débonnaire, que de Pépin II.

4° *Croix pattée de chaque côté.*

Limoges. Deniers avec + **LIMOVIX** et oboles avec **LIMODICAS.**

5° *Monogramme.*

Le monogramme de Pépin est une imitation flagrante de celui de *Carolus*, créé par Charlemagne, et dont l'emploi fut restauré en France

Digitized by Google

par Charles le Chauve. Cette circonstance est de nature à faire classer à Pépin II les monnaies de notre cinquième groupe. L'examen des trouvailles, et en particulier de celle faite à Auzeville, conduit à une conclusion analogue.

Fig. 412

Fig. 413

Le monogramme pipinien fut employé dans trois ateliers monétaires:

Melle. **METVLLO**. Des oboles portent le monogramme, de grande dimension, sans la légende circulaire **PIPINVS REX EQ.**

Poitiers. **PECTAVO** et **PIPINVS REX EQ.**

Toulouse. Deniers et oboles avec **TOLOSA CIVI** et **PIPPINVS REX.**

§ IV. — *Charles le Chauve et ses fils.*

En 852, Pépin II, haï des Aquitains, fut livré à Charles le Chauve qui le fit tondre et enfermer à Saint-Médard. L'Aquitaine fut réunie au royaume. Mais bientôt les Aquitains s'étant soulevés, le roi de France consentit à séparer nominalement leur pays de ses états et leur donna pour roi son second fils Charles (855).

En 863, Charles le Chauve appela à sa cour et y retint son fils dont les Aquitains se faisaient un instrument de révolte. Trois ans plus tard, le jeune prince mourut. Son frère et successeur, Louis le Bègue, réunit définitivement, en 877, l'Aquitaine à la France.

Il existe une curieuse obole portant à l'avers, autour du monogramme carolin, la légende **CAROLVS REX EQ**; au revers, une croix cantonnée de globules est accompagnée de l'indication + **PALATINA MOE**. Cette pièce a été attribuée par divers numismatistes, et notamment par Gariel, au jeune Charles d'Aquitaine en l'honneur du couronnement duquel elle aurait été frappée en 863, comme quatre-vingts ans plus tôt, aurait été battu pour le couronnement de Louis le Débonnaire, le denier de Clermont-Ferrand.

Cette hypothèse est admissible, bien que l'obole de **CAROLVS REX EQ** puisse tout aussi bien être de Charles le Chauve et rappeler son entrée en Aquitaine, après la capture de Pépin II. Nous préférons laisser cette question, comme beaucoup d'autres, dans le doute: la solution n'en a d'ailleurs qu'une importance très secondaire pour le classement général de la série carolingienne.

Digitized by Google

Rois Carolingiens :

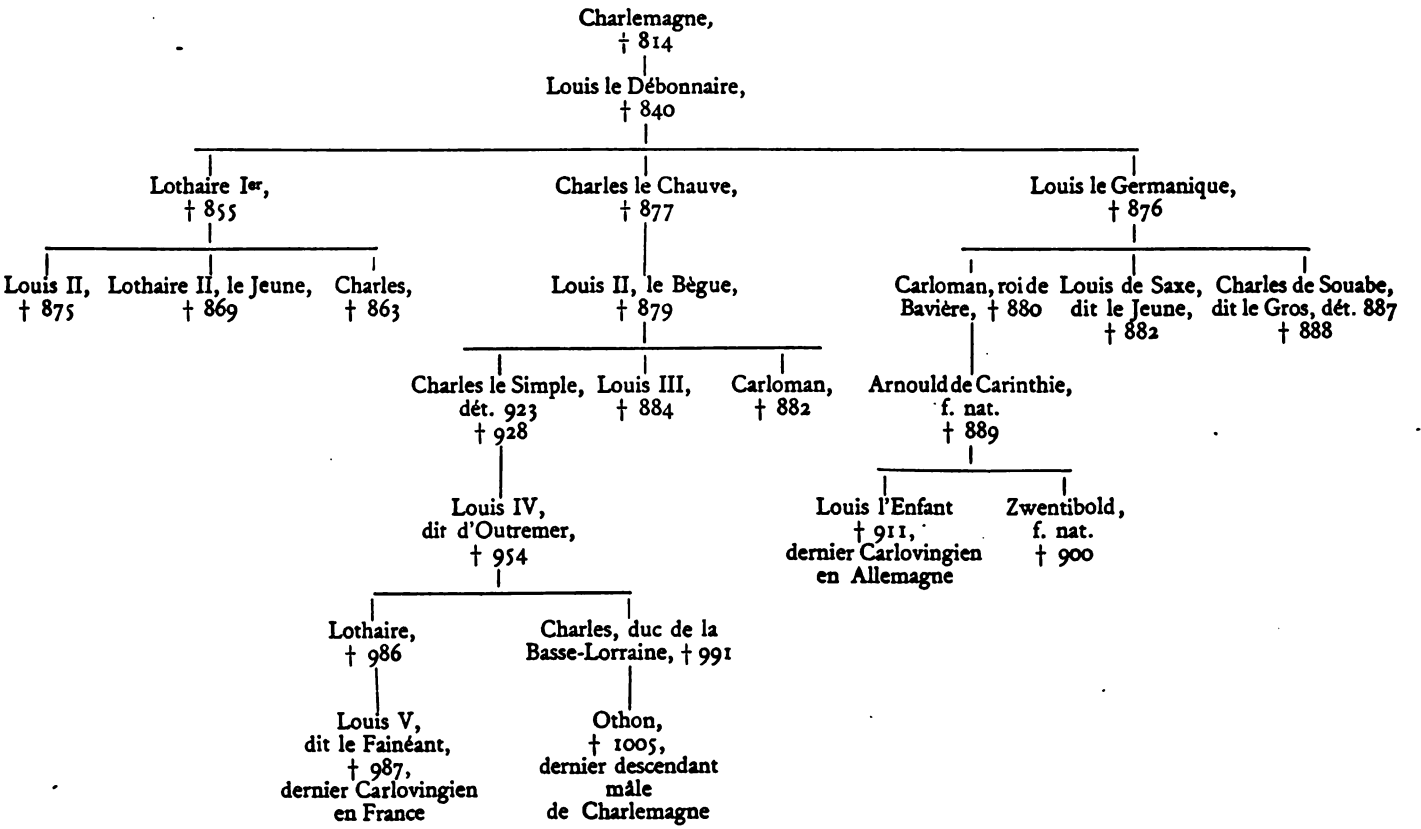

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME

LE ROYAUME DE FRANCE JUSQU'A LA CHUTE DES CAROLINGIENS

Sources : La plupart des ouvrages généraux indiqués en tête du chapitre premier.

§ I. — *Charles le Chauve* (840-877).

Dans le partage des États de Louis le Débonnaire, arrêté à Verdun, en 842, Charles le Chauve obtint pour sa part le pays en deçà du Rhône, de la Saône, de la Meuse, du Rhin et de l'Escaut, à l'exception du Lyonnais, du territoire d'Uzès et du Vivarais, restés dans le lot de Lothaire. En 852, les États de Charles le Chauve s'accroissent de l'Aquitaine par la dépossession de Pépin II. En 869, une partie de la Lotharingie est annexée au royaume de Charles. Le jour de Noël 875, le roi de France est couronné empereur à Rome. A ces quatre périodes de l'histoire politique de Charles le Chauve correspondent assez naturellement quatre divisions numismatiques. Nous subdiviserons donc ce paragraphe en quatre grandes coupures :

A. — *Charles le Chauve, roi de France* (840 ou 842-875).

Lorsque Charles le Chauve arriva au pouvoir royal, il choisit, comme type de ses monnaies, celui des dispositifs créés par Charlemagne qui convenait le mieux à son nom, c'est-à-dire le monogramme de *Carolus*. Mais, afin de distinguer ses pièces de celles de son grand-père, il remplaça la légende royale circulaire par la formule **GRATIA D·I REX** dont il faisait suivre son nom dans les diplômes.

L'empreinte que nous venons d'indiquer sommairement fut employée dans un grand nombre d'ateliers, car sous Charles le Chauve, le monnayage, dont les profits étaient fréquemment laissés aux administrations locales, prit une extension énorme. On ne connaît aujourd'hui pas moins de quatre-vingts ateliers situés en France.

Sur les monnaies de Charles le Chauve le nom de lieu paraît tantôt seul, tantôt accompagné d'un qualificatif, tel que *civitas*, *palatium*,

Digitized by Google

castrum, castellum, cella, villa, monasterium. Ces indications sont d'un grand prix pour la géographie historique. Elles permettent de compléter, assez fréquemment, les indications fournies par les textes écrits.

Parfois, à la suite du nom de lieu, le monnayeur a mis **MONETA**, sous une forme plus ou moins abrégée, qu'on est tentée de confondre avec l'abréviation de *monasterium*.

Voici la liste, complète jusqu'à ce jour, des ateliers du royaume de France dans lesquels Charles le Chauve frappa ses deniers au monogramme :

Amiens. **AMBIANIS CIVITAS; AMBIANIS CIVI.** Oboles avec **AMBIANIS.**

Angers. **ANDEGAVIS CIVITAS.**

Arpajon. **CASTRA MONETA.**

Arras. **ATREBATIS CIVITAS; ATREBATIS CIV; ATRASI CIVITAS.**

Attigny. **ATINIACO PA.**

Autun. **OSTEVNIS CIVITAS.**

Auxerre. **AVTISIODIRO CIVITAS; AVTISIODERO CIVITAS; AVTISIODER CIVS;** oboles.

Avallon. **CASTIS AVALONIS;** variétés avec **AVAIONI, AVLONIS, AVVIONS.**

Bar-sur-Seine? **BARRIS CASTER; CASTRVMBARS.**

Bar-sur-Aube? **IBARO CASTELLI; HBAR CASTELL; CASTELLI BARS.** Oboles avec **CAST BARRISI.**

Bayeux. **BAIOCAS CIVITAS.**

Beaugency. **BALGENTI CASTRO.**

Beauvais. **BELGEVACVS CIVI.**

Blois. **BLESIANIS CASTRO; BIESIANIS CASTO.** Oboles.

Boulogne-sur-Mer. **BOIONIS CIVII.**

Broncourt? **BRVDON SONT; RRVDVN SVT.**

Bruges. **BRVGGAS MON.**

Cassel. **CASSELLO MOA; CASSELLO AV.**

Châlons-sur-Marne. **CATALAVNIS CIV** ou **CI.**

Chalon-sur-Saône. **CAVILIONIS CIVIS; CAVILONIS CIVIS.** Oboles.

Chartres. **CARNOTIS CIVITAS** ou **CIVITĀ.** Oboles.

Châteaudun. **DVNIS CASTELOI.** Oboles avec **DVNO CASTRO.**

Château-Landon. **CASTIS NANDONIS; NAADO CASTEIIO.**

Chateau-Porcien. **PORCO CA2TELLO.**

Chelles. **KALA MONASTERI.** Oboles en **KALA MONASTE, KLA MNTR.**

Chemiré. **CHIMIRIACO V.**

Chinon. **CAINONI CASTRO.**

Digitized by Google

Compiègne. CONPENDIO PALACIO. Oboles avec CONPEDIO PAICI.
Courtrai. CVRTRIACO CIVIS; CVRTRIACO.
Coutances. ⊦CVSTANCIEN; ⊦CVSTENSISONEN.
Deux-Jumeaux. DVOSIEM-LLIS MT.
Dijon. DIVIIONI CASTRE.
Evreux. EBROCAS CIVITAS.
Gand. GANDAVVM; GVVDANAM; GANDAVVM MONE.
Jouarre. IOTRENSIS M. Oboles.
Laignes. LATISIO CASTE; CASTRE LATSS; CASTRE LATSIS.
Langres. LINGONIS CIVIS; LINGONIS CIVI.
Laon. LVGDVNI CLAVATI. Oboles avec LVCDVNO CLA.
Le Mans. CENOMANIS CIVITAS; CINOMANIS CIVITAS. Oboles.
Lisieux. LIXOVIVS CIVITAS; LICSOVINI CIVIIT.
Meaux. MELDIS CIVITAS. Oboles.
Le Mélantois. MEDENAS VITCVSI.
Melun. CASTELLO MILED.
Morienval. MAVRIINANEVAI; MAVRIINAIEVN.
Mouzon. MOSOMO MONE; MOSOMO NOTA; MOSOMO MOINIT.
Nantes. NAMNETIS CIVITAS. Oboles.
Nevers. NEVERNIS CIVITAS.
Noyon?? HNOVIOM VILLA.
Orléans. AVRELIANIS CIVITAS. Oboles.
Atelier du Palais. PALATINA MONETA; variétés avec MONEAT, MONET, MONE. Oboles.
Paris. PARISII CIVITAS: PARSII CIVITAS. Oboles.
Péronne. PERRONENSIS MO.
Quentovic. QVVENTOVVICI. Oboles.
Reims. REMIS CIVITAS, RIMIS CIVITAS. Oboles.
Rennes. HREDONIS CIVITAS. Oboles.
Retondes. ROTVNDAS CELLA.
Rouen. ROTVMAGVS CIVII; ROTVNACVS CIVI; RCTVIIAOVS CIVIII; ROTANIS CIVITAS. Oboles.
Roucy. RAVCIO PALATINA; RAVCIO PALACII; RAVƆIO PALAS; RAVCI MONETE. Oboles.
Saint-Andoche d'Autun. SCI AND-TII M-NT.
Saint-Denis. SCI DIONYSII M. Oboles.
Saint-Etienne de Dijon. S$\overline{\text{CI}}$ STEPHANI MONE.
Saint-Fursy de Péronne. SCI FVRSEI CASTELLO.
Saint-Médard de Soissons. SCI MEDARDI NOII-T.
Saint-Omer. SCI AVDOMARI.
Saint-Pierre de Corbie. SC-I PETRI MONETA.

Digitized by Google

Saint-Quentin. SCI QVINTINI MO. Oboles.
Satnt-Sébastien de Soissons. S-CI SEBASTIANI M̄.
Saosnes. ICVRTISASONIEN; ICVSTISASONEN. Oboles.
Semur. HRIISEMVRO; SINEMVRO CASTRO.
Sens. SENONES CIVITAS. Oboles.
Soissons. SVESSIO CIVITAS. Oboles.
Le Tellau. TALAV MONETA.
Térouanne. TARVENNA CIVI.
Tonnerre. TORNODORO CASTEI; TRIODORO ASTEI.
Tournehem. TORNETEMSI.
Tours. TVRONES CIVITAS; TAIONES CIVITAS.
Troyes. TRECAS CIVITAS; CIVITAS TRECAS.
Le Vexin. VESSIN CIVTIVS.
Vendôme. VENDENIS CASTRO.

B. — *Charles le Chauve, roi de France et maître effectif de l'Aquitaine* (852-875).

Nous avons vu, dans le précédent chapitre, quels étaient les types monétaires en usage dans l'Aquitaine au moment où Charles le Chauve devint maître du pays. Pépin II plaçait sur la plupart de ses deniers son monogramme entouré de PIPINVS REX EQ. Charles le Chauve remplaça ce monogramme et ce nom par les siens et produisit ainsi un type identique, quant à la donnée générale, à celui dont avait usé Charlemagne.

La distinction entre les produits du monnayage aquitain de Charles le Chauve et de son grand-père a été l'un des écueils les plus grands que les numismatistes ont rencontrés pour le classement des séries carolingiennes. Il suffit cependant d'une observation un peu attentive pour faire la part des deux monnayages.

Les deniers frappés sous Charles le Chauve ont un relief bien moins prononcé que les pièces de Charlemagne; la frappe des premiers est souvent peu nette, empâtée; l'empreinte marquée d'un côté apparaît fréquemment en creux de l'autre; les lettres sont plus petites et plus grêles que sur les monnaies de Charlemagne. A ces particularités de la fabrication viennent se joindre des particularités orthographiques: les noms de lieu ont pu se modifier pendant les cinquante années qui séparent les deux émissions: Béziers et Bourges, appelés *Bederris* et *Bituricas* au début du IXe siècle, sont désignés par *Bitirres* et *Biturices*. Sur le plus grand nombre de ses deniers aquitains, Charles le Chauve s'intitule *Carlus rex* sans ajouter *Francorum*, laissant ainsi dans le doute s'il s'agit d'un roi de France ou d'un roi propre aux Aquitains. Ce

Digitized by Google

détail trahit la préoccupation qu'avait le monarque, surtout au début de l'annexion de l'Aquitaine, de conserver à ce pays une sorte d'autonomie.

Particularisé par le type et les légendes, le monnayage aquitain se distingua aussi de celui de la France en ce qu'il fut beaucoup plus centralisé : les ateliers sont rares, mais certains d'entre eux, Melle, Clermont, Toulouse, produisent le numéraire avec une étonnante fécondité. Nous réunirons, comme d'habitude, la numismatique aquitanique de Charles le Chauve en un tableau facile à consulter :

Fig. 414

Pièces sans nom d'atelier. Oboles avec AQVI-TANIA en deux lignes.

Bourges. Obole anonyme portant d'un côté BITIRRES en deux lignes et de l'autre XPISTIANA RELIGIO autour d'une croix.

Bourges. Deniers et oboles au monogramme BITVRICES CIVI. — Deniers à tête portant au revers BITV-RICES en deux lignes.

Brioude. Denier au monogramme BRIVIO VICO. Brioude est une des rares localités monétaires des Carolingiens qui soit qualifiée *vicus*.

Clermont. Deniers au monogramme CLAROMINT.

Limoges. Deniers au monogramme LIMOVICAS CIVIS.

Melle. Deniers et oboles METVLLO. Les oboles ont un grand monogramme occupant tout le champ de l'avers.

Toulouse. Deniers au monogramme TOLVSA CIVI.

En 863, Charles le Chauve se décida à garder auprès de lui son fils qu'il avait fait roi nominal d'Aquitaine et dont les turbulents Aquitains essayaient de faire un instrument de révolte. L'année suivante, le roi des Francs tenta de mettre fin à l'autonomie monétaire de l'Aquitaine et de centraliser en quelques ateliers l'émission du signe d'échange du royaume; c'est en 864 que fut promulgué le célèbre édit de Pitres dont les articles VIII à XXIV ont tous la législation monétaire pour objet.

Pour le numismatiste, les dispositions les plus importantes de cet édit sont celles dans lesquelles le roi détermine le type des monnaies et les ateliers monétaires :

« *Ut in denariis novae nostrae monetae ex una parte nomen nostrum* « *habeatur in gyro, et in medio nostri nominis monogramma; ex altera vero* « *parte nomen civitatis et in medio crux habeatur.*

« *Sequentes consuetudinem praedecessorum nostrum sicut in illorum capi-* « *tulis invenitur, constituimus ut in nullo loco alio in omni regno nostro moneta*

Digitized by Google

« *fiat nisi in palatio nostro et in Quentovico, ac Rotomago (quae ad Quen-*
« *tovicum ex antiqua consuetudine pertinet) et in Remis et in Senonis et in*
« *Parisio et in Aurelianis et in Cavillonno et in Metullo et in Narbona.* »

Cet édit resta lettre morte[1]. Pour l'unification des types, il échoua comme pour la centralisation des ateliers. Sur ce dernier point, le roi fut le premier à violer les dispositions de son ordonnance en accordant, dès 865, à Erchenrad, évêque de Châlons-sur-Marne, le droit d'avoir dans sa ville épiscopale un atelier monnayant au profit de son église. Le diplôme relatif à Châlons nous a été conservé, mais l'octroi qu'il constate n'est évidemment pas un fait isolé[2].

C. — *Charles le Chauve, roi d'une partie des états de Lothaire II* (869-875).

Après la mort de Lothaire II (869), ses oncles Charles le Chauve et Louis le Germanique se précipitèrent sur ses états et se les partagèrent par le traité de Meersen (870). C'est à ce traité que nous rattacherons avec M. C.-A. Serrure[3] une série de pièces sur lesquelles figurent à la fois le nom de Louis et le monogramme de Charles.

Ces curieuses monnaies constituent un des exemples d'alliances monétaires les plus caractéristiques de la seconde race. Elles portent soit l'indication palatine **PALATINA MONETA**, soit le nom de Maestricht, **IN VICO TRIIECTO** (oboles), de Huy, **IN VICO HOIO** (deniers et oboles) ou de Visé, **IN VICO VIOSATO** (deniers et oboles), trois localités de la Lotharingie, voisines de la villa de Meersen où le partage des états de Lothaire II fut arrêté entre Charles le Chauve et Louis le Germanique.

Le monnayage de Charles le Chauve dans les territoires annexés à ses états, fut conforme pour le type et la taille à celui de la France : les deniers et leurs divisions portèrent d'un côté le monogramme carolin avec la formule **GRATIA D-I REX**, de l'autre un nom de lieu et la croix pattée. On a reconnu ainsi vingt-huit ateliers monétaires dont vingt-cinq en Lotharingie et trois en Bourgogne.

1. On a voulu voir dans la disposition de l'édit de Pitres relative au type des monnaies, telle qu'elle nous est connue par les manuscrits, une erreur de maladroit copiste. Mais les exemples d'ordonnances monétaires restées sans effets sont si nombreux dans l'histoire, que nous préférons admettre avec de Longpérier que l'édit de 864 ne fut pas observé. Cf. *Notice sur la coll. Rousseau*, p. 152.

2. *Lettre à M. Cartier sur les concessions du droit de frapper monnaie faites par les Carolingiens aux prélats* dans la *Rev. num.*, 1851, p. 27.

3. *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne*, 2e édit., p. 74.

Digitized by Google

(Lotharingie.)

Aix-la-Chapelle. AQVISGRANI PAL.
Bastogne. HIN FISCO BASTONIA.
Bavai. BAVACA CIVITAS.
Cambrai. CAMARACVS CIVITA. Variétés avec CIVIS, CIVI. Oboles avec CIV, ou CI.
Chièvres. CERVIA MONETA.
Condé-sur-l'Escaut. CONDATO MONETA. Oboles.
Curange. DE FISCO CVRINIO.
Dinant. IN VICO DEONTNIT; IN VICO DEONIT.
Enghien. AENGIANIS FISCO.
Famars. FANVM MARTI.
Les Estinnes. LEPTINAS FISCO.
Gembloux. GENGLIACO POR.
Huy. XIN VICO HOIO.
Maestricht. TRIGETINSE MON; TRIIETTENSE MOI; TRIIETTO MON. Oboles avec IN PORTO TPIITO.
Maubeuge. MELBODIO MT.
Metz. METTIS CIVITAS. Oboles.
Namur. IN VICO NAMVCO.
Nivelles. NIVIELLA VICV; NIVIELIA VICVS (fig. 415); MONETA IN NIGELLA. La pièce qui porte cette dernière légende a été aussi attribuée à Nesle, attribution que la présence de la préposition IN rend peu probable. On remarquera en effet que la présence de IN et DE est, dans les légendes monétaires de Charles le Chauve, un indice presque certain de l'origine belge des monnaies qui les portent.

Fig. 415

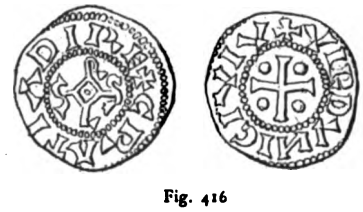

Fig. 416

Saint-Géry de Cambrai. SCI GAVGERICI MO.
Tongres. TVNIERAS CIVITAS. Oboles avec TNERAS CVTAS.
Toul. TVLLO CIVITAS. Oboles.
Valenciennes. VALENCIANIS; VALENCIANIS PORT.
Verdun. VIRDVNI CIVITAS; VIRDVNI CIVIV (fig. 416).
Visé. Oboles portant IN VICO VIOTO.
Wandre. IN FISCO VENDRNT.

Digitized by Google

(Bourgogne)

Besançon. BESENCIONE CIVITAS.
Lyon. LVGDVNI CIVIS.
Vienne. VIENNA CIVIS.

D. — *Charles le Chauve, empereur* (875-877).

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de démêler parmi les pièces de *Charles, empereur,* celles qui reviennent à Charles le Chauve et celles qui ont été battues par Charles le Gros. Toutes les répartitions qu'on a tentées, sont arbitraires; celle de Gariel ne supporte pas l'examen. Aussi nous bornerons-nous à réunir ici toutes les monnaies existantes au nom d'un *Carolus imperator,* abstraction faite, naturellement, de celles de Charlemagne et d'un denier messin qui appartient, sans aucun doute, à Charles le Gros. Ces monnaies impériales se divisent, par le type et les détails de l'exécution, en deux groupes comprenant l'un les pièces de la région septentrionale et orientale de la France, l'autre celles du centre et de l'Aquitaine.

1er groupe.

Sans nom d'atelier. Denier au monogramme avec GRATIA DI REX, portant au revers autour de la croix KRLVS INPERATOR.
Chalon-sur-Saône. CAVIIONIS CIVIS et autour du monogramme CARIOIVS IPER.
Lens près de Liège. LENNIS FISCO. Autour du monogramme on lit IRATIA D-I IMR.
Maestricht. IN PORTO TRIIEGTO et autour du monogramme IN PERATOR AGVSTVS.
Mons. CASTRA LOCI MO, l'ancien nom de Mons est *Castri Locus.* Du côté du monogramme la légende est CAROLVS INPAT.
Saint-Géry de Cambrai. SCI GAVGERICI MO et IMPERATOR AGVST.

Fig. 417

Fig. 418

Tournai. TORNAIIPORTI, TORIIAIIDORIT et GRATIA D-I IMPER (fig. 417).
Verdun. VIRDVNI CIVI ou VIRDVNVM CVI. Du côté du monogramme on lit REX IMPERATOR, IMPERATOR AVG ou IMPERAT (fig. 418).

Digitized by Google

2e groupe.

Arles. ARELA CIVIS. Deniers et oboles avec CARLVS IMPERAT.

Auxerre. AVTISIDER CIVIS et CAROLVS IMP AVG. Pièce que nous n'avons pas vue en nature et qui est peut-être à reporter dans le premier groupe.

Béziers. BISTERRIS et CARLVS IMP. Deniers et oboles.

Bourges. BITVRICES CIVIT et CARLVS IMP AVG. Deniers et oboles.

Langres. LINGONIS CIVITAS et KAROLVS IMPR.

Nevers. NEVERNIS CIVIT et CARLVS IMP AVG.

Nîmes. NIMIS CIVIS et KARLVS INPER.

Toulouse. TOLOSA CIVI et CARLVS IMPR̄. Le monogramme carolin est remplacé sur les monnaies impériales de Toulouse par les lettres CA-RL placées en deux lignes.

Fig. 419

Uzès. VCECIVS CIVIS et CARLVS IMPERA.

§ II. — *Louis II le Bègue* (877-879) *et Louis III* (879-882).

Louis le Bègue était roi nominal d'Aquitaine depuis dix ans, lorsqu'il succéda, en 877, à Charles le Chauve. Son règne ne dura que deux ans et on ne possède aucun document écrit sur la législation monétaire de son temps. Les monnaies qu'on peut lui attribuer sont elles-mêmes en petit nombre et il faut renoncer à les distinguer de celles de son fils Louis III. Celui-ci régna d'abord en commun avec Carloman, mais dès 880, les deux frères se partagèrent l'héritage paternel diminué de la portion de la Lotharingie, jadis annexée par Charles le Chauve et dont Louis de Saxe s'était emparé.

Dès le règne de Louis le Bègue, nous voyons disparaître l'unité de type que Charles le Chauve s'était attaché à maintenir dans les monnaies françaises. Les empreintes régionales commencent à s'établir; les pouvoirs locaux qui émettaient, souvent à leur profit exclusif, la monnaie du roi, ne relèvent plus que d'eux-mêmes pour le détail de l'ordonnance des coins; les immobilisations de types apparaissent; déjà certains ateliers persistent à frapper un numéraire sur lequel le nom du roi régnant n'a pas remplacé celui de son prédécesseur.

Digitized by Google

Les deniers et oboles de Louis II ou III appartiennent à quatre types complètement distincts caractérisant des ateliers ou des régions particuliers :

1° *Pièces portant le monogramme carolin immobilisé.* — Ce type ne semble pas avoir été suivi ailleurs que dans l'atelier d'Arles. Les deniers et les oboles sur lesquels il se rencontre portent **LVDOVICVS** sans le titre royal et **ARELA CIVIS**. D'anciens auteurs ont publié un denier à tête qui porterait au revers le monogramme de Louis et le nom d'Arles; nous ne citons que pour mémoire cette pièce dont l'existence n'est pas certaine.

2° *Pièces portant un monogramme de Louis composé suivant la donnée de celui de Charles.* — Ce type se trouve à Provins, **CASTIS PRVVINIS**, et à Pierrepont, **PETPEPONTE M**; le monogramme (fig. 420 et 421) est toujours entouré de la formule **GRATIA D-I REX**.

Fig. 420

Fig. 421

3° *Pièces portant* **LV-DO** *en deux lignes dans le champ.* — Ce dispositif est propre à l'atelier de Toulouse (fig. 422). Nous avons déjà vu dans le précédent paragraphe des deniers toulousains d'un Charles, empereur, portant les lettres **CA-RL** placées d'une manière analogue; il est difficile de décider lesquelles des pièces ont servi de prototype aux autres. Une trouvaille viendra peut-être nous renseigner sur ce point.

Fig. 422

4° *Pièces portant un monogramme de Louis de composition originale.* — Ce type appartient au centre de la France; il apparaît sur des deniers du Palais, **PALATINA MONET**, sur des deniers de Blois, **BLESIANIS CASTRO**, et de Troyes, **CIVITAS TRECAS**, enfin sur des deniers et des oboles de Tours, **TVRONES CIVITAS**. Le monogramme pré-

Fig. 423 à 427

sente des variantes assez nombreuses, soit que le graveur ait interverti certaines lettres ou donné à certaines d'entre elles une forme spéciale, soit qu'il en ait omis ou même renversé complètement leur combinaison (fig. 423 à 427). La légende circulaire qui accompagne le monogramme est invariablement **MISERICORDIA D-I REX**.

Digitized by Google

§ III. — *Carloman* (879-884).

Carloman régna d'abord en commun avec son frère Louis III, mais lors du partage fait à Amiens en 880, il obtint le royaume de Bourgogne, l'Aquitaine, le marquisat de Toulouse, la Septimanie et la partie de la Provence que Boson avait usurpée.

Fig. 428 à 431

On n'a conservé du règne de Carloman aucun document écrit relatif à la législation monétaire. Le type de ses pièces est assez uniforme. Généralement le monogramme de *Carolus* qui convenait plus ou moins à *Carlomannus* occupe le droit des monnaies; parfois, cependant, les monnayeurs modifient légèrement ce monogramme, et y introduisent un **M**, lettre indispensable dans une abréviation bien conçue du nom du nouveau roi (fig. 428 à 431). A Autun et dans le monastère de Saint-Nazaire de la même ville, le titre royal abrégé en **FRX** ou simplement **RX** est placé dans le champ et forme le type des monnaies (fig. 432 et 433). La taille et le titre des deniers et des oboles de Carloman sont peut-être légèrement affaiblis, si on les compare à ceux des monnaies des précédents règnes, mais en somme ces affaiblissements n'ont encore rien de très sensible.

Fig. 432 et 433

Les ateliers monétaires dont le nom s'est retrouvé jusqu'à ce jour sur les pièces de Carloman sont au nombre de onze :

Arles. Monogramme de Charles, **ARELA CIVIS**, variétés avec **ARLEA** ou **ALEA**. Deniers et oboles.

Autun. **FRX** en monogramme; **EDVA CIVITAS** (fig. 434).

Fig. 434

Fig. 435

Auxerre. Monogramme de Charles; **CIVIS AVTISSIDER**.

Château-Landon. Monogramme de Charles; **CASTIS NANDON**.

Digitized by Google

Limoges. Monogramme de Carloman (fig. 428); **LIMOVX CIVIS.** Deniers et oboles.
Melle. Monogramme de Charles; **METXVLLO.**
Saint-Médard de Soissons. Monogramme de Carloman (fig. 431); **S-CI MEDARDI MOIIT.**
Saint-Nazaire d'Autun. Les lettres **RX** en monogramme; **MONT. S NAZ.** Deniers et oboles.
Substantion. Monogramme de Carloman (fig. 429); **SVSTANCIONE** [1].
Toulouse. Monogramme de Carloman (fig. 430); **TOLOSA CIVI.**
Troyes. Monogramme de Charles; **TRECAS CIVITAS.**

Le nom de Carloman est habituellement écrit *Carlemanus;* c'est ainsi qu'on le trouve à Arles, à Auxerre, à Château-Landon, à Melle, et à Troyes. A Autun et à Limoges, l'orthographe est *Carloman* ou *Carlomanus;* enfin, on trouve *Carlamanus* sur les monnaies frappées à Toulouse et à Substantion. Le denier de Saint-Médard remplace le nom royal par **GRACIA D·IREX.** Les pièces de Saint-Nazaire d'Autun portent en légende circulaire **KARL. GT D,** c'est-à-dire *Karlemanus gratia Dei,* formule que complète un monogramme des lettres **RX,** placé dans le champ.

§ IV. — *Charles le Gros* (884-887).

A la mort de Carloman, l'empereur Charles le Gros fut proclamé roi de France par les seigneurs. Il arriva d'Italie en 885, mais repassa aussitôt en Germanie. En 887, sa conduite peu courageuse en présence des Normands qui assiégeaient Paris, servit de prétexte pour le déposer. Charles le Gros n'eut jamais en France un pouvoir bien affermi. On voit par des chartes du Languedoc qu'il n'était pas encore reconnu dans cette province en 886. Dans la Bourgogne, les partisans de Boson relevèrent sous son règne l'étendard de la révolte. Enfin, la Neustrie se trouvait presque tout entière aux mains des Normands.

On ne sait absolument rien des monnaies françaises, qui appartiennent à Charles le Gros; elles se confondent avec celles de Charles le Chauve, empereur. Il est probable que le monnayage fut continué au nom de Carloman dans les ateliers en activité sous ce prince; dans d'autres, comme à Melle en Poitou, on en revint tout bonnement au type aquitain de Charles le Chauve; dans d'autres, enfin, on semble avoir repris les émissions des deniers au monogramme carolin entouré de **GRATIA**

1. La ville de Substantion, près de Montpellier, est aujourd'hui totalement ruinée. Elle était, au xe siècle, le siège de l'évêché de Maguelonne.

Digitized by Google

D·I REX. Bref, le règne de Charles le Gros laisse un vide, une interruption, dans la numismatique française : tous les auteurs qui, depuis Longpérier jusqu'à Gariel, ont voulu assigner des monnaies spéciales à ce prince, sont tombés dans les plus flagrantes contradictions. Les seules pièces qui lui appartiennent sans contexte ont été émises en Lotharingie et en Italie ; nous en parlerons plus loin.

§ V. — *Eudes* (887-898).

Après la déposition de Charles le Gros, Eudes, duc de France et comte de Paris, se fit donner la couronne par les grands, au préjudice de Charles le Simple. En 893, le nord-est de la France se souleva en faveur de ce prince et, trois ans plus tard, Eudes dut lui céder une partie du royaume.

Les types d'Eudes ont une grande importance dans l'histoire monétaire, car ils furent le point de départ d'un assez grand nombre d'empreintes féodales que nous verrons se développer dans la troisième partie de ce Manuel.

On peut classer les monnaies d'Eudes en neuf groupes :

Fig. 436

Fig. 437

1° *Monogramme carolin immobilisé.* — Ce monogramme, auquel le règne de Charles le Simple devait donner bientôt un nouveau crédit, se trouve l'objet d'une reproduction servile dans trois ateliers monétaires d'Eudes : *Amiens.* AMSIANIS C et HODO REX F. — *Angers.* ODO EST REX. — *Orléans.* GRATIA DI REX ODO.

2° *Monogramme d'Eudes composé d'après la donnée du monogramme carré de Louis* (fig. 438 et 439). — C'est toujours la région de Blois et de Tours qui continue à être l'un des centres de ce type. Sous Eudes, il pousse cependant une pointe vers le Nord et s'acclimate jusqu'en Picardie, mais en se modifiant légèrement quant aux détails :

Fig. 438 et 439

Blois. Deniers et oboles avec MISERICORDIA D-I.
Saosnes. ICVRTISASONIEN et MISERICORDIA D-I.

Digitized by Google

Tours. MISERICORDIA DI.
Le Palais. GRATIA D-I REX.
Saint-Fursy de Péronne. SCI FVRSEI et GRATIA D-I REX.

3° *Type formé des lettres* ODO *placées en une ligne horizontale et accompagnées au-dessus et au-dessous de croisettes ou des lettres du mot* REX. — Sur quelques exemplaires des deniers, notamment sur ceux de Paris et de Châteaudun, une ligature adroitement faite donne à ce type l'apparence d'une imitation du monogramme carolin. Voici les ateliers qui

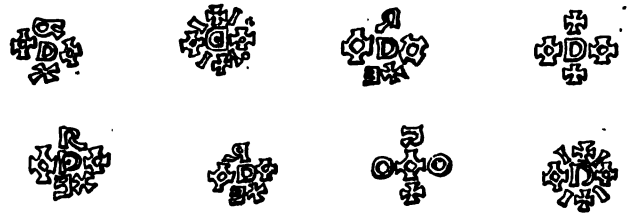

Fig. 440 à 447

l'employèrent : *Bourges* (fig. 440), *Chartres* (fig. 441), *Châteaudun* (fig. 442 et 443), *Limoges* (fig. 443), *Orléans* (fig. 444), *Paris* (fig. 445 et 446), et *Sens* (fig. 447).

4° *Type formé de quatre ou cinq lettres placées en croix.* — Ce dispositif n'est, à vrai dire, qu'un dérivé du précédent. On le trouve à *Angers,* sur des deniers et des oboles (fig. 448), à Carcassonne, CARCASONA CIA, sur des deniers (fig. 449), à *Reims* sur des deniers (fig. 450) et à *Soissons* sur des deniers et des oboles (fig. 451). La légende circulaire est : GRATIA DEI REX.

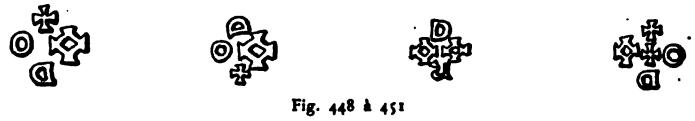

Fig. 448 à 451

5° *Les lettres* OΔO ou ODO *placées en triangle dans le champ.* — Ce type est particulier à la région du nord de la France : il se trouve à Arras, à Saint-Quentin, à Reims, et enfin sur quelques monnaies palatines. La légende circulaire de l'avers est uniformément GRATIA D·I REX.

6° *Le nom d'Eudes écrit en légende intérieure circulaire.* — La région à laquelle cette empreinte est propre est circonscrite entre Paris, Reims et Chalon-sur-Saône: Elle comprend six ateliers monétaires.

Chalon, CAVILON CIVITAS.	*Reims.*
Le Palais.	*Saint-Denis.*
Paris.	*Sainte-Marie,* SCE MARIE.

7° *Type toulousain* ODO *en deux lignes.* — Ce type est la continuation

Digitized by Google

de celui que nous avons signalé pour Charles et Louis. Il appartient exclusivement à l'atelier de Toulouse.

Fig. 452

8° *Type de Château-Landon et d'Etampes : monogramme.* — Le monogramme qui paraît sur les deniers de Château-Landon, NDONIS CSTLM, et d'Etampes, STAMPIS CASTLI, a une forme particulière qui le distingue de tous ceux employés par le roi Eudes (fig. 452).

Fig. 453

9° *Les lettres* RF *en monogramme.* — On ne les trouve qu'à Corbie (fig. 453). La légende circulaire est HODO REX FRAN et le nom est indiqué sous la forme adjective, CORBIENSIS.

§ VI. — *Charles le Simple* (896-929).

En 896, Eudes dut céder à Charles le Simple les pays du nord-est de la France, où la dynastie carolingienne avait conservé de profondes attaches. La mort d'Eudes rendit Charles seul maître de la monarchie, mais il resta en butte à des compétitions et d'incessantes révoltes intérieures. En 911, ses états s'agrandirent encore de la Lotharingie par suite du décès de Louis l'Enfant, dernier Carolingien d'Allemagne.

Le monnayage de Charles le Simple se ressent de l'état d'anarchie de son règne. Un grand nombre d'ateliers s'affranchissent complètement des types ordinaires. A Mâcon, MATISCON CI, on grave sur les deniers

Fig. 454

Fig. 455

une sorte de fleur à six pétales; Trèves conserve le type de Louis l'Enfant : un temple informe accompagné du nom TREVERIS dont les lettres sont placées horizontalement dans le champ (fig. 454); à Verdun, le titre royal REX, posé au milieu de l'avers, deviendra le procréateur d'un type féodal de longue durée (fig. 455); dans le pays chartrain, une grande tête couronnée et placée de profil sera le point de départ d'une dégénérescence dont nous étudierons les phases curieuses; à Toulouse on s'en tient au type CA-RL; à Strasbourg et à Toul, le nom de la cité figure horizontalement dans le champ.

Un très grand nombre d'ateliers en reviennent tout bonnement aux coins de Charles le Chauve, soit qu'ils conservent sur leurs émissions

Digitized by Google

la formule GRATIA DI REX, soit qu'ils la remplacent par CAROLVS REX. Nous pouvons citer parmi ces officines, d'une manière absolument certaine: Arras, Bruges, BRVCCIA MO (fig. 456), Beauvais, Châteaudun, Le Mans, Orléans, Vendôme, Quentovic, Le Palais, Nevers, Metz, Reims, Rennes, Saint-Denis, etc., mais cette liste est bien incomplète.

Il semble qu'à une époque de son règne, qui ne nous est pas exactement connue, Charles le Simple ait tenté, à l'exemple de ses prédécesseurs, de réagir contre la bigarrure des types monétaires en circulation, par la création d'un coin uniforme. Un groupe entier de monnaies témoigne de cet effort: mais il ne s'étend guère au delà de l'Ile-de-France et d'une partie de la Champagne. Le type de ces pièces est une sorte de combinaison du coin de Charles le Chauve et d'un coin de Louis le Débonnaire; à l'avers, le monogramme carolin est entouré de l'affirmation du droit divin: GRATIA D-I REX; au revers, le nom de l'atelier occupe deux lignes séparées par un filet pointillé et accom-

Fig. 456

Fig. 457

pagnées, au-dessus et au-dessous, par une croisette ou trois globules. L'ensemble ainsi formé ne manque pas d'une certaine élégance: c'est le dernier effort d'un Carolingien en matière d'art monétaire.

Ce type est connu aujourd'hui pour les ateliers suivants:

Lieu indéterminé. CASLI-CIITAS ou CASEI-CIITA. Deniers et oboles.
Châlons-sur-Marne. CATA..-AVN... Oboles.
Meaux. MELDI-S CIVIS. Deniers et oboles.
Paris. PARISI-CIVITA ou PAR-ISII. Deniers et oboles.
Saint-Denis. SCI ΔIO-NYSII (fig. 457).
Senlis. SILVA-NECTIS.

Dès le règne de Charles le Simple plusieurs ateliers omirent l'inscription du nom royal sur leurs produits. Il en sera question, lorsque nous examinerons, dans notre sixième chapitre, les débuts du monnayage féodal.

§ VII. — *Robert I* (922-923).

En 922, quelques seigneurs, ennemis de Charles le Simple, donnèrent la couronne à Robert, duc de France et frère d'Eudes. Sacré à

Digitized by Google

Reims, le 29 juin, Robert fut tué le 15 juin 923, près de Soissons, dans une bataille livrée à celui dont il voulait accaparer le trône.

Pendant la seule année que dura son règne, limité du reste à la région centrale de la France, Robert ne put battre un bien grand nombre de pièces. Celles qu'on possède de lui sont frappées à Orléans et à Tours. Elles portent à l'avers un monogramme carré analogue à celui de certaines pièces de Louis II et III et d'Eudes (fig. 458). La formule qui entoure le type est **MISERICORDIA D-I REX.**

Fig. 458

§ VIII. — *Raoul* (923-936).

Après la mort de Robert, ses partisans élevèrent à la dignité royale Raoul, duc de Bourgogne et frère d'Hugues le Grand, duc de France.

La donnée des types reste sensiblement la même sous ce règne que sous celui de Charles le Simple: les ateliers s'en tiennent autant que possible aux coins connus depuis bientôt un siècle.

Fig. 459

Fig. 460

Raoul met rarement en toutes lettres son nom sur les espèces; des deniers d'Angoulême et du Puy portent **RADVLFVS REX**; nous trouvons **RADHDVLFO** sur une pièce de Poissy, et **RODVLFVS** sur des monnaies de Soissons, de Nevers et de Sens. Sur toutes les autres monnaies, la légende de l'avers est **GRATIA DI REX.**

Le type est généralement le monogramme du nom royal auquel un certain nombre de graveurs donnent une apparence caroline (fig. 461

Fig. 461 à 464

à 464). C'est le cas pour les deniers et les oboles frappés à Beauvais, Châteaubleau, Bourges, Châteaudun, Château-Gaillard, Le Mans, Le

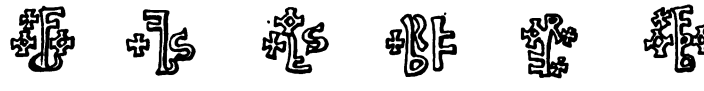

Fig. 465 à 470

Puy, Paris, Saint-Denis. Ailleurs, comme à Château-Landon, Com-

Digitized by Google

piègne, Lyon, Nogent, Poissy, on emploie un monogramme d'une forme particulière qui s'était déjà montrée sous Eudes (fig. 465 à 470). Sur quelques deniers de Paris, le champ est occupé par le signe E-◇-R. A Soissons, à Sens et à Nevers, c'est le mot REX qui constitue le type de l'avers des monnaies.

Le revers est en général occupé par une croix, sauf à Paris, à Meaux, à Saint-Denis, à Château-Gaillard et parfois à Etampes où les monnayeurs conservent le dispositif de la légende bilinéaire que Charles le Simple avait remis en honneur dans la région parisienne. Les monnaies de Soissons présentent du côté du nom de lieu un monogramme d'une composition insolite, formé des lettres du mot *civitas* (fig. 471).

Fig. 471

Il nous reste, pour terminer d'une manière méthodique notre revue du monnayage de Raoul, à donner la liste alphabétique des ateliers en activité sous son règne. On aura déjà remarqué qu'il s'en trouve plusieurs dans le nombre qui font pour la première fois leur apparition :

Angoulême, EGOLISIME.
Beauvais, BELVACVS CIVI.
Châteaubleau, BLAVVS CASII.
Bourges
Château-Landon
Chartres
Compiègne
Châteaudun
Dreux, DRCAS CASTR.
Château-Gaillard, VVALIARCASIRI.
Etampes (fig. 459)
Laon, LVGDVNI CLAVATI.
Le Mans
Le-Puy-en-Velay, ANITO CIVIT·
Lyon
Meaux, MALDI CIVITA.
Nogent, NVIENTVS CASTR.
Nevers
Orléans
Paris
Poissy, PINCIVS (fig. 460).
Saint-Denis
Sens
Soissons

Trois de ces localités, Châteaubleau, Château-Gaillard et Poissy, ne reparaîtront plus dans l'histoire monétaire.

§ IX. — *Louis IV d'Outre-Mer* (936-954).

Après la mort de Raoul, Louis d'Outre-Mer, fils de Charles le Simple, fut appelé au trône par les ducs de France et de Normandie.

Le monnayage, sous son règne, devint de plus en plus local. Il est désormais impossible de tracer des règles d'ensemble pour l'emploi des types. Nous sommes au commencement de l'émancipation féodale; les évêques et les comtes respectent encore le nom du roi, mais le type de la monnaie leur appartient. Il n'y a plus de législation monétaire ap-

Digitized by Google

pliquée au royaume. Dans ces conditions, nous devons nous borner à dresser la liste des ateliers en caractérisant brièvement l'empreinte qui marque leurs produits :

Bourges. Vestiges du monogramme de Raoul.

Chalon-sur-Saône. Les lettres RX liées. Dès le règne de Louis IV ce type dégénère et passe par les étapes suivantes :

Fig. 471 à 475

Château-Chinon. Buste royal à droite et rarement à gauche sur les oboles. La gravure est assez belle (fig. 476).

Fig. 476

Fig. 477

Langres. Les lettres RX liées (fig. 477). Elles dégénèrent très rapidement et deviennent une croisette accompagnée d'un trait informe.

Mâcon. Vestiges du monogramme de Raoul (fig. 478).

Nevers. Sous Raoul, les deniers de Nevers étaient marqués du mot REX dont les lettres étaient posées en triangle. Ce dessin s'altère sous Louis IV et produit les formes suivantes (fig. 479 à 485).

Fig. 478 Fig. 479 à 481

A l'époque féodale, ce type deviendra une faucille précédée d'une croisette.

Paris. Type restant remarquablement pur +GRATIA DI- REX en légende extérieure et LODOVIC en légende intérieure ; au centre un annelet. Le revers conserve PARISI-CIVITA en deux lignes séparées par un trait pointillé, comme sous Charles le Simple et Raoul.

Reims. Type analogue à celui de Paris, pour l'avers des monnaies. La gravure est beaucoup plus grossière. Au revers la croix est cantonnée de diverses sigles.

Rouen. Les deniers rouennais de Louis d'Outre-Mer sont d'un faire qui

Digitized by Google

les distingue de toutes les autres monnaies du règne. Les légendes sont très incorrectes; les V sont fréquemment remplacés par des A retournés. Le nom royal se montre sous les formes: VLOTVICI, VLODVICI, VLDTOVICI, VLODOVICI, VLOCVICI, EVIOVICI, suivis du titre royal REX, RIX, RX; l'indication de l'atelier est ROTOM CIVITI ou RODOMCIFIT. Le type est formé de lettres dans lesquelles il est difficile de chercher un sens précis, ΓS; ΘS, IS٦ (fig. 482).

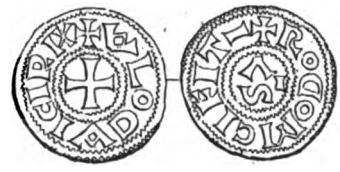

Fig. 482

Les deniers de Louis IV frappés à Rouen ont été révélés par une trouvaille faite en 1869 à Evreux. De Longpérier, dans la *Revue numismatique,* et Gariel, dans son livre sur les monnaies carolingiennes, ont successivement étudié ce trésor qui renfermait un certain nombre de deniers au type du temple et à la légende chrétienne, de fabrication évidemment rouennaise et contemporaine de Louis d'Outre-Mer.

Nous avons réservé, pour en faire un groupe à part, les monnaies frappées en Lotharingie par un roi du nom de Louis et dont des savants autorisés ont proposé l'attribution à Louis IV: *Metz.* METTIS CIVIS en deux lignes. — *Toul.* TVLLO en une ligne. Deniers et oboles. Ces pièces peuvent être rangées avec autant de vraisemblance à Louis l'Enfant.

§ X. — *Lothaire* (954-986).

Lothaire fut couronné à Reims, le 12 novembre 954. Son règne assista aux débuts du monnayage féodal définitivement émancipé. Deux princes, un feudataire laïque, Herbert de Vermandois, et un feudataire ecclésiastique, Adalbéron, archevêque de Reims, inscrivent, sur le numéraire, leur nom à côté de celui du roi. Nous étudierons dans un chapitre spécial cette curieuse numismatique que nous n'avons qu'à indiquer ici. Pour l'instant, nous devons nous borner à passer en revue les monnaies dans les légendes desquelles le nom de Lothaire intervient seul.

Les types manifestent une anarchie complète: tous les dispositifs créés par les premiers Carolingiens reparaissent tronqués, dénaturés, rendus parfois méconnaissables. Dans tel atelier, on conserve le monogramme de Charles, ailleurs nous trouverons le temple ou la légende bilinéaire; à Mâcon, le tailleur des coins imagine une croisette entourée

Digitized by Google

de quatre annelets qui n'est autre chose qu'une immobilisation du nom d'Eudes; à Soissons et à Reims, le mot **REX**, mis en faveur en Lotharingie par l'atelier verdunois, s'acclimate sur les deniers.

Il s'en faut que le nom royal soit toujours écrit avec correction sur ces monnaies de la décadence. A Arras (fig. 483), on trouve **LOTHARIVS** ou **LOTARV**; à Bordeaux, **LEVTARIO**, à l'ablatif; l'atelier de Bourges choisit de préférence **LOTERIVS**.

Fig. 483

Les ateliers monétaires certains ou probables du règne de Lothaire sont au nombre de treize: Arras, Beauvais?, Bordeaux, Bourges l'atelier le plus actif, Chalon-sur-Saône, Clermont-Ferrand, Etampes?, Mâcon, Carcassonne, Meaux, Melun, Reims et Soissons.

§ XI. — *Louis V* (986-987).

Le monnayage de la seconde race finit en France de la manière la plus lamentable. Louis V ne semble avoir battu que dans trois ateliers, Bordeaux, Saintes (**STCNAS**) et Reims. Dans les deux premières villes, le type, immobilisation de l'empreinte d'Eudes, est formé de trois croisettes placées en triangle; le nom du roi **LODOICVS** n'est accompagné d'aucun titre. A Reims, on a remis en emploi un dessin usité sous Louis IV; le nom **LVDOC** est placé en légende circulaire intérieure, tandis que l'inscription bordant le flanc est un **GRATIA D-I REX**, qui se devine plutôt qu'il ne se lit.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME

LA GERMANIE JUSQU'A L'EXTINCTION DE LA RACE CAROLINGIENNE

SOURCES : Un certain nombre des ouvrages indiqués en tête du chapitre premier. — Ch.-J. Götz, *Deutschlands Kaisermünzen des Mittelalters*. Dresde, 1827, in-4. — H.-Ph. Cappe, *Die Münzen der deutschen Kaiser und Könige des Mittelalters*, 1re partie. Dresde, 1848, in-8. — J.-H. Müller, *Deutsche Münzgeschichte bis zu der Ottonenzeit*. Leipzig, 1860, in-8. — P.-Ch. Robert, *Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France*. Metz, 1852, in-4. — H. Grote, *Die Karolinger-Münzen Lotharingiens* dans les *Münzstudien*, t. I, 1857.

§ I. — *Lothaire I* (840-855).

En 817, au concile d'Aix-la-Chapelle, Louis le Débonnaire associa son fils aîné, Lothaire, à l'empire et le déclara *more solemni imperiali diademate coronatum;* en 823, le pape Pascal le couronna solennellement. Du vivant de son père, Lothaire I a donc pu faire suivre son nom de l'indication officielle de sa dignité et profiter de la faiblesse de Louis le Débonnaire pour faire frapper des monnaies sur lesquelles **HLOTHARIVS IMP** remplace **HLVDOVVICVS IMP**. On possède en effet des deniers de Bordeaux et de Tours frappés par Lothaire I; or ces villes ne firent jamais partie de ses états tels qu'ils furent limités après la mort de son père. Gariel reporte l'émission de ces deniers à 833, lorsque Lothaire dépossèda momentanément, d'une manière complète, l'empereur Louis I.

L'atelier de Duurstede dut aussi émettre, du vivant de Louis, les nombreuses monnaies que l'on en possède au nom de Lothaire. On sait en effet que l'antique Dorestatum fut complètement anéanti par les Normands, lors des quatre invasions successives qui eurent lieu de 834 à 837.

Gariel et les auteurs qui l'ont précédé dans l'étude des monnaies carolingiennes, ont publié, mais sans en faire ressortir la haute importance historique, un denier sur lequel le nom de Lothaire, **LOTHARIVS REX IMPE** est associé au monogramme de Charles le Chauve entouré de **GRATIA D-I REX**. Cette pièce, d'un excellent métal, n'est point

Digitized by Google

l'œuvre d'un faux monnayeur; il ne saurait être question non plus d'une imitation faite par Lothaire, dans un but de spéculation, du type de son frère, puisque le type de GRATIA D-I REX, de création recente, n'était certes pas aussi accrédité dans le commerce que les types du Débonnaire que Lothaire avait conservés. Le soin que met Lothaire à énumérer sur cette pièce tous ses titres, roi et empereur, prouve, à défaut de tout autre argument, que le denier a été frappé dans une circonstance exceptionnelle. Nous sommes — nous en avons la ferme conviction — en présence d'un précieux témoin d'une alliance monétaire conclue entre le roi de France et l'empereur, lorsque la paix de Verdun (843) eut mis fin aux querelles qui agitèrent, après la mort de leur père, les petits-fils de Charlemagne.

Si l'on envisage dans son ensemble le monnayage de Lothaire I, abstraction faite de la pièce dont nous venons de parler, on constate que toutes ses monnaies se rapportent à trois types :

1° *Monnaies à tête.* — Le buste impérial ne figure sous Lothaire I sur aucune monnaie à nom d'atelier. Les deniers de cette catégorie portent uniformément au revers le temple tétrastyle et la légende chrétienne XPIϹTIANA RELIGIO. Lothaire inscrit sur les pièces qui sont censées représenter ses traits, des titres assez étendus; tantôt c'est HLOTHARIVS IMP AVG, tantôt HLOTHARIVS AG.

Les deniers au buste sont loin de sortir tous des mains du même artiste : quelques-uns, de bon style, dénotent une fabrication soignée et vraisemblablement italienne, d'autres ont le faire spécial de l'atelier de Duurstede, d'autres encore nous reportent par leur gravure à la région qui forma plus tard les Trois Evêchés.

2° *Le temple* forme la marque principale d'un groupe important de monnaies comprenant des pièces sans indication locale, et d'autres offrant les noms d'ateliers monétaires dont voici l'énumération :

Fig. 484

Bordeaux. BVRDIGALA. — *Cambrai.* CAMARACVS CIVIS. — *Cologne.* COLONNE CIVITAS — (fig. 484). Lothaire prend sur cette pièce les titres de *roi* et d'*empereur*. Cologne était la capitale du *royaume* de Lorraine. — *Duurstede.* DORESTATVS MON. — *Huy.* HOGISE MONETA. — *Metz.* MEDIOMATRICORVI. — *Le Palais.* PALATINA MONETA. — *Trèves.* TREVERIS CIVI. — *Verdun.* VIRIDVNVM CIVIS.

Il n'y a pas d'ordre chronologique à établir dans les monnaies de Lothaire I, car de même que sur les pièces du 2e groupe on trouve les

Digitized by Google

noms de Bordeaux et de Duurstede, villes où Lothaire ne put frapper que du vivant de son père, pendant son usurpation de l'empire, de même on verra prendre place parmi les pièces du troisième groupe, des deniers de Tours et de Duurstede évidemment battus à la même époque.

3° *Monnaies avec le nom d'atelier en légende horizontale.* — Huit ateliers sont aujourd'hui connus pour ce type : *Duurstede.* DOR-ESTA-TVS en trois lignes. — *Metz.* MEDI-EMATRI-CIS en trois lignes. — *Milan.* MEDIOL' en une ligne. *Le Palais.* PALA-TINA MO-NETA en trois lignes. — *Pavie.* PAPIA en une ligne. — *Tours.* TVRO-NES en deux lignes. — *Trévise.* TARBISIO en une ligne. — *Venise.* VENECIA en une ligne.

Si l'on considère que deux des ateliers précédents, Duurstede et Tours, ne monnayèrent que du vivant de Louis I et que Metz se trouvait peut-être aussi au nombre des monnayeries dans lesquelles Lothaire frappa pendant son association à l'empire, on trouvera assez naturel de nous voir remarquer que le type des deniers à la légende horizontale semble avoir été réservé par Lothaire, après la mort de Louis, aux ateliers italiens, tandis qu'il conservait le type du temple pour les ateliers du pays qui forma plus tard la Lotharingie.

§ II. — *Lothaire II, roi de Lotharingie* (855-869).

A la mort de Lothaire I, ses trois fils reçurent chacun une part de son héritage : Louis fut empereur et roi d'Italie ; Charles obtint la Provence ; Lothaire, le cadet, devint roi de Lotharingie.

Lothaire II monnaya à Metz, Strasbourg, Trèves et Verdun (fig. 485). Il frappa en outre quelques monnaies sans indication locale, mais à la légende XPISTIANA RELIGIO. Les seuls types dont il ait fait usage sont le temple et la légende en deux lignes qu'il employa à Strasbourg et à Trèves. Le nom du roi de Lotharingie est habituellement écrit HLOTHARIVS REX. Un seul denier, celui de Trèves, supprime l'aspiration et donne LOTARIVS REX.

Fig. 485

Lothaire II mourut en 869. Son oncle, Charles le Chauve, se jeta sur ses états, mais il se les vit bientôt disputer par Louis le Germanique. Les deux usurpateurs se partagèrent la Lotharingie par le traité de Meersen.

Digitized by Google

§ III. — *Louis le Germanique et ses descendants.*

Le troisième fils de Louis le Débonnaire, Louis le Germanique, fut la souche d'une race royale dont on trouvera le crayon généalogique à la p. 235 de ce *Manuel*. Nous avons à nous occuper successivement de ces différents princes pour ce qui concerne leurs monnaies frappées dans les régions germaniques.

A. — *Louis le Germanique.*

Gariel ne donne aucune monnaie à Louis le Germanique, qui semble, en effet, n'avoir pas émis de numéraire dans ses états tels que les délimitèrent les stipulations du traité de Verdun ; il avait reçu dans son lot les régions les plus barbares, où l'usage de la monnaie ne pénétra qu'au xe siècle.

Lorsque Louis le Germanique disputa à Charles le Chauve la Lotharingie et que les deux princes se partagèrent le pays par la paix conclue à Meersen, ils monnayèrent en commun. Nous n'avons à mentionner ici que pour rappel les pièces qui furent l'objet de cette fabrication et sur lesquelles le nom **HLVDOVVICVS** est associé au monogramme de Charles; nous nous sommes quelque peu étendu sur leur description dans notre précédent chapitre (§ I).

Cappe a publié un denier, déjà représenté dans le livre de Bohl[1], qu'il n'hésite pas à classer à Louis le Germanique. Cette pièce frappée à Trèves porte **HLVDOVVICVS REX** et au revers le nom de l'atelier **TREV-ERIS** en deux lignes. C'est la répétition textuelle du type de Louis le Débonnaire que nous avons encore vu en usage sous Lothaire II. Gariel n'a pas eu connaissance de ce denier, mais son attribution à Louis le Germanique nous semble difficilement contestable.

Louis le Germanique mourut en 876 laissant ses états à ses trois fils, Carloman de Bavière, Louis de Saxe et Charles le Gros. Le second eut comme part de l'héritage paternel une région de la Germanie et les provinces lotharingiennes.

B. — *Louis de Saxe.*

Louis de Saxe s'empara sur Louis le Bègue, roi de France, de la région lotharingienne que Charles le Chauve avait obtenue au partage de Meersen. Il fut donc maître non seulement du pays messin, mais de Verdun et de Toul. M. Ch. Robert, qui a traité des monnaies de la

1. *Abbildungen der trierischen Münzen*. Hanovre, 1837, pl. I, fig. 1.

Digitized by Google

Lorraine avec une compétence toute particulière, ne reconnaît toutefois à Louis de Saxe que deux deniers frappés à Metz et à Marsal. Ces pièces peuvent compter au nombre des monuments les plus beaux que nous aient laissés les rois de la deuxième race : à l'avers, le centre du champ est occupé par une croix évidée en losange; deux légendes circulaires l'entourent, la première formée du mot LVDOVVICVS, la seconde, de la formule + GRATIA DI- REX. Le nom de l'atelier monétaire METTIS CIVITAS ou MARSALLO VICO est écrit au revers autour d'une croix pattée. Le dispositif complètement original, que nous venons de décrire, servit de modèle à des deniers français que signèrent, plus tard, Eudes et Louis d'Outre-Mer.

A Mayence, Louis de Saxe frappa des deniers qui témoignent également d'une certaine recherche de nouveau. L'avers de ces pièces ne porta pas autre chose que le monogramme du prince (fig. 486).

Fig. 486

C. — *Charles le Gros.*

L'empereur Charles le Gros devint roi de Lotharingie après la mort de Louis de Saxe en 882. Il est difficile de dire si les monnaies frappées dans les localités lotharingiennes de Cambrai, de Lens, de Maestricht et de Verdun au nom d'un *Carolus imperator* sont de Charles le Chauve ou de Charles le Gros; mais il existe un denier de Metz avec le monogramme, le titre + MIRERATOR·A/ et le nom d'atelier + METTIS CIVITAS qui appartient certainement au second de ces deux princes[1]. Charles le Gros est en effet le seul *empereur* Charles qui après Charlemagne eut la ville de Metz en partage.

D. — *Arnould de Carinthie.*

Après Charles le Gros, en 887, la Lotharingie passa à un bâtard de Carloman de Bavière, Arnould de Carinthie.

On possède de ce prince un denier frappé à Mayence, MOGONTIA CIVIT, au type du temple tétrastyle d'un dessin très relâché. A Toul, Arnoul frappa des pièces dont le seul exemplaire connu a été retrouvé par M. P.-Ch. Robert; l'avers et le revers sont marqués, l'un et l'autre, d'une croix pattée. La pièce de Mayence donne à Arnould le nom ARNOLDVS RE; celle de Toul porte ARNVLFVS REX.

1. Cf. P.-Ch. Robert, *Etudes numism. sur une partie du Nord-Est de la France*, p. 209, vignette.

Digitized by Google

E. — *Zwentibold.*

En 894, Arnould de Carinthie donna la Lotharingie à son fils naturel Zwentibold, qui eut au moins deux ateliers monétaires, Cambrai et Trèves. Dans la première de ces villes, le type des deniers est identique à celui des monnaies d'Arnould frappées à Toul. Le type de Trèves est moins compliqué encore : du côté du nom de l'atelier, le milieu du champ est laissé complètement lisse.

Fig. 487

Le nom de Zwentibold est écrit de manières bien diverses par les historiens ; les manuscrits portent Zuentibold, Zuentibald, Zuendebad, Zuentibolch, etc. L'épigraphie monétaire donne deux formes, très différentes l'une de l'autre ; à Cambrai nous trouvons **SVINDEBAD REX** ; à Trèves, **TZVENTIBOEC REX**.

F. — *Louis l'Enfant.*

Zwentibold gouverna d'une manière tyrannique ; arrogant avec tous, il alla jusqu'à frapper l'archevêque de Trèves, Ratbode ; cet acte de violence mit le comble au mécontentement. En 900, Zwentibold fut tué dans un combat livré sur les bords de la Meuse et ses états passèrent à son frère consanguin, Louis l'Enfant, fils légitime d'Arnould de Carinthie.

Les monnaies de Louis l'Enfant sont en grand nombre. Elles demandent leurs types à des dispositifs créés par les monnayeurs des premiers Carolingiens ou à l'inspiration personnelle des monnayeurs du temps. Au point de vue géographique, le numéraire de ce règne se répartit entre douze ateliers :

Anvers. Le mot **MONETA** placé horizontalement entre deux frontons de temple : **AN-TVR-[PEN-SIS]** en légende circulaire[1].

Cologne. Cette ville donne un type appelé à jouer un rôle immense dans la numismatique des maisons de Saxe et de Franconie : **S** barrée **-COLONIA-A** en trois lignes de manière à former une croix.

Dinant. **IN VICO DENV**. Croix pattée à l'avers, comme au revers.

Huy. **IN VICO bOIO**. Croix pattée à l'avers comme au revers.

Mayence. **MOGONCIAE CIVIT** ou **MOGONTIA CIVT**. Temple tétrastyle comme sur les monnaies d'Arnould.

1. Cf. A. Morel Fatio, *Deniers de Louis IV de Germanie frappés à Anvers* dans la *Rev. belgede numismatique*, 1865, p. 140.

Digitized by Google

Metz. 1er type. A l'avers LVDOVICVS en légende circulaire et REX dans le champ; au revers METTIS CIVITAS et le monogramme carolin immobilisé. — 2e type. Même avers. Au revers METTIS en légende horizontale. — 3e type. Le nom de la ville autour d'un petit temple dont le centre est occupé par un M. De l'autre côté HLVƆOVVICVS REX et une croix cantonnée de globules.

Namur. IN VICO NAMVCO. Croix de chaque côté ou monogramme carolin immobilisé.

Strasbourg. ARGENTI-NA CVITAS écrit en deux lignes horizontales au milieu du champ. Sur les deniers strasbourgeois Louis est qualifié HLVDOVVICVS PIVS.

Trèves. TR-EVER-IS écrit en trois lignes, celle du milieu coupée par un petit temple qui occupe le centre du flan. Ce type fut conservé par Charles le Simple (fig. 488).

Fig. 488

Verdun. LVDOVICVS en légende circulaire et REX dans le champ.

Würtzbourg. WIRZIBVRC CIVIT. Temple analogue à celui de Mayence.

Zurich. HADTVR-RECVM en deux lignes dans le champ.

Louis l'Enfant fut le dernier prince carolingien de Germanie. Après sa mort, les Lorrains se donnèrent à Charles le Simple qui monnaya dans quelques-unes de leurs villes, ainsi que nous l'avons vu dans le § VI du précédent chapitre; mais, en 923, la conquête du pays par Henri l'Oiseleur vint, en y implantant une nouvelle race de maîtres, ouvrir une nouvelle période pour l'histoire monétaire, comme pour l'histoire politique.

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME

LA PROVENCE ET LA BOURGOGNE JUSQU'A LEUR RÉUNION A L'ALLEMAGNE SOUS CONRAD LE SALIQUE

SOURCES: Les ouvrages généraux indiqués en tête du chapitre premier. — R. Blanchet, *Mémoire sur les monnaies des rois de la Bourgogne transjurane* dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. XI, 1856.

§ I. — *La Provence.*

Après la mort de Louis le Bègue, en 879, Boson, auquel Charles le Chauve avait donné le gouvernement de la Bourgogne, se fit couronner roi de Provence et de Bourgogne cisjurane. Il mourut en 887, à Vienne, laissant ses états à son fils Louis, plus tard surnommé l'Aveugle. Ce jeune prince ne fut pas mis immédiatement en possession de l'héritage paternel qui resta pendant plusieurs années dans une situation anarchique. En 901, Louis se fit couronner empereur en compétition avec Bérenger. Il mourut en 929.

Hugues, comte d'Arles et de Vienne, avait été chargé du gouvernement du royaume lorsque Louis eut été privé de la vue. A sa mort, il s'empara du pouvoir au détriment de Charles-Constantin, mais il abandonna bientôt la Provence et la Bourgogne-cisjurane à Rodolphe II, roi de Bourgogne-transjurane, en échange de l'Italie.

Les monnaies de Boson (879-887) se composent de deniers et d'oboles frappés à Vienne. Le type de ces pièces est formé des trois lettres **REX** posées dans le champ; la légende circulaire est **BOSO GRACIA DEI**. Au revers, est écrit, autour de la croix pattée ordinaire, **VIENNA CIVIS** (fig. 489). Les monnaies de Boson sont rares; on

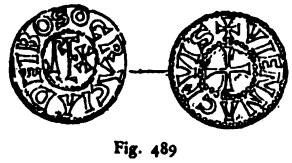

Fig. 489

Fig. 490

sait, du reste, que l'émission n'a pu s'en faire que pendant une partie

Digitized by Google

du règne, puisque pendant deux ans Vienne fut aux mains de Carloman, roi de France, qui, en septembre 882, s'en était emparé.

Louis l'Aveugle monnaya dans trois ateliers : Vienne, Avignon et Arles. Dans le grand ouvrage de M. Gariel, le denier d'Avignon, mal lu, est placé au milieu des pièces de Vienne, et le denier d'Arles, dont les légendes sont restées inintelligibles pour l'auteur, est classé à Louis l'Enfant. Nous signalerons avec quelque détail les produits des trois monnayeries françaises de Louis l'Aveugle :

Vienne. 1er type : Deniers portant un monogramme cruciforme très altéré, entouré de LVbVVICVS MRR. — 2e type : Deniers portant IV au centre dans un grènetis circulaire; la place de la légende est vide, à part une lettre, un S placé devant IV.

Avignon. Deniers portant un monogramme altéré analogue à celui de Vienne. Comme légende AVENIO CIVS. Au revers, LVDOVVICVS entoure une croix.

Saint-Trophime d'Arles. Monogramme carré de Louis (fig. 490) entouré d'une légende dont les dernières lettres sont peu nettes, mais qui laisse voir très clairement TOROFIME; aucun grènetis n'isole le monogramme de l'inscription. Du côté de la croix, la pièce porte HLVDOVVICVS IMP.

§ II. — *La Bourgogne transjurane et le royaume de Provence-Bourgogne.*

Après la déposition de Charles le Gros, Rodolphe, comte de Bourgogne transjurane, se fit élire roi dans une diète tenue à Saint-Maurice-en-Valais. Ses États comprirent le territoire situé entre le Jura, le Rhône et la Reuss. Rodolphe I laissa à sa mort (911) la Bourgogne transjurane à son fils, du même nom, qui, en 934, y ajouta la Provence et la Bourgogne cisjurane.

Rodolphe II (911-937) eut pour successeurs, son fils Conrad I le Pacifique (937-993) et Rodolphe III (993-1032). Celui-ci mourut sans enfants et son royaume passa à Conrad le Salique, empereur d'Allemagne.

Les plus anciennes monnaies du royaume de Bourgogne sont assignées à Conrad I le Pacifique (937-993). Dans ses actes, ce prince s'intitule roi des Provences, c'est-à-dire des deux gouvernements généraux compris dans le royaume d'Arles, dont l'un était celui du Lyonnais et du Viennois au nord de l'Isère, et l'autre celui de Provence. On peut attribuer avec quelque certitude à Conrad I des

Digitized by Google

deniers qui faisaient partie d'un trésor mis au jour, il y a un siècle, dans la Collégiale de Saint-Ours à Soleure,et dont M. Rod. Blanchet a donné l'inventaire. Au droit, ces deniers portent + CONPΩPVS PI autour d'une croisette; au revers, le champ entier a reçu un grand monogramme cruciforme (fig. 491). Ce monogramme se retrouve sur des deniers de même style, présents dans la même trouvaille, sur lesquelles le nom royal est remplacé par une indication de lieu : TAbERNA; ils sont frappés « in villa *Tabernis* quam alio « nomine propter fluvium ibi defluentem *Urbam* apellant[1] », c'est-à-dire à Orbe en Suisse.

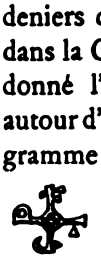

Fig. 491

Conrad monnaya également à Bâle; cet atelier émit des deniers de

Fig. 492

Fig. 493

flan large (fig. 492) ayant à l'avers un buste de face parfois couronné, et le nom royal + CHVONRADVS REX, et au revers l'indication de la ville + BASILEA CIVITAS[2].

Rodolphe III, le successeur de Conrad I (993-1032) et le dernier roi bourguignon de l'époque carolingienne, nous a laissé un assez grand nombre de deniers et d'oboles qui portent son nom, RODVLFVS, PODVLFVS, DODVLFVS associé à celui de la ville de Lyon, LVGVDVNVS, LVGADNVS. etc. Ces monnaies sont uniformément chargées du temple tétrastyle fig. (493).

Lorsque la Bourgogne eut passé à Conrad II le Salique, celui-ci conserva l'atelier lyonnais qui monnaya au nom des souverains d'Allemagne, mais sans doute sous l'autorité des archevêques, jusqu'au milieu du XIe siècle.

1. Diplôme de Rodolphe III de 1019.

2. Cf. *Zeitschrift für Numismatik*, t. V, p. 283. — M. Gariel, dont les indications ne sauraient être accueillies avec trop de prudence, attribue à Conrad le Pacifique des deniers lyonnais sur lesquels il lit le nom de *Conradus*. Ces pièces, qui portent en réalité la formule *gracia Dei* suivie du nom *Ugo*, sont les premières manifestations du monnayage des comtes de Lyon.

Digitized by Google

CHAPITRE SIXIÈME

LES DÉBUTS DU MONNAYAGE FÉODAL EN FRANCE ET EN GERMANIE

SOURCES : E. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne.* Strasbourg, 2 vol. in-4, 1883-1885. — A. de Barthélemy, *Lettre à M. E. Cartier sur les concessions du droit de frapper monnaie faites par les Carolingiens aux prélats,* dans la *Revue numism.*, 1851, p. 27. — A. de Longpérier, *Observations sur quelques monnaies épiscopales de Strasbourg et de Constance* dans la *Revue numism.*, 1857, p. 319. — F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France.* Paris, 3 vol. in-4, 1858-1862. — E. Caron, *Monnaies féodales françaises.* Paris, in-4, 1882-84.

Le grand mouvement féodal ne commença, dans le monnayage, comme dans le domaine politique, qu'après la chute des Carolingiens. Nous n'aurons donc à constater ici que des tentatives isolées d'affranchissement monétaire immédiat, ou une préparation lente à la révolution générale qui va s'accomplir.

§ I. — *Octrois de la* Moneta *à des établissements religieux.*

On a vu que dès les temps mérovingiens plusieurs églises et monastères reçurent, à titre de don du souverain, l'immunité des impôts qui entraînait avec elle la possession d'un atelier de monnayage. Plusieurs personnages ecclésiastiques, évêques ou abbés, profitèrent de la circonstance pour donner aux espèces frappées par leurs soins un caractère personnel qui tranche sur l'ensemble des types et des légendes des monnaies mérovingiennes.

Cette tentative d'affranchissement prit fin à l'avènement de la maison carolingienne ; mais, si Pépin le Bref édicta des dispositions législatives pour concentrer dans ses mains le droit de signer le numéraire, il n'enleva point aux établissements religieux le lucratif privilège de fabriquer la monnaie au nom royal.

Les nombreux noms de saints qui se lisent le plus souvent au génitif, en sous-entendant *ecclesia, monasterium* ou *moneta*, sur les deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne nous instruisent du grand nombre d'ateliers monétaires qui n'étaient pas pour le roi une source de revenus et dans lesquels la signature du signe d'échange n'avait lieu pour le souverain qu'*ad honorem* sans bénéfice palpable.

Digitized by Google

Les Carolingiens augmentèrent le nombre des ateliers religieux fabriquant de la sorte et, sous Charles le Chauve, l'extension que le monnayage ecclésiastique au nom royal avait pris peut être considérée comme l'une des causes principales de l'inexécution de l'édit de Pitres qui limitait, comme on sait, à onze le nombre des forges monétaires du royaume.

Dès l'année qui suivit l'édit de Pitres, c'est-à-dire dès 865, nous voyons Charles le Chauve en amoindrir les effets et accorder à Erkenrad, évêque de Châlons-sur-Marne, le droit de fabriquer la monnaie au nom du roi et d'encaisser, au profit du chapitre, les bénéfices résultant de cette industrie. La seule charge imposée à l'église de Châlons est la célébration à perpétuité d'un service pour le repos des âmes du roi et de la reine. L'octroi fait à Erkenrad n'est qu'un exemple d'une quantité de concessions analogues, dont nous croyons devoir donner la liste, encore bien qu'un grand nombre d'entre elles soient connues par des chartes manifestement entachées de faux. On sait que les feudataires ecclésiastiques ne se firent jamais faute d'appuyer leurs usurpations monétaires d'un titre portant la rubrique carolingienne.

861. — Le 28 juillet, par diplôme daté d'Aix-la-Chapelle Lothaire II donne à Ansbold, abbé de Prüm, le droit de marché et de monnaie pour la localité de Rommersheim.

874. — Charles le Chauve accorde la *moneta* à la demande d'Isaac, évêque de Langres, à l'église de Saint-Mammès de Langres et à celle de Saint-Etienne de Dijon. Il l'accorde également à Arduic, archevêque de Besançon.

877. — Charles le Chauve confirme les droits monétaires à Wilbert, évêque de Châlons-sur-Marne et à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons.

— — Un peu plus tard se place un octroi de Carloman en faveur de l'évêque d'Autun.

886. — Charles le Gros confirme la *moneta* à Geïlon, évêque de Langres.

888. — Arnould de Carinthie concède les droits monétaires aux archevêques de Brême. Les motifs de la concession sont fort curieux : *Super haec etiam percussuram numorum et negotiandi usum in eodem loco, Brema nuncupato, fieri permittimus, sicut dudum ecclesiæ ejusdem rectoribus in Hamapurg* (Hambourg) *concessum fuisse, sed propter infestationes paganorum nunc inibi esse non posse comperimus.*

889. — Eudes donne à la demande de Blitgaire, abbé de Saint-Philibert de Tournus, la *moneta* à son monastère. Cette charte semble interpolée.

— — Le même roi confirme les droits monétaires de l'évêque de Langres.

— — Arnould de Carinthie donne à Egilmar, évêque d'Osnabruck, le droit d'avoir dans cette ville un marché, un tonlieu et une monnaie.

898. — Le 14 octobre, Arnould de Carinthie reconnaît les droits monétaires de Dietloch, évêque de Worms.

— — Zwentibold, roi de Lorraine, donne à l'abbaye de Prum le droit d'avoir une *publica moneta.*

900. — Charles le Simple signe un diplôme de monnaie en faveur de l'église de Saint-Nazaire d'Autun.

— — La même année, il donne la *moneta* de Tournai à l'évêque Heidilon.

Digitized by Google

900 — La même année Louis l'Enfant accorde, à l'abbé de Corvei, les droits monétaires à Horohusen.

902. — Louis IV, roi de Germanie, accorde la *moneta civitatis Trevericae* à l'archevêque de Trèves.

903. — Le même roi donne à l'évêque de Liège, du consentement du comte Albuin, le tonlieu et la monnaie de Maestricht, *de Trajecto.*

911. — Charles le Simple donne à Etienne, évêque de Cambrai, *villam nomine Lestorphem, pago Indensi super flumine vocabulo Sarteria sitam* avec le droit d'y avoir un atelier monétaire, *propriis numismatis percusstura.* Ce diplôme est plus que suspect.

— — La même année, Charles le Simple accorde au même prélat *villa quae fertur Lumbris* (Lambres) avec l'*officina monetae.*

915. — Charles le Simple confirme les droits monétaires à Hervé, abbé de Tournus.

917. — Parmi les libéralités faites à Saint-Corneille de Compiègne pour remplir les dernières volontés de la reine Friderune, on trouve *medietas monetae.*

919. — Diplôme de Charles le Simple constatant les droits monétaires de l'abbaye de Saint-Martin de Tours.

920. — Diplôme du même, confirmatif des droits de l'abbaye de Prum.

— — La même année, Louis l'Aveugle, roi de Provence, confirme à l'église de Saint-Etienne d'Arles *teloneum simul cum moneta.*

924. — Le roi Raoul donne à Adalard, évêque du Puy, du consentement du comte Guillaume, la monnaie et le tonlieu du Puy qui dépendaient de la puissance comtale.

931. — Raoul confirme les droits monétaires de l'abbaye de Saint-Martin de Tours.

940. — Louis d'Outremer donne à l'archevêque Artaud et, par lui, à l'église de Reims: *remensis urbis monetam.*

955. — Lothaire confirme les droits de l'évêque du Puy et de l'abbé de Tournus.

Les termes qui entrent dans la rédaction de ces diplômes monétaires sont assez uniformes. Les diplômes où il est question, comme pour la localité inconnue de Lestorphem, d'un atelier pour la fabrication de monnaies autonomes, *propriis numismatis percussura,* sont entachés de fraude ou complètement faux. L'on peut affirmer que la concession monétaire se fait presque toujours par l'emploi de l'expression un peu vague de *moneta.*

On a beaucoup discuté sur le sens du mot *moneta* dans les diplômes royaux. Tout le monde admet aujourd'hui, ainsi que nous le disions plus haut, qu'en principe le *jus monetae* s'exerce au profit des concessionnaires, mais au nom du concédant; par le temps seul la portée de la concession fut étendue[1]. C'est ce que M. R. Chalon a parfaitement expliqué dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*[2]. La formule: *Dedimus... cum comitatibus, beneficiis, advocatiis, teloneis, mo-*

1. C. A. Serrure, *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne,* 2e édition, p. 97.

2. Pp. 15 et 16.

Digitized by Google

netis, forestibus, appenditiis, est celle, dit ce savant, qu'on employait ordinairement dans toutes les concessions féodales. Cette formule laisse dans le vague « si on y désigne la faculté de frapper monnaie au nom du bénéficier ou seulement celle de jouir de certains droits sur la fabrication des monnaies. Cette dernière interprétation, ajoute-t-il, paraît souvent la plus probable, mais, dans la suite des temps, les seigneurs qui frappèrent monnaie en leur nom particulier profitèrent de cette équivoque pour appuyer leur usurpation sur un titre. »

§ II. — *Premières tentatives d'affranchissement monétaire des feudataires ecclésiastiques.*

Les premières monnaies sur lesquelles, sous les Carolingiens, se voit une marque trahissant que la fabrication en était laissée aux soins de personnages ecclésiastiques sont des deniers de Charlemagne frappés à Cologne et à Bonn, pendant la première période du règne. On trouve sur ces pièces, glissée dans le champ comme emblème accessoire, comme marque d'émission si l'on veut, une petite crosse parfaitement dessinée (Voyez fig. 382).

Cette tentative des archevêques de Cologne, sans doute réprimée de bonne heure, ne se renouvela plus sous les successeurs de Charlemagne.

Les évêques de Strasbourg imitèrent l'exemple des archevêques colonais, sous Louis le Débonnaire (814-840). Des deniers à la légende

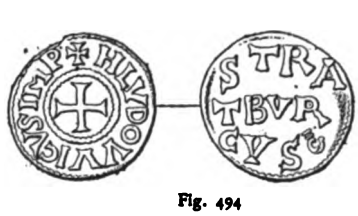

Fig. 494

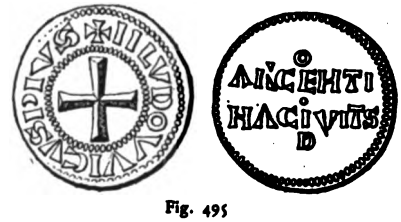

Fig. 495

STRAT-BVR-GVS en trois lignes portent, à la suite de la dernière ligne, la volute d'une crosse (fig. 494).

A Strasbourg l'usurpation épiscopale ne fut pas entravée à son origine, comme elle semble l'avoir été à Cologne. Elle va s'accentuant sans cesse davantage jusqu'à la fin de la dynastie carolingienne. Une série de monnaies de Louis de Germanie, de Charles le Simple et d'Henri l'Oiseleur porte dans le champ du revers une ou deux lettres qui concordent avec le nom des évêques contemporains de ces rois. On voit l'étape parcourue depuis Louis I: à la crosse, emblème vague, *impersonnel,* les évêques substituent une marque *personnelle.*

A. de Longpérier a consacré à ce curieux monnayage une dissertation

Digitized by Google

qui compte parmi les meilleures sorties de sa plume féconde. Depuis la publication de son travail, plusieurs pièces nouvelles ont surgi, confirmant pleinement ses ingénieuses conclusions. Nous empruntons à la *Numismatique de l'Alsace* de MM. Engel et Lehr[1] la liste complète des légendes monétaires dans lesquelles se manifeste une influence épiscopale à Strasbourg :

Odbert (évêque de 907 à 913) inscrit OD sur un denier de Louis de Germanie (fig. 495) et OS *(OdbbertuS)* sur une obole de Charles le Simple.
Godfried (évêque en 913) abrège son nom en GD sur un denier de Charles le Simple.
Richwin (évêque de 914 à 933) met RS *(RichwinuS)* sur des deniers et des oboles de Henri l'Oiseleur.
Eberhard (évêque en 933 et 934) est très reconnaissable dans les lettres VEB *(UEBerhard)* placées dans le champ d'un denier de Henri l'Oiseleur.

Sous les Otton, nous verrons les prélats introduire leur nom entier dans les légendes des deniers strasbourgeois, mais cette phase nouvelle de leur monnayage rentre dans la période à traiter dans la troisième partie de ce *Manuel*.

Si, en quittant les bords du Rhin, nous passons en France, le monnayage de la métropole rémoise nous fournira matière à d'intéressantes observations. On a vu dans le précédent §, qu'en 840 Louis d'Outremer donna le *jus monetae* à l'église de Reims en la personne de l'archevêque Artaud. Les premières monnaies rémoises sur lesquels nous trouvons une marque décelant l'intervention d'un pouvoir local sont des deniers et des oboles au type immobilisé de Charles le Chauve, sur lesquels, dans un des cantons de la croix, figure un A, initiale dans laquelle M. Caron a reconnu celle d'Artaldus (fig. 496). Les archevêques de Reims furent les premiers en France à s'affranchir de l'empreinte carolingienne. M. R. Serrure a fait connaître[2] deux deniers sur lesquels le nom du roi Lothaire (954-986) entoure une effigie couronnée de profil à droite, tandis qu'au revers le nom de l'archevêque Adalbéron (969-988) se montre en légende circulaire et que le nom de l'atelier indiqué par ses quatre lettres principales, REMS, cantonne la croix (fig. 497). L'archevêque Adalbéron

Fig. 496

1. Pp. 154-156.
2. Cf. *Bulletin de numismatique*, t. IV, 1884-85, p. 93, fig. 11 et 12.

Digitized by Google

se trouvait bien dans les conditions voulues pour accomplir une usur-

Fig. 497

Fig. 498

pation monétaire aussi audacieuse; frère de Godefroid d'Eenaeme, duc de Basse-Lorraine, et chancelier du roi Lothaire, il avait acquis une situation exceptionnelle et dirigeait la politique du temps.

Sous un successeur d'Adalbéron, peut-être déjà contemporain d'Hugues Capet, le type des deniers rémois se modifie; une tête de face se montre au droit et au revers, ayant la prétention de représenter d'un côté le roi de France + FRANCORVM REX et de l'autre l'archevêque + ARCHIEPICO REM ou + ARHIEPCAPV qui conserve un prudent anonymat (fig. 498).

A Corbie, près d'Amiens, les abbés tentèrent dès le règne d'Eudes une émancipation radicale. La trouvaille de Glisy, enfouie vers 898, contenait deux deniers corbiois très intéressants dont l'un porte encore le nom du roi, mais dont l'autre, omettant toute mention royale, se contente d'indiquer : SCI PETRI MOI-CORBIENSIS (fig. 499).

Fig. 499

Le type de ces pièces est formé d'un monogramme dans lequel on retrouve précisément les initiales d'un abbé de Corbie, Franco, dont on ignore l'année d'avènement, mais qui vivait encore en 900.

A Toulouse, l'évêque Hugues (926-972) signe de curieux deniers au nom immobilisé de Charles le Simple. Le mot VGO est disposé en triangle, dans le champ, de manière à rappeler le type d'Eudes.

Dans le royaume de Bourgogne, à Vienne, l'initiale de l'archevêque Sobon (940) se montre sur des deniers portant le nom de la ville, VIENNA, et celui du saint patron + S MAVRICI. Un successeur de Sobon, l'archevêque Thibaut (952-1000), signe des deniers en toutes lettres + TEBAVD.

§ III. — *Premières tentatives d'affranchissement monétaire des feudataires laïques.*

On cite généralement, comme la première manifestation du monnayage féodal laïque sous les Carolingiens, un denier qu'Eudes aurait

Digitized by Google

battu à Orléans à l'époque où il était encore simple duc de France (885-887). Cette pièce, dont nous avons déjà donné le dessin, porte au droit, autour du monogramme immobilisé de Charles, la légende **GRATIA DI REX ODO** (fig. 436). Nous hésitons, en ce qui nous concerne, à admettre l'importance historique de ce denier, dans lequel nous ne pouvons voir qu'un simple produit de monnayage royal à type continué; mais l'opinion contraire ayant été soutenue par des autorités de premier ordre, de Longpérier et Fillon, il est nécessaire de l'exposer dans ce livre. Le premier des deux auteurs que nous venons de citer, et qui a, croyons-nous, fait connaître le denier avec **GRATIA DI REX ODO**, en accompagne la description du commentaire suivant : « Ce denier est extrêmement intéressant pour « l'histoire des types. Eudes, après le siège de Paris, reçut, comme « récompense, le duché de France dont la capitale était Orléans. Si « l'on considère le degré de puissance auquel était parvenu le fils de « Robert le Fort, on ne s'étonnera pas que dès ce moment même il « ait pu faire battre monnaie. La pièce que je viens de décrire s'ex- « plique parfaitement dans cette supposition. Le type royal est con- « servé, seulement à la suite de la formule **GRATIA DI REX**, le nom « d'Eudes a été intercalé. J'ai la conviction qu'il n'existe aucune rela- « tion entre ce nom et le titre de rex. » Cette conclusion nous paraît forcée.

On a complètement abandonné aujourd'hui l'attribution à Hugues le Grand (923-956), duc de France, plutôt qu'à Hugues Capet avant son élévation au trône, des deniers de Paris et de Senlis que de Longpérier a défendue dans sa *Notice des monnaies françaises composant la collection Rousseau*. Quoi qu'il en soit du reste, nous nous trouvons cette fois en présence d'un monnayage féodal indiscutable, mais qui se confond tellement avec le monnayage d'Hugues Capet, roi, que nous nous réserverons d'en parler en détail dans la troisième partie de ce livre.

Parmi les produits nettement féodaux à l'époque carolingienne, on doit accorder une place hors pair aux monnaies, sans nom d'atelier, que forgea, soit en Champagne (à Laon, par exemple), soit à Verdun, Herbert, comte de Vermandois. Le premier exemplaire en fut signalé en 1867 par M. l'abbé Chauffier dans la *Revue numismatique*. Sous le rapport du type,

Fig. 500

ces pièces appartiennent au même groupe que les deniers d'Adalbéron, archevêque de Reims. La représentation du droit est une tête barbue, couronnée, d'une barbarie extrême, tournée à gauche, avec

Digitized by Google

le nom du roi Lothaire en légende ; au revers, une croix cantonnée est ceinte de HERIBERTVS CO. Cet Herbert joua, dans la politique de la fin du xe siècle, un rôle considérable ; en 984, il aida le roi Lothaire à s'emparer de Verdun et, pendant deux ans, cette ville resta entre ses mains.

En Normandie, les débuts du monnayage sont antérieurs à la chute de la dynastie carolingienne. Certains deniers au nom de RICHARDVS, frappés à Rouen, ROTOMAGVS, et qui reproduisent assez correctemant le monogramme de Charles ou le temple sont, selon toute vraisemblance, contemporains du duc Richard I (943-996).

Dans une région de l'ancien royaume d'Aquitaine, en Auvergne, nous voyons de très bonne heure apparaître une monnaie où la mention d'un seigneur remplace celle du roi. Un Guillaume, comte d'Auvergne, frappe à Brioude, BRIVITES, des deniers de grand module au monogramme carolin immobilisé sur lesquels il inscrit en toutes lettres VILELMO COMES. La frappe de ces pièces continua longtemps après le prince qui la fit commencer, mais il résulte, dit Poey d'Avant, de l'examen du dépôt monétaire trouvé en 1762 à la tour de la collégiale de Saint-Ours, à Soleure, que c'est dans la seconde moitié du xe siècle au plus tard qu'ont dû être émis les deniers de Brioude les plus anciens.

En Guyenne, les premiers deniers bordelais de Sanche, qui reproduisent le monogramme de *Carolus*, présentent des similitudes apparentes de style et de fabrique avec les monnaies auvergnates de Brioude ; ils remontent également au milieu du xe siècle.

On ne saurait être aussi affirmatif en ce qui concerne les deniers toulousains de Guillaume Taillefer (950-1037). Le long règne de ce prince est, comme on voit, à cheval sur la fin de la dynastie carolingienne et sur le commencement de celle de Capet. La même observation s'applique à Raymond I, comte de Narbonne (966-1023), dont on connaît un numéraire signé.

Dans le royaume de Bourgogne, à Lyon, le numismate trouve deux exemples de monnayage de feudataires laïques. Le comte Hugues et son contemporain Guillaume frappent tous les deux des espèces à leur nom. On n'est pas exactement renseigné sur la délimitation des pouvoirs de l'un et de l'autre de ces personnages. Hugues, qui était parent de Conrad le Pacifique, exerçait son autorité dans le Lyonnais entre 937 et 948. Le 28 mars 944, il présidait un plaid dans lequel il était assisté de Guillaume II, comte de Lyonnais.

Les monnaies de Hugues ont des légendes assez barbares. On lit, à l'avers + ƆRAƆA DEI VGO, *Gratia Dei Ugo*, et dans le champ COMS ;

Digitized by Google

au revers le nom de la ville, diversement orthographié, LVGVNIS CIVITS, LVCDVNS CIAITS, etc. Les deniers de Guillaume forment sous le rapport du type deux groupes. Les uns ont à l'avers un monogramme dans lequel M. Récamier trouve les éléments du nom royal CONRADVS, les autres remplacent ce monogramme par C◇MES disposé en croix, l'◇ formant le centre. Les légendes circulaires sont + VVILELMAS ou V··VILELMVS et au revers LVGDVNIS CIVIS.

La première monnaie allemande sur laquelle figure une signature autre que celle du roi de Germanie est une obole, publiée par Grote[1], portant d'un côté autour d'une croix pattée + LVDOVVIC...., et de l'autre, autour d'une croisette, BRVNO. Ce Brunon est le duc de Saxe qui fut chargé en 876 par Louis de Saxe de défendre les régions côtières contre les incursions des Normands; il mourut en 880. L'émission de cette monnaie eut lieu vraisemblablement à Hambourg, mais elle resta un fait isolé.

Les feudataires allemands ne s'affranchirent de l'autorité royale ou impériale que dans le cours du xe siècle; l'exemple fut donné en Lotharingie par le duc Gislebert, mais cette tentative n'étant pas positivement antérieure à l'extinction de la maison carolingienne, nous en réserverons l'examen pour notre troisième partie.

§ IV. — *Monnayages féodaux débutant par l'anonymat.*

Dans les deux paragraphes qui précèdent, nous n'avons relevé que les monnayages sur l'origine féodale desquels aucun doute ne pouvait subsister dans l'esprit de celui destiné à en utiliser les produits comme signe d'échange. Il s'en faut que partout les feudataires aient osé lever avec autant de désinvolture l'étendard de l'autonomie monétaire. Dans beaucoup d'ateliers, si la mention royale disparaît, aucune autre ne s'y substitue et la ville d'émission est seule désignée par la légende.

L'époque exacte d'un grand nombre de pièces de cette catégorie est très difficile à déterminer: on doit hésiter à dire si elles remontent à la fin des temps carolingiens ou si elles ont été émises immédiatement après l'avènement de la maison capétienne. Il est toutefois permis d'affirmer que dès Charles le Simple certains monnayages anonymes commencèrent. Les pouvoirs locaux, ballottés qu'ils étaient entre Charles et Eudes, faisaient montre de neutralité politique en omettant le nom de tout prétendant à la couronne royale.

1. Grote, *Obol Ludwig's und Bruno's* dans ses *Münzstudien*, t. II, p. 778.

Digitized by Google

Le groupe le plus important des monnayages féodaux débutant par l'anonymat occupe, au point de vue géographique, la Champagne et la Touraine. Le nom du roi n'est pas mentionné, et si une indication vient se joindre à celle de l'atelier monétaire, c'est souvent un deuxième nom de ville.

Dans d'autres régions, et principalement en Poitou, dans les Marches d'Espagne, dans la Franche-Comté et le Chablais, c'est dans l'immobilisation pure et simple d'un type royal que nous trouvons un acheminement vers l'indépendance et l'autonomie des émissions.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME

L'ITALIE JUSQU'A OTTON Ier, DANS LE NORD, ET LA CONQUÊTE NORMANDE, DANS LE SUD

§ I. — *Les Carolingiens, empereurs et rois d'Italie.*

SOURCES : Les ouvrages généraux indiqués en tête du chapitre premier. — J. Bergmann, *Münzen von den Kaisern und Königen Carl dem Dicken, Berengar von Friaul, Guido von Spoleto und seinem Sohne Lambert, dann von Arnulph von Kärnthen (allein und mit Berengar) von etwa 880-900 nach Chr. Geburt,* dans l'*Œsterreicher Geschichtsforscher,* publié par Chmel, 1838. — L. Deschamps de Pas, *Quelques monnaies des empereurs de la race carlovingienne frappées en Italie* dans la *Revue numismatique,* 1839, p. 371. — F. et E. Gnecchi, *Le monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II.* Milan, 1884, in-4. — C. Brambilla, *Monete di Pavia raccolte ed ordinatamente dichiarate.* Pavie, 1883, in-4. — Pour une bibliographie plus détaillée on consultera : F. et E. Gnecchi, *Saggio di bibliografia numismatica delle zecche italiane.* Milan, 1889, in-8.

Il était difficile de séparer des monnaies frappées en France et en Germanie, celles qu'émirent en Italie les premiers souverains de la maison carolingienne. Le type et la forme des espèces sont les mêmes, qu'elles soient fabriquées en deçà ou au delà des monts. Nous devons donc renvoyer à nos chapitres précédents pour ce qui concerne les émissions italiennes de Charlemagne, de Louis le Débonnaire et de Lothaire I. A partir de ce règne, l'aspect des *deniers* italiens change néanmoins et permet au numismate de faire de ces pièces un groupe national comprenant les ateliers de Milan, Pavie, Trévise et Venise.

LOUIS II D'ITALIE (855-875). — Dès 844, Louis fut couronné roi de Lombardie; le 2 décembre 850, Lothaire l'associa à l'empire. A la mort de son père, Louis fut couronné empereur et fixa à Pavie le siège de son gouvernement.

Gariel attribue à Louis II un *denier* à tête et au type dit de la porte de ville, frappé à Pavie. Louis le Débonnaire avait déjà fait usage de cette empreinte dans cette ville, mais les légendes du droit de ses monnaies sont plus correctes et plus régulières que celles du denier

Digitized by Google

classé à Louis II. L'atelier de Milan émit vraisemblablement sous le fils de Lothaire des *deniers* au temple avec **XPISTIANA RELIGIO** qui se distinguent de ceux de Louis le Débonnaire par un flan plus mince et un module plus grand.

En 864, Adelgis, prince de Bénévent, dont les états avaient été envahis par les Sarrasins, appela l'empereur à son aide. C'est à cette époque que doivent avoir été frappés les *deniers* sur lesquels le nom de Louis II est associé à celui d'Adelgis; le type de ces pièces est celui des monnaies bénéventines: + **LVDOVVICVS IMPE.** Fleur accostée de **A** et **R.** ℟ + **ADELHIS PRINCES.** Croix à double traverse accostée de **Π** et **II.**

L'entente entre Adelgis et l'empereur ne fut pas de longue durée. Louis traita le Bénéventin en pays conquis et s'installa dans la capitale du duché. C'est apparemment alors qu'il frappa les *deniers* de grand module portant son nom seul et, au revers, l'indication de l'atelier **BENE-BEN-TVM** en trois lignes. La conduite de l'empereur devait amener des représailles; le 25 août 871, Adelgis força le palais qu'habitait Louis II, s'empara de sa personne et le retint prisonnier. Il ne le remit en liberté que le 17 septembre, après lui avoir fait jurer de ne plus jamais entrer en armes dans la principauté. L'an 873 Louis II rentra, malgré son serment, dans le Bénéventin à la tête d'une puissante armée. Le pape Jean VIII l'avait délié de sa promesse. Néanmoins, l'empereur, inquiet dans sa conscience, eut recours à un expédient: il remit le commandement de ses troupes à sa femme Angilberge qui fit la guerre en son nom.

Les événements que nous venons de rappeler sont constatés d'une manière très curieuse par des souvenirs numismatiques. On possède des *deniers* sur lesquels les noms de Louis et d'Angilberge sont réunis; le style de ces pièces est essentiellement bénéventin; il en existe de trois coins différents; le type est formé des lettres **IMP**, d'une croix, d'un chrisme, d'un monogramme cruciforme ou d'une légende bilinéaire (fig. 501).

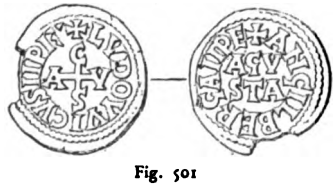

Fig. 501

Charles le Chauve (875-877). — Charles le Chauve fut proclamé empereur après la mort de Louis II. On a de lui un denier de Pavie portant du côté de la croix + **KAROLVS IMPERATOR**, et de l'autre **PAPIA** en une ligne. C'est à tort, pensons-nous, que cette pièce est donnée par quelques auteurs à Charles le Gros.

Il en est de même des plus petits des larges *deniers* à la légende chré-

Digitized by Google

tienne et au nom de Charles, empereur, + HCAROLVS IMPER, frappés suivant toutes probabilités dans l'atelier de Milan (fig. 502).

Fig. 502

CARLOMAN DE BAVIÈRE (877-878). — En 877, Carloman passa en Lombardie pour disputer le royaume d'Italie à Charles le Chauve. A la mort de ce prince survenue la même année, il se fit couronner par le pape Jean VIII. La seule monnaie italienne connue pour Carloman, CARLOMAN REX, est un grand *denier* de flan mince au type du temple et à la légende chrétienne. Nous avons déjà dit que ces pièces doivent avoir été frappées à Milan.

CHARLES LE GROS (880-888). — Après la mort de Carloman, l'empire resta sans titulaire jusqu'au couronnement de Charles le Gros. Nous classons à ce prince les *deniers* à la légende chrétienne, frappés à Milan, dont le module est plus grand que ceux de Charles le Chauve. La bordure qui entoure le type central mesure parfois trois millimètres, et la minceur du flan est telle que l'empreinte d'un des côtés apparaît toujours en creux de l'autre. Ces étranges monnaies, parfois concaves, sont les avant-coureurs des *bractéates* dont l'usage prit un si grand développement en Allemagne à partir du XIIe siècle.

GUI DE SPOLÈTE (889-894). — Après la déposition de Charles le Gros, Gui, duc de Spolète, de race carolingienne, se fit proclamer roi d'Italie, à la diète de Pavie en 889. Le 21 janvier 891, il fut couronné empereur par le pape Etienne V. Il mourut en décembre 894.

Les seules monnaies connues de ce prince sont de grands *deniers* à la légende chrétienne et au temple. On en possède sur lesquelles Gui prend le titre de roi + VVDO GRACIA DI RE et d'autres sur lesquelles il s'intitule empereur + VVIDO IMPERATOR.

LAMBERT (894-898). — Lambert, fils de Gui de Spolète, fut associé à l'empire en 891 et couronné l'année suivante; il succéda à son père à la fin de 894. Chassé de ses états par Arnould de Carinthie, roi de

Digitized by Google

Germanie, en 896, il y rentra après le départ de ce dernier, mais mourut en 898.

On a conservé de grands *deniers* de fabrique milanaise au type du temple et à la légende chrétienne; le nom du souverain, placé du côté de la croix, est + LAMBERTVS IMP.

ARNOULD DE CARINTHIE (895-899). — Arnould de Carinthie voulut s'emparer de l'Italie et de la dignité impériale. En 896, il prit Rome d'assaut, et le 27 février s'y fit couronner par le pape Formose; mais bientôt après, il retourna en Germanie.

L'atelier de Milan a frappé des *deniers* semi-bractéates au nom d'Arnould, comme roi et comme empereur. Ces pièces sont au type du temple, mais la légende chrétienne est parfois remplacée par MEDIOLANVM CIVIS.

BÉRENGER I (888-900). — Bérenger, duc de Frioul, s'était fait couronner roi d'Italie par l'archevêque de Milan, après la déposition de Charles le Gros et avait fait reconnaître ses droits par Arnould de Carinthie dont il s'était déclaré vassal. Battu en 889 par Gui de Spolète, il se réfugia dans le Véronais. En 895, Bérenger fit un retour offensif et, par un traité conclu l'année suivante avec Lambert, il obtint en sa faveur une sorte de partage du pouvoir.

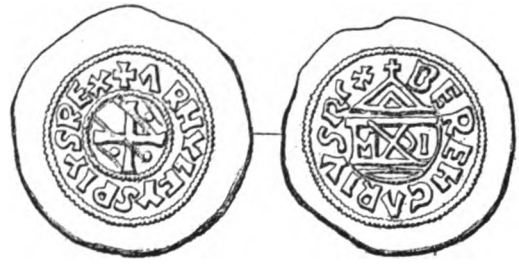

Fig. 503

La série monétaire de Bérenger I, roi, comprend de grands *deniers* semi-bractéates, au temple et à la légende chrétienne, frappés à Milan. Sur quelques exemplaires, le nom d'Arnould de Carinthie, ARNVLFVS PIVS REX, entoure la croix et celui de Bérenger, BERENGARIVS REX, remplace du côté du temple le traditionnel XPISTIANA RELIGIO (fig. 503). Les monnaies de l'atelier de Pavie, plus épaisses, mais plus petites que celles de Milan, ont l'édifice tétrastyle et la légende PAPIA CIVITAS.

LOUIS DE PROVENCE (900-905). — En 900, Louis III dit l'Aveugle,

Digitized by Google

roi de Provence, passa en Italie et chassa Bérenger. Il s'avança jusqu'à Rome où il se fit couronner empereur, le 12 février 901, par le pape Benoît IV. En 905, Bérenger s'étant emparé de son rival, à Vérone, lui fit crever les yeux.

Louis de Provence profita de son séjour en Italie pour faire frapper, sans doute dans l'atelier de Milan, de larges deniers au temple avec **XPISTIANA RELIGIO.**

Bérenger I rétabli (905-924). — Nous rattacherons à la seconde période du règne de Bérenger les *deniers* de Pavie qui portent à l'avers le chrisme et **BERENGARIVS R**; au revers la légende chrétienne et **PA-PIA-CI** en trois lignes. Nous lui attribuerons également un

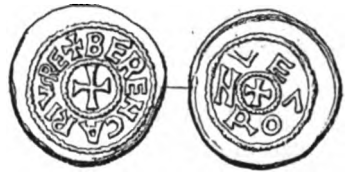

Fig. 504

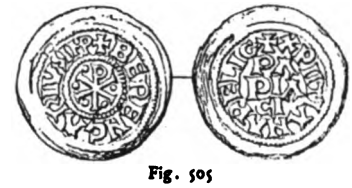

Fig. 505

denier de Vérone, classé par Gariel à Bérenger II (fig. 504); si on considère que les Véronais livrèrent Louis l'Aveugle à Bérenger, il est assez naturel de voir celui-ci ouvrir dans leur ville un atelier monétaire.

En 915, Bérenger I se fit décerner par le pape la couronne impériale. Les monnayeurs de Pavie modifièrent aussitôt les légendes de leurs *deniers* qui portèrent dorénavant **BERENGARIVS IMP** (fig. 505).

Rodolphe de Bourgogne (922-926). — En 922, Rodolphe, roi de Bourgogne transjurane, envahit l'Italie et se fit couronner roi à Pavie; quatre ans plus tard, la crainte d'une conjuration lui fit abandonner sa conquête.

On connaît des *deniers* de Rodolphe pour Pavie et Milan. Dans la première ville, le chrisme et la légende en plein champ sont conservés. L'atelier de Milan adopte le même type et renonce définitivement à l'émission des larges et fragiles semi-bractéates.

Hugues de Provence (926-945). — Hugues, roi de Provence, fut appelé à la couronne d'Italie, par la noblesse du pays, après le départ de Rodolphe; il fut couronné à Milan le 21 juillet 926.

La série monétaire d'Hugues se compose de *deniers* frappés à Milan, à Pavie et à Lucques. Les types sont le temple, le chrisme et un nom d'atelier écrit dans le champ.

Digitized by Google

En mai 931, Hugues associa au trône son fils Lothaire. Le souvenir de cette association est conservé par des *deniers* de Milan et de Pavie sur lesquels les noms des deux rois sont réunis (fig. 506).

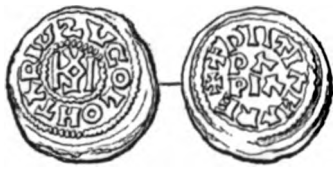

Fig. 506

LOTHAIRE D'ITALIE (946-950). — Ce roi régna pendant cinq ans sous l'autorité effective de Bérenger, marquis d'Ivrée. Les deux ateliers, Milan et Pavie, qui émirent ses espèces, reproduisirent les types d'Hugues.

BÉRENGER II ET ADALBERT (950-961). — Après l'empoisonnement de Lothaire, Bérenger fut élu roi d'Italie conjointement avec son fils Adalbert. L'année suivante, Otton I lui enleva ses états, mais Bérenger en obtint la restitution à la condition de les tenir en fief de la couronne de Germanie.

Des monnaies aux noms réunis de Bérenger et Adalbert existent pour les deux ateliers habituels du royaume carolingien d'Italie. A Milan, le type est XPI et MEDI-OLA; à Pavie l'avers porte le mot REX, le revers PA-PIA.

En 961, Bérenger et Adalbert furent définitivement déposés par Otton I qui se fit couronner roi d'Italie à Milan. Le 2 février 962, le pape Jean XII décerna au nouveau maître les honneurs impériaux.

§ II. — *Le duché de Toscane.*

SOURCES: C. Cordero di San Quintino, *Della zecca e delle monete degli antichi marchesi della Toscana*. Pise, 1821, in-8. — D. Promis, *Moneta di Ugo I marchese di Toscana battuta in Arezzo* dans la *Rivista numismatica italiana*, t. I.

Lorsque Charlemagne eut détruit le royaume des Lombards, il donna le gouvernement de la Toscane à des comtes auxquels succédèrent, sous Louis le Débonnaire, des marquis, appelés quelquefois ducs. La puissance de ces personnages s'accrut à mesure que l'autorité des rois carolingiens se relâcha. Dans la seconde moitié du xe siècle, ils se considérèrent comme suffisamment indépendants du pouvoir royal pour s'emparer du droit de battre monnaie.

Gui, 917-927.
Boson, 931-936.
*Hugues I, 960-961.
Lambert, 929-931.
Humbert, 936-95...?

Digitized by Google

On connaît des *deniers* de Hugues I; ils sont imités du type carolingien et ont été frappés à Arezzo et à Lucques.

§ III. — *La République de Venise.*

SOURCES : J. Cordero di San Quintino, *Observations sur les deniers carlovingiens portant le nom de Venise* dans la *Revue numismatique*, 1849, p. 190. — V. Padovan, *Le monete della republica veneta dal secolo IX al XVIII*. Venise, 1876, in-16. — V. Promis, *Sull' origine della zecca veneta*. Turin, 1868, in-8. — N. Papadopoli, *Sulle origini della veneta zecca e sulle antiche relazioni dei Veneziani cogli imperatori considerate dietro l'esame delle primitive monete*. Venise, 1882, in-8.

Venise fut fondée au milieu du ve siècle par les habitants d'Aquilée, de Padoue et de quelques autres villes, qui se réfugièrent dans les îles de l'Adriatique, à l'embouchure du Pô, pour se soustraire à l'invasion des Huns. Chaque île s'administra d'abord elle-même; vers 697, elles se réunirent en commun et choisirent pour chef un doge. La nouvelle république fut censée sujette de l'empire d'Orient, mais en fait elle resta indépendante.

Lorsque l'Italie septentrionale passa aux Carolingiens, ceux-ci laissèrent à Venise son indépendance; mais le pouvoir suprême des empereurs fut reconnu par la république qui devint le siège d'un atelier monétaire frappant des *deniers* aux noms de Louis le Débonnaire (814-840) et de Lothaire I (840-855).

Quand, après Lothaire, la puissance des Carolingiens eut diminué, les Vénitiens omirent sur leurs *deniers* la mention impériale. La pièce qui constitue le plus ancien témoin de l'autonomie monétaire de Venise porte au droit, autour d'un temple tétrastyle, +PE SALVA VENECIAS; du côté de la croix, un vœu platonique pour la conservation de l'Empire remplace le nom du souverain + DS CVSERVA ROMAN IMP (fig. 507). Cette pièce appartient encore au IXe siècle. Le *denier* du xe siècle qui lui succède (fig. 508) est dépourvu de toute allusion monarchique; la République ne reconnaît d'autre pouvoir que celui du Christ + CRISTVS IMPER(*at*). La légende qui entoure le temple

Fig. 507

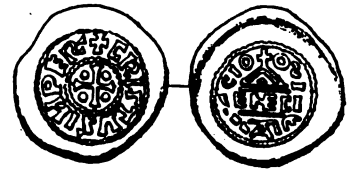

Fig. 508

Digitized by Google

semble une dégénérescence de la formule chrétienne des *deniers* carolingiens.

§ IV. — *Les Papes.*

SOURCES: D. Promis, *Monete dei romani pontefici avanti il mille.* Turin, 1858, in-8. — F. Le Blanc, *Dissertation historique sur quelques monnoyes de Charlemagne, de Louis le Debonnaire, de Lothaire et de leurs successeurs, frappées dans Rome.* Paris, 1689, in-4. — J. Charvet, *Origines du pouvoir temporel des papes précisées par la numismatique.* Paris, 1865, in-8.

La numismatique papale commence dans le dernier quart du huitième siècle, sous le pontificat d'Adrien I (772-795). Ses deniers, d'allure toute byzantine, portent à l'avers un buste de face, la tête tonsurée, accosté des lettres I-B dont le sens reste encore énigmatique; la légende circulaire est DN ADRIANVS P-P. Au revers, nous trouvons VICTORIA DN N et CONOB autour d'une croix potencée, et dans le champ RM, les deux consonnes du nom de Rome[1].

Fig. 509

Nous avons vu, à la p. 213 de ce livre, comment en 774 Charlemagne vint à Rome où le sénat et le peuple lui conférèrent le titre de patrice: *patricius Romanorum*. Le roi des Francs monnaya en cette qualité dans la ville éternelle, et il est très admissible que ses émissions mirent momentanément fin à celle du souverain pontif.

Sous les successeurs d'Adrien I jusqu'au commencement du xe siècle, toutes les monnaies romaines portèrent, à de rarissimes exceptions explicables par des vacances de l'empire, les noms réunis des empereurs et des Papes. On possède toute une série de deniers présentant les combinaisons de noms suivantes :

Léon III (795-816) avec Charlemagne, puis avec Louis le Débonnaire.
Etienne IV (816-817) avec Louis le Débonnaire.
Pascal I (817-824) avec Louis le Débonnaire.

1. Vignoli, dans ses *Antiquiores romanorum pontificum denarii* imprimés à Rome en 1734, publie une monnaie d'Adrien I d'un tout autre type. Cette pièce, qui n'a pas été retrouvée par D. Promis, porte d'un côté HA-DRI-AN-VS-PAPA en trois lignes coupées par une longue croix; de l'autre SCI-PET-RI en trois lignes séparées par des barres. Antérieurement à Adrien I, les papes Grégoire III (731-741) et Zacharie (741-752) frappèrent de petites pièces de cuivre carrées ou mal arrondies, à type purement épigraphique, qui semblent avoir été destinées aux aumônes pontificales.

Digitized by Google

Eugène II (824-827) avec Louis le Débonnaire.
Valentin (827) avec Louis le Débonnaire.
Grégoire IV (828-844) avec Louis le Débonnaire, puis avec Lothaire I.
Serge II (844-847) avec Lothaire I.
Léon IV (847-855) avec Lothaire I.
Benoît III (855-858) avec Lothaire I, puis avec Louis II.
Nicolas I (858-867) avec Louis II.
Adrien II (867-872) avec Louis II.
Jean VIII (872-882) avec Louis II, puis avec Charles le Gros.
Marin I (882-884) avec Charles le Gros.
Adrien III (884-885) avec Charles le Gros.
Etienne V (885-891) avec Charles le Gros.
Formose (891-896) avec Gui de Spolète.
Etienne VI (896-897) avec Arnould de Carinthie, puis avec Lambert.
Romain (897) avec Lambert.
Théodore II (897-898) avec Lambert.
Jean IX (898-900) avec Lambert.
Benoît IV (900-903) avec Louis III.
Christophe (903-904) avec Louis III.

Pendant cette longue période, la seule monnaie se compose de *deniers* d'un type assez uniforme. Jusqu'au pontificat de Jean VIII (872-882), les pièces portent invariablement à l'avers le nom de l'em-

Fig. 510

Fig. 511

pereur autour d'un monogramme formé soit de l'abréviation d'*imperator,* soit celle du mot *pius,* soit de celle du nom de la Ville Eternelle. Au revers, nous trouvons en légende **SCS PETRVS** autour d'un monogramme ou d'un assemblage symétrique de lettres donnant le nom

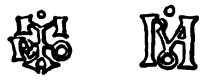

Fig. 512 et 513
Monogramme de Rome.

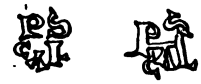

Fig. 514 et 515
Pascal I.

Fig. 516
Eugène II.

Fig. 517
Valentin.

du pape. Nous réunissons dans le tableau ci-dessous tous ces mononogrammes dont D. Promis a définitivement fixé la lecture :

Digitized by Google

Fig. 518 Grégoire IV. — Fig. 519 Serge II. — Fig. 520 Léon IV. — Fig. 521 à 523 Benoît III. — Fig. 524 Nicolas I.

Fig. 525 et 526 Adrien II. — Fig. 527 et 528 Jean VIII. — Fig. 529 Adrien III. — Fig. 530 à 532 Etienne V.

Fig. 533 Formose. — Fig. 534 Etienne VI. — Fig. 535 Romain. — Fig. 536 Théodore II. — Fig. 537 et 538 Benoît IV.

Fig. 539 Christophe. — Fig. 540 Serge III. — Fig. 541 Anastase III. — Fig. 542 à 544 Jean X.

Fig. 545 Marin II. — Fig. 546 Agapet II. — Fig. 547 Albéric, patrice. — Fig. 548 Monogramme du mot : *papa*

Sous le pontificat de Jean VIII un type nouveau fit une courte apparition. A la faveur de la vacance de l'empire qui s'étendit depuis la mort de Charles le Chauve en octobre 877 jusqu'à l'Épiphanie 881, date de l'élection de Charles le Gros, le pape s'affranchit des coins traditionnels et frappa des deniers portant d'un côté son monogramme

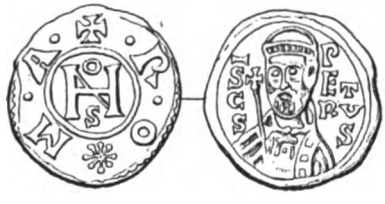

Fig. 549

Fig. 550

entouré de + ·R·O·M·A· et de l'autre le buste crucigère du prince des Apôtres avec la légende **SCS PETRVS** semée le long de l'effigie (fig. 549).

Digitized by Google

Après l'élection de Charles le Gros, ce type continua à être en usage à cette différence près, qu'à l'avers le nom + CAROLVS MP remplaça le nom de Rome.

Du pontificat de Marin jusqu'à celui de Formose, les types monogrammatiques furent de nouveau employés sans exception. Formose tenta d'introduire l'image de saint Pierre, mais peut-être sur les réclamations de l'empereur, se hâta-t-il de revenir aux coins traditionnels qui furent employés sans exception sous Etienne VI, Romain I et Théodore II. Jean IX reprit le buste de saint Pierre, son successeur, Benoit IV, fit indifféremment usage de ce type, de celui de la main[1] (fig. 550) et de celui du monogramme; les deniers émis pendant la vacance de l'empire qui précéda le couronnement de Louis III en février 901 sont dépourvus de toute mention impériale.

On n'a pas retrouvé de monnaies de Léon V (903) qui ne régna que quarante jours. Son successeur Christophe (903-904) fit usage du type monogrammatique sur les deniers qu'il émit au nom de l'empereur Louis III.

Les monnaies connues pour Serge III (904-911) sont toutes postérieures à l'année 905 pendant laquelle Louis III, contraint d'abandonner l'Italie, cessa d'être reconnu par les Italiens. Le pape profita de l'anarchie pour donner à ses deniers un caractère tout à fait autonome; on en connaît de trois types différents : les unes ont le buste de S. Pierre, les autres, l'effigie du souverain pontife avec la légende SERGIVS PP, d'autres enfin, le monogramme de Serge et les mots + SALVS PATRIE.

Sous Anastase III (911-913), l'anarchie continuant en Italie, aucun nom d'empereur ne prit place sur les espèces, mais Jean X (914-928), après le couronnement de Bérenger, rendit à celui-ci la place légitime qui revenait, sur les monnaies romaines, aux successeurs de Charlemagne.

La numismatique de Léon VI (928), Etienne VII (928-930), Jean XI (930-935), Léon VII (935-939) et Etienne VIII (939-942) fait complètement défaut. Le désordre politique dans lequel l'Italie se trouvait plongée explique aisément cette lacune. A Rome, Albéric, un des fils du roi Hugues et frère du pape Jean XI, s'était emparé du pouvoir comme patrice et exerçait sans conteste l'autorité souveraine. Un denier

1. Cette main qui n'est, ni la dextre de Dieu toujours représentée venant d'en haut, ni la dextre bénissant, n'est suivant nous autre chose que le *gant*, symbole de la dépendance féodale des papes à l'égard des empereurs. — Cf. W. Froehner, *Le gant dans la numismatique byzantine*, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1890, p. 174.

Digitized by Google

du pape Marin II (942-946) porte + ALBERI PRI. *Albericus princeps*, et le monogramme pontifical. Sous Agapet II (946-955), le nom du patrice continua à figurer sur les deniers parfois en toutes lettres, parfois en monogramme (fig. 547). En 954, Albéric mourut laissant le gouvernement de la Ville Eternelle à son fils Octavien qui devint pape sous le nom de Jean XII.

Jean XII (955-964) s'intitule sur ses plus anciens deniers + DOMNVS IOAN ; son titre PAPA disposé en monogramme cruciforme (fig. 548) occupe le champ de l'avers ; le revers porte le monogramme de Rome et le nom de S. Pierre. Ces pièces sont les dernières dont nous avons à nous occuper ici. Le 2 février 962, Otton I d'Allemagne, venu à Rome à la demande du pape et des Italiens, fut couronné empereur. Cette date commence une nouvelle période de l'histoire : elle servira de point de départ au paragraphe que nous consacrerons à la numismatique romaine dans la troisième partie de ce livre.

§ V. — *Le duché de Bénévent et ses démembrements.*

SOURCES : St. Borgia, *Memorie istoriche della pontificia città di Benevento, dal secolo VII al XVIII.* Rome, 1763-69, 3 volumes. — St. Borgia, *Monete di Benevento da Arigiso II a Giorgio patrizio.* Rome, 1774, in-fol. — B. de Koehne, *Beiträge zur Münzkunde Süd-Italiens vor der Hohenstaufischen Herrschaft* dans les *Mémoires de la Soc. imp. d'archéologie de Saint-Pétersbourg*, t. V, 1851, p. 340. — D. Promis, *Monete di zecche italiane inedite o corrette.* Turin, 1867, in-8. — D. Spinelli, *Monete cufiche battute dai principi longobardi, normanni, e suevi nel regno delle Due Sicilie.* Naples, 1844, in-4. — V. Promis, *Tavole sinottiche delle monete italiane.* Turin, 1869, in-4, p. 26 et suiv., p. 46 et p. 203 et suiv.

Grimoald III, duc de Bénévent (787-806), fut contraint par Charlemagne à graver sur ses monnaies le nom du roi des Francs. Nous avons parlé précédemment[1] des *sous* et *tiers de sou* d'or que le duc émit dans

Fig. 551

Fig. 552

ces conditions. Ces pièces appartiennent au système byzantin. En argent, il y eut des *deniers* de flan large, conformes à la taille des monnaies

1. P. 36.

Digitized by Google

carolingiennes. Leur type se compose des monogrammes des deux souverains (fig. 551).

Lorsque Grimoald III se fut soustrait à l'obligation de faire intervenir Charlemagne dans la signature des espèces, il mit sur son or son nom seul : GRIMVALD. Le revers porta VITOR·PRINCIP. et, à l'exergue, le mot CONOB immobilisé reprit son antique place. Sur les *deniers* (fig. 552), les monnayeurs continuèrent à graver le monogramme ducal ; on connaît de rares *oboles* à ce type.

Grimoald III mourut en 806 sans laisser d'enfant. Son trésorier, Grimoald IV (806-827) recueillit sa succession. Ce duc ne possède en propre que des *deniers* d'argent ; le type en est formé d'une plante à trois branches ; la légende, très remarquable, indique une filiation GRIMOALD FILIVS ERMENRIH ; l'inscription du revers est ARCHANGELVS MICHAEL.

Grimoald IV périt assassiné par Sicon, qui monta après lui sur le trône. Les *sous* d'or de Sicon portent au revers l'image de saint Michel au lieu de la croix. Ses *deniers* sont empreints du monogramme cruciforme de son nom.

Sicon mourut en 833, laissant le Bénéventin à son fils Sicard. Celui-ci abandonna, au revers de ses pièces d'or, le vocable de l'archange ; les sous reprirent la croix et la légende VICTOR PRINCI. Le droit des deniers reçut le monogramme cruciforme de SICARD. Vers la fin de 839, Sicard fut massacré par son peuple et ses États furent partagés en trois souverainetés, la principauté de Bénévent, celle de Salerne et le comté de Capoue.

a) *Principauté de Bénévent.*

Radelgise I, trésorier de Sicard, fut élu prince par les habitants de Bénévent. Il continua le monnayage de ses prédécesseurs ; mais les sous d'or deviennent d'un métal de plus en plus altéré (fig. 553). Les deniers reviennent à l'ancien type de Grimoald IV ; la légende RADELCHIS PRINCES entoure, à l'avers, une plante à trois feuilles que les rédacteurs du catalogue Thomsen appellent à tort un trident. Au revers le nom de l'archange, ARHANGE' MICHAE, entoure une croix pattée cantonnée de rayons.

On n'a pas encore retrouvé les monnaies de Radelgaire (851-853), le successeur immédiat de Radelgise I ; mais pour Adelgise (853-878), il existe des pièces d'or et d'argent. Nous avons vu, au début de ce chapitre, comment, sous le règne de ce prince, l'empereur Louis II et sa

Digitized by Google

femme Angilberge occupèrent pendant un certain temps le Bénéventin et y firent monnayer à leur nom. Les deniers signés par Adelgise seul portent l'empreinte carolingienne du temple (fig. 554); la légende du

Fig. 553

Fig. 554

revers est **SCA MARIA**. La vierge était patronne de la collégiale de Bénévent; son nom se retrouve sur un denier anonyme dont D. Promis rattache l'émission à l'occupation de Louis II, mais sur lequel rien n'indique une intervention impériale (fig. 555).

La seule monnaie connue pour Gaiderise (878-881) est un denier portant son monogramme cantonné des lettres **P-R-I-N**, et celui de sainte Marie. On remarquera la curieuse forme que prend la lettre **M** dans l'épigraphie bénéventine de cette époque (fig. 556).

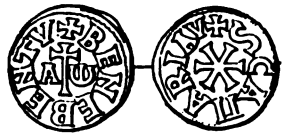

Fig. 555

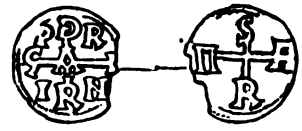

Fig. 556

Gaiderise s'était emparé du trône à la faveur d'un crime. En 881, ses parents le déposèrent, le jetèrent en prison et mirent à sa place un fils de Radelgaire, Radelgise II. Celui-ci fut chassé après deux ou trois ans de règne et remplacé par son frère Aion (884-890). On n'a pas retrouvé les monnaies de Radelgise II; mais au règne d'Aion appartient, suivant D. Promis, un denier sur lequel un monogramme placé au droit renferme les éléments de **AIO PR***inceps*.

Urse, fils d'Aion, avait sept ans à peine lorsqu'il succéda à son père. En 891, le protospataire Simbaticius, envoyé par l'empereur Léon le Philosophe, en Italie, s'empara du Bénéventin; mais au bout de quatre ans d'occupation, les Grecs furent chassés par Gui, duc de Spolète (894-896). Il n'existe de monnaies ni de ce prince, ni de ses successeurs immédiats :

Radelgise II rétabli, 896-900.
Atenulfe I, comte de Capoue, 900-910.
Landulfe I et Aténulfe, 910-943.
Landulfe II et Pandulfe I, 943-959.
Landulfe II et Landulfe III, 959-961.
Pandulfe I et Landulfe III, 961-968.
Pandulfe I et Landulfe IV, 968-981.
Landulfe IV, 981.

Digitized by Google

Pandulfe II, 981-987.
Pandulfe II et Landulfe V, 987-1012.
Pandulfe II, Landulfe V et Pandulfe III, 1012-1014.
Landulfe V et Pandulfe III, 1014-1033.
Pandulfe III, 1033-1038.
*Pandulfe III et Landulfe VI, 1038-1053.

En 1053, ces deux princes furent dépossédés par le pape Léon IX que l'empereur Henri III avait fait vicaire et seigneur de Bénévent; ils furent rétablis l'année suivante. En 1077, les Normands s'emparèrent d'une partie du Bénéventin, tandis que l'autre partie fut réunie aux États du Saint-Siège.

Il est très probable que des trouvailles feront connaître un jour des monnaies bénéventines du xe et du commencement du xie siècle. Les seules pièces retrouvées aujourd'hui sont des deniers de petit module portant des légendes bilinéaires **LAN-PRI** à l'avers et **PAL-PRI** au revers: D. Promis les attribue à Pandulfe III et Landulphe VI, mais il faut peut-être les reculer jusqu'au temps de Pandulfe I et Landulfe II.

b) *Principauté de Salerne.*

Lorsque Radelgise I fut élu prince de Bénévent, les habitants de Salerne ne voulurent pas le reconnaître. S'étant ligués avec ceux d'Amalfi, ils proclamèrent pour successeur de Sicard, Siconulfe son frère. Une intervention de l'empereur Louis II assura à Siconulfe et à sa dynastie, la possession de la principauté de Salerne. Voici la chronologie de ces souverains:

*Siconulfe, 839-849.
*Pierre, tuteur des fils de Siconulfe, 849-854.
*Pierre et son fils Adémar, 855-856.
*Adémar, 856-861.
*Guaifre, 861-880.
*Guaimar I, 880-900.
Guaimar II, 900-933.
*Gisulfe I, 933-978.
Pandulfe I, 978-981.
Pandulfe II, 981.
Manson, 981-983.
Jean, 983-994.
Guaimar III, 994-1030.
*Guaimar IV, 1030-1052.
*Gisulfe II, 1052-1077.

Les monnaies de la principauté de Salerne appartiennent au même système que celles de Bénévent pendant toute la durée du ixe siècle. Les *sous* d'or de Siconulfe, de métal presque blanc, représentent le buste de face traditionnel entouré de **SICO-NOLFVS**; au revers, c'est toujours la croix haussée sur trois degrés, accostée des initiales du prince **S-I**, avec, en légende circulaire, **PRINCI-VICTOR** et à l'exergue **CONOB**. Les *deniers* du même portent son monogramme crucigère et le titre **PRINCE BENEBENTI**, qui constitue désormais un simple titre

Digitized by Google

de prétention; au revers, nous retrouvons le nom de l'archange (fig. 557).

Fig. 557

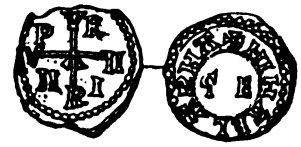

Fig. 558

Les deniers de Guaifre (861-877) portent le nom du prince en toutes lettres, soit placé dans le champ, en trois lignes, soit mis en légende circulaire autour d'un épi; au revers, est conservée une croix simple ou haussée sur trois degrés. Sous Guémar I (880-900), le monogramme reparaît cantonné des lettres **P-R-I-N**; au revers, le type est formé par deux lettres qui viennent compléter l'inscription circulaire: **MIHAEL ARHA-GE** (fig. 558).

Plus en relations avec l'Italie byzantine et la Sicile arabe qu'avec l'Italie soumise à l'action carolingienne, la principauté de Salerne eut de bonne heure un monnayage qui reflète sa situation politique. Dès la seconde moitié du xe siècle, le numéraire s'y compose de *tari* d'or à légendes coufiques et de *follari* de cuivre copiés des pièces de l'empire grec. Nous reproduisons ici (fig. 559 et 560) deux des types les plus curieux de cette série nouvelle, empruntés au règne de Gisulfe II (1052-1077).

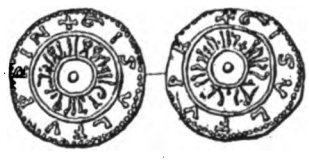

Fig. 559

Fig. 560

En 1077, l'opulente Salerne, **OPVLENTA SALERNA**, tomba au pouvoir des Normands de Robert Guiscard.

c) *Comté de Capoue.*

Lors du démembrement du duché de Bénévent, Capoue embrassa le parti de Siconulfe contre Radelgise I. Celui-ci attaqua la ville en 841 et la détruisit de fond en comble; elle ne fut reconstruite que quinze ans plus tard par Landon qui en avait obtenu le gouvernement.

Au moment de leur soulèvement contre Radelgise I, les Capouans ouvrirent dans leur ville un atelier monétaire. Les deniers de ce mon-

Digitized by Google

nayage sont anonymes; à l'avers, le nom de la ville CAPVA traverse le champ; au revers, le nom de saint Michel, patron de Bénévent, entoure une croix pattée (fig. 561).

D. Promis estimait que les comtes de Capoue n'exercèrent jamais le droit de battre monnaie pendant la période dont nous nous occupons. Les découvertes sont venues appuyer le dire de ce savant, car toutes les pièces frappées à Capoue le furent dans des circonstances exceptionnelles.

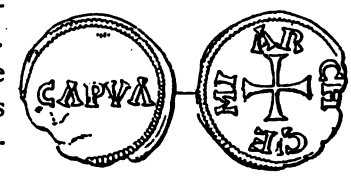

Fig. 561

En 872, Landenulfe, de la famille des comtes de Capoue, désireux d'obtenir l'évêché de cette ville, se soumit au pape et fit battre monnaie au nom de Jean VIII. Quelques années plus tard, le comté de Capoue fut réuni de nouveau à la principauté de Bénévent par l'avènement au trône du comte Aténulfe I en 900. Celui-ci ouvrit à Capoue un atelier monétaire, où il émit un certain nombre de *follari* de bronze.

§ VI. — *Les duchés de l'Italie byzantine.*

SOURCES : A. G. Sambon, *Monete del ducato napoletano* dans l'*Archivio storico per le Province napolitane,* t. XIV, 1889. — M. Camera, *Importante scoperta del famoso tarèno di Amalfi e di un' altra moneta inedita del doge Mansone III.* Naples, 1872, in-8. — Un certain nombre de travaux indiqués en tête du § V.

Après la chute de l'exarchat de Ravenne, en 752, l'empire byzantin ne posséda plus en Italie que la partie méridionale de la péninsule; mais de bonne heure, les villes maritimes de la Campanie, Naples, Gaëte, Amalfi, Sorrente, s'organisèrent en républiques. En 827, les Sarrasins Aglabites d'Afrique commencèrent à se rendre maîtres de la Sicile; de là, ils firent de fréquentes descentes sur les côtes d'Italie, où ils établirent des colonies militaires plus ou moins durables.

a) *Duché de Naples.*

La chronologie des premiers ducs de Naples est très obscure; les dates données par les historiens sont souvent incertaines et plusieurs noms manquent à la série. A la fin du VIIIe siècle, précisément au début de la période qui intéresse le numismate, les données deviennent un peu plus sûres.

Digitized by Google

Etienne I, évêque et duc, 758-789.
Théophile, son gendre, 789-...
Anthyme, ...-813.
Théoctiste, 813.
Théodore II, 814-817.
*Etienne II, 821-832.
Bon, ...
Léon, fils de Bon, ...
André, ...-840.
*Serge I, 840-860.
Grégoire I, son fils, 860-867.
Serge II, 867-877.
*Athanase, évêque et duc, 877-900.
Grégoire II, 900-916.
Jean III, 916-944.
Marin, associé par Jean III son père, 944-...
Jean IV, ...-982.
Serge III, 982-...
Serge IV, ...-1040.
Jean V, 1040-1064.
Serge V, 1064-1071.
Serge VI, 1071-....
Jean VI, ...- ...
Serge VII, ...-1137.

Serge VII fut le dernier duc de Naples. Roger, roi normand de Sicile, duc de Pouille et de Calabre, lui déclara la guerre ; après une soumission suivie de révoltes et de luttes, Serge VII périt dans une bataille, en 1137.

La numismatique du duché de Naples vient d'être l'objet d'une étude très consciencieuse de la part de M. Arthur Sambon; aussi notre tâche se bornera-t-elle à donner un résumé de son mémoire.

Naples fut un atelier des empereurs byzantins. Jusqu'au VIIIe siècle on trouve des monnaies impériales frappées dans cette ville. Les premières pièces témoignant d'une autonomie, sont caractérisées par la substitution de l'image de saint Janvier à celle de l'empereur (fig. 562).

La tradition rapporte que, saisis de terreur, lors d'une éruption du Vésuve en 685, les Napolitains se mirent sous la protection de l'évêque martyr, et que les flammes s'étant miraculeusement arrêtées, le duc Théocrite fit frapper des monnaies à l'image de saint Janvier, afin de rendre grâces à Dieu et de laisser à la postérité un monument durable de ce miracle. Cette tradition est évidemment erronée et l'époque à laquelle parurent les premières monnaies à l'effigie de saint Janvier est beaucoup plus récente. M. Sambon place l'émission initiale de ces intéressants *follari* au moment où Naples se révolta contre la fureur iconoclaste de Léon l'Isaurien.

Fig. 562

Fig. 563

A ces monnaies de bronze anonymes en succèdent sur lesquelles paraissent les noms de deux ducs, Etienne et Serge; l'existence de

Digitized by Google

plusieurs ducs homonymes rend le classement de ces pièces très difficile ; tandis que V. Promis les attribue à Etienne I (758-789) et à Serge II (867-877), M. Sambon penche au contraire vers une attribution à Etienne II (821-832) et à Serge I qui monta sur le trône en 840. Nous croyons que ces dernières conclusions peuvent être acceptées.

Sous le règne du duc Grégoire, successeur de Serge I, les Sarrasins attaquèrent Naples; leur assaut fut repoussé avec l'aide de l'empereur Louis II qui profita des circonstances pour élever des prétentions à la souveraineté de l'Italie méridionale. Les Napolitains, jaloux de leur indépendance, invoquèrent le nom des empereurs de Byzance, dont ils étaient nominalement les sujets. C'est dans ces circonstances que semblent avoir été battus des *follis* aux bustes de Michel III et Basile ; ces pièces ne portent pas le nom de Naples, mais leur fabrication italienne est trahie par leur aspect.

L'évêque et duc Athanase (877-900) mit son nom, ATHA EPS, et son buste sur des *follis* portant au revers le buste nimbé de SCS IANV*arius* (fig. 563). A ce même règne appartiennent, suivant M. Sambon, des *deniers* d'argent, analogues aux pièces bénéventines portant le nom de l'empereur Basile. Sur une variété de ces pièces, le centre du champ est occupé par le monogramme de *Neapoli* (fig. 564); sur un autre, on trouve simplement NEA: sur une troisième, le nom impérial et le vocable de saint Janvier sont disposés en croix. Ces pièces ont dû être frappées de 881 à 884, quand les délégués de Basile eurent momentanément relevé en Italie le prestige de l'empire et vaincu les forces musulmanes.

Fig. 564

Aucun monument monétaire n'est connu pour les successeurs d'Athanase. La numismatique napolitaine est au nombre de celles qui ont encore beaucoup à attendre des découvertes futures.

b) *Duché et consulat d'Amalfi.*

Amalfi, qui s'était rendu indépendant après la chute de l'exarchat de Ravenne, dépendit ensuite du duché de Naples. Soumise par les Lombards du duché de Salerne, la ville recouvra sa liberté en 825 et acquit bientôt une grande importance commerciale.

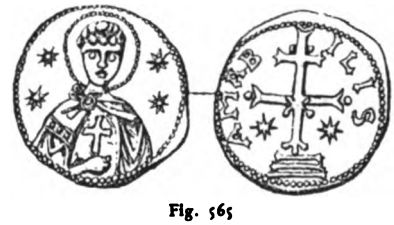
Fig. 565

La numismatique d'Amalfi, comme celle de Naples, est loin d'être entièrement connue. Les seules pièces qui composent sa série sont des *follis* de cuivre du système

Digitized by Google

byzantin, attribuées aux ducs et consuls Mastalo I (914-946) et Manson III (1042). B. de Koehne a également attribué à Amalfi un *follis* portant d'un côté un buste de sainte nimbée et au revers une croix avec la légende **AMABILIS** (fig. 565); cette attribution n'est toutefois pas certaine.

Amalfi fut conquis par les Normands en 1131.

c) *Duché de Gaëte.*

La numismatique du duché de Gaëte est plus pauvre encore que celle d'Amalfi. V. Promis ne signale qu'une seule pièce antérieure à la période normande : une monnaie de cuivre du système byzantin que la présence d'un **M** permet d'attribuer au duc Marin I. Ce personnage régnait à Gaëte en 964.

Les Normands s'emparèrent du duché dès 1063.

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME

L'ANGLETERRE JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE CANUT LE GRAND

SOURCES : Ruding, *Annals of the coinage of Great Britain and its dependencies from the earliest periods of authentic history to the reign of Victoria*, 4e édit. Londres, 1840, 2 vol. de texte et 1 vol. de pl. in-4. — Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. II, les Anglo-Saxons. — Hawkins, *The silver coins of England*. Londres, 3e édition revue par R. Ll. Kenyon, 1887, in-8. — R. Ll. Kenyon, *The gold coins of England*. Londres, 1884, in-8. — C. F. Keary, *A catalogue of English coins in the British Museum. Anglo-Saxon series. Volume I.* Londres, 1887, in-8.

§ I. — *Généralités, types, paléographie.*

La période que nous allons étudier, en nous servant des travaux d'ensemble les plus récemment publiés, commence vers le milieu de la seconde moitié du VIIIe siècle et se termine à la conquête de l'Angleterre par Canut le Grand.

A la suite des guerres qui divisèrent l'heptarchie saxonne au VIIIe siècle, l'inégalité primitive des sept royaumes avait amené entre eux des rapports de supériorité et de subordination. Wessex, Mercie et Northumberland dominaient sur les autres États rendus tributaires lorsqu'Egbert le Grand, élu roi de Wessex en 800, modifia complètement la situation politique. Il fit passer à l'état de sujets les peuples du Kent, d'Essex, de Sussex et soumit au tribut les royaumes indépendants de Mercie (812) et de Northumberland (827). Depuis ce moment, l'Angleterre peut être considérée comme ne formant plus qu'une seule monarchie.

Le monnayage des divers États de l'heptarchie s'éteignit l'un après l'autre au profit du Wessex. Dans le Kent, il cesse en 823 avec la conquête d'Egbert; en Est-Anglie, il ne dépasse guère le Xe siècle. Dans la Mercie, le dernier roi monnayant est Coelvulf II (874-877). Les Saxons méridionaux, qui peut-être avaient battu des *sceattas*, ne semblent pas avoir monnayé pendant la période qui s'ouvre à notre examen. En Northumbrie, où l'ancien système persista jusque vers 865, les envahisseurs danois créèrent un monnayage à allure scandinave qui s'arrête vers le milieu du Xe siècle.

Digitized by Google

Les monnaies frappées en Angleterre depuis la fin du VIIIe siècle jusqu'au XIe présentent entre elles une assez grande ressemblance de forme. Presque toutes sont *deniers* ou *oboles* d'argent; l'or n'apparaît que comme le témoin de tentatives exceptionnelles. Dès le début les pièces sont bien frappées. « La grandeur de la monnaie », dit Lelewel qui consacre aux Anglo-Saxons l'un des trois volumes de sa *Numismatique du moyen âge,* « était d'abord plus imposante que celle de la « monnaie du continent. Le carreau, toujours bien approché et adouci, « donnait le flan régulièrement arrondi. Les deux poinçons, la pile et « le trousseau, étaient bien ajustés sous le marteau et remplissaient les « deux surfaces du flan avec l'empreinte, sans laisser les espaces vides « près de la tranche, comme cela se pratiquait autrefois chez les Wisi- « goths et sans dépasser les marges comme cela arrivait en Allemagne. « L'empreinte était distinctement imprimée. Si le temps n'en a pas « effacé ou enlevé quelques parties, il est presque impossible de trouver « sur la monnaie anglo-saxonne des lacunes provenant du défaut des « ouvriers, comme cela est commun aux monnayeurs du continent. La « gravure du type a aussi son mérite particulier; plus soignée, plus « expressive, elle était plus correcte et observait plus le dessin et les « ornements. »

Lelewel distingue cinq époques dans la période de plus de deux siècles dont traite le présent chapitre. Cette division est très défectueuse, car elle suppose au point de vue du type cinq couches chronologiques nettement tranchées. Nous observons, nous, cinq grands groupes artistiques dans l'ensemble du monnayage anglo-saxon :

1° *Art mercien.* Créé par Offa (757-796), cet art est d'une fécondité étonnante. Il donne au début des monuments remarquables et variées; puis la décadence arrive et les artistes merciens finissent par produire un buste mal dessiné qu'Ethelbald adopte en Wessex (858) où il persiste jusque sous Alfred le Grand (871). Le monnayage du Kent appartient tout entier au groupe artistique mercien.

2° *Art est-anglien,* suivi avec plus ou moins de mélange d'art mercien dans le Wessex jusque sous Ethelwulf (837-858); il procède directement de l'école carolingienne de la seconde période de Charlemagne.

3° *Art danois.* Ses manifestations se bornent aux monnaies northumbriennes de Sitric, d'Eric, de Regnald et d'Anlaf (première moitié du Xe siècle).

4° *Art d'Alfred le Grand* (871-901). Les pièces de ce groupe sont surtout caractérisées par la présence d'une croisette « solitaire placée au centre du champ stérile et vide ».

5° *Art d'Aethelred II* (978-995) qui, modifié quelque peu avec la con-

Digitized by Google

quête scandinave de Swen et de Canut le Grand, occupera les premiers temps de la troisième période de notre Manuel. Les types d'Aethelred furent imités non seulement en Irlande et dans les îles de l'ouest de l'Ecosse, mais ils devinrent les modèles du monnayage de Scandinavie, de Pologne et de Bohême.

Ecrivant un *Manuel* plutôt qu'une étude comparée des types, nous ne pouvons dans ce travail adopter ces groupes artistiques comme ligne de démarcation de nos paragraphes; mais les dessins dont nous illustrons notre texte montreront leur existence et feront ressortir les influences exercées par les écoles artistiques les unes sur les autres.

Le savant Lelewel a résumé dans sa *Numismatique du moyen âge* les particularités paléographiques que présentent les inscriptions monétaires anglaises. Les plus anciens deniers, notamment ceux d'Offa, roi de Mercie, montrent parfois un curieux mélange de lettres latines et de caractères empruntés à l'ancien alphabet runique. Plus tard, les lettres latines sont d'un emploi exclusif, mais, dit l'illustre numismate polonais (p. 11 du t. II), « elles devaient céder dans certains cas aux « difficultés de l'idiome national. Si les Saxons prêtaient leurs noms « à l'écriture étrangère, ils ne les soumettaient point à la merci de « l'orthographe et de lettres qui auraient falsifié leur prononciation. « Ils conservèrent leur propre terminaison nationale, sans y ajouter le « *us* latin, comme le faisaient généralement les monnayeurs contemporains du continent; mais ils étaient embarrassés dans la manière « d'exprimer leurs sons nationaux. Cette difficulté ne pouvait jamais « être complètement levée sans laisser quelques incertitudes et de l'arbitraire. On remarque cet arbitraire dans les noms de ce siècle: « OFFA ou OFPA, ꟾOENVVLF ou ꟾENVVLF, ꟾIOLHARƉ, ꟾEOLhEARD ou ꟾEOLhĀRD; LVLA ou LVLLA. L'échange des « voyelles *ae, a, ea, e, eo, œ, oi, o,* des consonnes *th, d, w, p, v, f, fv,* « reparaîtra souvent dans chaque âge de la monnaie anglo-saxonne.

« Pour bien exprimer la prononciation et les sons nationaux du *th* « on a cherché dès le commencement à distinguer un *d* barré: EAÐNOD « AÐVVIN, EÐELVALD; mais pour distinguer le *v* dur, l'invention « paraît être retardée; la lettre P fut acceptée, EOPPA, ELAPO, quoique « la prononciation nationale ne l'exprimait pas: elle paraît remplacer « l'*f*, OFPA, ou le *b*. Je crois que le même EOPPA écrivait son nom « plus correctement EOBA et celui du roi, OFFA. Depuis le *p* comme « inutile était supprimé. Pour distinguer les sons de l'*f*, du *v* mol et « du *v* dur, on écrivait F, V, VV. Mais déjà sur la monnaie du roi « Ludica (824-825), le monétaire *Werbald* exprima son V dur par un

Digitized by Google

« signe particulier ◁ qui depuis eut sa bosse arrondie, et cent ans plus « tard, sous la forme de P, s'établit dans l'écriture et l'orthographe « anglo-saxonnes. Toutefois, c'était à l'arbitraire de marquer le *v* dur « par V, VV, FV, VF, P.

« Au moment où la monnaie mercienne se forma, parut celle des « Carlovingiens, et il paraît qu'elle n'a pas été sans une certaine in- « fluence sur l'écriture saxonne. L'écriture carlovingienne était mêlée « de majuscules et de minuscules. Les majuscules elles-mêmes pre- « naient une forme cursive. Le même phénomène se montre dans « l'écriture mercienne de cette période. Les grandes lettres sont souvent « inclinées et arrondies, REX ꟽ, et très souvent remplacées par des « minuscules *d, u, y, d, h, b;* mais les majuscules prirent enfin le « dessus, et elles s'en tinrent à des formes carrées D, C, E, G, M. »

Comme nous l'avons fait pour les Mérovingiens, nous réunissons dans le tableau suivant, emprunté à M. Keary, l'alphabet *non runique* complet de la numismatique anglo-saxonne.

A —

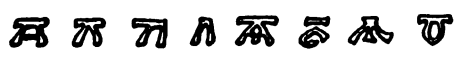

B —

C —

D —

E —

F —

G —

H —

I —

L —

Digitized by Google

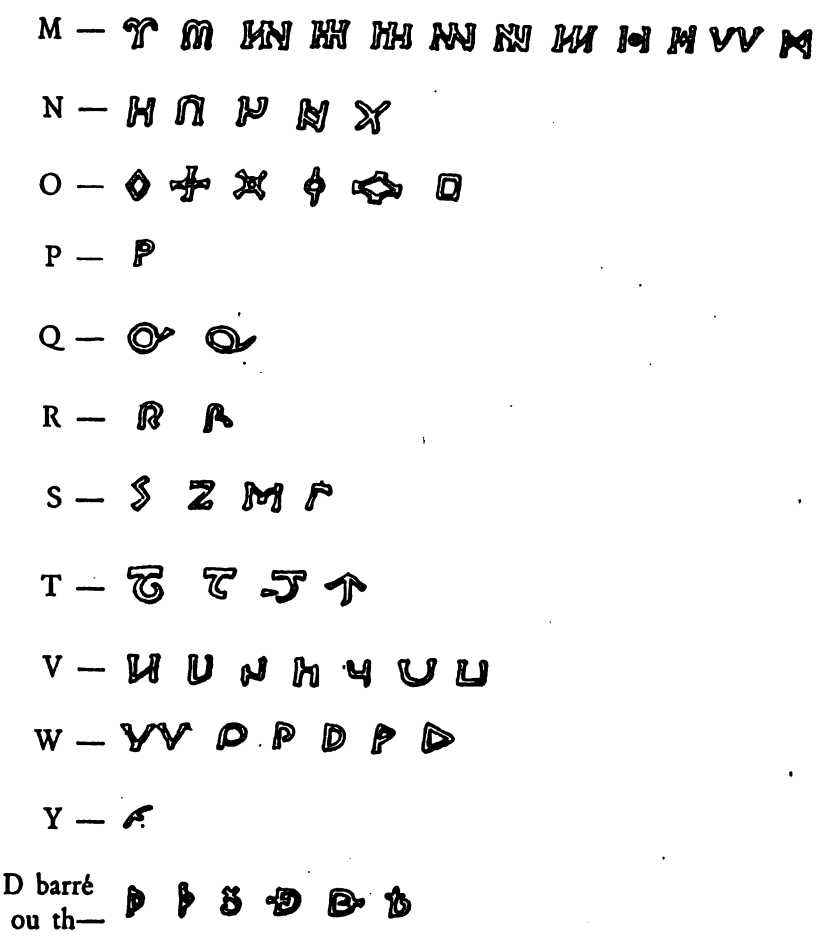

Fig. 566

Toutes ces formes ne sont pas d'un usage également fréquent. La huitième forme d'*a* n'a été rencontrée qu'une seule fois par M. Keary. Le *d* en manière d'*o* n'est connu que par quelques-unes des monnaies les plus anciennes de l'Est-Anglie. La cinquième forme de *g* ne fournit qu'un seul exemple. L'une des grandes difficultés de la lecture des monnaies anglaises de cette époque est la confusion fréquente de *h* et de *n*. De toutes les lettres, *m* est celle qui présente le plus de variétés : la première forme que nous indiquons est pour ainsi dire spéciale à la Mercie, la seconde, à l'Est-Anglie ; les formes qui donnent en réalité une double *n* appartiennent toutes à cette dernière région. Les formes 3 à 5 de l'*o* sont particulières au monnayage mercien.

Digitized by Google

§ II. — *Royaume de Mercie.*

De tous les États de l'heptarchie, le royaume de Mercie offre la série la plus nombreuse et la plus compacte. Nous avons mentionné pour la précédente période quelques *sceattas* attribués à la Mercie, mais c'est au règne d'*Offa* (757-796), c'est-à-dire à la période du large denier d'argent que remontent les premiers produits certains du monnayage de ce royaume.

Les monnaies d'Offa sont certes les plus remarquables de toute la suite saxonne. Ce roi, qui eut des relations suivies avec Rome et avec Charlemagne, fit de ses États un centre artistique important. Non content d'émettre des pièces d'argent, il entreprit la fabrication de pièces d'or dont il alla chercher le modèle chez les Arabes : le seul exemplaire connu du *dinar* d'Offa a été trouvé à Rome par le duc de Blacas ; cette circonstance a donné lieu à cette hypothèse que cette pièce fit partie d'un des envois faits au pape par Offa ensuite de sa promesse de donner chaque année 365 *mancuses* d'or au Souverain Pontife. Quoi qu'il en soit, voici la description de ce précieux monument, la plus ancienne imitation de la monnaie arabe faite par un prince chrétien : Légende arabe circulaire : *au nom de Dieu, ce dinar*

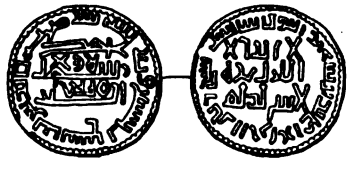

Fig. 567

Fig. 568

fut frappé l'an 157 (soit 774 de notre ère). Au centre, en trois lignes : *Mahomet est l'envoyé de Dieu ;* entre les lignes arabes OFFA-REX. R/ En légende circulaire : *Mahomet est l'apôtre de Dieu qui l'a envoyé avec la doctrine et la vraie foi qui prévaudra sur toutes les autres religions.* Dans le champ en trois lignes : *Il n'y a pas d'autre Dieu que le Dieu unique. Il n'a point d'égal* (fig. 567).

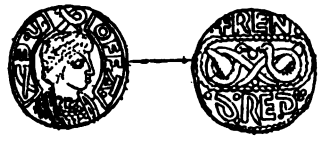

Fig. 569

Fig. 570

Les *deniers* d'argent d'Offa présentent un nombre étonnant de types. Souvent le nom royal est écrit en deux lignes dans le champ, ou bien il cantonne une croix ornée, ou bien encore il accompagne le buste de

Digitized by Google

profil. Il est impossible de décrire, tant les détails en sont variés, les types qui ornent le champ des pièces; on y voit des entrelacs, des croix de toutes formes, des fleurons, des losanges, des figures étranges (fig. 568 à 572).

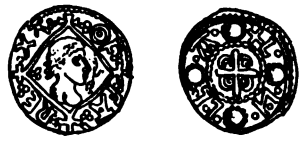

Fig. 571

Fig. 572

Il nous reste à énumérer les différents monétaires qui signent les *deniers* d'Offa et qui sont très nombreux : Aelred, Alhmund, Babba, Beaneard, Beghard, Berneard, Botred, Ciolhard, Dud, Eadberht, Eadhun, Ealhmund, Ealraed, Edelmod, Eoba, Ethelnoth, Ethelvald, Fethvald, Hearer, Ibba, Inovuth, Lulla, Oethelres, Ohlmund, Osmod, Oter, Pehtvald, Pendred, Redwin, Rendred, Vintred, Winred ou Wendraed, Wenvald, Wilhun, Winoth, Wivuth. Nous ne citons dans cette nomenclature que les formes les plus complètes[1].

A la série du roi Offa viennent se joindre quelques *deniers* signés par sa femme, la reine *Cynethryth,* dont le nom paraît dans des chartes de 772 à 788. On ignore à quelle occasion le roi délégua à sa femme la signature du signe d'échange.

Les deniers de Cynethryth sont de deux types. D'un côté figure toujours la légende + CYNEƏRYƧ.·. REƧIN̄ autour de la lettre M̄, initiale de *Merciae* placée au centre ; de l'autre se montre soit le buste de la reine de profil à droite, soit une quartefeuille ornée. Le seul monétaire qui signe les espèces est Eoba ou Oba.

Pendant les vingt-deux ans que dura son règne, *Coenwulf* (796-818) battit une grande quantité de *deniers* reproduisant en général les types d'Offa, mais la gravure est de beaucoup inférieure à ce qu'elle était

Fig. 573

Fig. 574

sous ce prince. Les pièces portent ou non le buste du roi et, presque toujours, le titre de COENVVLF REX ou CENVVLF REX est suivi de

1. Nous transcrivons dans tous ces noms de monétaires, le *d barré* anglo-saxon par les lettres *th*.

Digitized by Google

de l'initiale ꝏ. Les types des revers se composent de croix avec diverses ornementations, de l'emblème à trois branches appelé *tribrach* par les Anglais (fig. 573), de quatre croissants adossés, de cercles renfermant un ou plusieurs globules, de carrés, de la lettre Ā initiale de l'Etat d'Est-Anglie annexé par Offa en 793, de la lettre ꝏ, du nom royal ou du nom du monétaire écrit en plusieurs lignes dans le champ.

On a reconnu les noms suivants de monétaires sur les monnaies de Coenwulf; ainsi que nous l'avons dit, plusieurs de ces noms se retrouvent sur les espèces de Cuthred et de Baldred, rois de Kent, vassaux du monarque mercien : Babba, Beornfreth, Botred, Ceolbeald, Ceolheard, Dealla, Diar, Diormod, Dodel, Duda, Dun, Eaba, Ealhstan, Eanmund, Ecberht, Edelmod ou Ethelmod, Edtfotr, Elhuun, Eoba, Hereberht, Ludaman, Lul, Oba, Pendwine, Sigeberht, Sigestef, Swefnerd, Tidbearht, Werheard, Wighard, Wighed, Wilhun, Wintred, Withed, Wither, Wodel.

Le successeur de Coenwulf, *Ceolwulf I* (819), ne régna qu'un an. C'est une des grandes difficultés de la numismatique anglaise que la distinction à établir entre les espèces de Ceolwulf I et celles de Ceolwulf II (874-878). On attribue aujourd'hui au premier de ces princes les

Fig. 575

Fig. 576

pièces qui reproduisent les types de Coenwulf (fig. 575 et 576); mais la difficulté est loin d'être vaincue et elle ne pourra l'être que par une heureuse trouvaille. Quelques-uns des *deniers* classés par les auteurs anglais à Ceolwulf I portent le nom de l'atelier de Canterbury.

Sous le règne de *Beornwulf* (820-824) les Est-Angliens alliés à Ecgbeorth, roi de Wessex, se délivrèrent de la domination mercienne qu'Offa leur avait imposée. En 823, Ecgbeorth défit Beorwulf dans la bataille décisive d'Ellendune et annexa à ses propres États le Kent et l'Essex qui avaient été jusqu'alors soumis au royaume de Mercie. Beornwulf et son successeur Ludica périrent tous les deux en voulant tirer vengeance de cet échec.

On possède peu de monnaies de Beornwulf. Leur type est le buste de profil et au revers une petite croix recroisetée ou le nom du monétaire écrit en trois lignes. Cinq monétaires différents sont connus pour ce règne : Eadnoth ou Edonod, Eadwas, Eucsta, Monna et Werbald.

Digitized by Google

Ludica (824-825) n'occupa le trône que pendant dix-huit mois environ. Ses types sont les mêmes que ceux de son prédécesseur; de ses trois monétaires, Eadcar, Eadnoth et Werbald, deux étaient déjà en fonctions sous Beornwulf.

Wiglaf (825-839) ne fut guère plus heureux que ses prédécesseurs dans ses luttres contre Ecgbeorth, roi de Wessex. En 828, il fut contraint de lui rendre hommage et de lui payer tribut. Les monnaies de Wiglaf, dont le style négligé témoigne de la décadence du royaume, sont aujourd'hui de la plus haute rareté; leurs types diffèrent peu des pièces de Beornwulf et de Ludica. On y lit le nom des monétaires Huunoell et Redmand.

Les pièces de *Berhtulf* (839-852) sont beaucoup moins rares que celles de Wiglaf; elles ont généralement à l'avers le buste du roi, de profil, avec la légende BERHTVLF REX, BERHTVVLF REX, parfois suivie de l'initiale mercienne M. Les revers conservent, comme d'habitude, le nom d'un monétaire, mais ce nom est rarement suivi du titre de *monetarius;* leur type se compose généralement de croix de formes variées, croix pattées, potencées, recroisetées, superposées, etc. Un denier dépourvu du buste de Berhtulf porte d'un côté un chrisme et de l'autre la lettre M. Le style des deniers de ce roi est plus simple que celui de ses prédécesseurs; il y a une abondance beaucoup moins grande de globules, de grènetis et d'entrelacs; on se rapproche, dans une certaine mesure, du faire carolingien, moins compliqué, mais en même temps plus sévère que celui de l'école artistique d'Offa et de ses successeurs.

On trouve sur les deniers de Berhtulf les mentions suivantes de monétaires: Brid, Burnvald, Denemean, Eadvald, Eana, Eanbald ou Eanrald, Liaba, Liabaund, Osuulf, Osyaef, Sigeheah, Tatel, Wigehean et Wine.

Le monnayage de *Burgred* (852-874), à en juger par le nombre d'exemplaires connus aujourd'hui, fut le plus actif de toute la dynastie mercienne; mais, ainsi que l'a fort bien dit Lelewel, « le grand nombre de numéraire n'es tpas une preuve de la prospérité d'un état ». Nous approchons à grands pas de la conquête danoise.

Fig. 577

Tous les deniers de Burgred ont, sous le rapport du type, un aspect général commun (fig. 577): la tête du roi entourée de son nom et de son

Digitized by Google

titre sur l'une des faces ; le nom du monétaire écrit en une ligne au centre du revers, avec **MON** au-dessus et **ETA** au-dessous. La dernière lettre du nom du monétaire précède souvent le **MON** et quelquefois l'**ETA**. Le roi signe **BVRGRD** un denier du monétaire Diarulf, mais sur toutes les autres pièces, l'orthographe adoptée est **BVRGRED** ; les titres sont **RE**, **REX**, **RE M**, **REX M**. Sur une pièce fabriquée par Dudecil, le roi Burgred est qualifiée **REX A** ; ce titre témoigne de certaines prétentions que le souverain de Mercie éleva, au début de son règne, à la possession de l'Est-Anglie.

Les pièces de Burgred sont en général d'une bonne frappe et d'une excellente conservation ; le métal en est souvent assez allié et le poids est loin d'être uniforme. Voici les monétaires reconnus pour ce règne ; nous ne donnons, comme de coutume, que les formes les plus complètes : Beacilia, Beagstan, Bearnean, Berhtel, Beurni, Biarnulf, Biornoth, Blehtici, Ceallaf, Cedliaf, Ceinred, Cethellulf, Cunehelm, Cuthberht, Dada, Dealge, Dealinc, Deala, Dia, Diainle, Diarulf, Diarvald, Diga, Duda ou Duthda, Dudec, Dudelm, Dudemtan, Dudwine, Eadlulf, Eadnoth, Eanarl, Eanbed, Eanred, Elfear, Ethelhaf ou Ethelulf, Ethered, Framric, Gernthe, Gudmund, Guthere, Guthhele, Hassa, Hatwic, Heagle, Heavulf, Hereferth, Heremelth, Hevulf, Hucca, Hugered, Idica, Inca, Lefle, Liafman, Liafna, Liafvald ou Linfwald, Lude, Ludig, Lulla, Mamman ?, Messa, Osmund, Tata, Tatel, Tidehelm, Wlfeard, Vuhne, Wifeard, Wine, Wulfeard.

En 874, Burgred fut chassé de ses États par les envahisseurs danois. Il se retira à Rome où il mourut. Les conquérants scandinaves donnèrent la Mercie à *Ceolwulf II* (874-877) pour la lui retirer trois ans plus tard. Nous avons dit, en parlant de Ceolwulf I, les difficultés que présente le classement et la répartition des monnaies de ces deux princes. Aujourd'hui on ne reconnaît plus au protégé des Danois que deux types ; l'un et l'autre donnent à l'avers le buste à gauche ; au revers figure soit une grande croix évidée en losange et cantonnée des syllabes du nom du monétaire : **DEALING MO**, **LIOFVALD MO**, soit une représentation fort remarquable imitée des monnaies romaines du bas empire ou, pour préciser davantage, d'un sou d'or frappé en Bretagne par Magnus Maximus, deux figures assises sur un trône, surmontées d'une Victoire les ailes ouvertes. Cette dernière pièce, restée unique, est signée par le monétaire Ealdovulf (fig. 578).

Fig. 578

Digitized by Google

La Mercie appartint aux Danois jusqu'en 880; elle fut annexée ensuite par le roi Alfred, qui en donna le gouvernement à Ethered à titre de comté, mais en réservant, suivant toute apparence, l'exercice des droits monétaires.

§ III. — *Archevêché de Canterbury.*

La date de l'octroi d'un atelier monétaire à l'archevêque de Canterbury n'est pas connue; mais les premières pièces authentiques, portant le nom d'un prélat, sont de rares *deniers* de *Jaenberht* qui occupa le siège de 763 à 790. Ces monnaies sont au nom d'Offa, roi de Mercie, et empruntent ses types. Le nom de l'archevêque apparaît sous les formes suivantes: **IAENBRHT AREP. IENBERHT AREP. IENBERHT ARP.**

Le successeur de Jaenberht, *Aethilheard* (790-803), fut le contemporain d'Offa et Coenwulf; la signature de ces deux princes paraît sur

Fig. 579

Fig. 580

les *deniers* archiépiscopaux dont les coins reproduisent des dispositifs merciens (fig. 579 et 580). Aethilheard s'intitule indifféremment **ARCEP** *(archiepiscopus)* et **PONTI** *(pontifex)*, titre tout à fait exceptionnel sur des monnaies archiépiscopales.

Vulfred (803-830) affranchit son numéraire du contre-seing royal et bat des *deniers*, complètement autonomes, au droit desquels il met invariablement son buste de face entouré de **VVLFRED ARCHIEPIS** ou **ARCHIEPI**. Au revers, le nom de la cité est parfois écrit en trois lignes: **DORO BERNIA CIVITAS**, et envahit tout le champ; d'autres fois, la bordure est occupée par le nom du monétaire Swefnerd circulairement disposé, et le centre est rempli par **DRVR CITS** en deux lignes ou par un monogramme dans lequel on a cru reconnaître l'indication de Canterbury. Le monétaire Swefnerd signe des *deniers* de Coenwulf, roi de Mercie.

Théogild, le successeur immédiat de Vulfred, n'occupa le siège que pendant trois mois. On n'en a pas retrouvé de monnaies et il est très possible qu'il n'en a jamais battu. Nous avons, par contre, d'assez

Digitized by Google

nombreux souvenirs métalliques de *Ceolnoth* qui gouverna le diocèse de 830 à 870. Toutes les monnaies de cet archevêque portent d'un côté son buste, son nom et son titre; généralement, l'effigie est vue de face; e profil est une exception. Dans tous les cas, le bas du buste coupe la légende, et c'est ce qui distingue surtout les deniers de Ceolnoth de ceux de Vulfred, qui tous ont l'image archiépiscopale resserrée dans le grènetis intérieur. On ne trouve pas moins de six types différents pour le revers; tantôt c'est un nom de monétaire écrit sur les branches et **MONETA** dans les cantons d'une large croix, dispositif créé sous Ethelwulf et Aethelbearht; tantôt c'est un chrisme comme sur des pièces d'Ethelwulf; tantôt une croix cantonnée de **CI-VI-T-AS** avec **DOROVERNIA** en légende extérieure; tantôt le monogramme déjà signalé sous Vulfred (fig. 581); tantôt des légendes bilinéaires, etc.

Fig. 581

Les *deniers* de Ceolnoth sont garantis par la signature d'un assez grand nombre de monétaires : Biamred, Biarnulf, Biornmod, Ceolmod, Cenvar, Diala, Ethelvald, Hebeca, Herebearht, Liabincg, Svebneard, Tocga, Wunher.

Ethered succéda à Ceolnoth en 871 et occupa le siège pendant vingt ans. Malgré la longue durée de son archiépiscopat (871-890), on n'en a retrouvé que deux *deniers*. L'un porte son buste à droite et est d'excellent style; l'autre trouvé à Cuerdale ressemble aux pièces les plus communes de Plegmund.

Plegmund (891-923) ne mit jamais son effigie sur les *deniers* dont le revers montre uniformément le nom d'un monétaire en deux lignes séparées par des croisettes et des globules. Au droit, nous trouvons une croix, le plus souvent très petite et placée au centre du champ (fig. 582). C'est le type d'Alfred le Grand. D'autres pièces montrent une croix surmontée d'une sorte d'oméga, représentation dans laquelle des auteurs

Fig. 582

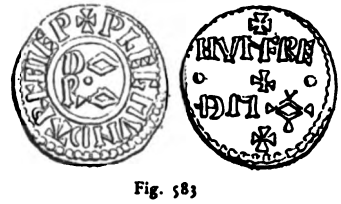

Fig. 583

d'outre-Manche ont voulu voir un bâton pastoral. On trouve encore **XDF** placé dans le champ ou **DO-RO** en deux lignes (fig. 583).

Digitized by Google

On a reconnu sur les *deniers* de Plegmund les noms de quatorze monétaires : Aethelulf, Birnvald, Desaud, Diarvald, Eicmund, Elfstan, Ensam, Ethalulf, Ethelstan, Ethered, Hereferth, Hunfreth, Sigehelm, Tidvald.

Plegmund est le dernier archevêque de Canterbury qui ait eu des monnaies spéciales. On croit que le monnayage ecclésiastique à types autonomes fut arrêté, en 924, par Aethelstan ; en cette année, ce roi décida que toutes les monnaies anglaises seraient frappées à une empreinte uniforme.

§ IV. — *Archevêques d'York.*

Nous avons vu dans la seconde partie de ce Manuel comment le monnayage ecclésiastique d'York débuta dès la première moitié du VIIIe siècle par des *sceattas* et des *stycas* et comment Vigmund (851-854), sortant de l'ornière, fit la tentative hardie de battre des *sous* d'or à l'imitation de ceux de Louis le Débonnaire (fig. 584).

Pour la période qui nous occupe ici, nous n'avons à signaler aucun monnayage à noms d'archevêques, mais on classe communément aux prélats du Xe siècle des *deniers* et des *oboles* anonymes au nom de saint

Fig. 584

Fig. 585

Pierre. Le type ordinaire de ces monnaies est SCI PE-TRI en deux lignes séparées par un glaive couché. Sur des exemplaires à légendes altérées, évidemment battus par les Danois du temps de Canut, de Sitric, d'Eric et de Regnald, on trouve le marteau de Thor (fig. 585), le monogramme carolingien, etc. Ces dernières monnaies n'ont, suivant toute apparence, rien d'archiépiscopal.

Les anciens numismates croyaient que les *deniers* au nom de saint Pierre avaient été frappés par les Anglo-Saxons pour le paiement du tribut qu'ils devaient au pape. Cette hypothèse est aujourd'hui complètement abandonnée.

§ V. — *Royaume de Kent.*

Ainsi que nous l'avons vu dans la deuxième partie du Manuel, dès le

Digitized by Google

règne d'Ethilbert II (725-760) le module des *deniers* s'agrandit; mais ce n'est que sous *Eadberth* ou *Ethelberht* surnommé Praen (794-798) que les pièces du Kent atteignent la forme des deniers carolingiens.

Les monnaies de ce roi ont au droit dans le champ **EAD-BEARH-REX** disposé en trois lignes séparées par deux barres; au revers on lit, dans un dispositif analogue, le nom d'un monétaire : Babba, Ethelmod ou Hethelmod, Jaenberht et Tidheah.

Après la conquête du Kent par Coenwulf, roi de Mercie, un familier de ce prince, *Cuthred* (798-805), reçut le titre de roi, sans en avoir précisément l'autorité. Un fait de l'histoire monétaire vient sous ce rapport corroborer les affirmations des historiens : tous les monétaires de Cuthred, un seul, Heremod, excepté, signent les monnaies de Coenwulf.

Cuthred s'intitule sur son numéraire soit **REX**, soit **REX CANT***(iae)*; son nom paraît au droit et un monétaire signe le revers. Cinq types différents de *deniers* sont connus aujourd'hui; on y voit tantôt le buste royal tourné à droite et diadémé, tantôt des croix entourées de la légende ou occupant tout le champ, tantôt encore la figure à trois branches que les auteurs anglais appellent *tribrach*, terme que nous ferons nôtre pour éviter les périphrases.

Les monétaires constatés sur des deniers du roi Cuthred sont Beornfreth, Duda, Eaba, Heremod, Sigeberht, Verheard ou Werheard.

Les monnaies de *Baldred* (805-823), le dernier roi du Kent, sont extrêmement rares. On en possède cependant de plusieurs types. L'une des pièces les plus curieuses de la série porte à l'avers le buste du roi à droite et au revers, au centre du champ, le nom de l'atelier de Canterbury, **DRVR-CITS** (Dorovernia civitas) en deux lignes (fig. 586).

Fig. 586

C'est le plus ancien exemple d'un nom d'atelier sur une monnaie saxonne de grand module. Les autres monnaies de Baldred portent le buste, une croix pattée, une croix pommetée, un annelet d'où sortent six ou huit rais. Toutes ces pièces sont signées par Diormod, Dunun, Edelmod, Oba, Sigestef, Swefnerd, Tidbearht et Werneard.

En 823, le royaume de Kent fut conquis par Ecgbearht, roi de Wessex.

§ VI. — *Royaume d'Est-Anglie.*

Autant les types monétaires de la Mercie et du Kent offrent-ils de

Digitized by Google

varieté et montrent-ils une invention ingénieuse et féconde, autant trouverons-nous d'uniformité dans la série du royaume d'Est-Anglie. Si, au début, quelques empreintes sont visiblement inspirées par les monnaies merciennes, dès le règne d'Ethelweard les deniers est-angliens ne le cèdent en rien pour la sobriété des compositions aux pièces carolingiennes. Il est visible que vers le milieu du IXe siècle les rois d'Est-Anglie vinrent chercher en deçà de la Manche les modèles de leur numéraire.

Le premier souverain de cet état de l'heptarchie dont nous ayons des deniers de flan large est *Eadvald* qui régna, suivant toute apparence, depuis 819 environ jusque vers 827. Ses pièces sont imitées des deniers d'Offa, mais les graveurs sont loin d'atteindre la perfection des charmantes monnaies de la Mercie. A l'avers, nous trouvons le nom du roi, écrit dans le champ en trois lignes dont la première à lire est celle du milieu : ĀГD EĀDV REX. Au revers le nom d'un monétaire, Eadnoth, Regnight ou Vintred, est écrit, soit dans les compartiments d'un quartefeuille, soit sur les bras d'une large croix.

Le roi Eadvald n'est pas connu par les historiens : les monnaies seules témoignent de son existence. Il en est de même d'*Ethelstan I* qui sans doute lui succéda et occupa le trône de 828 à 837 environ. On a de ce roi une quinzaine de types différents : buste et croix recroisetée ; buste et étoile à huit rais ; buste et nom de monétaire en trois ou quatre lignes; lettre Ā emblème de l'Est-Anglie et nom de monétaire en trois lignes; lettre Ā et croix pleine; lettre Ā et globule dans un cercle; croix avec globules dans les cantons au droit et au revers; lettre Ā et lettre $\overline{\omega}$ (fig. 587), etc.

Fig. 587

Le roi Ethelstan I accompagne son nom de RE, REX, R A, RE A ou AI. Le nom du monétaire suivi ou non de son titre professionnel occupe le revers; une seule pièce, celle avec Ā et $\overline{\omega}$, fait exception à cette règle; elle porte au droit + EDEⅭ∽TAN et au revers + REX· ANⅭ. Les monétaires qui contresignent le numéraire du souverain d'Est-Anglie sont Eadgar, Eadnoth, Eariadd, Erhnwer, Ethilhelm, Monn, Orhthelm, Rernner, Torhthelm, Tuduwine.

Les monnaies d'*Ethelweard* (vers 837 à 850 environ) sont, comme nous l'avons dit plus haut, d'une composition de type fort simple; on

Digitized by Google

n'y voit que le symbole anglien, l'A, de petites croix recroisetées ou cantonnées, ou enfin un ω dont le jambage central est prolongé en croix. Le nom du roi présente plusieurs variantes orthographiques EÐELPARD, EÐELWARD, AEÐELWEARD, EÐELWEARD, EÐELOARO; cette dernière forme, dans laquelle un O remplace le D final, donne une particularité qui se retrouve sur un denier du roi Edmond.

Les monétaires d'Ethelweard sont au nombre de six : Aethelhelm, Dudda, Eadmund, Raexenhebe, Tuduwlne et Twicga ou Tuica.

Beorhtric vient, par le type de ses pièces, prendre place immédiatement après Ethelweard; on peut conjecturer que son règne, d'assez courte durée, nous reporte aux environs de 852. Les deniers de ce roi donnent la signature des monétaires Deocthun, Ecchard et Eelhfard.

Eadmund commença à régner en 855; il fut tué en 870 par les envahisseurs danois et fut canonisé. Les types des deniers de saint Edmond sont analogues à ceux d'Ethelweard; l'initiale Ā et une petite croix cantonnée en font le plus souvent tous les frais.

Voici la nomenclature des monétaires de ce règne : Aedelhalm, Alex, Baelhelm, Beornferd, Beornhaeh, Decale, Delaulex, Dudda, Eadberht, Eadmund, Eadwald, Eadrward, Edelvulf, Sigered, Silred, Twigca.

Peu de temps après la mort d'Eadmund, un Danois, Gunthrum, fut placé sur le trône. Il se convertit au christianisme en 878 et prit par le baptême le nom d'*Ethelstan II* (870-890). Les seules monnaies connues de ce roi sont vingt-quatre exemplaires du *denier* faisant partie de la trouvaille de Cuerdale. Ces pièces ont, à l'avers, une petite croix dans un cercle; le nom et le titre royaux sont écrits au pourtour, non d'une manière continue, mais coupés en quatre groupes de lettres, de façon à donner au type une apparence cruciforme. Le nom du roi n'est jamais correctement orthographié. L'orthographe la plus usuelle est EÐELIA RE, mais on trouve aussi EÐELSAV RE, EÐELSHE RE, EÐELTAN RE, EÐELTA RE, EÐELSANV, EÐIAELMA. Au revers, le nom du monétaire figure dans le champ en deux lignes entre lesquelles un globule; parfois quelques globules sont répandus dans le champ : ce sont évidemment des marques d'émission. La fonction des monétaires n'est jamais mentionnée, sauf pour un seul d'entre eux, Elda, dont le nom est suivi de ME FE ou ME FEC*(it)*. Quelques deniers, sans nom de monétaire, portent la mention royale sur les deux faces.

Les monétaires suivants signent les *deniers* d'Ethelstan II; six ou sept

Digitized by Google

d'entre eux se retrouvent sur la monnaie du roi Alfred : Abenel Aelven, Berter, Bericbe, Ciolvulf, Cuntere, Ecumlf, Elda, Enodas, Judelberd et Oeldai.

Après Ethelstan II, un seul prince, *Eohric,* gouverna l'Est-Anglie comme royaume séparé. Il régna quatorze ans (890-904) et fut chassé par ses sujets. Après son départ, l'Est-Anglie fut annexée aux États du roi Eadward le Vieux. On ne possède pas de monnaie au nom d'Eohric, mais c'est à son temps qu'il faut attribuer, suivant toute apparence, les pièces anonymes frappées au nom de saint Edmond, dont près de dix-huit cents spécimens se trouvaient dans le trésor de Cuerdale. Le type de tous ces *deniers* et *oboles* se compose à l'avers de l'Ā, l'emblème traditionnel de l'Est-Anglie. Quelques exemplaires portent au revers le nom du roi Alfred, suzerain d'Eohric, décédé en 901. D'autres spécimens présentent la légende ERIACE CIV où l'on a vu le nom d'York; cette circonstance prouverait que malgré leur destination, c'est-à-dire leur cours dans l'Est-Anglie, les *deniers* de saint Edmond furent battus hors des États d'Eohric. Avec l'organisation du monnayage anglo-saxon laissé à l'entreprise de financiers, ce fait n'a rien qui puisse surprendre.

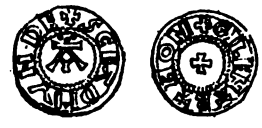

Fig. 588

Le type habituel du revers des *deniers* de saint Edmond est une croix parfois cantonnée de globules. Les légendes présentent des noms de monétaires extrêmement variés et beaucoup trop nombreux pour pouvoir être relevés ici; les différences orthographiques se constatent pour ainsi dire d'exemplaire à exemplaire.

§ VII. — *Les Danois souverains de Northumbrie et rois de la mer.*

Sous le règne d'Ethelred I (866-871), un chef danois du nom de *Halfden* s'empara du Northumberland et en conserva le gouvernement. Poussant ses conquêtes vers le sud, il occupa momentanément Londres en 872. On possède de cet Halfden différentes monnaies, *deniers* et *oboles,* qui semblent avoir été battues dans la capitale de l'Angleterre. Au droit, le denier d'Halfden reproduit le même type que le curieux denier de Coelwulf II de Mercie, mais l'exécution est plus rude. La légende est VLFDENE XRX +. Le monogramme londonien du revers est identique à celui que nous retrouverons sur une pièce du roi Alfred. L'obole porte d'un côté ALFDENE RX + autour d'une croix placée

Digitized by Google

dans un petit cercle. Au revers le nom du monétaire RAINGALD MO figure en deux lignes. Il est curieux à remarquer que bien qu'Halfden fût païen ses monnaies portent la croix chrétienne.

Le seul *Sitric* mentionné dans l'histoire d'Angleterre est le roi de Northumbrie qui épousa en 926 la sœur d'Athelstan. On sait en outre que deux ou trois comtes du nom de Sidroc furent tués en 871; enfin les annales irlandaises font part d'un Sitric, frère du roi Guthfrith et rival de Siefred qui le vainquit en 895.

On n'est pas fixé sur le point de savoir auquel de ces princes appartiennent des *deniers* du trésor de Cuerdale portant à l'avers SITRIC COMES en deux lignes séparées par trois croisettes. Le revers donne en trois lignes: EVNDI SCELDFOR BERTVS, légende qui nous apprend qu'un monétaire Gundibertus frappa les pièces à *Sceldfor;* cette ville est sans doute Shelford dans le Nottingamshire. Le type de ces pièces est imité d'un denier du roi Alfred; on trouve le monétaire Gundiberht sur des monnaies au nom de saint Edmond.

Fig. 589

Presque toutes les pièces aujourd'hui connues des rois danois *Canut* et *Siefred* ou *Sifroid* proviennent du trésor de Cuerdale. Nous avons fréquemment cité cette fameuse trouvaille qui jeta un jour si grand sur le monnayage de la période anglo-danoise; M. Hawkins en fit l'objet d'un travail très remarquable publié dans le *Numismatic Chronicle*[1]; nous en dirons ici quelques mots.

En mai 1840, quelques ouvriers travaillant à une digue sur les bords du Ribble à Cuerdale, près de Preston, dans le Lancashire, découvrirent une grande quantité d'argent consistant en lingots de diverse épaisseur, en bracelets, en ornements et environ sept mille monnaies. Dans ces 7,000 pièces se trouvaient 31 monnaies arabes, 1,047 continentales frappées pour la plupart par les Carolingiens depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Raoul (923-936). Le reste du trésor comprenait, si l'on en défalque un certain nombre de pièces que leur état ne permit pas de déterminer : 24 Ethelstan d'Est-Anglie, 2 Ceolwulf II de Mercie, 3 Aethelred de Wessex?, 919 Alfred, 51 Eadweard, 1 archevêque Ceolnoth, 1 archevêque Ethered, 59 archevêque Plegmund, 1815 saint

1. *An account of coins and treasure found in Cuerdale*, dans le *Numismatic Chronicle*, t. X, 1842-43, pp. 1-48 et 53-104.

Digitized by Google

Edmond, 2 Halfden, 2 Sitric comes, 2534 Canut, 238 Siefred, 205 pièces ecclésiastiques?, 1 Alvaldus. La date d'enfouissement de ce précieux ensemble est fixée par M. Hawkins vers 925, mais de son temps on n'avait pas reconnu les *deniers* de Raoul qui avancent la date de l'inhumation d'une dizaine d'années (935).

Le groupe des monnaies de Canut et Sifroid se décompose en quatre séries. Sur la première, le nom des deux princes paraît simultanément; sur la seconde Canut signe seul; sur la troisième nous ne trouvons que le seul nom de Sifroid; enfin sur la quatrième série, qui se rattache intimement aux deux autres par le type, les légendes sont dépourvues de toute mention de noms d'hommes.

Fig. 590

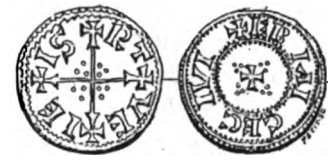

Fig. 591

a) Sifroid et Canut. — Le nom + SIEFREDVS figure d'un côté autour d'une croix pattée placée dans un grènetis. Au revers une croix recroisetée dans sa branche inférieure est entourée de la légende CNVT REX disposée dans cet ordre CRTENXV.

b) Sifroid. — Le type des pièces de Sifroid seul se compose de la croix pattée et cantonnée et de la grande croix à branche inférieure recroisetée. Les légendes donnent le nom du roi SIEFREDVS REX, SIEVERIT RX, SIEVERTI, SIEVERT REX, le nom d'atelier EBRAICE CIVI ou l'affirmation pieuse MIRABILIA FECIT qui se rapporte évidemment à la croix (fig. 590 et 591).

c) Canut. — On a, de Canut seul, des *deniers* et des *oboles*. Le type du droit est la grande croix à branche inférieure recroisetée, entourée de CNVT REX écrit CRTENXV. Sur l'autre face, Canut copie parfois le monogramme carolingien (fig. 592), mais, plus souvent, il met une simple croix pattée cantonnée de globules. Les légendes donnent MIRABILIA FC, ou l'un des noms de lieu EBRAICE CIVITA (EBRAICE CIV), CVNNETTI ou QVENTOVICI.

Fig. 592

d) Pièces anonymes. — Ces deniers présentent deux variantes. Sur les unes, on voit des deux côtés une croix et, comme légende, EBRAICE

Digitized by Google

C — + MIRABILIA FE. Sur les autres on lit à l'avers DNS -DS + O -REX *(Dominus Deus omnipotens rex)*.

Ce groupe monétaire de Canut et de Sifroid a préoccupé au plus haut point l'attention du monde savant. En Angleterre, MM. Hawkins et Haigh, en France, MM. Cartier, de Longpérier, Hermand, Poey d'Avant, en Allemagne, M. de Koehne, s'en étaient successivement occupés sans faire avancer beaucoup le problème que soulevait sa découverte, lorsqu'en 1858 M. C.-A. Serrure[1] publia un travail dans lequel, à côté d'erreurs, se trouve exposé le système le plus vraisemblable et sans doute le plus vrai.

Ni les numismates anglais, ni ceux de France et d'Allemagne ne parvinrent à retrouver dans l'histoire deux chefs normands à qui on pût attribuer ces pièces avec quelque probabilité. On ne fut pas plus heureux pour expliquer la désignation des ateliers monétaires. Un seul nom de lieu donnait une indication précise, celui de Quentovic, qui se rencontre sur une seule variété et qui désigne une ancienne ville française aujourd'hui détruite, située sur les bords de la Canche à l'emplacement actuel d'Etaples. Les deux autres noms *Cunnetti* ou *Cunneti* et *Ebraice* furent l'objet d'une longue controverse, les uns voulant les identifier avec Counde (anciennement Cuneet) et York, les autres avec Caen et Evreux. Aujourd'hui l'identification avec les deux localités anglaises n'est plus guère mise en doute.

S'appuyant sur les chroniques de Lambert d'Ardres et d'Iperius, M. C.-A. Serrure établit que vers 928, un viking ou roi de la mer danois, nommé Sifroid vint fondre sur les côtes de la Morinie en compagnie de son cousin Canut, frère d'Harold, roi de Danemark. Le comte de Flandre, Arnould le Vieux, marcha contre les Danois, mais ne voyant pas le moyen de chasser Sifroid et Canut du territoire dont ils s'étaient emparés, il fit sa paix avec eux et leur céda une portion notable de pays qui plus tard devint le comté de Guines.

Les monnaies d'York et de Counde montrent que Canut et Sifroid, bien que rois de la mer, exercèrent la souveraineté sur une partie du Northumberland. Les chroniqueurs assurent que Sifroid mourut en 965, mais cette date est évidemment erronée ; elle se rapporte sans doute à un homonyme.

Le trésor de Cuerdale renfermait un denier d'un prince *Aldwald* qui

1. C.-A. Serrure, *Les monnaies de Canut et de Sifroid, rois pirates normands et fondateurs du comté de Guines*. Paris, 1858, in-8. — Cf. Gariel, *Les monnaies royales de France dans la race carolingienne*, t. I.

Digitized by Google

par son type se rattache intimement aux pièces précédentes. Il porte en effet, d'un côté ALVVALDVS autour d'une croix et au revers DNS DS-REX en deux lignes. Suivant une hypothèse reçue par les auteurs anglais, cet Aldwald serait le frère d'Edouard le Vieux connu dans la Chronique saxonne sous le nom d'Athelwold ou d'Ethelwald. Lors de l'avènement de son frère, cet Athelwold se révolta et s'unit aux Danois du Northumberland qui en firent leur roi; en 905, ce personnage fut tué dans une entreprise contre l'Est-Anglie. Si l'identification entre l'Aldualdus des monnaies et l'Ethelwald de la chronique saxonne est exacte, ces pièces seraient quelque peu antérieures à celles de Canut et de Sifroid.

Le nom du roi *Sitric* qui battit son frère Neil en 921, épousa la sœur d'Athelstan en 925 et mourut en 926, figure sur des *deniers* de type absolument scandinave. On y voit en effet la bannière danoise et le tréfeuille qui se retrouvent sur les *deniers* d'Anlaf et de Regnald; puis des légendes bilinéaires parfois séparées par un glaive étendu, enfin une croix cantonnée de deux globules. Le nom royal est suivi du titre, mais la légende est écrite en scandinave : SITRIC CVNVNC.

A la mort de Sitric, son fils Guthferth lui succéda, mais il fut chassé l'année suivante par Aethelstan. Ses monnaies n'ont pas encore été retrouvées.

Aethelstan plaça sur le trône de Northumbrie, comme vassal, *Eric,* fils d'Harold de Norwège. En 941, les Northumbriens chassèrent ce prince en faveur d'Anlaf; il fut rétabli vers 947-948, mais expulsé de nouveau vers 952 ou 954. Le roi Eadred prit alors directement le gouvernement du pays.

On a d'Eric des *deniers* restés très rares; ils appartiennent à deux types. Le premier, qui a une certaine analogie avec les pièces de Sitric, porte à l'avers ERIC REX en deux lignes séparées par une épée couchée. Au revers, une croisette occupe le centre du champ et un nom de monétaire la bordure. Le second type se rapproche de celui d'Anlaf: d'un côté ERIC REX autour d'une croisette, de l'autre le nom du monétaire en deux lignes séparées par trois croisettes.

Quatre monétaires différents signent les pièces du roi Eric: Aculf et Leofic ne garantissent que des deniers du premier type; la signature d'Ingelgar et Radulf paraît sur les deux coins.

La chronique saxonne dit que le roi Regnold prit York en 923, qu'en 924 Regwnald choisit le roi Edouard comme suzerain, enfin

Digitized by Google

qu'en 944 le roi Edmond chassa de Northumbrie deux rois, Anlaf, fils de Sihtric, et Regenald, fils de Guthferth. Il est douteux que ces diverses mentions se rapportent au même personnage; quoi qu'il en soit, un roi anglo-danois du nom de *Regnald* monnaya dans la première moitié du xe siècle. Les pièces de Regnald se divisent en deux groupes; le premier semble battu en Irlande.

1° **REGNALD CVNVNC.** Ces pièces ont tantôt comme type une croix pattée et une croix ancrée; tantôt comme certaines pièces d'Anlaf et de Sitric la bannière danoise et le trefeuille. Le revers porte un nom de monétaire.

2° **RAIENALT** ou le même nom complètement défiguré; au revers on lit le nom de l'atelier d'York le plus souvent très altéré. Les pièces de ce groupe, dépourvues de toute indication chrétienne, portent une tête de profil, une main ou le gant de Thor, le marteau de Thor, un arc tendu avec sa flèche. Souvent au revers figure, comme sur des pièces de Canut, un monogramme carolingien, mais assez défiguré.

Il nous reste à parler pour terminer notre revue des monnaies frappées par les rois de Northumberland et les rois de la mer, les pièces portant le nom d'*Anlaf*.

Fig. 593

Fig. 594

On sait qu'en 941, Anlaf d'Irlande, fils de ce Guthferth qui avait été chassé de Northumbrie en 927, fut choisi comme roi par les Northumbriens. Il fut baptisé en 943 et mourut la même année. En 944, un autre Anlaf, fils de Sitric et par conséquent frère de Guthferth, fut chassé de Northumbrie en même temps que Ragenald, et le roi Edmond prit possession du pays. En 949, Anlaf Cwiran, qu'on croit être le même que le fils de Sitric, vint en Northumbrie, mais il fut expulsé en 952 en faveur d'Eric.

On voit par ces diverses mentions combien l'histoire northumbrienne est embrouillée et combien il est difficile d'attribuer plutôt à l'un qu'à l'autre de ces Anlaf les *deniers* sur lesquels on lit **ANLAF CVNVNC** et **ONLAF** ou **ONLOF REX.** Les types usités sur ces pièces, dont quelques-unes semblent frappées en Irlande, sont la bannière danoise, le trefeuille, la croix pattée ou ancrée, le nom du monétaire en deux

Digitized by Google

lignes ou en une ligne surmonté d'une tige portant une fleur et deux feuilles (fig. 593 et 594). Les monétaires qui signent les pièces d'Anlaf sont assez nombreux : Ascolu, Athelferd, Bachaler, Eagmon, Farman, Ingelgar, Radulf, Sicares et Wadter.

§ VIII. — *Royaume de Wessex.*

En 800, *Ecgbeorht,* devenu roi des Saxons occidentaux, donna le nom d'Angleterre à ses territoires et soumit une grande partie du sud de l'île de Bretagne. Il mourut en 837. Les deniers d'Ecgbeorht comprennent, sous le rapport, du type trois groupes distincts :

1° *Tête à gauche dans un grènetis circulaire.* Au revers figurent un monogramme imité du monogramme carolin, un ornement à trois branches ancrées ; une croix recroisetée ou potencée, quatre croissants adossés autour d'un globule.

2° *Buste à gauche ; le buste coupe le grènetis et la légende.* Au revers se voient le monogramme, un Ā et un ω superposés ou une croix.

3° *Sans effigie.* Les dispositifs usités sont des croix de différentes formes, un ornement à trois branches bifurquées (fig. 595), les lettres SAXO pour *Saxonum* dans le champ (fig. 596), une sorte d'étoile formée d'un globule inscrit dans un cercle où prennent naissance neuf rais.

Fig. 595

Fig. 596

A l'avers des pièces d'Ecgbeorht figure le nom royal sous des orthographes assez mal fixées : ECGBEORHT REX, ECGBEARHT REX, HECBEARHT REX. La légende du revers donne toujours le nom d'un monétaire, sauf sur une pièce où l'indication habituelle est remplacée par + ZCZ ĀNDREAZ, saint André, le patron de la ville de Rochester où ce denier a vraisemblablement été battu. Les monétaires connus pour le règne sont : Beagmund, Beornehart, Biornmod ou Diormod, Biosel ou Bosel, Bosa, Debis, Dunun, Edelmod, Oba, Osmund, Sigestef, Svefnurd, Suene, Tidbearht, Tideman, Tiluvine, Werneard.

A la mort d'Ecgbeorht en 837, son fils *Ethelwulf* lui succéda chez les Saxons occidentaux, mais le Kent, l'Essex, le Sussex et le Surrey

Digitized by Google

passèrent à Aethelstan. Quand ce prince mourut en 852, ces territoires retournèrent à Ethelwulf.

Les types d'Ethelwulf se rattachent intimement à ceux de son prédécesseur. Plusieurs *deniers* ont le buste coupant la légende du deuxième groupe d'Ecgbeorht, mais la plus grande partie des pièces sont sans effigie. On y voit des légendes symétriquement disposées; des croix cantonnées de lettres, de coïns, de globules et d'ellipses; des croix à deux branches pattées et deux branches ancrées; des croix recroisetées; des monogrammes; des chrismes. Le champ est toujours entouré d'une légende circulaire. Celle du droit donne invariablement **AETHELVVLF** ou **ETHELVVLF REX**. Au revers, nous trouvons un nom de monétaire suivi de son titre, sauf sur une pièce où se lit **OCCIDENTALIVM**, mot qui complète **SAX-ONIO-RVM** mis en trois lignes au centre du champ. Les inscriptions du champ donnent quelquefois le nom de Canterbury, **DORIBI** en lettres dispersées. Les monogrammes font soit *Saxon*, soit *Cant*.

On retrouve parmi les monétaires d'Ethelwulf un grand nombre de personnages déjà en charge sous Ecgbeorht: Beagmund, Biarnmod, Brid, Degbearht, Deineah, Diar, Dudwine, Dunn, Eagmund, Eanmund, Eardulfes, Ethelgeard ou Ethelerd, Ethelmund ou Ethelmod, Hebeca, Hedebeald, Herebeaer, Hunbearht, Hunred, Liaba ou Liuba, Maninc, Manna, Osmund, Tirvald, Torhtulf, Torhtwald, Vermund, Wealheard, Wilhem ou Weinean.

Fig. 597

Fig. 598

Aethelbald, fils d'Ethelwulf, gouverna le Wessex du vivant de son père, depuis 855. Il mourut en 860. Les seules monnaies connues d'Aethelbald portent son buste de profil. Au revers le nom et le titre du monétaire Beahmund ou Torhtulf[1] figurent sur les branches et dans les cantons d'une large croix pointillée (fig. 597).

Aethelbearht, second fils d'Ethelwulf, obtint le Kent et autres provinces à la mort de son père en 856. En 860, il succéda à Aethelbald dans le Wessex qu'il gouverna jusqu'en 866. Le droit des *deniers* d'Athelbearht conserve le buste de profil à droite; au revers, nous retrouvons une

1. H. Montagu, *Coinage of Aethelbald of Wessex* dans le *Numismatic Chronicle*, 1887, p. 132.

Digitized by Google

croix fleuronnée avec légende circulaire ou la grande croix épigraphique du roi précédent.

Voici les monétaires qui garantissent les émissions d'Ethelbearht : Bademund, Badenoth, Biarnmod, Biarnvine, Burnvald, Cealeard, Cenred, Cenveald, Cunefreth, Dealla, Degbearht, Deglaf, Denemund, Diarmod, Dudda, Dudwine, Eadulf, Ealdred, Ethelgeard, Ethelhere, Ethelnoth, Ethelred, Ethelveald, Ethelulf, Ethered, Heabearht, Hebeca, Herebeald, Herefreth, Heregeard, Heremund, Hunbearht, Hunred, Liabinc ou Linbincg, Luceman, Maninc, Nothulf, Osbearht, Osmere, Sefreth, Selered, Sigehere, Torhtmund, Torhtulf, Vermund, Viinoth, Viohtmund, Vlanceard, Vulfheard, Vunbearht.

A la mort d'Ethelbearht, son frère *Ethelred I* (866-871), lui succéda. On a de lui des *deniers* au buste de profil à droite portant au revers le nom du monétaire dans le champ en trois lignes; puis d'autres qui reproduisent le temple carolingien et la croix cantonnée de quatre globules. La mauvaise lecture d'un nom de monétaire **BEORNRE** au lieu de **BEORNAE** avait fait attribuer un de ces deniers au temple à Ethelred et Beonna, rois des Est-Angles, contemporains d'Offa de Mercie; mais la présence de trois exemplaires dans le trésor de Cuerdale empêche d'assigner à ces monnaies une autre date que le règne d'Ethelred I de Wessex. L'imitation par ce prince d'un type carolingien s'explique parfaitement par les relations de famille qu'il entretenait sur le continent, son père Ethelwulf et son frère Ethelbald ayant successivement épousé Judith, fille de Charles le Chauve.

Un quatrième fils d'Ethelwulf, *Alfred,* obtint la couronne en 872 et régna jusqu'en 901. Pendant la première partie de son règne, le royaume fut envahi par les Danois qui, sous la conduite d'Halfden, occupaient Reading au moment de son avènement et s'emparèrent peu de temps après de Londres où ils hivernèrent.

Bientôt le pays fut presque tout entier livré aux envahisseurs; mais en 878, Alfred les défit dans une bataille décisive. Il recouvrit la pos-

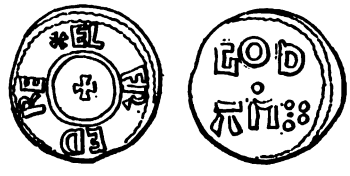

Fig. 599

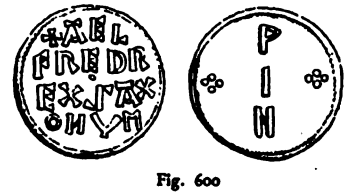

Fig. 600

session non disputée du Wessex et de la plus grande partie de la Mercie; quant à l'Est-Anglie, elle resta aux Danois sous l'autorité de Gothrum, qui se fit baptiser et qui reconnut la suzeraineté d'Alfred.

Digitized by Google

La numismatique d'Alfred se ressent naturellement des événements de son règne. Ses monnaies se divisent en cinq groupes :

1° Deniers reproduisant des types d'Ethelred I ou de ses prédécesseurs dans le pays de Wessex, ou encore des types employés en Mercie par Burgred ou Coenwulf II. Ce groupe appartient probablement aux premières années du gouvernement d'Alfred, c'est-à-dire à celles qui précèdent l'invasion danoise de 877.

2° Deniers portant à l'avers le buste du roi, et au revers le nom de l'atelier généralement en monogramme (fig. 601 et 602). On considère ce groupe comme à peu près contemporain du premier; en effet le monogramme de Londres des deniers d'Alfred (fig. 602) est le même que celui des deniers d'Halfden émis, suivant toute apparence, en 872.

3° Deniers où une petite croisette isolée au milieu du champ forme le type du droit, et où figure au revers un nom de monétaire placé en deux lignes (fig. 599). L'atelier est presque toujours mentionné à la suite du nom royal à l'avers. La grande abondance de ce genre de

Fig. 601

Fig. 602

pièces, dans la trouvaille de Cuerdale, dit Hawkins, prouve qu'elles formaient la base de la circulation métallique du Wessex à l'époque de la mort d'Alfred. Leur type fut créé par les monnayeurs de ce roi avant 890, car il fut copié par Ethelred, roi d'Est-Anglie, qui mourut en cette année. Une obole au nom de Halfden reproduit également cette empreinte.

4° Deniers frappés à Winchester et à Exeter portant à l'avers, en quatre lignes horizontales, AELFRED REX SAXONVM et, au revers, trois lettres du nom de l'atelier, WIN ou EXA, en une ligne verticale (fig. 600). On présume que ces pièces appartiennent aux dernières émissions du règne; un type analogue est, en effet, employé à Bath par Edward le Vieux.

5° Deniers frappés à Lincoln au nom d'Alfred, probablement par les Danois, après leur soumission nominale au roi de Wessex. Le type de ces pièces présente avec celles du troisième groupe de notables analogies. Les seuls spécimens connus faisaient partie du trésor de Cuerdale.

Le nom du roi Alfred présente d'assez nombreuses variantes ortho-

Digitized by Google

graphiques; on rencontre tour à tour **AELBRED**, **ÆLFRED**, **ÆLFRD**, **ELFRED**, **ELFERED**, **ELERED**, suivi ou non de **RE**, **REX**, **REX S**, **REX SAX** et même comme nous l'avons vu **REX SAXONVM**.

On connaît aujourd'hui huit ateliers d'Alfred : Gloucester (**ÆTGLEA WAC**), Croydon? (monogramme), Londres (monogramme), Canterbury (**DO**, **DORO**), Lincoln (**LIIIICOLLA**), Oxford (**ORSNA FORƆA**), Exeter et Winchester. Les monétaires qui signent les espèces du roi de Wessex sont beaucoup trop nombreux pour que nous puissions les citer ici. Il en est de même pour ceux des règnes suivants.

Edward le Vieux (901-925), fils et successeur d'Alfred, s'intitule généralement **EADVVEARD REX**. Ses types sont très variés et répandus

Fig. 603

Fig. 604

dans les collections à peu d'exemplaires. L'avers porte le buste de profil, à gauche ou à droite, une petite croisette centrale et isolée, une étoile; le revers a le plus souvent un nom de monétaire placé en deux lignes, mais parfois apparaissent des représentations telles qu'une plante, un oiseau ou la dextre divine (fig. 603 et 604). Un denier frappé à Bath, la seule monnaie mentionnant un atelier, a d'un côté **EADVVEARD REX SAXONVM** en quatre lignes et de l'autre les trois lettres **BAÐ** au milieu du champ.

Après la mort d'Edward le Vieux, son fils *Aethelstan* (925-941) monta sur le trône. Ce roi établit plusieurs ateliers monétaires et accorda à quelques évêques ou abbés le privilège de frapper des espèces à ses coins : aucune marque spéciale ne distingue ces monnaies ecclésiastiques de celles émises dans les ateliers royaux; la concession ne porta que sur le bénéfice de la fabrication. Voici le passage des lois d'Aethelstan qui nous intéresse[1] : *Placuit nobis ut moneta sit in toto regni imperio, et nullus monetet extra portum. Si monetarius reus fuerit, amputetur ei manus, et ponatur super monetae fabricam. Si inculpatio sit, et se purgare velit, eat ad ferrum calidum, et adlegiet manum ad canrafam, quod non*

1. Voyez le texte de ces lois dans D. Wilkins, *Leges anglo-saxonicae*. Londres, 1721, p. 52.

Digitized by Google

falsum fecit. Si in ordalio reus fuerit, fiat quod supra dictum est. In Cantuaria sint octo monetarii; regis quatuor; episcopi tres; abbatis unus. In Ronchestria tres; regis duo; episcopi unus. In Londoniis octo. In Wintonia sex. In Lewes duo. In Hastingecestra unus. In Sceaftsbury duo. In Exonia duo. Et in aliis burgis.

L'avers des deniers d'Aethelstan porte son buste à droite ou la petite croisette isolée. Au revers, nous trouvons le nom du monétaire en deux lignes, la petite croisette isolée, une rosette, un édifice (fig. 605). Les légendes se composent du nom royal suivi de **REX**, rarement de **REX SAXORVM**, et plus fréquemment de **REX TOTIVS BRITANNIÆ**; le nom du monétaire est le plus souvent accompagné de l'indication de l'atelier.

Voici, d'après Hawkins, la liste des nombreuses localités où des Monnaies furent en activité sous Aethelstan: **AMTVN**, Southampton; **BAT**, Bath; **CANTVN**, Canterbury; **DARENT**?; **DEORABVI**, Derby; **DO·IS·**?; **DOR**, Canterbury; **EAXANIÆ**, Exeter; **EBORACAC**, **EBRO**, **EFORVVIC** ou **EOF**, York; **GLEAWAS**, Gloucester; **HEREF** ou **HIEORTFD**, Hereford; **LÆ**, Lewes; **LEGECFI** ou **LEIECF**, Leicester; **LONDONI** ou **LVND**, Londres; **LONGPORT**, Longport; **LVNER**?, **NIE**?, **NORÐVVIC** ou **NORDIETI**, Norwich; **OC** ou **OX**, Oxford; **ROF** Rochester; **SCEFTES**, Shaftesbury; **SCROB**, Shrewsbury; **SNOTENCEHAM**, Nottingham; **STFO**, Stafford; **VERI**, Worcester; **VVE** ou **VVELINGA**, Wallingford?; **VVERHA**, Wareham?; **VVINCI**, Winchester.

Fig. 605

Le frère d'Aethelstan, *Eadmund* (941-946), lui succéda; ce roi périt assassiné en 946. Les types de ses monnaies diffèrent peu de ceux du précédent règne; c'est toujours le buste à droite, la croisette isolée et le nom de monétaire écrit en deux lignes qui tentent le burin des graveurs.

Eadmund s'intitule **REX** ou **REX BRI**. La mention de l'atelier est le plus souvent omise; on trouve néanmoins les indications géographiques suivantes: **AMTD**, Southampton; **EB**. York; **EX** ou **X**, Exeter; **LEIEFFI**, Leicester; **LON**, Londres; **LONEM**?, **NORDVVIC**, Norwich; **O**, Oxford?; **VVEL**, Wallingford.

Après l'assassinat d'Eadmund, un troisième fils d'Edward le Vieux monta sur le trône de Wessex: *Eadred* qui régna de 946 à 955. Les

Digitized by Google

graveurs de coins n'innovent pas et les deniers conservent le même aspect que précédemment. La titulature royale subit quelques modifications, Eadred se qualifie soit de **REX**, soit de **REX SAXORVM**, soit enfin de **REX ANGLOR**.

Cinq noms de lieu accompagnent rarement la désignation des monétaires : **AEMI**?; **AX** ou **EXONE**, Exeter; **LE**, Leicester?; **LENCOIA**?, Lincoln; **NORVVIC**, Norwich.

Eadwig, fils d'Eadmund, succéda en 955 à son oncle. Il mourut en 959. Ce roi ne prend d'autre titre que **REX** sur ses monnaies dont les types ne donnent lieu à aucune observation particulière.

La mention de l'atelier, sans être générale, est plus fréquente que sous les précédents règnes. On trouve les noms de lieux suivants : **AXNA**, Exeter; **BEDA**, Bedford; **EO** ou **ETO**, York; **HAM**, Southampton; **HERE**, Hereford; **HVNT**, Huntingdon; **LVND**, London, **NEVE** ou **NEWE**?; **NO**, Norwich; **TO**?; **VVE**, Worcester?, **VVIN**, Winchester.

La mort d'Eadwig mit fin à l'existence du Wessex comme royaume distinct : le pays rejoignit, entre les mains d'Eadgar, les autres états de l'ancienne heptarchie.

§ IX. — *Royaume d'Angleterre.*

Eadgar (959-975), frère d'Edwig de Wessex, avait été élu du vivant de ce prince roi des pays entre la Tamise et le Forth. En 959, il devint roi de toute l'Angleterre et fut, en réalité, le premier monarque sous lequel les différents états de l'Heptarchie se trouvèrent définitivement réunis.

Sous le règne d'Eadgar, il semble s'être produit une modification dans la taille des espèces. Ses *deniers* sont un peu plus légers que ceux de ses prédécesseurs. Les types ne présentent pas une grande variété, c'est le buste royal couronné ou diadémé qui fait généralement les frais de l'un des coins, tandis que l'autre a pour toute représentation la croisette placée au centre.

Eadgar signe ses pièces de son nom **EADGAR REX** suivi de **ANGL**, **ANGLOR**, etc., ou de **TO BI**, abréviation de *totius Britanniae*. La légende du revers se compose du nom du monétaire suivi de celui de l'atelier, par exemple **+ PIRIM MONETA HVNTE**, *Pirim monetarius Huntingdon*. Les monétaires d'Eadgar et de ses successeurs sont tellement nombreux que nous ne pouvons les citer dans ce livre.

Digitized by Google

A mesure que nous avançons les ateliers se multiplient; voici ceux dont les *deniers* du premier monarque de toute l'Angleterre, font mention : **BAÐHA CIFI**, Bath; **BEDAFOR**, Bedford; **CAETWARA**, Canterbury; **DEORBY**, Derby; **ELY**, Ely; **ENT** probablement pour **CENT**, Canterbury; **GLEAV**, Gloucester; **GIP**, Ispwich; **HAMTVN**, **HAT**, Southampton; **HEORT**, Hertford; **HROF**, Rochester; **HVNTE**, Huntingdon; **INTB**, **INN**, Intberge (Worcestershire)?; **LAEWE**, Lewes; **LE**, **LEX**, Leicester?; **LIME**, Liming (Kent); **LINDCO**, Lincoln; **LINN**, Lynn; **LOND CIFITA**, **LVD**, **LVNDE**, Londres; **MEALD**, Malmesbury; **NORÐVVI**, Norwich; **OXNA**, Oxford; **SCROB**, Shrewsbury; **SIC EADMONIT**, St. Edmondsbury; **STANFORD**, Stamford; **TE**, **TEOTF**, Thetford, **TINTMI**, Teignmouth; **WELEGAFOR**, Wallingford; **WENCLES**, Winchelsea; **WILTV**, Wilton; **WINTO**, Winchester.

Nous ne relevons pas dans cette liste un certain nombre de noms désignés seulement sur les pièces par des initiales telles que **A**, **C**, **E**, **H**, **I**, **L**, que les numismates anglais n'ont pas encore identifiées avec des noms de localités.

Eadweard II le Martyr (975-978), le fils aîné d'Eadgar, succéda à son père en 975; il avait à peine treize ans. En 978, il fut assassiné par ordre de sa belle-mère Elfrida.

Malgré la courte durée de son règne, ses monnaies sont très nombreuses. Les types sont les mêmes que sous Eadgar, mais on ne connaît pas moins de cent variétés de noms de monétaires. Voici les ateliers mentionnés sur les pièces: **BATHA**, Bath; **BEDAFOR**, Bedford, **CAENT**, Canterbury, **CASTR**, Chester, **DEORBY**, Derby, **EAXET**, Exeter; **EOFORWIC**, York; **GIPE**, Ipswick; **GLEV**, Gloucester; **GRANT**, Cambridge; **HAMTV**, **HATVN**, Southampton; **HERT**, Hertford; **LAEVE**, Lewes; **LE**, **LEGE**, Leicester; **LIC**, **LINDOLNE**, **LNDLOIG**, Lincoln; **LIMENE**, Liming; **LVDA**, Lydford?; **LVNDONI**, Londres; **NORTH**, Norwich; **OXNA**, Oxford; **SC EDMD**, St. Edmundsbury; **STANFORD**, Stamford; **TANWO**, Tamworth?; **THIO**, Thetford; **WINT**, Winchester.

Aethelred II (978-1016), demi-frère d'Eadweard II, avait dix ans à son avènement. Plusieurs lois ayant pour objet le cours des espèces datent de son règne et ses monnaies présentent quelques types nouveaux. Aethelred II est appelé sur ses deniers **ÆÐELRAED**, **ÆÐELRED** ou **EÐELRED**, **REX ANGLORVM** avec plus ou moins d'abréviations. La légende du revers mentionne toujours les noms du monétaire et de l'atelier.

Digitized by Google

Les types employés sous Aethelred II comprennent quatre variétés principales de revers :

1° La petite croix isolée dans le champ, que nous connaissons.

2° Une croix brève à branches évidées, s'arrêtant au grènetis intérieur, et cantonnée de CRVX (fig. 606).

3° Une croix longue à branches évidées, coupant en quatre parties égales la légende qui n'est pas séparée du champ par un grènetis. Cette croix est plus ou moins ornée (fig. 607). On possède une épreuve en or d'un denier à ce type, frappée à Lewes, LÆVVE, par le monétaire Leofroine.

Fig. 606

Fig. 607

4° La dextre divine représentée venant d'en haut et sortant de nuages.

L'avers porte le buste royal, diadémé ou casqué, tourné à gauche rarement à droite et parfois précédé d'un sceptre. Un denier, resté unique, et qui diffère des empreintes habituelles d'Aethelred II, présente d'un côté un agneau pascal, nimbé, portant la croix et accompagné des lettres explicatives AGN; de l'autre, un oiseau les ailes étendues. Cette pièce porte le nom de l'atelier de Malmesbury.

Les villes dans lesquelles le numéraire anglais fut fabriqué sous le règne d'Aethelred sont nombreuses. En voici la nomenclature, d'après le livre d'Hawkins, auquel nous ne cessons d'avoir recours : ALE ou ATE?, BARD, BAÐAN. Bath; BEDAFOR, Bedford; BRVD?, BRVIDGE?, BVCCI, BVCIG, Buckingham; CAENTVVARA, Canterbury; CEFTEN, Shaftesbury; CIMAE?, CISE, Chichester; COLEN, Colchester; CROBE, Shrewsbury; DE, DEORABY, Derby; DOFRA, Douvres; DOR, Dorchester; E, EAXECEST, Exeter; EFORVVIC, York; ESÐE?, GEODA, Godalming?; GIFELC, Ilchester; GIPES, Ipswich; GLEAVV, Gloucester; GRANT, Cambridge; HAMVIC, Southampton; HEORT, Hertford; HERE, Hereford; HIFI?, HVNÐAND, Huntingdon; IED, Jedburgh?; IORT?, LEA, LEAVVGE, LAEHVVEA, Lewes; LAL?, LANSTF, Lancaster?; LEICE, LEGCES, Leicester; LIGERCES, LIHER, Chester; LIMNA, Liming; LINDCOLNE, Lincoln; LINEL?, LVD, LVNDENE, Londres; LVNNIP, Londres?; LVÐBY, Sudbury?; LYDAFORD, Lydford; MEALDVNE, Maldon; MEALDMES, Malmesbury; NORÐVVIC,

Digitized by Google

NR, Norwich; OXNA, Oxford; RAID, Reading; RINI, RINTO, Winchester?; RISIC, Château de Rising?; ROFECS, Rochester; SCEAFT, Shaftesbury; SCROBBES, Shrewsbury; STAEÐ, Stafford?; STANFOR, Stamford; STANV, Stamford?; STED, St. Edmondsbury?; SVÐBY, Sudbury; SVÐGE, Sudbury?; ÐEOTFORD, Thetford; TOGA?, TOTAN, Totness?; TVRC, Torcksey?; VNT, Huntingdon; VVAERI, VVER, Warwick; VVALIN, VVELING, Wallingford; VVECED, Watchet; VVEEHIA?, VVIGERAC, VVIHR, Worcester; VVILTVN, Wilton; VVINCESTR, Winchester.

Dans la liste qui précède nous avons omis l'atelier de Dublin, DYFLI. Les monnaies au nom d'Aethelred II portant le nom de cette ville appartiennent au troisième type indiqué plus haut; elles sont d'un style essentiellement scandinave et, suivant Lindsay, sont des imitations dues à des princes danois de l'Irlande. Nous reviendrons sur cette question dans notre troisième partie, en constatant l'énorme influence exercée par les types d'Aethelred II sur le monnayage du nord de l'Europe.

Digitized by Google

CHAPITRE NEUVIÈME

LES FRISONS, LES SCANDINAVES, LES POLONAIS, LES WENDES

INFLUENCES DU MONNAYAGE CAROLINGIEN

SOURCES: J. Dirks, *Monnaies anciennes trouvées en Frise*, dans la *Revue belge de numismatique*, 1858, p. 8-15. — J. Dirks, *La trouvaille de Pinjum*, dans le même recueil, 1869, p. 199-205. — P.-O. Van der Chys, *De munten der frankisch- en duitsch-nederlandsche vorsten*. Haarlem, 1866, in-4. — J. Evans, *A gold solidus of Louis le Débonnaire*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1884, p. 259-262. — H. Grote, *Dorstadt in Lithauen*, dans les *Blätter für Münzfreunde*, 1875, col. 357. — K. Stronczynski, *Dawne monety polskie dynastyi piastów i Jagiellonów*, Piotrków, 1883-1884, in-8, t. I, p. 10 et suiv.; t. II, 4 et suiv. — H. Dannenberg, *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, Berlin, 1876, in-4. — H. Hildebrand, *Nordens äldsta mynt* dans le *K. Vitt. Hist. o. Antiqv. Akad. monadsblad*, 1886, p. 163-165. — C.-F. Keary, *The earliest scandinavian coinage* dans le *Numismatic Chronicle*, 1887, p. 222 et suiv.

Nous groupons dans ce chapitre le monnayage de divers peuples barbares situés aux confins de l'empire carolingien et qui frappèrent des copies grossières du numéraire d'Occident apporté, dans leurs régions, par le commerce. Cette numismatique d'imitation a été très peu étudiée jusqu'à ce jour; aussi ce chapitre n'a-t-il d'autre prétention que de présenter, pour la première fois, réunis, des matériaux épars. Peut-être en indiquant ce sujet encore neuf, tenterons-nous la curiosité de quelque numismate et provoquerons-nous la publication d'un mémoire intéressant.

Fig. 608

Les Frisons, qui avaient appris des Mérovingiens le monnayage de l'or, conservèrent longtemps pour ce métal une prédilection très marquée. Nous avons signalé précédemment les nombreuses imitations de monnaies franques qui se découvrent dans le pays compris entre l'Ems

Digitized by Google

et le Zuiderzée. Pendant l'époque correspondant aux temps carolingiens, les monnayeurs de la Frise prirent comme modèle le sou d'or de Louis le Débonnaire (814-840), que Wigmund, archevêque d'York (851-854), copia également en Angleterre.

Les sous d'or frisons reproduisirent d'abord servilement la pièce carolingienne, mais peu à peu leur travail malhabile descendit tous les échelons de l'art pour tomber dans une complète barbarie. Nous donnons, sous notre fig. 608, un exemplaire sur lequel la légende primitive HLVDOVVICVS IMP AVG, est encore déchiffrable; les pièces les plus communes montrent, au lieu de lettres, une succession de traits verticaux. Le métal suit un affaiblissement parallèle à la dégénérescence successive du type : l'or, d'abord assez pur, finit par être presque blanc, à force d'alliage.

Fig. 609

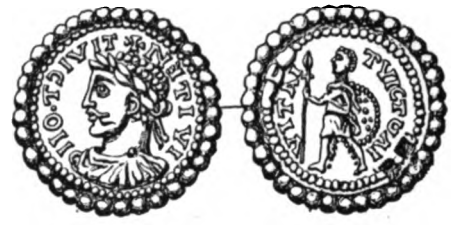

Fig. 610

Nous ne quitterons pas les imitations du sou d'or de Louis le Débonnaire, sans signaler la curieuse pièce publiée il y a quelques années par M. J. Evans (fig. 609). Cet aureus, qui fut trouvé dans l'île de Man, est-il frison, anglo-saxon ou scandinave ? Il serait téméraire de se prononcer. Nous le rapprocherons toutefois d'un sou, enchâssé dans une bordure et monté en fibule (fig. 610), qui appartenait autrefois à M. Dancoisne[1]; les deux pièces sont d'une facture identique et doivent avoir une origine commune.

Les rapports constants que les Frisons entretinrent avec l'Angleterre et les pays carolingiens finirent par avoir raison de leur routinière

Fig. 611

fidélité à l'étalon d'or. Une trouvaille considérable faite à Pinjum, près de Leeuwarden, a fait connaître les produits des ateliers de la Frise

1. Cf. *Bulletin de la Commission des antiquités du Pas-de-Calais*, t. I, 1848-59, p. 172.

Digitized by Google

pendant la première moitié du xe siècle : des deniers d'argent copiés avec la plus grande maladresse des pièces strasbourgeoises avec + HLV-DOVVICVS PIVS et ARGENTI-NA CVITAS (fig. 611) frappées par Louis l'Enfant (900-911), le dernier carolingien d'Allemagne. Pourquoi ce modèle a-t-il été préféré à tout autre ? nous l'ignorons. Le hasard a souvent été la seule cause du choix d'un prototype. Ici le hasard a dû être secondé par la navigation du Rhin.

Duurstede, l'atelier le plus fécond du règne de Charlemagne, était, pendant la première moitié du IXe siècle, la métropole commerciale du Nord. C'est de Duurstede et de Hambourg que partirent les premiers chrétiens qui catéchisèrent le Danemark et élevèrent une église dans le Schleswig. Il n'est donc pas surprenant de voir les monnaies frappées dans ses murs, devenir de très bonne heure, en Scandinavie, les prototypes d'émissions barbares auxquels M. H. Hildebrand a récemment consacré un très remarquable mémoire.

Fig. 612

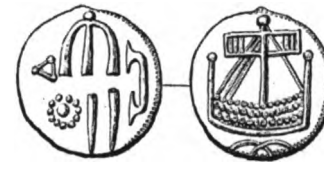

Fig. 613

Les deniers dont le savant conservateur du Musée de Stockholm constate la présence dans les fouilles de l'île de Bjorkö, en Suède, forment quatre groupes. Le plus ancien, peut-être contemporain de Charlemagne, reproduit les coins des deniers aux légendes bilinéaires : CARO-LVS et DOR-STAT (fig. 612). Le second groupe se compose de pièces conservant à l'avers une dégénérescence de CARO-LVS, mais

Fig. 614

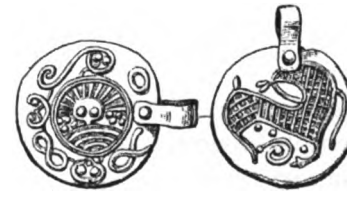

Fig. 615

ayant au revers une copie grossière des deniers duurstedois au navire (fig. 613). Le troisième groupe comprend des monnaies où se manifeste un art scandinave propre ; à des traces de CARO-LVS ou à une image plus ou moins fidèle du bateau, est jointe au revers une représentation originale : un renne, deux oiseaux en regard, etc. (fig. 614).

Digitized by Google

Le dernier groupe est assez difficile à fixer au point de vue chronologique; les types formés d'une tête de face et d'un monstre regardant derrière lui (fig. 615) rappellent — toute proportion de module gardée — la sceatta anglo-saxonne si commune en Angleterre et en Frise, dont nous avons donné le dessin p. 176, fig. 313.

De nombreuses trouvailles faites en Pologne, à Goslina, à Kruszwiça, à Jarocin, à Sójkowic, à Plock, etc., renfermaient des deniers dégénérés de la pièce au CARO-LVS et DOR-STAT. Quelques-unes de ces pièces sont identiques à celles qui composent le premier groupe scandinave dont nous venons de parler: il paraît évident pour nous qu'elles ont été importées. Les autres, d'émission plus récente, d'un type plus

Fig. 616

Fig. 617

barbare, d'un flan de plus en plus mince jusqu'à ne plus être frappé qu'un d'un seul côté et à devenir de véritables bractéates, semblent être les produits du plus ancien monnayage polonais (fig. 616 et 617). C'est ainsi que les considère non seulement M. Stronczynski, dont l'opinion est quelque peu sujette à caution, mais encore M. H. Grote; celui-ci voit dans la dégénérescence de TΠT l'origine des armes des princes de Lithuanie.

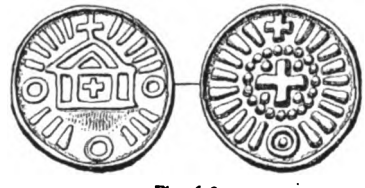

Fig. 618

Fig. 619

Les numismates d'Allemagne se sont occupés, depuis longtemps, d'un groupe de monnaies, dont le caractère distinctif est d'avoir autour du champ un rebord en relief. Ces pièces, qui se rencontrent habituellement dans les fouilles de la Prusse orientale et des côtes de la Baltique, ont été frappées par les populations slaves ou wendes. Les plus anciens de ces « *Wendenpfennige* », les seuls dont nous ayons à parler ici, reproduisent le type des deniers et des oboles au temple de Louis le Débonnaire (fig. 618); quelques oboles un peu plus récentes sont de grossières copies de l'empreinte au monogramme carolin (fig. 619).

Digitized by Google

CHAPITRE DIXIÈME

L'EMPIRE BYZANTIN JUSQU'A LA FIN DU Xe SIÈCLE

SOURCES : J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines frappées sous les empereurs d'Orient, depuis Arcadius jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.* Paris, 1862, in-8, 2 vol. — B. de Koehne, *Byzantinische Nachahmungen* dans les *Berliner Blätter fur Münz-, Siegel- und Wappenkunde,* t. II.

Au milieu du VIIIe siècle, l'empire byzantin se trouvait déjà resserré dans d'étroites limites. Ses possessions effectives se réduisaient à la presqu'île des Balkans, moins la Bulgarie, aux îles de l'archipel avec Chypre, et à la partie de l'Asie Mineure située à l'ouest de l'Arménie et au nord du Taurus. Les provinces méridionales de l'Italie ne reconnaissaient plus qu'une suzeraineté nominale. En 827, la Sicile fut conquise par les Arabes Aglabites.

Voici la liste chronologique des empereurs qui se succédèrent sur le trône d'Orient depuis Constantin V Copronyme jusqu'à la fin du Xe siècle. Nous donnons dans cette liste l'indication des personnages de la famille impériale dont l'effigie paraît associée sur le numéraire à celle du souverain régnant :

Constantin V Copronyme, 741-775.
Artavasde, 742-743.
Artavasde et Nicéphore son fils.
Constantin V et Léon IV son fils, 751-775.
Léon IV Chazare, 775-780.
Flavius Constantin VI, 780-797.
Irène, 797-802.
Nicéphore I Logothète, 802-811.
Staurace, 811.
Michel I Rhangabé, 811-813.
Léon V l'Arménien, 813-820.
Michel II le Bègue, 821-829.
Théophile, 829-842.
Michel III l'Ivrogne, 842-867.
Michel III et Théodora, sa mère, 842-856.
Michel III, Théodora et Thécla, 842-856.
Michel III seul, 856-866.
Michel III et Basile I, 866-876.

Digitized by Google

Basile I, 867-886.
Basile I seul, 34 sept. 867-6 janvier 869.
Basile I et son fils Constantin IX, 6 janvier 869-6 janvier 870.
Basile I, Constantin et Léon VI, 870.
Basile I, Léon VI et Alexandre, 880-886.
Léon VI, 886-912.
Léon VI seul, 886-912.
Léon VI et son frère Alexandre, 886-911.
Léon VI et son frère Constantin X, 911-912.
Alexandre, 912-913.
Constantin X Porphyrogénète, 913-959.
Constantin X et Zoé Carbonopsine, sa mère, 913-919.
Constantin X et Romain I Lacapène, 920-944.
Constantin X, Romain I et son fils Christophore, 920-944.
Romain I soit seul, soit avec ses fils à l'exclusion de Constantin X, 920-944.
Constantin X, Romain I, Etienne et Constantin fils de Romain I, 920-944.
Constantin X seul, 944-959.
Constantin X et Romain II, 948-959.
Romain II Junior, 959-963.
Romain II seul, 959-963.
Romain II et Basile II son fils, 960-963.
Théophanon, régente, 963.
Nicéphore II Focas, 963-969.
Nicéphore II et Basile II.
Nicéphore II seul.
Jean I Zimiscès, 969-976.
Basile II et Constantin XI, 976-1025.

Dans les paragraphes qui suivent, nous résumons à grands traits, d'après Sabatier, l'histoire monétaire de Byzance jusqu'à la fin du xe siècle. Continuation languissante de la série romaine, la numismatique de l'empire d'Orient appartient plutôt à l'antiquité qu'au moyen âge. Nous nous bornons à consigner ici les détails indispensables à la compréhension de l'influence exercée par le monnayage byzantin sur celui des régions voisines.

§ I. — *Types et forme des monnaies.*

Pendant la période dont nous nous occupons, les monnaies byzantines d'or et de cuivre continuent à porter à l'avers la tête, le buste ou l'effigie en pied des empereurs, représentés de diverses manières, tantôt seuls, tantôt avec leurs collègues ou avec les personnages dont nous avons fait mention dans notre liste chronologique. Quelquefois, et ceci est une particularité nouvelle, l'image impériale est accompagnée du Christ ou de la Vierge posant la main sur la tête du souverain. Nous trouvons

Digitized by Google

ainsi le Christ sur des *sous* d'or d'Alexandre, frère et collègue de Léon VI, puis de Romain I avec Christophore et Constantin X. La Vierge paraît de la sorte sur des monnaies de Nicéphore Focas et de Jean Zimiscès. Sur des *sous* d'or de Constantin V Copronyme et Léon Chazare, les graveurs byzantins représentent au-dessus des bustes impériaux une dextre divine venant d'en haut et bénissant.

Le revers de l'or comprend quatre empreintes principales : la croix latine, la face du Christ brochant sur une croix, le Christ assis de face

Fig. 620

Fig. 621

et tenant la main droite élevée; enfin une ou plusieurs effigies de personnages augustes. Quelques monnaies des empereurs de la dynastie isaurienne, jusqu'à Constantin VI et Irène, présentent la curieuse particularité de porter au revers les images des ancêtres des souverains régnants. Nous donnons sous nos fig. 620 et 621 deux *sous* d'or, l'un de Constantin VI et Irène (780-797), l'autre de Nicéphore II et Basile II (963-969) qui donneront une idée fidèle de l'aspect général de l'or byzantin du VIIIe au Xe siècle.

Fig. 622

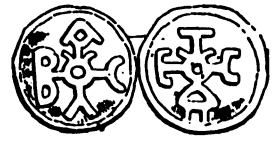

Fig. 623

Dès le règne de Constantin V Copronyme, une forte influence arabe se fait sentir dans le monnayage de l'argent. Les *millaresia* byzantins sont battus sur flans plats et larges, presque exactement ronds, et prennent une physionomie toute semblable au dirhem des Califes; les effigies disparaissent et sont remplacées par des légendes, soit circulaires, soit en plusieurs lignes dans le champ; les cercles de grènetis se doublent et se triplent, comme sur les dirhems coufiques. Ce type byzantin arabisé se maintint invariablement pendant un siècle et demi, c'est-à-dire jusqu'à la moitié du Xe siècle. A cette époque, l'argent des Califes tomba peu à peu en défaveur et les *millaresia* commencèrent à s'émanciper de l'influence musulmane : dès lors reparurent sur la

Digitized by Google

monnaie byzantine d'argent des effigies généralement placées des deux côtés de la croix latine qui, dès Constantin V, occupait le revers des espèces[1]. Nous reproduisons (fig. 622), comme spécimen des *millaresia* où se trahit une influence arabe, une pièce dont l'émission remonte au règne de Michel II et Théophile (821-829).

Le bronze de l'empire d'Orient conserve longtemps, au revers, ses grandes lettres, indices de valeur; souvent aussi, les deux faces des *follis* et de leurs divisions, ont des effigies; parfois encore, l'un des côtés présente, comme l'argent, une inscription en plusieurs lignes. Un curieux *follis* de la régente Théophanon porte le buste nimbé de la Vierge vue de face et les mains élevées. Des bronzes anonymes, de grand

Fig. 624

et de moyen module, que Sabatier donne à Jean Zimiscès, combinent un revers à type épigraphique, avec un droit chargé de l'image du Christ ou de la Vierge (fig. 624). Quelques bronzes, généralement barbares, frappés à Kherson, comme la pièce de Basile II (976-1025) représentée ci-dessus (fig. 623), reproduisent les monogrammes impériaux.

§ II. — *Les légendes et les monogrammes.*

Pendant la période du monnayage byzantin que nous avons rapidement étudiée dans la première partie de ce livre, les titres pris par les souverains d'Orient sur leurs espèces restent conformes à la donnée générale de la titulature impériale romaine. Au milieu du VIIIe siècle, des modifications assez nombreuses s'introduisent dans les légendes monétaires. Constantin V et Léon Chazare abandonnent définitivement le titre de

1. Voyez une lettre du général J. de Bartholomæi à B. de Koehne, sur un dépôt de monnaies déterré à Tiflis en 1858, insérée dans la *Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappenkunde* de 1859. Sabatier donne un extrait de cette lettre, t. I, p. 90.

Digitized by Google

Dominus et font usage indifféremment de ceux de *Basileus* ou de *Despotes,* correspondants grecs de *Rex* et d'*Imperator*. Ces appellations se maintiennent jusqu'à la fin de l'empire et sont généralement suivies du mot ROMAIΩN, ROMAION ou ROMEON. Quelques empereurs, poursuit Sabatier auquel nous empruntons ces détails, sont qualifiés de l'épithète PISTOS (*Fidelis*), comme, par exemple, Michel II le Bègue, Théophile et Basile I le Macédonien, ou de l'adjectif EVSEBES (*Pius*), comme Léon VI le Sage, Constantin X, etc. Justinien II Rhinotmète prend sur quelques-unes de ses monnaies le titre de *serviteur du Christ* SERV*us* CHRISTI, formule reproduite en d'autres termes sur la monnaie d'or de Théophile, où nous lisons en légende : CVRIЄ ЬOHΘH ϬO SO ƆOVLO, *protège ton serviteur*.

Par exception, et sans que Sabatier en ait trouvé le motif, un bronze de Michel III le Buveur et Basile porte les légendes, insolites à cette époque, MIhAЄL IMPЄRAT*or*, et ЬASILIϥS REX. Sur un *sou* d'or où figurent ensemble Michel III, Théodora et Thécla, Théodora, régente et tutrice de son fils, prend le titre de ƌЄSPVNA.

Basile I, Léon VI et Alexandre, Léon VI et Constantin X, Constantin X et Romain II, Romain I et son fils Constantin, Romain I et Christophores, Basile II et Constantin XI ont pris sur quelques-unes de leurs monnaies le titre d'*auguste,* ce mot étant employé comme synonyme de *rex* ou de *basileus*. Sur les pièces de Nicéphore II et Basile, on trouve pour la première fois le titre d'*autocrate*.

Les légendes autres que les noms et titres de souverains présentent sur le numéraire byzantin de cette époque peu de variété. Les plus anciens *sous* d'or, ceux de Constantin V par exemple, portent encore au revers l'antique légende VICTORIA AVϚϚ, et le mot CONOB à l'exergue ; mais, de très bonne heure, une devise religieuse vient effacer ce dernier souvenir de Rome la payenne.

Nous avons déjà signalé, sous Justinien II, l'inscription IhS ChS REX RЄϚNANTIϥM : elle accompagne toujours la face ou l'image assise du Christ. Au revers d'un *sou* d'or de Nicéphore I Logothète apparaît pour la seconde fois la légende IhSϥS XRISTϥS NICA, inscrite autour de la croix posée sur des degrés ; cette légende, employée déjà par Constantin VI et Irène, s'est maintenue sur les monnaies d'argent jusqu'au règne de Léon VI le Sage. Sur les bronzes anonymes de Jean Zimiscès, la tête du Christ est accompagnée du mot ЄMMANOVHA emprunté aux Écritures.

Ainsi que nous l'avons dit dans le précédent paragraphe, les bronzes et surtout ceux de moyen module frappés à Kherson, en Crimée, continuent à porter les monogrammes des empereurs. Nous en réunissons

Digitized by Google

ici les dessins en omettant toutefois le monogramme de Basile II et celui du titre *despotes*, ΔΕCΠΟΤ, qui se trouvent réunis sur le bronze représenté plus haut (fig. 623).

Fig. 625
Constantin V Copronyme.

Fig. 626
Léon V et Constantin VII.

Fig. 627
Michel III et Basile I.

Fig. 628
Basile I et Constantin VIII.

Fig. 629
Léon VI.

Fig. 630
Léon VI et Alexandre.

Fig. 631
Constantin X.

Fig. 632
Romain I.

Fig. 633
Romain II.

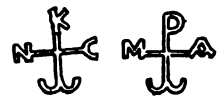

Fig. 634
Constantin X et Romain II.

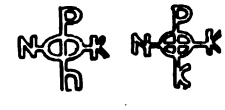

Fig. 635
Nicephore Focas.

Fig. 636
Jean Zimiscès.

Fig. 637
Romain II et Basile II.

Fig. 638
Sigles du Christ.

Fig. 639
Sigles de la Vierge.

Les deux derniers de ces monogrammes (fig. 638 et 639) accompagnent sur un certain nombre de pièces les effigies du Christ et de la Vierge: leur signification est Ιησους Χριστος et Μητηρ Θεου.

§ III. — *Les imitations barbares des monnaies byzantines.*

On trouve assez fréquemment, dans le nord de l'Europe, en Russie, dans les pays scandinaves, et même en Frise, de curieuses monnaies d'argent, à légendes complètement altérées, mais simulant le type des *millaresia* byzantins. La contrefaçon est souvent très grossière, et parfois l'intention du graveur est méconnaissable.

Digitized by Google

Suivant l'hypothèse la plus plausible, la plupart de ces monnaies ont été frappées en Russie et en Géorgie. Nous réunissons ici les types les

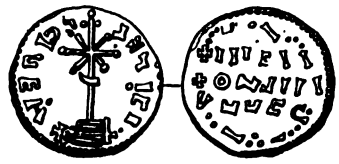

Fig. 640

Fig. 641

plus intéressants de ces pièces d'imitation. La première (fig. 640) paraît être une copie d'un *millaresion* de Constantin X et Romain II (948-959); la deuxième, qui appartient à la catégorie la plus commune dans les trouvailles (fig. 641), est calquée sur l'argent de Basile II et Constantin XI (975-1025); la troisième présente une curieuse com-

Fig. 642

binaison de coins: l'avers est pris à Byzance, le revers est imité d'un dirhem samanide (fig. 643). Suivant B. de Koehne, cette pièce, assurément la plus remarquable, a été frappée par les Chasares ou les Petschenègues, au nord de la Crimée; on doit, en effet, en chercher l'origine chez des peuples entretenant des relations commerciales à la fois avec l'Europe grecque et avec l'Asie musulmane.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA ET ADDENDA

P. 4, ligne 18, au lieu : de $\frac{1}{140}$ de livre, lisez : de $\frac{1}{144}$ de livre et ligne 19, au lieu de *Milliarensis*, lisez *Miliarensis*.

P. 38. Voici une nouvelle interprétation du texte de la loi Gombette proposée par M. A. Engel. Le mot inintelligible *ardaricanos*, évidemment altéré, ne serait autre chose que *arcadianos*. Les quatre espèces de monnaies interdites en Bourgogne seraient donc les monnaies de Genève, celles des Wisigoths, enfin les sous et tiers de sou d'or de Valentinien et d'Arcadius.

P. 56. Le Cabinet des Médailles a récemment acquis une monnaie de cuivre, encore inédite, de Clotaire I (511-561), analogue à celles que nous décrivons dans le § II pour Thierry I et Childebert I.

P. 60, dernière ligne. Cette pièce vient d'être publiée dans la *Revue numismatique* de 1890, pl. VII, fig. 1. La lecture du mot **MAGVNCIA** est douteuse.

P. 74. M. Duplan vient de publier dans l'*Annuaire de la Société française* 1890, p. 333, un tiers de sol de Clotaire II frappé à Genève. Les légendes de cette pièce sont **CLOTARIVS RIX - GENAVA FIT.**

P. 78, ligne 7 du dernier alinéa : supprimer la seconde fois le nom Eligius.

P. 79. La seconde phrase du 2e alinéa peut prêter à confusion. Veuillez lire : *Pour notre part, nous admettons l'identité ... comme un des faits les plus nettement démontrés...*

P. 88, ligne 5 du dernier alinéa, lisez : convertirent, comme lui, en monnaies, le produit de leurs impositions.

P. 117, ligne 11, au lieu de : l'*u* à l'*o* latin. lisez : l'*o* à l'*u* latin ; et trois lignes plus loin, au lieu de l'*o* à l'*u* latin, lisez : l'*u* à l'*o* latin.

P. 118. La liste que nous donnons des ateliers mérovingiens est dès à présent à rectifier et à compléter, par suite de la publication par M. Maurice Prou de l'*Inventaire sommaire des monnaies mérovingiennes de la collection d'Amécourt acquises par la Bibliothèque nationale.* Paris, 1890, in-8. Nous empruntons à cette liste les indications suivantes :

Digitized by Google

ABORBONE CNE. — Medulfus. Voyez BVRBVLNE.
ACTORIAC ///// [AR]. — ...nolenus.
ALANCIACO. — Le nom du monétaire est illisible.
ALOFICE VI. — Donaicius.
...ALSIOMAO. — Guntari...
AMBACIACO. — Ajoutez aux monétaires : Ascaricus.
ANDEBRENACV. — Maurus. Voyez ANTEBRINNACO.
ANDELES VICO. — Ceorulfus.
ANTVBERIX. — Sescnnacan?
ARDINO. *Ardin* (Deux-Sèvres). — Hildebodus.
AVNDLVPRA. — Cheddo.
BACO... — ...delenus.
BAIONIE. — Abbila.
BANACIACO. *Bannassac* (Lozère). — Urosca.
BARELOCO. *Barlieu* (Cher). — Le monétaire est Maurinus.
BILLIOMACO. *Billom* (Puy-de-Dôme). — Domnechillus.
BRECIACO. — Ajoutez le nom du monétaire Ursulfus.
BRIGIN. — Bodis...
BRIODR ///// — ...rculfus.
BRIVAT. — *Brioude* (Haute-Loire). — Ajoutez le nom du monétaire Magnoaldus.
CADVRCA. *Cahors* (Lot). — Ajoutez le nom du monétaire Basilius.
CASTRA. — Ebroaldus.
CLVCIACO. — Baudovesus.
CONTRO///// — Seroaldus.
CRICIACO. — Riculfus.
DARIACO VICO. — ...rignus.
DEVENETVS. — Gennovius. Voyez VENETVS.
EXSONA. *Essonnes* (Seine-et-Oise). — Ajoutez le nom du monétaire Droctoaldus.
FERRVCIAC. *Furzac* (Corrèze). — Ajoutez le nom du monétaire Ursulfus.
GAVCE [V-A]. — Gaudelinus.
INACVANGAS. — Ursus.
IN PORTO. — Maurinus.
IOVNMASCO? — Aigobertus.
ISARNODERO. *Izernore* (Ain). — Ajoutez le nom du monétaire Radoaldus.
ISCARCI. — Aunulfus.
KATOLACO. — Audon... Voyez CATOLACO.
LATISCVNE. — Beremodus. Voyez LATASCONE.
LECAS [SA]. — Senator.
LEMOVECAS. *Limoges* (Haute-Vienne). — Ajoutez le nom du monétaire Domovaldus.
LENIVS VI VICO. — Aigoaldus.
LENOFECA. — Uggo.

Digitized by Google

LIMABIACO. — Radobodus. Voyez LEMARIACO.
LINTINIACO. — Audoaldus.
LOCO SANTO. *Lieusaint* (Seine-et-Marne). — Erpo.
MALLO MANRIACO. — Le nom du monétaire est Warimundus.
MAVROGENNA. — Satornus.
MEDIOLANO. *Moelain* (Haute-Marne). — Aragastes. Voyez MEIOLANO.
METOLO. Voyez MEDOLO.
MONAXTIRIO. — Adolenus.
NEODENA C. — Légende illisible.
NOVICO. — Launulfus. Voyez NOVO VICO.
OFOBIIMIO CASA. — Ebodulfus.
PERTA VICO. — Walchomarus.
PLAITILIACO. — Le nom du monétaire est rogné.
RACIO SCI MAR. — Modestus.
RACI SC PETRI. *Saint-Pierre-de-Corbie* (Somme). — Ce triens porte au revers RACIO ECCLE.
REDONAS CI REDONIS. *Rennes* (Ille-et-Vilaine). — Ajoutez les noms des monétaires Aicomarus, Elaricus.
SALAVO VI. — Magnoaldus.
SESIMO VI. — Domichilus.
SILVANECTIS. *Senlis* (Oise). — Ajoutez le nom du monétaire Aldemarus.
SILVANI ECLI. *Eglise de Senlis*. — Le nom du monétaire est douteux.
SOLASO VI. — Theoaldus.
TEIENNAIO. — Vellinus. Voyez TAINNAIO.
THAISA CAS. *Thisay* (Indre-et-Loire). — Fridinus.
TIRCO VIC. — Birecisilus.
TORTVRONNO. *Tourteron* (Deux-Sèvres). — Fartus. Voyez TVRTVRONNO.
TRECAS. *Troyes* (Aube). — Ajoutez le nom du monétaire Lericramnus.
TREMOLITO. — Landulfus.
TVLLO CASTRO. *Tulle* (Corrèze). — Silvester.
TVLLO. *Toul* (Meurthe). — Aunegiselus.
TVRCARION? — Ercoilinus.
VSCIACO. — Aigulfus.
VADINNACO VICO? — Allamundo.
VESONCIONE. *Besançon* (Doubs). — Ajoutez le nom du monétaire Unegiselus.
VIDVCAS? — Domarolus.

P. 121, au lieu de : ATVNDERI, lisez : ATVNBERIX.

P. 124, le monétaire de BODOVRECA est Mariulfus au lieu de Wariulfus.

P. 128, après CIRIALACO, ajoutez : *Cerilly* (Yonne).

P. 129, au mot CLIPPIACO, ajoutez : Sur un triens de Mellio, le nom de lieu est écrit par erreur LIPPIACO.

P. 130, après DOROCAS, ajoutez : DOROCA et le nom du monétaire Idmun...

Digitized by Google

P. 130, la ligne 23 est à supprimer ; ces mérovingiennes portent deux noms de monétaire Ducciolinus ou Duccelenus et Baudogisilus. C'est à tort que les anciennes listes et récemment encore M. Prou, prennent les premiers de ces noms pour une indication de lieu.

P. 132, le monétaire de GRANNOVI semble être plutôt Radoaldus ; la forme Dadoaldus est une corruption.

P. 132, après INCVMMONIGO, supprimez : Le *Pays de Comminges* (Haute-Garonne).

P. 134, supprimez LIPPINACO.

P. 135, le monétaire de LOPERCACO est Nenfasius, et celui de MALLO MANRIACO est Warimundus.

P. 139, le second monétaire d'ORGADOIALV est Waldo et non Walso.

P. 139, la dernière ligne de la page est à supprimer.

P. 140, à PETROCORIS, lisez Marcellus au lieu de Marfelilus.

P. 142, à SAVRICIACO, supprimez le point d'interrogation et ajoutez le nom du monétaire Waldericus.

P. 143, à SCI IVLIANI BRIVATE, le nom du monétaire est Framelenus ou Framiulenus.

P. 144, remplacez SESIACO ? — Domniiisilus, par SESIMO VI — Domichilus.

P. 145, entre SVLIVCV et SVSOIVO intercalez : SVLVDE. *Soudé* (Marne). — Ducinus.

P. 146, à TVLBIACO, remplacez Chivinulfus par Chranulfus.

P. 147, supprimez : VAGINNACO VICO.

P. 168. Le § V relatif au monnayage de l'argent sous les Mérovingiens aurait beaucoup à emprunter à l'ouvrage qui vient de paraître sous ce titre : *Catalogue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des* VIIe *et* VIIIe *siècles de la trouvaille de Cimiez donnée au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, par M. Morel Fatio, rédigé par le donateur et publié selon ses vœux,* par M. A. Chabouillet. Paris, 1890, in-8 avec 11 pl.

On trouve dans ce catalogue des pièces de première importance, notamment les deniers attribués à Ranemir et Palladius, évêques de Nîmes, cités vers 700 et 737, un denier de Narbonne avec NARBO en monogramme, des pièces des évêques de Lyon, un denier du Puy aux légendes ANICI-REGNVLF, des deniers de Clermont des évêques Avitus (vers 674), Bonetus (vers 689) et Procolus II (720), des deniers de Riom de Norbert, NORBERT-S EPC, évêque des Arvernes (vers 699), etc., etc.

P. 205, corrigez comme suit les dates qui accompagnent le nom de Charlemagne : (768-814) ; la même coquille est à reprendre dans le titre de la p. 214.

P. 219, ligne 13, au lieu de : série mérovingienne, lisez : série carolingienne.

P. 227, par suite d'une transposition, la phrase : *Les oboles portent le*

Digitized by Google

nom du pays autour de la croix et LVDO-VVIC *en deux lignes,* qui se rapporte à *Aquitaine,* a été mise à *Barcelone.*

P. 246, ajoutez après la description du denier frappé à Autun, au nom de Carloman, la note suivante : *On ne possède pas les monnaies autunoises contemporaines de Carloman, mais bien des immobilisations postérieures à son règne (fig. 434) ; il est probable qu'on retrouvera un jour le type primitif.*

P. 274, ligne 8, au lieu de correctemant, lisez correctement.

P. 294 et 295, nous employons indifféremment les mots *follis* et *follari.* Il est bon de noter qu'ils sont synonymes : *follaro* est la forme italienne de *follis.*

P. 331, ligne 14, au lieu de auxquels, lisez auxquelles.

P. 332, ligne 7, au lieu de Plock, lisez Plotzk.

P. 336, ligne 3, au lieu de *millaresia,* lisez *miliaresia.*

FIN DU TOME PREMIER

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Pages.

DÉDICACE A M. A. DE BARTHÉLEMY V

AVANT-PROPOS. VII

INTRODUCTION. IX

§ I. — *Histoire des travaux consacrés à la numismatique du moyen-âge, depuis la Renaissance.* IX

§ II. — *Limites et divisions de la numismatique du moyen-âge.* . XXX

§ III. — *La monnaie au point de vue économique et juridique.* . XXXIII

a). *La monnaie, mesure de la valeur.* XXXIII

b). *Les étalons et les monnaies d'appoint.* XXXIII

c). *Le rapport entre l'or et l'argent.* XXXIV

d). *La monnaie de compte.* XXXVI

e). *Le poids des monnaies.* XXXVI

f). *Le titre des monnaies.* XXXVIII

g). *La valeur des monnaies.* XXXIX

h). *Le droit de battre monnaie.* XL

i). *Les conventions et les ligues monétaires.* XLI

§ IV. — *Les monnayeurs et leurs privilèges.* XLV

§ V. — *La fabrication des monnaies au moyen-âge.* XLIX

§ VI. — *Forme, empreintes et noms des monnaies.* LIII

a). *Forme des monnaies.* LIII

b). *Type des monnaies.* LIV

c). *Légendes des monnaies.* LV

d). *Immobilisation et dégénérescence* LXV

e). *Noms des monnaies.* LXVI

f). *Les essais monétaires* LXIX

g). *Les contremarques.* LXX

§ VII. — *Le faux-monnayage et l'imitation.* LXX

a). *Le faux-monnayage* LXX

b). *L'imitation frauduleuse* LXXIII

c). *L'imitation loyale* LXXV

§ VIII. — *Les monnaies anciennes considérées comme monuments historiques et objets de collection* LXXV

a). *L'attribution des monnaies* LXXV

b). *La contrefaçon des monnaies anciennes.* LXXX

c). *La valeur marchande des monnaies anciennes* . . . LXXXV

d). *Les collections numismatiques.* LXXXVII

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Pages.

L'empire d'Occident jusqu'à sa chute et l'Empire d'Orient jusqu'au milieu du VIIIe siècle. 1

§ I. — *Système monétaire.* 3

§ II. — *Type et style des monnaies.* 5

§ III. — *La paléographie.* 9

§ IV. — *Les légendes et les monogrammes.* 10

§ V. — *Les ateliers monétaires.* 12

§ VI. — *Les imitations serviles des Barbares.* 15

CHAPITRE DEUXIÈME

Les Vandales. 17

CHAPITRE TROISIÈME

Les Suèves. 21

CHAPITRE QUATRIÈME

Les Hérules et les Ostrogoths. 24

CHAPITRE CINQUIÈME

Les Lombards. 30

§ I. — *Le royaume des Lombards.* 30

§ II. — *Les ducs de Bénévent.* 35

CHAPITRE SIXIÈME

Les Bourguignons. 37

CHAPITRE SEPTIÈME

Les Wisigoths. 40

Première époque. Les débuts du monnayage wisigoth. 41

Deuxième époque. Les monnaies wisigothes depuis Léovigilde. . . 42

§ I. — *Les types.* 43

§ II. — *Les légendes et les monogrammes.* 47

§ III. — *Les ateliers monétaires.* 50

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME

Pages.

Les Francs. 54

Première époque. Le monnayage jusqu'au milieu du VIe siècle. . . . 54

§ I. — *L'or avant Théodebert I.* 54

§ II. — *Le cuivre et l'argent sous les premiers rois des Francs.* . . 56

§ III. — *L'or de Théodebert I et de ses contemporains.* 58

§ IV. — *La persistance du nom impérial dans le midi de la Gaule.* . 62

§ V. — *Le système monétaire.* 65

Tableau généalogique des rois mérovingiens. 69

Deuxième époque. Le monnayage franc depuis le milieu du VIe siècle jusqu'à l'avènement des Carolingiens. 70

§ I. — *Les monnaies à noms de rois.* 70

§ II. — *L'organisation du monnayage.* 86

a). *Le caractère fiscal de la monnaie.* 87

b). *Le monnayage des établissements religieux.* 88

c). *Les ateliers monétaires.* 89

d). *Les monétaires; leur rôle dans l'administration.* . . . 19

e). *Organisation du monnayage.* 94

§ III. — *Les légendes des monnaies.* 99

a). *La paléographie.* 99

b). *Les noms d'hommes et les titres.* 102

c). *Les noms de lieu et leurs qualificatifs.* 109

d). *Indications diverses.* 114

e). *La grammaire.* 117

f). *Liste générale des ateliers mérovingiens.* 118

§ IV. — *Le type des monnaies.* 149

a). *Le type de l'avers.* 151

b). *Le type du revers.* 164

§ V. — *Le monnayage de l'argent.* 168

CHAPITRE NEUVIÈME

Les Anglo-Saxons. 172

§ I. — *Généralités, paléographie, types.* 172

§ II. — *Royaumes de Kent et d'Essex.* 177

§ III. — *Royaume de Wessex.* 178

§ IV. — *Royaume de Mercie.* 179

§ V. — *Royaume d'Est-Anglie.* 180

§ VI. — *Royaume de Northumbrie.* 181

§ VII. — *Archevêques d'York.* 185

CHAPITRE DIXIÈME

Les Frisons. 187

Digitized by Google

CHAPITRE ONZIÈME

Pages.

Les Arabes. 191

§ I. — *La Syrie*. 191

§ II. — *L'Afrique et l'Espagne*. 194

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Les premiers Carolingiens. 197

§ I. — *Pépin le Bref* (752-768). 197

§ II. — *Carloman* (768-771). 203

§ III. — *Charlemagne* (768-814). 205

Première période (768-775). 205

Deuxième période (775-814). 214

Preuves du classement des monnaies de Charlemagne. . . . 222

§ IV. — *Louis I le Débonnaire* (814-840). 224

CHAPITRE DEUXIÈME

Le royaume d'Aquitaine jusqu'à sa réunion à la France. 231

§ I. — *L'Aquitaine avant la conquête carolingienne*. 231

§ II. — *Louis Ier, roi d'Aquitaine* (781-814). 231

§ III. — *Pepin I et II, rois d'Aquitaine* (817-852). 232

§ IV. — *Charles le Chauve et ses fils*. 234

CHAPITRE TROISIÈME

Le royaume de France jusqu'à la chute des Carolingiens. 236

§ I. — *Charles le Chauve* (840-877). 236

a). *Charles le Chauve, roi de France*. 236

b). *Charles le Chauve, roi de France et maître effectif de l'Aquitaine*. 239

c). *Charles le Chauve, roi d'une partie des états de Lothaire II* (869-875). 241

d). *Charles le Chauve, empereur* (875-877). 243

§ II. — *Louis II le Bègue* (877-879), *et Louis III* (879-882). . 244

§ III. — *Carloman* (879-884). 246

§ IV. — *Charles le Gros* (884-887). 247

§ V. — *Eudes* (887-898). 248

§ VI. — *Charles le Simple* (896-929). 250

Digitized by Google

Pages.

§ VII. — *Robert I* (922-923). 251
§ VIII. — *Raoul* (923-936). 252
§ IX. — *Louis IV d'Outremer* (936-954). 253
§ X. — *Lothaire* (954-986). 255
§ XI. — *Louis V* (986-987). 256

CHAPITRE QUATRIÈME

La Germanie jusqu'à l'extinction de la race carolingienne. 257
§ I. — *Lothaire I* (840-855). 257
§ II. — *Lothaire II, roi de Lotharingie* (855-869). 259
§ III. — *Louis le Germanique et ses descendants*. 260
a). *Louis le Germanique*. 260
b). *Louis de Saxe*. 260
c). *Charles le Gros*. 261
d). *Arnould de Carinthie*. 261
e). *Zwentibold*. 262
f). *Louis-l'Enfant*. 262

CHAPITRE CINQUIÈME

La Provence et la Bourgogne jusqu'à leur réunion à l'Allemagne sous Conrad le Salique. 264
§ I. — *La Provence*. 264
§ II. — *La Bourgogne transjurane et le royaume de Provence-Bourgogne*. 265

CHAPITRE SIXIÈME

Les débuts du monnayage féodal en France et en Germanie. 267
§ I. — *Octrois de la Moneta et des établissements religieux*. . . . 267
§ II. — *Premières tentatives d'affranchissement monétaire des feudataires ecclésiastiques*. 270
§ III. — *Premières tentatives d'affranchissement monétaire des feudataires laïques*. 272
§ IV. — *Monnayages féodaux débutant par l'anonymat*. 275

CHAPITRE SEPTIÈME

L'Italie jusqu'à Otton Ier, dans le Nord, et la conquête normande dans le Sud. 277
§ I. — *Les Carolingiens, empereurs et rois d'Italie*. 277
§ II. — *Le duché de Toscane*. 282
§ III. — *La République de Venise*. 283
§ IV. — *Les Papes*. 284

Digitized by Google

Pages.

§ V. — *Le duché de Bénévent et ses démembrements.* 288
a). *Principauté de Bénévent.* 289
b). *Principauté de Salerne.* 291
c). *Comté de Capoue.* 292
§ VI. — *Les duchés de l'Italie byzantine.* 293
a). *Duché de Naples.* 293
b). *Duché et Consulat d'Amalfi.* 295
c). *Duché de Gaëte.* 296

CHAPITRE HUITIÈME

L'Angleterre jusqu'à l'avènement de Canut le Grand. 297
§ I. — *Généralités, types, paléographie.* 297
§ II. — *Royaume de Mercie.* 302
§ III. — *Archevêché de Canterbury.* 307
§ IV. — *Archevêques d'York.* 309
§ V. — *Royaume de Kent.* 309
§ VI. — *Royaume d'Est-Anglie.* 310
§ VII. — *Les Danois souverains de Northumbrie et rois de la mer.* . 313
§ VIII. — *Royaume de Wessex.* 319
§ IX. — *Royaume d'Angleterre.* 325

CHAPITRE NEUVIÈME

Les Frisons, les Scandinaves, les Polonais, les Wendes. Influences du monnayage carolingien. 329

CHAPITRE DIXIÈME

L'empire byzantin jusqu'à la fin du xe siècle. 333
§ I. — *Types et forme des monnaies.* 334
§ II. — *Les légendes et les monogrammes.* 336
§ III. — *Les imitations barbares des monnaies byzantines.* 338

ERRATA et ADDENDA 341

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT

Digitized by Google

This preservation photocopy
was made and hand bound at BookLab, Inc.
in compliance with copyright law. The paper,
Weyerhaeuser Cougar Opaque Natural,
meets the requirements of ANSI/NISO
Z39.48-1992 (Permanence of Paper).

Austin 1993

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 013 677 190

Digitized by Google